

G

GAIGNEUR

A. Claude, ! en 1595-1597

Jean COLLET puis Guillaume GILLES paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Claude GAIGNEUR de 1595 à 1597¹.

GAILLARD

A. Jean, ∞ à NN., ! en 1510-1511

La femme de Jean GAILLARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1511 et 1512².

B. Jacques, ! en 1581-1582

Jacques GAILLARD et Jacques GARNIER font une déclaration commune au censier du seigneur de Saint-Aubin en 1581 et 1582^{3, 4}.

C. Laurent, Honorable Homme, marchand à Nogent/Seine, ! en 1664-1666, † /1693, ∞ à Anne CERQUEÛIL

En 1666, Honorable Homme Laurent GAILLARD, marchand à Nogent/Seine, prend des religieuses du Paraclet le bail des grands dîmes de Saint-Aubin⁵.

1 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan COLLET paye censive à la décharge de Claude GAINGNEUR en 1595 - il doit lods et ventes -; Guille. GILLES paye pour Claude GAINGNEUR en 1595, 1596, 1597 [AD 10 - E* 2883]

2 La femme de Jehan GAILLARD paye cens à Saint-Aubin en 1510 et en 1511 pour cens et rente [AD 10 - E* 2880]

3 En 1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jacques GARNIER et Jacques GRILLARD/GAILLARD, déclarent:

➤ 2 maisons, cour et jardin en un tenant, entre la veuve de feu Nohel RESSART et Guillaume MIGOURDAIN, les héritiers de feu DUPUYS et la rue, plus une portion de terre à faire chénevière

➤ une grange et accin contenant 1/2 quartier au dessous des maisons, le tout en la Grand Rue ou rue Peschelosche

➤ 7 quartiers de vigne et terre en Courmont [AD 10 - 24 H 118]

4 Révision du censier de Saint-Aubin en 1623, déclaration pour 2 maisons de Jacques GARNIER et Jacques GRESTAT (probablement GAILLARD, mal lu), reprise par la veuve et les héritiers de Jehan SIMON (3 fois) [AD 10 - 24 H 118]

5 Le 29.6.1666, H. Homme Laurent GAILLARD, marchand demeurant à Nogent/Seine, prend des religieuses du Paraclet le bail des grands dîmes de Saint-Aubin, par adjudication faite à la chandelle à la femme dudit le 20.6.

Etienne, signe: Estienne Gaillart, ! en 1693

D. Antoine, ne sait pas signer, serviteur domestique de Jeanne BABELIN, ! en 1690

GALLET

Famille originaire de Ferreux-Quincey fondée à Saint-Aubin par Toussaint dont deux enfants, Jean et Marie, vont épouser des enfants du village et s'y installer.

A. Claude, de Ferreux, † /1670, ∞ à Simone NOÉE, (†) 16.7.1670 Ferreux⁶

Claude, ∞ 26.1.1654 Quincey à Charlotte DESQUINS; sans doute ∞(2) 28.4.1660 Marnay/Seine à Nicole MUSSOT, de Marnay/Seine, fille d'Edmé M., † /1660, et Claude SENESTRE

Toussaint, ∞ à Anne BOSSUAT

Claire, ∞ 26.1.1665 Ferreux à André BORDEIL, cordonnier à Ferreux, fils d'Edmé B. et Marie LOREY

Pierre, b 30.10.1642 Ferreux, p Pierre PALAISEAU, m Barbe D'ANTIGNY

A.1. Toussaint, ne sait pas signer, cordonnier, de Quincey, † /1694, ∞ 6.11.1656 Quincey⁷ à Anne BOSSUAT, † /1685, fille de Louis B.

Jacques, b 12.8.1657 Quincey, p Jacques DROUET, m Edmée DES MASSUES, ∞ à Barbe VIOLEAU

Claude, b 17.11.1658 Quincey, p Claude GALLET, m Jeanne BOSSUOT

Jean, b 25.2.1660 Quincey, p Jean LAURENT, m Claire GALLET, ∞ à Jeanne GALLOIS

Toussaint, b 21.8.1661 Quincey, p Toussaint PETITHOMME, m Perrette MAROT

Gabrielle Marie, ° 10.4.1665 Quincey, b le 12, p Jean DE VIGNE, m Marie ...EBERON

Anne, ° 26.7.1666 Quincey, b le 29, p Claude THOMAS, m Henriette LAUXEROIS

Marie, ne sait pas signer, à Léonard ANCEAU, ne sait pas signer, laboureur

Nicole, ° & b 27.2.1669 Quincey, p Edmé BOSSUAT, m Nicole FOUTAT, (†) 27.3.1694

A.1.A. Jacques, † /1716, ∞ 3.1.1682 Ferreux à Barbe VIOLEAU, ° 10.11.1658 Ferreux, fille de Benoist V., † /1682, et Nicole FAYTRE

Françoise, ne sait pas signer, de Ferreux, ° ca 1690, ∞ 17.2.1716 à Nicolas GRILLAT, signe: Nicolas Grillat, ° ca 1692, fils de Jean G. et Edmée LA RIBE

A.1.B. Claude, signe: C Gallet avec paraphe, laboureur à Saint-Pierre de Bossenay, ! en 1692-1694

En 1692, Claude GALLET, laboureur à Saint-Pierre-de-Bossenay, vend sa part dans une maison à Quincey à Léonard ANCEAU. Il signe "C Gallet" avec

Le 20.6.1664, même contrat [AD 10 - 24 H 100]

6 Le 16.7.1670 à Ferreux, Toussaint GALET, fils, et André BORDEIL, gendre, qui ne savent pas signer, sont témoins sur l'acte d'inhumation de Simonne NOÉE, veuve de Claude GALET

7 Témoins: Claude GALLET, frère, Louis BOSSUOT, père

paraphe⁸.

Dans un contrat de 1694, Claude GALLET, laboureur à Saint-Pierre-de-Bossenay, intervient deux fois comme tuteur des enfants mineurs de feu Jean GALLET, laboureur à Saint-Aubin⁹, ¹⁰.

En 1694, Claude GALLET, laboureur à Saint-Pierre-de-Bossenay, baille une maison à Saint-Aubin à Michel VAILLANT¹¹.

A.1.C. Jean, ne sait pas signer, charron, laboureur, ! en 1689-1692, (†) 9.4.1694, ∞ 29.10.1685 à Jeanne GALLOIS, ne sait pas signer, ° ca 1663/1667, † 24.8.1693, (†) le 25, "après avoir reçu les S.ts Sacrem. avec beaucoup de piété et d'édification de tous les assistans", fille de Jean G., † /1685, et Nicole REGNAULT, † /1685

En 1689, Jean GALLET, laboureur à Saint-Aubin, baille une terre à Saint-Aubin à François MAISTRE¹².

En 1689, Jean GALLET, laboureur à Saint-Aubin intervient pour un reçu à Pierre PROTIN¹³.

En 1692, Jean GALLET, laboureur à Saint-Aubin, prend un bail¹⁴.

En 1692, Jean GALLET, laboureur à Saint-Aubin, achète une charrette à Marie MOREAU¹⁵.

En 1694, à la requête de Claude GALLET, laboureur à Saint-Pierre-de-Bossenay, tuteur de Pierre et Jean GALLET, enfants mineurs de feu Jean GALLET, et de Léonard ANCEAU, leur curateur, est procédé à l'inventaire des meubles de Jean GALLET, laboureur à Saint-Aubin¹⁶.

Jean GALLET et Jeanne GALLOIS sont les parents de:

Marie, b 25.7.1688, p Jean GALLOIS, oncle, m Marie BABELIN, signe: Marie Babelin

Pierre, ° avant dernier 2.1690, b le dernier, p Pierre DOUDEAU, signe: P Doudeau, fils de M.e Jacque D., p.r et nottaire au bailliage de Nogent, m Honnete Fille Anne HERAULT, signe: Anne Herault, fille de Gabriel H. et † Françoise CAMPIOT

Jean, ° & b 30.1.1692, p Jean COLLET, signe: Jean Collet, m Marquette GOUBAULT, ne sait pas signer, épouse de Laurent COLLET

10 Le 1.6.1694, Jean ANCEAU, qui ne sait pas signer, vigneron demeurant à Saint-Aubin, retient à titre de loyer et pension d'argent pour lui, Laurent ROZÉ et Honorable Homme Hieremye PETIT, demeurant à Saint-Aubin, de Claude GALLET, laboureur à Saint-Pierre-de-Bossenay, tuteur des enfants mineurs de feu Jean GALLET, vivant laboureur demeurant à Saint-Aubin, 3 quartiers de terre en 3 pièces à Saint-Aubin. Il signe "C Galet" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/32]

11 Le 6.6.1694, Michel VAILLANT, qui ne sait pas signer, laboureur demeurant à Saint-Aubin, retient à titre de loyer et pension d'argent de Claude GALLET, qui signe "C Galet" avec paraphe, laboureur demeurant à Saint-Pierre-de-Bossenay, tuteur des enfants mineurs de feu Jean GALLET, laboureur demeurant à Saint-Aubin, une maison à Saint-Aubin [AD 10 - 2 E 66/32]

12 Le 6.11.1689, François MAISTRE, charron demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de loyer de Jean GALLEE, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 3 arpents de terre à Saint-Aubin pour un an. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/30]

13 Le 3.11.1689, Pierre PROTAIN, vigneron demeurant à Saint-Aubin, retient à titre de loyer de Jean GALLET, laboureur à Saint-Aubin, 5 quartiers de terre en une pièce à Saint-Aubin. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/30]

14 Le 27.4.1692, Jean GALLET, laboureur demeurant à Saint-Aubin, consent que Vénéérable et Discrète Personne Maître Claude BEIGNOT, prêtre chapelain de l'Hôtel Dieu de Nogent/Seine, Demoiselle Marie MOREAU, veuve de François JACQUEREAU, et Maître Jean MOREAU, seigneur du Grand Parfond, se mettent en possession de 13 arpents à lui loués à Saint-Aubin. Ils signent "Marie Moreau", "C Beignot", "J Moreau" avec paraphe.

Le 25.6.1692, Pierre PINEY, qui ne sait pas signer, laboureur demeurant à Nogent/Seine, et Laurent GALLOIS, qui signe "L Gallois", manouvrier demeurant à Saint-Aubin, se transportent sur ladite pièce ... [AD 10 - 2E 66/31]

15 Le 26.5.1692, Jean GALLET, ci-devant laboureur à Saint-Aubin, a compté avec Demoiselle Marie MOREAU, veuve de Maître François JACQUEREAU, substitut de Monsieur le procureur du roi au bailliage de Nogent, pour lui avoir acheté une charrette [AD 10 - 2E 66/31]

16 Le 29.4.1694, inventaire des meubles de feu Jean GALLET, vivant laboureur demeurant à Saint-Aubin, à la requête de Claude GALLET, qui signe "C Galet" avec paraphe, laboureur demeurant à Saint-Pierre-de-Bossenay, frère dudit Jean, tuteur de Pierre et Jean GALLET, enfants mineurs de feu Jean GALLET, et

8 Le 15.5.1692, Claude GALLET, qui signe "C Gallet" avec paraphe, laboureur à Saint-Pierre-de-Bossenay, vend sa part dans une maison à Quincey à Léonard ANCEAU, qui ne sait pas signer, laboureur à Corquelain, paroisse de Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/31]

9 Le 5.7.1694, Claude GALLET, laboureur demeurant à Saint-Pierre-de-Bossenay, tuteur des enfants mineurs de feu Jean GALLET, laboureur demeurant à Saint-Aubin, pour les créanciers de la succession, intervient dans un contrat pour la vente de terres emblavées par le feu Jean GALLET, à:

- Laurent BALIGAULT, cabaretier à Saint-Aubin
- Hieremye PETIT, cabaretier à Saint-Aubin
- Léonard ANCEAU, laboureur à Corquelin
- Estienne GRISLAT, vigneron à Saint-Aubin
- Claude BEIGNOT, marchand à Nogent
- André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin
- Jean MENEURET, tisserand en toile à Ferreux

L'acte est signé "C Gallet" et "André Guillemard" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/32]

Jean, b 5.8.1693, p Jean MASSEY, vig.on, ne sait pas signer, m Edmée VALÉE, ladite est maintenant de cette paroisse, ne sait pas signer, veuve d'Edmé LAMBERT, charon, dem.t a L'Ailly, doicèse de Sens

non ∞ à Edmée VALÉE

Edmée, b 17.7.1694, fille naturelle d'Edmée VALÉE, "mereiere" (?)

GALLION

Famille fondée par Claude, qui s'installe dans le village au milieu du XVIIème siècle, alors qu'il en devient le receveur.

A. Claude le jeune puis l'aîné, Maître, Honorable Homme, signe: Gallion avec paraphe, marchand, fermier de Saint-Aubin, admodiateur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, receveur de Madame LE BOUTHILLIER, procureur fiscal, maître chirurgien, "mais qui n'en pouvait plus exercer l'art" en 1699, ! en 1655-1688, ° ca 1628, (†) 14.1.1694

En 1655 (!), Claude GALLION, à Saint-Aubin, et Gillette LEFEBURE, sa femme, prennent le bail d'une terre à Saint-Aubin¹⁷.

En 1656, Maître Claude GALLION, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, accorde le bail du moulin à eau banal à Jean FROU¹⁸.

En 1658, Claude GALLION, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin intervient dans une sentence¹⁹.

En 1659, Maître Claude GALLION, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin achète des terres à Claude DESQUAINS. Il signe "Gallion" avec paraphe²⁰.

En 1677, Claude GALLION, fermier de Saint-Aubin, et Gillette LEFEBURE, sa femme, prennent le bail

Léonard ANCEAU, laboureur demeurant à Corquelin, leur curateur, qui ne sait pas signer [AD 10 - 2 E 66/32]

17 Le 18.8.1655, Claude GALLION, demeurant à Saint-Aubin, et Gillette LEFEBURE, sa femme, prennent le bail de la terre de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2888]

18 Le 21.1.1656, Jean FROU, meunier du moulin du Paraclet prend de Maître Claude GALLION, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, le bail du moulin à eau banal [AD 10 - 2E 66/15]

19 Le 30.10.1658, sentence du bailliage de Nogent/Seine rendue entre Mesdames du Paraclet et:

➤ Jean FONTAINE l'aîné, demeurant à Saint-Aubin, défendeur originaire

➤ Claude GALLION, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, demandeur originaire

à propos des droits de lods et ventes dus par FONTAINE [AD 10 - 24 H 66]

20 Le 20.1.1659, Claude DESQUAINS, vigneron demeurant à Saint-Aubin, et Martine MEROSSE, sa femme, vendent à Maître Claude GALLION, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, un quartier et demi de terre. L'acte est signé "Gallion" avec paraphe et "Claude Desquains" [AD 10 - 2E 66/16]

d'une terre à Saint-Aubin²¹.

En 1677, Claude GALLION, marchand et admodiateur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin est cité à la suite à la saisie de ses bestiaux²².

En 1677, Claude GALLION, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, baille à Claude QUINSON un moulin banal à eau et propre à faire farine²³.

En 1689, deux maçons s'obligent envers Claude GALLION, maître chirurgien à Saint-Aubin, pour lui faire construire quatre chambres au foulon de Saint-Aubin. Il signe "Gallion" avec paraphe²⁴.

∞ 18.6.1656 à Honnête Femme Gillette LE FEBURE, (†) 15.2.1687, ∞(1) à Claude GILLOPÉ, fille d'Etienne L. et Catherine GUYON

Claude (M), b 7.5.1656, baptisé par la baille Claude VAUCOULOIRS, p Noble Hoe. Claude DES MASSÛE, m Mademoiselle Marye DE LA ROCHE FOUCAULT, ! en 1669, ∞ à Jacqueline BAILLET

Jacques, signe: J Gallion, marchand, tailleur d'habits, manouvrier, ! en 1688, b 31.7.1659, p M.e Jacque DUFU, p.tre agent du Paraclet, m Dam. Margueritte JOYAUX, épouse de M.e Philbert PARISOT, Pre. Presid. à Nogent, (†) 3.11.1688

En 1688, Honorable Homme Jacques GALLION, marchand tailleur d'habits à Saint-Aubin, vend une rente. Il signe "J Gallion"²⁵.

∞(2) en 1688²⁶ à Catherine BARDY, signe: Catherine

21 Le 9.10.1677, Claude GALLION, fermier de Saint-Aubin, et Gillette LEFEBURE, sa femme, prennent le bail de la terre de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2888]

22 Le 10.9.1677, saisie de bestiaux sur Claude GALLION, marchand, admodiateur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2888]

23 En 1677, Claude QUINCON, meunier de Saint-Aubin, époux de Françoise ROYER, retient à titre de loyer de Maître Claude GALLION, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, un moulin banal à eau et propre à faire farine [AD 10 - E* 2863]

24 Le 28.8.1689, Léonard GOMY et Léonard TALLEBOT, qui ne savent pas signer, maçons du pays de la Haute Marche, s'obligent envers Claude GALLION, maître chirurgien demeurant à Saint-Aubin, pour lui faire construire 4 chambres au foulon de Saint-Aubin, proche le pont. Il signe "Gallion" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/30]

25 Le 3.3.1688, Honorable Homme Jacques GALLION, marchand tailleur d'habits à Saint-Aubin, vend à Edmé et Claude BEIGNOT, frères, marchands à Nogent, 57 sols 6 deniers d'une rente foncière dûe par Marie SIMON, veuve de Nicolas MOZARD, et à présent femme de Jacques BON, demeurant à Saint-Aubin, par contrat du 15.4.1686. L'acte est signé "J Gallion" et "C Beignot" [AD 10 - 2 E 66/29]

26 Le 5.10.1688, contrat de mariage entre Claude GALLION, maître chirurgien à Saint-Aubin et Catherine BARDY, fille de feu Maître François B., procureur en la justice de Chalautre la Grande et Catherine CANAS (plus tard intitulée veuve de Claude GALLION, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin et veuve de Claude

Bardy, fille de François B. et Catherine CAVAS, ∞(2) 22.6.1699 à Claude MASSEY, signe: Claude Massey, manouvrier

Anne Claude Catherine, ° 5.12.1689, b le 7, p Noble Homme Claude LAURENCEAU, receveur des tailles en l'élection de Nogent sur Seine, signe: Laurenceau, m Damoiselle Anne Claude BRUSLART, signe: Anne Claude Bruslart de Puyzieulx, fille de Messyre Roger B., Marquis de Puyzieulx, gouverneur d'Uningue, et † Dame Claude COQUET

Marie Anne Eugénie, ° 5.2.1691, b le 6, p M.e Pierre DESPLATZ, avocat du Roy au bailliage de Nogent, signe: P Desplatz, m Damoiselle Marie Anne Eugénie DE LEVY, signe: Marie Anne de Levy, fille de Hault et puissant seigneur, Messire Charles DE LEVY, Comte de Charly, colonel d'un regiment de cavalerie entretenu pour le service de sa Majesté, lieutenant du gouvernement du Boulonnois et Minervois, et Dame Françoise DE BETISY

Charlotte, ne sait pas signer, ° 26.9.1692, b le 28, p Pierre fils de † Pierre PILLAVOYNE et † Scolastique BARDY, m Charlotte SARAZIN, épouse de Estienne DONDEAU, marchand, de Nogent, ∞ 9.7.1715 à Edmé GUILLEMARD, signe: Edmé Guillemard, ° ca 1675 ∞(1) à Anne GENNERAT

A.1. Claude le jeune, sergent en la justice et mairie de Saint-Aubin, chirurgien, (†) 1.12.1691, ∞ 16.8.1677 à Jacquette BAILLET, ° ca 1657, en démence en 1708²⁷, † 8.7.1722, (†) le 9, a reçu le sacrement des infirmes, fille de Jacques B., arpenteur, et Fallette BOSSUOT

Claude (M), ° & b 7.12.1677, p Thomas GALLION, m Scolastique fille de Jean RENOS, tailleur

Philippe (F), ° 18.4.1685, b le 20, p Claude GALLION lesnel, m.e chirurgien, m Haulte et Puissante Dame Philippe DE LA BARRE, épouse de † Hault et Puissant Seign.r, M.re François DE VILLEMONTÉ

Jacques, ° & b 20.7.1687, p Jacques GALLION, signe: J Gallion, oncle, m Anne fille de Laurent ROZÉ et Anne VAUCOULOURS

Anne, b 29.7.1691, p M.e Michel ANCEAU, procureur en cette mairie, signe: M Anceau, m Anne GOUBAULT, épouse de Hieremye PETIT, mareschal

GALLOIS²⁸

²⁷ En 1708, Charles FEUILLAT l'aîné, vigneron demeurant à Quincey, qui signe, faisant fort pour Gabriel FEUILLAT son fils qui ratifiera après son mariage, prend des religieuses du Paraclét le bail d'une pièce délaissée depuis longtemps par Jacquette BAILLET, veuve de Claude GALLION le jeune, laquelle BAILLET est en démence, et d'une pièce délaissée depuis longtemps par les héritiers de Jean BOSSUOT, laboureur à Quincey, procédant d'Antoine BOSSUOT son père [AD 10 - 24 H 58]

²⁸ Insinuation ecclésiastique le 26.5.1573 à La Chapelle-Godefroy de Me Didier GALLOYS, fils de Laurent GALLOYS et Jacquette, de Nogent/Seine. Son procureur est M.e Nicole DESQUAINS. Ses témoins sont Jean THIERRY, curé de Marnay, Jean GALLOYS, curé de Fontaine-Mâcon, Jean VERNIER prêtre. Présentation

La famille GALLOIS est l'une des plus anciennes à Saint-Aubin (Courclain). Il semble que les premiers membres de cette famille, cités à la fin du XV^{ème} siècle, appartiennent tous à la branche des GALLOIS dit Guillemot.

Au début du XVI^{ème} siècle, la plupart des membres de cette famille se prénomment Jean, ce qui rend leur identification difficile. Il semble qu'au moins 3 Jean GALLOIS furent alors contemporains, il furent surnommés le jeune, le moyen et l'aîné, les deux derniers étant probablement frères.

A. Raulin, ! en 1458

Raulin GALLOIS est cité en 1458 dans la déclaration de foi et hommage de Robert DE TIGECOURT pour Saint-Aubin²⁹.

Branche des GALLOIS dit Guillemot

B. Guillemot dit Guillot, ! en 1488-1490, † /1491

Le nom de Guillemot GALLOIS est évoqué en 1500 dans dans plusieurs témoignages d'habitants de Saint-Aubin^{30, 31}.

En 1488, Guillemot GALLOIS fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin. Il déclare:

son accin et pourpris à Courclain, voisin de Jean GALLOIS dit Guillemot l'aîné, et plus tard repris par Félisot GALLOIS

un demi arpent de terre qui provient de Thévenin SOMMILLON et auparavant de Collin SOMMILLON³².

devant François VOYTERIN, marguillier, Jean SURTIN, Jean AUBERT et plusieurs, laïcs de La Chapelle-Godefroy [AD 10 - G 76]

Insinuation ecclésiastique le 15.5.1584 à La Chapelle-Godefroy de Me Jean LE BACLE, successeur de feu M.e Didier GALLOYS. Son procureur est M.e Nicole DESQUAINS. Présentation devant François PINEY & Jacques BEGUIN (?), marguilliers, Edmé DU CLOS, Michel BEGUE, Michel MERCIER, Jean SUTIN et plusieurs, laïcs de La Chapelle-Godefroy [AD 10 - G 80]

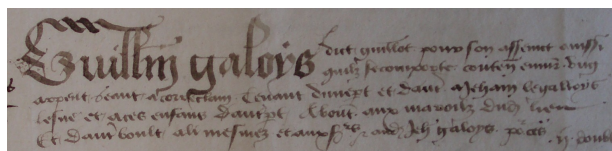
29 Le 7.5.1458, dans la déclaration de foi et hommage de Robert THILGECOURT est fait mention de Raulin GALLOYS [AD 10 - E* 2886]

30 Dans des témoignages du 6.8.1500 est cité Guillemot LE GALLOIS [AD 10 - E* 2926]

31 Lors d'une procédure du 6.8.1500 sont cités comme habitants autrefois Saint-Aubin Guillemot LE GALLOIS, et Jehannot LE GALLOIS [AD 10 - E* 2860]

32 En 1488-1490, Guillm. GALOYS dit Guillot, déclare au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

- son accin et pourpris à Courclain, contenant un arpent, tenant d'une part et d'autre à Jeh. LE GALOYS dit Guillot l'aîné et à ses enfants, les maroiz (?) dudit lieu et les mêmes, les S.rs & ledit Jeh. GALOYS (plus tard Félisot GALOYS tient une partie)
- demi-arpent au dessus du chemin G.oge dit de Troyes au lieudit Paradis, qui fut à Thin. SOMMILLON et auparavant à Collin SOMMILLON, entre Marion veuve Jehan MERCIER et les terres des dames



Sur ce même terrier, Gérard MAISTRE déclare à cause de Guillemot GALLOIS dit Guillot la moitié d'un accin, cour, jardin et pourpris rue au Rasles qui fut au père dudit GALLOIS³³.

Guillemot semble être ascendant de:

Félisot GALLOIS, qui reprend une partie des héritages déclarés au terrier de 1488 par Guillemot GALLOIS

Jean GALLOIS dit Guillemot, qui reprend une partie des héritages déclarés au terrier de 1488 par Thévenin SOMMILLON³⁴. Jean GALLOIS dit Guillemot le jeune paye en 1500 la censive des héritiers de Thévenin SOMMILLON³⁵. D'autre part, le nom de Jean GALLOIS figure dans le censier de Saint-Aubin de 1496 à la place de celui de Guillemot GALLOIS³⁶.

C. Colin dit Guillemot ou dit des bouchons, de Courclain, ! en 1491-1513, † 1513/1519

Colin GALLOIS dit Guillemot ou dit des Bouchons paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy de 1491 à 1513. En 1510, il est dit de Courclain.

religieuses du Paraquet, George BARBOTIN et ladite veuve dudit MERCIER [AD 10 - 24 H 115 & 118]

33 En 1488-1490, Girard MAISTRE, déclare au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

- à cause de Guillm. LE GALLOIS d. Guillot pour la moitié de l'accin, cour, jardin et pourpris qui fut au feu père dudit Guillm. rue au Raalle contenant ~ 1 arpent entre Symon GILLE et les hoirs P.re GILLE, plus tard à Jeh. SIMONTZ, à Maître Bon CLEREAU [AD 10 - 24 H 115 & 118]

34 En 1488-1490, Thévenin SOMMILLON (la veuve en 1490), déclare au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

- sa maison, accin, et pourpris rue au Raalle près du Pont de pierre, plus tard les héritiers de Thévenin SOMMILLON, c'est Jehan GALLOYS dit G.lot
- son héritage rue de Courmont, plus tard Pierre SOMMILLON tient
- en ce lieu, une maison et héritage entre Collin DU CLOS et Coli. HUOT, plus tard Pierre SOMMILLON tient
- 3 arpents de terre en Belmont, plus tard à Jehan GALOYS dit Guillemot
- son accin, jardin et pourpris qui fut à Gillot JA.MART (JEHANNART) et Michau MO.TILLOT en la rue au Raalle, entre lui même et le curé [AD 10 - 24 H 115]

35 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 1.10.1500 des (hoirs) feu Thevenin SOMMILLON tant pour rente que pour censive qui doivent à cause de leur maison, prés et autres héritages payé par les mains de Jehan GALOIS le jeune dit Guillemot [AD 10 - E* 2880]

36 Guillemot LE GALLOIS paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 pour ses héritages (Jehan GALLOIS, en marge); les héritiers de feu Guillm. LE GALLOIS payent à Saint-Aubin en 1491 [AD 10 - E* 2880]

En 1491, Colin GALLOIS dit des bouchons paye à La Chapelle-Godefroy pour une pièce de terre assise à la Garenne et pour 5 quartiers de terre assise au dessus du pont au pied.

De 1491 à 1507, Colin GALLOIS dit Guillemintot - dit des bouchons en 1507 - paye pour 25 arpents de terre qu'il tient (des héritiers) de Pierre et Innocent CORRAT de Troyes.

En 1500 à 1504, Colin GALLOIS paye à La Chapelle-Godefroy pour une pièce de terre qu'il a acquise du GRANT HOMME de Marnay/Seine.

Plusieurs particuliers de Saint-Aubin payent censive pour des achats fait de Colin GALLOIS:

- en 1502, Philbert LE PIED à La Chapelle-Godefroy pour trois arpents de terre près de la Vieille Muette et en 1510 à Saint-Aubin pour un demi arpent de terre
- de 1504 à 1507, Jean MERCIER dit le Bégue à Saint-Aubin pour des terres et prés
- en 1504 et 1505, Félisot ROUSSAT, pour six arpents de terre au chemin de Carroge
- en 1505 et 1507, Jean DOURY à Saint-Aubin pour une saussois et pour une oche
- en 1505, Régnault ROUSSAT à La Chapelle-Godefroy pour trois arpents et demie de terre
- en 1507, Noël SYMON à La Chapelle-Godefroy, pour 3 quartiers, puis en 1513 et 1517, Jean SIMON pour 3 quartiers
- en 1518, la veuve de Pierre DOURY à Saint-Aubin pour 3 arpents de terre.

En 1519, Jean CHAPELOT paye à Saint-Aubin pour les héritiers de Collin GALLOIS. En 1521, Félisot GALLOIS paye à La Chapelle-Godefroy un denier pour Collin GALLOIS³⁷.

37 Coulin GALLOIES dit des bouchons paye cens à La Chapelle en 1491 pour une pièce de terre assise à la Garenne et pour V quartiers de terre assise au dessus du pont au pied; Colin GALLOIS dit Guillm. paye cens à Saint-Aubin en 1491 pour les héritages qui furent aux COURAS; Colin GALLOIS paye à Saint-Aubin en 1493 pour les terres des COURAS, en 1494 pour acquis, en 1495 à cause des terres de Ynocent COURAT et en 1496 à cause des CORRATZ de Troyes et pour la terre qui fut à P.re CORRATZ ; Colin GALLOIS dit Guillemintot paye à Saint-Aubin en 1496 à cause des CORA... et pour la terre qui fut à Pierre CORAND; Innocent CORRAT et P.e CORRAT payent en 1494 pour leurs terres de Saint-Aubin que Colin GUILLEMINOT tient (Collin GALLOIS, en marge); Collin GALLOIS paye en 1499 pour sa censive; Collin GALLOIS paye à Saint-Aubin en 1500 pour ses terres qu'il tient des héritiers de feu COURART contenant XXV arpents ou environ et en 1502 (2 fois) pour les terres qu'il tient de feu COURAT et en 1504, 1505, 1506 et 1507 (dit des bouchons) pour les terres des CORRAT; il paye à La Chapelle en 1500, 1502 et 1504 pour une pièce de terre qu'il a acquise du GRANT HOMME de Marnay; Fillebart LE PIED paye à La Chapelle en 1502 pour trois arpents de terre qu'il a acquis

D. Jean dit Guillemintot l'aîné ou le vieux, laboureur à Courclain, † en 1488-1506, † 1506/1507, ∞ à NN., † / 1496

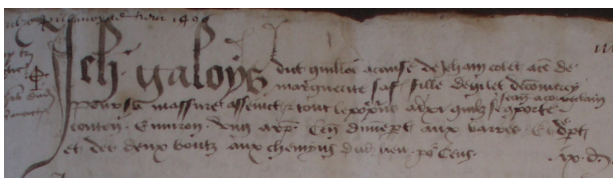
Jean GALLOIS dit Guillemintot fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin de 1488, en particulier pour une mesure, accin et pourpris à Courclain à cause de Jean COLLET³⁸. Cette mesure sera plus partagée par moitié entre Jean DOURY et les héritiers dudit GALLOIS.

Jean GALLOIS dit Guillemintot l'aîné paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur

de Collin GALLOIS assise près de la Vieille Muette; Jehan MERCIER dit le Bégue paye à Saint-Aubin en 1504, 1505 et 1507 pour les terres et prés qu'il a acquis de Collin GALLOIS; Felisot ROUSSAT paye en 1504 et 1505 pour six arpents de terre qu'il a acquises de Collin GALLOIS assise au chemin de Carroge; Jehan DOURY paye à Saint-Aubin en 1505 et 1507 pour un saussois qu'il a acquis de Collin GALLOIS et pour une oche aqoise de Coulin GALLOIES, pour sa part; Regnault ROUSSAT paye à La Chapelle en 1505 pour les cens de trois arpents et demi de terre acquis par lui de Collin GALLOIS pour échange; Collin GALLOIS paye à La Chapelle en 1506 pour deux années et en 1507; Nouel SYMON paye à La Chapelle en 1507 pour III quartiers de Collin GALLOIES; Colin GALLOIS de Correclain paye à Saint-Aubin en 1510; Philebert LE PIED paye à Saint-Aubin en 1510 pour un demi arpent de terre qu'il a acquis de Colin GALLOIS; Colin GALLOIS paye à Saint-Aubin en 1511 pour cens, en 1513; Jehan SIMON paye à Saint-Aubin en 1513 pour six arpents de terre acquises de Jehan MERCIER l'aîné et Colin GALLOIS; Jehan SIMON paye en 1517 pour quatre arpents de Jehan GALL... et de Collin GALLOIS III quartiers, il paye encore de Jehan GALLOIS dit MONSIEUR VII quartiers et de Collin GALLOIS II arpents trois quartiers pour cens; la veuve de Pierre DOURY paye à Saint-Aubin en 1518 pour III arpents de terre par lui acquis de Collin GALLOIS; Jehan CHAPELOT paye à Saint-Aubin en 1519 pour les hoirs Collin GALLOIS; Felisot GALLOIS paye en 1521 à La Chapelle un denier pour Colin GALLOIS [AD 10 - E* 2880]

38 En 1488-1490, Jehan LE GALOYS dit Guill.ot, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

- à cause de Jehan COLET à c.e de Margueritte sa femme, fille de Gilet DE COMERCY, pour la mesure, accin et pourpris à Correclain contenant environ un arpent entre les Barres et le chemin dudit lieu (plus tard aux héritiers pour moitié et à Jeh. DORY pour la moitié, plus tard à Pierre PILLAVOYNE)
- pour 3 quartiers de terre au lieudit Paradis, entre les hoirs BARBOTIN et les hoirs Jehanot LE GALOYS, le curé de Saint-Aubin et les terres des dames religieuses du Paraclat (plus tard le déficit à Colin SYMON)
- une autre pièce de terre au lieudit Chealo.e (Chantallone) contenant environ 5 quartiers qui fut audit COLET, entre Collin DE BEGNIAUX et les hoirs P.rin GILLE, les hoirs Jehan JACQMART et Collin SYMON & Frominet GUYART
- un petit héritage et jardin à Saint-Aubin, près de la Grande Rue derrière la maison Marion veuve Jeh. MERCIER, entre le chemin dudit lieu commun et



de Saint-Aubin entre 1491 et 1506. Ses héritiers payent censive entre 1507 et 1513. Dans sa déclaration:

Il intervient en 1491 et 1496 pour les héritages qu'il a eu de feu Jean COLET.

Les héritiers de feu sa femme sont cités en 1496 à cause d'une oche assise à Courclain.

Ses trois enfants payent pour ou avec lui entre 1500 et 1506.

Sa déclaration en 1502 à la Chapelle-Godefroy contient un reçu de Pierre GALOIS dit Guillot, pour un quartier de vigne payé par son père³⁹.

ladite veuve MERCIER, la même

- sa terre du Buissonot contenant 7 quartiers de terre, entre Jehan GALOIS lesne et la terre de l'hôtel dieu de Nogent-sur-Seine, les Dames du Paraclet et les terres Barres & autres [AD 10 - 24 H 115 & 118]

³⁹ Jehan GALLOIS dit Guillemynot paye cens à La Chapelle en 1491 pour VII arpents à la Vielle Mueste du coté devers la Garenne tenant d'une part au grand chemin de Pont et un arpent de vigne à la côte Saint-Michel et pour un demi arpent en ce même lieu; il paye à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 pour les héritages qu'il a eu de feu Jehan COLET, pour d'autres héritages qui furent à COUR.CY ou COMARCY, pour la terre "à la Hodouls" ou "en la d. Douls", pour sa vigne; Jehan GUILLEMYNOT (ou GALOYS dit Guillemynot) paye à Saint-Aubin en 1491 et 1496 pour ses héritages; Jean GALOYS dit Guillemynot (ou dit Guillot) paye coutume à Saint-Aubin en 1494 (2 fois dont une par acquis) et 1495; Jehan GUILLEMINAT paye à Saint-Aubin en 1493 pour ses censives; Jehan GALLOIES dit Guillemynot paye à Saint-Aubin en 1495 pour ses censives à cause de ses terres tant pour feu son ... que pour lui; il paye à La Chapelle en 1496; les hoirs Jehan GUILL.NOT payent coutume à Saint-Aubin en 1496; il paye à Saint-Aubin en 1496, 1498 et 1499 pour ses censives; les héritiers de la feuve femme de Jehan GALLOIS dit Guillemynot payent à Saint-Aubin en 1496 à cause d'une oche assise à Correclain; Jehan GALOIS dit Guillemynot l'ainé paye censive en 1500 pour ses terres et autres héritages payés par ses trois enfants; Jehan GALOIS dit Guillot paye à Saint-Aubin en 1502 (2 fois) pour ses terres et autres héritages, pour un acquis fait de la moitié de cinq quartiers de terre séant près du pont de Saint-Aubin; Jehan GALOIS dit Guillot le vieux paye à La Chapelle en 1502 pour un arpent de vigne (reçu de Pierre GALOIS dit Guillot, pour I quartier de vigne payé par son père); Philebert LE PIED paye à La Chapelle en 1502 pour II arpents de terres qu'il a acquis de Jehan GALOIS dit Guillot et ses enfants séants à la Vielle Muette; Jehan GALLOIS dit Guillemynot l'ainé et ses enfants payent à Saint-Aubin en 1504, 1505 et 1506 pour ses censives; Jehan GALLOIS dit Guillemynot paye à Saint-Aubin en 1504 et 1505 pour la censive de sa maison, et en 1505 et 1506 pour cinq quartiers de terre qu'il a acquis d'Estienne MEUNIER; Jehan GALLOIS dit Guillemynot paye à La

Jean GALLOIS dit Guillemynot, est témoin en 1500 dans une procédure opposant les religieuses du Paraclet aux Dames de Nogent/Seine^{40, 41}.

Jean GALLOIS dit Guillemynot l'ainé est le père de trois enfants dont:

Jean dit Guillemynot le jeune, ° ca 1471/1475
Saint-Aubin

sans doute Pierre dit Guillot, ° ca 1477

D.1. Jean dit Guillemynot le jeune, puis dit Monsieur, dit l'ainé, laboureur, ! en 1500-1546, fermier des exploits et amendes de la justice et seigneurie de Saint-Aubin, † 1546/1548, ∞ à Agnès SOMILLON, peut-être fille de Thévenin S.

Jean GALLOIS dit Guillemynot le jeune paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin en 1500 pour les héritiers de feu Thévenin SOMMILLON. Il est sans doute le Jean GALLOIS dit G. dit Monsieur qui déclare en 1507 trois parts des héritages SOMMILLON et entre 1510 et 1513 quatre parts de ces héritages. Il comparait encore après cette date comme:

Jean GALLOIS dit Monsieur en 1518, 1520, 1527, 1528 et 1529

Jean GALLOIS dit Guillemynot en 1521, 1526 et 1533

Jean GALLOIS le jeune fils de Jean GALLOIS dit Gu... en 1529⁴²

Chapelle en 1504 pour VI arpents de terre séant à la Vielle Muette (barré, mention de ROUSSAT en marge), en 1504 et 1505 pour un arpent de vigne assis en la côte Saint-Michel et pour une autre vigne; Regnault ROUSAT paye à La Chapelle en 1504 pour trois arpents de terre qu'il a acquis de Jehan GALLOIS dit Guillemynot assis près la Vielle Muette; Jehan GALLOIS dit Guillemynot paye à La Chapelle en 1506 pour ses cens et pour un quartier de vigne; les hoirs GALLOIS dit Guillemynot payent en 1507 à La Chapelle pour leurs cens; les héritiers GUILLEMYNOT payent à Saint-Aubin en 1510, 1511 et 1513 pour cens [AD 10 - E* 2880]

⁴⁰ Procédure entamée le 16.8.1500 opposant les religieuses du Paraclet à Marguerite et Charlotte D'ARMAGNAC, dames de Nogent/Seine au sujet des droits de pâture pour les troupeaux des religieuses du Paraclet à Saint-Aubin et Quincey.

Le 24.8.1500, vers 7 heures du matin, les parties se transportent à Quincey en l'hôtel de Gillet GILOTTE pour entendre les témoins des religieuses:

Jehan GALOIS dit Guillemynot [AD 10 - 24 H 66]

⁴¹ Jehan GALLOYS dit Guillemynot est témoin lors d'une procédure du 6.8.1500 [AD 10 - E* 2860]

⁴² Jehan GALOIS le jeune dit Guillemynot paye cens à Saint-Aubin en 1500 pour les héritiers de feu Thevenin SOMMILLON tant pour rente que pour censive qu'ils doivent à cause de leurs maisons, terres et autres héritages; Jehan GALLOIES dit G. le jeune dit Monsieur paye à Saint-Aubin en 1507 pour sa maison pour V quartiers de terre, pour les héritages de son père, pour sa part des héritages SOMILLON pour III parts; Jehan GALLOYS dit Monsieur paye en 1510 (au lieu de Ponjot), en 1511 et 1513 pour quatre parts de feu SOMILLON, pour sa maison et pour V quartiers; Pierre DORY le jeune

En 1503, Jean GALLOIS dit Guillemynot le jeune, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail des gros dîmes de Saint-Aubin⁴³.

En 1515, Jean GALLOIS dit Guillemynot est témoin dans la procédure d'une contestation au sujet du droit de chasse dans les garennes de Pont. Il se dit laboureur demeurant à Saint-Aubin; il est âgé de 40 ans - donc né vers 1475 - et dit être né à Saint-Aubin⁴⁴.

En 1521, Jean GALLOIS dit Monsieur est de nouveau appelé comme témoin dans cette procédure. Il est laboureur à Saint-Aubin, âgé d'environ 50 ans - donc né vers 1471 - et né à Saint-Aubin, où il a toujours demeuré⁴⁵.

paye en 1513 pour la terre échangée à Jehan MONS.R; Jehan SIMON paye en 1517 de Jehan GALLOIS dit Monsieur VII quartiers et de Collin GALLOIS II arpents trois quartiers assis au lieu ... pour cens; Jehan GALLOIS dit Monsieur paye en 1518 et 1520 (2 fois, une pour ses censives); Jehan GALLOIS dit Gileminot paye en 1521 à La Chapelle; Jehan GALLOIS dit Guillemynot paye à Saint-Aubin en 1526, il dit avoir vendu des terres à plusieurs; Jehan GALLOIS dit Monsieur ou le Sieur paye en 1527, 1528 et 1529; Jehan GALLOIS le jeune fils de Jehan GALLOIS dit Gu... paye à Saint-Aubin en 1529; Jehan GALLOIS dit Guillemynot paye en 1533 [AD 10 - E* 2880]

43 Le 8.5.1503, devant Claude POUCEOISE, Jehan GALLOIS dit Guillemynot le jeune, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet les gros dîmes de Saint-Aubin. Caution: Pierre DUCLOS, laboureur demeurant à Quincey, Noël SIMON, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

44 Le 14.7.1515, dans une information du procureur du roi contre Messire Michel DE POISIEUX, chevalier, seigneur de Foujon et Dame Marguerite DE VELU, sa femme, sur la fin et limites de la Garenne de Pont, comparait:

➤ Jehan GALLOIS dit Guillemot, laboureur demeurant à Saint-Aubin, âgé de XL ans ou environ. Il dit être né à Saint-Aubin. Il a été commis à garder la garenne pour Jehan MERCIER et Richard FANYET (?) pour aider à prendre Symon PETIT PIE et Jehan PARESTRE de Marnay, qui furent pris par les compagnons, et Didier DAULPHIN, qui chassaient, et furent menés prisonniers à Nogent/Seine, auquel lui-même aida à mener. Il cite Jehan DESMASSUES [AD 10 - E* 2813]

45 Le 29.12.1521, enquête sur la fin et limites des la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEUX, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Jehan GALLOIS dit Monsieur, laboureur à Saint-Aubin, âgé de 50 ans ~. Il dit être né à Saint-Aubin, où il demeure depuis sa naissance, et que depuis 30 ans il a fréquenté la garenne. Il y a 6 ans environ, feu Thevenin DUCLOS, en son vivant laboureur demeurant à Quincey, pris et retint à titre de cens ou rente du Sieur ou Dame de Fojon, 10 à 12 arpents de bois, et qu'il fit essarter et mettre en nature de labour. Depuis 4 ans, un nommé Gillet, Gillet GILLOTTE,

En 1524, Jean GALLOIS dit Monsieur, laboureur à Saint-Aubin, et Agnès SOMMILLON, sa femme, vendent 6 quartiers de terre à Marie LE BLANC^{46, 47}.

En 1529, Jean GALLOIS dit Monsieur est de nouveau témoin dans la procédure d'une contestation entre Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, et les religieuses du Paraclet⁴⁸.

En 1535, Jean GALLOIS dit Monsieur est encore cité témoin dans plusieurs enquêtes^{49, 50}.

Jean GALLOIS dit Monsieur l'aîné apparaît dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541⁵¹.

Jean GALLOIS dit Monsieur est cité pour la dernière fois en 1546, alors qu'il est avec d'autres pressenti pour être le tuteur des enfants de François VILLAIN et Laurence⁵².

George BARBOTIN, Pierre DUCLOS le jeune, feu Pierre DUCLOS, feu Jehan DES MASSUES, Gillot PAYANT, Messire Estienne DRU et autres, demeurant à Quincey, ont pris des seigneur ou dame de Fojon environ 100 arpents de terre, à essarter. Il cite Monsieur DE PAROIS, procureur des seigneur ou dame de Fojon, il y a 5 ou 6 ans. Il cite feu Jehan DES MASSUES, en son vivant fauconnier des sieur ou dame de Fojon, qui fut trouvé par les garenniers de ladite garenne il y a 6 à 8 ans à tendre des lacets et collets, et fut fait prisonnier et mener à Nogent où il fut condamné à l'amende par les officiers dudit lieu [AD 10 - E* 2813]

46 Le 5.12.1524, Jehan GALLOIS dit Mons.r, laboureur demeurant à Courclain, et Agnès SOMMILLON, sa femme, à cause d'elle, vendent à Marie LE BLANC, veuve de Denis ANGENOUST, 6 quartiers de terre au liedit "le terrier Huot" [AD 10 - E* 2858]

47 Le 5.12.1524, Jean GALLOIS vend à cause d'Agnès SOMMILLON sa femme, à la veuve Denis ANGENOUST, 6 quartiers de terre [AD 10 - E* 3052]

48 Le 13.1.1529, Pierre DOURY, soit-disant mayeur de Saint-Aubin, Jehan BRUN dit Courselles, soit-disant sergent audit lieu, pour Jehan DE RANC, seigneur de Saint-Aubin, Pierre GALLOIS dit Guillemynot, Jehan GALLOIS dit Monsieur, Felix HUGUENYN, Pierre GALLOIS et Jehan SYMON, laboureurs demeurant à Saint-Aubin sont établis commissaires au gouvernement d'une pièce du bois de Pothière pour l'arpentage. Témoins: Pierre GALLOIS dit Guillemynot, Jehan SYMON et Jehan TROTIN [AD 10 - E* 2809]

49 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Jehan GALLOIS dit Monsieur, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860]

50 Le 29.6.1535, Jehan GALLOIS dit Monsieur à Saint-Aubin est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

51 Jehan GALLOIS l'aîné dit Monsieur est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

52 Le 20.9.1546, les mineurs de François VILLAIN et Laurence sa femme, à l'encontre dudit VILLAIN, Laurens GILLES, Symon ... (VERNIER ?), Durant COLAS, Jehan QUINSSON, Jehan BEIGNOT, Jehan GALLOIS dit Monsieur et Jacques ROUSSAT; le tuteur est Jacques

Jean GALLOIS dit Guillemintot est mort avant 1548, date à laquelle son fils Jean GALLOIS comparait comme témoin dans la procédure d'une contestation entre Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, et les religieuses du Paraclét. Jean GALLOIS est laboureur à Saint-Aubin. Il est âgé d'environ 40 ans, donc né vers 1508. Il déclare que son père fut fermier des exploits et amendes de la justice et seigneurie de Saint-Aubin⁵³.

Jean GALLOIS dit Guillemintot le jeune est le père de:
Jean, ° ca 1508, p Jean CHEVRIER, laboureur, ! en 1548

D.2. Pierre dit Guillemintot, laboureur, ! en 1500-1535

Pierre GALLOIS paye sa contribution au censier du seigneur de La Chapelle-Godefroy et Saint-Aubin entre 1500 et 1533. Il est appelé Pierre GALLOIS dit Guillot en 1502. Il paye en 1507 avec Félisot GALLOIS pour leur censive et en 1528 avec Jean DOURY pour leur terre près le fief des Barres⁵⁴.

Dans un témoignage de 1527, Pierre GALLOIS, demeurant à Saint-Aubin, se dit âgé de 50 ans⁵⁵. Il

ROUSSAT [AD 10 - E* 2890]

53 Le 27 ou 30.10.1548, enquête et examen de témoins par Guillaume BERTHELMY, conseiller du roi, à la requête de Noble Homme Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin:

Jehan GALLOYS, laboureur demeurant à Saint-Aubin, âgé d'environ 40 ans.

➤ Il connaît Jehan CHEVRIER, décédé il y a 4 ou 5 ans, laboureur à Saint-Aubin, son parrain. Ledit CHEVRIER a été condamné pour parjure comme l'a dit feu Jehan GALLOYS dit Guillemintot, père du déposant, vivant fermier des exploits et amendes de la justice et seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2809]

54 Pierre GALLOIS paye cens en 1500 à La Chapelle pour un demi arpent de vigne ou environ assise à la côte Saint-Michel; Pierre GALLOIS dit Guillot paye à La Chapelle en 1502 pour I quartier de vigne (paye son père, en marge); Pierre GALLOIS paye à La Chapelle en 1504 pour demi de vigne assis à la côte Saint-Michel (barré); il paye à La Chapelle en 1505 pour trois arpents de terre assis au Closieau Pajot par lui acquis de Martin PIQUERART et pour sa vigne; il paye à La Chapelle en 1506 pour ses cens qu'il doit à la Chapelle et pour un quartier de vigne; il paye en 1507 avec Félisot GALLOIS pour leur censive et pour Martin HUGUENIN pour II de terre; il paye en 1507 à La Chapelle pour ses cens; il paye à Saint-Aubin en 1510 pour cens et coutume, en 1511 et 1513, à La Chapelle en 1518, 1521 et 1522, à Saint-Aubin en 1518, 1519, 1520, 1526, 1527, 1528 et 1529 (2 fois); il paye à Saint-Aubin en 1526 pour la terre qu'il a achetée de Jehan HUGUENIN; il paye avec Jehan DOURY en 1528 pour leur terre près le fief des Barres et en 1532 pour une mesure et héritages; il paye en 1533; Ambroise SYMON paye en 1533 à la décharge de Denis, Jacquin MERCIER et Pierre GALLOIS; Jehan SYMON paye en 1533 à la décharge de Pierre GALLOIS [AD 10 - E* 2880]

55 Le 10.7.1527, certificat de plusieurs habitants de Quincey et autres lieux qui justifient que les seigneurs de Saint-Aubin avaient droit de propriété sur environ 100

serait donc né vers 1477.

En 1529, Pierre GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, intervient comme commissaire pour l'arpentage de terre à Saint-Aubin⁵⁶.

Dans le censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin de 1532, Pierre GALLOIS est associé aux héritiers de feu Jean GALLOIS pour un accin avec 2 maisons, grange et oche à Courclain⁵⁷. Est-ce le même?

Pierre GALLOIS est cité à Saint-Aubin dans plusieurs témoignages établis en 1535^{58, 59}.

Pierre GALLOIS déclare sa maison entre 1535 et 1537

arpents de bois taillis:

- Colin DUCLOS, laboureur, âgé de 60 ans, et ..., âgé de 70 ans, demeurant à Quincey
- Guillemintot MARLIN, âgé de 60 ans, laboureur demeurant à Nogent
- Colin SIMON, âgé de 70 ans, laboureur demeurant à Nogent
- Jehan THOMAS, âgé de 64 ans
- Jehan CANNYN, âgé de 55 ans, demeurant à Marnay
- Pierre GALLOIS, âgé de 50 ans
- Pierre SOMILLON, âgé de 50 ans, laboureur demeurant à Saint-Aubin

Le bois fut à Loys TORSILLON, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, et à son propos il y a 34 ans, fut à Noble Homme Jehan DE RANC, seigneur de Bonpas, et en partie de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy d'une saisie des officiers de Nogent faite il y a environ 25 ans.

Mention d'un bail fait à la chandelle par ledit TORSILLON d'1 arpent à Colin SIMON, Pierre SOMILLON et autres, que Thévenin SOMILLON, son aïeul, tenait du vivant dudit TORSILLON.

Vente d'1 arpent audit Colin, 3 quartier audit MERLIN et 1 quartier à P.re SOMILLON [AD 10 - E* 2860]

56 Le 13.1.1529, Pierre DOURY, soit-disant mayeur de Saint-Aubin, Jehan BRUN dit Courselles, soit-disant sergent audit lieu, pour Jehan DE RANC, seigneur de Saint-Aubin, Pierre GALLOIS dit Guillemintot, Jehan GALLOIS dit Monsieur, Felix HUGUENYN, Pierre GALLOYS et Jehan SYMON, laboureurs demeurant à Saint-Aubin sont établis commissaires au gouvernement d'une pièce du bois de Pothière pour l'arpentage. Témoins: Pierre GALLOIS dit Guillemintot, Jehan SYMON et Jehan TROTIN [AD 10 - E* 2809]

57 Censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin:

Le 13.9.1530 et 21.4.1531, les héritiers de feu Jehan GALLOIS déclarent 1 accin avec 2 maisons, grange, oche et jardin à Correclain, entre les héritiers de Guille. GALLOIS et Jehan.ot GALLOIS, les pastures communes et le chemin de Nogent

Le 3.5.1532, Jehan MIGORDIN, Jehan GALLOIS l'aîné et Claude GALLOIS, héritiers de feu Jehan GALLOIS, déclarent un accin avec 2 maisons, grange et oche à Courclain, entre les héritiers de Guille. GALLOIS et Jehan.ot GALLOIS, les pastures communes et le chemin de Nogent. Ledit MIGORDIN et Jehan BROCCQUART avec les hoirs Jehan LE PIED payent, et depuis Pierre GALLOIS (plus tard à Edmé QUAULAY à cause de sa femme, Denis GILLES et les hoirs Pierre GILLES, Claude COLLET à cause de sa femme et autres; en 1643 à Michel AUBERT et Simon GALLOIS, barré)

dans un censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin. Il fait une déclaration commune avec les héritiers de Félisot GALLOIS et Jean FONTAINE (son gendre) en 1537 et 1538⁶⁰.

Pierre GALLOIS semble être le père de:
NN., ∞ à Jean FONTAINE, ° ca 1502

Dans un témoignage fait en 1542, Jean FONTAINE, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, âgé d'environ 40 ans, et natif de Saint-Aubin, cite Pierre GALLOIS son beau-père⁶¹.

Est-ce le même Pierre GALLOIS qui achète en 1544 la septième part d'une maison à sa sœur Jeanne GALLOIS, épouse de Martin BARBIER, laboureur à Crancey⁶²? Cette Jeanne pourrait-elle être la Jeanneton GALLOIS, sœur de Félisot, citée dans le censier en 1506 et 1510.

E. Félisot, laboureur, ! en 1506-1536, † 1536/1537

En 1523, Félisot GALLOIS, laboureur demeurant à Courclain, reconnaît aux religieuses du Paraclét une obligation pour les dîmes de Saint-Aubin. Pierre GALLOIS, Jean GALLOIS et Pierre SOMMILLON sont ses cautions⁶³.

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan MIGORDIN et Jehan GALLOIS, héritiers de feu Jehan GALLOIS, font la même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

58 Le 29.6.1535, Pierre GALLOIS à Saint-Aubin est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

59 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Pierre GALLOIS, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860]

60 Pierre GALLOIS déclare sa maison entre 1535 et 1537 dans le censier de l'Abbaye du Paraclét pour Saint-Aubin. Il fait une déclaration commune avec les héritiers de Féliat/Fliart GALLOIS et Jehan FONTAINE en 1537 et 1538 [AD 10 - 24 H 118]

61 Dans une audition de témoins pour une procédure entre les abbesses du Paraclét et Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, comparait le 23.2.1542 Jehan FONTEYNE, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, âgé de XL ans ~, né à Saint-Aubin. Il cite Pierre GALLOIS, beau-père du déposant [AD 10 - 24 H 131]

62 Le 20.1.1544, Martin BARBIER, laboureur demeurant à Crancey et Jehanne GALLOIS sa femme, à cause d'elle, vendent à Pierre GALLOIS, leur frère:

- la septième partie d'une maison, cour, grange, jardin et accin à Courclain, entre le MERCIER et les héritiers de feu Jehan DEVIN, la rivière d'Arduisson et un chemin
- le septième d'une moitié et le tiers de l'autre moitié d'un saulsois contenant 1 quartier à Courclain, derrière ladite grange, entre celle-ci et ladite rivière, de part et d'autre aux DORY
- le septième d'1 quartier 1/2 de vigne à Saint-Aubin, entre Jehan GALLOIS et les héritiers de Jehan DORY, Estienne MATHELIN et ?

qui proviennent tant du coté paternel que maternel [AD 10 - E* 2878]

63 Le 11.6.1523, Félisot GALLOIS, laboureur demeurant à Courclain, paroisse de Saint-Aubin, reconnaît aux religieuses du Paraclét une obligation pour les dîmes de

Félisot GALLOIS paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1506 et 1533. Il paye:

- coutume à Saint-Aubin avec Jeanneton⁶⁴ sa sœur en 1506 et 1510.
- avec Pierre GALLOIS en 1507 pour leur censive
- en 1521 à La Chapelle pour ses terres et vignes, et un denier pour Colin GALLOIS
- en 1527 pour sa terre près le fief des Barres⁶⁵. Il faut noter que Pierre GALLOIS paye censive en 1528 avec Jean DOURY pour leur terre près le fief des Barres.

Félisot GALLOIS paye sa contribution au censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin en 1535 et 1536. Ses héritiers font une déclaration commune avec Pierre GALLOIS et Jean FONTAINE en 1537 et 1538⁶⁶.

F. Guillot ! en 1505-1521

Guillot GALLOIS paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1505, 1506 et 1507, puis en 1518 et 1521. Jacquin GRILLAT, Claude CHEVRIER et Jean VOITRIN payent censive à Saint-Aubin en 1526 et 1527 pour la vigne Guillot GALLOIS⁶⁷.

Fin des GALLOIS dit Guillemintot

G. NN.

Les deux Jean GALLOIS qui suivent sont sans doute issus de la famille GALLOIS dit Guillemintot.

Saint-Aubin. Caution: Pierre GALLOIS, Jehan GALLOIS et Pierre SOMMILLON [AD 10 - 24 H 100]

64 Jehanneton GALLOISE paye coutume à Saint-Aubin en 1510 [AD 10 - E* 2880]

65 Les hoirs (barré) Félisot GALLOIS et Jehanneton sa sœur payent coutume à Saint-Aubin en 1506 et 1510; Pierre GALLOIS et Félisot GALLOIS payent en 1507 pour leur censive; Félisot GALLOIS paye à Saint-Aubin en 1518, 1519 et 1520; il paye en 1521 à La Chapelle pour ses terres et vignes, et un denier pour Colin GALLOIS; il paye en 1522 à La Chapelle; il paye à Saint-Aubin en 1526, 1527, 1528, 1529 (2 fois), 1532 et 1533; il paye en 1527 pour sa terre près le fief des Barres [AD 10 - E* 2880]

66 Félisot GALLOIS intervient en 1535 et 1536 dans le censier de l'Abbaye du Paraclét pour Saint-Aubin. Ses héritiers font une déclaration commune avec Pierre GALLOIS et Jehan FONTAINE en 1537 et 1538 [AD 10 - 24 H 118]

67 Guillot GALLOIS paye à La Chapelle en 1505 pour un arpent de terre assis au Carieau l'Abesse, en 1506 et 1507 pour ses cens, en 1518 et 1521; Jehan PILLAVE. paye cens à Saint-Aubin en 1519 pour trois quartiers de vigne par lui achetés de Guillot GALLOIS assis devers la Garenne, et Thibault VOICTERIN en 1519 et 1520 pour les cens de III quartiers de vigne par lui acquis de Guillot GALLOIS; Jaquin GRILLART, Claude CHEVRYER et Jeh. VOICTERIN payent à Saint-Aubin en 1526 et 1527 pour la vigne Guillot GALLOIS [AD 10 - E* 2880]

Jean l'aîné, laboureur à Courclain
Jean le moyen, laboureur à Courclain, ! en 1491-1502, ∞ à Simone

Jean GALLOIS le moyen intervient en 1491 au censier du seigneur de Saint-Aubin, en particulier à cause de son père pour les héritages qui furent à Félix GRAND (HOMME)⁶⁸. Jean GALLOIS l'aîné paye censive pour les héritages qu'il a acquis des héritiers de Félix GRAND HOMME de 1491 à 1498. Il est sans doute apparenté à Colin GALLOIS (dit Guillemot) qui paye censive à La Chapelle-Godefroy de 1500 à 1504 pour une pièce de terre qu'il a acquise du GRAND HOMME de Marnay/Seine.

En 1502, Jean GALLOIS le jeune et le moyen (une seule personne !), laboureur à Courclain, prend avec sa femme Simone le bail de 32 arpents de terre⁶⁹.

Il est sans doute le Jean GALLOIS, frère de Jean GALLOIS l'aîné cité dans le censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1504 et 1507, et oncle de Jean GALLOIS le jeune, ce qui lui a certainement valu le surnom de "le moyen".

G.1. Jean l'aîné, laboureur à Courclain, ! en 1488-1505, † 1505/1506

Jean GALLOIS l'aîné paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1506. Entre 1504 et 1506, il paye avec son frère Jean GALLOIS.

Les héritiers de Jean GALLOIS l'aîné payent censive de 1506 à 1533; à partir de 1527, ils sont nommés: Jeannot GALLOIS et Jean DOURY. En fait, il s'agit des héritiers de Jean GALLOIS dit Guillemot!⁷⁰.

68 Jehan GALOYS le moyen paye coutume à Saint-Aubin en 1491; Jehan GALOIS le moyen paye coutume à Saint-Aubin en 1491 à cause de son père pour les héritages qui furent au GRANT Félix [AD 10 - E* 2880]

69 Le 15.12.1502, Jehan GALOYS le jeune et moyen, laboureur demeurant à Courclain, paroisse de Saint-Aubin, prend à titre de moisson de grain des religieuses du Paraclet 32 arpents de terre au lieudit "Les Carreaux" pour 19 ans, avec Simonne sa femme. La terre est voisine de Jehan PILLAVEAVOINE, prêtre curé de Mâcon [AD 10 - 24 H 100]

70 Jehan GALLOIS l'aîné paye cens à La Chapelle en 1491 pour un arpent de terre assis aux Quareaux, pour un essart assis en la côte Saint-Michel, pour sa part de sa vigne en deux pièces assise en la côte Saint-Michel d'un bout à Jehan VIGNER et d'autre touchant aux terres de séant; il paye à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 pour l'oche Feyot/Felysot, pour les terres des Mergers (tenu par Jaquin BARBOTIN en 1496); il paye en 1491 (2 fois) et 1496 en rente, en coutume pour les héritages de feu Félix LE GRAND HOME; en 1491 et 1493 pour l'héritage Faisot; il paye en 1491 et 1496 (2 fois) pour les héritages qu'il a acquis des héritiers de feu Félix LE GRAND HOME, pour les censives de toutes ses terres; il paye en 1493 et 1495 pour ses censives; il paye à Saint-Aubin en 1498 à cause des hoirs à la GRANT Félice; il paye rente en 1498 pour ses terres; il paye cens et rente en 1499 et apparaît 2 autres fois en 1498-1499; il paye à Saint-Aubin en 1500, demeurant à Courclain, et 1502 (2 fois) pour ses

Jean GALLOIS l'aîné paye censive en 1500 pour 6 arpents à La Vieille Muette alors que plusieurs membres de la famille GALLOIS dit Guillemot déclarent des héritages à La Vieille Muette:

Jean GALLOIS dit Guillemot en 1491 pour 7 arpents; Jean GALLOIS dit Guillot et ses enfants en 1502 pour 2 arpents; Jean GALLOIS dit Guillemot en 1504 pour 6 arpents; Régnauld ROUSSAT en 1504 pour 3 arpents acquis de Jean GALLOIS dit Guillemot

Philbert LE PIED en 1502 pour 3 arpents acquis de Collin GALLOIS et pour 2 arpents acquis de Jean GALLOIS dit Guillot et ses enfants

Jean GALLOIS l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin, est témoin en 1500 dans une procédure opposant les religieuses du Paraclet aux Dames de Nogent/Seine⁷¹, ⁷². Il se dit âgé de 80 ans - donc né vers 1420 - et natif de Saint-Aubin. Il déclare avoir été employé vers 1436 par les religieuses pour mener les chevaux et harnais de l'Abbaye du Paraclet⁷³.

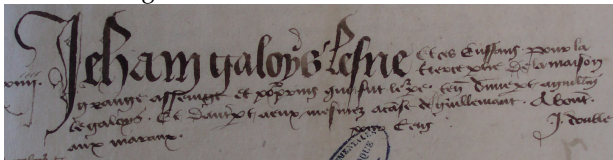
terres au finage de Saint-Aubin; il paye en 1500 à La Chapelle pour VI arpents de terre séant à la Vieille Muette et pour I arpent de vigne assis à la côte Saint-Michel et pour un arpent de terre assis aux Careaux, pour cinq quartiers de terre ou environ devers la Garenne, pour un demi arpent assis à la côte Saint-Michel et en 1502 pour I arpent de terre, pour V quartiers de terre, pour un demi arpent et pour un demi arpent; il paye à Saint-Aubin en 1504, 1505 et 1506 avec son frère Jehan GALLOIS pour leur cens, en 1505 et 1506 pour la rente de leur oche et reçu de Jehan GALLOIS le jeune pour un jardin qu'il a pris à rente de Denis TRIPART; il paye à La Chapelle en 1504 et 1505 pour les cens de ses terres assises devers la Garenne; les héritiers de Jehan GALLOIS payent à La Chapelle en 1506 et 1507 pour leur cens; les hoirs Jehan GALLOIS et son frère Jeh. GALLOIS payent à Saint-Aubin en 1507 pour leur cens; les hoirs Jehan GALLOIS payent à Saint-Aubin en 1510; les hoirs Jehan GALLOIS l'aîné payent coutume à Saint-Aubin en 1510; les hoirs de Jehan GALLOIS l'aîné payent à Saint-Aubin en 1518, 1519 et 1520 pour leurs cens; les hoirs de Jehan GALLOIS l'aîné payent à Saint-Aubin en 1527 pour la Pont...; Jehan DOURY et Jehannot GALLOIS payent à Saint-Aubin en 1527 et 1528 pour les hoirs Jehan GALLOIS l'aîné; les hoirs de Jehan GALLOIS payent à Saint-Aubin en 1532; les hoirs de Jehan GALLOIS l'aîné payent en 1533 pour leurs censives; Jehan DOURY paye pour les hoirs Jehan GALLOIS [AD 10 - E* 2880]

71 Jehan GALLOYS l'aîné est témoin lors d'une procédure du 6.8.1500 [AD 10 - E* 2860]

72 Jehan GALOIS, laboureur, 80 ans, demeurant à Saint-Aubin, est témoin le 28.8.1500 pour un procès au profit des religieuses du Paraclet [AD 10 - E* 2892]

73 Le 6 ou 16.8.1500, enquête à la requête des religieuses du Paraclet contre Marguerite et Charlotte d'Armagnac, dames de Nogent et Pont/Seine, au sujet des droits de pâturage des troupeaux des religieuses à Saint-Aubin et Quincey sur les terres et jusqu'aux murs du Parc de Pont (dont elles ont été déboutées en 1540) par Guyon COIFFART, lieutenant du Prévôt de Troyes. Le 24.8.1500, vers 7 heures du matin, les témoins sont auditionnés en l'hôtel de Gillet GILLOTTE à Quincey:

Dans le censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin de 1488, Jean GALLOIS l'aîné et ses enfants déclarent, entre autre, la tierce partie de la maison, grange, accin et pourpris qui fut à leur père⁷⁴. Une indication postérieure indique que ledit GALLOIS et Hébert REUILLON à cause de sa femme sont détenteurs de ces héritages.



Le nom de Jean GALLOIS l'aîné est encore cité dans la déclaration de Simon GILLES au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin de 1488⁷⁵.

Jehan GALOIS, laboureur, âgé de 80 ans environ, demeurant à Saint-Aubin, natif de Saint-Aubin où dès et depuis 60 ans il a toujours été et demeuré.

- Il déclare qu'il y a 64 ans où environ, il demeura environ 1 an en l'Abbaye du Paraclet et servait à mener et conduire les chevaux et harnais d'icelle. Il a vu les pâtres de l'abbaye mener les bêtes dans les pâtures.
- Il mentionne le témoignage d'un nommé BILLON
- Il dit avoir oui dire des environ 60 ans à feu un appelé Félisot JAQUEMART, natif de Quincey, et autres anciens, qu'ils soulaient en leurs temps labourer les terres étant au plus près du parc et qu'ils avaient délaissé lesdits labours et étaient venues lesdites terres en désert par les moyens des guerres qui étaient survenues au pays et que le peuple du pays avait abandonné le lieu [AD 10 - 24 H 66 & E* 2860]

74 Déclaration au terrier de 1488 de Jehan GALLOIS l'aîné et ses enfants pour:

- la tierce partie de la maison, grange, accin et pourpris qui fut à leur père, entre Guill.m LE GALOYS et eux-mêmes à cause de Guillemart, les Maraux et - (plus tard, ledit GALOIS)
- une pièce de terre derrière Postiers contenant environ 3 arpents, entre Jacquin MORIN et les S.rs de Saint Aubin, les hoirs BARRES et Postiers
- environ 3 quartiers de terre près du poirier à la Houdoue, entre Jeh. GALOYS dit Guillot et Collin DE BIGNEAUX (plus tard à Hébert REUILLON à cause de sa femme) [AD 10 - 24 H 115 & 118]

75 En 1488-1490, Symon GILE, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

- la moitié de l'accin, cour, jardin et pourpris qui fut à Jehannet LE GALOYS et autres, et auparavant à feu son père et depuis à Jehan LE GALLOYS l'aîné, rue au Raalle, contenant ~ 1 arpent entre les hoirs PROSTRAT et au curé dudit lieu, Girart MAIST. et autres, plus tard à Maître Bon CLEREAU
- au lieu de Chantallone, 5 quartiers de terre entre les hoirs Simon CORTOYS et Girard MAISTRE
- le courtil qui fut à VALLÉE en la rue au Raalle contenant 1/2 arpent
- en ce lieu 3 perches de jardin qui fut au feu père dudit GILLE (P.rin GILLE), entre Collin GILE et Thomas MUSNIER
- sa part de l'essart qui fut à BERGEROT en la rue au Raalle contenant ~ 1/2 quartier, entre Collin GILE et Thomas MUSNIER

Jean GALLOIS l'aîné est le père de:

Jean GALLOIS

Jean GALLOIS cité fils de Jean GALLOIS l'aîné, laboureur à Courclain, en 1490, lors de la prise d'un bail "aux Carreaux"⁷⁶.

peut-être une fille, ∞ à Hébert REUILLON

G.1.A. Jean le jeune, laboureur, ! en 1491-1507, puis Jean en 1510-1520

Jean GALLOIS le jeune paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1507. Après le décès de Jean GALLOIS l'aîné en 1506, il apparaît comme Jean GALLOIS de 1510 à 1520⁷⁷.

H. NN.

Jean

Jeannin

H.1. Jeannin ou **Jean** l'aîné, † /1535

Il est sans doute le Jean GALLOIS l'aîné cité entre 1511 et 1526 dans le censier du seigneur de Saint-Aubin⁷⁸.

Pourrait-ils être le Jean GALLOIS l'aîné dont le nom est cité en 1539⁷⁹.

- en ce même lieu, 3 perches de saulsois
- en ce même lieu, 1/2 quartier de mesure, cour et jardin, entre les hoirs Guillm. GILE et les hoirs P.re GILLE [AD 10 - 24 H 115 & 118]

76 Le 14.12.1490, Jehan GALLOIS, fils de Jehan G. l'aîné, laboureur demeurant à Courclain, paroisse de Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet, représentées par Jehan LE HUCHER, leur procureur, le bail pour 9 ans de 12 arpents de terre au lieudit "Les Carreaux" [AD 10 - 24 H 100]

77 Jehan GALLOIS le jeune paye cens à Saint-Aubin en 1491 et 1498-1499 pour cinq arpents de terre qui furent à GIROST de Marnay; il paye à Saint-Aubin en 1500 et 1502 pour trois quartiers d'oche assis au lieu dit Courclain au lieu au Marois, en rente, pour I saussois contenant I arpent ou environ par lui acquis de Denis TRIPART; il paye à Saint-Aubin en 1504 pour la rente de son oche; dans la déclaration de Jehan GALLOIS l'aîné et son frère Jehan GALLOIS à Saint-Aubin en 1504 et 1506 est cité un reçu de Jehan GALLOIS le jeune pour un jardin qu'il a pris à rente de Denis TRIPART; Denis TRIPART et Jehan GALLOIS payent cens à La Chapelle en 1504 et 1505 pour les héritages qui furent à feu CORTOIST (pour l'accin de la grange CORTOIST); Jehan GALLOIS le jeune paye en 1507 pour la rente de son oche et pour un jardin "... ourtoies"; Jehan GALLOIS paye en 1520 à Saint-Aubin pour la rente de son oche et pour son jardin appelé le jardin Claudine CORTOSE; il paye en 1510 à Saint-Aubin pour un courtil; il paye en 1511 et 1513 pour cens et rente [AD 10 - E* 2880]

78 Jehan GALLOIS l'aîné paye à Saint-Aubin en 1511 et 1513 pour cens et rente, en 1519 pour tous ses cens, en 1520, en 1526 pour tout, en 1529 [AD 10 - E* 2880]

79 Le 12.4.1539, conclusion du procureur général pour une procédure entre le grand maître général réformateur des eaux et forêts du royaume de France à l'encontre de Maître Laurent NUGAULT, notaire et secrétaire du roi,

H.1.A. Jeannot, laboureur à Courclain, ! en 1511-1541, ° ca 1489 Courclain

Un Jeannot GALLOIS est cité témoin dans une procédure en 1500⁸⁰, mais il s'agit certainement d'une autre personne car Jeannot GALLOIS n'avait alors que onze ans.

Jeannot GALLOIS paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1511 et 1533. Il paye entre autre avec Jean DOURY pour les héritiers de Jean GALLOIS l'aîné entre 1526 et 1528⁸¹. Il serait donc apparenté aux GALLOIS dit Guillemillot.

En 1521, Jeannot GALLOIS, laboureur à Courclain, et Simon MERLIN, laboureur à Saint-Aubin, font une vente à Pierre MARIN, demeurant au Paraclet⁸².

En 1535, Jeannot GALLOIS est cité plusieurs fois témoin dans la procédure d'une contestation au sujet du droit de chasse dans les garennes de Pont^{83, 84}. Il déclare alors être âgé d'environ 46 ans, être natif de Courclain et fils de feu Jehannin GALLOIS⁸⁵.

Jeannot GALLOIS est encore cité dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541⁸⁶.

En 1593, Jean HUGUENIN paye censive tant pour lui que pour les héritiers Jean GALLOIS dit Jeannot⁸⁷.

Branche des GALLOIS dit Bruyant

I. Jean, ! en 1518-1522

Jean GALLOIS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1518 et 1522⁸⁸. En 1520, il paye censive avec Etiennot GALLOIS, Jean LE PIED et Jean BROQUART. Ils sont sans doute tous les quatre proches parents, sans doute frères et beaux-frères, car:

seigneur de Saint-Aubin, en son nom et ayant pris la cause pour Michau BENOIST l'aîné, Jehan BORJONNE, Jehan GALLOIS l'aîné et consorts, demeurant à Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy. Exécution d'une sentence pour la clôture de la garenne de Pont [AD 10 - E* 2813]

80 Dans des témoignages du 6.8.1500 est cité Jehannot LE GALLOIS [AD 10 - E* 2926]

81 Jehannot GALLOYS paye à Saint-Aubin en 1511 et 1513 pour un arpent de terre qu'il a acquis de MOINEAU pour cens; il paye en 1520 à Saint-Aubin, seul et avec Pierre MARIN; Jehannot GALLOIS paye en 1521 et 1522 à La Chapelle seul et avec Laurent GUILLE; Jehan DOURY et Jehannot (ou Thiennot) GALLOIS payent à Saint-Aubin en 1526, 1527, 1528 et 1529 (2 fois) pour les hoirs Jehan GALLOIS l'aîné; Jehannot GALLOIS paye en 1533 [AD 10 - E* 2880]

82 Le 28.12.1521, Jeannot GALLOIS, laboureur demeurant à Corquelin, et Simon MERLIN, laboureur à Saint-Aubin, vendent à Pierre MARIN, demeurant au Paraclet, tous leurs droits qu'ils ont en une maison, jardin, aisance, pré et pourpris au finage de Saint-Aubin au lieu dit La Chaulme devant GOBILLON, notaire à Nogent [AD 10 - 24 H 93]

83 Dans une procédure du 29.7.1535, comparait Jehannot GALLOYS [AD 10 - E* 2860]

Etiennot GALLOIS et Jean BROQUART payent leur censive ensemble en 1518 à La Chapelle-Godefroy

Jean MIGOURDIN, Jean BROQUART et les héritiers de Jean LE PIED payent en 1532 la censive d'un accin où il y a 2 maisons, grange, oche et jardin à Courclain, appartenant à Jean MIGOURDIN, Jean GALLOIS l'aîné et Claude GALLOIS, héritiers de feu Jean GALLOIS⁸⁹.

Jean LE PIED dit GALLOIS vend en 1540 la sixième partie d'une maison à Courclain à Jean BROQUART⁹⁰.

84 Le 29.6.1535, Jehannot GALLOYS est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

85 Le 10.4.1535, devant Denis ANGENOUST, procureur du roi, bailli de Nogent/Seine, à la diligence et poursuite de Claude LARGENTIER, seigneur de la Croslière, comparait:

➤ Jehannot GALLOYS, laboureur demeurant à Corclain, âgé de 46 ans environ, natif de Corclain. Jehannin GALLOYS son père tenait de son vivant à ferme et moisson de grains le labourage du fief de La Croslière (avec Jehan GALLOIS son frère d'après d'autres témoignages). Et quand il fut suffisamment âgé, il labourait les terres dudit fief et connaissait de 10 à 12 ans ce que ledit défunt son père tenait. Il cite le père dudit LARGENTIER, aussi seigneur de La Croslière, et Guyon DE LA HAVERDIÈRE, seigneur de La Chapelle Godefroy. Il cite les laboureurs du pays auquel LARGENTIER a baillé ses terres: feu Jehan HUGUENIN dit Picquerat, plusieurs années, Colin et Pierre les SOLIERE, plusieurs années, feu Laurens LE MERLE et Simon LE DESPENCIER, 12 à 14 ans et de présent Jacquin BUREAU [AD 10 - E* 3051]

86 Jehannot GALLOYS est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

87 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan HUGUENIN paye censive tant pour lui que pour les hoirs Jehan GALLOYS dit Jehannot en 1593 [AD 10 - E* 2883]

88 Jehan GALLOIS et la femme Jehan MERLIN payent à La Chapelle en 1518; Jehan GALLOIS paye à Saint-Aubin et 1518 et 1519; Gillet TUBILLON paye à Saint-Aubin en 1518 pour son pré par lui acquis de Jehan GALLOIS; Jehan GALLOIS, Thiennot GALLOIS, Jehan LE PIED et Jehan BROQUART payent à Saint-Aubin en 1520 pour leurs cens; Jehan GALLOIS paye à La Chapelle en 1522 pour lui et pour la Besgause [AD 10 - E* 2880]

89 Dans un censier de Saint-Aubin du 3.5.1532 sont cités Jehan MIGOURDIN, Jehan GALLOIS l'aîné et Claude GALLOIS, héritiers de feu Jehan GALLOIS, pour un accin avec 2 maisons, grange et oche à Courclain, ledit MIGOURDIN et Jehan BROQUART avec les hoirs Jehan LE PIED payent, et depuis Pierre GALLOIS (plus tard à Edmé QUAULAY à cause de sa femme, Denis GILLES et les hoirs Pierre GILLES, Claude COLLET à cause de sa femme, en 1643 à Michel AUBERT et Simon GALLOIS, barré) [AD 10 - 24 H 81bis]

90 Le 14.11.1540, Jean LEPIED dit GALLOIS vend à Jean BROQUART, laboureur à Saint-Aubin, un sixième d'une

I. (?) Jean l'aîné dit Bruyant, laboureur à Courclain, ! en 1524-1528, † en 1529

Jean GALLOIS l'aîné, laboureur à Courclain, est cité à plusieurs reprises en 1527 pour avoir vendu 3 arpents de terre à Thomas DU RU^{91, 92, 93, 94}. Il est encore fait mention d'une transaction entre Thomas DU RU et Jean GALLOIS l'aîné, laboureur, en 1530⁹⁵.

Jean GALLOIS l'aîné est mort avant 1530 car ses héritiers sont cités dans plusieurs extraits du censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin entre 1530 et 1532. Ils déclarent:

- 6 quartiers de terre en La Tavelle⁹⁶
- un accin où il y a 2 maisons, grange, oche et jardin à Courclain⁹⁷. Ils sont alors nommés: Jean

maison située à Saint-Aubin, grange, jardin, accin et pourpris au lieudit Corquelin, entre Jean GALLOIS et l'acquéreur, Gilles LE PIED et la rue [AD 10 - 24 H 105]

91 Thomas DU RU paye à Saint-Aubin en 1527 pour III arpents qu'il a acquis de Jehan GALLOIS [AD 10 - E* 2880]

92 Le 8.6.1527, vente par Jean GALLOIS à Thomas DU RU de 3 arpents de terre [AD 10 - E* 3052]

93 Le 8.6.1527, Jehan GALLOIS l'aîné, laboureur demeurant à Courclain, vend à Honorable Homme Thomas DU RU, bourgeois et marchand demeurant à Paris, représenté par Jehan JOURDAIN son procureur:

- 3 arpents de terre en 2 pièces à "La Vallée des Foings" et "entre les vignes", à coté des terres de l'acheteur, à cause de Jehanne POUGEOISE, sa femme, et des héritiers de feu Guillaume NUGAULT
- 10 sols de rente foncière et perpétuelle sur 5 arpents de vigne à La Chapelle-Godefroy, dont est détenteur Nicolas PIERRON
- 15 sols de rente foncière et perpétuelle sur 5 arpents à La Chapelle-Godefroy
- un héritage à Courclain en la Grand Rue d'en bas, appelé d'ancienneté "La Granche Courtois"
- 1/2 arpent près La Chapelle-Godefroy duquel est détenteur Jehan CHAPPELOT demeurant à La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E* 2878]

94 En 1536, Jehan LE HUCHER, sergent royal à Pont/Seine est témoin pour les seigneurs de Saint-Aubin; il cite:

- une vente le 8.6.1527 de Jehan GALLOYS l'aîné, laboureur à Courclain, audit DU RU et à sa femme [AD 10 - E* 2860]

95 Le 4.2.1530, rachat à Jean DE RANC, seigneur en partie de Saint-Aubin, par Jeanne POUGEOISE, veuve de Thomas DU RU, de 2 boisseaux de blé de rente acquis par elle de Jehan GALLOIS l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 3052]

96 Déclaration au terrier du 15.9.1530 des hoirs de Jehan GALLOYS, pour 6 quartiers de terres [AD 10 - E* 2875]

97 Censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les hoirs Jehan GALLOYS déclarent 6 quartiers de terre en la Tavelle

Le 3.5.1532, Ambroise SYMON, Jehan BROCARD (l'aîné) et Laurens GILLES déclarent 6 quartiers de terre en la Tavelle (plus tard à Jehan BOSSUAT, la veuve Jehan SIMON, Guille. MIGOURDIN et les hoirs Jacques ROUSSARD, barré et remplacé par David ROUSÉ)

GALLOIS et Jean MIGOURDIN⁹⁸ auxquels il faut ajouter Claude GALLOIS, cité en 1532⁹⁹.

Jean GALLOIS dit Bruyant paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1527 et 1529. Ensuite, ce sont ses héritiers, puis Jean GALLOIS dit Bruyant le jeune, qui payent sa censive en 1529¹⁰⁰.

Jean GALLOIS dit Bruyant est donc le père de:

Jean dit Bruyant le jeune, ° ca 1495 Courclain

Jean GALLOIS, fils de feu Jean GALLOIS dit Bruyant est cité dans une liste des habitants de Saint-Aubin dressée en 1541¹⁰¹. Jean GALLOIS dit Bruyant, fils de feu Jean GALLOIS, laboureur à Courclain, comparait dans une enquête en 1535. Il se déclare âgé de 40 ans environ, natif de Courclain¹⁰².

une fille, ∞ à Jean MIGOURDIN

Jean GALLOIS le jeune, laboureur, fils de feu Jean GALLOIS dit Bruyant, et Jean MIGOURDIN l'aîné, aussi laboureur, demeurant à Courclain, vendent en

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

98 Censive de l'Abbaye du Paracllet du 15.9.1530, déclaration de Jehan MIGORDIN et Jehan GALOYS, héritiers de Jehan GALOIS, pour un accin avec 2 maisons, granges, oche et jardin à Courclain, entre les hoirs Guille. GALOYS et Jehannot GALOIS [AD 10 - E* 2875]

99 Censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin:

Le 13.9.1530 et 21.4.1531, les héritiers de feu Jehan GALOIS déclarent 1 accin avec 2 maisons, grange, oche et jardin à Courclain, entre les héritiers de Guille. GALOIS et Jehan.ot GALOIS, les pastures communes et le chemin de Nogent

Le 3.5.1532, Jehan MIGORDIN, Jehan GALOIS l'aîné et Claude GALLOIS, héritiers de feu Jehan GALOIS, déclarent un accin avec 2 maisons, grange et oche à Courclain, entre les héritiers de Guille. GALOIS et Jehan.ot GALOIS, les pastures communes et le chemin de Nogent. Ledit MIGORDIN et Jehan BROCCUART avec les hoirs Jehan LE PIED payent, et depuis Pierre GALOIS (plus tard à Edmé QUAULAY à cause de sa femme, Denis GILLES et les hoirs Pierre GILLES, Claude COLLET à cause de sa femme et autres; en 1643 à Michel AUBERT et Simon GALLOIS, barré)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan MIGORDIN et Jehan GALOIS, héritiers de feu Jehan GALOIS, font la même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

100 Jehan GALLOIS dit Bruyant paye cens à Saint-Aubin en 1527, 1528 et 1529; en 1529 à Saint-Aubin sont cités les hoirs de Jehan GALLOIS dit Bruyant, puis Jehan GALLOIS le jeune dit Bruyant [AD 10 - E* 2880]

101 Jehan GALLOYS fils de feu Jehan GALLOYS dit Bruyant est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

102 Le 10.4.1535, devant Denis ANGENOUST, procureur du roi, bailli de Nogent/Seine, à la diligence et poursuite de Claude LARGENTIER, seigneur de la Croslière, comparait:

- Jehan GALLOYS, fils de feu Jehan GALLOYS, laboureur demeurant à Courclain, âgé de 40 ans environ, natif de Courclain où il a toujours demeuré. Il est certainement Jehan GALLOYS dit Bruyant annoncé dans la liste des témoins établie en début du document [AD 10 - E* 3051]

1530 à Laurent NUGAULT 2 arpents de terre provenant dudit défunt Jean GALLOIS¹⁰³.

Claude

Claude est cité héritier de feu Jean GALLOIS avec Jean GALLOIS et Jean MIGOURDIN en 1532. Jean GALLOIS, Claude GALLOIS et Nicolas DAVOST payent censive comme héritiers de Jean GALLOIS entre 1535 et 1538¹⁰⁴. Claude GALLOIS est encore cité dans une liste des habitants de Saint-Aubin dressée en 1541¹⁰⁵.

I.1. Jean dit Bruyant le jeune, laboureur à Courclain, ! en 1529-1541, † /1559, ∞ à NN., ! en 1559

Il est peut-être:

- le Jean GALLOIS le jeune, qui paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1526 et 1533¹⁰⁶.
- le Jean GALLOIS (le jeune) qui paye censive à l'Abbaye du Paraclet pour sa maison entre 1535 et 1538¹⁰⁷.
- le Jean GALLOIS qui, en 1536, comparait dans une audition avec les héritiers de Jean FONTAINE et Claude GUENARD¹⁰⁸
- le Jean GALLOIS qui, en 1546 obtient des religieuses du Paraclet, avec Jean TROTIN, le bail des gros dîmes de Saint-Aubin¹⁰⁹.

La veuve de Jean GALLOIS dit Bruyant paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1559. En 1563, ses héritiers, à savoir Jean GALLOIS, Jacques MIGOURDIN et Jean ROUSSAT le jeune payent censive¹¹⁰.

Jean GALLOIS dit Bruyant est donc vraisemblablement le père de:

Jean

Jeanne, ∞ à Jacques MIGOURDIN

une fille, ∞ à Jean ROUSSAT le jeune

I.1.A. Jean dit Bruyant, ! en 1563-1567, † 1567/1568, ∞ à NN., ! en 1568-1569

Jean GALLOIS dit Bruyant, entre 1563 et 1567, puis sa veuve en 1568 et 1569, paye leur contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin¹¹¹.

Jean GALLOIS dit Bruyant est cité en 1574 avec ses co-héritiers pour partager en indivis avec les enfants

103 Le 20.6.1530, Jean GALLOIS le jeune, laboureur, fils de feu Jehan GALLOIS dit Bruyant, et Jean MIGOURDIN l'aîné, aussi laboureur, demeurant à Courreclain, vendent à Laurent NUGAULT, fils de Jeanne POUCEOISE, veuve de Guillaume NUGAULT et lors femme de Thomas DU RU, bourgeois de Paris, de 2 arpents de terre à La Chapelle que ledit feu Jehan GALLOIS avait pris de Jehan DE RANC, écuyer, seigneur en partie de Saint-Aubin [AD 10 - E* 3052]

104 Jehan GALLOYS et Claude GALLOYS déclarent un accin en 1535 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin. En 1536 et 1537, ils font une déclaration commune avec Nicollas DAVOST, comme héritiers de feu Jehan GALLOYS en 1537. Les héritiers de Jehan GALLOYS font encore une déclaration en 1538 [AD 10 - 24 H 118]

de Philippe HERAULT une pièce de terre où se trouve une chambre basse^{112, 113}.

Jean GALLOIS dit Bruyant est sans doute le père de Jeanne GALLOIS dit Bruyant, citée au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1575 et 1580. Elle est mineure en 1577, alors que Jacques MIGOURDIN (son oncle) paye alors pour elle¹¹⁴.

peut-être Jeanne

J. Etiennot, ! en 1518-1528

Etiennot (Thiennot) GALLOIS paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1518 et 1528. Il est sans

105 Claude GALLOYS est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

106 Jehan GALLOIS le jeune paye censive à Saint-Aubin en 1526 pour un quartier de terre; il paye en 1529 (2 fois) et 1533 [AD 10 - E* 2880]

107 Jehan GALLOYS déclare sa maison en 1535 et 1536 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin. Jehan GALLOYS le jeune déclare sa maison en 1537 et 1538 [AD 10 - 24 H 118]

108 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Jehan GALLOYS, les hoirs de Jeh. DE LA FONTAINE, Claude GUENARD de Nogent [AD 10 - E* 2801]

109 Le 24.7.1546, Jehan GALLOYS et Jehan TROTIN, demeurant à Saint-Aubin, déclarent aux religieuses du Paraclet une obligation pour les gros dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

110 La veuve de Jehan GALLOIS dit Bruyant paye censive à Saint-Aubin en 1559; ses hoirs, à savoir Jehan GALLOIS, Jacques MIGOURDIN et Jehan ROUSSAT le jeune, payent en 1563 [AD 10 - E* 2881]

111 Jehan GALLOIS paye censive à Saint-Aubin comme hoir de Jehan GALLOIS dit Bruyant en 1563; Jehan GALLOIS dit Bruyant paye en 1564-1567; il paye pour Jehan SOMMILLON l'aîné en 1566; sa veuve paye pour Pierre GAULTHIER en 1568-1569; Jehan MERLIN paye pour elle en 1570 [AD 10 - E* 2881]

112 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Barbe LE MYRE ou LE MIRE, veuve de Laurens HURAUULT, demeurant à Nogent sur Seyne, pour 6 articles dont:

- 1/2 chambre basse, grenier, bas-coté à prendre en une maison à Saint-Aubin, comme tuteur des mineurs de Phles HURAUULT, son fils, 1/3 des maisons entre les hoirs Nicolas DAOUST et la ruelle commune
- 1/2 petite pièce de terre comme tuteur de Phles HURAUULT, partant par indivis avec Jehan GALLOIS dit Bruyant et avec ses co-héritiers, avec ladite chambre, grenier, ... [AD 10 - E* 2882]

113 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 11.7.1574 de Barbe LE MYRE, veuve de Laurent HERAULT, demeurant à Nogent sur Seine, pour:

- 1/2 chambre basse, grenier dessous en une maison et un jardin à Saint-Aubin, comme tuteur des enfants de feu Phles HERAULT son fils, et la 3ème partie sur 3 de la maison, cour, jardin (les deux autres parties acquise par le jeune Jehan HUGENYN)
- la moitié d'une pièce de terre partant par indivis avec Jeh. GALLOIS dit Bruyant et autres ses co-héritiers, comme tuteurs desdits mineurs

Taxé à 6 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

doute issue des GALLOIS dit Bruyant car il est le plus souvent associé à des individus alliés aux GALLOIS dit Bruyant:

- avec Jean BROQUART en 1518
- avec Jean GALLOIS, Jean LE PIED et Jean BROQUART en 1520¹¹⁵.

Fin des GALLOIS dit Bruyant

K. Jean, ! en 1530

Jean GALLOIS apparaît dans plusieurs extraits des censiers de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin établis entre 1530 et 1532. Il déclare une maison près du Pont de Saint-Aubin, partagée avec Jean POPILLARD^{116, 117}; cette maison adviendra plus tard à Bon CLEREAU, gendre de Nicolas GALLOIS et Samuel SYMON, gendre de François GALLOIS¹¹⁸. Nicolas et François GALLOIS sont les fils de Jean GALLOIS l'aîné.

L. Pierre, laboureur à Courclain, ∞ à Savoie GRAND, ! en 1543-1551

Pierre GALLOIS et Savoie GRAND sa femme, vendent en 1551 une terre qu'ils avaient achetée en 1543¹¹⁹.

L. (?) Pierre¹²⁰, † /1566, ∞ à NN., ! en 1566

Dans les comptes de Nogent/Seine en 1566-1567 sont cités la veuve et les héritiers GALLOIS pour une maison en la pêcherie, puis Jean et Pierre GALLOIS, frères, pour la vente de la moitié d'une cour de maison en la pêcherie à Edmond BUCHET l'aîné, maçon à Nogent/Seine¹²¹.

Jean et Pierre GALLOIS, maçon à Nogent/Seine sont les fils de Pierre GALLOIS qui interviennent avec leur sœur Geneviève GALLOIS en 1577 dans le censier de Saint-Aubin^{122, 123}. Ils sont sans doute issus de la famille GALLOIS de Saint-Aubin, car ils y possèdent une oche appelée "l'oche Collin Gallois".

114 Messire Nicole DESQUAINS paye censive à Saint-Aubin pour Jehanne GALLOIS dit Bruyant en 1575; Jacques MIGOURDIN paye pour elle (mineure en 1577), en 1576-1580 [AD 10 - E* 2881]

115 Thiennot GALLOIS et Jehan BROQUART payent cens à La Chapelle en 1518; Thiennot GALLOIS paye à Saint-Aubin en 1519 pour ses cens et pour 1 arpent de terre et pour une sausois ; Jehan GALLOIS, Thie.not GALLOIS, Jeh. LE PIED et Jeh. BROQUART payent à Saint-Aubin en 1520 pour leurs cens; il paye à Saint-Aubin en 1527 et 1528 [AD 10 - E* 2880]

116 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin: Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan POUPILLART déclare sa maison et accin auprès du pont de Saint-Aubin, entre le pavé (?) commun et les prés de la cure, la rivière et la rue au Rasle

Le 3.5.1532, Jehan POUPILLARD et Jehan GALLOIS déclarent sa maison et accin auprès du pont de Saint-Aubin, entre le pavé (?) commun et les prés de la cure, la rivière et la rue au Rasle, Jehan GALLOIS paye (Bon CLEREAU et Samuel SYMON en 1623)

Le 18.6.1548, et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]



Pierre, signe: P Galloys avec paraphe, maître maçon à Nogent/Seine, ! en 1566-1577
Jean, maçon, ! en 1566-1577
Geneviève, ! en 1577

117 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paraclet, Jehan POUPILLARD et Jehan GALLOYS déclarent:

- sa maison et jardin auprès du pont de Saint-Aubin, entre le pave (?) commun et au pré de la cure, la rivière et la rue au Rasle (en marge Maître Bon CLEREAU tient)

Déclaration faite par ledit Jehan GALLOYS [AD 10 - 24 H 118]

118 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Jehan POUPILLARD et Jehan GALLOIS pour sa maison et accin près du pont [AD 10 - E* 2875]

119 Le 10.10.1551, Pierre GALLOYS, laboureur, et Savoie GRAND sa femme, demeurant à Courclain, vendent à Noël EURAT, demeurant à Saint-Aubin, 1 quartier 1/2 de terre à La Tavelle. Mention de la vente qu'en a faite le 18.2.1543 Alexis MERLIN, présent et consentant [AD 10 - 24 H 118]

120 A Nogent/Seine:

- Geneviève, b dernier.2.1578, fille de Jean GALLOYS et Madeleine
- Barbe, b 5.9.1578, fille de Pierre GALLOIS et Lupienne, m Geneviève fille de feu Jean GALLOIS
- Perrette, b 24.8.1579, fille de Jean GALLOIS et Barbe, p Guillaume GALLOIS, m Perrette COLIN, épouse d'Etienne GUEDO. & Jacqueline fille de Jacques GALLOIS
- Claude, b 26.8.1579, fille de Jean GALLOIS et Madeleine
- Claude, b 6.6.1580, fils de Jean GALLOYS et Marie

121 En 1566/1567, dans les reçus des habitants de Nogent/Seine figure la veuve GALLOYS et héritiers pour une maison en la pêcherie. Le 13.1.1566, Edmond BUCHET l'aîné, maçon à Nogent, achète la moitié d'une cour de maison en la pêcherie à Jehan et Pierre GALLOYS, frères [AD 10 - E 113]

122 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Pierre et Jehan GALLOIS, maçons, et Geneviefve fille de feu Pierre GALLOIS, que baille ledit P.re GALLOYS, maître maçon demeurant à Nogent sur Seyne, tant en son nom que comme tuteur de ladite Geneviefve et se faisant fort dud. Jeh. son frère, pour 5 articles dont l'oche Collin GALLOIS [AD 10 - E* 2882]

123 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 1.10.1577 de Pierre et Jehan GALLOYS, maçons, et Geneviefve GALLOYS fille de feu Pierre GALLOYS, que baille Pierre GALLOYS, maître maçon demeurant à Nogent/Seine, tant en son nom que tuteur de ladite Geneviefve, et se faisant fort dudit Jehan son frère, à Nicolas NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin:

L ou M. (?) Pierre, probablement à Courclain, † / 1575

Dans une déclaration commune au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin en 1575-1576, Jean HUGUENIN le jeune et Barbe LE MIRE, veuve de Laurent HERAULT déclare une mesure à Courclain appartenant aux héritiers de Pierre GALLOIS^{124, 125}.

Jean HUGUENIN le jeune est l'époux de Jeanne GALLOIS. Barbe LE MIRE est la mère de Philippe HERAULT dont les enfants mineurs déclarent en 1574 une pièce de terre où se trouve une chambre basse, partagée en indivis avec Jean GALLOIS dit Bruyant.

Ces propriétés seront plus tard reprises par la femme de Claude COLLET le jeune, les héritiers de Guillaume GILLES et Edmé CAULAY. Edmé CAULAY à cause de sa femme, Denis GILLES et les héritiers de Pierre GILLES, Claude COLLET à cause de sa femme sont également cités pour avoir repris un accin avec 2 maisons, grange et oche à Courclain déclarées au censier de Saint-Aubin de 1532 par les héritiers de feu Jean GALLOIS, puis par Pierre GALLOIS.

M. Pierre, ! en 1561-1570, † 1570/1571, ∞ à NN., ! en 1571

Pierre GALLOIS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1561 et 1570, sa veuve en 1571, ses héritiers en 1575, son fils Jean entre 1572

- un arpent de terre en une pièce à Saint-Aubin au lieudit Corclain, autrement l'osche Collin GALLOYS, entre les hoirs Jehan CHAPPELOT et le grand chemin, les hoirs Jehan CHAPPELOT et un petit chemin
- trois quartiers d'aulnois, en trois pièces, près ledit lieu, entre les hoirs CHAPPELOT & Jeh. HUGUENIN et les hoirs Jesse MERCIER, le chemin commun et la rivière d'Arduisson
- un quartier au lieudit la grange Courthois, entre Jeh. SOMILLON et Mathias SOMILLON
- un demi-arpent au lieudit le noyer Taillet (?), entre les terres de l'église de la Chapelle et -, le chemin Carroge et -
- 6 cordes de terre près dudit lieu, entre Nicolas GALLOYS et les hoirs Nicolas MERCIER, Loupvet ROUSSAT et -
- Un total de 2 arpents et 18 cordes 1/2 de terre.

Signé "P Galloys" avec paraphe [AD 10 - E* 2874]

124 Le 7.1.1576, déclaration de Jehan HUGUENIN le jeune et Barbe LE MIRE, veuve de Laurens HEROST, pour une maison appartenant aux hoirs de Pierre GALLOYS, plus tard reprise par la femme de Claude COLLET le jeune, les héritiers de Guille. GILLES et Edmé CAULLET [AD 10 - 24 H 93]

125 Déclaration au terrier de 1575 de Jehan HUGUENIN le jeune et Barbe LE MIRE, veuve de Laurent HERAULT pour:

- une maison, en 1643 à la veuve Barbe ROUSSAT
- une mesure appartenant aux hoirs Pierre GALLOYS à Courclain
- 2/6 de terre, les autres 4/6 à Barbe LEMIRE, veuve de Laurent HERAULT [AD 10 - 24 H 118]

et 1584¹²⁶.

Jean, ! en 1572-1584

M. (?) Pierre

Jean, ∞ à Marguerite MATIGNON

M.1. Jean dit Jaunat (?), parrain à La Chapelle-Godefroy le 25.3.1584, (†) 21.12.1587 La Chapelle-Godefroy, sans testament, ∞ 24.6.1581 La Chapelle-Godefroy à Marguerite MATIGNON, fille de Jean M., † /1581

Nicole, b 1.2.1584 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas POTIER, m Georgette épouse d'Edmé MERLIN

Marion, fille postume, b 3.4.1588 La Chapelle-Godefroy, p Claude MERLIN, m Marion épouse de Baptiste PINERD

N. Guillaume, ! en 1533

Guillaume GALLOIS paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1533¹²⁷.

O. Jean dit des buissons, ! en 1568-1571

Jean GALLOIS dit des buissons paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1568 et 1571. En 1568, il est héritier pour un tiers de Sébastien CHAPELOT. Pierre GALLOIS, sans doute son fils, paye pour lui en 1577¹²⁸.

Pierre GALLOIS dit des buissons paye sa censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1577 et 1581, puis sa veuve paye en 1585¹²⁹.

Jean GALLOIS dit des buissons est le père de: probablement Pierre dit des buissons, ! en 1577-1581, † /1585, ∞ à NN., ! en 1585

P. Jean, Maître, prêtre, ! en 1560, probablement Messire, ! en 1572-1578

Maître Jean GALLOIS, prêtre à Saint-Aubin, prend le bail de 24 arpents de terre des religieuses du Paraclet¹³⁰.

Il est sans doute le Messire Jean GALLOIS, qui paye

126 Pierre GALLOIS paye censive à Saint-Aubin en 1561-1570; sa veuve paye pour ses hoirs en 1571; ses hoirs payent en 1575; son fils Jehan paye en 1572, 1575-1576, 1578-1584 [AD 10 - E* 2881]

127 Guille. GALLOYS paye cens en 1533 pour une vigne acquise de Guillet GENNERY [AD 10 - E* 2880]

128 Jehan GALLOIS dit des Buissons, héritier pour 1/3 de Sébastien CHAPELOT, paye censive à Saint-Aubin en 1568; il paye en 1569-1571; Pierre GALLOIS paye à sa décharge en 1577 [AD 10 - E* 2881]

129 Pierre GALLOIS paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Jehan GALLOYS dit des Buissons en 1577; Pierre GALLOIS dit des Buissons paye en 1578-1581; sa veuve paye en 1585; Claude COLLAS paye à la décharge de Pierre GALLOIS et Nicolas POTIER en 1582-1584; Pierre et Jehan GALLOIS payent en 1582 [AD 10 - E* 2881]

130 Le 4.12.1560, Maître Jean GALLOIS, prêtre à Saint-Aubin, prend le bail de 24 arpents de terre [AD 10 - 24 H 91]

sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1572 et 1578¹³¹.

Q. Jean le jeune, ! en 1563-1582, ∞ à NN., d'où enfants

Jean GALLOIS le jeune fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin en 1574 pour une terre vendue à feu Jean GALLOIS, lieutenant¹³², et pour plusieurs articles dont une part de maison rue de Courmont¹³³.

Jean GALLOIS le jeune paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1563 et 1582. Il paye pour la veuve Michel DESMOGNES en 1563-1565; il paye à cause de ses enfants en 1581-1582¹³⁴.

R. Amen, ! en 1564-1585, ∞ à Anne ROMILLY, ! en 1571, probablement fille de Jean R.

Amen GALLOIS paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1564 à 1585. Il paye entre autre pour les héritiers de Jean

ROMILLY (son beau-père)¹³⁵.

Dans une sentence rendue en 1571, Anne ROMILLY, femme d'Amen GALLOYS, est dite prisonnière¹³⁶.

Anne est sans doute la fille de Jean ROMILLY car Amen GALLOIS et Anne ROMILLY sont cités plusieurs fois pour partager une maison ayant appartenue à Jean ROMILLY^{137, 138}.

En 1582, Amen GALLOIS déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin une maison rue aux Rasles^{139, 140}.

En 1623, lors de la révision du censier de l'Abbaye,

133 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Jean GALLOIS le jeune pour 11 articles dont une partie de maison rue de Cormont [AD 10 - E* 2882]

134 Jehan GALLOIS le jeune paye censive à Saint-Aubin pour la veuve Michel DESMOGNES en 1563-1565; il paye en 1568-1575, 1577-1578; il paye à cause de ses enfants en 1581-1582; Alienor POTHIER paye pour lui en 1583-1584 [AD 10 - E* 2881]

135 Amant GALLOIS paye censive à Saint-Aubin en 1564-1585; il paye pour les hoirs de Jehan ROMILLY en 1566-1567; il paye pour lui et ... MERCYER demeurant à Sens en 1576; Edmée BRIGEON, veuve d'Edmon LORET, paye pour un acquêt de lui en 1578; Claude COLLET paye à sa décharge en 1580 [AD 10 - E* 2881]

136 Le 1.10.1571, sentence contre Anne ROMILLY, femme d'Amant GALLOYS, prisonnière, poursuivie par Denis HERISSEY, procureur du roi [AD 10 - E* 3031]

137 Le 25.1.1574, Jehan SOMILLON, qui ne sait pas signer, charron demeurant à Saint-Aubin, vend à Nicolas NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, une part sur 4 d'une maison, cour, jardin, aisance et appartenance en la Grand Rue, entre l'acheteur et les héritiers de Pierre MAROTTE, les héritiers de Estienne VOYTERIN et la rue, qui fut à Jehan ROMILLY et sa femme, acquis par le vendeur d'Amant GALLOIS et Anne ROMILLY, sa femme [AD 10 - E* 2858]

138 Le 26.1.1572, Huguette ROMILLY, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, époux de Jehanne AULBERT, vend à Jehan SOMILLON, charron demeurant à Saint-Aubin, la moitié d'une maison consistant en une chambre basse, grenier et 1/2 quartier d'accin, entre Aman GALLOYS et Jehan ANCEAU, les héritiers d'Estienne VOICTERIN et la rue commune, près de l'église, partant pour l'autre moitié à Amen GALLOYS à cause de sa femme et autres. Mention d'une obligation du 12.11.1566 [AD 10 - E* 2858]

139 Le 29.11.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Amen GALLOYS:

➤ pour une maison, cour, accin et osche rue au Rasles contenant 3 quartiers entre un chemin et la terre de l'église de Saint-Aubin, les pastures grasses et la rue au Rasle (plus tard à la veuve Guille. BERTAULT) [AD 10 - 24 H 93]

140 Le 29.12.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Amen GALLOIS, déclare:

➤ une maison, cour et accin rue au Rasle contenant 3 quartiers, entre un chemin commun et les terres de

131 Messire Jehan GALLOIS paye censive à Saint-Aubin en 1572-1576, 1578 [AD 10 - E* 2881]

132 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 6.6.1574 de Jehan GALLOYS le jeune, qui ne sait pas signer, pour:

- demi-arpent de terre audit finage près le chesne du guet, entre Marion HERAULT et Jehan REGNAULT à cause de sa femme, sur les peleurs/pelleux et les S.rs
- demi-arpent de terre audit finage lieudit Chialone, entre Barbe SYMON et Nicolas GALLOYS, Messieurs dudit lieu et -
- demi-quartier en la coste des vignes dudit St Aubin, entre Claude DAVOST et Marion HERAULT, ladite Marion et -
- un quartier de terre près la maison de feu Jehan SIMON, entre Jehan GRILOT le jeune et Marion HERAULT, sur la cour dudit feu Jehan SIMON et le grand chemin commun
- un quartier de terre ou environ aux Hayes Pierre, entre Marion HERAULT et les héritiers Claude DESQUAINS, sur le grand chemin et -
- 16 cordes de terre près le chemin de l'Etrier, entre les terres de Saint Pere et Barbe SIMON, les terres des Mergers et un chemin
- plus 20 cordes de terre en ce même lieu entre Jehan GRILOT le jeune et Marion HERAULT, le chemin et les terres des Mergers
- demi-arpent de terre en Barmons, entre Ysaac GALLOYS et les héritiers Jehan GALLOYS lesné, les terres de Saint Pere et - (barré, vendu à feu Jehan GALLOYS lieuten.)
- trois quartiers ou environ proche la planche de pierre, entre Ysaac GALLOYS et les terres de Messieurs de BRIEL, les mêmes et -
- trois quartiers de terre au Chesne, entre Amant GALLOYS et Guille. MIGORDIN, sur les peleurs/pelleux et sur le chemin qui va à Pons sur Seine
- 16 cordes de terre en la couste des vignes dudit Saint-Aubin, entre les héritiers feu Lie GILLE et lesdits hoirs, un petit sentier et -
- Taxé à 1 denier 6 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

cette maison est la propriété de (Marguerite) la veuve de Guillaume BERTAUD et de Michel GALLOIS¹⁴¹. Isaac GALLOIS et son fils Michel GALLOIS sont aussi cités pour avoir repris une maison déclarée en 1532 par Jean ROMILLY le jeune¹⁴².

Amen GALLOIS est également cité en 1582 avec Anne fille de Jean VALLÉE, dans la déclaration de François BENOIST¹⁴³.

Amen GALLOIS est le père de:

François, parrain le 6.11.1581 d'une fille de Nicolas GALLOIS

Pierre, b 21.7.1581, p Pierre MERAUSSE, m Anne épouse de Marin RICHART

R.1. François le jeune, ! en 1593-1599

François GALLOIS le jeune paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1593. En 1593, il paye pour Marin RICOURT, pour Barbe DUPUYS. Ambroise BARBOTIN paye pour 3 quartiers de vigne acquis de François GALLOIS le jeune en 1593. Jean DIRESME paye pour un acquêt qu'il a fait de François GALLOIS le jeune en 1599. François GALLOIS paye en 1595 pour un demi arpent de terre assis des vignes des Garennes.

En 1605, Claude GRAND paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour sa maison acquise de François GALLOIS le jeune et Jean SOMILLON (c'est sans doute la maison de Jean ROMILLY)¹⁴⁴.

l'Eglise de Saint-Aubin, les pastures grasses et la rue au Rasle [AD 10 - 24 H 118]

141 En 1575/1576, Amen GALLOYS déclare au censier de Saint-Aubin:

➤ une maison à 3 ou 4 chas, cour, accin contenant 1 arpent rue aux Rasles, entre les héritiers de feu Messire BOURJONNE et Jehan MERCIER & Jehan GALLOYS, la rivière d'Arduisson et la rue aux Rasles, en 1623 à Michel GALLOIS

➤ une autre maison au dessus, cour, accin, oches rue aux Rasles, contenant 3 quartiers, en 1623 à la veuve Guille. BERTAUD ou BERTRAND [AD 10 - 24 H 118]

142 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan ROMILLY déclare une maison, jardin et pré entre Jehan GILLES et les héritiers Thomas MUSNYER, la rivière et la rue aux Rasle

Le 3.5.1532, Jehan ROMILLY le jeune déclare une maison, jardin et pré entre Messire Guille. BOURJONNE et Anthoine NAUDINOT, la rivière et la rue aux Rasle (Isaac et Michel GALLOYS tiennent en 1623, en 1643 à Jehan GALLOYS fils de Michel et ledit Michel fils d'Isaac) Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

143 Le 26.3.1582, dans la déclaration de François BENOIST, sont cités ensemble Amen GALLOYS et Anne fille de Jehan VALLÉE [AD 10 - 24 H 93]

144 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, François GALLOYS le jeune paye censive en 1593; Ambroise BARBOTIN paye pour 3 quartiers de vigne acquis de François GALLOYS le jeune en 1593 - il doit lods et ventes -; François GALLOYS le jeune paye à la décharge de Marin RICOURT en 1593; François GALLOYS le jeune paye à la décharge de Barbe DUPUYS en 1593 pour cinq années; Jehan DIRESME paye pour un

Il est sans doute le François AMANT pour lequel Jean SOMILLON (qui partage la maison de Jean ROMILLY avec Amen GALLOIS) paye censive en 1597¹⁴⁵.

R.1. (?) François, ∞ 28.2.1588 à Julie PETIT, fille de Jean P., † /1588

S. Isaac l'aîné, signe: Ysaac Gallois avec paraphe, ! en 1559-1577, † & (†) 14.5.1582, ∞ à Lupienne

Isaac GALLOIS apparaît pour la première fois en 1559 alors qu'il prend de Laurent NUGAULT le bail de 17 arpents de terre¹⁴⁶.

Isaac GALLOIS paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1559 à 1581; sa veuve paye entre 1582 et 1585¹⁴⁷.

En 1560, une procédure est intentée contre Isaac GALLOIS¹⁴⁸.

En 1573, Isaac GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, prend avec Jean VALLÉE, laboureur à La Chapelle-Godefroy, le bail de 4 arpents de pré à Marnay. Il signe "Ysaac Gallois"¹⁴⁹.

En 1575, Isaac GALLOIS prend avec d'autres, dont François et Nicolas GALLOIS, le bail de 138 arpents de terre des religieuses du Paraquet. Il signe "Ysaac Gallois" avec paraphe¹⁵⁰.

acquêt qu'il a fait de François GALLOYS le jeune en 1599; François GALLOYS le jeune paye en 1600 pour 5 années sans préjudice des défaut et amendes, en 1602 pour 2 années, et chaque année de 1603 à 1607 [AD 10 - E* 2883]

Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, François GALLOYS paye censive en 1595 pour trois années d'un demi arpent de terre assis des vignes des Garennes; Claude GRAND paye pour sa maison acquise de François GALLOYS le jeune et Jehan SOMILLON pour quatre années en 1605 [AD 10 - E* 2883]

145 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan SOMILLON paye censive pour la maison qui fut à François AMANT en 1597 [AD 10 - E* 2883]

146 Le 6.8.1559, Isaac GALLOYS prend de Laurent NUGAULT le bail de 17 arpents de terre en la garenne, à la séparation de Saint-Aubin et Quincey [AD 10 - E 113]

147 Ysaac GALLOIS paye censive à Saint-Aubin en 1559-1569, 1572-1581; Ysaac GALLOIS paye à la décharge de Guyon GAULTIER en 1570-1571; la veuve d'Ysaac GALLOIS paye en 1582-1585; Pierre BERAUSE (?) paye pour un acquis qu'Ysaac GALLOIS a laissé en 1584 [AD 10 - E* 2881]

148 Le 10.1.1560, procédure contre Ysaac GALLOIS [AD 10 - E* 3031]

149 Le 27.7.1573, Isaac GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, qui signe "Ysaac Gallois", et Jean VALLÉE, laboureur à La Chapelle-Godefroy, qui ne sait pas signer, prennent le bail de 4 arpents de pré à Marnay [AD 10 - 24 H 29]

150 Le 24.5.1575, Ysaac GALLOYS, Nicolas GALLOYS, François GALLOYS, Loupvet ROUSSAT, Jehan SOMMILLON, Nicolas MAISTRE le jeune, Roulland MERLIN, Guillaume DUCLOZ (barré), Guillaume MIGORDIN et Anthoine DROUOT, tous laboureurs demeurant à Saint-Aubin, prennent à titre de loyer et

Isaac GALLOIS est encore cité dans une enquête à Saint-Aubin en 1577¹⁵¹.

Isaac GALLOIS fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1570 et 1580¹⁵².

Isaac GALLOIS est le père de:
Jean, ! en 1574-1581

Jean fils d'Isaac GALLOIS est parrain à Saint-Aubin le 1.3.1574 d'Aubine fille de Guillaume BENOIST et le 12.6.1581 de Marion fille de Jean LALLEMENT.

Isaac le jeune, ∞ à Anne

Isaac GALLOIS le jeune est cité fils d'Isaac GALLOIS l'aîné lors de son inhumation en 1582.

Jean et Isaac GALLOIS sont témoins dans une procédure en 1606¹⁵³.

Les descendants d'Isaac, de Jean l'aîné et d'Amen GALLOIS semblent entretenir des liens étroits, ces derniers pourraient être frères.

S.1. (?) Jean (CALLOYS), † /1607, ∞ à Anne

S.1. (?) Jean

Sébastienne, ! en 1606, ∞ 29.6.1608 à Pierre JUCHAT, d'Avant-lès-Marcilly, fils de Thomas J.

S.2. Isaac le jeune, laboureur, sergent, ! en 1593-1623, ∞ à Anne, † 22.1.1582, (†) le 23

Sans doute vers 1623, Isaac GALLOIS est cité avec Martin BENOIST et Anne MEROSSE pour avoir repris un héritage déclaré en 1532 par Messire

Guillaume BOURJONNE^{154, 155}.

Isaac GALLOIS paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1593. Isaac GALLOIS paye pour Edmée BRIGEON entre 1600 et 1603 alors que la censive d'Edmée BRIGEON était payée en 1585 par Nicolas PILLAVOINE et en 1596-1598 par son fils Pierre PILLAVOINE (sans doute beau-père et beau-frère d'Isaac GALLOIS)¹⁵⁶.

Isaac GALLOIS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1623¹⁵⁷.

En 1617, Isaac GALLOIS, sergent, comparait avec François GALLOIS l'aîné comme proche parent ou allié de Pierre GILLES¹⁵⁸.

154 En 1532 à Nogent/Seine, dans une déclaration des censives dues à Saint-Aubin à l'Abbaye du Paraquet, Messire Guillaume BOURJONNE déclare:

➤ un accin rue au Rasle contenant 2 arpents entre les héritiers Claudin COURTOIS et les héritiers Jean SIMON, le chemin commun et la rivière (en marge Martin BENOIST, Anne MEROSSE, Isaac GALLOIS, les héritiers M.e GUION et Denis JEHA... à cause de sa femme) [AD 10 - 24 H 118]

155 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin.

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Messire Guillaume BOURJONNE et les héritiers de Simon GILLES déclarent un accin de 2 arpents rue au Raasle

Le 3.5.1532, Messire Guillaume BOURJONNE déclare un accin de 2 arpents rue au Raasle (en 1623, Martin BENOIST tient avec François MEROSSE)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

156 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Ysaac GALLOYS paye censive en 1593, 1609 sur ce qu'il doit, 1610 et 1611; Richard NOBLET paye pour l'acquisition qu'il a faite d'un arpent de terre de Ysaac GALLOYS en 1593 - il doit lods et ventes -; Edmée BRIGEON paye censive en 1600 par les mains d'Ysaac GALLOYS pour 2 années; Ysaac GALLOYS paye tant pour lui que Edmée BRIGEON en 1601, 1602 et 1603; Ysaac GALLOYS paye lui pour l'échange qu'il a fait de Jehan SOMILLON de six quartiers tant terres que prés en 1602 et 1603; il paye en l'acquêt de Edmé VALLÉE pour 3 quartiers d'aulnois en la rue aux Ralles en 1602 et 1603 - il doit lods et ventes - [AD 10 - E* 2883]

157 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Ysaac GALLOIS paye en 1612-1614, 1618-1621 et 1623. Il paye en 1621 pour les terres de l'église de St Aubin

158 Le 2.5.1617, extrait du greffe de la mairie de Saint-Aubin nommant Jeanne SAULTIN, veuve de Pierre GILLES, tutrice de leurs enfants mineurs, et Denis GILLES, leur oncle, curateur.

Le 2.5.1617, le procureur fiscal de la terre et seigneurie de Saint-Aubin pour dation et curation de Marye et Denise GILLES, filles mineures de feu Pierre GILLES et Jeanne SEURTIN à l'encontre de ladite SEURTIN, Hubert AULBERT, Jean AULBERT, Pierre PHELIPPE, Nicolas DROUART, Denis GILLES, François GALLOYS l'aîné et Isaac GALLOIS, sergent, tous proches parents et alliés des mineurs. Ladite SEURTIN leur mère est tutrice, Denis GILLES leur oncle paternel est curateur [AD 10 - E* 2877]

pension de grains des religieuses du Paraquet 6 vingt et 18 arpents de terre labourable faisant partie de 9 vingt arpents à Saint-Aubin, "aux Mergers", pour 9 ans, soit:

- Guillaume MIGORDIN: 30 arpents et 1 quartier
- Loupvet ROUSSAT: 12 arpents
- SOMMILLON: 10 arpents
- les GALLOYS, ROUSSAT, MAISTRE, MERLIN, MIGORDIN et DROUOT: chacun 14 arpents 1/2

L'acte est signé: "Ysaac Galloys" avec paraphe, "N Galloys" avec paraphe, "François Galloys" avec paraphe, "Nicolas Maistre le jeune" avec paraphe, "Rouland Merlin" avec paraphe, "Guillaume Mygordin" avec paraphe. Les ROUSSAT et DROUOT ne savent pas signer [AD 10 - 24 H 100]

151 Le 10.1.1577 comparaissent Edmon CHAUCLOU et Ysaac GALLOIS à Saint-Aubin [AD 10 - E* 3031]

152 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Ysaac GALLOIS pour 15 articles dont une maison, cour, jardin, aisance et appartenance, à coté des hoirs Jeh. GALLOIS dit Guillemot [AD 10 - E* 2882]

153 Dans un acte du 11.2.1606 sont cités Aubin FONTAINE et Jehan ROUSSAT, manouvriers à Saint-Aubin, pris à couper du bois avec des serpes, ainsi que Fiacre D'AHault et Edmé MARTIN, et Jehan THOMAS. Témoins Isaac GALLOIS et Jehan GALLOIS de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2811]

En 1593, Isaac GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, et Edmée PILLAVOINE, sa femme, séparée de biens, font une vente à Guillaume MIGOURDIN¹⁵⁹.

∞(2) à Edmée PILLAVOINE, ! en 1593-1607
Christophe

Christophe fils d'Isaac GALLOIS est parrain le 18.12.1608 de Jean fils de Michel GALLOIS
Jean, ! en 1626, ∞ à Fallette VOITERIN

La filiation de Jean à Isaac GALLOIS est indiquée le 13.12.1629 sur l'acte de baptême de son fils Jean. Jean GALLOIS fils d'Isaac est cité en 1626 alors qu'il est accusé d'avoir chassé dans les garennes de Saint-Aubin¹⁶⁰.

Michel, ∞ à Anne

S.2.A. Jean l'aîné, manouvrier, laboureur, ! en 1631-1642, ∞ à Fallette VOITERIN

En 1631, Jean GALLOIS fils d'Isaac, manouvrier, achète une maison à Saint-Aubin¹⁶¹.

En 1636, Jean GALLOIS fils d'Isaac, laboureur, prend en bail plus de 4 arpents de terre à Saint-Aubin¹⁶².

Jean GALLOIS l'aîné contribue au censier du seigneur de Saint-Aubin en 1642 pour une maison¹⁶³.

Fallette VOITERIN, Marguerite VOITERIN, ∞ /1624 à Louis (Jean ?) DANTIGNY, Jean VOITERIN et Julien VOITERIN, ∞ /1625 à Perrette FARIE semblent être frères et sœurs car les trois premiers reconnaissent

159 Le 16.12.1593, Isac GALLOYS, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe, et Edmée PYLAVEINE, femme séparée dudit vendeur, qui ne sait pas signer, vendent à Honorable Homme Guille. MYGORDIN, marchand et laboureur demeurant à Saint-Aubin, 6 quartiers 1/2 de terre en plusieurs pièces en "la couste des vignes devers la Garenne". Mention de plusieurs obligations passées par les vendeurs les 1.7.1587, 3.1.1590 et 26.12.1592 [AD 10 - 24 H 93]

160 Le 15.6.1626, procédure du procureur du roi en la maîtrise des Eaux-et-Forêts contre Jehan GALLOIS, fils d'Isaac, accusé d'avoir chassé dans les garennes de Saint-Aubin. Ce dernier dit qu'il était allé travailler en sa vigne et il aurait trouvé un lièvre à moitié mangé dans sa vigne de Postière.

Le 17.6.1626, information contre ledit Jehan GALLOIS fils d'Isaac. [AD 10 - E* 2890]

161 Le 24.11.1631, Richard POITEVIN, vigneron à Donnemarie en Montois vend à Jean GALLOIS fils d'Isaac, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, un corps de logis à Saint-Aubin, près de l'église, entre Jean GUYOT et la ruelle, la grand rue et la rivière [AD 10 - 24 H 105]

162 Le 22.7.1636, Jehan GALLOYS fils d'Isaac, laboureur à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend de Maître Jehan GUYON, avocat, demeurant à La Mothe Tilly, le bail pour 3 ans d'une maison couverte de paille sur le fief de Bezançon. Le même jour, ledit GALLOYS loue de Simon PARISOT, écuyer, seigneur du port de Nozeaux, 4 arpents, 1 quartier 1/2 de terre à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/9]

163 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Jehan GALLOIS l'aîné pour sa maison et à la décharge des MOREAUX [AD 10 - E* 2879]

ensemble une vigne en 1658¹⁶⁴ avec Jean REGNARD, qui est d'autre part cité auparavant pour avoir repris les terres de Julien VOITERIN¹⁶⁵.

En 1657, Fallette VOITERIN déclare 3 arpents, 72 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin¹⁶⁶.

Jean GALLOIS et Fallette VOITRIN sont les parents de:

Denise, b 19.5.1624, m Denise LE ROUX, p Edmé LE GALLOIS/LE GALOIS, ∞ 3.2.1642 à Richard QUINSSON

Jean, ne sait pas signer, b 13.12.1629, p Jean GALLOIS le jeune, m Denise fille de Michel GALLOIS

Claude (F), b 17.7.1631, p Francois DESQUINS, m Claude VAUCOULOURT

Catherine, b 13.2.1633, p Claude ROSZÉ, m Catherine fille de Nicolas GALLOIS

Anne, b 30.7.1634, p Nicolas fils de Nicolas ANCEAUX, m Anne fille de Jean QUINSON

Michel, b 16.5.1642, p Iehan fils de Nicolas GALLOYS l'esné, m Jehanne ROSEE

S.2.B. Michel l'aîné, laboureur, ! en 1611-1636, (†) 8.5.1642, n'a point fait de testament, ayant été malade, ∞ à Anne

Michel GALLOIS paye censive en 1611 au seigneur de Saint-Aubin¹⁶⁷. Il paye entre 1621 et 1623 pour sa maison¹⁶⁸.

En 1611, Michel GALLOIS déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 1 arpent et 50 cordes de terre¹⁶⁹.

164 Le 14.6.1658, contrat de Jean THOMAS, vigneron à Saint-Aubin, pour la reconnaissance d'un quartier de vigne faisant partie d'1 arpent 2 cordes à Saint-Aubin naguère acquise de Jean REGNARD, vigneron à la Chapelle-Godefroy, avec Jean GALLOIS, fils d'Isaac, à cause de Fallette VOITERIN sa femme, Jean VOITERIN en son nom et Jean DANTIGNY, tous demeurant à Saint-Aubin. Il est tenu de payer 3 livres de rente d'après le contrat du 13.6.1643 [AD 10 - 2E 66/16]

165 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraquet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de Jullien VOICTERIN, plus tard à Jean RENARD [AD 10 - 24 H 105]

166 Déclaration du 10.7.1657 de Fallette VOITERIN pour 3 arpents, 72 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

167 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Michel GALLOIS paye censive en 1611 pour 6 années [AD 10 - E* 2883]

168 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Michel GALLOIS paye en 1621-1623 pour sa maison et héritages

169 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 20.8.1611 de Michel GALLOIS, qui ne sait pas signer, pour:

- demi-arpent de terre et vigne au lieudit Postière, entre Michel MASSE et Jeh. SYMON, Fort-à-Faire et les terres du Paraquet
- demi-arpent au lieudit Postière, entre Michel MASSE

Michel GALLOIS était sans doute aussi bûcheron car il intervient entre 1615 et 1636 pour des coupes de bois.

En 1615, les religieuses du Paraclet poursuivent Michel GALLOIS pour un délit dans leur bois du Tillet. Elles assignent plusieurs habitants de Quincey qui témoignent avoir entendu dire par Michel GALLOIS, demeurant à Saint-Aubin, qu'il avait vendu 10 pièces de chêne et qu'il s'en trouverait encore 15 à 18 dans le bois¹⁷⁰.

En 1630, Maître Michel GALLOIS, greffier en la justice de Saint-Aubin, intervient dans une enquête. Il signe "M Gallois" avec paraphe¹⁷¹.

En 1630, Michel GALLOIS déclare avoir reçu la coupe d'un bois appelé "le buisson de la Muette"¹⁷².

En 1631, Michel GALLOIS l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin, achète 5 quartiers 6 cordes de terre à Saint-Aubin à Jean AUBERT¹⁷³.

En 1636, Michel GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin intervient avec Jean GALLOIS et Etienne BABELIN

et Ysaac GALLOIS, les terres du Paraclet et Fort-à-Faire

- un total de 1 arpent et 50 cordes [AD 10 - E* 2874]
- 170 Le 15.2.1615, Lupienne BARBOTIN, femme de Léonar BALLIGAULT, dit que pour la décharge de sa conscience, qu'elle a oui dire à Michel GALLOIS, demeurant à Saint-Aubin, qu'il avait vendu 10 pièces de chêne ou chenaux et qu'il s'en trouverait encore 15 à 18 dans le bois et qu'ils n'étaient pas mis en œuvre à un certain Henry THOMAS de Marnay et qu'il avait vu aller Claude PARASTRE et un homme avec lui et une cognée et charrette après et quelque temps après il avait vu labourer dans les bois, pour être aller au bois avec une charrette, et que un nommé Girar DROUOT et Jehan QUINSON pour être allé avec ledit GALLOIS à faire le dégât qui est fait audit bois. Témoin: Jehan VAUCOULOIRS. Signature "L Barbotin" avec paraphe. Plusieurs autres particuliers font des déclarations similaires:
- Le 22.2.1615, ledit Léonard BALLIGAULT. Signatures: "Léonard Balligault" avec paraphe et "L Barbotin" avec paraphe
- Le 22.2.1615, Jehan DUREAU. Signature: "J D U R E A U *"
- Le 15.2.1615, Charle LIEGOIS, qui ne sait pas signer. Témoins: Jehan LARIBBE et Charle CHERAULT
- Le 15.2.1615, Jehan LARIBBE, demeurant à Quincey, qui ne sait pas signer. Témoins: Charle LIEGOIS et Charle CHERAULT [AD 10 - 24 H 131]
- 171 Le 14.3.1630, Maître Michel GALLOYS, greffier en la justice de Saint-Aubin, intervient dans une enquête. Il signe "M Gallois" avec paraphe [AD 10 - 24 H 94]
- 172 Le 25.5.1630, Michel GALLOYS, demeurant à Saint-Aubin, déclare avoir eu la coupe d'un bois appelé le buisson de la Muette au temps de Noël [AD 10 - E* 3031]
- 173 Le 25.11.1631, Jean AUBERT, sergent de justice à La Chapelle Godefroy, qui signe, et Claudine MERCIER, sa femme, qui ne sait pas signer, vendent à Michel GALLOYS l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, 5 quartiers 6 cordes de terre à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 105]

(son gendre), manouvriers à Saint-Aubin. Ils promettent de payer aux religieuses du Paraclet 171 livres tournois pour l'admodiation de la coupe, vente et dépouille de 12 arpents 1 quartier moins 2 cordes au Bois Taillis¹⁷⁴.

En 1643, les religieuses du Paraclet baillent une maison rue Pescheloche à l'expiration du bail de la veuve et héritiers Michel GALLOIS¹⁷⁵.

Michel GALLOIS est sans doute le fils d'Isaac GALLOIS car il entretient de nombreux lien de parrainage avec les enfants d'Isaac GALLOIS:

- Edmée, épouse d'Isaac GALLOIS est marraine de son fils Ambroise
- Christophe, fils de Isaac GALLOIS est parrain de son fils Jean
- Pierre PILLAVOINE, beau-frère d'Isaac GALLOIS, est parrain de son fils Edmé
- Denise, sa fille, est marraine d'un fils de Jean fils d'Isaac GALLOIS

Michel est dit fils d'Isaac GALLOIS dans la reprise du censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin en 1623 et 1643¹⁷⁶.

Michel GALLOIS est aussi un proche de la famille BARBOTIN puisque parmi les parrains et marraines de ses enfants, on trouve:

- Ambroise BARBOTIN
- Jean NOTIN, qui épousera Nicole fille d'Ambroise BARBOTIN

174 Le 9.2.1636, Michel GALLOIS, laboureur, Jean GALLOYS et Estienne BABELIN, manouvriers, demeurant à Saint-Aubin, qui ne savent pas signer, promettent payer aux religieuses du Paraclet, huit vingt onze livres tournois pour l'admodiation de la coupe, vente et dépouille de 12 arpents 1 quartier moins 2 cordes au Bois Taillis, à partir avec Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin pour moitié [AD 10 - 24 H 118]

175 Le 19.1.1643, Noble Homme Maitre Claude LAURENCEAU, conseiller du roi, élu en l'élection de Nogent/Seine, procureur du roi aux Eaux-et-Forêts de Nogent/Seine, demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail à rente emphytéotique d'une maison, corps de logis, grange, étable, cour, jardin et accin contenant 1/2 arpent 1/2 quartier, rue Pescheloche, entre Guillaume DESQUAINS et Charles ROUX, les terres du Couvent et la rue Pescheloche, à l'expiration du bail de la veuve et héritiers Michel GALLOIS [AD 10 - 24 H 118]

176 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin: Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan ROMILLY déclare une maison, jardin et pré entre Jehan GILLES et les héritiers Thomas MUSNYER, la rivière et la rue aux Rasle
Le 3.5.1532, Jehan ROMILLY le jeune déclare une maison, jardin et pré entre Messire Guille. BOURJONNE et Anthoine NAUDINOT, la rivière et la rue aux Rasle (Isaac et Michel GALLOYS tiennent en 1623, en 1643 à Jehan GALLOYS fils de Michel et ledit Michel fils d'Isaac)
Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

- Etiennette fille d'Ambroise BARBOTIN, aussi appelée Etiennette GALLOIS

Michel GALLOIS et Anne sont les parents de:

peut-être Ambroise, b 11.3.1607 (fils de Michel et Anne, sans patronyme), p Ambroise BARBOTIN, m Edmée, épouse de Isaac GALLOYS & Aubine, épouse de Pierre PILLAVOYNE

Jean, b 18.12.1608, p Jehan NOTIN & Christophe fils d'Ysaac GALLOYS, m Tiennette fille d'Ambroyse BARBOTIN, ∞ à Claude CLEMENT

Denise, ! en 1629-1632, probablement ∞ /1633 à Etienne BABELIN

Edmé, b 6.11.1611, p Edmé (?) PASTOUREAU & Pierre PILLAVOYNE, m Marquette PAYOT

François, b 15.1.1614, p Franscoys GALLOYS & Edmé PASTOREAU, m Etiennette BARBOTIN

S.2.B.1. Jean, ne sait pas signer, vigneron, meunier à La Chapelle-Godefroy, ! en 1634-1659, parrain à La Chapelle-Godefroy les 8.11.1633, 6.3.1634, 16.11.1634, 20.12.1646, 27.8.1650, 28.4.1655, 30.5.1656 et 17.3.1658, ∞ 7.3.1633 La Chapelle-Godefroy à Claude CLEMENT, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 25.3.1634, ! en 1650, † 5.11.1661 La Chapelle-Godefroy, (†) le 6, fille de Nicolas C. et Marie THOMAS

En 1634, Nicolas CLEMENT et Jean GALLOIS fils de Michel, meunier et vigneron à La Chapelle-Godefroy, passent accord sur les dîmes de La Chapelle-Godefroy. Jean GALLOIS ne sait pas signer¹⁷⁷.

En 1650, Jean GALLOIS, vigneron à la Chapelle-Godefroy, et Claude CLEMENT, sa femme, vendent au seigneur de la Chapelle-Godefroy, 6 parts sur 8 d'une maison de 3 chas couverte de paille, rue aux charrons à Saint-Aubin¹⁷⁸.

En 1657, Jean GALLOIS, Robert JACQUES, Jean REGNARD, Claude LE PAGE, vigneron à La-Chapelle-Godefroy, prennent un bail de la seigneurie de Saint-Aubin et La-Chapelle-Godefroy¹⁷⁹.

En 1659, Jean GALLOIS, Germain LANGOT, et Jean LANGOT, vigneron à La-Chapelle-Godefroy,

passent un marché pour le fauchage de prés¹⁸⁰.

Jean GALLOIS et Claude CLEMENT sont les parents de:

Jean, b 24.1.1638 La Chapelle-Godefroy, p Jean NUGAULT, escuyer sieur de St Aubin et de la Crousliere, m Marie NUGAULT, épouse de Noble hoe. Claude LAURENCEAU, Conceiller du Roy et procureur du Roy aux eaux et forets de Nogent, ∞ à Catherine MARCILLY

Anne, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy les 17.4.1658 et 3.4.1666, b 11.11.1640, m Anne DUCHAP, p Honorable Homme Jehan BARDY, recepveur de l'Abbaye Chantemerle, ∞ 13.2.1668 La Chapelle-Godefroy¹⁸¹ à Jean LOY, fils d'Ancelet L. et Michelle GUICHARD

Jeanne, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 25.10.1663, b 15.10.1645 La Chapelle-Godefroy, p Scipion Alexandre D'ARNON, Escuyer Sieur de fleury, m d'Amoysselle Jeanne PARASTRE, épouse de Jean NUGAULT, Escuyer Sieur de la Chappelle et de la Crousliere

Noël, b 15.5.1649 La Chapelle-Godefroy, p Noel fils de Nicolas CLEMENT, m Margueritte MERAT

Claude (F), b 12.3.1653 La Chapelle-Godefroy, p Claude fils de Maistre Claude LAURENCEAU, Conceiller du Roy et son procureur des eaux et forets de Nogent et esleu en l'eslection de Nogent, m d'Amoizelle Jeanne NUGAULT, fille de Jean NUGAULT, Escuyer Seigneur de la Chappelle et de la Crousliere

Michel, b 8.7.1657 La Chapelle-Godefroy, p Pompée D'ARNAULT, Escuier, m Damoiselle Louise PARASTRE

∞(2) 19.11.1663 La Chapelle-Godefroy¹⁸² à Marguerite FRANCOISE, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy les 2.2.1655, 24.5.1663 et 7.7.1667, ∞(1) à Jean POTHIER

S.2.B.1.A. Jean, signe: Jean Gallois, maître boulanger et meunier au moulin de Saillard, de Nogent/Seine, † /1716

En 1658, Jean GALLOIS, maître boulanger à Nogent/Seine, achète un four bâti dans une maison à Nogent/Seine, plus des biens mobiliers et des outils¹⁸³.

En 1659, Jean GALLOIS, Maître boulanger à Nogent/Seine, prend un apprenti par contrat notarié.

177 Le 6.6.1634, accord sur les dîmes entre Nicolas CLEMENT et Jehan GALLOYS fils de Michel, qui ne sait pas signer, meunier et vigneron à La Chapelle Godefroy, et Maître Nicolas RISSEY, prêtre curé de La Chapelle. L'acte est signé "Nicolas Clemen" et "N Rissey" [AD 10 - 25 66/8]

178 Le 23.6.1650, Jean GALLOIS, vigneron à la Chapelle Godefroy, et Claude CLEMENT, sa femme, vendent à Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de la Chapelle, 6 parts sur 8 d'une maison couverte de paille à Saint-Aubin, de 3 chas, rue aux charrons [AD 10 - 2E 66/13]

179 Le 14.1.1657, Jean GALLOIS, Robert JACQUES, Jean REGNARD, Claude LE PAGE, vigneron demeurant à La-Chapelle-Godefroy, prennent un bail de Maître Claude GALLION, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin et La-Chapelle-Godefroy. L'acte est signé "Gallion" [AD 10 - 25 66/15]

180 Le 3.6.1659, Germain LANGOT, Jean GALLOIS, Jean LANGOT, vigneron à La-Chapelle-Godefroy, passent un marché avec Honorable Homme Pierre GROSORT, marchand receveur de la terre de Bernière, à propos du fauchage des prés. L'acte est signé "Germain Languot" avec paraphe [AD 10 - 25 66/16]

181 Témoins: Jean GALLOIS et Nicolas CLEMENT

182 Témoin: Jean GALLOIS, boulanger, Simon MAROT

183 Le 29.11.1658, Simon GARNIER, maître boulanger à Nogent/Seine, vend à Jean GALLOIS, de pareil état, le four qu'il a construit et bâti dans une maison à Nogent où ledit GARNIER fait sa demeure, plus des biens mobiliers et des outils [AD 10 - 2 E 66/16]

Il signe "Jean Galois"¹⁸⁴.

En 1662, Jean GALLOIS, maître boulanger à Nogent/Seine, passe un accord avec Jean CHOUART, conseiller et élu en l'élection de Nogent/Seine, à propos d'une maison; mention de la femme d'Eustache MARCILLY, belle-mère dudit GALLOIS. Il signe "Jean Galois"¹⁸⁵.

En 1672, Jean GALLOIS, meunier au moulin de Saillard, Françoise GALINE, veuve d'Eustache MARCILLY, maître boulanger à Nogent/Seine, et Ysaac MARCILLY, compagnon boulanger à Nogent/Seine, vendent le sixième d'une chambre basse et cave dependant d'une maison assise en la Grande Rue Saint-Laurent. L'acte est signé "Jean Galois", "Isaac Marcilly", "Cathairene Marcili"¹⁸⁶.

En 1678, Jean GALLOIS, meunier à La Chapelle-Godefroy, prend le bail d'un moulin à eau sur la rivière d'Arduisson dans le village de Saint-Aubin¹⁸⁷.

En 1681, Jean GALLOIS, meunier, prend le bail du moulin du Paraclet¹⁸⁸.

En 1716, les héritiers de Jean GALLOIS interviennent comme fermiers des moulins banaux de Nogent/Seine. Ils sont:

- Jean GALLOIS, meunier du moulin de Gumery
- Claude GALLOIS, maître boulanger à Nogent/Seine
- Etienne MOINAT, marchand maître pêcheur à

184 Le 7.8.1659, Jean GALLOIS, maître boulanger à Nogent, qui signe "Jean Galois", prend en apprentissage Edmé BOYARD, frère de Simone BOYART, servante domestique de Honorable Homme Pierre GROSORS, enfants de Nicolas BOYART. Autre acte du 10.9.1659 [AD 10 - 2 E 66/16]

185 Le 8.8.1662, Noble Homme Maître Jean CHOUART, conseiller et élu en l'élection de Nogent/Seine, passe un accord avec Jean GALLOIS, qui signe "Jean Galois", maître boulanger demeurant à Nogent/Seine, à propos d'une maison. Mention de la femme d'Eustache MARCILLY, belle-mère dudit GALLOIS. [AD 10 - 2 E 66/17]

186 Le 29.9.1672, Françoise GALINE, qui ne sait pas signer, veuve d'Eustache MARCILLY, maître boulanger à Nogent/Seine, Jean GALLOIS, meunier au moulin de Saillard, Ysaac MARCILLY, compagnon boulanger à Nogent/Seine, vendent à Anne DUPONT 1/6ème d'une chambre basse et cave dependant d'une maison assise en la Grande Rue Saint-Laurent suivant l'acquêt fait par Eustache MARCILLY de Philippe MARCILLY, compagnon de rivière, et Marie GORNET, le 31.11.1654. L'acte est signé "Jean Galois", "Isaac Marcilly", "Cathairene Marcili" [AD 10 - 2E 66/24]

187 Le 29.1.1678, Jean BABELIN, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, baille à Jean GALLOIS, meunier demeurant à La Chapelle-Godefroy, un moulin à eau sur la rivière d'Arduisson dans le village de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2863]

188 Le dernier 4.1681, Jean GALLOIS, meunier du moulin de Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail pour 3 ans du moulin du Paraclet. Il signe [AD 10 - 24 H 3]

Nogent/Seine, époux de Marie GALLOIS

- Martin CAQUERANT, compagnon de poterne à Nogent/Seine, époux de Marguerite BALIGAUX, héritier pour un tiers de feu Catherine GALLOIS, sa mère, remariée à Edmé VOISIN, meunier à Ferreux et tuteur des enfants mineurs de Catherine GALLOIS et Edmé VOISIN, chacun pour un tiers

- Marguerite GALLOIS, épouse de Jacques LEPAGE¹⁸⁹.

∞ en 1656¹⁹⁰ à Catherine MARCILLY, signe: Cathairene Marcili, ° ca 1646, † 8.3.1681, (†) le 9, fille d'Eustache M., boulanger, † 27.12.1664 Nogent/Seine, (†) le 28, ∞ 23.11.1637 Nogent/Seine à Françoise GALINE, ° ca 1611, † 4.3.1674 Nogent/Seine, (†) le 5

189 Le 23.1.1716, contrat entre le Sieur Jacques LEPAGE, conseiller du roi, lieutenant du Maire alternatif de l'Hôtel de Ville de Nogent/Seine et les héritiers de Jean GALLOIS, fermiers des moulins banaux de Nogent/Seine:

- Jean GALLOIS, meunier du moulin de Chieunat, paroisse de Gumery
- Claude GALLOIS, maître boulanger à Nogent/Seine
- Estienne MOYNAT, marchand maître pêcheur à Nogent/Seine, époux de Marie GALLOIS
- Martin CAQUERANT, compagnon de poterne à Nogent/Seine, époux de Marguerite BALIGAUX, héritier pour 1/3 de feu Catherine GALLOIS, sa mère, remariée à Edmé VOISIN, meunier à Ferreux et tuteur des enfants mineurs de Catherine GALLOIS et Edmé VOISIN, chacun pour 1/3
- Marguerite GALLOIS, épouse de Jacques LEPAGE [AD 10 - 2 E 66/43]

190 Le 10.4.1656, contrat de mariage de Jean GALLOIS, compagnon boulanger chez Eustache MARCILLY, fils de Jean G., vigneron à la Chapelle-Godefroy, et Claude CLEMENT, et Catherine MARCILLY, fille d'Eustache M. et Françoise GALINE. Ils ne savent pas signer sauf "Eutahe Marcilly" [AD 10 - 2E 66/15]

Catherine, ne sait pas signer, b 27.11.1661 Nogent/Seine, p Jean MAISTRET, m Catherine CHIPAR, † 19.2.1706, (†) le 20, ∞ 29.8.1684 à Jacques BALLIGAULT, fils de François B. et Gervaise MOUZARD; ∞(2) 4.9.1689 Nogent/Seine¹⁹¹ à Edmé GAUTHIER, fils d'Edmé G. et Anne COLLET; ∞(3) 21.7.1692 La Chapelle-Godefroy à Edmé VOISIN, ne sait pas signer, manouvrier, meunier, de Nogent/Seine, fils de Jean V. et Marie PERCOLET

Marguerite, b 13.12.1662 Nogent/Seine, p Gille NODIER, m Margueritte FRANCOISE

Jean, meunier, de La Chapelle-Godefroy, maître boulanger

Armand Léon, b 25.2.1666 Nogent/Seine, p Armand Léon DARNOU, m Barbe MASSEY

Edmée, b 13.5.1668 Nogent/Seine, p Louis BOUCHAR, M.e boucher, m Edmée fille de Philippe GERNE (?) serrurier, (†) 3.12.1674 Nogent/Seine

Jacques Honoré, ° 15.5.1673 Nogent/Seine, b le 16, p Jacques MAUCLERC, M.e boucher, qui signe, m Agathe Françoise fille de † Isaac LANDOUILLE, cordonnier, qui ne sait pas signer

Nicole, ° & b 22.1.1675 Nogent/Seine, p Jean BUISSOT, manouvrier, signe, m Nicolle DOUINE, épouse d'Isaac MARCILLY, ne sait pas signer, (†) le 26

Anne, b 26.2.1676 La Chapelle-Godefroy, p Jean L'HERMITTE, ne sait pas signer, m Anne BELEMERE, ne sait pas signer, ∞ à Michel GAUTHIER, à Resson

Claude, signe: Claude Gallois, maître boulanger à Nogent/Seine, ° & b 22.8.1677 La Chapelle-Godefroy, p Claude LE PAGE, ne sait pas signer, m Gervaise DESQUAINS, ne sait pas signer

∞(2) 16.6.1681 à Jeanne AUBERT, de Marnay, fille de Barnabé A., † /1681, et Barbe DE LAUNOY

Edmé, ° ca 1683, † 11.11.1685 Nogent/Seine, (†) le 12

Marguerite, ∞ à Jacques LEPAGE, fermier à Nogent/Seine

Marie, signe "Marie Gallois", ° & b 22.1.1686 Nogent/Seine, cm 21.6.1701¹⁹² à Etienne MOYNAT, signe: E Moynat avec paraphe, maître pêcheur à Nogent/Seine, fils de Jean M., maître sergent des eaux-et-forêts, et Etiennette DANTEIL

S.2.B.1.B. Michel, vigneron à La Chapelle-Godefroy, ! en 1695-1696

En 1695, Michel GALLOIS, vigneron à La Chapelle-Godefroy, prend de Jean JACOPIN et Simon MAROT le bail d'une chambre à feu à La Chapelle-Godefroy¹⁹³.

En 1696, Michel GALLOIS, vigneron à La Chapelle-Godefroy, rétrocède à Simon MAROT le bail fait par feu Jean JACOPIN et ledit MAROT d'une maison à La Chapelle-Godefroy¹⁹⁴.

En 1696, Michel GALLOIS et Martin BENOIST, vigneron à La Chapelle-Godefroy, prennent une rente foncière de la fabrique de La Chapelle-Godefroy¹⁹⁵.

192 Le 21.6.1701, contrat de mariage entre Estienne MOYNAT, fils de Jean, maître sergent des eaux-et-forests, et Estiennette DANTEIL, et Honnête Fille Marie GALLOIS, fille de feu Jean, maître boulanger à Nogent, et Jeanne AUBERT, assistée de Estienne AUBERT, son oncle et curateur, Claude GALLOIS, son frère, maître boulanger à Nogent, Edmé VOISIN, meunier au moulin de Saint-Aubin et Catherine GALLOIS sa femme, son beau-frère, Jean LORIN, son parrain, maître charpentier; témoins: Jacques LEPAGE, fermier de Maill... à Nogent, époux de Marguerite GALLOIS, Michel GAUTHIER à Resson, époux d'Anne GALLOIS et Jean GALLOIS, maître boulanger, frère, beau-frères et sœurs. L'acte est signé "Marie Gallois", "Claude Gallois" et autres [AD 10 - 2E 66/37]

193 Le 17.4.1695, Michel GALLOIS, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, prend à titre de loyer et pension d'argent de Jean JACOPIN, laboureur, et Simon MAROT, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, pour eux et Nicolle JACOPIN, leur sœur, une chambre à feu, grenier dessus, couvert de paille, jardin, chènevière, à La Chapelle-Godefroy, pour 3 ans. L'acte est signé "Simon Marot", les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/32]

194 Le 9.7.1696, Michel GALLOIS, vigneron à La Chapelle-Godefroy, rétrocède à Simon MAROT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, le bail fait par feu Jean JACOPIN et ledit MAROT d'une maison à La Chapelle-Godefroy. L'acte est signé "simon marot" [AD 10 - 2 E 66/32]

195 Le 24.1.1696, contrat de Martin BENOIST et Michel GALLOIS, vigneron à La Chapelle-Godefroy, pour une rente foncière de la fabrique de La Chapelle-Godefroy, en présence de Simon MAROT, marguillier [AD 10 - 2 E 66/33]

191 Témoins: Edmé GAUTHIER, père de l'époux, Claude BOUCHE, Isaac MARCILLY

T. Jean l'aîné, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin, laboureur, ! en 1559-1566, † /1573, ∞ à NN., ! en 1583

Jean GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, prend en 1550, 1551 et 1562 le bail de 4 arpents de pré à Marnay/Seine. C'est certainement lui, Honorable Homme Jean GALLOIS, lieutenant, qui renouvelle ce bail en 1559¹⁹⁶.

Jean GALLOIS, lieutenant, apparaît dans le censier du seigneur de Saint-Aubin en 1559 et 1562, sans doute comme collecteur, pour la partie de M.r DE BRYET en 1559, et pour la 8ème partie de Saint-Aubin en 1562. Il paye censive entre 1563 et 1571¹⁹⁷. Il est associé à la veuve de Noël SIMON.

Jean GALLOIS paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1566¹⁹⁸. Il est associé à Georges et Claude COLLAS (frères), à la veuve de Jean SIMON. Pourrait-il être le Jean GALLOIS l'aîné dont la veuve paye encore censive en 1583.

En 1559, Jean GALLOIS prend 20 arpents de terre en bail du seigneur de Saint-Aubin¹⁹⁹.

Jean GALLOIS l'aîné est mort avant 1574, date à laquelle Nicolas MAISTRE, gendre de Marguerite GALLOIS, se déclare son héritier pour le cinquième d'une maison, grange et étable²⁰⁰. La même année, Jean GALLOIS le jeune déclare la vente d'une terre faite à feu Jean GALLOIS, lieutenant²⁰¹.

Jean GALLOIS est sans doute un descendant de Jean GALLOIS qui en 1530 payait censive pour une

maison près du Pont de Saint-Aubin, avec Jean POPILLARD. Plus tard, cette maison sera à Bon CLEREAU et Samuel SIMON. Cette maison sera rachetée en 1617 par Jean GALLOIS, lieutenant à son oncle François GALLOIS. Tous quatre sont descendants de Jean GALLOIS l'aîné.

Jean GALLOIS l'aîné est le père de:

Nicolas, ∞ à Marguerite

François l'aîné, ! en 1594

Marguerite, ∞ à François PINET

Jean, curé de Fontaine-Mâcon²⁰²; il signe: J Galloys avec paraphe les registres paroissiaux de Fontaine-Mâcon entre 1572 et 1585.

T.1. Nicolas, signe: N Galloys avec paraphe, lieutenant en 1566-1593, † 1593/1595, ∞ à Marguerite, ! en 1595

Pourrait-il être le Nicolas GALLOIS, laboureur, cité en 1560²⁰³?

Nicolas GALLOIS paye régulièrement sa contribution au censier de Saint-Aubin entre 1566 et 1584²⁰⁴. Il est associé à Claude COLLAS (comme l'était son père). Il paye la part de feu son père en 1573.

En 1575, Nicolas GALLOIS prend des religieuses du Paraclet le bail d'une terre à Saint-Aubin, partagée avec plusieurs particuliers de Saint-Aubin, dont Isaac GALLOIS et François GALLOIS²⁰⁵. En 1594, dans ce

196 Les 5.3.1550 et 19.6.1551, Jean GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, prend le bail de 4 arpents de pré à Marnay.

Le 8.2.1559, honorable homme Jean GALLOIS, lieutenant en la mairie de Saint-Aubin, prend le bail de 4 arpents de pré à Marnay, pour 9 ans.

Le 4.6.1562, Jean GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, prend le bail de 4 arpents de pré à Marnay [AD 10 - 24 H 29]

197 Dans le censier de Saint-Aubin, Jehan GALLOIS, lieutenant, reçoit la partie de Monsieur DE BRYET en 1559, pour la 8ème partie de Saint-Aubin en 1562; il paye en 1563, 1565, 1567-1571; il paye à la décharge de la veuve de Noël SYMON en 1564; Jehan FONTAINE l'aîné paye à sa décharge en 1584 [AD 10 - E* 2881]

198 Jehan GALLOIS paye censive à Saint-Aubin en 1559-1563, 1566; il paye pour Georges COLAS en 1559; Claude COLAS paye à sa décharge en 1563; il paye pour 1/2 de la maison de la veuve de Jehan SYMON en 1565; il est peut-être le Jehan GALLOIS l'aîné dont la veuve paye en 1583 [AD 10 - E* 2881]

199 Le 6.8.1559, Jehan GALOYS prend de Laurent NUGAULT le bail de 20 arpents de terre en la garenne, à la séparation de Saint-Aubin et Quincey [AD 10 - E 113]

200 Déclaration du 8.9.1574 de Nicolas MAISTRE le jeune pour 1/5 de maisons, granges, étables, ... avec la veuve et les hoirs de feu Jehan GALLOYS l'aîné dont il est héritier à cause d'Anne PINEY, fille de François PINET et Marguerite GALLOYS [AD 10 - E* 2875]

201 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 6.6.1574 de Jean GALLOYS le jeune, pour une terre vendue à feu Jehan GALLOYS lieuten. Taxé à 1 denier 6 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

202 Le 8.6.1574, Nicolas NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin pour 7 parts sur 8 rend foi et hommage pour la seigneurie en un vieil manoir où est la maison seigneuriale vulgairement appelée "Le Chasteau". En présence de Jehan PILLAVOYNE, procureur fiscal, Jehan ANCEAU, sergent, Japhet COURONNEAU et Claude FAVYN.

A été appelée par 3 fois à haute voie Demoiselle Claude DE LA GR.NNE, dame de Saint-Aubin pour 1/8, douairière et tutrice des enfants de feu Phes DALLICHAMP, écuyer. Le 20, Vénérable et Discrète Personne Maître Jehan GALLOIS, prêtre curé de Mâcon, procureur de ladite Demoiselle [AD 10 - E* 2873]

203 Le 4.12.1560, Nicolas GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, prend le bail de 19 arpents de terre pour 9 ans [AD 10 - 24 H 91]

204 Nicolas GALLOIS paye censive à Saint-Aubin en 1566, 1568, 1572-1577, 1581-1585; il paye à la décharge de Claude COLAS en 1573; il paye pour la part de feu son père en 1573; il paye à la décharge de Nicolas LAURENCEAU en 1577; il paye à la décharge de Jehan MAROTTE en 1583-1584 [AD 10 - E* 2881]

205 Le 24.5.1575, Ysaac GALLOYS, Nicolas GALLOYS, François GALLOYS, Loupvet ROUSSAT, Jehan SOMMILLON, Nicolas MAISTRE le jeune, Roulland MERLIN, Guillaume DUCLOZ (barré), Guillaume MIGORDIN et Anthoine DROUOT, tous laboureurs demeurant à Saint-Aubin, prennent à titre de loyer et pension de grains des religieuses du Paraclet 6 vingt et 18 arpents de terre labourable faisant partie de 9 vingt arpents à Saint-Aubin, "aux Mergers", pour 9 ans, soit:

- Guillaume MIGORDIN: 30 arpents et 1 quartier
- Loupvet ROUSSAT: 12 arpents
- SOMMILLON: 10 arpents
- les GALLOYS, ROUSSAT, MAISTRE, MERLIN,

qui semble être la reprise de ce bail comparait Jean GALLOIS fils de Nicolas, Guillaume DESQUAINS, avec d'autres dont François GALLOIS l'aîné²⁰⁶.

En 1582, un contrat de vente entre 2 particuliers de Saint-Aubin est établi dans la maison de Nicolas GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin. Il signe "N Galloys" avec paraphe²⁰⁷.

Nicolas GALLOIS, lieutenant, paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1593. Sa veuve paye censive en 1595 et ses héritiers en 1598. Jean GALLOIS paye pour les héritiers Nicolas GALLOIS en 1599²⁰⁸.

En 1608, François GALLOIS, Guillaume DESQUAINS (époux de Marguerite GALLOIS), Jean GALLOIS, laboureurs à Saint-Aubin, vendent à Simon PARASTRE, des terres à Marnay qu'ils possèdent en indivis avec Christophe VERNIER, laboureur à Fontaine-Macon, époux de feu Marguerite GALLOIS. François, Jean et les deux Marguerite sont sans doute frères et sœurs, fils de fille de Nicolas GALLOIS²⁰⁹.

MIGORDIN et DROUOT: chacun 14 arpents 1/2

L'acte est signé: "Ysaac Galloys" avec paraphe, "N Galloys" avec paraphe, "François Galloys" avec paraphe, "Nicolas Maistre le jeune" avec paraphe, "Rouland Merlin" avec paraphe, "Guillaume Mygordin" avec paraphe. Les ROUSSAT et DROUOT ne savent pas signer [AD 10 - 24 H 100]

206 Le 26.9.1594, François GALLOIS l'aîné, Jehan GALLOIS fils de Nicolas, Guillaume DESQUAINS, Xpofle MERLIN et Jehan COLLART (dans le titre: François GALLOIS l'aîné fils de Nicolas, Guillaume DESQUAINS et autres), tous laboureurs à Saint-Aubin, à présent en la ville de Nogent, séparément, prennent à titre de pension de grain des religieuses du Paraclét, représentées par François DE FLAY, procureur et receveur des religieuses, 75 arpents de terre labourable pris en une pièce de 9 vingt arpents au lieudit "Les Mergers", pour 9 ans. Tous signent sauf DESQUAINS, qui ne sait pas signer. [AD 10 - 24 H 100]

207 Le 3.7.1582, en la maison de Nicolas GALLOYS, laboureur à Saint-Aubin, Pierre SYMON, laboureur, vend la moitié d'un bail fait le 13.11.1574 à Jehan MIGORDIN, laboureur audit lieu, acheteur, en présence de vénérable et discrète personne Jehan HATON, curé. L'acte est signé "Haton" avec paraphe, "J Migordin" avec paraphe, "N Galloys" avec paraphe, "P Symon" avec paraphe [AD 10 - 24 H 100]

208 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicolas GALLOYS, lieuten. paye censive en 1593; la veuve Nicolas GALLOYS paye censive en 1595 pour deux années; les héritiers Nicolas GALLOYS payent en 1598 pour trois années; Jehan GALLOYS paye pour les héritiers Nicolas GALLOYS en 1599; Guille. DESQUAINS paye pour les hoirs Nicolas GALLOYS pour sa part seulement en 1600, 1601 et comme héritier de (feu) Nicolas GALLOYS (lieutenant) chaque année de 1602 à 1610 [AD 10 - E* 2883]

209 Le 11.8.1608, François GALLOIS, Guillaume DESQUAINS, Jean GALLOYS, laboureurs à Saint-Aubin, vendent à Honorable Homme Simon PARASTRE, des terres à Marnay à partir par indivis avec Christophle

Dans une déclaration établie en 1606²¹⁰, Guillaume DESQUAINS (époux de Marguerite GALLOIS) se dit héritier de Nicolas GALLOIS. En 1610²¹¹, il est encore cité co-héritier de Nicolas GALLOIS avec Jean GALLOIS. Il partage alors également des terre avec Laurent MASSEY et Jeanne DESPENCIER.

Nicolas GALLOIS et Marguerite sont les parents de:

Nicolas, b 24.2.1571, p Nicolas MAISTRE (?) le jeune & Antoine fils de † Antoine DROUET, m Catherine épouse de François GALLOYS

Jean, ! en 1594, ∞ à Marguerite JENNERAT

Marguerite, b 21.3.1574, p Guillaume MIGOURDIN & François DE F...SSERD, m Thomette épouse de Jean MAROTTE, ∞ à Guillaume DESQUAINS

Françoise, b 6.11.1581, p François fils d'Amen GALLOYS, m Anne épouse d'Isaac GALLOYS le jeune

T.1.A. Jean, Maître, Honorable Homme, ! en 1601, lieutenant en la justice de Saint-Aubin, ! en 1602-1628, laboureur en 1611-1631, (†) 11.4.1630, ∞ /1606 à Marguerite GENNERAT, ne sait pas signer, ! en 1634-1638, † 14.5.1645, (†) en l'église, devant l'autel St Sébastien

En 1600, Honorable Homme Jean GALLOIS, lieutenant en la justice de Saint-Aubin se porte caution du curé de Saint-Aubin lors de l'admodiation des gros dîmes de blé de Saint-Aubin²¹².

En 1601, Honorable Homme Jean GALLOIS, lieutenant en la justice de Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de Saint-Aubin. Il signe "J Galloys" avec paraphe²¹³. Il déclare entre autre:

VERNIER, laboureur à Fontaine-Macon, mari de feu Margueritte GALLOIS [AD 10 - 84 H 3]

210 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Guille. DESQUAINS paye en l'acquis (à la décharge) des héritiers de Nicolas GALLOYS en 1597-1599 et comme héritier de Nicolas GALLOYS en 1600-1608 [AD 10 - E* 2883]

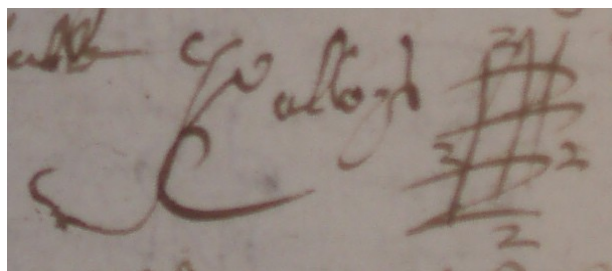
211 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 24.12.1610 de Guillaume DESQUAINS pour:

- ses maisons, granges, étables, cours et jardins ensemble partant avec Jehan GALLOYS, advenus par le décès et trépas de feu Nicolas GALLOYS, partant par moitié
- un chas de maison, 1/3 de l'accin, devant l'église de Saint-Aubin avec Laurens MASSEY
- 2 cordes de pré en 4, partant avec Jehan GALLOYS
- 1/4 de l'accin de feu Jehanne DESPENCIER épouse de Jehan LALLEMENT partant avec ses co-héritiers
- un total de 55 arpents et 75 cordes de terre [AD 10 - E* 2874]

212 Le 29.7.1600, Maître François DE FLERS, procureur des religieuses du Paraclét, admodie les gros dîmes de blé de Saint-Aubin à Vénérable et Discrète Personne Maître Jehan HATON, prêtre curé de Saint-Aubin. Honorable Homme Jehan GALLOYS, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin a plaigé et cautionné le curé. [AD 10 - 24 H 118]

213 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 13.8.1601 de Honorable Homme Jehan GALLOYS, lieutenant en la

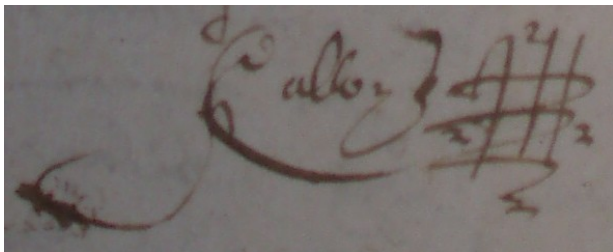
- la moitié d'une maison avec Guillaume DESQUAINS (son beau-frère)²¹⁴
- le quart d'une mesure partagée avec Guillaume DESQUAINS à cause de sa femme (Marguerite GALLOIS) et les enfants de Christophe VERNIER (époux de Marguerite GALLOIS).
- le quart d'une mesure près de l'église partagée avec François GALLOIS l'aîné (son oncle), Guillaume DESQUAINS (son beau-frère) et Laurent MASSÉ (gendre de Marguerite GALLOIS)²¹⁵.



En 1602, Jean GALLOIS, lieutenant, fait une autre déclaration au censier de Saint-Aubin^{216, 217}.

justice de Saint-Aubin, qui signe "J Gallois" avec paraphe, pour:

- la moitié d'une maison, grange, étable, cour, jardin et accin, ensemble la moitié d'une autre maison appelée la Maison à Magny et la moitié de l'ouche tenant à icelle maison, appartenant toute ladite moitié audit GALLOIS, contenant 6 quartiers ou environ, entre Guillaume DESQUAINS à cause de sa femme, à partir avec ledit DESQUAINS, la rue commune et la même
- une petite portion de pré et aulnois près de ladite maison, entre Ysac GALLOYS et la rivière & rue commune, les mêmes, contenant 15 cordes
- une petite portion de pré et aulnois près de la maison feu Jacques MOUREAU, entre Guillaume DESQUAINS à cause de sa femme et Laurent MASSE, la rivière et la rue commune faisant hache, contenant 20 cordes environ
- une petite portion de pré et aulnois près la maison Jehan DIRESNE, contenant 15 cordes environ, entre ledit DIRESNE et Aubin FONTAINE, la rue commune et les hoirs Lié VOITERIN
- un quartier et demi ou environ de pré et aulnois près la maison Claude COLET, entre ledit DESQUAINS à cause de sa femme et ledit COLET, la commune et plusieurs
- près la maison Martin BENOIST, une portion de terre à faire chénevière, contenant demi-quartier ou environ, entre Fransoys GALLOYS et le même, le même et la rue commune
- près la maison dudit GALLOYS, un quartier et demi de terre ou environ, entre Ysac GALLOYS et le chemin de Pont, ledit GALLOYS et -
- près la maison Symon JUBÉLOT un quartier six cordes de terre, entre ledit MASSE et ledit DESQUAINS, la rue commune et les terres de l'église
- au lieudit Chanlone, trois quartiers de terre environ, entre ledit DESQUAINS et Denis LE CLERT, les terres des Seigneurs et les hoirs Jehan MAROTTE
- en ce même lieu, demi-arpent de terre, entre ledit DESQUAINS et le même, les Seigneurs et les hoirs Jehan GILLE
- en ce même lieu, un quartier 6 cordes de terre, entre ledit DESQUAINS et les enfants de Lionnart POTIER, les Seigneurs et Jehan GILLE
- près le chemin de Marnay, une pièce de terre contenant 7 quartiers ou environ, entre ledit DESQUAINS et Ambroize BARBOTIN, Jehan GILLE et le chemin de Pont
- en ce même lieu, trois quartiers de terre ou environ, entre les terres de l'église et ledit DESQUAINS, le chemin de Pont et Messieurs dudit Saint-Aubin
- au chesne, une pièce de terre contenant 7 quartiers de terre ou environ, entre ledit DESQUAINS et Jehan BENOIS, le chemin de Pont et lesdits Seigneurs
- au lieudit la coste des garennes, trois quartiers et demi ou environ, entre ledit DESQUAINS et les enfants Lionnard POTIER, plusieurs et les mêmes
- près dudit lieu, 8 cordes de terre, entre Nicolas VOITERIN et Denis LECLERD, les terres de l'église et ledit DESQUAINS
- 6 cordes de terre en ce même lieu, entre Denis LECLERD et plusieurs
- en ce même lieu, 15 cordes de terre environ, entre Jehan GILLE et les hoirs François PIGNE, les mêmes et -
- au lieudit la vigne Trugalle, un arpent demi-quartier de terre, entre ledit DESQUAINS et les hoirs feu François PIGNE, les Seigneurs et plusieurs
- près dudit lieu trois quartiers de terre faisant hache, entre Claude GRAND et Michel MERCIER, sur les terres des garennes et un Reuilon
- près dudit lieu trois quartiers de terre environ, entre Michel MERCIER et un Lairy (?), sur le chemin d'Orléans et les hoirs Jehan SORTIN
- au lieudit les Clousault, demi-arpent de terre ou environ, entre ledit DESQUAINS et Loys MERAT à cause de sa femme, sur le chemin de la venerie et la terre de l'église
- au lieudit le foulon Gilet, un quartier et demi de terre ou environ, entre Pierre PILAVEINE et Loys MERAT, la pâture grasse et le chemin de la venerie
- près dudit lieu un quartier et demi de terre ou environ, entre Jehan DESPENCIER et Claude GRAND, ledit chemin et sur la pâture
- près l'aunoy Riboteau, un demi-arpent s... cordes de terre, entre Michel MERCIER et ledit DESQUAINS, le chemin de la venerie et sur la pâture
- près la maison Jacques MERCIER, trois quartiers de terre ou environ, entre ledit DESQUAINS et Mansois (?), sur la pâture et sur le chemin de la venerie
- près dudit lieu, un quartier ou environ, entre ledit DESQUAINS et Laurent MASSE, le chemin de la venerie et la pâture grasse
- près dudit lieu, trois quartiers ou environ, entre ledit DESQUAINS et ledit Mansois (?), ledit chemin et Jehan GILLE
- en ce même lieu, demi-quartier de terre entre Nicolas MESTRE et ledit GILLE, sur la pièce ci-dessus et les



En 1611, Jean GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclét le bail de 180 arpents de terre "aux Mergers" dont il a joui 27 ans auparavant - en fait, il s'agit du bail du 26.9.1594 - ²¹⁸.

Jean GALLOIS, lieutenant, paye censive à Saint-

hoirs Claude HUGUENIN

- près le chesne Duguet, demi-arpent de terre entre Fransoys GALLOYS lesnel et Huber AUBER, sur les terres des garennes et les seigneurs de la Chapelle
- près dudit, un demi-arpent de terre ou environ, entre les hoirs feu Claude LARGENTIER et les hoirs Fransoys PIGNE, les seigneurs de Saint-Aubin et la Chapelle et les mêmes
- au lieudit les Seillons, un quartier de terre et pré ou environ entre Claude DOURY et Madame du Paraclét, sur la rivière et le chemin de la venerie
- en ce même lieu, demi-quartier de terre et pré ou environ, entre ledit DOURY et Giromme DANGLEUZE, et comme dessus
- au lieudit la Chomme, un arpent de terre planté en vigne, entre Fransoys GALLOIS lesnel et Pierre GISARD, plusieurs et sur le chemin de la venerie
- au lieudit les Chaillot, trois quartiers et demi de terre, entre Ambroize BARBOTIN et les hoirs Claude ROUSEAU, sur le chemin de Troys et plusieurs
- en ce même lieu, demi-arpent 6 cordes de terre, venu par échange de Guillaume MIGORDIN, entre ledit BARBOTIN et ledit DESQUINS, sur le chemin de Troys et plusieurs
- en ce même lieu, trois quartiers de terre, entre ledit DESQUINS et Pasquet DIRESENE, ledit chemin et plusieurs
- près dudit lieu et proche la maison de Claude COLLET, un quartier et demi de terre ou environ, entre David ROUSE et ledit DESQUINS, le chemin de la venerie et ledit GALLOYS
- près la croix Pillaveine, un demi-arpent de terre ou environ, entre ledit DESQUINS et le chemin du gue Pelaveine, sur Claude COLLET et le chemin de Troys
- près ce même lieu, demi-arpent de terre, entre Laurent MASSE et Pasquier DIRESENE, sur les terres des garennes et sur le chemin de Troys
- en ce même lieu, un quartier de terre, entre Claude GRAND et Mons. ANGENOST, et comme dessus
- en ce même lieu, un arpent de terre ou environ, entre Guillaume DESQUINS et Ysac GALLOYS, les terres des garennes et les hoirs Claude LARGENTIER
- en l'Enfermerie, un quartier de terre ou environ, entre Guillaume MIGORDIN et les hoirs Claude LARGENTIER, plusieurs et les terres du Paraclét
- trois quartiers de terre au lieudit La Tavelle, entre Guillaume DESQUINS et Pasquier DIRESENE, Nicolas VESOU et -
- en ce même lieu, demi-arpent de terre, entre Pasquier

Aubin entre 1612 et 1623. En 1614, il paye pour un acquis de François GALLOIS l'aîné (son oncle)²¹⁹.

En 1614, Jean GALLOIS conclut avec Jérôme GARNIER un accord de partage. Ils sont tous les deux fermiers et admodiateurs de l'Abbaye du Paraclét²²⁰.

En 1616, Jean GALLOIS, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin, achète un arpent de terre à Jean GRANDJON²²¹.

En 1617, Honorable Homme Jean GALLOIS, lieutenant en la justice de Saint-Aubin, prend un bail

GRILOT et ledit VESOU, Pierre MEROSSE et -

- au lieudit les Hepierres, un quartier de terre ou environ, entre Pierre MERAUSE et le même, les terres du couvent et le chemin Carouge
- la quatrième partie d'une mesure, pré et aulnois contenant un arpent ou environ à partir avec Guillaume DESQUINS à cause de sa femme et les enfants de Cristofle VERNIER
- la troisième partie d'une mesure près de l'église à partir avec Fransoys GALLOYS l'aîné, Guillaume DESQUINS et Laurent MASSE
- au lieudit Pontière, un demi-arpent de terre planté en vigne, venue de feu Jehan LANGARD qui a été vendue par décret et adjugée à Monsieur de Saint-Aubin lesnel qui a fait ladite enchère et donné icelle vigne audit GALLOYS
- un total de 26 arpents et 25 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E* 2874]

214

215

216 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Guille. DESQUAINS paye censive en 1600 pour Jehan GALLOYS; Jehan GALLOYS (GALLOIS) paye en 1601, 1602 (lieuten.), 1603, 1605 pour 2 années, 1606, 1607, 1608, 1609 (lieuten.), 1610 et 1611 [AD 10 - E* 2883]

217 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Jehan GALLOYS paye en 1601-1612 sauf en 1607; Guille. DESQUAINS paye pour Jehan GALLOYS en 1602 [AD 10 - E* 2883]

218 Le 1.8.1611, Jehan GALLOIS, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de loyer et pension d'argent des religieuses du Paraclét un gagnage et labourage dont les bâtiments sont depuis longtemps démolis de 9 vingt arpents de terre "La Terre des Mergers", depuis longtemps sans labour ni culture, dont 6 arpents sont à Guillaume MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin. Le preneur à joui de cette terre il y a 27 ans [AD 10 - 24 H 100]

219 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Jehan GALLOIS paye en 1612-1615, 1618-1621 et 1623 pour 2 années. Il paye pour un acquêt de François GALLOIS l'aîné en 1614. Il paye pour sa maison et autres héritages en 1621

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Jehan GALLOIS paye en 1612, 1614, 1616 pour deux années et 1617-1623. Il est dit lieuten. en 1614 et 1619. Jehan GALLOIS paye en 1622 en l'acquit de Denis VEZOU pour demi-arpent de terre assis en la Tavelle en

de Jean LE JEUNE, sergent à Nogent/Seine²²². Jean LE JEUNE²²³ à épousé le 8.5.1616 Elisabeth, fille d'Antoine GALLOIS.

En 1617, Honorable Homme Maître Jean GALLOIS, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin, achète une maison près du Pont de Saint-Aubin à son oncle François GALLOIS l'aîné, laboureur à Saint-Aubin²²⁴.

En 1624, Jean GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin est cité pour avoir obtenu le bail de la moitié de 100 arpents de terre, l'autre moitié étant baillée par François GALLOIS l'aîné, aussi laboureur à Saint-Aubin (son cousin germain)²²⁵.

En 1625, Jean GALLOIS, lieutenant en la justice de Saint-Aubin, établit une déclaration pour la découverte du corps d'une petite fille²²⁶.

En 1628, Maître Jean GALLOIS, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin, rachète une rente de 22 livres dus par les héritiers de feu François GALLOIS, vivant laboureur à Saint-Aubin (son oncle)²²⁷. Il signe "J Galloys" avec paraphe.

En 1634 et 1636, Marguerite GENNERAT, veuve de Maître Jean GALLOIS, lieutenant en la justice de Saint-Aubin, obtient de Sébastien FONTAINE le bail de 5 arpents de terre^{228, 229}.

deux pièces par lui acquises - doit lods et ventes -

220 En 1616, mention d'un acte du 4.11.1614 de partage entre Jehan GALLOYS et Hyerosme GARNIER, fermiers et admodiateurs de l'Abbaye du Paraclet [AD 10 - 24 H 100]

221 Le 10.3.1616, Honorable Homme GRANDJON, marchand demeurant à Nogent/Seine vend à Jehan GALLOIS, lieutenant en la mairie de Saint-Aubin, qui signe: J Galloys avec paraphe, un arpent de terre à Saint-Aubin, au lieudit les Mergers, acquis de feu Jeh. COSTERET et sa femme [AD 10 - 2E 66/3]

222 Le 26.4.1617, Honorable Homme Jehan GALLOYS, lieutenant en la justice de Saint-Aubin, qui signe "J Galloys" avec paraphe, prend de Maître Jehan LE JEUNE, sergent royal de l'élection de Nogent, le bail de 4 arpent de pré en la prairie de Pont/Seine, pour 7 années [AD 10 - 2E 66/3]

223 Le 6.8.1625, Laurent ANGENOUST le jeune, maître boucher à Nogent/Seine demeurant à Marnay, qui signe "L Angenoust", et Jehanne GALLOIS, sa femme, qui ne sait pas signer, vendent à Barbe CARON, les matériaux qui se trouvent en une mesure [AD 10 - 2 E 66/5]

Le 15.9.1634, Jehan LE JEUNE, sergent royal en l'élection de Nogent/Seine, époux de Elizabeth GALOIS, à présent à Saint-Maurice, vend à Simon PARISOT, 5 arpents de terre à Mâcon que lui, Laurent ANGENOUST et Estienne LE BAS et leurs femmes avaient [AD 10 - 2 E 66/8]

Le 7.7.1644, Jehanne GALLOYS, veuve de Laurent ANGENOUST, maître boucher demeurant à Nogent/Seine, et Gervais MASSEY, maître boucher à Nogent/Seine à cause de Nicolle GALLOYS sa femme, vendent à Estienne LE BASLE, marchand mercier demeurant à Nogent/Seine, 2 parts sur 3 de 3 quartiers 18 cordes de terre à Nogent/Seine. L'acte est signé "Estienne Labasle" avec paraphe et "Nicolle Galloys", les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/11]

Le 28.4.1646, contrat de mariage entre Maître J. LE JEUNE le jeune, praticien demeurant à Nogent/Seine, fils de Jean, huissier en l'élection de Nogent/Seine, et Honnête Femme Anne BARRIER, veuve de feu M. Charles LABARDE, notaire royal au bailliage de Provins résident à La Saulotte. Témoins: LE JEUNE père, Elizabeth GALLOIS sa mère, Estienne LE BASCLE, marchand demeurant au Port et Anne GALLOIS sa femme, tante [AD 10 - 2E 66/12]

Le 24.7.1693, Laurent LESPOIX, maître pêcheur à Nogent/Seine, héritier pour moitié de Elizabeth ANGENOUST, sa mère, veuve de Clément LESPOIX, compagnon de rivière à Nogent/Seine, seule héritière de feu Jeanne GALLOIS, veuve de Laurent ANGENOUST,

aiëule et aiëul du vendeur, vend une rente constituée le 18.6.1673 au profit de Jeanne GALLOIS [AD 10 - 2 E 66/32]

224 Le 18.5.1617, Honorable Homme Maître Jean GALLOYS, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière annuelle et perpétuelle de François GALLOYS l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin, et Catherine DESPENSIER, sa femme, un corps de logis proche le pont, à coté de Samuel SYMON à cause de l'héritage qu'il tient de l'église de Saint-Aubin et proche d'une maison appartenant à Samuel SYMON, leur gendre. Les parties ont signé sauf l'épouse de François GALLOYS, qui ne sait pas signer. dos de l'acte, une mention de la main de Jean GALLOIS indique "Copie de la maison de mon oncle François".

Une autre mention "Contrat d'acquisition de la maison de M. Bon CLEREAU fait par Maître Jehan GALLOYS" [AD 10 - 24 H 66]

225 Le 4.3.1624, François GALLOIS l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend de Noble Homme Maître Henry LAIGNEAU, conseiller du roi, lieutenant de l'élection de Nogent/Seine, le bail pour 9 ans de 50 arpents de terre à Saint-Aubin, faisant la moitié de 100 arpents, l'autre moitié à Jehan GALLOIS, laboureur demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

226 En 1625, déclaration par Jehan GALLOYS, lieutenant en la justice de Saint-Aubin, pour la découverte du corps d'une petite fille de Anthoine BENOIST, meunier du moulin du Paraclet, et Louvette BENOIST [AD 10 - 24 H 93]

227 Le 15.12.1628, Maître Nicolas MOREAU, avocat en parlement pour Honorables Hommes Maisin et Jehan MERCER et Honnête Femme Denise DUCHAT, veuve de Honorable Homme Nicolas MERCER, enfants et héritiers de feu Jacques MERCER, conseiller et élu de l'élection de Nogent, vend à Maître Jehan GALLOIS, lieutenant en la mairie de Saint-Aubin (qui signe "J Galloys" avec paraphe), 22 livres dus par les héritiers de feu François GALLOIS, vivant laboureur à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/7]

228 Le 4.3.1634, Sébastien FONTAINE, greffier en la justice de Saint-Aubin (signe "S Fontaine" avec paraphe) prend de Simon PARISOT, écuyer, seigneur du port de Nozeaux, le bail de 5 arpents de terre. Le même jour, Sébastien FONTAINE transporte les 5 arpents à Marguerite JANNERAT, veuve de Maître Jeh. GALLOYS, lieutenant en la justice de Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/8]

229 Le 8.5.1636, Marguerite GENNERAT, veuve de feu Jehan GALLOYS, laboureur à Saint-Aubin, et Sébastien

Dans un arpentage de vignes que les religieuses du Paraclet ont à Pothière en 1638 est citée la veuve de Jean GALLOIS lieutenant, dont la vigne est reprise par Pierre GALLOIS (son fils)²³⁰.

Jean GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, est le père de François GALLOIS, qui est poursuivi en 1631 par les religieuses du Paraclet pour une contestation sur les dîmes de Saint-Aubin²³¹. Cette contestation fait sans doute suite au bail des dîmes de Saint-Aubin fait en 1630 par les religieuses à François GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin²³². En 1632, les religieuses du Paraclet baillent de nouveau les dîmes de Saint-Aubin à François GALLOIS le jeune, laboureur à Saint-Aubin, fils de feu Maître Jean GALLOIS, vivant lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin²³³.

François GALLOIS le jeune et son frère Nicolas GALLOIS, tous deux laboureurs à Saint-Aubin font ensemble une vente en 1635²³⁴.

Jean GALLOIS et Marguerite GENNERAT sont les parents de:

François le jeune, laboureur, ! en 1610-1635, ∞ à Denise LE ROUX

Nicolas, ! en 1614-1635, laboureur

Edmé, ! en 1616, (†) 7.10.1631

Claude (M), b 6.5.1609, p Claude fils de Guillaume DESQUENS, & François fils de François GALLOYS lesnel, m Margueritte TROTIN

Anne, b 21.9.1613, m Anne DE LA ROCHEFOUCAULT & Margueritte MASSE, p François DE FLERS

Antoine, b 11.5.1616, m Franoize PINEDON (?), religieuse du Paraclet, p Jehan BENOIST & Bon CLEREAU

Pierre, ! en 1629-1634, probablement ∞ à Barbe RIVIERE

T.1.A.1. (?) Pierre, signe: Pierre Gallois avec paraphe, laboureur, ° ca 1620, (†) 15.12.1680, ∞ 9.11.1639 Avant-lès-Marcilly à Barbe RIVIERE ou CHARRON, ° ca 1625 Avant-lès-Marcilly, † 7.2.1670, (†) le 8, fille de Jean R.

En 1668, Pierre GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, prend le bail de 9 arpents 15 cordes de terre labourable à Saint-Aubin. Il signe: Pierre Gallois avec paraphe²³⁵.

Pierre GALLOIS et Barbe RIVIERE sont les parents de:

Marie, b 10.2.1641, m Marie RIVIERE, p Jehan GALLOYS, ∞ 23.11.1667 à Jean VILLETTE, maçon, † /1688

Jean, b 20.10.1642, p Jehan RIVIERE, m Margueritte HERARD, ∞ à Marie SIMON

Pierre, b 9.10.1644, p Honneste Fils Pierre BARDY, signe: P Bardy, m Catherine fille de François GALLOYS, hostelier, (†) 2.11.1644

Laurent, b 1.11.1645, p Laurent fils de Nicolas MASSEY, m Denize LE ROUX, épouse de François GALLOIS, (†) jour du Roy 1646

Anne, b 2.12.1646, p Charles ROUX, m Anne fille de François GALLOIS

Denise, b 16.1.1649, p Simon RIVIERE, m Denise ROUX

François, b 22.5.1650, p François BARDY, m Catherine GALOIS

Pierre, b 9.10.1651, p Pierre PILLAVOINE, m Nicole TROTIN

Jeanne, b 24.10.1652, p Pasquet GRILLA, m Jeanne FONTENNE, (†) 19.10.1659

Marguerite, b 23.11.1654, p Jean BABELIN, m Margueritte GALOIS

Pierre, ne sait pas signer, b 3.9.1656, p Pierre MASSE, m Marye BAILLET

Edmé, b 3.9.1656, p Edmé GALOIS, m Anne VERNIER, (†) 6.2.1669

Marguerite, b 15.12.1658, p Anthoine ADAM, m Margueritte fille de J. RIVIERE, ∞ 26.7.1688 à Claude GOBINOT, manouvrier, cabaretier, ° ca 1658, ∞(1) à Scholastique REGNAULT

Nicolas, b 6.6.1660, p Nicolas TONNELIER, m Jeanne LA FORCE

T.1.A.1.A. Jean l'aîné, signe: J Gallois avec paraphe, laboureur, ! en 1678-1682, (†) 23.4.1683, ∞ 22.2.1672 à Marie SIMON, ° ca 1640, fille de Jean S., † /1672, et Angélique MAISTRE, ∞(2) 14.2.1684 à Hubert LARNUET, fils de Jean L., laboureur, et Marguerite LE ROY, † /1684

En 1678, Jean GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, vend une rente de 14 livres et 3 sols sur une maison

232 Le 6.7.1630, François GALLOIS, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail des gros dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

233 Le 10.7.1632, François GALLOIS le jeune, laboureur demeurant à Saint-Aubin, fils de feu Maître Jehan GALLOIS, vivant lieutenant en la Mairie dudit lieu, obtient des religieuses du Paraclet l'adjudication des gros dîmes de Saint-Aubin à la chandelle [AD 10 - 24 H 100]

234 Le 25.2.1635, François GALLOYS le jeune et Nicolas GALLOYS, son frère, laboureurs à Saint-Aubin (signent "F Gallois" avec paraphe, et "Nicollas Gallois") vendent à N. H. Jeh. PIET, conseiller du roi, élu en l'élection de Nogent, 1/2 arpent de terre à Saint-Aubin au lieudit Champloup [AD 10 - 2E 66/9]

235 Le 11.6.1668, Pierre GALLOIS, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend de Jacques DONDEAU, notaire royal au bailliage de Nogent/Seine, le bail de 9 arpents 15 cordes de terre labourable à Saint-Aubin. Il signe "Pierre Gallois" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/20]

FONTAINE, manouvrier audit lieu, prennent de Simon PARISOT, écuyer, seigneur du port de Nozeaux, le bail d'un arpent de pré en 3 pièces sis en la prairie de Marnay/Seine. Elle ne sait pas signer et lui signe "S Fontaine" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/9]

230 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de la veuve J. GALLOIS, vivant lieutenant, plus tard à Pierre GALLOIS [AD 10 - 24 H 105]

231 Le 19.3.1631, sentence du bailliage de Nogent/Seine au profit des religieuses du Paraclet contre François GALLOIS, fils de Jehan GALLOIS, laboureur demeurant à Saint-Aubin, portant appréciation des grains des dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

appartenant à la veuve de François DANGLURE et audit GALLOIS. Il signe "J Gallois" avec paraphe²³⁶.

En 1678, Jean GALLOIS, Jean POSTEAU et Etienne VAILLANT, laboureurs à Saint-Aubin, retiennent solidairement de l'Abbaye du Paraclet, le bail de 120 arpents de terre labourable au lieudit "Les Terres du Petit Couvent". Il ne savent pas signer^{237, 238}.

En 1682, Jean GALLOIS l'aîné, laboureur à Saint-Aubin, vend des grains à un boulanger de Nogent/Seine. Il signe "J Gallois" avec paraphe²³⁹.

Jean GALLOIS l'aîné et Marie SIMON sont les parents de:

Marguerite, ° & b 29.7.1676, p Pierre GALLOIS, son oncle, m Marguerite MAISTRE, veuve de Nicolas VOITRIN

Marie, ° 10.9.1680, b le 11, p Laurent BALLIGAULT, vigneron, ne sait pas signer, m Marie BOURGOIN, ne sait pas signer, épouse de Edmé MERGER, foulonnier, ∞ à Pierre LEGRAND^{240, 241}

T.1.A.2. François le jeune puis l'aîné, signe: F Gallois, laboureur, hôtelier, ! en 1633-1663, (†) 11.10.1665 dans l'église, ∞ /1624 à Denise LE ROUX, ne sait pas signer, (†) 4.11.1661 "en l'église, devant l'autel St Sebastien, du coté de l'évangile", peut-être fille de Nicolas L.²⁴² et Anne

En 1633, le nom de François GALLOIS le jeune, de Saint-Aubin, est cité pour avoir tenu 60 arpents de terre à Saint-Aubin et 5 quartiers de pré à Marnay/Seine²⁴³.

En 1648, la maison de François GALLOIS est perquisitionnée. Il est absent et sa femme répond pour lui. On a trouvé chez lui, sous une petite écurie, une charrette avec 2 ridelles de bois de chêne qui est toute neuve, longue de 15 à 16 pieds, et 2 gros limons de chêne de 16 à 17 pieds de long, cachés de foin²⁴⁴.

En 1649, François GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin,

236 Le 9.11.1678, Jean GALLOIS, laboureur demeurant à Saint-Aubin, vend à Maître François JACQUEREAU, substitut de Monsieur le conseiller du roi au bailliage de Nogent, époux de Honnête Femme Magdelenne MOREAU, demeurant à Paris, héritière en partie de Honnête Femme Marie PIERRE, veuve de Maître Jean MOREAU, une rente de 14 livres et 3 sols sur une maison à Saint-Aubin appartenant à la veuve de François DANGLURE et audit GALLOIS. Il signe "J Gallois" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/26]

237 Le 30.1.1678, Jean POSTEAU, Estienne VAILLANT et Jean GALLOIS, laboureurs demeurant à Saint-Aubin, qui ne savent pas signer, retiennent solidairement à titre de loyer des religieuses du Paraclet, représentées par Maître Pierre LE HERAT, agent des affaires desdites dames, 120 arpents de terre labourable au lieudit "Les Terres du Petit Couvent" [AD 10 - 24 H 118]

238 Le 20.7.1689, Anne GENNERAT, veuve du second lit de feu Jean POSTEAU, laboureur à La Chapelle-Godefroy, tutrice des mineurs, passe une transaction avec Philippe POSTEAU, tuteur de Charlotte POSTEAU, fille du premier lit de Jean POSTEAU et Jeanne BOSSUOT. Le 30.1.1678, ledit Jean POSTEAU, Estienne VAILLANT, laboureur à Saint-Martin-de-Bossenay et avant à Saint-Aubin, et Jean GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, prennent un bail [AD 10 - 24 H 58]

239 Le 16.9.1682, Jean GALLOIS l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe "J Gallois" avec paraphe, vend à Jean BON, maître boulanger à Nogent/Seine, qui ne sait pas signer, du froment pour 150 livres à raison de 20 sols le boisseau, propre à faire pain blanc [AD 10 - 2E 66/28]

240 Le 8.2.1711, Pierre LEGRAND, vigneron à Fontaine-Mâcon, époux de Marie GALLOIS, héritière de Laurent SIMON à son décès pour 1/3 conjointement avec feu Marguerite GALLOIS sa sœur et Pierre ROZÉ, et héritière de ladite Marguerite GALLOIS, vend les biens de Laurent SIMON à Jean MOREAU, laboureur à Saint-Aubin [AD 10 - 2 E 66/40]

241 Le 2.1.1706, Pierre LEGRAND, vigneron à Fontaine-Mâcon, qui signe "Per Legrant", et Marie GALLOIS, sa femme, vendent à Jean MOREAU, laboureur à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, tous les droits de la succession à Saint-Aubin de Marie SIMON, mère de Marie GALLOIS [AD 10 - 2 E 32/48]

242 Denise fille de Nicolas LEROUX est marraine à Fontaine-Mâcon les 19.2.1618, 2.9.1618, 20.5.1619, 17.11.1619, 18.12.1619, 4.1.1620, 2.2.1620 et 23.3.1620

243 Le 2.6.1633, Jehan GILLES, laboureur à Saint-Aubin (signe "J Gilles" avec paraphe) passe un contrat avec Guillaume DE FLECELLE, conseiller du roi demeurant à Paris, prieur du prieuré de Saint-Pierre de Pont/Seine, pour 60 arpents de terre à Saint-Aubin et 5 quartiers de pré à Marnay auparavant tenus par François GALLOIS le jeune, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/8]

244 Dans une enquête du 11.2.1648 sont cités:

- Sébastien FONTAINE. On a trouvé en sa maison, dans un petit bas coté du logis, 62 pieds de jeunes chêneaux de 7 à 8 pieds. Il est représenté par Jehan GUILLEMARD.
- François GALLOIS, à Saint-Aubin, parlant à sa femme. On a trouvé sous une petite écurie une charrette avec 2 ridelles de bois de chêne qui est toute neuve, longue de 15 à 16 pieds, et 2 gros limons de chêne de 16 à 17 pieds de long, cachés de foin. Estienne BABELIN est cité gardien.
- Jehan PARASTRE, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2821]

prend le bail de 200 arpents de terre dans les garennes. Il signe "F Galloys" avec paraphe²⁴⁵.

En 1656, Pierre, Jean et François GALLOIS sont cités parmi les habitants de Saint-Aubin pour un paiement à la veuve de Jean SIMON²⁴⁶.

En 1657, François GALLOIS, laboureur, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 16 arpents, 83 cordes de terre, puis 12 cordes et demie de terre²⁴⁷.

En 1663, François et Pierre GALLOIS, laboureurs à Saint-Aubin, prennent le bail de 150 arpents de terre²⁴⁸.

En 1666, les héritiers de feu François GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, vendent 31 cordes de pré. Ils sont:

- Jean GALLOIS, cabaretier à Marnay/Seine, époux de Anne GERARD,
- Edmé GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne BAILLET
- Jean GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux de Catherine GALLOIS
- Paquet GRILLAT, époux d'Anne GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin
- Nicolas DORÉ, laboureur au Pavillon, époux de Marguerite GALLOIS²⁴⁹.

François GALLOIS et Denise LE ROUX sont les parents de:

Hélène, b 5.5.1624, p Francois DESQUEINS, m Anne LE GALLOIS

Anne, b 17.1.1631, p Pierre GALLOIS, m Michelle GALLOIS, ! en 1648, ∞ à Paquet GRILLAT

Catherine, ne sait pas signer, † 29.11.1667, (†) le 30, † "subitement", ∞ 3.7.1645 à Jean GUILLEMARD, signe: J Guillemard, fils de Jean G., † /1645, et Jeanne DIRESENE

François, ! en 1648, b 15.8.1642, p Laurent MASSÉ, m Marie MIGOURDIN

Jeanne, b 21.8.1644, p Camélian BENOIST, ne sait pas signer, m Jeanne THOMAS, ne sait pas signer, épouse de Nicolas MASSEY, boulangé, (†) 5.10.1644

Jean, ! en 1645-1648, ∞ à Anne GERARD

Edmé, ∞ à Anne BAILLET

Marguerite, ∞ à Nicolas DORÉ, laboureur au Pavillon

∞(2) 2.12.1662 à Jeanne LE BRUN, ° ca 1612, (†) 8.1.1672

T.1.A.2.A. Jean, signe: Jehan Gallois avec paraphe, cabaretier, hôtelier à Marnay/Seine, ! en 1653-1661, (†) 19.4.1666 Marnay/Seine, ∞ à Anne GERARD, signe: Anne Gérard, ! en 1667, † 26.8.1681 Marnay/Seine, (†) le 22²⁵⁰

En 1653, Jean GALLOIS représente les habitants de Marnay/Seine pour une vente de prés²⁵¹.

En 1654 et 1667, Jean GALLOIS et Anne GERARD font deux ventes à Jacques PARASTRE²⁵².

En 1656, Jean GALLOIS, laboureur à Marnay/Seine, vend dix à onze mille bottes de foin. Il signe "Jehan Galloys" avec paraphe²⁵³.

En 1661, Jean GALLOIS et Anne GERARD sa femme, prennent avec un autre couple le bail des droits du vin qui se vendra à Marnay/Seine contre 504 livres. Il signe "Jehan Gallois" avec paraphe²⁵⁴.

En 1667, Anne GERARD, veuve de Jean GALLOIS, cabaretier à Marnay/Seine, passe contrat pour une vente de 6 quartiers de pré à Marnay/Seine faite en 1664 par le feu GALLOIS à Jean GERARD. En 1667,

250 Témoins: Claude SALIS et Edmé LENOIR, bachotteurs à Marnay, gendres

251 Le 10.9.1653, Jean GALLOIS représente les habitants de Marnay pour une vente de pré [AD 10 - E* 3009]

252 Dans un inventaire de Jacques PARASTRE en 1675 à Marnay figure deux contrats des 27.11.1654 et 4.6.1667 d'acquis de Jean GALLOIS et Anne GERARD [AD 10 - 83 H 1]

253 Le 4.10.1656, Jean GALLOIS, qui signe "Jehan Galloys" avec paraphe, laboureur demeurant à Marnay/Seine, vend à Honorable Homme Jean GUENARD, marchand demeurant à Nogent/Seine, dix à onze mille bottes de foin [AD 10 - 2 E 66/15]

254 Le 27.4.1661, Maître Jean BOUDIER, seigneur de La Grange demeurant à Villenauxe, baille à Estienne PETIT et Didière ROBIN, sa femme, et Jean GALLOIS et Anne GERARD sa femme, les droits du vin qui se vendra à Marnay contre 504 livres. L'acte est signé "Boudier" avec paraphe et "Jehan Gallois" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/17]

245 En janvier 1649, François GALLOIS, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe "F Galloys" avec paraphe, prend de Claude LE BOUTHILLER le bail de 200 arpents de terre dans les garennes [AD 10 - E* 2802]

246 Le 27.1.1656, les BARDYS, Pierre, Jehan et François GALLOIS, Martin THONNELIER, Fiacre GESENE, Pasquet GRILLAT, le sieur GALLION, Jehan ROUSSAT, Charle PILLAVEINE, Jehan FONTAINE et Pierre ROZÉ de Saint-Aubin, interviennent pour un paiement à la veuve Jean SIMON [AD 10 - E* 2803]

247 Déclaration du 29.6.1657 de François GALLOIS pour 16 arpents, 83 cordes. Une autre à la même date, de François GALLOIS, laboureur, pour 12 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

248 Le 13.11.1663, François et Pierre GALLOIS, laboureurs demeurant à Saint-Aubin prennent de Marie DE BRAGELOIGNE le bail de 150 arpents de terre [AD 10 - E* 2802]

249 Le 2.12.1666, Jean GALLOIS, cabaretier demeurant à Marnay, époux d'Anne GERARD, Edmé GALLOIS, laboureur, époux d'Anne BAILLET, Jean GUILLEMARD, époux de Catherine GALLOIS et Pasquier GRILLAT, époux d'Anne GALLOIS, laboureurs demeurant à Saint-Aubin, héritiers de feu François GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, ayant les droits acquis de Nicolas DORÉ, laboureur au Pavillon et Marguerite GALLOIS, héritière de François GALLOIS, vendent à Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin, 31 cordes de pré. L'acte est signé "Jehan Gallois" avec paraphe, "J Guillemar" avec paraphe, et "Edmé Gallois" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/19]

Anne GERARD, veuve de Jean GALLOIS, hôtelier à Marnay/Seine, vend 3 à 4000 bottes de foin à Jean GERARD. Elle signe "Anne Gérard"²⁵⁵.

En 1683, Claude SALIS, Edmé LENOIR, Marie GALLOIS veuve de Jean VILLAIN, Claude GALLOIS, Marthe GALLOIS demeurant à Marnay/Seine, héritiers de feu Jean GALLOIS et Anne GERARD, leur père et mère et Edmé COLLETAT, laboureur à La Villeneuve au Chastelot, sont poursuivis pour leurs dettes sur la succession de Sulpice LECLERC²⁵⁶.

Jean GALLOIS et Anne GERARD sont les parents de:

Marie, peut-être ! en 1659, b 10.8.1650 Marnay/Seine, ∞(1) 4.10.1666 Marnay à Jean VILLAIN, bachoteur, fils de Denis V. et Catherine MARTIN; ∞(2) 6.4.1682 Marnay/Seine à Jean ALLAIS, ° ca 1660, fils de Jean A., † /1682, pain d'épicier à Nogent/Seine, et Perrette MARTIN

Lupienne, ne sait pas signer, ° ca 1651/1654, † 17.5.1705 Marnay/Seine, (†) le 18²⁵⁷, ∞ 30.1.1674 Marnay/Seine²⁵⁸ à Claude SALIS, signe, ° ca 1651, fils de Claude S., manouvrier à La Villeneuve-au-Châtelot, et Edmée COLLETAT

Anne, b 11.6.1657 Marnay/Seine, ∞ 16.1.1679 Marnay/Seine²⁵⁹ à Edmé LENOIR, bachoteur, ° ca 1656, fils de Louis L., bachoteur demeurant à Marnay/Seine, † /1679, et Nicole MARTIN

Claude (F), b 19.10.1660 Marnay/Seine, ∞ 8.2.1683 Marnay/Seine²⁶⁰ à Etienne COLLETAT, ° ca 1654, fils d'Etienne C., † /1682, cabaretier, et Marie PARASTRE

Jeanne, ° ca 1664, † 23.6.1670 Marnay/Seine, (†) le 24

Marthe, ° ca 1665, ∞ 27.11.1689 Marnay/Seine²⁶¹ à Edmé BEZANÇON, ° ca 1665, fils de Nicolas B., † /1689, et Marie PARISOT

T.1.A.2.B. Edmé, signe: Edmé Gallois avec paraphe, laboureur, ° ca 1640, (†) 1.2.1680, ∞ 7.2.1661 à Anne BAILLET, ° ca 1643, (†) 21.4.1683, fille de Jacques B., arpenteur juré

Anne, ne sait pas signer, de Quincey, ° 16.6.1662, b le 17, "baptisée dans la nécessité par M.r QUENTIN, maistre chirurgien, de Nogent", p M.e Nicolas PARI..., jardinier, m Anne TONNELIER, ∞ 4.11.1685 à Laurent BALLIGAULT, signe: Laurent Balligaut, boulanger, cabaretier, manouvrier, ° ca 1660, fils de François B., charpentier

Marie, b 3.5.1664, p Claude BAILLET, m Marie GALLOISSE

Denise, b 23.3.1667, p Francois BAILLET, m Anne GALLOIS

T.1.A.3. (?) Nicolas le jeune, probablement ! en 1638-1642, ∞ à Anne DUREAU, (†) 1634/1635, peut-être fille de Guillaume D.²⁶²

En 1638, Nicolas GALLOIS déclare une vigne au censier de l'Abbaye du Paracllet à Saint-Aubin. Cette vigne est plus tard à Jean GALLOIS²⁶³.

255 Le 27.11.1667, intervient Anne GUERARD, qui signe: Anne Gérard, veuve de Jean GALLOIS, cabaretier à Marnay, pour une vente de 6 quartiers de pré à Marnay faite le 6.12.1664 par le feu GALLOIS à Honorable Homme Jean GUERARD, marchand demeurant à Nogent. Le 6.11.1667, la même, veuve de Jean GALLOIS, hôtelier à Marnay, vend 3 à 4000 bottes de foin à Jean GUERARD [AD 10 - E 66/20]

256 Le 12.5.1683, procédure des religieuses du Paracllet contre Edmé MERGER, foulonnier à Saint-Aubin, Nicolle PILLARD veuve de feu Jean BENOIST, demeurant à Saint-Aubin, Laurent SIMON en son nom et héritier légataire de feu Nicolas SIMON son frère, demeurant à Saint-Aubin, Claude SALIS, Edmé LENOIR, Marie GALLOIS veuve de Jean VILLAIN, Claude GALLOIS, Marthe GALLOIS demeurant à Marnay, héritiers de feu Jean GALLOIS et Anne GERAR leur père et mère, Edmé COLLETAT, laboureur à La Villeneuve au Chastelot, fermier et locataire assigné pour affermer ce qu'ils doivent à la succession de feu Sulpice LECLERC, tuteur de Catherine BARDY, fille de François, et Hubert CHARPY, curateur de la succession vacante de Sulpice LECLERC.4.5.1638, transaction entre les religieuses du Paracllet et François BARDY était procureur en la prévôté de Chalotre la Grande, fils et héritier en partie de Jehan BARDY et Marie DE FLAIR, fille et héritière de feu François et Barbe BEAUMONT, qui ont pris un bail amphitétotique le 29.1.1603. [AD 10 - 24 H 93]

257 Témoins: son mari, Edmé LARQILLON, neveu à cause de sa femme

258 Témoins de l'épouse: Jean VILLAIN, bachoteur, beau-frère, Nicolas PARISOT, bachoteur, cousin

259 Témoins de l'épouse: Claude SALIS, beau-frère, Anthoine VALLÉE, parent

260 Témoins de l'épouse: Edmé LENOIR et Jean ALLAIS, bachoteurs, beau-frères

261 Témoins de l'épouse: Claude SALIS, marchand, Jean ALAIS, Edmé LENOIR, beau-frères

262 Anne fille de Guillaume DUREAU est marraine le 23.4.1630 à Saint-Aubin

263 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les

T.2. (?) François l'aîné, signe: Francoys Gallois avec paraphe, laboureur, marguillier en 1574, † en 1573-1617, † /1624, ∞ /1571 à Catherine DESPENCIER

François GALLOIS paye régulièrement sa contribution au censier de Saint-Aubin entre 1573 et 1585. En 1581, il apparait, sans doute comme collecteur, pour la partie de M.r DE BRYET (comme son père en 1559). Il paye pour son frère le curé de Fontaine-Mâcon entre 1583 et 1585, pour sa mère entre 1584 et 1585²⁶⁴.

En 1574, François GALLOIS, marguillier, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin les biens de l'église de Saint-Aubin²⁶⁵.

En 1575, François GALLOIS prend des religieuses du Paraclét le bail d'une terre à Saint-Aubin, partagée avec plusieurs particuliers de Saint-Aubin, dont Isaac GALLOIS et Nicolas GALLOIS²⁶⁶. En 1594, dans ce qui semble être la reprise de ce bail comparaissent François GALLOIS l'aîné, Jean GALLOIS fils de Nicolas, Guillaume DESQUAINS, avec d'autres²⁶⁷.

vignes des religieuses du Paraclét à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de Nicolas GALLOIS, plus tard à Jean GALLOIS [AD 10 - 24 H 105]

264 François GALLOIS paye censive à Saint-Aubin en 1573, 1575-1578, 1582; il paye à la décharge de François MERLIN, de Nicolas MERAT, de Nicolas ROZEE en 1575; le rédacteur du censier écrit "j'ay baillé audit François GALLOYS p.r Mr de BRYET ..." en 1581; il paye pour lui et le curé de Mascon son frère en 1583-1585; il paye pour sa mère en 1584-1585 [AD 10 - E* 2881]

265 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 20.6.1574 de l'église de Saint-Aubin par Francoys GALLOYS, marguillier, avec Jeh. ADAM l'aîné. Il signe "Francoys Galloys" avec paraphe [AD 10 - E* 2875]

266 Le 24.5.1575, Ysaac GALLOYS, Nicolas GALLOYS, François GALLOYS, Loupvet ROUSSAT, Jehan SOMMILLON, Nicolas MAISTRE le jeune, Roulland MERLIN, Guillaume DUCLOZ (barré), Guillaume MIGORDIN et Anthoine DROUOT, tous laboureurs demeurant à Saint-Aubin, prennent à titre de loyer et pension de grains des religieuses du Paraclét 6 vingt et 18 arpents de terre labourable faisant partie de 9 vingt arpents à Saint-Aubin, "aux Mergers", pour 9 ans, soit:

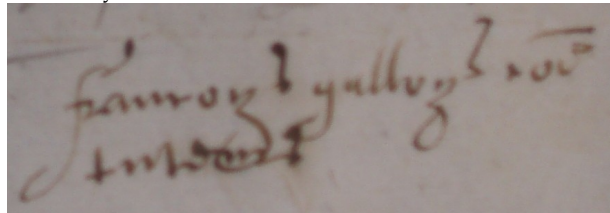
- Guillaume MIGORDIN: 30 arpents et 1 quartier
- Loupvet ROUSSAT: 12 arpents
- SOMMILLON: 10 arpents
- les GALLOYS, ROUSSAT, MAISTRE, MERLIN, MIGORDIN et DROUOT: chacun 14 arpents 1/2

L'acte est signé: "Ysaac Galloys" avec paraphe, "N Galloys" avec paraphe, "Francoys Galloys" avec paraphe, "Nicolas Maistre le jeune" avec paraphe, "Roulland Merlin" avec paraphe, "Guillaume Mygordin" avec paraphe. Les ROUSSAT et DROUOT ne savent pas signer [AD 10 - 24 H 100]

267 Le 26.9.1594, François GALLOIS l'aîné, Jehan GALLOIS fils de Nicolas, Guillaume DESQUAINS, Xpofle MERLIN et Jehan COLLART (dans le titre: François GALLOIS l'aîné fils de Nicolas, Guillaume DESQUAINS et autres), tous laboureurs à Saint-Aubin, à présent en la ville de Nogent, séparément, prennent à titre de pension de grain des religieuses du Paraclét,

Vers 1581, François GALLOIS déclare 2 maisons au censier de Saint-Aubin, reprises en 1673 par la veuve de François BARDY²⁶⁸.

En 1582, François GALLOIS paye censive au seigneur de Saint-Aubin comme tuteur des enfants de Marguerite GALLOIS (sa sœur). Il signe "François Galloys"²⁶⁹.



En 1591, François GALLOIS l'aîné comparait comme témoin pour Saint-Aubin dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts de Nogent/Seine²⁷⁰.

François GALLOIS l'aîné paye censive à Saint-Aubin de 1593 à 1595. Il paye pour le maître mesureur et pour Jean GILLES²⁷¹.

représentées par François DE FLAY, procureur et receveur des religieuses, 75 arpents de terre labourable pris en une pièce de 9 vingt arpents au lieudit "Les Mergers", pour 9 ans. Tous signent sauf DESQUAINS, qui ne sait pas signer. [AD 10 - 24 H 100]

268 En 1575/1576, François GALLOYS, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclét:

- 2 corps de maisons, granges, étables, cour, jardin et accin près du pont, contenant 3 quartiers 1/2, entre le pont et Jehan LALEMANT & Marie fille de feu François PINEY, la rue aux Rasles et la rivière d'Arduisson, en 1673 à la veuve de François BARDY à cause d'une mineure, ladite veuve remariée à LE FEBURE de Perrigny, elle s'appelle CANAS; Jean LE COMTE, maréchal à Saint-Aubin l'occupe
- une mesure, jardin et accin près de l'église, entre Pierre MAROTTE et ledit GALLOYS, Claude COLLET et la rue passant par devant [AD 10 - 24 H 118]

269 Le 9.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclét, interviennent Jehan LALEMENT, qui signe "Jehan Lallement" avec paraphe, comme mari de Barbe PYNE, et François GALLOYS, qui signe "François Galloys co.e tuteur", comme tuteur et curateur de Marion, fille mineure des défunts François PYNE et Marguerite GALLOYS sa femme, pour:

- une maison, accin et pré à Saint-Aubin, rue au Rasle contenant 3 quartiers, entre ledit François GALLOYS et le pré et mesure de la cure de Saint-Aubin, la rivière d'Arduisson et ladite rue (plus tard, Samuel SIMOND tient) [AD 10 - 24 H 93]

270 Le 12.2.1591, dans le rôle et état de la formation des eaux-et-forêts, comparaissent pour Saint-Aubin: Nicolas PILLAVOYNE, Nicolas FONTAT, Jehan HUCGUENIN, Jehan LORMIER, Hilaire DESQUINS, Edmé LA... (LAUNAY ?), Jehan LANGAR, Estienne COLAS, François GALLOYS l'aîné, Pierre JULLOT, Simon JULLOT, Jehan MAROTTE, Germain VOITURIN [AD 10 - E* 2801]

271 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, François GALLOYS l'aîné paye censive en 1593, 1595, 1603 sur ce qu'il doit de 8 années; François GALLOYS l'aîné paye pour le maître mesureur en 1593, 1595;

En 1604, François GALLOIS, l'aîné, laboureur, vend un demi arpent de pré à Guillaume GILLES²⁷².

En 1607, François GALLOIS est cité dans une consultation pour les dîmes de Saint-Aubin²⁷³.

En 1609, François GALLOIS et Nicolas SENESTRE prennent un bail à Marnay²⁷⁴.

François GALLOIS l'aîné paye censive à Saint-Aubin entre 1612 et 1613^{275, 276}.

En 1617, François GALLOIS l'aîné comparait avec Isaac GALLOIS comme proche parent ou allié de Pierre GILLES²⁷⁷.

François GALLOIS l'aîné et Catherine DESPENCIER sont les parents de Jeanne, épouse de Samuel SIMON; ce dernier est cité leur gendre en 1617 lors de la vente par François GALLOIS l'aîné à son neveu Jean GALLOIS²⁷⁸. Cette vente fera l'objet d'une poursuite entre les religieuses du Paraquet et les seigneurs de Saint-Aubin à propos des droits de lods et ventes^{279, 280}.

En 1628, Maître Jean GALLOIS, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin, rachète une rente de 22 livres dus par les héritiers de feu François GALLOIS, vivant laboureur à Saint-Aubin (son oncle)²⁸¹.

François GALLOIS l'aîné et Catherine DESPENSIER sont les parents de:

Nicolas, b 15.10.1583, p Nicolas GALLOYS & Jean ADAM le jeune, m Jeanne épouse de Martin BENOIST, ∞ à Catherine COLLET

Jeanne, marraine le 13.5.1588 d'un fils de Jean GILLES, ∞ à Samuel SIMON

Anne, marraine à La Chapelle-Godefroy le 26.9.1581 d'une fille de François PINEY

François le jeune, ∞ à Catherine CHERAULT

peut-être Michel, ∞ à Marguerite MERAT

peut-être Jean le jeune, ∞ à Catherine DE FLERS

T.2.A. (?) Nicolas l'aîné, laboureur, ! en 1625-1643, (†) 9.12.1652, ∞ /1612 à Catherine COLLEY/COLET, † & (†) 27.3.1652, peut-être fille de Claude C.

276 François GALLOIS l'aîné paye censive à Saint-Aubin en 1612-1613; Jehan GALLOIS paye pour un acquêt de lui en 1614 [AD 10 - E* 2881]

277 Le 2.5.1617, extrait du greffe de la mairie de Saint-Aubin nommant Jeanne SAULTIN, veuve de Pierre GILLES, tutrice de leurs enfants mineurs, et Denis GILLES, leur oncle, curateur.

Le 2.5.1617, le procureur fiscal de la terre et seigneurie de Saint-Aubin pour dation et curation de Marye et Denise GILLES, filles mineures de feu Pierre GILLES et Jeanne SEURTIN à l'encontre de ladite SEURTIN, Hubert AULBERT, Jean AULBERT, Pierre PHELIPPE, Nicolas DROUART, Denis GILLES, François GALLOYS l'aîné et Isaac GALLOIS, sergent, tous proches parents et alliés des mineurs. Ladite SEURTIN leur mère est tutrice, Denis GILLES leur oncle paternel est curateur [AD 10 - E* 2877]

278 Le 18.5.1617, Honorable Homme Maître Jean GALLOYS, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière annuelle et perpétuelle de François GALLOYS l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin, et Catherine DESPENSIER, sa femme, un corps de logis proche le pont, à coté de Samuel SYMON à cause de l'héritage qu'il tient de l'église de Saint-Aubin et proche d'une maison appartenant à Samuel SYMON, leur gendre. Les parties ont signé sauf l'épouse de François GALLOYS, qui ne sait pas signer. dos de l'acte, une mention de la main de Jean GALLOIS indique "Copie de la maison de mon oncle François".

Une autre mention "Contrat d'acquisition de la maison de M. Bon CLEREAU fait par Maître Jehan GALLOYS" [AD 10 - 24 H 66]

279 Les 8 et 17.9.1621, procédure des religieuses du Paraquet contre Charles et Laurent NUGAULT sur la perception des droits de lods et vente sur une acquisition faite depuis 15 ans à Saint-Aubin par H. Homme Jehan GALLOYS, lieutenant en la justice de Saint-Aubin, sur François GALLOIS d'une maison sise à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 66]

280 Le 10.1.1619, condamnation de François GALLOIS pour un contrat d'acquisition fait il y a 15 ans par J. GALLOIS de François GALLOYS d'une maison à Saint-Aubin, à payer lods et vente à l'Abbaye du Paraquet. Laurens NUGAULT prend sa cause mais il est débouté le 17.9.1621 [AD 10 - 24 H 131]

281 Le 15.12.1628, Maître Nicolas MOREAU, avocat en parlement pour Honorables Hommes Maisin et Jehan MERCER et Honnête Femme Denise DUCHAT, veuve de Honorable Homme Nicolas MERCER, enfants et héritiers de feu Jacques MERCER, conseiller et élu de l'élection de

François GALLOYS l'aîné paye pour Jehan GILLES en 1593, 1595; François GALLOYS l'aîné paye pour sa maison et héritages sans préjudice du passé en 1606 [AD 10 - E* 2883]

272 Le 18.12.1604, François GALLOIS l'aîné, laboureur demeurant demeurant à Saint-Aubin, vend à Guillaume GILLES, vigneron demeurant à Courclain, 1/2 arpent de pré en la prairie de Marnay, au lieudit "Le Gr...te" et 1 quartier de terre à Saint-Aubin au lieudit "Les Closeaulx". A faire ratifier par sa femme Catherine DESPENSIER, sa femme. [AD 10 - E* 2877]

273 Le 26.8.1607, consultation pour les dîmes de Saint-Aubin par le curé à l'encontre de François GALLOIS et consorts [AD 10 - 24 H 65]

274 Le 28.10.1609, Nicolas SENESTRE et François GALLOYS, qui signe, laboureurs demeurant à Marnay, prennent le bail de 11 arpents au bois du Thilliers à Marnay [AD 10 - E* 2887]

275 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, François GALLOIS l'aîné paye pour la terre à f.e chénevière qui fut à Huguet ROMILLY en 1612 [AD 10 - E* 2883]

Nicolas GALLOIS paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1614 et 1623. Il paye pour la terre à faire chènevière qui fut à Huguet ROMILLY²⁸².

Nicolas GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, et Catherine COLLET sa femme, vendent en 1625 au seigneur de Saint-Aubin une rente de 12 livres et 10 sols²⁸³.

Dans un arpentage des vignes de l'Abbaye du Paraquet en 1638, Nicolas GALLOIS l'aîné est cité ensemble avec:

- Guyon COLLET (fils de Claude COLLET le jeune)
- Lié DUCHAT (sans doute fils de Catherine COLLET, fille de Claude COLLET)
- Denis VOITERIN (gendre de Marguerite COLLET)
- Léonard BRUN (peut-être aussi gendre de Marguerite COLLET)²⁸⁴.

En 1642, Nicolas GALLOIS fait une déclaration au censier du Seigneur de Saint-Aubin, seul et comme fermier de Jean MOREAU²⁸⁵.

Nicolas GALLOIS l'aîné est témoin dans une procédure des eaux-et-forêts de Nogent/Seine en 1643²⁸⁶.

Nicolas GALLOIS l'aîné, laboureur, et Catherine

Nogent, vend à Maître Jehan GALLOIS, lieutenant en la mairie de Saint-Aubin (qui signe "J Gallois" avec paraphe), 22 livres dus par les héritiers de feu François GALLOIS, vivant laboureur à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/7]

282 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Nicolas GALLOIS paye pour la terre à faire chènevière qui fut à Huguet ROMILLY en 1614, 1615, 1618 pour 2 années et 1621-1623

283 Le 3.3.1625, Nicolas GALLOYS, laboureur à Saint-Aubin, et Catherine COLLET, sa femme, qui ne savent pas signer, vendent à Laurent NUGAULT, une rente de 12 livres et 10 sols et 4 poules sur une maison, chambre basse, chambre haute, grenier, étable, jardin, terre à faire chènevière à Saint-Aubin, acquis par ledit GALLOYS de NUGAULT. L'acte est signé "Nugault" [AD 10 - 2E 66/5]

284 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraquet à Pothière et en Lessard. En l'Essart:

Déclaration de Guion COLLET, Lié DU CHAPT, Nicolas GALLOYS l'aîné, Denis VOICTERIN et Linard BRUN [AD 10 - 24 H 105]

285 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaissent les héritiers de Maître Jeh. MOREAU dont Nicollas GALLOIS est fermier

Nicollas GALLOIS apparaît seul [AD 10 - E* 2879]

286 Dans un acte des eaux-et-forêts du 21.2.1643 comparaissent pour Saint-Aubin: Monsieur LAURENCEAU, Madame BARDY, Claude ROZÉ, Nicolas MASSEY, Jehan DUREAU, Jehan EDMARD, Claude DUDICT LIEU, Monsieur GILLOPPÉ, Jehan SIMON, Nicolas GALLOYS l'aîné, Charles PILLAVOYNE, Renos COLLAS, Anthoine BOSSU, Anthoine THOMAS et Bon CLEREAU [AD 10 - E* 2803]

COLLET sont les parents de Jean GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, Catherine GALLOIS, à Saint-Aubin et Michelle GALLOIS, veuve de Jean CHARONNAT, laboureur à Villiers aux Choux. Les trois enfants comparaissent en 1654 pour la succession de leur père²⁸⁷.

Nicolas GALLOIS et Catherine COLLET sont les parents de:

Michelle, b 4.3.1612, p Michel MASSE, m Marguerite GALLOYS & Tiennette BARBOTIN, † /1674, ∞ 8.8.1631 à Jean CHARONAT, laboureur à Villiers-aux-Choux, de Nogent/Seine, † /1654

En 1654, Michelle GALLOIS, veuve de Jean CHARONNAT, laboureur à Villiers-aux-Choux, fait une vente²⁸⁸.

Catherine, ! en 1633/1646, peut-être ° ca 1613, (†) 7.6.1673, fille

Nicolas, b 24.11.1614, p Nicolas fils de Laurent MASSEY & Nicolas fils de Jehan GALLOYS, lieuten., m Anne fille de Samuel SIMON

Edmé, b 14.11.1623/24.9.1623, p Edmé LE GALLOIS, m Marie MASEY/MASSÉ

Jean, ! en 1632-1646, ∞ à Jeanne CAILLET

T.2.A.1. Jean, signe: J Galois avec paraphe, laboureur, ! en 1632-1644, ∞ 16.7.1645 à Jeanne CAILLET, (†) 31.12.1646 en l'église, proche les fonds, fille de Claude C. et Sirette BENARD

Jean GALLOIS est cité dans un arpentage des vignes de l'Abbaye du Paraquet en 1638²⁸⁹.

Jean GALLOIS, de Saint-Aubin, est cité dans le censier de Quincey en 1648, Jean CAILLÉ paye pour lui entre 1649 et 1651, sa veuve en 1652 et enfin Jean FONTAINE, époux de la veuve en 1653²⁹⁰.

287 Le 24.10.1654, Jehan GALOIS (signe "J Galois" avec paraphe), laboureur à Saint-Aubin, Catherine et Michelle GALOIS, Catherine à Saint-Aubin, Michelle, veuve de Jehan CHARONNAT, laboureur à Villiers aux Choux, se partagent la succession de feu Nicolas GALOIS, laboureur à Saint-Aubin, père des parties, et Catherine COLET, mère. Jehan GALOIS promet de fournir un logement à Catherine GALOIS pendant le cours de sa vie en une chambre haute dépendant de la maison en laquelle il fait sa demeure pour elle seulement, en cas de maladie seulement, et pour y cuire son pain, plus une portion de jardin [AD 10 - 2E 66/15]

288 Le 30.6.1654, Michelle GALLOIS, veuve de Jean CHARONNAT, laboureur demeurant à Nogent/Seine, Villiers-aux-Choux, fait une vente à Honnête Femme Edmée MARCHERAT [AD 10 - 2E 66/15]

289 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraquet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de J. GALLOIS, plus tard au chasseur [AD 10 - 24 H 105]

290 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Jean GALLOIS de Saint-Aubin paye en 1648, Jean CAILLÉ en 1649-1651, sa veuve en 1652, Jean FONTAINE, époux de la veuve en 1653 [AD 10 - E* 2932]

Jean GALLOIS et Jeanne CAILLÉ sont les parents de:
Marie, b St Marc 1646, p Anthoine BOSSUOT, m
Catherine fille de Nicolas GALLOIS

T.2.B. François le jeune puis l'aîné, Honorable Homme, manouvrier, laboureur, lieutenant en la mairie de Saint-Aubin, ! en 1604-1624, † /1648, ∞ 17.11.1609 à Catherine CHERAULT, fille de Charles C.

Entre 1604 et 1607, François GALLOIS le jeune et Martin BENOIST déclarent des vignes en la Garenne²⁹¹.

En 1607, François GALLOIS le jeune, manouvrier à Saint-Aubin intervient dans un acte de nomination des officiers des eaux-et-forêts de Nogent/Seine²⁹².

François GALLOIS le jeune paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1618 et 1623²⁹³.

En 1618, François GALLOIS le jeune, laboureur à Saint-Aubin, prend du seigneur de Saint-Aubin le bail d'une maison²⁹⁴.

François GALLOIS le jeune, laboureur à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin en 1619²⁹⁵.

En 1624, François GALLOIS l'aîné, laboureur à Saint-Aubin est cité pour avoir obtenu le bail de la moitié de 100 arpents de terre, l'autre moitié étant baillée par Jean GALLOIS, aussi laboureur à Saint-Aubin (son cousin germain)²⁹⁶.

François GALLOIS et Catherine CHERAULT sont les parents de:

François, parrain le 1.9.1629 d'une fille de Richard GARNIER

Edmé, ! en 1630²⁹⁷

Catherine, b 13.1.1618, m Catherine DE FLAY, & Lupienne GILLE, p Nicollas GALLOYS, ∞ 25.11.1641 à Jean NICOLAS

En 1653, Jean NICOLAS, cabaretier à Saint-Aubin, intervient pour Catherine GALLOIS, sa femme, héritière de François GALLOIS, laboureur à Nogent/Seine, pour des terres pris en louage par ledit feu François GALLOIS. Il signe "Jehan Nicolas"²⁹⁸.

Jeanne, b 4.8.1624, p M.e Jehan BARDY, procur. et recepv.r de l'Abbaye du Paraclet, m Anne LE GALOIS

∞(2) 28.11.1626 à Marie NAULDIER

Marie, b 9.9.1630, p Raoul NAUDIER, m Chaterine GALLOIS

Michel, b 19.4.1633, p Michel GALLOIS le jeune, m Nicolle fille de † Samuel SIMON

T.2.C. (?) Michel, ∞ à Anne (voir aussi M.2.B.)

Michel, b 13.7.1631, p Nicolas fils de Nicolas MAISTRE, m Denise fille de Samuel SIMON

T.2.C. (?) Michel le jeune, lieutenant, ! en 1633, † 1665/, ∞ /1634 à Marguerite MERAT, ne sait pas signer, † 18.4.1665 La Chapelle-Godefroy, (†) le 19 en l'église²⁹⁹

En 1633, Michel GALLOIS le jeune, demeurant à Saint-Aubin, comparait dans une procédure contre un serviteur de l'Abbaye du Paraclet³⁰⁰.

d'1/2 arpent de vigne à Pothière, acquis d'Aubin FONTAINE [AD 10 - 24 H 118]

296 Le 4.3.1624, Noble Homme Maître Henry LAIGNEAU, conseiller du roi, lieutenant de l'élection de Nogent/Seine, cède à François GALLOIS l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin, le bail pour 9 ans de 50 arpents de terre à Saint-Aubin, faisant la moitié de 100 arpents, l'autre moitié à Jehan GALLOIS, laboureur demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

297 Edmé fils de Honorable Homme Francoys GALLOYS, lieutenant en la merie de Saint Aubin, est parrain le 3.2.1630 à Fontaine-Mâcon de Blaise fils de Guillaume GAMBIE, et Chaterine LE ROUX

298 Le 10.11.1653, acte de Jean NICOLAS (signe "Jehan Nicolas"), cabaretier à Saint-Aubin, portant fort de Catherine GALLOIS, sa femme, héritière de François GALLOIS, laboureur à Nogent, et Estienne DAOUST, laboureur à Nogent, pour des terres pris en louage avec ledit feu François GALLOIS [AD 10 - 2E 66/14]

299 Marguerite MERAT, ne sait pas signer, marraine les 15.5.1649 et 12.2.1662 à La Chapelle-Godefroy

300 Le 7.6.1633, conflit entre:

➤ Michel GALLOIS le jeune, demeurant à Saint-Aubin, demandeur

291 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Martin BENOIST et F. GALLOYS le jeune payent pour 1 (1/2) arpent de vigne (terre) près la Garenne en 1604-1607, François GALLOIS le jeune paye pour la mesure Huguet ROMILLY en 1611 [AD 10 - E* 2883]

292 Le 25.12.1607, dans les charges d'officiers des eaux-et-forêts, apparaît François GALLOYS le jeune, manouvrier à Saint-Aubin, Pierre VERNIER, et d'autres [AD 10 - E* 2827]

293 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

François GALLOIS le jeune paye en 1619 sur ce qu'il doit. François GALLOIS paye en 1621 sur ce qu'il doit. François GALLOIS paye en 1622-1623. En 1623, François GALLOIS paye en l'acquêt de François MEROSSE pour un arpent de terre assis en la Tavelle

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

François GALLOIS paye en 1612. François GALLOIS le jeune paye en 1618 sur ce qu'il doit. François GALLOIS paye en 1622-1623 à la décharge de Edmé PASTOUREAU, à la décharge de François MEROSSE. François GALLOIS paye en 1623 pour led. MEROSSE pour un arpent de terre assis en la Tavelle. François GALLOIS le jeune paye en 1618-1623 au lieu de Jehan COLLART (COLLAS) pour l'héritage auquel il a fait bâtir une maison sur ce qui est du - sans préjudice des défauts et amendes en 1618 -

294 Le 8.6.1618, François GALLOIS le jeune, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, demeurant à la Croslière, le bail d'une mesure où il y avait une maison, grange, jardin, accin, et terre à faire chénevière, à Saint-Aubin, acquise de J COLLARD et sa femme le 1.4.1615. Il signent "Nugault" et "F Galloys" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/3]

295 Le 24.9.1619, François GALLOIS le jeune, laboureur demeurant à Saint-Aubin, reconnaît être propriétaire

En 1648, Marguerite MERAT, épouse de Michel GALLOIS, agréée à un contrat d'échange fait entre Paquet GRILLAT et le seigneur de Saint-Aubin. Elle ne sait pas signer³⁰¹.

Michel GALLOIS le jeune et Marguerite MERAT sont les parents de:

Michel, ° ca 1646, ∞ à Denise DROIT

T.2.C.1. Michel, ne sait pas signer, manouvrier, vigneron, charretier, ! en 1669-1703, † 7.11.1710, (†) le 8, ∞ 27.4.1665 à Denise DROIT, ne sait pas signer, ° ca 1643, † et (†) 26.8.1710, fille de Jean D. et Barbe QUINSON

Michel GALLOIS, manouvrier à Saint-Aubin, intervient dans une convention en 1669. Il ne sait pas signer³⁰².

En 1673, Michel GALLOIS, manouvrier à Saint-Aubin, époux de Denise DROIT, passe un contrat pour 2 pièces de vigne³⁰³.

En 1674, Michel GALLOIS, vigneron, époux de Denise DROIT, prend un bail du seigneur de la Chapelle-Godefroy. La même année, il passe avec d'autres un accord avec le seigneur de La Chapelle-Godefroy³⁰⁴.

- Jehan JORNAL, serviteur domestique des abbesses, défendeur, défendu par Pierre DESQUAINS, sergent, et Maître Bon CLEREAU, son procureur

Raoul ROUSSEAU est garde et juge ordinaire en la mairie et justice de Saint-Aubin, procureur au bailliage de Nogent/Seine [AD 10 - E* 2892]

301 Le 11.12.1647, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de la Chapelle Godefroy échange avec Pasquier GRISLAT (signe "P Grilat" avec paraphe), vigneron à Saint-Aubin, une maison et des terres à Courclain, contre une maison à Courclain et des terres contre des terres à la Chapelle. Le 17.8.1648, Marguerite MERAT, épouse de Michel GALLOIS, agréée au contrat d'échange. Elle ne sait pas signer [AD 10 - 2E 66/12]

302 Le 20.6.1669, Nicolas GUENIN, qui signe "Nicolas Guenin", et Michel GALLOIS, qui ne sait pas signer, manouvriers à Saint-Aubin, font une convention avec Honnête Femme Jeanne POSSOT, veuve de Honorable Homme Félix BÉGAT, marchand à Nogent, pour faucher l'herbe de la ferme de l'Isle les Pont/Seine [AD 10 - 2 E 66/21]

303 Les 23 et 26.10.1673, Demoiselle Geneviève POSSOT, veuve de Maître Jean CHOUART, conseiller du roi, élu en l'élection de Nogent/Seine, tutrice de leurs enfants, demeurant à Paris, rue de La Mortellerie, paroisse Saint-Gervais, fait un accord avec Michel GALLOIS, manouvrier à Saint-Aubin, et Denise DROUET, sa femme, pour la jouissance de 2 pièces de vigne. L'acte est signé "G Possot" [AD 10 - 2E 66/24]

304 Le 27.3.1674, Michel GALLOIS, vigneron à Saint-Aubin, époux de Denise DROUET prennent de Pompée DARNOUL, écuyer, seigneur de La Chapelle, Fontenay et La Croslière, le bail de 3 quartiers de terre à Saint-Aubin. Il signe "Pompée Darnoul".

Le 11.2.1674, Pasquier DIRENE, Martial CORAT, Anthoine ADAM, Pierre MASSEY, Michel GALLOIS et Estienne GRILAT, tous vigneron à Saint-Aubin, font un marché avec Pompée DARNOUL, pour façonner ses

En 1693, Michel GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin, vend à Adrien BOIVIN un bail à rente pris des religieuses du Paraclet³⁰⁵.

En 1697, Michel GALLOIS, manouvrier à Saint-Aubin, prend de Sébastien BATAILLE le bail d'une maison à Saint-Aubin³⁰⁶.

En 1703, Michel GALLOIS, manouvrier à Saint-Aubin, fait plusieurs déclarations au terrier de Saint-Aubin. Il déclare entre autre le tiers d'une terre dont les deux autres tiers appartiennent aux enfants de feu Adrien BOIVIN^{307, 308}.

En 1703, Gervais QUINSON rétrocède des vignes à Michel GALLOIS, manouvrier à Saint-Aubin³⁰⁹.

Michel GALLOIS et Denise DROIT sont les parents de:

vignes. Lesdits DIRENE, GALLOIS et GRILAT ne savent pas signer. L'acte est signé "Anthoine Adam" avec paraphe, "Pierre Massey" avec paraphe, "M Corar" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/25]

305 Le 7.2.1693, Michel GALLOIS, laboureur demeurant à Saint-Aubin, vend à Adrien BOIVIN, meunier demeurant à Saint-Aubin, qui ne savent pas signer, le bail à rente fait par les religieuses du Paraclet d'un quartier de vigne à Pothière [AD 10 - 24 H 105]

306 Le 21.8.1697, Michel GALLOIS, manouvrier à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend de Sébastien BATAILLE, cordier à Nogent, qui signe "Sébastien Bataille", le bail d'une maison à Saint-Aubin [AD 10 - 2 E 66/34]

307 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît Michel GALLOIS, manouvrier à Saint-Aubin, pour rétrocession de Pierre DIRENE. Michel GALLOIS et Claude ROZÉ, vigneron à Saint-Aubin, tuteurs de Jean BOIVIN et Adrien BOIVIN, mineurs, pour un acquis de Claude MASSEY, jardinier au Paraclet, aux droits de son beau-père Estienne AUBERT, par rétrocession des 2/3 d'une pièce autrefois à feu Adrien BOIVIN:

- 2/3 qui est pour 1/4 à Claude ROZÉ, vigneron, à cause de Denise BOIVIN sa femme, 1/4 au même qui l'a acquis de Pierre BOIVIN son beau-frère, 1/4 à Jean BOIVIN et 1/4 à Adrien BOIVIN, enfants d'Adrien BOIVIN, meunier à Saint-Aubin

- 1/3 à Michel GALLOIS [AD 10 - 24 H 58]

308 Déclaration au terrier de Saint-Aubin de 1703 d'une terre:

- 1/3 à Michel GALLOIS, manouvrier
- 2/3 réparti en 4 parts à Claude ROZÉ, vigneron, à cause de Denise BOIVIN sa femme, Pierre BOIVIN, Jean BOIVIN et Adrien BOIVIN [AD 10 - 24 H 118]

309 Le 29.9.1703, Gervais QUINSON, vigneron à Saint-Aubin, qui signe "Gervais Quinson" avec paraphe, rétrocède à Michel GALLOIS, manouvrier à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, des vignes à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/38]

Edmé, b 28.5.1666, p Edmé FONTAINE, m Nicole SUINOTTE

Edmée, b 17.6.1668, p Jean GALLOIS, laboureur, m Charlotte BILLOU, (†) 22.11.1669

Catherine, ne sait pas signer, ° & b 9.3.1670, p Edmé VAILLANT, ne sait pas signer, m Catherine PINEY, ne sait pas signer, ∞(1) 14.7.1692 à Pierre DIRESNE, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, ° ca 1669, fils de Pascal D., † /1692 et Marguerite ADAM, ne sait pas signer; ∞(2) 6.10.1704 à Joseph NODIN, ne sait pas signer, manouvrier, ° ca 1676, fils de Michel N., manouvrier, et Marguerite JACQUES

Jean, ° 5.12.1671, b le 6, p Jean GUILLEMARD, m Françoise CHARONNAT

Edmée, ° 14.9.1673, b le 17, p Jean BENOIST, manouvrier, m Edmée fille de Pierre PILLAVOYNE et Scolastique BARDY

Marthe, ne sait pas signer, ° ca 1678, ∞ 23.1.1703 à Pierre MUGUET, ne sait pas signer, manouvrier, ° ca 1669, † 27.8.1710, (†) le 28, ∞(1) à Jeanne THOMAS

Michel, ° ca 4.1678, † 16.10.1679 Nogent/Seine, (†) le 17

Nicolas, ne sait pas signer, ° ca 1682, ∞ à Marie COLLET

T.2.C.1.A. Nicolas, manouvrier, ∞ 30.10.1703 à Marie COLLET, ne sait pas signer, ° ca 1684, fille de Louis C., signe: Louis Collet, manouvrier, et Marie MALVALLE

Nicolas, ° & b 28.9.1704, p Pierre COLLET, signe: Pierre Collet, m Charlotte QUINSON, ne sait pas signer

Marie Françoise, ° 28.2.1707, b le 1.3, p François DANGLUZE, signe: F Dangluze, m Sirette COLLET, ne sait pas signer, † 18.1.1712, (†) le 19
Madeleine, ° & b 26.12.1709, p Gabriel GRILLAT, ne sait pas signer, m Madelaine VALLÉE, domestique du Paraclet, ne sait pas signer

Marie Jeanne, ° & b 18.11.1712, p François MASSEY, ne sait pas signer, m Barbe JACOB

Jeanne Charlotte, ° & b 20.3.1715, p M.e Jean HADOT, recteur des écoles, signe: Hadot, m Charlotte GALLION, ne sait pas signer, † 22.5.1716, (†) le 23

François, ° 9.4.1717, b le 10, p François DANGLUZE, signe: F Dangluze, m Honnête Femme Edmée HARLUYSON, signe: Edmée Harluyson, † et (†) 14.5.1720

Anne, ° 25.11.1719, b le 26, obiit 7.6.1721, (†) le 8, p Michel ANCEAU, signe: Michel Anceau, m Anne COLLET, ne sait pas signer

Claude ° & b 2.4.1722, obiit 8.10.1722, (†) le 9, p Honnête Garçon Claude MASSÉY, signe: Claude Masséy, m Honnête Fille Edmée L'HOSTELET, ne sait pas signer

T.2.D. (?). Jean le jeune, ! en 1642, ∞ /1626 à Catherine DE FLERS, peut-être fille de François D. F.

En 1642, Jehan GALLOIS le jeune paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour une maison rue au

Charron³¹⁰.

U. Jean, (†) 19.8.1631

V. Sébastien, ! en 1623³¹¹, ∞ à Nicole SIMON, probablement fille de Nicolas S.

Liesse, b 9.8.1624, p Nicole MARGOULÉE, m Charles PILAVOINE

Jeanne, b 8.8.1629, p Claude DESQUEUR, m Jeanne fille de Nicolas SIMON

Etienne, b 11.11.1632, p Estienne NN., m Denise SIMON, épouse de Pacquet ROSZÉ

Z. NN.

Jean, ∞ à Sébastienne PENAILLE

Fiacre, ° ca 1635, ∞ à Jeanne PILLARD

En 1694, Fiacre GALLOIS déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet des héritages provenant de Jean GALLOIS, cordier, son frère³¹².

Z.1. Jean, ne sait pas signer, cordier et vigneron, ° ca 1632, † 21.10.1687, (†) le 22 dans l'église, ∞ à Sébastienne PENAILLE, ° ca 1633, (†) 4.12.1693

Jean GALLOIS, cordier, pourrait être apparenté à Pierre GALLOIS, cordier à Nogent/Seine, qui fait baptiser plusieurs enfants à Nogent/Seine entre 1623

310 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Jehan GALLOIS le jeune pour une maison rue au charron [AD 10 - E* 2879]

311 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Sébastien GALLOIS paye en 1623 pour ce qui est du par Jehan DUREAU à cause de demi-arpen de vigne assise en Pothières

312 Dans un censier de l'Abbaye du Paraclet de 1694 intervient Fiacre GALLOIS:

- avec les héritiers de Jean GALLOIS, cordier
- au lieu de Jean GALLOIS, cordier, son frère
- avec Claude TROUVÉ au lieu de Jean GALLOIS, cordier [AD 10 - 24 H 118]

et 1639^{313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322}.

Jean GALLOIS, cordier déclare en 1679 un demi arpent de vigne baillé aux religieuses du Paraclet³²³.

En 1687, Jean GALLOIS, cordier et vigneron à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail de 5 pièces de vigne³²⁴.

Jean GALLOIS ne semble pas avoir eu d'enfant. Sa succession semble vacante car personne n'a repris après sa mort les vignes qu'il baillaient des religieuses du Paraclet³²⁵.

Jean GALLOIS a recueilli Claude TROUVÉ, un enfant trouvé dans les vignes de Saint-Aubin.

313 Le 22.11.1632, Pierre GALLOYS, maître cordier à Nogent/Seine, vend 40 thoures de fil de cœur à Philippe BIGNET, fils de feu Sébastien, cordier à Paris, et Marguerite COCHET. Il signe "P Galloys" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/8]

314 Le 21.8.1628, Nobles Hommes Maîtres Nicolas COUSIN, conseiller du roi, et Jehan PIERRE, marchand, demeurant à Nogent/Seine, marguilliers de l'église Saint-Laurent de Nogent/Seine, et Jehan MOREAU, substitut du procureur du roi, administrateur de l'hôpital et maison Dieu de Nogent/Seine, donnent à Pierre GALLOYS, maître cordier à Nogent/Seine, le bail emphytéotique de 2 parts sur 3 d'une maison provenant de Jacques MOREAU, en indivis avec le preneur auquel pareil droit de rente a été fait de la fabrique de Monsieur Saint-Aubin. Il signe "P Galloys" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/7]

315 Le 13.7.1626, Pierre GALLOYS, maître cordier demeurant à Nogent/Seine, baille de Didier GANICHON, roi du jeu de l'arc, assisté des chevaliers du jeu de l'arc, un filoir à filer cordes [AD 10 - 2 E 66/6]

316 Le 8.11.1654, Toussaint MACHAULT, boucher demeurant à Romilly/Seine et Elizabeth GALLOIS sa femme, à cause d'elle, et Hélène GALLOIS, majeure, héritières de feu Geneviève ROGER, épouse de Pierre GALLOIS, vivant cordier demeurant à Nogent/Seine, se partagent une chambre haute et garde-robe en une maison couverte de tuiles à Nogent/Seine rue de l'Hospital, avec Simon LE MERLE, cordonnier demeurant à Nogent/Seine, au nom de feu Anne GALLOIS leur sœur [AD 10 - 2 E 66/15]

317 A Nogent/Seine, b 21.6.1623 de Anne, fille de Pierre GALLOYS et Geneviève ROGER, p Estienne PHILIPPE, m Anne LARGENTIER

† & (†) 21.10.1636 Nogent/Seine de Geneviève ROGER, épouse de Pierre GALLOIS, cordier

∞ 12.1.1637 Nogent/Seine de Pierre GALLOIS et Marie BARBETTE, d'où:

Marie, b 12.10.1637 Nogent/Seine

Marie, b 8.4.1639 Nogent/Seine

318 Cm 31.5.1631 Nogent/Seine de Toussaint MARCHAULT, boucher, fils d'Angevin M., tailleur d'habits, et feu Martine CANAS, avec Elizabeth GALLOYS, fille de Pierre G., maître cordier à Nogent, qui signe "P Galloys" avec paraphe, et Geneviève ROGER [AD 10 - 2 E 66/8]

319 Cm 27.12.1636 de Pierre GALLOIS, maître cordier à Nogent/Seine, et Marie BARBETTE, veuve en premières noces de feu Philippe PERINET, demeurant audit lieu. Ils signent "P Galloys" avec paraphe et "Marie Barbett"

Z.2. Fiacre, ne sait pas signer, jardinier, de Pont/Seine, ! en 1675-1678, ° ca 1635, ∞ 23.1.1663 à Jeanne PILLARD, ∞(1) à Michel VALLÉE

∞(2) 14.5.1685 à Claude CANLET, ° ca 1640, ∞(1) à Jacques BAILLET, arpenteur juré

Fiacre GALLOIS est poursuivi en 1675 avec d'autres manouvriers et vigneron de Saint-Aubin pour avoir coupé du bois³²⁶.

En 1678, Fiacre GALLOIS, qui ne sait pas signer, jardinier demeurant à Pont/Seine, déclare 1 quartier de vigne pris en bail des religieuses du Paraclet^{327, 328}.

Le 27.10.1636 Pierre GALLOYS, marchand maître cordier à Nogent/Seine vend à Honorable Homme Jean MAM, marchand maître cordier à Paris, 8 000 fils de chanvre. Il signe "P Galloys" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/9]

320 Le 17.8.1639, Honnête Femme Claude COUSIN vend à Pierre GALLOIS, marchand cordier à Nogent/Seine, 49 tellerons de pierre à Fontenay-Baussery. Il signe "P Galloys" avec paraphe.

Le 25.4.1640, Pierre GALLOYS, maître cordier demeurant à Nogent/Seine, vend à Jehan HATON et Estienne CUNIN, laboureurs à Gumery, 49 tellerons de pierres à Fontenay. Il signe "P Galloys" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/10]

321 Le 1.6.1641, Pierre GALLOIS, maître cordier à Nogent/Seine, vend à Philippe DONDEAU, sergent royal à Nogent/Seine, 20 sols de rente constituée par feu Pierre THIBAULT, maçon, et Elisabeth GALLOIS sa femme le 9.3.1632 sur une maison appartenant à Marie THIBAULT leur fille. Il signe "P Galloys" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/10]

322 Le 19.5.1615, Maître Pierre GALLOYS, maître cordier à Nogent/Seine, prend en apprentissage François LEGERIN. Il signe "P Galloys" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/10]

323 Le 2.11.1679, Jean GALLOIS, cordier, et Aubin GUILLEMARD, vigneron demeurant à Saint-Aubin, déclarent 1/2 arpent de vigne en l'Essart baillé des religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 105]

324 Le 29.9.1687, Jean GALLOIS, cordier et vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend des religieuses du Paraclet, le bail de 5 articles de vigne [AD 10 - 24 H 105]

325 En 1708, André GUILLEMARD, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui signe, prend des religieuses du Paraclet le bail de 3 pièces de terre délaissées par feu Jean GALLOIS, cordier demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 58]

326 Le 1.2.1675, sentence pour coupe de bois contre Pierre MASSEY, Anthoine ADAM, Fiacre GALLOYS, Louis GENTIGNY, Jean THOMAS, Jehan NICOLAS et Claude, manouvriers et vigneron demeurant à Saint-Aubin, et Martin DUREAU et Laurent MASSEY, vigneron et manouvriers à Quincey [AD 10 - E* 2821]

327 Le 15.5.1678, Fiacre GALLOIS, qui ne sait pas signer, jardinier demeurant à Pont/Seine, déclare 1 quartier de vigne à Potier baillé des religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 105]

328 Les 4.5.1678 et 15.5.1678, Fiacre GALLOIS, jardinier demeurant à Pont/Seine, reconnaît être détenteur d'1/2 quartier de vigne à Potier, dont il doit porter les raisins

AB. Jeanne, (†) 24.11.1649

AC. Anne, "la plus laide et insigne putain de St Aubin, dem.t à La Chapelle", en 1658 "p.r la quatriesme fois fut acouchée"

Nicolas, noth..., b 2.4.1645, p Jean GUYON, signe:

Jean Guyon, fils de Maistre Jean G., avocat, m
Jeanne fille de Jean QUINSON, sans doute fils
de Nicolas QUINSON, ∞ à Marguerite RETROY

Jean, "fils naturelle de pour ne le savoir et Anne
Galoise", b 3.10.1648 La Chapelle-Godefroy, p
Regnault ROYER, ne sait pas signer, m Marie
BELINE (?), ne sait pas signer, épouse de
Guillaume PIFRE

François du portail, b 15.8.1658, p François
TORTILLON, charitablement, m Denise DROIT

AD. Jean, laboureur de Bernière, paroisse de
Nogent/Seine, ° ca 1630, (†) 25.9.1685, ∞ à Nicole
RENAULT, (†) 10.4.1676, "permission de transporter
son corps pour etre inhumé en ce lieu de M.re F.
DAMONT curé de Nogent"

Nicole RENAULT semble apparentée à Jean
RENAULT car Jean RENAULT est parrain du
premier fils de Jean GALLOIS et Jean GALLOIS est
parrain d'un fils de Jean RENAULT.

Jean GALLOIS et Nicole RENAULT sont les parents
de:

Jean, ne sait pas signer, b 10.4.1650, p Jean
RENAULT, m Marie BENOIST

Laurent, b 14.7.1652, p Laurent MASSEY, m Anne
RENAULT

Michel, b 19.11.1654, p Michel BARAT..., m
Edmée BEZANSON, † 25.6.1675 Nogent/Seine,
(†) le 26³²⁹

Charlotte, b 12.11.1656, p Pierre MASSÉ, m
Charlotte BOSSUOT, (†) 25.3.1659

Ambroise, b 6.3.1659, p Venerable et discrète
persoe., Me Ambroize LAURAN, p.tre curé
dudit lieu de St Aubin, m Dame Charlotte
BARDY, (†) 20.9.1661

Laurent, ° ca 1658, peut-être le précédent, ∞ à
Marie GRAFFAUX

Charlotte, b 22.6.1661, p Jean MOREAU, m
Charlotte PILLAVEINE

Nicolas, ne sait pas signer, b 5.9.1663, p Nicolas
TONNELIER, m Sirette COLLET, (†) 1.10.1685
proche son père

Jeanne, ne sait pas signer, b 22.11.1665, p Guion
COLLET, m Jeanne SIMONNE, † 24.8.1693, (†)
le 25, "après avoir reçu les S.ts Sacrem. avec
beaucoup de piété et d'édification de tous les
assistans", ∞ 29.10.1685 à Jean GALLET, ne sait
pas signer, charron, laboureur, ° ca 1663, fils de
Toussaint G. et NN. BOSSUAT, † /1685

Marie, ° & b 22.7.1670, p Claude fils de † Matt.
BAILLET, m Marie fille de Renos COLAS

AD.1. Laurent, charon, laboureur, ! en 1687, (†)
29.1.1694, † "subitem.", "a reçu le S.t Sacrem.
d'extremonction à Ponts sur Seine ou il estoit tombé
malade", ∞ à Marie GRAFFAULT, ne sait pas signer

En 1687, Laurent GALLOIS, laboureur à Saint-Aubin,
et Marie GRAFFAULT, sa femme, prennent le bail
d'une maison³³⁰.

En 1690, un contrat notarié fait état de 6 à 7 arpents de
terre à Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy,
auparavant baillées à Laurent GALLOIS, laboureur à
Saint-Aubin³³¹.

329 Témoins: Jean GALLOIS, laboureur, père, Laurent et
Nicolas GALLOIS, frères, Jean PROTIN, Jean RENAULT,
syndic de Saint-Aubin, signent: "J Gallois" et "J Regnaut"

330 Le 18.11.1687, Laurent GALLOIS, laboureur
demeurant à Saint-Aubin, époux de Marie GRAFFAULT,
promet de payer à Claude Henry MOINERYE, conseiller
du roi, son procureur en l'élection de Nogent/Seine, 46
livres pour demeurer quitte des loyers échus à ce jour sur
une maison à Saint-Aubin, par bail du 27.9.1682. Ils
signent "Moynerie" avec paraphe, "L Gallois" avec
paraphe [AD 10 - 2 E 66/29]

331 Le 13.3.1690, Simon PARISOT, écuyer, seigneur du
Plessy, demeurant à Moulin, en son nom et portant fort
pour Dame Elizabeth PARISOT, sa sœur, épouse de
Monsieur Jean D'ESTANAYE, seigneur dudit Moulin,
donne à titre de rente foncière à André GUILLEMARD,
laboureur demeurant à Saint-Aubin, 6 à 7 arpents de
terre à Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, auparavant
baillées à Laurent GALLOIS, laboureur demeurant à
Saint-Aubin. Il signe "André Guillemard" avec paraphe
[AD 10 - 2E 66/30]

Laurent GALLOIS et Marie GRAFFAULT sont les parents de:

Marie, ne sait pas signer, ° 3.12.1680, b le 4, p François BAILLET, m.e d'écolle à Marnay, signe: Baillet, m Claire GRAFFAULT, de Conflans, ∞ 16.11.1701 à Joseph PELLERIN, de La Chapelle-Godefroy, ne sait pas signer, manouvrier, ° ca 1675, fils de Jean P., tuilier, † / 1701, et Agathe ...AILLEY

Laurent, ° 17.4.1683, b le 18, p Jacques BALLIGAULT, charpentier, signe: J Balligault, m Charlotte GALLOIS, sœur du père, † 11.5.1709, (†) le 12

Jean, ° 28.8.1685, b le 29, p Jean GALLET, charon, m Jeanne GALLOIS

Anne, ° & b 26.7.1688, p Jacques GALLION, signe: J Gallion, m Anne fille de Laurent ROZÉ, et Anne VAUCOULOIRS

Marguerite, b 25.4.1691, p Phlibert GUYOT, cardeur, ne sait pas signer, m Marie GRILLAT, ne sait pas signer, épouse de Paschal GRILLAT

AE. Simon, ne sait pas signer, vigneron à Courclain, ! en 1642-1645, ∞ à Edmée LAURENT

∞(2) à Françoise, ° ca 1611, (†) 21.10.1646

En 1642, Simon GALLOIS achète à Etienne CAULAY une maison à Courclain³³², ³³³, pour laquelle il passe une déclaration cette même année 1642³³⁴.

En 1643, 1644 et 1645, les religieuses du Paraclét poursuivent Simon GALLOIS et d'autres à propos des acquisitions de plusieurs maisons à Courclain³³⁵, ³³⁶.

332 Le 11.2.1642, Estienne CAULAY, fils de Jacques C., vend à Simon GALLOIS, demeurant à Saint-Aubin, une maison à Courclain à 2 chas en fort mauvais état et fort démolie, jardin et accin contenant 1 quartier 1/2, entre les héritiers et ayant cause de feu Guillaume GILLES et une cour commune au voisin, la Grand Rue et le chemin de Nogent, fermé de haies. Personne ne sait signer [AD 10 - E* 2878]

333 Le 11.2.1642, Estienne CAULAY, fils de Jacques C., vend à Simon GALLOIS, demeurant à Saint-Aubin, une maison à Corquelain, entre les hoirs et ayant cause de Guillaume GILLES et la cour commune, le chemin qui tire à Nogent et la Grand Rue [AD 10 - 24 H 105]

334 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Simon GALLOIS pour sa maison à Courclain, acquis d'Etienne CAULAY [AD 10 - E* 2879]

335 Le 15.9.1645 comparaissent à Saint-Aubin Michel AUBERT, vigneron à Corquelain, Simon GALLOIS, vigneron audit lieu, Michel GEORGIN, demeurant au Clos, paroisse de Marnay [AD 10 - E* 2864]

336 Procès à propos des censives de maisons sises à Cocquelin.

Le 19.6.1645, acte exigeant les contrats d'acquisition de Michel GEORGIN, Simon GALLOIS et Michel AUBERT pour 3 maisons à Saint-Aubin.

Le 26.11.1643, exploit contre Michel AUBERT, vigneron demeurant à Corquelain, Simon PARISOT (GALLOIS !), vigneron demeurant audit lieu et Michel GEORGIN, vigneron demeurant au Clos de Marnay, défenseurs, et Maître Claude LE BOUTHILLIER, conseiller du roi.

Requête du 19.1.1644.

Simon GALLOIS et Edmée LAURENT sont les parents de:

Edmé, b 10.8.1642, p Edmé ADAM, m Quenette DUREAU, épouse de Charles PILAVOINE

Dans une déclaration non datée au censier de Saint-Aubin (peut-être 1657), Simon GALLOIS et ses mineurs sont représentés par Pierre DROUIN³³⁷. Simon GALLOIS est donc peut-être apparenté à Aubine GALLOIS, épouse de Pierre DROUIN. Il est peut-être le père de Charles et Pierre GALLOIS, qui suivent.

Acquisitions:

- par ledit GEORGIN de 2 maisons à Corclain ayant appartenues à Guillaume GILLES et Léonard POTIER, par lui acquises des nommés BLANCHART et LOIRET
- par ledit AUBERT des autres 2 maisons acquises d'icelui GEORGIN et une autre maison à Corclain de Claude COLLET et sa femme, qui a auparavant appartenue à Jehan HUGUENIN le jeune
- par ledit GALLOIS d'une autre maison acquise de Estienne CAULAY et dont Jehan HUGUENIN l'aîné avait passé déclaration [AD 10 - 24 H 65]

337 Déclaration non datée de Simon GALLOIS et ses mineurs, représentés par Pierre DROUIN, pour 50 cordes [AD 10 - E* 2876]

AG. NN.

NN.

Aubine, ∞ à Pierre DROUIN

AG.1. NN.Charles, ∞ à Françoise LHERMITTE
peut-être Pierre, ∞ à Perrette BENOIST**AG.1.A Charles**, Maître, drapier à Nogent/Seine, marchand, † /1685, ∞ 13.7.1664 Nogent/Seine à Françoise LHERMITTE, ° ca 1632, † 30.10.1677 Nogent/Seine, (†) le 31³³⁸Marie, de Nogent/Seine, ! en 1676³³⁹ et en 1685³⁴⁰

Antoine, b 25.6.1665 Nogent/Seine, p Anthoine BONNET, m Marie MAROIS, (†) 20.4.1669 Nogent/Seine

Marie-Françoise, Honnête Fille, signe: Marie Françoise Gallois, b 24.1.1668 Nogent/Seine, p Noble Homme M.e Estienne MAUCLERC, docteur en médecine, m Damoiselle Marie fille de M.e Jean MAROIS, Con.er du Roy, avocat en parlement, qui signent

Claude Didière, ° 19.6.1670 Nogent/Seine, b le 20, p Claude fils de Edmé MOUTON, M.e boucher, m Claude fille de Jean LHERMITTE, vitrier, qui ne savent pas signer, (†) 24.6.1670 Nogent/Seine, dans l'église, en présence de Pierre DROUIN et Charles LOYRET, qui signent

Jeanne, ° 6.9.1672 Nogent/Seine, b le 7, p Honeste Personne Pierre fils de † Pierre LOYRET, drapier, m Honeste Fille Jeanne fille d'Edmé MOUTON, M.e boucher, qui ne savent pas signer, (†) 8.9.1672, en présence de Pierre DROUIN, grand-oncle

Claude (M), ° & b 12.8.1674 Nogent/Seine, p Pierre fils de Pierre PETILLON, m Claude fille de Jean LHERMITTE, ne savent pas signer, (†) le 13, en présence de Pierre LOIRET, son oncle

∞(2) 19.1.1680 Nogent/Seine³⁴¹ à Jeanne ou Anne-Marie ROUSSEAU, fille de Jean R., menuisier, ° ca 1620, † 29.4.1680 Nogent/Seine, et Anne PATURIAU; ∞(2) 25.7.1691 Nogent/Seine à Jacques AUBRIS, fils de NN. A. et Jeanne ROYALLEAnne Didière, ° 12.11.1680 Nogent/Seine, b le 13, p M.e Edmé CHERPUISEAU, huissier, m Didière LHERMITTE, † 18.9.1690 Nogent/Seine, (†) le 19³⁴²**AG.1.B. (?) Pierre**, drapier à Corquelain, ° ca 1635/1643, (†) 8.2.1690

∞(1) 22.11.1660 à Martine AGUINE, de la Bassecourt de Pont/Seine, † et (†) 4.7.1663, après sa couche

∞(2) /1665 à Perrette GUILLAUME ou BENOIST, ° ca 1631, (†) 25.10.1677, peut-être fille de Nicolas G. et Jeanne GERMAIN

Jeanne, b 18.1.1665, p Charle GALLOIS, m Edmée BESANCON, † 7.8.1720, (†) le 8, a reçu le sacrement des infirmes

Marie, b 29.7.1666, p Edmé DESQUINS, m Marie AUBERT

∞(3) 21.2.1678 à Claude CORNUAT, ne sait pas signer, servante du Paraclet, ! en 1697, ° ca 1652/1656, † 8.5.1721, (†) le 9, a reçu le sacrement des infirmes, fille de Etienne C. et Nicole ROSEY, † /1678, ∞(2) 24.11.1692 à Jacques GRANJON, cardeur de laine, de Saint-Gervais de Trainel

En 1697, Claudine CORNUAT, veuve en premières noces de Pierre GALLOIS, drapier à Saint-Aubin, et en secondes noces de Jacques GRANJON, reconnaît une dette de 10 livres qu'elle a contractée en 1682 avec Pierre GALLOIS sur une maison à Courclain³⁴³.En 1703, Claudine CORNUAT, veuve de Pierre GALLOIS, drapier à Saint-Aubin, fait une déclaration au terrier de Saint-Aubin^{344, 345}.

Pierre GALLOIS semble être apparenté aux GALLOIS de Nogent/Seine. Il est drapier, comme Charles GALLOIS qui fut le parrain de sa fille Jeanne en 1665. D'autre part, François DROUIN, parrain de son fils Claude en 1679, pourrait être le fils né en 1640 de Pierre DROUIN et Aubine GALLOIS.

Pierre GALLOIS et Claudine CORNUAT sont les parents de:

342 Témoins: Edmé CHAPISEAU, François GRATIOT, Louis NOËL

343 Le 14.4.1697, Claude CORNUEAU, veuve de Pierre GALLOIS en premières noces et de Jacques GRANDJEON en secondes noces, vivant drapier à Corquelain, intervient pour une dette de 10 livres contractée le 27.12.1682 par lesdits GALLOIS et CORNUEAU sur une maison à Corquelain [AD 10 - 2 E 66/34]

344 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît Claude CORNUAT, veuve de Pierre GALLOIS, drapier à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 58]

345 Déclaration au terrier de Saint-Aubin de 1703 d'une terre à Claudine CORNUAT, veuve de Pierre GALLOIS, drapier à Corquelain [AD 10 - 24 H 118]

338 Témoin: Pierre LOIRET, neveu

339 Marie, fille de Charles GALLOIS, marchand drapier à Nogent/Seine, est marraine le 30.8.1676 à Marnay/Seine de Marie, fille de Claude SALIS, bachotteur à Marnay, et Lupienne GALLOIS

340 Honnête Fille Marie fille de feu Charles GALLOIS est marraine le 18.8.1685 à Nogent/Seine de Marie, fille de Jean LOYRET, drapier, et Geneviève BINET. Elle signe: "Marie Françoise Gallois"

341 Témoins: Gaspard DU ROCHERET, escuyer, Jean ROUSSEAU, père, Jean BUCHET, beau-frère, André ROUSSEAU, frère

Claude (M), ° 30.1.1679, b le 3.2, p François DROÛIN, m Marie MASSEY, † 12.9.1712

Pierre, ne sait pas signer, ° & b 9.3.1683, p Claude MASSEY, vigneron, signe: Claude Massey, m Jeanne CORNUOT, sœur de la mère

Nicole, ne sait pas signer, de Marnay, probablement servante de Monsieur HERLUISSON, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, b 2.11.1681, p Jacques BENOIST, m Legée CORNUAT, sa tante, ∞ 30.6.1710 à Avi BÉGUE, ne sait pas signer, ° ca 1678, † 9.5.1713, (†) le 10, ∞(1) à Anne PETIT

Pierre, ° & b 13.3.1686, p Pierre LOIRET, drapier, dem.t à Nogent sur Seine, ne sait pas signer, m Charlotte PILLAVOYNE, ne sait pas signer, épouse de Claude BAILLET, ∞ à Marie COLLET Jacques, ° 28.3.1688, b le 29, p Jacques BON/ROY, lab., m Martine GUEU, signe: Martine Gueue, épouse de M. Michel ANCEAU, greffier

François, b 6.2.1690, p François CANTET, drapier, ne sait pas signer, m Edmée MAISTRE, ne sait pas signer, fille de Jean M. et Fallette BAZIN

AG.1.B.1. Pierre, ne sait pas signer, ∞ 29.10.1708 à Marie COLLET, ° ca 1686/1688, † 6.5.1715, (†) le 7, fille de Jean C., signe: Jean Collet, et Edmée ADAM

Pierre, ° 15.8.1707, b le 16, obiit et (†) 26.9.1709, p Pierre PONCE, domestique de Jean MOREAU, lab., ne sait pas signer, m Edmée POIRAT, ne sait pas signer, fille de Nicolas P., berger

Laurent, ° 6.9.1710, b le 7, p Laurent BALLIGAUT, m Anne GUILLEMARD, † 9.3.1712, (†) le 10

Pierre, ° & b 15.2.1712, p Pierre MASSEY, ne sait pas signer, Anne COLLET, ne sait pas signer, † 21.10.1714, (†) le 22

Marie, ° 9.10.1713, b le 10, p Jerosme BENOIST, ne sait pas signer, m Edmée ADAM, ne sait pas signer

Charles, ° 21.4.1715, b le 22, p Charles BUISSOT, signe: Charles Buisson, m Marie ANCEAU, ne sait pas signer, † 8.4.1716, (†) le 9

∞(2) 19.6.1715 à Marie LE GRAND, ne sait pas signer, ° ca 1693, fille de Claude LE GRAND, † /1693, et Catherine LE BLANS

Jeanne, ° 7.6.1716, b le 8, p Jean GUILLAUME, signe: Jean Guillaume, m Jeanne GALLOIS, de Gumery, ne sait pas signer

Edmé, ° 18.3.1718, b le 19, p Edmé VAILLANT, signe: Edmé Vaillant, m Anne GRILLAT, ne sait pas signer

Nicole, ° & b 8.5.1719, p Pier. HIBLO, La Chapelle St Michel, signe: Pierre Hiblot, m Nicolle GALLOIS, ne sait pas signer

Edmée, ° & b 24.10.1722, p Claude GRILLAT, ne sait pas signer, m Edmée GUILLEMARD, ne sait pas signer

AI. Jean, ° ca 1671, † 8.4.1718³⁴⁶, (†) le 9, a reçu le sacrement des infirmes, ∞ à Marie CHAPUYSOT

GAMBIER

A. Guillaume³⁴⁷, signe, laboureur, parrain à La Chapelle-Godefroy les 4.8.1664, 17.3.1665 et 31.12.1666, ∞ à Edmée LAUSSERROYS, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 19.5.1666

Guillaume, b 19.12.1658 La Chapelle-Godefroy, p Julie CHASTELLAIN, m Margueritte LE CLERC

Marie, b 2.2.1660 La Chapelle-Godefroy, p Edmé TROTIN, m Jeanne

Louis, b 4.12.1661 La Chapelle-Godefroy, p Louis BAQUERELLE, ne sait pas signer, m honneste fille Marie GUERIN, signe, fille de honorable homme Louis GUERIN, marchand, dem.t à Nogent sur Seyne

Edmée Louise, b 17.6.1663 La Chapelle-Godefroy, p M.e Philippe INCÉLIN, greffier au bailliage de Nogent sur Seyne, signe, m Damoysselle Edmée MERCIER, signe, épouse de Noble homme Julie CHASTELLAIN

Marie, ° 6.5.1665 La Chapelle-Gdefroy, b le 7, p M.e Nicolas THIVEAU, p.r et nottaire au Bailliage de Nogent sur Seyne, signe, m Damoysselle Marie GILLOTTE, signe, fille de † Noble homme, M.e Pierre GILLOTTE, lieutenant Criminel en l'Election de Nogent sur Seyne

Guillaume, b 28.11.1667 La Chapelle-Godefroy, p Conltantin MILLET, ne sait pas signer, fils de Noel MILLET, m Marie ANCEAU, ne sait pas signer, fille de † Aubin ANCEAU

GANGUEULX

A. Gabriel, † /1653

Pierre, ne sait pas signer, jardinier, ! en 1674, parrain à La Chapelle-Godefroy en 1653 et les 7.7.1654 et 22.12.1655

En 1674, Pierre GANGUEUX, jardinier à La Chapelle-Godefroy, prend le bail d'une maison. Il

346 Témoins: Claude ROSÉ, signe : Claude Rosé, et Edmé GALLOIS, signe : Edmé Gallois

347 ∞ 9.10.1651 Fontaine-Mâcon de Guillaume, fils de Jean GAMBIER, avec Margueritte CHARPUSSEAU, de Nogent

signe "Pierre Gangneux"³⁴⁸.

GARNIER³⁴⁹

Famille fondée à la fin du XVIème siècle par Jacques GARNIER. Ses fils, Richard et probablement Nicolas, font souche à Saint-Aubin.

Les GARNIER sont peut-être originaires de Quincey ou Claude GARNIER est laboureur et boulanger en 1550³⁵⁰.

A. Jacques, ! en 1576-1582, † /1610, ∞ à Henriette BENOIST, ! en 1610-1621

De 1576³⁵¹ à 1582^{352, 353}, Jacques GARNIER et Jacques

348 Le 10.4.1674, Pierre GAINGUEUX, jardinier demeurant à La Chapelle-Godefroy, prend de Honorable Homme Simon MAUCLERC, marchand à Charmoy, le bail d'une maison. L'acte est signé "Pierre Gangneux", "S Mauclerc" [AD 10 - 2 E 66/25]

349 Le 17.4.1639, Denys SYMON le jeune, demeurant à Pont, a vu depuis 8 mois plusieurs hommes dans le bois proche du chemin de Saint-Aubin à Pont, coupant et sciant un chêne en tronçon. Il a reconnu un nommé GARNIER qui était alors serviteur domestique de Monsieur de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 131]

350 Le 9.8.1550, Claude GARNIER, laboureur et boulanger demeurant à Quincey, prend des religieuses du Paraclet le bail pour 9 ans du moulin du Paraclet [AD 10 - 24 H 3]

351 En 1575/1576, Jacques GARNIER et Jacques GRILLAT déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- 2 maisons, cour et jardin entre la veuve de feu Noël ROUSSAT et Guille. MIGORDIN, les héritiers de feu Lionnet DUPUYS et la rue, en 1623 à la veuve et aux héritiers de Jehan SIMON
- une terre à faire chénevière, en 1623 aux mêmes
- une grange et 1/2 quartier au dessus des maisons, en 1623 aux mêmes
- 7 quartiers de vigne à Courmont, en 1623 aux mêmes [AD 10 - 24 H 118]

352 En 1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jacques GARNIER et Jacques GRILLARD/GAILLARD, déclarent:

- 2 maisons, cour et jardin en un tenant, entre la veuve de feu Nohel RESSART et Guillaume MIGOURDAIN, les héritiers de feu DUPUYS et la rue, plus une portion de terre à faire chénevière
- une grange et accin contenant 1/2 quartier au dessous des maisons, le tout en la Grand Rue ou rue Peschelosche
- 7 quartiers de vigne et terre en Courmont [AD 10 - 24 H 118]

353 Le 13.11.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, interviennent Jacques GARNIER et Jacques GRILLART:

- 2 maisons, cour et jardin, entre la veuve feu Noël ROSSART et Guill. MIGOURDIN, les héritiers de feu Lionnet DUPUYS et la rue (plus tard à la veuve Jehan SIMON)
 - 7 quartiers de vigne en 3 pièces (plus tard à la même)
- Mention de Sirette (?) et M. GUION
Sont cités Jehan GRILLART et la veuve et héritiers de feu Nicolas GRILLART [AD 10 - 24 H 93]

GRILLAT font plusieurs déclarations au censier de l'Abbaye du Paraclet. Ils déclarent entre autre deux maisons.

Entre 1595 et 1597, Guillaume GILLES paye censive au seigneur de Saint-Aubin au lieu de Jacques GARNIER pour un demi arpent de terre assis au dessus de Courclain³⁵⁴.

En 1610, Henriette BENOIST, veuve de Jacques GARNIER, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin un arpent et 2 cordes de terre³⁵⁵. Elle paye de 1613 à 1621³⁵⁶.

Jacques GARNIER et Henriette BENOIST sont les parents de:

Richard, b 7.11.1587, p Richard NOBLET et Lié (Léodegar) VOIETERIN, m Marie FONTAINE, ∞ à Susanne LIEGOIS

A.1. Richard, ne sait pas signer, manouvrier, vigneron, fermier des défauts et amendes de Saint-Aubin, ! en 1616-1637

En 1616, Richard GARNIER, vigneron à Saint-Aubin, achète des terres³⁵⁷.

En 1620, Richard GARNIER, manouvrier à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail à cens

354 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Guille. GILLES paye censive au lieu de Jacques GARNIER pour un demi arpent de terre assis au dessus de Courclain en 1595, 1596, 1597; la veuve de Jacques GARNIER paye en 1610 [AD 10 - E* 2883]

355 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 16.7.1610 de Henriette BENOIST, qui ne sait pas signer, veuve de Jacques GARNIER, demeurant à Saint-Aubin, pour:

- un quartier de terre labourable audit finage au lieudit La Tavelle, entre Claude COLLET et Marie PERRIER, à présent femme de Denis PHELIPPE chapelier, la terre des Mergers et M.e Jehan GALLOIS lieutenant
- 18 cordes audit finage au lieudit aux vignes des garennes, entre Denis LECLER de St Aubin et Loys MERAT, Guille. GILLE et Lupien DAOUST de la Chapelle-Godefroy
- un quartier et demi de vigne audit finage au lieudit le chemin de Marigny, entre Jehan SIMON et Nicolas SIMON, les terres du Paraclet et le chemin de Marigny
- demi-quartier de pré audit finage, entre Jehan SIMON et Nicolas GARNIER, la commune des Isles et sur la rue Pescheloche
- 9 cordes de pré faisant moitié de 18 cordes à partir avec ledit Jehan SIMON, entre Guille. MIGORDIN et Samuel SIMON, Jehan SIMON et le même
- un total de 1 arpent et 2 cordes de terre [AD 10 - E* 2874]

356 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Henriette BENOIST paye en 1613-1615. Henriette BENOIST, veuve de Jacques GARNIER paye en 1618-1621. La veuve Jacques paye en 1622

357 Le 10.9.1616, Nicolas VOICTERIN, vigneron à Saint-Aubin, vend à Richard GARNIER, vigneron à Saint-Aubin, 1 quartier 1/2 de terre cédé par Jacques CAULAY audit VOICTERIN. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/3]

d'une maison à 3 chas rue Pescheloche³⁵⁸.

En 1635, Richard GARNIER et Jean GARNIER, son fils, de Saint-Aubin, passent un marché avec plusieurs particuliers de Quincey³⁵⁹.

En 1637, Richard GARNIER, manouvrier à Saint-Aubin, et Sébastien FONTAINE, prennent de l'Abbaye du Paraclét la coupe de 9 arpents de bois. Il ne sait pas signer³⁶⁰.

∞ 15.5.1611 Quincey à Susanne LIEGOIS³⁶¹, (†) 10.12.1626

Jean, ! en 1635-1638

En 1638, Jean GARNIER déclare une terre au censier de l'Abbaye du Paraclét³⁶².

Denise, b 19.2.1612, p Denis LIEGIOYS, m Claudine épouse de Jehan SIMON et Katherine épouse de Nicolla GARNIER

François, b 27.8.1615, p François DESQUEINS et Samuel SIMON, m Denise DESQUEINS

Louise, b 6.1.1621, p Louize MASSE, p Jehan GALLOIS et Fallette VOYTERIN

∞(2) /1629 à Etiennette ou Antoinette

Louvette, b 1.9.1629, p Francoys fils de Francoys GALLOIS, m Margueritte épouse de Louis DANTIGNI

Denis, b 9.1.1631, p Denis GARNIER, m Anne DEQUINS

B. Nicolas, ne sait pas signer, vigneron, ! en 1602-1615, (†) 25.9.1631, ∞ à Catherine PAYEN, ∞(2) 13.4.1633 à Maître Bon CLEREAU

Nicolas GARNIER paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1608 à 1611. En 1608, il paye pour la maison qu'il a acquise de Ambroise BARBOTIN³⁶³.

En 1602, Nicolas GARNIER, vigneron à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclét, le bail d'un demi arpent de terre. Il ne sait pas signer^{364, 365}.

En 1611, Nicolas GARNIER fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre une maison rue Pescheloche³⁶⁶.

Entre 1612 et 1623, Nicolas GARNIER paye censive au seigneur de Saint-Aubin³⁶⁷.

Nicolas GARNIER est probablement frère de Richard GARNIER. Sa femme Catherine est marraine d'une fille de Richard en 1612 et son fils Denis parrain d'un fils de Richard en 1631.

Nicolas pourrait aussi être le frère de Catherine GARNIER, épouse de Charles CHERAULT, dont le fils est parrain du premier fils de Nicolas GARNIER.

363 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicolas GARNIER paye censive en 1608 pour la maison qu'il a acquise de Ambroise BARBOTIN; Nicolas GARNIER paye chaque année de 1609 à 1611 [AD 10 - E* 2883]

364 Le 25.10.1602, Nicolas GARNIER, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend des religieuses du Paraclét, le bail à rente d'un demi arpent de terre à Pothière, à condition d'y planter de la vigne et d'aller pressurer les raisins en provenant au pressoir de l'abbaye du Paraclét [AD 10 - 24 H 66]

365 Le 25.10.1602, Nicolas GARNIER, vigneron demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière emphytéotique des religieuses du Paraclét, 1/2 arpent de terre à Pothière, et s'engage à en amener les raisins au pressoir de l'Abbaye. Il ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 118]

366 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 11.8.1611 de Nicolas GARNIER pour:

➤ maison, cour, jardin et accin, rue Pescheloche, à coté de Samuel SIMON

➤ une terre prise à rente de M.e Jacques PERRIN

➤ un total de 50 cordes de terre [AD 10 - E* 2874]

367 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Nicolas GARNIER paye en 1612-1615, 1618-1623. Nicolas GARNIER paye en 1619-1621 à la décharge de Louys NOBLET pour un arpent demi-quartier de terre assis en la Tavelle qu'il a eu par échange dudit NOBLET. Nicolas GARNIER paye en 1621-1623 pour sa maison et héritages. Nicolas GARNIER paye en 1621 à la décharge de Hierosme DANGLURE. Nicolas GARNIER paye en 1623 en l'acquit de la veuve Jehan SIMON pour 3 quartiers de terre assis en Vallerat

358 Le 4.7.1620, acensement par les religieuses du Paraclét à Richard GARNIER, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, d'une maison à 3 chas, couverte en tuiles et paille, avec une chambre carrée et grenier au dessus, 2 étables et 2 "seulx" à porcs faisant partie de 4, cour, jardin, pourpris, contenant 1/2 arpent, rue Pescheloche, entre Jehan SIMON et les héritiers de Guillaume DESQUAINS, un petit chemin de pied et la rue Pescheloche, plus 8 cordes de chénevière à Cormont, le tout provenant de la donation de Guillaume MIGOURDIN et Denise EURAT [AD 10 - 24 H 118]

359 Le 4.6.1635, Jacques CAULAY, Richard GARNIER et Jeh. GARNIER son fils, demeurant à Saint-Aubin, Jehan GUILLEMART, Estienne DEVIGNES et Gui. LARIBBE, manouvrier à Quincey (il ne savent pas signer sauf "G Laribe"), passent un marché avec Honorable Homme Edmé MAUCLERC l'aîné, marchand à Nogent, receveur et fermier de la terre et seigneurie de La Grande Aulne [AD 10 - 2E 66/9]

360 Le 5.1.1637, devant Simon PARASTRE, notaire royal à Marnay, Sébastien FONTAINE, greffier en la justice de Saint-Aubin, qui signe, et Richard GARNIER, manouvrier à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, promettent de payer aux religieuses du Paraclét 70 livres tournois pour la coupe et tonture de 9 arpents au Bois Taillis [AD 10 - 24 H 118]

361 Susanne pourrait être la fille de Charles LIEGEOYS, fils de Nicolas L., ∞ 20.11.1583 Quincey à Jeanne BOURJONNE, fille de feu Nicolas B.

362 Déclaration lors de l'arpentage de Saint-Aubin en 1638 d'une terre à Jehan GARNIER puis à Madame BARDY [AD 10 - 24 H 105]

Il serait alors le fils d'un autre Nicolas GARNIER.

Nicolas GARNIER et Catherine PAYEN sont les parents de:

- Denis, b 29.6.1606, p Simon fils de Charles CHERAULT et Michel fils de Laurent MASSE, m Denise épouse de Claude BARBOTIN
- Simon, b 10.9.1614, p Simon JUBLOT et Foye MERAT, m Anne fille de Samuel SIMON

B.1. (?) Denis, † en 1631, † /1638

En 1638, les héritiers de Denis GARNIER déclarent des vignes au censier de l'Abbaye du Paraclét. Camélien BENOIST et Claude GUILLAUME reprennent plus tard ces vignes³⁶⁸.

C. Jérôme, fermier en admodiateur de l'Abbaye du Paraclét en 1614, ∞ 15.11.1609 Quincey à Jeanne BOUDROT

En 1614, Jérôme GARNIER et Jean GALLOIS, fermiers et admodiateurs de l'Abbaye du Paraclét, font un partage³⁶⁹.

Jérôme GARNIER fait une déclaration au terrier de Quincey de 1620-1621. Il partage des biens avec la veuve de Charles CHERAULT, Catherine GARNIER³⁷⁰. Jérôme pourrait être un frère de Catherine.

Jérôme GARNIER et Jeanne BOUDROT sont les parents de:

Joachim, b 25.3.1618, m Marye PLAIDEUR, p Estienne CHAPILAYNE et Francoys CHERAULT

D. Zacharie, ∞ 15.7.1640 à Huberte DENE... ou DENAS (?)

Martine, b 4.7.1640, p Jehan NICOLAS, m Denise GARNIER

Pierre, b 29.5.1642, p Pierre GALLOYS, m Katherine DEFLETZ

GARSONNAT

La famille GARSONNAT est originaire de Fontaine-Mâcon.

A. Jean, ∞ à Nicole GOUBAULT, peut-être fille de Claude G.

Charlotte, b 16.5.1642, m Quenette DUREAU, p Michel OBERT

GATOUILLAT

A. Claude, signe: Gatoüillat, majeur en 1688, fils d'Edmé G., † /1688 et Jacqueline PHILIPPON, ∞ 14.7.1688 La Chapelle-Godefroy³⁷¹ à Jeanne CHAMPENOIST, signe: Jeanne Champenois, fille de Jacques C., † /1688, et Nicole BAUDIER

GAUDEFROY

A. Claude, † /1646, ∞ à Jeanne HUISSON, † /1646

Anne, ne sait pas signer, ∞ 14.5.1646 à Pierre L'ENFANT, ne sait pas signer, fils de Noël L., † /1646 et Jeanne MAUVAIS (?)

GAUDERET

Les GAUDERET sont probablement venus de la région de Fontaine-Saint-Georges où il existe une souche ancienne de cette famille.

368 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclét à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration des hoirs Denis GARNIER, plus tard à Camélien BENOIST et Claude GUILLAUME [AD 10 - 24 H 105]

369 En 1616, mention d'un acte du 4.11.1614 de partage entre Jehan GALLOYS et Hyerosme GARNIER, fermiers et admodiateurs de l'Abbaye du Paraclét [AD 10 - 24 H 100]

370 Dans le censier de Quincey de 1620-1621, Hiérosme GARNIER, laboureur, déclare le 10.5.1621:

- une maison à 2 chas au dessus des bâtiments qui furent à feu Jacques PAJOT
- des biens en indivis avec la veuve et les héritiers de Charles CHERAULT
- 1/2 mesure venue de la succession vacante de Dodel Liénard POTHIER
- une mesure où était la maison de Jean CORNUOT [AD 10 - E prov. 158 & E* 2933]

371 Publication de 2 bans en la paroisse de Nogent, dispense du 3ème, avec permission du curé dudit lieu le 13.7, signé N. L'Eprivier. Témoin: Pierre GUYOT, à La Chapelle-Godefroy, ne sait pas signer

A. Pierre, ! en 1583³⁷²

B. Pierre, ne sait pas signer, ∞ à Claudine GALLET
Joseph, de Saint-Loup-de-Buffigny, ° ca 1696, ∞ à
Etiennette ANCEAU
Pierre, de Fontaine-Saint-Georges, ° ca 1694, ∞ à
Edmée BUYSSOT

B.1. Joseph, ne sait pas signer, ∞ 26.6.1719 à
Etiennette ANCEAU, ne sait pas signer, ° ca 1694, fille
de Nicolas A., † /1719, et Jeanne FONTAINE, ne sait
pas signer

Claude Léonard, ° & b 7.6.1720, p Leonard ROSÉ,
ne sait pas signer, m Nicolle DEGOÛETE, ne
sait pas signer

B.2. Pierre, ne sait pas signer, ∞ 4.9.1719 à Edmée
BUYSSOT, ne sait pas signer, ° ca 1696, fille de Claude
B., † /1719, et Anne NOËL, ne sait pas signer
Edmée, ° & b 21.10.1721, p Charles BUYSSOT,
signe: Charle Buysot, m Edmée ROSÉ, ne sait
pas signer

C. Jacques, ∞ à Nicole PAGEOT
Marie, ° 18.7.1716, b le 19, p Martin PHILIPPON,
ne sait pas signer, m Etiennette GAUDERET, ne
sait pas signer

GAULT

A. Aventin, signe: A Gault avec paraphe, charron, !
en 1605

En 1605, Aventin GAULT, charron à Saint-Aubin,
prend le bail du moulin du Paracllet. Il signe "A
Gault" avec paraphe³⁷³.

GAUTHIER

A. Thévenin, de Marnay/Seine, ! en 1491 à La
Chapelle-Godefroy

En 1491, Thévenin GAUTHIER, de Marnay/Seine,
paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour une
vigne à La Chapelle-Godefroy³⁷⁴.

B. Thibault, couturier et arpenteur, garennier et
garde de la garenne en 1507-1515, à Saint-Aubin
depuis 1474, ° ca 1455 Gumery ou Quincey, ! en 1491-
1521, † 1521/1526

Thibault GAUTHIER paye régulièrement sa
contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin
de 1491 à 1520. En 1496, il paye pour plusieurs
héritages que Martin VOITRIN et d'autres tiennent en
1571. Ses héritiers payent de 1526 à 1528³⁷⁵.

En 1500, Thibault GAUTHIER est assigné comme
témoin dans une procédure opposant les religieuses
du Paracllet aux Dames de Nogent/Seine^{376, 377}.

En 1515, Thibault GAUTHIER, couturier à Saint-
Aubin, est témoin dans une enquête à Quincey. Il est
âgé de 60 ans environ³⁷⁸.

375 Thibault GAULTIER paye cens à Saint-Aubin en
1491 (2 fois) et 1496 pour sa maison et jardin qui tient à sa
maison, rente, pour sa plante de la côte Saint-Aubin,
pour Houlsoy, pour la terre des Barres, pour payement
de l'accin; il paye rente en 1491 et 1496 pour "Houlsoy";
en 1491 (2 fois) et 1496, il doit de rente pour un arpent et
demi de terre séant en la ruelle Hurehault et un quartier
de pré (Martin VOICTRIN et autres tiennent les susdits
héritages en 1571); il paye en 1491 pour ses héritages et
rente et autres héritages; il paye en 1493 et 1495 pour ses
censives et rentes; il paye en 1496 pour la censive de sa
maison, pour la rente, pour sa vigne, pour la rente des
Barres; il paye en 1496 pour sa censive, pour son jardin
pour la rente, pour sa vigne, pour sa rente des Barres; il
paye en 1498-1499 pour un jardin acquis de feue la veuve
feu Xhon ROUSSAT, et de rente et de cens pour sa vigne;
il paye en 1498 et 1499 pour ses cens et pour ses rentes
qu'il doit à cause des Barres; il paye en 1500 et 1502 (2
fois) pour la rente qu'il doit à cause des Barres, pour son
jardin, de rente, pour sa censive de sa vigne contenant un
demi arpent et deux arpents de terre; (Estienne) Thibault
GAULTIER paye en 1504 et 1505 pour la rente des Barres
et autres rentes, pour ses cens; il paye en 1506 et 1507
pour sa rente et ses cens; il paye en 1510; il paye en 1511
et 1513 pour cens et rente; il paye en 1518, 1519 et 1520 (2
fois) pour ses cens; ses hoirs payent en 1526, 1527 et 1528
[AD 10 - E* 2880]

376 Procédure entamée le 16.8.1500 opposant les
religieuses du Paracllet à Marguerite et Charlotte
D'ARMAGNAC, dames de Nogent/Seine au sujet des
droits de pâture pour les troupeaux des religieuses du
Paracllet à Saint-Aubin et Quincey.

Le 24.8.1500, vers 7 heures du matin, les parties se
transportent à Quincey en l'hôtel de Gillet GILOTTE
pour entendre les témoins des religieuses:

Thibault GAULTIER [AD 10 - 24 H 66]

377 Thibault GAUTHIER est témoin lors d'une procédure
du 6.8.1500 [AD 10 - E* 2860]

378 Le 14.7.1515, dans une information du procureur du
roi contre Messire Michel DE POISIEUX, chevalier,
seigneur de Foujon et Dame Marguerite DE VELU, sa
femme, sur la fin et limites de la Garenne de Pont,
comparaît:

➤ Thibault GAULTIER, couturier demeurant à Saint-
Aubin, âgé de LX ans ~. Il a été garennier et garde du
parc et bois de Pont. Depuis 2 ans, il a aidé à amener
es prison de Nogent les chevaux de Jehan

372 Pierre GODRES paye censive à Saint-Aubin en 1583
[AD 10 - E* 2881]

373 Le 2.2.1605, Avantin GAULT, charron demeurant à
Saint-Aubin, prend des religieuses du Paracllet le bail
pour 1 an du moulin du Paracllet. Il signe "A Gault" avec
paraphe [AD 10 - 24 H 3]

374 Thevenin GAULTIER de Marnay paye cens à La
Chapelle en 1491 pour sa vigne assise à La Chapelle [AD
10 - E* 2880]

En 1521, Thibault GAUTHIER, couturier et arpenteur à Saint-Aubin est témoin dans une enquête concernant la garenne de Pont/Seine. Il dit être âgé d'environ 66 ans, être né à Quincey et faire sa demeure à Saint-Aubin depuis 47 ans environ. Il déclare avoir été pendant une période de 7 à 8 ans finie il y a 6 ans environ garennier et garde de la garenne³⁷⁹.

Le nom de Thibault GAUTHIER, arpenteur, est évoqué dans un témoignage reçu en 1542³⁸⁰.

C. Pierre, laboureur à Courclain, ! en 1512-1528, † 1528/1529, ∞ à Marguerite, ! en 1541 ou Noël BARBOTIN, ! en 1535-1538

En 1512³⁸¹ et/ou 1517³⁸², Pierre GAUTHIER, laboureur à Courclain, vend à Denis ANGENOUST, deux arpents de terre au dessus des vignes près la Garenne, à Saint-Aubin.

Pierre GAUTHIER paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1517 à 1528. En 1527, il paye pour lui et pour la veuve de Guillemain HUOT. Ses héritiers payent en 1529 et sa veuve paye en 1532 et 1533³⁸³.

La veuve de Pierre GAUTHIER est soit Marguerite, citée dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541³⁸⁴, soit Noëlle, qui paye censive à l'Abbaye du Paraclet de 1535 à 1538 avec les héritiers BARBOTIN, dont fait aussi partie la veuve de Guillemain HUOT³⁸⁵. Elle est sans doute "La Gauthière" qui en 1532 paye censive à l'Abbaye du Paraclet avec d'autres pour une maison et accin en la Grand Rue, déclarée en 1530 et 1531 par les héritiers de Georges BARBOTIN³⁸⁶.

Il pourrait être le Pierre GAUTHIER dont les héritiers

DESMASSUES qui labourait en la garenne. Il cite Thomas MOTET, condamné à 60 sols d'amende. Il cite Jehan DESMASSUES demeurant à Quincey, serviteur des seigneurs de Fojon, pris il y a XVIII ans chassant et amenés prisonniers à Nogent [AD 10 - E* 2813]

379 Le 28.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Thibault GAUTHIER, couturier et arpenteur demeurant à Saint-Aubin, âgé de ~ 66 ans, né à Gumery (ou Quincey). Il dit faire sa demeure à Saint-Aubin depuis 47 ans ~, avoir été pendant une période de 7 à 8 années continuées finies il y a 6 ans ~ garennier et garde de la garenne [AD 10 - E* 2813]

380 Dans une audition de témoins pour une procédure entre les abbesses du Paraclet et Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, comparait le 23.2.1542 Jehan SIMON dit Noël, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, âgé de XXXVI ans ~. Il cite Thibault GAUTHIER, arpenteur [AD 10 - 24 H 131]

381 Le 1.2.1512, Pierre GAULTIER vend au Sieur Denis ANGENOUST 2 arpents de terre à Saint-Aubin [AD 10 - E* 3052]

payent censive à Saint-Aubin de 1559 à 1577³⁸⁷.

D. Jean, ! en 1527-1532³⁸⁸

E. Noël, ! en 1566-1567, † 1567/1568, ∞ à NN., ! en 1568

Noël GAUTHIER paye censive pour les héritiers de Martin MIGOURDIN en 1566 et 1567, sa veuve paye en 1568³⁸⁹.

F. Aubin, ! en 1541, † /1574

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en

382 Le 1.2.1517, Pierre GAUTHIER, laboureur demeurant à Correclain, vend à Noble Homme Denis ANGENOST, bourgeois demeurant à Nogent/Seine, 2 arpents de terre au dessus des vignes près la Garenne, à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2858]

383 Pierre GAUTIER paye cens à Saint-Aubin en 1517 pour les acquis par lui fait des enfants PINART; il paye en 1518 pour ses cens, en 1519 et 1520; il paye en 1526 pour deux années; il paye à Saint-Aubin en 1527 pour lui et pour la veuve de Guillemain HUOT, à cause de II arpents d'essart aquis de Jehanne PINART; il paye en 1528; ses héritiers payent en 1529 (2 fois); sa veuve paye en 1532 et 1533 [AD 10 - E* 2880]

384 Marguerite veuve de Pierre GAULTIER est citée dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

385 Noée veuve de Pierre GAULTIER, Julienne veuve de Guillemain HUARD et Thévenin, les BARBOTIN font une déclaration commune en 1535, 1537 et 1538 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin. En 1536, Noée veuve de Pierre GAULTIER d'une part, et Julienne veuve de Guillemain HUARD, Thévenin, et les héritiers BARBOTIN d'autre part font une déclaration [AD 10 - 24 H 118]

386 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin: Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les hoirs de Georges BARBOTIN déclarent une maison et accin en la Grand Rue, entre les héritiers Claudine COURTOYSE et Jehan DE LA FONTAINE, la Grand Rue et le chemin aux Billeux

Le 3.5.1532, la veuve Gimonne, Jehan TROTIN, Pierre MARCHAULT, La Gauthiere, La Morine, Julienne, la veuve NOEE déclarent une maison et accin en la Grand Rue, entre les héritiers Claudine COURTOYSE et Jehan DE LA FONTAINE, la Grand Rue et le chemin aux Billeux, payé par Jehan TROTIN pour 2 parts sur 6 (en 1623 c'est l'oche BARBOTTIN que la veuve et les héritiers de Nicolas GRILLAT le jeune et les hoirs Martin TROTIN et d'autres tiennent, en 1643 à la Naudiere et Jehan COLAS à cause de sa femme)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, la veuve Gimone, Jacquin (Jean) COURTIN (CORTIN), P.re MARECHAULT, La Gauthier, La Morine, Julienne, la vefve NOEL (NOEE) déclarent ladite maison [AD 10 - 24 H 81bis]

387 Les hoirs de Pierre GAUTHIER payent censive à Saint-Aubin en 1559-1561, 1563-1568, 1577 [AD 10 - E* 2881]

388 Jehan GAULTIER paye coutume à Saint-Aubin en 1527 (barré); il paye cens en 1532 par Ambroise SYMON

1541 apparaît Aubin GAUTHIER³⁹⁰.

Aubin GAUTHIER est peut-être le père de:
Guyon

F.1. (?) Guyon, ! en 1558-1571, † 1571/1572

En 1558, Guyon GAUTHIER intervient parmi les héritiers de Jean HUCHER et Félicon comme ayant la cause de Jacques PAGERT³⁹¹.

Guyon GAULTHIER paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1559 à 1571. Il paye avec Jean POPILLARD et Jean GRILLAT de 1561 à 1564 et avec Jean POPILLARD de 1565 de 1568.

Les héritiers de Guyon GAUTHIER payent par les mains de Claude GAUTHIER en 1572, par celles de Jean MERLIN en 1573 et 1574, par celles de Messire Nicole DESQUAINS en 1575³⁹².

[AD 10 - E* 2880]

389 Noel GAULTHIER paye censive à Saint-Aubin pour les hoirs de Martin MIGOURDIN en 1566-1567; sa veuve paye en 1568 [AD 10 - E* 2881]

390 Aubin GAULTHIER est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

391 Le 15.7.1558, Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres et des Ormeaux, bailli de Nogent/Seine, intervient pour la cause nouvelle venue entre les abbesses du Paraclet à l'encontre de Edmé GUILLEMARD, Symon LAUXERROIS, Loys GILLOTTE, Eugene veuve de Claude GARNIER, Gilles GILLOTTE, Nicolle veuve de Georges HUOT, Guyon GAULTHIER au nom et comme ayant pris la cause pour Jacques PAGERT pour raison du droit que ledit PAGERT avait du gagnage des Mergers et La Chaulme dont il est question, Barbe veuve d'Estienne MERLIN, tant en son nom que comme ayant pris la cause pour ledit Symon DAUSSANGE de ce qu'elle a acquis de lui lesdits héritages, Martin THIERRY, Pierre et Didier les CALOT, Denise MERLIN, veuve de Ambroise SIMON, la veuve Jean HUCHER, Jehan BRIGEON et Nicolas HUCHER, défenseurs, adjoint par Benoist TIXERRANT leur procureur.

Mention d'une sentence du bailliage du 17.6.1558 condamnant les défenseurs à faire les réparations nécessaires des maisons, granges, logis et étables au gagnage des Mergers et La Chaulme.

La procédure a pour objet de décider quelles réparations faire et quand.

Tous les défenseurs comparaissent sauf Eugene veuve de Claude GARNIER, Denise veuve d'Ambroise SIMON, la veuve de Jehan HUCHER et Nicolas HUCHER, représentés par BERTIN, et Martin THIERRY représenté par PARISOT.

Barbe veuve d'Estienne MERLIN a promis faire réparations pour la part de Gilles GILLOTTE pour raison de ce qu'elle a acquis de lui les héritages. [AD 10 - 24 H 100]

392 Guyon GAULTHIER paye censive à Saint-Aubin en 1559-1562, 1569-1571; il paye avec Jehan POPILLART et Jehan GRILLOT en 1561-1564; il paye avec Jehan POPILLART en 1565-1568; Ysaac GALLOIS paye à sa décharge en 1570-1571; ses hoirs payent par les mains de Claude GAUTHIER en 1572; par celles de Jehan MERLIN en 1573-1574; Messire Nicole DESQUAINS paye pour

En 1574, Jean POPILLARD l'aîné déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin un jardin partagé en indivis avec Guyon GAUTHIER et un demi quartier de terre partagé avec Guyon GAUTHIER et les héritiers d'Aubin GAUTHIER^{393, 394}.

Nicolas MERCIER paye censive pour un achat sur Guyon GAUTHIER de 1595 à 1598³⁹⁵.

Guyon GAUTHIER est le père de:
Claude, ! en 1572-1578

Claude GAUTHIER paye censive pour les héritiers de Guyon GAUTHIER en 1572 et avec Nicolas GAUTHIER (son frère) en 1578³⁹⁶.

Vers 1574, Claude fils de feu Guyon GAUTHIER fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre le tiers de 2 chas de maison qui fut à feu Guyon GAUTHIER³⁹⁷.

eux en 1575 [AD 10 - E* 2881]

393 Déclaration au terrier de 1570-1580 de Jehan POPILLART l'aîné, pour [...]

➤ une terre et un jardin par indivis avec Guyon GAULTHIER

➤ des acquis de Nicolas, fils de Guyon GAUTHIER [AD 10 - E* 2882]

394 Déclaration du 3.7.1574 de Jehan POPILLART l'aîné, qu'il signe, pour [...]

➤ 1 quartier de jardin et 1/4 de terre avec Guyon GAUTHIER

➤ 1/2 quartier de terre avec Guyon GAUTHIER et les hoirs Aubin GAUTHIER

(il est fait mention de Nicole fille de feu Guyon GAUTHIER) [AD 10 - E* 2874]

395 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicolas MERCIER paye censive à la décharge de Guyon GAULTHIER en 1594, 1595, 1596, en l'acquit de Guyon GAULTHIER en 1598 pour deux années [AD 10 - E* 2883]

396 Claude GAUTHIER paye censive à Saint-Aubin pour les hoirs de Guyon GAULTHIER en 1572; Claude et Nicolas GAULTHIER payent en 1578 [AD 10 - E* 2881]

397 Déclaration de censive à Saint-Aubin, sans date - 1574/1610 - de Claude GAULTHIER, fils de feu Guyon GAULTHIER pour:

➤ la tierce partie de 2 chas de maison, grange, terre à faire chénevière, jardin et accin étant devant et derrière ladite maison et grange qui fut à feu Guyon GAULTHIER son père, à Saint-Aubin, près les pastures tenant audit héritage, entre le cortis St Jehan et les terres du couvent, lesdites pastures et plusieurs

➤ demi-arpent de terre au finage de Saint-Aubin lieudit La Tavelle, entre Maistre Phellibert DU MAIGNON, lieutenant général de Nogent et Pont-sur-Seine, et Jehan POPILLART l'aîné, le chemin de l'Estrier et Pierre SIMON

➤ demi-arpent de terre au lieudit La Tavelle, entre Jehanne fille de Jehan GALLOYS dit Bruyant et les hoirs feu Michel BENOIST, les terres de Mons.r de BRIEL et P.re SYMON

➤ demi-arpent de terre au finage de Saint-Aubin au lieudit La Tavelle, près de ce même lieu, entre Jacques MOREAU et Jacques BENOIST, sur la terre des Mergiers et la veuve Denis BENOIST

Nicolas, ! en 1573-1578

En 1574, Nicolas fils de feu Guyon GAUTHIER est cité dans la déclaration de Jean POPILLARD l'aîné au censier du seigneur de Saint-Aubin³⁹⁸.

Germain VOITRIN paye censive pour Nicolas GAUTHIER en 1573³⁹⁹.

G. Pierre, ! en 1559-1581, † & (†) 12.3.1582, ∞ à Côme TROTIN, peut-être fille de Jean T.

Pierre GAUTHIER paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1559 à 1584 (!). En 1578, il paye pour la censive de feu Jean TROTIN (son beau-père). Plusieurs particuliers de Saint-Aubin payent pour lui:

- François COUSIN en 1567
- la veuve de Jean GALLOIS dit Bruyant en 1568
- Jean POPILLARD l'aîné en 1575
- Martin TROTIN (son beau-frère) en 1579
- Jean VOITRIN en 1579 et 1580

-
- un quartier de terre audit finage près de ce même lieu, entre Jehan POPILLARD l'aîné et Jehanne fille de Jehan GALLOYS dit Bruyant, sur les terres des Mergiers et le S.r de BRIEL
 - demi-quartier de vigne essarté audit finage au lieudit la coste de derrière les garennes, entre Nicolas MAISTRE l'aîné et Guille. VERNIER, les hoirs Martin MIGORDIN et un chemin servant d'aisance pour aller aux vignes
 - 8 cordes de vigne essartée près de ce même lieu audit finage, entre Nicolas MAISTRE l'aîné et Jehanne fille de Jehan GALLOYS dit Bruyant, Estie. VOICTERIN et un chemin servant d'aisance pour aller aux vignes
 - la troisième partie de 16 cordes de pré et aulnois audit finage, au lieudit la grand rue, entre P.re SIMON et les hoirs Guille. DESQUAINS, la rue commune et la rivière d'Arduisson
 - la tierce partie d'un quartier de pré partant avec ses co-héritiers, audit finage, près ce même lieu, entre Jacques BENOIST et une rue commune qui dévalle de la grande rue des Isles, ladite grand rue et les hoirs Guill.m DESQUAINS
 - la tierce partie de 15 cordes de terre, saussois et aulnois, audit finage, près de ce même lieu, entre le dit Claude & Nicolas les GAULTIER et la veuve Jacques CHEUVRIER, Messire Nicole DESQUAINS et la rue commune
 - la troisième partie de 18 cordes de jardin peuplé d'arbres fruitiers et "saulx", audit finage en ce même lieu, entre Nicolas SIMON et Nicolas DU CLOUZ, la rue commune et la rue Jacques CHEUVRIER
 - un total de 2 arpents et 20 cordes 1/6 de terre [AD 10 - E* 2874]

398 Nicolas fils de feu Guyon GAUTHIER est cité le 3.7.1574 dans la déclaration de Jehan POPILLARD l'aîné [AD 10 - E* 2874]

399 Germain VOITURIN paye censive à Saint-Aubin pour Nicolas GAULTIER en 1573; Claude et Nicolas GAULTIER payent en 1578 [AD 10 - E* 2881]

➤ Blaise PIERRE (son gendre) en 1585⁴⁰⁰.

Pierre GAUTHIER et Côme TROTIN sont les parents de:

Germaine, ∞ 21.1.1582 à Blaise PIERRE fils de Jean P., † /1582
Pierre, ! en 1581-1582

En 1582, Blaise PIERRE, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il intervient tant en son nom que comme tuteur et curateur de Pierre, enfant mineur de feu Pierre GAULTIER et Côme TROTIN, sa femme, père et mère dudit mineur, et de Germaine, femme dudit PIERRE⁴⁰¹. En 1623, c'est la veuve de Nicolas GRILLAT dit Dupuis qui reprend ces héritages^{402, 403}.

∞(2) Susanne, ! en 1570, † 4.2.1582, (†) le 5

400 Pierre GAULTIER paye censive à Saint-Aubin en 1559-1581, 1584; François COUSIN paye à sa décharge en 1567; la veuve de Jehan GALLOIS dit Bruyant paye pour lui en 1568; Jehan POPILLART l'aîné paye pour lui en 1575; il paye pour la censive de feu Jehan TROTIN en 1578; Martin TROTIN paye à sa décharge en 1579; Jehan VOITURIN paye à sa décharge en 1579-1580; Blaise PIERRE paye à sa place en 1585 [AD 10 - E* 2881]

401 Le 10.11.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Blaise PIERRE, qui ne sait pas signer, en son nom et comme tuteur et curateur de Pierre, enfant mineur de feu Pierre GALTIER et Cosme TROTIN, sa femme, père et mère dudit mineur, et de Germaine, femme dudit PIERRE, déclare:

- une maison à 2 chas, cour, jardin, petite aisance et étable, entre Claude COLLET et Martin TROTIN & Nicollas MILLET, la Grand Rue et Blaise PIERRE & Martin TROTIN
- 1/2 arpent de terre au même lieu
- 15 cordes de terre au même lieu
- 6 cordes de terre au même lieu
- une portion de terre à faire chénevière au même lieu
- 1 quartier de terre au dessus du Champ au Billeux [AD 10 - 24 H 118]

402 Révision du censier de Saint-Aubin en 1623, déclaration de Blaise PIERRE, en son nom et tuteur de Pierre GAULTIER, mineur de feu Pierre G. et Cosme TROTIN sa femme, et de Germaine femme dudit Pierre, reprise par la veuve et hoirs Nicolas GRILLARD (5 fois) [AD 10 - 24 H 118]

403 Le 10.11.1582, déclaration de Blaise P.RE, tuteur de Pierre GALTIER, mineur de feu Pierre GALTIER et Cosme TROTIN, et de Germaine, femme de PIERRE, plus tard reprise par la veuve Collin DUPUIT [AD 10 - 24 H 93]

H. Jacques, pêcheur, † /1667

Jacques, ∞ 28.11.1667 La Chapelle-Godefroy⁴⁰⁴ à Claude EMARD, fille de Claude E., † /1667

I. Claude, ∞ à Edmée LINNOTTE

Elisabeth, de Quincey, ∞ 16.11.1666 à Jean MALBONNIER, de Brieux, diocèse de Langres, fils de Jean M. et Anne ROSSÉY

I. (?) Claude, ∞ 1.2.1649 à Nicole VEZOU, peut-être ∞(1) à Jacques MOUCHIN, fille de Nicolas V.

J. Edmé, ∞ à Anne COLLET

Edmé, meunier à La Saulsotte, ! en 1687

K. Henri, ne sait pas signer, meunier à Saint-Martin-de-Bossenay, ! en 1694

En 1694, Henri GAUTHIER, meunier à Saint-Martin-de-Bossenay, prend le bail du moulin du Paraclet⁴⁰⁵.

L. Nicolas, maréchal, † /1696, ∞ à Marie BARRAT

Alexandre, de Pouy, ∞ à Marie CHAILLY, ∞(2) à Scholastique DURAN

L.1. Alexandre, ne sait pas signer, domestique d'Edmé HERLUISSON, maréchal-ferrant, ° ca 1664, † 2.3.1704, (†) le 3, ∞ 15.11.1696 à Marie CHAILLY, ne sait pas signer, ° ca 1667, † 16.10.1702, (†) le 17, fille d'Edmé C., † /1696, et Catherine GRILLAT, † /1696

Alexandre, ° ca 12.1699, (†) 28.6.1700

∞(2) 4.6.1703 à Scholastique DURAN, ne sait pas signer, ∞(1) à Claude MUGUET, manouvrier

Marie Catherine, ° 18.3.1704, b le 19, p Claude CHARONNAT, compagnon marechal, signe: C Charonnat, m Catherine DESHAYE, signe: Catherine Des Haye, † 28.4.1713, (†) le 29

M. Denis, ne sait pas signer, de Saint-Laurent de Nogent/Seine, ° ca 1672, ∞ à Jeanne MARCHERAT, † /1710

∞(2) 24.11.1710 à Geneviève COLLET, ne sait pas signer, ° ca 1682, fille de Laurent C., † /1710, et Marquette GOUBAULT

N. Pierre, ne sait pas signer, ° ca 1669, ∞ à Marie PATROIS

∞(2) 16.7.1714 à Marie RENOÛAT, ne sait pas signer, de Nogent/Seine, ° ca 1669, fille de Louis R., † /1714, et Jeanne PHILIPPON

O. Jean, † /1709, ∞ à Christine CHAPPELAIN, de Teroscaux, proche la ville de Vallans, diocèse de Dijon, ° ca 1671, † & (†) 14.11.1709, "passant par St Aubin"

Jean, ° ca 1703, † & (†) 31.10.1709

P. Jean, ∞ à Marguerite HENAUT

Edmée, ° & b 21.1.1717, obiit et (†) 22.1.1717, p Jean MOREAU, signe: Jean Moreau, fils de Jean M. et Jeanne BABELIN, m Edmée BUYSSOT, ne sait pas signer

GAUTROYS

Famille originaire de Nogent/Seine⁴⁰⁶.

A. Pierre, tisserand en toile, ! en 1578-1612, † 1612/1613, ∞ 16.2.1576 à Nogent/Seine à Anne DUPUYS, fille de Léon D., ! en 1613-1616

Pierre GAUTROYS paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1578 à 1581⁴⁰⁷ et de 1603 à 1612⁴⁰⁸. Sa veuve paye de 1613 à 1616⁴⁰⁹.

Pierre GAUTROYS paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1607 à 1610. Il paye en 1607 pour Barbe DUPUIS (sa belle-sœur)⁴¹⁰.

En 1609, un contrat de vente est signé en la maison de Pierre GAUTROYS, tisserand en toile au faubourg de la porte de Troyes de Nogent/Seine⁴¹¹.

406 A Nogent/Seine:

➤ Jacque GAULTROYS, tixier en thoilles, ∞ 27.2.1634 à Charlotte TORNAR

➤ Cla... CARE, ∞ 2.2.1633 à Barbe GAUTROY

407 Pierre GAULTROYS paye censive à Saint-Aubin en 1578-1581 [AD 10 - E* 2881]

408 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Pierre GAUTROYS (GAULTROYS, GAULTHROIS) paye en 1603, 1606-1612; Pierre GAULTROYS paye pour 1 q. 8 c. de terre assis aux Garennes dont il en paya une à Monsieur GUYON en 1605 [AD 10 - E* 2883]

409 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Pierre GAULTROIS paye en 1612; sa veuve paye en 1613-1614. Jehan NAUDIN paye en 1618 au lieu de la veuve Pierre GAULTROYS pour 4 années

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Pierre GAULTROIS paye en 1612. La veuve Pierre GAULTROYS paye en 1616. Jehan NODIN paye en 1617 au lieu de la veuve Pierre GAULTROIS pour trois années

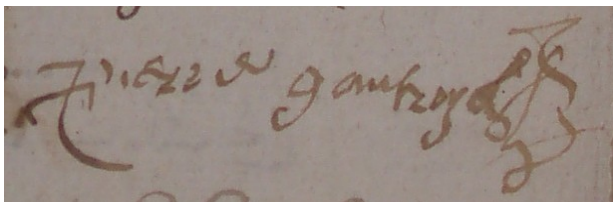
410 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre GAULTROYS paye censive en 1607 pour Barbe DUPUIS; Pierre GAULTROIS paye en 1609 pour 2 années, en 1610 [AD 10 - E* 2883]

411 Le 9.5.1609, en la maison de Pierre GAULTROYS, tisserand en toile demeurant au faubourg de la porte de Troyes de Nogent/Seine, Symon JUBELOT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et Jehanne TORELET, sa femme, vendent à Honorable Homme Guillaume MIGOURDIN, marchand et laboureur demeurant à Saint-Aubin:

➤ une portion de pré, saulsois et aulnois, la sixième partie de la moitié de 5 quartiers, au "prés Houdouart"

404 Témoins: Claude MOREAU, Sebastien LEGROS et M.e Charle GLOT

405 Le 15.5.1694, Henry GAUTHIER, meunier demeurant à Saint-Martin-de-Bossenay, prend des religieuses du Paraclet le bail pour 6 ans du moulin du Paraclet. Il ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 3]



En 1610, Pierre GAUTROYS, tisserand en toile, déclare 2 arpents et 30 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴¹².

En 1616, Anne DUPUYS, veuve de Pierre GAUTROYS, tisserand de toile à Nogent/Seine, demeurant au Faubourg de la porte de Troyes, vend la moitié d'une maison couverte de paille à Nogent/Seine⁴¹³. En 1618, trois des enfants de Pierre

GAUTROYS, à savoir Antoine⁴¹⁴, Françoise⁴¹⁵ et Barbe⁴¹⁶, vendent chacun la septième partie d'une maison et la septième partie d'une moitié de maison à Nogent/Seine.

Pierre GAUTROYS et Anne DUPUYS sont les parents de:

Pierre, b 12.3.1578 Nogent/Seine, p Pierre DILIGENT & Pierre fils de Simon JACOPIN, m Anne fille de Claude P.ISOT

Antoine, tisserand de toile à La Saulsotte, ! en 1618, b 2.1.1581 Nogent/Seine

Laurent, b 21.4.1585 Nogent/Seine

Paquet, b 21.4.1585 Nogent/Seine

Françoise, ∞ à Nicolas BEGUINET, tisserand de toile, ! en 1618

Barbe, ∞ à Claude MASSON, manouvrier à Nogent/Seine, ! en 1618

peut-être Michel (fils de Pierre GAULTROY), ∞ 22.7.1611 Ferreux à Andriette MASSON, fille de Blaise M.

GENISSON

A. Michel, ∞ à Colombe COGNOT

Michel, ° & b 1.12.1719, p Laurent BALLIGAUT, signe: Laurent Balligaut, m Charlotte GALLION, ne sait pas signer

Edmée Colombe, ° 6.2.1722, b le 7, p Claude GRILLAT, ne sait pas signer, m Honnête Fille Edmée L'HOSTELET, ne sait pas signer

GENNERAT

La famille GENNERAT ou JEANNERAT semble originaire d'Avant et Fay-lès-Marcilly. Elle est connue à Avant depuis le XVème siècle. En 1498, on trouve 6 chefs de famille portant ce nom, il s'agit de Estiene, Felix, Claudin, Remy, Phle (Philippe) et André⁴¹⁷.

Un Denis GENNERAT, laboureur à Avant-lès-Marcilly,

414 Le 20.1.1618, Anthoine GAULTROYS, tisserand en toile à La Saulsotte, vend à Quiriace GILLESON, de pareil état à Nogent/Seine, 1 part sur 7 d'une maison et 1 part sur 7 de la moitié d'une autre maison, comme héritier de feu Pierre GAULTROYS, son père [AD 10 - 2 E 66/3]

415 Le 25.4.1618, Nicolas BEGUINET, tisserand en toile demeurant au Faubourg de Nogent/Seine, et Françoise GAULTROYS, sa femme, à cause d'elle, vendent à Quiriace GILLESON, tisserand de toile demeurant à Nogent/Seine, 1 part sur 7 d'une maison et 1 part sur 7 de la moitié d'une autre maison, héritées de feu Pierre GAULTROYS, père de Françoise [AD 10 - 2 E 66/3]

416 Le 7.5.1618, Claude MASSON, manouvrier de Nogent/Seine, et Barbe GAULTROYS, sa femme, vendent à Quiriace GILLESON, tisserand de toile demeurant à Nogent/Seine, 1 part sur 7 d'un chas de maison couverte de fer ("feure") au Faubourg de la Porte de Troyes et 1 part sur 7 de la moitié d'une autre maison attenante, appartenant au vendeur comme héritier de feu Pierre GAULTROYS, père de Barbe. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/3]

417 [AD 10 - C 2082]

➤ une petite portion de pré, "le pré Cailloux" des propres de la femme JUBELLET et acquis par eux faits depuis leur mariage [AD 10 - 24 H 109]

412 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 20.7.1610 de Pierre GAUTROYS, tisserand en toile, pour:

➤ un quartier et demi de terre au lieudit les vignes des garennes, entre Jehan GILLE et Fracoys GALLOYS lesnel, Guillo.e MIGORDIN et -

➤ 18 cordes en ce même lieu tenant à la pièce ci-dessus

➤ un quartier six cordes au lieudit la rue aux charons, entre Jehan GALLOYS et Germain VOITURIN, le chemin et la pièce ci-dessus

➤ demi-quartier en ce même lieu, entre ledit VOITURIN et -

➤ un quartier 6 cordes en ce même lieu, entre ledit VOYTURIN et Jehan GILLE, le chemin et -

➤ un quartier 6 cordes en ce même lieu, entre Edme CANLET et Jehan GALLOYS lesne lieutenant, le chemin et les pastures grasses

➤ 16 cordes de terre au lieu de Saint-Aubin, entre Jehan GILLE et le Seigneur, - et le chemin

➤ demi-arpent 16 cordes au dessus de Voynerat, entre P.re PILAVEINE et Martin TROTIN, plusieurs et -

➤ un quartier de terre et saussois, entre Guillo.e BERTAULT et l'église de Saint-Aubin, sur le chemin et les pastures

➤ un total de 2 arpents et 30 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E* 2874]

413 Le 1.7.1616, Anne DUPUYS, veuve de Pierre GAULTROYS, tisserand de toile à Nogent/Seine, demeurant au Faubourg de la porte de Troyes, vend à Quiriace GILLESON, tisserand de toile, la moitié d'une maison couverte de paille au Faubourg, l'autre moitié aux héritiers de feu GAULTROYS. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/3]

âgé de 70 ans et natif d'Avant, est cité en 1541⁴¹⁸.

A. Jean le jeune, ! en 1541

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1641 apparaît Jean GENNERAT le jeune⁴¹⁹

B. Gaond, laboureur à Quincey, ! en 1551-1559, ∞ à Perrette MOTHET

En 1551 et 1552, Gaond GENNERAT, laboureur à Quincey, et Perrette MOTHET, sa femme, vendent des terres à Quincey⁴²⁰.

En 1559, Gaond GENNERAT prend du roi le bail de 9 arpents de terre à Quincey⁴²¹.

C. Antoine, ! en 1559 à Quincey

En 1559, Antoine GENNERAT prend du roi le bail de 10 arpents 3 quartiers de terre à Quincey⁴²².

D. Gilles, vigneron, ! en 1602, † /1611, ∞ à Jacqueline BROCARD, ! en 1611, (†) 5.6.1626 "veuve d'Anthoine GENNERAT"

En 1602, Gilles GENNERAT, vigneron à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet, le bail d'un quartier de terre⁴²³.

418 Le 22.11.1541, dans une enquête sur l'étendue de la Garenne de Pont, est entendu comme témoin à Nogent/Seine, en l'hôtellerie de Noël LE MADRE où pend l'enseigne de la corne de bœuf:

Denis GENNERAT, laboureur demeurant à Avant, âgé de 70 ans environ, natif d'Avant.

➤ il a oui dire à Collin SYMON, mort il y a 7 ans, âgé d'environ 90 ans, sur le droit de justice

➤ il y a environ 45 ans, il passait au dessous de La Muette par dedans les blés pour entrer la ma... chemin des sergents de Saint-Aubin lui otèrent la bride d'un des chevaux qu'il conduisait avec un harnais laquelle fut dégagée par le frère dudit qui alla payer l'amende [AD 10 - E* 2860]

419 Jehan GENERAL le jeune est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

420 Le 18.12.1552, Gaon GENNERAT, laboureur demeurant à Quincey, et Perrette MOTHET, sa femme, vendent à Claude AYMERY, sergent royal aux baillage et prévôté de Nogent/Seine, 1/2 arpent de terre.

Le 31.3.1551, Gaond JEHANNERAT, laboureur à Quincey, et Perrette MOTHET, sa femme, à cause d'elle, vendent à Claude AYMERY, sergent royal à Nogent/Seine, 5 quartiers de terre à Quincey, près du coin du bois Prévost. A la même date et sur le même papier, Jehan MOTHET, laboureur demeurant à Quincey, vend à Claude AYMERY, marchand et sergent royal à Nogent/Seine, 1/2 arpent de terre à Quincey, près du bois de Sermoise, par succession de feu Perrette HAMTAUF (?), mère du vendeur [AD 10 - E* 2938]

421 Le 6.8.1559, Gary GENERAT prend du roi le bail de 9 arpents de terre à Quincey. Le même prend un autre bail de 9 arpents 1/2 quartier [AD 10 - E 113]

422 Le 6.8.1559, Anthoine GEHENNERAT prend du roi le bail de 10 arpents 3 quartiers de terre à Quincey [AD 10 - E 113]

423 Le 25.10.1602, Gilles GENNERAT, vigneron demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncère

En 1611, Jacqueline BROCARD, veuve de Gilles GENNERAT, déclare un arpent de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴²⁴.

E. Jeanne, ! en 1611-1615

Jeanne GENNERAT paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1611 à 1616 pour une maison à Courmont^{425, 426}.

emphytéotique des religieuses du Paraclet, 1 quartier de terre à Pothière, et s'engage à en amener les raisins au pressoir de l'Abbaye. Il signe [AD 10 - 24 H 118]

424 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 10.8.1611 de Jacqueline BROCCUART, qui ne sait pas signer, veuve de feu Gilles GENNERAT, pour:

➤ un arpent de terre et vigne en Postière, entre Claude GOUBAULT et Mathieu BAILLET, la terre du Paraclet et le chemin des Mergers [AD 10 - E* 2874]

425 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Jehanne JANNERAT paye pour la maison qui fut à Jehan GIRARD pour deux années en 1611 et pour sa maison de Cormont en 1612 [AD 10 - E* 2883]

426 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Jehanne JANNERAT paye pour des biens à Cormont en 1613 et 1615

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Jehanne JANNERAT paye en 1612-1616 pour sa maison dépendant du fief de Cormont

F. Laurent⁴²⁷, (†) 8.12.1664 Avant-lès-Marcilly, ∞ / 1633 à Marie LAUSSEROIS, (†) 7.4.1665 Avant-lès-Marcilly

Michel, b 13.11.1633 Avant-lès-Marcilly, p Laurans LAUSSERROIS et Gabriel GEN..., m Michelle GENNERAT, ∞ /1662 à Sébastienne SIMONNET

Marie, ∞ 13.11.1661 Avant-lès-Marcilly à Jean GENDRAT fils de Jean G. et Fr.

Jean, ∞ 23.1.1662 Avant-lès-Marcilly à Marie MASSAY, fille de Jean M. et Aubine COLLET

Jeanne, b 4.3.1635 Avant-lès-Marcilly, p Fiacre ROBIN, m Jehanne LAUSSERROIS

Edmé, b 19.3.1641 Avant-lès-Marcilly, p Jean GENERAT, m Edmée PARISOT

Gonde, b 22.5.1642 Avant-lès-Marcilly, p Siret GENNERAT, m Gaonde LAUXERROIS et Anne LEFEBURE

Anne, d'Avant-lès-Marcilly, ∞ 11.2.1663 à Michel GRISLAT, fils de Paquet G. et Marguerite MERLIN

Anne, b 16.2.1653 Avant-lès-Marcilly, p Jean PONCE, m Anne GENERAT

G. Aubin⁴²⁸, syndic des habitants de Quincey en 1659, ∞ 24.8.1642 à Marguerite MASSE⁴²⁹, peut-être fille de Laurent M.

En 1659, Aubin GENNERAT intervient comme syndic des habitants de Quincey⁴³⁰.

H. Sébastien⁴³¹, signe: S Jehannerat avec paraphe, maréchal, demeurant en la Basse Cour du Paraclet, paroisse de Saint-Aubin, ! en 1646-1648, ∞ à Denise DONDEAU, fille de Jean D. et Jacquette QUIDORT

En 1644, Sébastien GENNERAT, maréchal à Nogent/Seine, cède un bail⁴³².

Entre 1646 et 1648, Sébastien GENNERAT, maréchal en la Basse Cour du Paraclet est impliqué dans plusieurs conflits devant la justice de Saint-Aubin. Chaque fois, il semble avoir négligé de payer les ouvriers qui avaient travaillé pour lui^{433, 434, 435}.

En 1647, Sébastien GENNERAT, intervient comme

431 A Avant-lès-Marcilly:

➤ b 10.5.1668 de Nicole GENDRAT, ° le 9, fille de Sebastien G., cabaretier, demeurant à Avans, et Anne DE SERUS, p Jehan COLLAT, ne sait pas signer, m Georgette DESJARDINS, demeurant à Avans, ne sait pas signer

➤ Sebastien GENDRAT, mareschal, demeurant à Avans, signe, témoin à un baptême le 23.6.1668

➤ Sebastien JANNERAT, signe, parrain en 2.1670 de Sebastien BONHENRI, fils de Jean B. et Jeanne GRILLET

➤ (†) 15.6.1676 de Sebastien GENNERAT

➤ ∞ 22.11.1688 de Francois GENNERAT, fils de Sebastien G. et Françoise JOLY avec Claude LECLERET, fille de Jean L. et Catherine ROBIN

432 Le 5.3.1644, Sébastien GENNERAT, maréchal à Nogent/Seine, cède un bail à Louys ADAM, laboureur à Tremblay. Autre acte le 24.2.1644 [AD 10 - 2 E 66/11]

433 Le 14.1.1648, conflit entre:

➤ Pierre PALLESEAU, maréchal demeurant à Ferreux, demandeur

➤ Sébastien GENNERAT, maréchal demeurant en la Basse Cour du Paraclet, paroisse de Saint-Aubin, défendeur, avec Jehan GUYON pour procureur et Maître Jean ENCEAU pour défendeur

pour la livraison de 5 boisseaux de blé et seigle car il a travaillé à la forge du défendeur

Le 14.1.1648, conflit entre:

➤ Nicolas CHEVILLON le jeune, demeurant à Ferreux, demandeur

➤ Sébastien GENNERAT, maréchal demeurant en la Basse Cour du Paraclet, paroisse de Saint-Aubin, défendeur, avec Jehan GUYON pour procureur et Maître Bon CLEREAU pour défenseur

car le demandeur à fait plusieurs journées à battre dans la grange sans être payé. Mention de Claude DACIER, cabaretier à Ferreux.

Anthoine POUCEOISE est maire et garde et juge ordinaire en la mairie et justice de Saint-Aubin et prévôt en la prévôté de Marnay [AD 10 - E* 2892]

434 Le 26.2.1647, conflit entre:

➤ Marin YEDURU (?), couvreur de paille demeurant à Ferreux, demandeur

➤ Sébastien GENNERAT, maréchal demeurant en la Basse Cour du Paraclet, paroisse de Saint-Aubin, défendeur

Anthoine POUCEOISE est maire et garde et juge ordinaire en la mairie et justice de Saint-Aubin et prévôt en la prévôté de Marnay [AD 10 - E* 2892]

427 Le 16.8.1612 à Avant-lès-Marcilly, baptême de Laurent fils de Jehan GENNERAT et Marguerite, p Laurent DRU, m Jehanne CADET

428 Probablement Aubin GENNERAT, ∞ à Marguerite, (†) 26.11.1641 à Avant-lès-Marcilly, (†) en l'église, d'où:

➤ Nicolas, b 12.2.1608 Avant-lès-Marcilly, p Nicolas ARNOUL & Lupien BLASQS, m Barbe PONCE

➤ Jean, ∞ 24.2.1642 Avant-lès-Marcilly à Claude PARISOT, fille de feu Claude P.

429 Une Marguerite MASSEI, (†) 29.9.1649

430 Le 22.12.1659, procédure de François BALLIGAULT, serviteur domestique des abbesses contre Anthoine GENNERAT, syndic de Quincey, pour distraction du rôle des tailles en 1657 [AD 10 - 24 H 110]

receveur de l'Abbaye du Paraclet⁴³⁶.

En 1647, Sébastien GENNERAT, maréchal demeurant au Paraclet, prend le bail de 12 arpents de terre à Avant⁴³⁷.

En 1648, Sébastien GENNERAT, receveur de l'Abbaye du Paraclet, intervient dans l'acte de succession de Laurent QUIDORT à cause de sa femme Denise DONDEAU, fille de Jean D. et Jacqueline QUIDORT^{438, 439, 440, 441}.

En 1654, Sébastien GENNERAT, maréchal à Nogent/Seine, vend à Bernard GENNERAT, maréchal à Nogent/Seine, une maison au faubourg

435 Le 22.1.1646, conflit entre:

- Sébastien GENNERAT, maréchal demeurant en la Basse Cour du Paraclet, paroisse de Saint-Aubin, demandeur
- Honorable Homme Didier DUCHAT, laboureur et fermier des religieuses, aussi en la basse cour du Paraclet, défendeur, avec Jehan GUYON, sergent en la justice de Saint-Aubin

Anthoine POUGEOISE est maire et garde et juge ordinaire en la mairie et justice de Saint-Aubin et prévôt en la prévôté de Marnay [AD 10 - E* 2892]

436 Le 29.6.1647, Sébastien GENNERAT, receveur de l'Abbaye du Paraclet, cède à Estienne GENNERAT et François LEFEBURE, marchands demeurant à Nogent/Seine, 12 arpents 1/2 de pré à Marnay baillé audit Sébastien par l'Abbaye du Paraclet. L'acte est signé "S Jehannerat" avec paraphe et "Lefebure" avec paraphe. Estienne GENNERAT ne sait pas signer [AD 10 - 2 E 66/11]

437 Le 8.6.1647, Sébastien GENNERAT, maréchal demeurant au Paraclet, prend à titre de moisson et pension de grains de Noble Homme Maître André BONNET, conseiller du roi, 12 arpents 1/2, 1/2 quartier de terre à Avant. Il signe "S Jehannerat" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/11]

438 Le 5.8.1626, Honorable Homme Laurent MAILLARD, marchand demeurant à Nogent/Seine, exécuteur testamentaire de feu Pierre QUIDORT, tuteur des enfants mineurs du défunt, Jehan DONDEAU, marchand, tuteur de ses enfants, et Laurent QUIDORT, fils et héritiers du défunt, font une vente [AD 10 - 2 E 66/6]

En 1629, compte de tutelle de feu Honorable Homme Laurent GAILLART, tuteur de Geneviève QUIDORT, à présent femme de Maître Claude LARGENTIER, et Nicolas QUIDORT, fils mineur de feu Pierre QUIDORT et Bonnadventure GAILLART [AD 10 - 2 E 66/7]

439 Le 1.2.1648, Nicolas QUIDORT, marchand à Nogent, et Geneviève QUIDORT, veuve de Maître Claude LARGENTIER, tabellion à Nogent, héritier de feu Honorable Homme Laurent QUIDORT, marchand audit lieu, et Sébastien GENNERAT, receveur de l'Abbaye du Paraclet, et Denise DONDEAU sa femme, à cause d'elle, héritiers de Jehan DONDEAU, frère de ladite Denise, enfants de Jean DONDEAU, marchand, et Jacqueline QUIDORT, héritiers du côté paternel de feu Laurent QUIDORT. Accord sur le partage de la succession. Les DONDEAU sont héritiers de feu Pierre QUIDORT mais pas de sa seconde femme Bonnadventure GAILLART, qui possédait en prôpre une maison à La Fontaine. Mention du douaire de la femme de Maître Edme POURTRAIT,

de la porte de Troyes. Il signe "S Jehannerat" avec paraphe⁴⁴².

En 1656, Sébastien GENNERAT, maréchal à Nogent/Seine, passe un accord. Il signe "S Jehannerat"⁴⁴³.

Sébastien GENNERAT et Denise DONDEAU sont les parents de:

Henri, ° 6.1.1647, b le 13, p Vénérable et discrète personne Messire Charles TRASSIER, m Damoiselle Henriette DE LA ROCHEFOUCAUD

Fiacre, b 14.4.1648, p Fiacre CAILLET, m Dame Jacqueline LE FEUBRE, demeurant en l'Abbaye du Paraclet

Etienne, b 28.12.1649, p Estienne GENDRA, m Simonne BOYARD

I. Etienne ou Sébastien, ne sait pas signer, meunier, charron et charpentier, demeurant au moulin du Paraclet, (†) 4.7.1657 Quincey, ∞ à Claude BALLIGAULT, (†) 11.3.1647 en l'église, dessous les cloches

En 1638, Etienne GENNERAT, charron et charpentier à Quincey, et Charles BALLIGAULT (son beau-frère) vendent la moitié d'une maison à Quincey⁴⁴⁴.

auparavant veuve de Laurent GAILLARD [AD 10 - 2 E 66/12]

440 Le dernier.11.1639, Honorable Homme Edmé POURTRAUT, marchand hôtelier demeurant au Faubourg de la porte de Pont à Nogent/Seine, époux d'Honnête Femme Marie PILLAVOYNE, auparavant veuve de Honorable Homme Laurent QUIDORT, remettent la moitié d'une maison vulgairement appelée la maison de la Chaudronnière, à Honnête Femme Geneviève QUIDORT, veuve de Maître Claude LARGENTIER, tabellion royal à Nogent/Seine. Mention d'un partage fait le 12.6.1632 [AD 10 - 2 E 66/10]

441 Le 21.4.1626, Honnêtes Personnes Jehan DONDEAU, tuteur des enfants mineurs de lui & Jacqueline QUIDORT, héritier en partie de feu Honnête Pierre QUIDORT, Laurent QUIDORT, fils et héritier en partie de feu Pierre QUIDORT, assisté d'Estienne BARBETTE l'aîné, son curateur, en conflit avec le fermier des aides de Nogent/Seine. Un autre acte du 26.2.1626 [AD 10 - 2 E 66/6]

442 Le 4.1.1654, Sébastien GENNERAT, maréchal demeurant à Nogent/Seine, vend à Bernard GENNERAT, maréchal au faubourg de la porte de Troyes à Nogent/Seine, une maison au faubourg de la porte de Troyes, couverte de tuiles. L'acte est signé "S Jehannerat" avec paraphe, "B Jehannerat" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/15]

443 Le 3.6.1656, Jacques MOSART dit Dubois, qui ne sait pas signer, ayant acquis les droits de Siret GENNERAT à cause de Catherine CHARPENTIER, héritier de feu Pierre CHARPENTIER l'aîné, passe un accord avec Sébastien GENNERAT, qui signe "S Jehannerat", maréchal demeurant à Nogent/Seine [AD 10 - 2 E 66/15]

444 Le 18.12.1638, Estienne GENNERAT, qui ne sait pas signer, charron et charpentier demeurant à Quincey, en son nom et se portant fort pour Charles BALLIGAULT, charpentier et charron demeurant audit lieu, vendent à

En 1640, Etienne GENNERAT, charron à Quincey, est témoin dans une enquête sur un délit dans le bois de l'Abbaye du Paraclet. Il ne sait pas signer⁴⁴⁵.

En 1647, Etienne GENNERAT, charron au moulin du Paraclet, intervient devant la justice de Saint-Aubin, pour faire émanciper Antoine, fils mineur de lui et feue Claude BALLIGAULT, sa femme, âgé d'environ 15 à 16 ans⁴⁴⁶.

Etienne GENNERAT et Claude BALLIGAULT sont les parents de:

Catherine, b 26.11.1630 Quincey, p Pierre BARDY, m Charlotte GARNIER

Antoine, ! en 1647, b 26.7.1632 Quincey, p Anthoïenne BOSSUOT, m Phileberte JOUET, ∞ à Claude DE FRANCE

Marie, b 7.5.1635 Quincey, p Constantin TUTOST, m Claude CONCOMBRE

∞(2) 18.11.1647 à Nicole SIMONNET, d'Avant-lès-Marcilly

Jeanne, b 6.6.1652, p Noble Homme Claude DESMASU, m Scholastiq. BARDY

I.1. Antoine, signe: A Jeannerat, laboureur, (†) 17.5.1692 Quincey, (†) dans l'église, ∞ à Claude DE FRANCE

La descendance d'Antoine GENNERAT est évoquée dans un contrat de succession établi en 1701⁴⁴⁷.

Honorable Homme François PHILIPPON, marchand à Nogent/Seine, la moitié d'un chas de maison à Quincey appelée la maison à la Bréguine, l'autre moitié appartient audit PHILIPPON par acquêt de Claude CHARPENTIER demeurant à Crancey [AD 10 - 2 E 66/10]

445 Le 19.11.1640, procédé contre François DOLLA, demeurant à Marnay, pris coupant et faisant dégâts dans le bois de l'Abbaye du Paraclet. Le 20.11.1640 comparaissent comme témoins:

- Estienne GENNERA, charron demeurant à Quincey, qui ne sait pas signer
- Anthoine THOMAS, manœuvre demeurant à Marnay, qui signe "Anthoine Thomas"
- Claude SIMON, manœuvre demeurant à Saint-Aubin, qui signe "Claude Symon" avec paraphe [AD 10 - 24 H 131]

446 Le 25.5.1647, Estienne GENNERAT, charron demeurant au moulin du Paraclet, pour faire émanciper Anthoine GENNERAT son fils mineur de feue Claude BALLIGAULT, sa femme, âgé d'environ 15 à 16 ans. Ses parents et amis: Charles BALLIGAULT, Nicolas MASSEY, Morice GOUBAULT, Jehan SIMON, Maître Jehan GILLES lieutenant, Sébastien FONTAINE, Jehan DROUART, Jehan GILLE le jeune, Anthoine BOSSUOT, Fiacre CAILLEY et Léonard ANCEAU. Le fils GENNERAT, GILLES lieutenant et FONTAINE signent, les autres ne savent pas signer.

Anthoine POUGEOISE est maire et garde et juge ordinaire en la mairie et justice de Saint-Aubin et prévôt en la prévôté de Marnay [AD 10 - E* 2892]

447 Le 14.2.1701, succession d'Anthoine JENNERAT, laboureur à Quincey, et Claudine DE FRANCE:

- Marie, épouse de Michel ANCEAU, vigneron à Quincey
- Jeanne, épouse de Pierre BOIVIN, meunier du Bassin,

Antoine GENNERAT et Claude DE FRANCE sont les parents de:

Alphonse, b 12.4.1656 Quincey, p Noble Personne Anthoine BELOT, m Dame Catherine VIGOR, ∞ à Jeanne QUINSON

Pierre, b 19.1.1660 Quincey, p M.re Pierre THOMAS, m Syrette BALIGAUT

Claude, de Quincey, ° ca 1663, ∞ à Anne BABELIN

Catherine, b 12.7.1665 Quincey, p Edmé LAAUXEROIS, m Catherine THOMAS

(Anne) Jeanne, ne sait pas signer, b 6.12.1667 Quincey, p Charle PUYA dit FILLA, m Anne BENOIST, ∞ 13.11.1690 à Pierre BOIVIN, signe:

Pierre Boivin, ° ca 1670, fils de Adrien B., meunier, et Jeanne HUON

Marie, ° 23.4.1672 Quincey, b le 24, p Claude GENNERAT, m Catherine GENNERAT, frère et sœur, ∞ à Michel ANCEAU

Urbain, ! en 1701, manouvrier à Quincey, ∞ à Lupienne LENAIN⁴⁴⁸

I.1.A. Alphonse, signe, † & (†) 3.8.1717, a reçu le sacrement des infirmes, ∞(1) 23.11.1682 Quincey à Jeanne RENAUD, fille de Pierre R. et Perrette MAROT

Henriette, b 28.6.1685 Quincey, p Claude JEANNERAT, m Henriette THOMAS

Nicolas, b 2.4.1687 Quincey, p Nicolas MERCIER, m Jeanne JEANNERAT

Antoine, b 21.9.1689 Quincey, p Anthoine LA RIBE, m Anne JEANNERAT

Pierre, ° 31.1.1691 Quincey, b le 1.1.1692, p P. BOYVIN, munier du Paraclet, m Marie BENOIST

Jeanne, b 1.1.1695 Quincey, p Jean MERCIER, charpentier, signe: J Mercier, m Françoise D'AOUT, ne sait pas signer

∞(2) /1712 à Jeanne QUINSON, ° ca 1667, † 27.8.1719, (†) le 28, probablement ∞(1) à Claude VALLÉE

paroisse de Saint-Martin-la-Fosse

➤ Urbain

apparaissent chacun pour 1/6 de la succession. L'acte est signé: "Pierre Boyvin" avec paraphe, "U Jeannerat" avec paraphe et "M Anceau" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/37]

448 Le couple Urbain JENNERAT, manouvrier à Quincey, et Lupienne LENAIN, apparaît dans plusieurs contrats au tout début du XVIIIème siècle [AD 10 - 2E 32/46 & 47]

Aubin, ° 28.11.1712, b le 29, "qui pour péril de mort a esté deum.t baptizé par Françoise VERNIER come. il m'a esté assuré par Nicolle QUINSON et Jeanne JEANNARD", obiit et (†) 29.11.1712, m Nicolle QUINSON, ne sait pas signer, p Aubin GUILLEMARD

Etienne, ° & b 6.10.1715, p Estienne GENNERAT, signe: E Gennerat, m Henriette GENNERAT, ne sait pas signer

I.1.B. Claude, signe: C Jehannerat, laboureur, ° ca 1662, †4.10.1694, (†) le 5, ∞ 25.2.1691 à Jeanne BABELIN, ne sait pas signer, ∞(1) à Laurent SIMON, ∞(3) 25.6.1696 en l'église Saint-Martin, faubourg de Troyes, à Jean MOREAU, ne sait pas signer, serviteur de Madame l'abbesse du Paraclet, fils d'Edmé M., † / 1696, et Edmée HERVÉ, fille de Jean B. et Jeanne BILLOU

Anne, ne sait pas signer, ° & b 22.7.1692, p M.e Jean BABELIN, clerc tonsuré de cette par., m Honneste Anne GARNIER, ne sait pas signer, épouse de Gabriel PHILIPPE, lab., dem. à Quincey, † 27.11.1714, (†) le 28, ∞ 18.5.1711 à Edmé GUILLEMARD, signe: Edmé Guillemard, ° ca 1675/1678, fils d'André G., laboureur, et Anne GRILLAT, ∞(2) 9.7.1715 à Charlotte GALLION, ne sait pas signer, ° ca 1694, fille de Claude G., † / 1715, et Catherine BARDY, signe: Catherine Bardy

Claude, ° & b 25.3.1694, p Simon PRUDHOM, lab., signe: S Prudhom, m Edmée BABELIN, épouse d'Edmé HARLUISSON, lab.r, (†) 9.8.1696

K. Edmé, dit Fliia, ne sait pas signer, manouvrier, tisserand à Tremblay, b 23.4.1666 Charmoy, p Edmé BLASQUE, m Catherine BLASQUE, (†) 17.9.1710 Avant-lès-Marcilly, fils de Jacques G. dit Fliia et Marie HERLUISSON, ∞ 9.11.1696 Charmoy à Marie COLLINET, ne sait pas signer, b 24.7.1671 Avant-lès-Marcilly, p François MOUZARD, m Marie LANGUILLA, fille de Jean C. et Marie MOUCHIN, ∞(2) 24.1.1718 à Jacques DIMANCHE, ne sait pas signer, ° ca 1663, ∞(1) à Jeanne LA RIBE

Anne, ne sait pas signer, ° 29.1.1696 Avant-lès-Marcilly, p Jean MARTINET, m Anne JANNERAT, ∞ 25.1.1719 à Jean DIMANCHE, signe: J Dimanche, ° ca 1698, fils de Jacques D., ne sait pas signer, et Jeanne LA RIBE, † / 1719

Édmée, b 14.11.1697 Avant-lès-Marcilly, p Nicolas LAUXERROIS, garçon des Ormeaux, m Édmée JANNERAT, fille des Ormeaux, (†) 24.11.1697 Avant-lès-Marcilly

Édmé, b 6.11.1698 Avant-lès-Marcilly, p Édmé BOULAY, garçon d'Avant, m Anne JANNERA, fille d'Avant

Édmé, b 21.12.1700 Avant-lès-Marcilly, p Édmé PARISOT, d'Avant, m Jacquette PARISOT, d'Avant

Marie, b 17.9.1702 Avant-lès-Marcilly, p Jacq DE VIGNE, laboureur à Avant, m Marie LÉGER, femme d'Édmé NOTIN, d'Avant

Marguerite, b 26.4.1705 Avant-lès-Marcilly, p François JANNERAT, garçon à Charmeseau, m Marie QUESVERT, fille d'Avant

Nicole, ∞ 9.9.1727 à Charles HEDRY, manouvrier, veuf en premières noces d'Édmée DIMANCHE
Nicolas, b 7.9.1708 Avant-lès-Marcilly, p Mathieu BAUX, garçon d'Avant, m Nicole MOUZARD, d'Avant

L. Jean, ne sait pas signer, valet d'Edmé HERLUYSSON, laboureur

GEORGIN

A. Antoine, à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Fiacrine, marraine à La Chapelle-Godefroy le 9.11.1574

B. Jean, vigneron à La Chapelle-Godefroy, ! en 1611, † / 1621, ∞ à Nicole ou Marion SUINOT

En 1611, Jean GEORGIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy prend des seigneurs de Saint-Aubin le bail d'héritages saisis des particuliers de Saint-Aubin⁴⁴⁹.

Jean GEORGIN et Nicole ou Marion SUINOT sont les parents de:

Jean, parrain à La Chapelle-Godefroy les 15.6.1621, 9.9.1623, 18.4.1624, 28.9.1624, 2.2.1625, ∞ à Lupienne DAOUST

Antoine, b 21.9.1607 La Chapelle-Godefroy, p Jehan NODIN & Edmé MERLIN, m Marie VOITERIN

Michel, ne sait pas signer, parrain à La Chapelle-Godefroy le 14.9.1629, 15.12.1629, 22.4.1631, 10.3.1634 et 29.7.1637, b 1.3.1612 La Chapelle-Godefroy, p Michel AUBERT & Jean NAUDIN, m Marie VOITERIN

B.1. Jean, ne sait pas signer, vigneron à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy le 10.2.1634, ! en 1642, † / 1653, ∞ à Lupienne DAOUST, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy les 30.4.1634, 14.10.1638 et en 1653, ° ca 1601, † 2.4.1681 Nogent/Seine, (†) le 3⁴⁵⁰, fille de Fiacre D.

En 1634, Jean GEORGIN, vigneron à La Chapelle-Godefroy, prend le bail de 4 arpents de terre à La Chapelle-Godefroy. Il ne sait pas signer⁴⁵¹.

En 1642, Jean GEORGIN fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁴⁵².

449 Le 11.8.1611, Michel MERCIER, laboureur, et Jehan GEORGIN, vigneron, demeurant à La Chapelle-Godefroy, à la requête de Charles et Laurent NUGAULT, écuyers, seigneurs de Saint-Aubin, prennent le bail des héritages saisis sur plusieurs particuliers de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 73]

450 Lupienne GEORGIN, veuve de Jean GEORGIN, vigneron, âgée d'environ 80 ans. Témoins: Fiacre GEORGIN, fils, Denise PESORS, brue, ne savent pas signer

451 Le 11.3.1634, Jean GEORGIN, qui ne sait pas signer, vigneron demeurant à La Chapelle Saint-Michel, prend de Vénéral et Discrete Personne Maître Nicolas RISSEY, qui signe: N Rissey avec paraphe, curé de ladite Chapelle, 4 arpents de terre à La Chapelle [AD 10 - 2 E 66/8]

452 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît

Jean GEORGIN et Lupienne DAOUST sont les parents de:

Jean, b 24.3.1630 La Chapelle-Godefroy, m honneste femme Marthe PARASTRE, épouse de honneste hoe. Michel MERCIER, lieutenant de ce lieu, p Jehan fils de † Martin TROTIN, (†) 24.6.1676 Nogent/Seine, (†) le 25⁴⁵³

Jean, ne sait pas signer, vigneron, parrain à La Chapelle-Godefroy les 2.6.1660 et 17.7.1663, b 8.11.1633 La Chapelle-Godefroy, p Jean GALOIS, ne sait pas signer, m Anne DAOUST, ne sait pas signer, fille de † Fiacre DAOUST, ∞ à Jeanne LE MERLE d'où Nicole, ° ca 1665, † 19.10.1681 Nogent/Seine, (†) le 20⁴⁵⁴

Piat, b 19.9.1638 La Chapelle-Godefroy, p Jasque MOUCHAIN, ne sait pas signer, m Barbe CELIER, ne sait pas signer, épouse de Jean BEAU, cordier, de la paroisse de Nogent

Roch, ne sait pas signer, manouvrier, parrain à La Chapelle-Godefroy les 5.10.1664 et 20.1.1665, ° ca 1638, ∞ 26.11.1668 Nogent/Seine⁴⁵⁵ à Denise PRESSORTS, ° ca 1653, fille de Denis P., vigneron à Nogent/Seine, † /1668, et Françoise RICHARD, d'où Geneviève, ° & b 14.3.1683 Nogent/Seine, † le 19

Edmée, ∞ 6.2.1662 La Chapelle-Godefroy à Jean LANGOT, fils de Germain L.

Fiacre⁴⁵⁶, ne sait pas signer, vigneron, parrain à La Chapelle-Godefroy le 29.3.1667, b 26.11.1640 La Chapelle-Godefroy, p Fiacre fils de † Fiacre D'AOUST, m Barbe CAUSLAIS, épouse de Estienne CAUSLAIS, † & (†) 24.4.1681 Nogent/Seine⁴⁵⁷, † à La Charité, ∞ 15.1.1675 Nogent/Seine à Barbe BABEAU, fille de Pierre B., vigneron, et Laurence BOISSEAU⁴⁵⁸, ∞(2) 24.4.1690 Nogent/Seine à Michel MERCIER, maître pêcheur

En 1679, Fiacre GEORGIN, vigneron à Nogent/Seine, et Jean LANGOT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, oncles paternel et maternel de Nicole GEORGIN, fille de feu Jean GEORGIN, vigneron à Nogent/Seine, baillent un demi arpent de vigne à Nogent/Seine. Ils ne savent pas signer⁴⁵⁹.

Jehan GORGIN [AD 10 - E* 2879]

453 Témoins: Fiacre GEORGIN, frère, Jean LANGOT, Fiacre D'AOUST, oncle

454 Nicole fille de feu Jean GEORGIN, vigneron, et feu Jeanne LE MERLE, âgée d'environ 16 ans. Témoins: Honorable Hom. Nicolas QUIDORT, marchand, Nicolas LE MERLE, marchand, Jean LANGUOT, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, Roch GEORGIN, ses oncles

455 Témoins: Nicolas SALIS, laboureur à Marnay, Jean GEORGIN, vigneron, frère, Jean LANGOT, beau-frère, tous deux de La Chapelle-Godefroy, Jean SUINOT, cousin-germain de l'époux

456 Fiacre GEORGIN et Jean LANGOT sont témoins le 5.10.1679 à Nogent/Seine lors de l'inhumation de Nicolle LE MERLE, veuve de Jean THEVENIN, manouvrier, âgée d'environ 50 ans

B.2. (?) Michel, ne sait pas signer, vigneron au Clos de Marnay, laboureur, ! en 1642-1645, (†) 18.7.1659 Marnay, ∞ à Laurence GUICHARD, † 7.4.1686 Marnay/Seine, (†) le 8⁴⁶⁰, ∞(1) à Pierre BOUDIER, laboureur à Saint-Martin-de-Chesne..., ∞(3) à Nicolas SALIS, laboureur à Marnay/Seine

En 1642, Michel GEORGIN, vigneron demeurant au Clos de Marnay, achète aux héritiers de Guillaume GILLES une maison à Courclain^{461, 462, 463}. De 1643 à 1645, Michel GEORGIN est poursuivi avec d'autres propriétaires par les religieuses du Paraclet à propos

457 Témoins: Roch GEORGIN, frère, Denise PESARS, belle-sœur, qui ne savent pas signer

458 Témoins: Fiacre DAOUST, oncle, Jean GEORGIN, vigneron, frère

459 Le 12.11.1679, Edmé BOUCHONNE, vigneron demeurant au faubourg de Nogent/Seine, prend de Fiacre GEORGIN, vigneron demeurant à Nogent/Seine, et Jean LANGOT, aussi vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, oncles paternel et maternel de Nicole GEORGIN, fille de feu Jean GEORGIN, vigneron demeurant à Nogent/Seine, le bail d'1/2 arpent de vigne à Nogent/Seine. L'acte est signé "E Bonhomme" avec paraphe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/27]

460 Témoins: Louis DONDEAU, Vincent CADET, gendre, bachoteurs à Marnay

461 Le 18.1.1642, Pierre LOIRET, drapier, et Marye GILLES sa femme, et Jehan BLANCHARD, maître pâtissier à Nogent/Seine, et Denise GILLES sa femme, lesdites GILLES issues de Guillaume GILLES, vendent à Michel GEORGIN, vigneron demeurant au Clos de Marnay, une maison couverte de paille à Corquelain, à coté de Monsieur J. GUICHON, entre le jardin et les pâtures grasses, un jardin, une autre maison à Corquelain et quelques héritages à Corquelin pour 350 livres [AD 10 - 24 H 65 & 105]

462 Le 18.1.1642, Pierre LOIRET, drapier, et Marye GILLES sa femme, et Jehan BLANCHARD, maître pâtissier demeurant à Nogent, et Denise GILLE, sa femme, vendent à Michel GEORGIN, vigneron demeurant au Clos de Marnay:

➤ une maison couverte de paille à Courclain à 4 chas, entre les pâtures grasses et le jardin d'icelle maison, Maître Jeh. GUICHON et ?

➤ un jardin et arbres fruitiers

➤ une autre maison à Courclain proche celle ci-dessus consistant en 1 chas, couverte de paille, bas coté, masure, étable, cour, jardin et accin, entre ? et Claude COLLET à cause de sa femme, le pignon d'entre ladite maison est celle de ladite ferme COLLET mitoyen, les pâtures grasses et une cour commune

➤ 1/2 quartier de terre à Courclain

➤ 1/2 quartier de terre

Les deux maris signent, leurs femmes ne savent pas signer [AD 10 - E* 2878]

463 Le 7.5.1642, Claude COLLET l'aîné, vigneron demeurant à Saint-Aubin, vend à Michel GEORGIN, laboureur demeurant au Clos de Marnay, une maison à un chas sans aucune couverture et du tout en ruine (voir ci-dessous) personne ne sait signer. Le 13.4.1643, Jehanne

de cette maison^{464, 465}.

En 1656, Michel GEORGIN, laboureur au Clos de Marnay échange des terres avec Jean ROUSSAT. Il ne sait pas signer⁴⁶⁶.

Michel GEORGIN et Laurence GUICHARD sont les parents de:

Anne, b 23.1.1654 Marnay/Seine, † 29.5.1676 Marnay/Seine, (†) le 30, ∞ 5.11.1669 Marnay/Seine à Louis DONDEAU, ° ca 1645, fils de Louis D., voiturier par eau à Marnay, et Gabrielle JEANÇON

Claude (F), b 13.11.1656 Marnay/Seine

Michel, b 30.11.1658 Marnay/Seine

GERVAIS

A. François, marchand de marée, du Faubourg Saint-Antoine, rue Montreuil à la barrière, paroisse Saint-Paul, (†) 19.1.1677 dans l'église, comme il l'avait souhaité

GILLES

Perrin GILLES, déjà mort en 1488, semble être à l'origine de toute les familles GILLES de Saint-Aubin.

A. Perrin, † /1488, ∞ à Félise

Les héritiers de Perrin GILLES payent censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1506⁴⁶⁷.

En 1488-1490, Simone et Simon GILLES sont cités fille et fils de Perrin GILLES dans le censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin alors que Colin et Guillemain sont tout deux cités pour leur part d'un jardin de Perrin GILLES. Ils sont aussi tous les quatre propriétaires d'un essart qui fut à BERGEROT, rue aux Rasles.

Perrin GILLES et Félise sont les parents de:

Simone (fille de Simone), ∞ à Thomas MUSNIER

Simon

probablement Colin

probablement Guillemain

En 1488-1490, Thomas MUSNIER, maçon, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin à cause de Simone, sa femme, fille de Perrin GILLES⁴⁶⁸.

Godefroy en 2 pièces

➤ (JR) 1 quartier 1/2 de pré et la moitié de 3 quartiers de terre à Marnay [AD 10 - 2E 66/15]

467 Parin GILLES paye cens à La Chapelle en 1491 pour l'accin qui fut à COLLET et depuis à Guillm. COLLE; les hoirs de P.rin GILLE payent cens et coutume plusieurs fois à Saint-Aubin en 1491 et 1496; ils payent en 1493 et 1495 pour leurs censives; ils payent en 1494; ils payent en 1496 (2 fois) pour leurs héritages à Saint-Aubin; Maître Denis GROMART paye en 1498 à cause des hoirs feu P.rin GILLET; ils payent en 1498-1499 et en 1498 des rentes pour Pierre CORNU; ils payent en 1502 (2 fois) pour III arpents de terre; ils payent en 1504 et 1505 pour leurs terre et accin; ils payent en 1506 pour cens; Jeh. ROUSART paye censive en 1507 pour un arpent de terre acquis de P.rin GILLES [AD 10 - E* 2880]

468 En 1488-1490, Thomas MUSNIER, maçon, à cause de Symonne, sa femme, fille dudit P.rin GILLE, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

➤ pour 1/2 arpent tant mesure, cour, jardin et pourpris rue au Raalle entre la rivière d'Arduisson et la voie commune de ladite rue, plus tard à Collin SYMON

BOULEINE, qui ne sait pas signer, femme de Claude COLLET l'aîné, ratifie la vente.

Le 7.5.1642, Michel AUBERT, vigneron, et Jehanne PHILIPPE sa femme, demeurant à La Chapelle-Godefroy, échangent avec Michel GEORGIN, laboureur demeurant au Clos de Marnay/Seine:

➤ (M.A.) 1 quartier de vigne à La Chapelle-Godefroy proche La Fortelle et 30 cordes de terre labourable au "bois bruslé", des propres dudit AUBERT, et 3 quartiers de terre labourable en 3 pièces à Marnay, des propres de ladite PHILIPPE

➤ (M.G.) une maison à 2 chas, petite grange, inhabitable et complètement découverte en fort mauvais état, cour, jardin, accin et terre à faire chènevière à Courclain, entre ledit GEORGIN et une cour appartenant à Simon GALLOIS & les héritiers de Denis GILLES, les pastures grasses et GEORGIN

Michel AUBERT signe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - E* 2878]

464 Le 15.9.1645 comparaissent à Saint-Aubin Michel AUBERT, vigneron à Corquelain, Simon GALLOIS, vigneron audit lieu, Michel GEORGIN, demeurant au Clos, paroisse de Marnay [AD 10 - E* 2864]

465 Procès à propos des censives de maisons sises à Cocquelin.

Le 19.6.1645, acte exigeant les contrats d'acquisition de Michel GEORGIN, Simon GALLOIS et Michel AUBERT pour 3 maisons à Saint-Aubin.

Le 26.11.1643, exploit contre Michel AUBERT, vigneron demeurant à Corquelain, Simon PARISOT (GALLOIS !), vigneron demeurant audit lieu et Michel GEORGIN, vigneron demeurant au Clos de Marnay, défenseurs, et Maître Claude LE BOUTHILLIER, conseiller du roi.

Requête du 19.1.1644.

Acquisitions:

➤ par ledit GEORGIN de 2 maisons à Corclain ayant appartenues à Guillaume GILLES et Léonard POTIER, par lui acquises des nommés BLANCHART et LOIRET

➤ par ledit AUBERT des autres 2 maisons acquises d'icelui GEORGIN et une autre maison à Corclain de Claude COLLET et sa femme, qui a auparavant appartenue à Jehan HUGUENIN le jeune

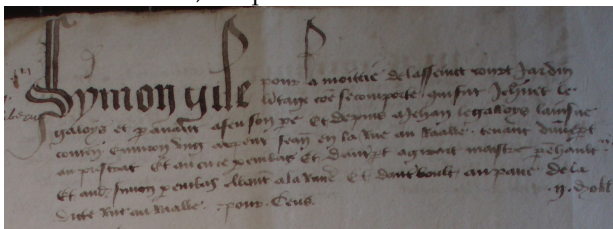
➤ par ledit GALLOIS d'une autre maison acquise de Estienne CAULAY et dont Jehan HUGUENIN l'aîné avait passé déclaration [AD 10 - 24 H 65]

466 Le 24.6.1656, Michel GEORGIN, laboureur du Cloz, paroisse de Marnay, et Jean ROUSSAT, laboureur à Corquelin, qui ne savent pas signer, échangent:

➤ (MG) 6 quartiers de terre labourable à La Chapelle-

A.1. Simon, ! en 1488-1490, † /1507

En 1488-1490, Simon GILLES, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin. Il détient entre autre une part d'un jardin qui fut à Perrin GILLES, son père⁴⁶⁹.



En 1507, les héritiers de Simon GILLES payent censive au seigneur de Saint-Aubin⁴⁷⁰. Simon GILLES paye censive à Saint-Aubin entre 1507 et 1513⁴⁷¹. S'agit-il du même?

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour

- pour sa part du jardin qui fut audit P.rin GILLE et Symone jadis sa femme, contenant 3 perches, audit lieu entre Symon GILLE et les hoirs Guillm. GILLE
- pour sa part de l'essart qui fut à BERGEROT, contenant 1/2 quartier, rue au Raalle entre Symon GILLE et les hoirs Guillm. GILLE [AD 10 - 24 H 115 & 118]

469 En 1488-1490, Symon GILE, déclare au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

- la moitié de l'accin, cour, jardin et pourpris (héritage) qui fut à Jehannet LE GALOYS et autres, et auparavant à feu son père et depuis à Jehan LE GALLOYS l'aîné, contenant environ un arpent en la rue au Raalle, entre les hoirs PROSTRAT et au curé dudit lieu par en bas, Girart MAISTRE et autres, audit Symon par en bas à la rue, le pavé de ladite rue au Raalle (plus tard à Maître Bon CLEREAU)
- environ 5 quartiers de terre au finage de Saint-Aubin au lieudit Chealo.e (Chantallone), entre les hoirs Symon CORTOYS et Girard MAISTRE par acquêt, le chemin de Ponts-sur-Seine et les hoirs Jehan COURTOYS
- le courtil qui fut à VALLÉE contenant demi-arpent en la rue au Raalle, ledit Girard MAISTRE et lui-même, la rivière dudit lieu et les hoirs Guill.m GILE
- sa part du jardin qui fut à feu P.rin GILE son père, au lieu de la Rue au Raalle, contenant 3 perches, entre Thomas MUSNIER et Collin GILE, ledit Thomas MUSNIER et ledit Symon
- sa part de l'essart qui fut à BERGEROT contenant environ demi-quartier en la rue au Raalle, entre Collin GILLE et ledit Thomas MUSNIER, les hoirs Guill.m GILLE et la voie commune dudit lieu
- environ 3 perches de saulsois audit lieu de la rue au Raalle, entre ledit Thomas MUSNIER et la rivière, Colin GILLE et la roise des hoirs P.rin GILLE
- demi-quartier de mesure, cour et jardin, audit lieu de la rue au Raalle, entre les hoirs Guill.m GILE et les hoirs P.re GILLE, ladite rue au Raalle et Colin GILLE [AD 10 - 24 H 115 & 118]

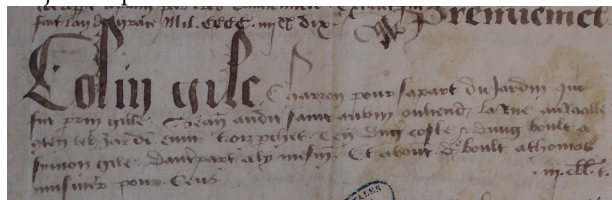
470 Les hoirs Symon GILLES payent censive à Saint-Aubin en 1507 pour leur cens, et Tibault BROQUART (barré) [AD 10 - E* 2880]

471 Symon GILLES paye cens à Saint-Aubin en 1507, 1510, 1511 et 1513 pour ses cens [AD 10 - E* 2880]

l'Abbaye du Paraquet entre 1530 et 1532, les héritiers de Simon GILLES déclarent avec Maître Guillaume BOURJONNE un accin rue aux Rasles^{472, 473}.

A.2. (?) Colin, charron en 1488-1500, † 1500/1502

En 1488-1490, Colin GILLES, charron, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin. Il détient entre autre une part d'un jardin qui fut à Perrin GILLES⁴⁷⁴.



Colin GILLES paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1498 et 1500. Il paye en 1498 pour les héritiers de feu Martin CHOSAT. Ses héritiers payent entre 1502 et 1529. Joachim et Laurent GILLES payent pour les héritiers de Colin GILLES, respectivement, en 1528 et en 1526⁴⁷⁵.

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraquet entre 1530 et 1532, les héritiers de Colin GILLES, puis Joachim GILLES, déclarent

472 Déclaration au terrier du 15.9.1530 de Maître Guillaume BOURJONNE et les hoirs Simon GILLES pour un accin [AD 10 - E* 2875]

473 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin.

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Messire Guillaume BOURJONNE et les héritiers de Simon GILLES déclarent un accin de 2 arpents rue au Raalle

Le 3.5.1532, Messire Guillaume BOURJONNE déclare un accin de 2 arpents rue au Raalle (en 1623, Martin BENOIST tient avec François MEROSSE)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

474 En 1488-1490, Colin GILE, charron, déclare au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

- sa part du jardin qui fut à P.re/Perrin GILE, à Saint-Aubin lieudit la rue au Raalle, contenant 3 perches, entre Symon GILE et lui-même, ledit Symon GILE et Thomas MUSNIER
- sa part de l'essart qui fut à feu BERGEROT, contenant demi-quartier en ladite rue au Raalle, entre Symon GILE et Thomas MUSNIER à cause de sa femme, la voie commune et les hoirs Guillemain GILLE
- un quartier et demi de saulsois audit lieu de la rue au Raalle, entre la rivière du lieu et lui-même, les hoirs Guill.m GILE et Symon GILE [AD 10 - 24 H 115 & 118]

475 Collin GILLES paye rente en 1498 à Saint-Aubin pour Maître Michel CAVE, il paye en 1499; Collin GILLES paye coutume à Saint-Aubin en 1498 pour les hoirs de feu Martin CHOSSAT; il paye cens à Saint-Aubin en 1500 pour trois arpents ou environ assis au lieu dit "en chieulor", pour Maître Michel CAVE pour les terres qu'il tient de lui; ses hoirs payent à Saint-Aubin en 1502 (2 fois) pour XI arpents de terre de feu CAVE; ils payent en 1511, 1513, 1518, 1520, 1529; ils payent en 1519 pour leur cens, en 1520 pour leur maison et IX quartiers de terre assis en la rue au Ralle; Collin GILLES paye en 1527; Joachim GILLES paye pour ses hoirs en 1528 [AD 10 - E* 2880]

une maison rue aux Rasles^{476, 477}.

Collin GILLES est sans doute le père de:

Joachim
Laurent

A.2.A. (?) Joachim, ! en 1526-1533

Joachim GILLES paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1526 et 1533, entre autre pour sa maison et des vignes. En 1528, il paye pour les héritiers de Colin GILLES⁴⁷⁸.

A.2.B. (?) Laurent, laboureur, ! en 1514-1546, † 1546/1551, ∞ à Marion ROSSOT

En 1514, Laurent GILLES, laboureur à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraquet le bail d'une terre⁴⁷⁹.

Laurent GILLES paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1518 et 1533⁴⁸⁰. Il paye:

- en 1521 et 1522 à La Chapelle-Godefroy avec Jean GALLOIS
- en 1526 à Saint-Aubin pour les héritiers de Colin GILLES

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraquet entre 1530 et 1532, Laurent GILLES:

- déclare des terres en La Tavelle avec Ambroise

476 Déclaration au terrier du 15.9.1530 des hoirs de Colin GILLES pour une maison [AD 10 - E* 2875]

477 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les hoirs de Collin GILLES déclarent une maison, accin et pourpris rue aux Rasles, entre Jehan GALLOIS et Colin SYMON, les héritiers Guillaume NUGAUX (?)

Le 3.5.1532, Joachim GILLES déclare une maison et accin rue au Rasles (en 1623 à Denis LECLERC, en 1643 à Nicolas GUILLAUME)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Joachim GILLES déclare une maison, accin et pré rue au Rasle, entre la veuve Thibault BROCARD et la veuve Jehan VOTON, la dite rue et ... [AD 10 - 24 H 81bis]

478 Joachim GILLES paye cens à Saint-Aubin en 1526, 1527 et 1529 (2 fois); il paye en 1528 pour les hoirs de Colin GILLES, pour sa maison et deux quartiers de vigne; il paye en 1533 [AD 10 - E* 2880]

479 Le 5.11.1514, Laurent GILLES, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend un bail à loyer des religieuses du Paraquet de 12 arpents de terre, prés et saulois pour 6 ans [AD 10 - 24 H 118]

480 L. GILLES paye cens à La Chapelle en 1518; il paye à Saint-Aubin en 1518 pour sa vigne et en 1520 pour sa vigne et terre, pour un quartier et demi de vigne; Pierre PINART et Laurens GILLES payent à Saint-Aubin en 1519 pour un demi arpent de vigne assis devers la Garenne; Laurens GILLES paye en 1521 et 1522 à La Chapelle avec Jehana GALOIES; il paye à Saint-Aubin en 1526 pour les hoirs de Collin GILLES; il paye en 1526 avec Jehan BROQUART et Ymbert LE ROUX; il paye en 1527, 1528 et 1529 (2 fois); Jehan MERCIER le jeune paye en 1528 pour un quartier et demi de terre acquis de Laurens GILLES; il paye en 1533 [AD 10 - E* 2880]

SIMON et Jean BROCARD^{481, 482}.

- paye une partie de la censive de Jeanne, veuve de Thibault VOITERIN⁴⁸³.

Laurent GILLES paye sa contribution au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin entre 1535 et 1538. En 1537 et 1538, il fait une déclaration commune avec Jean BROCARD⁴⁸⁴.

Laurent GILLES est cité dans une liste des habitants de Saint-Aubin établis en 1541⁴⁸⁵.

En 1546, Laurent GILLES est avec d'autres pressenti comme tuteur des enfants mineurs de François VILLAIN et Laurence⁴⁸⁶. Jacques ROUSSAT sera nommé tuteur. Pourraït-ils être beaux-frères?

En 1551, Jean et Nicolas GILLES font une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin comme héritiers de leurs parents Laurent GILLES et Marion ROSSOT. Ils détiennent entre autre une maison rue aux Rasles⁴⁸⁷:

481 Censive de l'Abbaye du Paraquet du 15.9.1530, déclaration de Ambroise SIMON, Jehan BROCARD et Laurens GILLES pour 6 quartiers de terre en La Tavelle [AD 10 - E* 2875]

482 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les hoirs Jehan GALLOYS déclarent 6 quartiers de terre en la Tavelle

Le 3.5.1532, Ambroise SYMON, Jehan BROCARD (l'ainé) et Laurens GILLES déclarent 6 quartiers de terre en la Tavelle (plus tard à Jehan BOSSUAT, la veuve Jehan SIMON, Guille. MIGOURDIN et les hoirs Jacques ROUSSARD, barré et remplacé par David ROUSÉ)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

483 Dans un censier de Saint-Aubin du 3.5.1532 est cité Jehanne veuve de Thibault VOITERIN pour une maison et accin; la veuve et Laurens GILLES payent, elle 3 deniers, lui 1 denier, en 1623 à Nicolas VOYTRIN et l'église de Saint-Aubin) [AD 10 - 24 H 81bis]

484 Laurent GILES/GILLES/GILLE intervient entre 1535 et 1538 (2 fois) dans le censier de l'Abbaye du Paraquet pour Saint-Aubin. En 1537 et 1538, il fait une déclaration commune avec Jehan BROCARD. En 1537, il fait une déclaration commune avec ... LE PIED, Jehan LE PIED et peut-être Jehan BROCARD [AD 10 - 24 H 118]

485 Laurens GILLES est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

486 Le 20.9.1546, les mineurs de François VILLAIN et Laurence sa femme, à l'encontre dudit VILLAIN, Laurens GILLES, Symon ... (VERNIER ?), Durant COLAS, Jehan QUINSSON, Jehan BEIGNOT, Jehan GALLOIS dit Monsieur et Jacques ROUSSAT; le tuteur est Jacques ROUSSAT [AD 10 - E* 2890]

487 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 13.7.1551 des hoirs Laurens GILLES. Jean et Nicolas GILLES, héritiers dudit défunt, à cause de leurdit défunt père Laurens GILLES et Marion ROSSAT leur mère, pour:

- trois quartiers et demi de terre et accin auquel il y a maison et autres édifices entre Guill. DESQUAINS et la veuve Pare MACE, les héritiers Colin SYMON et la rue au Raalle
- la moitié de 5 quartiers de terre et jardin, entre Simon VENIER et les héritiers Jehan GALLOYS dit Monsieur,

Jean
Nicolas

Laurent GILLES apparaît dans le censier du seigneur de Saint-Aubin en 1518, l'année où Jean GILLES l'aîné est mort. D'autre part, Laurent et Jean GILLES semblent associés aux mêmes familles GALLOIS et MERCIER. Laurent est peut-être le fils de Jean GILLES.

A.2.B.1. (?) Jean, manouvrier, ! en 1542, ° ca 1482 Saint-Aubin

En 1542, Jean GILLES, manouvrier à Saint-Aubin, est témoin pour une procédure opposant les religieuses du Paraclet au seigneur de Saint-Aubin. Il déclare être âgé d'environ 60 ans, et être né à Saint-Aubin⁴⁸⁸.

les héritiers Claude LARGENTIER et ladite rue au Raalle

- un quartier et demi de terre emblavé en seigle, entre Marquet GILLES et -, Guille. DESQUAINS et le chemin qui va de Corclain à Pons
- demi-arpent ou environ de terre et vigne, à savoir demi-quartier ou environ emblavé en avoine, entre Jehan GALLOIS et Jacques MERCIER, les hoirs Jehan DOURY et le chemin ferrant
- un quartier et demi de terre ou environ "à Sombre", entre les hoirs feu Jehan LE PIED et les hoirs Martin MORIN, Michel. BENOIST et le chemin ferrant
- un quartier et demi de terre emblavé en meteil, entre Phelippe DESPENCIER et Estienne MYGOURDIN, les hoirs Jehan MERCIER et le chemin qui va de Corclain à Pons
- sept quartiers de terre ou environ emblavé en orge et avoine, entre Marquet GILLES et Jehan GALLOIS dit Bruyant, ledit Marquet GILLES et le chemin ferrant
- un pièce de terre contenant la moitié de cinq quartiers ou environ "à Sombre", près la maison des ROSSART, entre Guillemain DESQUAINS et le même, Jacques ROSSART et le chemin ferrant
- un pièce de terre et vigne contenant trois quartiers ou environ "à sombre", entre les hoirs Jehan BROCCUART et Michel BENOIST, Jacquin GRILLOT & autres, les hoirs feu Jehannot GALLOIS et les hoirs Fiacre POPINE
- une autre petite pièce de vigne contenant 7 cordes ou environ, entre Jacques ROSSAT et Jehan MIGORDIN lesnel, les hoirs Jehan BROCCUARD et les hoirs feu Ymbert LE ROUX
- un quartier de terre "à Sombre", entre Guillemain DESQUAINS et les héritiers feu Jehan MERCIER, Monsieur NUGAULT et les héritiers feu Ambroise SYMON
- un quartier de terre emblavé en orge, entre Estienne MERLIN et les héritiers Michau HUGUENIN, ledit Estienne MERLIN et le chemin ferrant
- Taxés à 1 denier 2 sols de cens

Déclaration par Jehan GILLES. [AD 10 - E* 2875]

488 Début 1543, Denis ANGENOST, écuyer, seigneur des Barres, bailli de Nogent/Seine intervient à la requête de Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle Godefroy contre les religieuses du Paraclet. 21.2.1543 comparait Jehan GILLES, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, âgé de LX ans ~, qui depuis sa

A.2.B.1. (?) Jean, ! en 1559-1570

Jean GILLES paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1570. Il paye avec Nicolas GILLES en 1559, avec la veuve de Nicolas GILLES en 1562, avec Jean MAISTRE (second mari de la veuve) entre 1563 et 1569 et enfin avec la veuve de Jean MAISTRE en 1570⁴⁸⁹.

A.2.B.1. (?) Jean, sergent de Saint-Aubin, ! en 1518-1531

En 1518, Jean GILLES paye censive au seigneur de Saint-Aubin⁴⁹⁰.

En 1526 et 1531, Jean GILLES, sergent à Saint-Aubin, est cité à l'occasion de deux jugements⁴⁹¹.

Jean GILLES est le père de:

Marquet
Lié, ° ca 1519

A.2.B.1.A. Lié, laboureur, manouvrier, ! en 1539-1568, † 1569/1571, ∞ à Anne SOMMILLON, † /1571

En 1539, Lyé GILLES, fils de Jean GILLES, âgé d'environ 20 ans, est assigné comme témoin pour jugement pour batterie⁴⁹².

naissance à Saint-Aubin a toujours demeuré à Saint-Aubin, sinon qu'il a demeuré 10 ans ~ en la ville de Nogent.

(voir la déclaration de Piere DORY)

- Il témoigne que Jehan DE RANC jouissait pleinement du bois de Potière, pour coupe de bois pour les maison, chasse, amendes aux particuliers
- Il dit avoir été sergent au lieu de Saint-Aubin l'espace de 10 à 12 ans
- Il cite Jeh. SYMON et P.re GALLOYS en 1529, et Jehan MERLIN il y a ~ 20 ans
- Il mentionne le bail fait à Jacquin BARBOTIN de 5 arpents depuis 40 ans ~, payé par ses héritiers [AD 10 - 24 H 131]

489 Jehan GILLES paye censive à Saint-Aubin en 1559-1561; il paye avec Nicolas GILLES en 1559; il paye avec la veuve de Nicolas GILLES en 1562; il paye avec Jehan MAISTRE en 1563, 1566-1569; il paye avec la veuve de Jehan MAISTRE en 1570 [AD 10 - E* 2881]

490 Jehan GILLES paye cens à Saint-Aubin en 1518 [AD 10 - E* 2880]

491 Le 16.4.1526, jugement contre Anthoine MARTIN; Jehan GILLES est sergent de Saint-Aubin

Le 14.11.1531, jugement contre Remy ODINET; Jehan GILLES est sergent de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2890]

492 Le 7.11.1539, sentence du bailliage de Nogent au profit de Charles DUCLOS contre Jehan et Claudin CAILLEZ, prisonniers à Nogent/Seine, appelant de leur emprisonnement. Renvoi au juge de Saint-Aubin. Rapport de Didier PATELLIER, sergent de Saint-Aubin

Le 23.10.1539, information de Didier PATELLIER, sergent ordinaire en la terre et justice de Saint-Aubin qui a amené Jehan et Claudin CAILLIER, demeurant à Quincey, trouvés en flagrant délit, lesquels ont été constitués prisonniers à la requête de Charles DUCLOS pour suspicion de fuite.

Par Denis POPILLARD, mayeur de Saint-Aubin à la requête de Charles DUCLOS, boucher demeurant à

En 1545, Lyé GILLES, manouvrier à Saint-Aubin, passe une reconnaissance au seigneur de Saint-Aubin pour un jardin⁴⁹³.

Lyé GILLES paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1569. Il paye pour Marquet GILLES (son frère) et pour la veuve de Pierre MIGOURDIN en 1563. Ses héritiers payent en 1571 et 1572⁴⁹⁴.

En 1564, Lyé GILLES, laboureur à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraquet le bail d'une terre où il promet de planter des vignes⁴⁹⁵.

En 1571, Pierre MIGOURDIN, vigneron à Saint-Aubin, renonce au droit qu'il peut prétendre sur le

bail d'une vigne pris par feu Lyé GILLES, advenue par le décès de feu Anne SOMMILLON, en son vivant femme de Lyé GILLES⁴⁹⁶.

A.2.B.1.B. Marquet, ! en 1558-1568, † 1568/1574

En 1558, Marquet GILLES, manouvrier à Saint-Aubin échange des terres avec Noël EURAT⁴⁹⁷.

Marquet GILLES paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1567. Lyé GILLES (son frère) paye pour lui en 1563. Philippon MERCIER paye à cause de Marquet GILLES son frère (!) en 1568⁴⁹⁸.

En 1574⁴⁹⁹, dans sa déclaration au censier du seigneur

Marnay à l'encontre des CAILLER, frères, laboureurs demeurant à Quincey.

Denis BENOIST, demeurant à Saint-Aubin, âgé de 35 ans ~. Il a dit que ce jourd'hui à une heure de l'après-midi, il a vu lesdits CAILLERS frères qui avaient noise à Charles DUCLOS, tellement que ledit déposant a vu donner un coup de pierre audit DUCLOS par un desdits CAILLER et a vu l'un desdits CAILLER qui tenait l'épée dudit DUCLOS laquelle était rompue en deux pièces. Ledit DUCLOS a été trouvé tout sanglant et blessé avec grande effusion de sang. Il a reçu un grand coup de pierre entre les épaules. Jehan CAILLIER tenait une serpe tachée de sang. Il a jeté l'épée rompue en un buisson.

Lyé GILLES, fils de Jehan GILLES, âgé de 20 ans ~. Il a vu les CAILLER chassant à grand courre Charles DUCLOS, qui tenait une épée entre le bois du four et la vieille muette, tenant une serpe par Jehan CAILLIER. Il a vu frapper et jeter à terre ledit DUCLOS par ledit CAILLIER et lesdits CAILLIER étaient tous deux sur lui à le battre à grands coups. Ils l'ont battu à coup de serpe et poing jusqu'à grande effusion de sang. Quand il s'est approché, les autres s'enfuirent. Il mirent un grand coup de pierre et frappèrent ledit DUCLOS sur le dos. Ils avaient oté un panier de fromage dudit DUCLOS et caché derrière un buisson.

Claudin CAILLEY, demeurant à Quincey, prisonnier en prison de Saint-Aubin, âgé de 50 ans ~, n'a voulu répondre.

Requête d'Andri DUCLOS, frère dudit Charles DUCLOS à présent au lit malade, demande 8 livres pour la nourriture dudit Charles DUCLOS et les médicaments [AD 10 - E* 2890]

493 Le 12.3.1545, Lyé GILLES, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière annuelle et perpétuelle de Laurent NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et La-Chapelle-Godefroy, un jardin appelé "le petit pré" contenant 1 quartier, rue de Cormont où il pourra faire fosse ou roise pour son usage seulement à "royer" (rouir) chanvre, à charge de faire bâtir et édifier une maison d'ici 4 ans [AD 10 - E* 2873]

494 Lyé GILLES paye censive à Saint-Aubinen 1559-1569; il paye à la décharge de Marquet GILLES en 1563; il paye à la décharge de la veuve de Pierre MIGOURDIN en 1563; il paye pour leur maison PILLAVOYNE en 1564; ses hoirs payent en 1571-1572 [AD 10 - E* 2881]

495 Le 29.5.1564, Lyé GILLES, laboureur à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraquet 1/2 arpent de terre à condition de la planter en vigne et d'en pressurer les raisins au pressoir de l'Abbaye [AD 10 - 24 H 105]

496 Le 23.2.1571, Siret MARQUOT, manouvrier à Saint-Aubin, époux de Jacqueline MEUSNIER, prend des religieuses du Paraquet 1 quartier de vigne faisant partie d'1/2 arpent pris à pareil titre par feu Lye GILLES. Comparait Pierre MIGOURDIN, vigneron demeurant à Saint-Aubin, lequel a renoncé de tout le droit qu'il se peut prétendre auxdites parties, advenue tant par le décès de feu Anne SOMMILLON, en son vivant femme de Lyé GILLES, que autrement [AD 10 - 24 H 105]

497 Le 21.5.1558, Noël EURAT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, échange avec Marquet GILLES, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, un demi quartier de terre à Avant, au lieudit "en pierre fritte" contre un demi quartier de terre en la cote Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 118]

498 Marquet GILLES paye censive à Saint-Aubin en 1559-1567; Lyé GILLES paye à sa décharge en 1563; Phelippon MERCIER paye à cause de Marquet GILLES son frère en 1568 [AD 10 - E* 2881]

499 Déclaration du 7.6.1574 de Jean, fils mineur de feu Nicolas GILLES, assisté de Quentin DUCLOZ (Jehan MAISTRE, barré) à cause de Jeanne GARNIER sa femme, mère dudit Jean GILLES pour:

- la moitié d'une maison, cour, jardin, aisance et appartenace d'icelle, contenant un quartier et demi ou environ, en la rue au Raasle, tout l'héritage entre Bastien MAROTTE à cause de sa femme et les mineurs Claude COLLAS & autres, Jehan GILLES lesné & lesdits mineurs et ladite rue au Raasle
- la tierce partie d'un chas de maison par indivis avec les héritiers feu Marquet GILLES ... un autre chas, étable attenant d'icelle maison contenant cour, jardin et aisance d'icelle contenant demi-quartier ou environ, entre la cour d'icelle maison ci-devant dite et les héritiers feu Marquet GILLES, Phlon MERCIER à cause de sa femme et ladite rue au Raasle
- la tierce partie d'un quartier de terre devant ladite maison, entre les héritiers (?) Jehan GALLOIS dit Mons.r et la cour de ladite maison & autres, la rue au Raalle et -
- ... entre Claude COLLAS et Jehan GILLES, lesdits mineurs et -
- un quartier de pré et saussois au lieudit le pré au Gouge, entre Jehan GILLES l'aisnel et Phlon MERCIER à cause de sa femme & autres, la rue au Raalle et les hoirs feu Jehan ROMILLY
- un quartier six carreaux de terre au lieudit la rue au Raalle, entre Jehan GILLES l'aisnel et Jehanne PREVOSTAT veuve de feu Symon VANIER, ladite rue

de Saint-Aubin, Jean GILLES, fils de feu Nicolas GILLES, déclare le tiers d'une maison partagée en indivis avec les héritiers de feu Marquet GILLES.

A.2.B.2. (?) Nicolas, ! en 1559, † 1559/1561, ∞ à Jeanne GARNIER, ∞(2) 1562/1563 à Jean MAISTRE, ∞(3) 1570/1571 à Quentin DUCLOZ

En 1559, Nicolas GILLES prend du seigneur de Saint-Aubin les baux de plusieurs terres à Saint-Aubin⁵⁰⁰.

Jean et Nicolas GILLES payent censive ensemble au seigneur de Saint-Aubin en 1559. La veuve de Nicolas GILLES paye seule en 1561 et avec Jean GILLES en 1562⁵⁰¹.

En 1574, Jean GILLES, fils mineur de feu Nicolas GILLES et Jeanne GARNIER fait une déclaration au

au Raale et -

- 10 cordes de terre à faire chénevière au lieudit la rue au Raalle, entre Jehan GILLES l'aisnel et ladite rue au Raalle, la même et les hoirs feu Estienne CHEVALLOT
- un quartier 10 carreaux de terre au lieudit le puy au Rossatz, entre Nicollas MAISTRE et Jehan GILLES l'aisnel, ladite rue au Raalle et les hoirs feu Jehan ROUSSAT
- un quartier 8 carreaux de terre près la grosse pierre, entre les hoirs feu Jehan ROUSSART et Jehan GILLES l'aisnel, les pastures grasses dudit St Aubin et le chemin de la venerie
- un quartier de terre au lieudit le poirier à la Houdoux, entre Pierre BROCCUARD et Alexis MERLIN, le chemin du poirier à la Houdoux et -
- ... entre la Saige et Pierre ..., Claude DESQUAINS et -
- un quartier et demi de terre aux vignes de St Aubin, entre Isaac GALLOYS et le chemin de la venerie, le même et -
- trois quartiers de terre près d'illec, entre Jehan GILLES l'aisnel et Jacques MYGORDIN à cause de sa femme, le chemin de la venerie et -
- la troisième partie d'un demi-arpen de terre au dessus d'illec, ledit demi-arpen entre les hoirs feu Jeh. MYGORDIN et lesdits mineurs & autres
- 20 cordes de terre au dessous desdites vignes, entre Jeh. GILLES l'aisnel et -, le chemin de la venerie et -
- 19 carreaux de vignes en les vignes dudit St Aubin, entre Jeh. GALLOIS dit Mons.r et Jacques MERCIER, Jeh. GILLES lesnel et -
- ... Guille. et Jeh. les BENOIST et Pierre ..., Jehan GILLES l'aisnel et -
- dix (?) carreaux de vigne auxdites vignes, entre les hoirs feu Jehan MYGORDIN et les hoirs feu Jehan ROUSSART
- un quartier et demi de terre sur la finage de la Chapelle au lieudit le chemin de Pontz, entre Nicollas GALLOYS et Michel DESP..., le chemin de Pontz et - [AD 10 - E* 2875]

500 Le 6.8.1559, Nicollas GILLES prend de Laurent NUGAULT le bail de 21 arpents de terre en la garenne, à la séparation de Saint-Aubin et Quincey. Le même prend un autre bail de 22 arpents. Le même prend un autre bail de 17 arpents [AD 10 - E 113]

501 Jehan et Nicolas GILLES payent censive à Saint-Aubin en 1559; la veuve de Nicolas GILLES paye en 1561; elle paye avec Jehan GILLES en 1562 [AD 10 - E* 2881]

censier du seigneur de Saint-Aubin. Quentin DUCLOS, mari de Jeanne GARNIER assiste Jean GILLES. Ils déclarent entre autre le tiers d'un chas de maison, par indivis avec les héritiers de feu Marquet GILLES^{502, 503}.

Jean GILLES est le père de:

Jean, ! en 1574

A.2.B.2.A. (?) Jean, signe: Jehan Gille avec paraphe, ! en 1581-1599, ∞ /1583 à Jeanne, ! en 1623

En 1581 et 1582, Jean GILLES fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre un demi arpent de jardin et accin rue aux Rasles. Il signe "Jehan Gille" avec paraphe. Sa déclaration sera ensuite reprise par sa veuve et ses héritiers^{504, 505, 506}.

Jean GILLES paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin de 1582 à 1585⁵⁰⁷ et de 1593 à

502 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Jehan GILLES, mineur de feu Nicolas GILLES, par Quentin DUCLOZ, à présent mari de Jehanne GARNIER, mère dudit Jeh. GILLES, pour 19 articles dont:

- 1/2 maison, cour, jardin, aisance et appartenance, rue aux Raasles, entre Sébastien MAROTTE à cause de sa femme, et les mineurs Claude COLLAS
- 1/3 de chas de maison partant par indivis avec les héritiers de feu Marquet GILLES et un autre chas servant d'étable, cour, jardin et aisance à coté des héritiers Marquet GILLES
- 1/6 de plusieurs héritages et 1/3 d'autres héritages [AD 10 - E* 2882]

503 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 7.6.1574 de Jehan GILLES, fils mineur de feu Nicoll. GILLES, assisté de Jehan MAISTRE (barré) Quentin DUCLOZ à présent mari de Jehanne GARNIER sa femme, mère dudit Jehan GILLES pour:

- 1/2 maison, jardin, aisance et appartenance rue au Rasles entre Bastien MAROTTE à cause de sa femme et les mineurs de Claude COLLARD
- 1/3 d'un chas de maison par indivis avec les héritiers de Marquet GILLES

Signé "Quatin Duclos". Taxé à 9 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

504 Le 10.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclat pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehan GILLOT, qui signe "Jehan Gillet", déclare:

- 1/2 arpent de jardin et accin rue au Rasle [AD 10 - 24 H 118]

505 En 1575/1576, Jehan GILLES déclare au censier de l'Abbaye du Paraclat:

- 1/2 arpent de jardin et accin rue aux Rasles, en 1623 à la veuve et aux héritiers
- 18 cordes de terre [AD 10 - 24 H 118]

506 Le 11.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclat, intervient Jehan GILLES, qui signe "Jehan Gille" avec paraphe:

- 1/2 arpent de jardin et accin rue au Rasle (plus tard à ses héritiers) [AD 10 - 24 H 93]

507 Jehan GILLES paye censive à Saint-Aubin en 1582 et 1584-1585 [AD 10 - E* 2881]

1599. Il paye pour les terres qu'il tient de l'église de Saint-Aubin⁵⁰⁸.

L'épouse de Jean GILLES pourrait être une fille de Claude MERCIER car Jean GILLES est curateur de Jean, fils d'Hilaire MERCIER⁵⁰⁹ fils de Claude, et parmi les parrains de ses enfants, apparaissent Jean MERCIER et Jean THORELET, fils de Nicole MERCIER, probablement fille de Claude.

Jean GILLES et Jeanne sont les parents de:

Marguerite, b 4.6.1583, p Jean MERCIER, m Marguerite fille de Jean JOUET et Barbe fille de † Jean MAISTRE

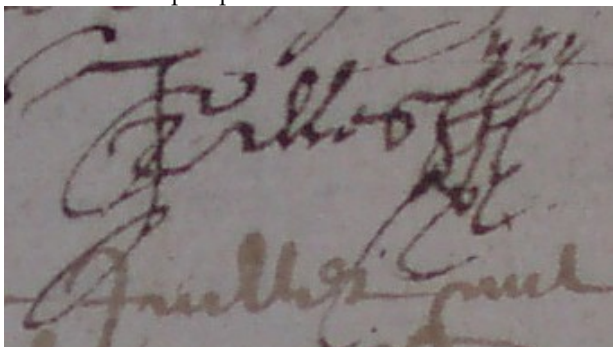
Jean, b 13.5.1588, p Jean MAROTTE et Jean THORELET, m Jeanne GALLOIS et François GALLOIS

Nicolas, ! en 1607

A.2.B.2.A.1. (?) Jean, Maître, signe: J Gilles avec paraphe, laboureur, fermier des aides de Saint-Aubin, lieutenant en la justice de Saint-Aubin, ! en 1610-1653, (†) 6.6.1655/1658 dessous le clocher

Jean GILLES paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1610 et 1623⁵¹⁰. Il paye avec Martin BENOIST et Nicolas MAISTRE entre 1614 et 1623⁵¹¹.

En 1617, Jean GILLES déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin une maison rue aux Rasles. Il signe "J Gilles" avec paraphe⁵¹².



En 1623, Jean GILLES est cité pour avoir repris un courtil et pré rue aux Rasles, déclarés en 1532 au censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin par

508 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan GILLES paye censive en 1593, 1595; il paye pour les terres qu'il tient de l'église de Saint-Aubin en 1593, chaque année de 1595 à 1601; François GALLOIS l'aîné paye pour Jehan GILLES en 1593, 1595; il paye en l'acquit de (pour) Maître Odin MOREAU chaque année de 1597 à 1610; Jehan GILLES paye en 1611 [AD 10 - E* 2883]

509 Le 20.3.1601, devant Jehan GALLOIS, lieutenant, Jehan MERCIER, fils de feu Hilaire, assisté de Jehan GILLE, son curateur et Simon JUBELOT, son parent, vend à Guillaume MIGOURDIN, des biens de la succession de feu Denise PIGNET, femme dudit Hilaire [AD 10 - 24 H 109]

510 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Martin BENOIST et Jehan GILLES payent sur 4 années que Estienne COLLAS doit à cause d'un arpent de terre assis près les Garennes et un quartier assis aux vignes des Garennes en 1610; Jehan GILLES paye en 1612 [AD 10 - E* 2883]

Jean ROUSSAT de La Chapelle-Godefroy⁵¹³. Jean ROUSSAT pourrait-il être le père de Marion ROUSSAT, arrière-grand-mère de Jean GILLES?

En 1625, un habitant de La Chapelle-Godefroy reconnaît une dette à Jean GILLES, fermier des aides de Saint-Aubin⁵¹⁴. La même année, Jean GILLES, laboureur à Saint-Aubin, vend une rente de 7 livres au profit du seigneur de Saint-Aubin. Il signe "J Gilles" avec paraphe⁵¹⁵.

En 1633, Jean GILLES, laboureur à Saint-Aubin prend de Guillaume DE FLECELLE, le bail de 60 arpents de terre. Il signe "J Gilles" avec paraphe⁵¹⁶.

En 1642, Maître Jean GILLES, lieutenant, fait une

511 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Jehan GILLES paye en 1612-1615, 1618-1623. Il paye pour les héritiers M.e Oudin MOREAU en 1614-1615, 1618. Il paye en 1619-1623 pour les terres de l'église de St Aubin - sans préjudice des années précédentes en 1619 -. Jehan GILLES paye en 1621 pour sa maison et héritages. Jehan GILLES paye en 1623 au lieu dud. Jehan MERCIER

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Jehan GILLES, Martin BENOIST et Nicolas MAISTRE payent en 1614-1623

512 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 10.7.1617 de Jehan GILLES, qui signe "J Gilles" avec paraphe, pour:

- une maison, grange, crope, étable et accin au lieudit la rue au Ralle, entre les hoirs Germen VOITERIN et Jehan MERCIER & Nicolas GOUBAULT, plusieurs et la rue au Ralle
- demi-arpent six cordes au lieudit Chiallon, entre François GALLOIS et plusieurs, ledit Sieur et Jehan MERCIER
- demi-arpent près de ce même lieu, entre Ycac GALLOIS et Jehan BENOIS, les hoirs M.e Jehan GUION et la rue à Ralle
- trois quartiers au lieudit les veignes des garennes, entre plusieurs et Nicollas VOITERIN, Jehan GALLOIS et plusieurs
- demi-arpent en ce même lieu, entre Nicollas VOITERIN et Pierre PILLAVOINE, les hoirs Germen VOITERIN et les mêmes
- demi-quartier en ce même lieu, entre Jehan MERCIER et les hoirs Germen VOITERIN, les mêmes et -
- demi-arpent au lieudit les ruelles, entre Jehan EMARD et Pierre GAUDROIS, Lupien DAVOUS et le chemin de la Chapelle
- un quartier de terre en ce même lieu, entre Pierre GAUDROIS et les héritiers de François PINE, les héritiers Maître Jehan GUION et le chemin de la Chapelle
- un quartier et demi près les Longe Roys entre les héritiers Maître Jehan GUION et Pierre ROSSAT, le chemin de la Chapelle et -
- trois quartiers de terre près ce même lieu, entre Maître Audin MOREAU et Nicollas VOITERIN, Michel MERCIER et le chemin de la Chapelle
- un quartier de pré au lieudit Corquelen, entre Yllaire DESQUENS et une commune, Pierre PILLAVOINE et -
- un demi-arpent de pré, tant aulnois que saussois, en la

déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁵¹⁷.

En 1643, Jean GILLES est cité pour détenir une oche déclarée en 1532 par Jean ROUSSART et Philippon ROUSSART⁵¹⁸.

En 1646, Maître Jean GILLES, lieutenant en la justice de Saint-Aubin comparait dans une procédure avec les principaux habitants de Saint-Aubin⁵¹⁹.

En 1646, Jean GILLES, lieutenant en la Mairie, est témoin avec d'autres habitants de Saint-Aubin⁵²⁰.

En 1653, Jean GILLES, laboureur à Saint-Aubin, vend à Jacques ANGENOUST des terres venant de son

rue au Ralle, entre Jehan MERCIER et une commune, ladite rue et la rivière d'Arduisson

➤ un quartier en deux pièces près la maison de Germen VOITERIN, entre les héritiers dudit VOITERIN et les mêmes

➤ Taxé à 1 denier 4 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

513 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan ROUSSART de La Chapelle déclare un courtil et pré rue aux Rasle

Le 3.5.1532, Jehan ROUSSAT de la Chapelle déclare un courtil et pré rue au Rasle (en 1623 à Jean GILLES et autres)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

514 Le 14.1.1625, J. AUBERT, manouvrier à la Chapelle Saint Michel reconnaît une dette à Jehan GILLES, fermier des aides de Saint-Aubin et La Chapelle, stipulant par Laurent NUGAUT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/5]

515 Le 2.8.1625, Laurent NUGAUT vend à Demoiselle Marguerite DE BAR une rente de 7 livres 10 sols due par Jehan GILLES, laboureur à Saint-Aubin. L'acte est signé "M de bar", "Nugault" avec paraphe

Le 17.3.1625, Jehan GILLES, laboureur à Saint-Aubin (qui signe "J Gilles" avec paraphe) constitue à Laurent NUGAUT une rente de 7 livres contre 120 livres [AD 10 - 2E 66/5]

516 Le 2.6.1633, contrat entre Jehan GILLES, laboureur à Saint-Aubin (signe "J Gilles" avec paraphe) et Guillaume DE FLECELLE, conseiller du roi demeurant à Paris, prieur du prieuré de Saint-Pierre de Pont/Seine, pour 60 arpents de terre à Saint-Aubin et 5 quartiers de pré à Marnay auparavant tenus par François GALLOYS le jeune, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/8]

517 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Maître Jehan GILLE, lieutenant [AD 10 - E* 2879]

518 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin: Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan ROUSSART et Philippon, ROUSSART déclarent:

➤ une maison et accin rue aux Rasles, entre Regnault ROUSSART et à lui-même, ladite rue et les pastures communes

➤ une oche en ladite rue au Rasle de 2 arpents 1 quartier Le 3.5.1532, Jehan ROUSSART et Philippon ROUSSART pour:

➤ une maison et accin rue au Rasle (plus tard à Nicolas MAISTRE, Jacques SOMMILLON à cause de sa femme, Jean DESPENCIER et autres, en 1643 à la veuve Nicolas MAISTRE et Edmé ADAM)

➤ une oche en ladite rue au Rasle de 2 arpents 1 quartier

épouse Etiennette LEGER. Il signe "J Gilles" avec paraphe⁵²¹.

∞(1) /1611 à Françoise MASSÉ, ! en 1616, fille de Laurent M.

Marguerite, b 10.12.1611, p Nicollas GILLE, m Jehanne épouse de Samuel SIMON et Margueritte fille de Laurant MASSE, probablement ! en 1634-1635, (†) 7.8.1644 (ca 30 ans) "dans l'église, devant l'autel St Nicolas", ∞ /1640 à Jean FONTAINE l'ainé

Jacques, b 26.11.1623, p Noble Homme Jacques NUGAUT, m Marguerite MERAGUE NN., (†) 11.1.1641 au dessous des fonts de l'église

non ∞ à Marie ROUSSAT

Antoine, b 16.3.1624, fils illégitime que la mère Marie ROUSSAT donne à Jean GILLES, l'enfant étant de son fait, m Marguerite QUINÇON, p Edmé MOUCHIN

∞(2) 19.1.1643 à Etiennette LEGER, ! en 1653, † & (†) 17.9.1658 "proche son mary Jean GILE au dessous du clocher de l'église"

A.3. (?) Guillemin, † /1488

En 1488-1490, les héritiers de Guillemin GILLE font une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin. Ils détiennent entre autre une part des jardins qui furent à Perrin GILLE et Félise, sa femme⁵²².

(plus tard à Jehan GILLES, barré, les hoirs Jehan MERSIER, Louys MER..., Nicolas GILLES, barré, François MEROSSE, barré, Zaquary MASSON qui l'a eu du seigneur de Saint-Aubin, en 1643 à Jehan GILLES au lieu de lui Claude ROUSSAT)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan ROUSSARD et Ph.on ROUSSARD font la même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

519 Le 10.3.1646, comparaissent Claude ROZAY, syndic de la communauté des habitants de Saint-Aubin, Maître Claude LAURENCEAU, conseiller de roi, élu en l'élection de Nogent, Maître Jean GILLES, lieutenant en la justice de Saint-Aubin et les principaux habitants de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2863]

520 Le 11.4.1646 comparaissent Claude GILPE, marchand, Jehan GILLES, lieutenant en la mairie, Bon CLEREAU, procureur, Sebastien FONTAINE, greffier, Nicolas MAISTRE, sergent en la mairie, Turpin COURTOIS, Charles PIBACOUR, Michel PONCE, ... [AD 10 - E* 2864]

521 Le 18.5.1653, Jean GILLES (signe "J Gilles" avec paraphe), laboureur à Saint-Aubin, et Estiennette LEGER, sa femme, à cause d'elle, cède des terres à Jacques ANGENOUST, écuyer [AD 10 - 2E 66/14]

522 En 1488-1490, les héritiers de Guillm. GILLE, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

➤ leur part d'1/2 arpent de saulsois qui fut à P.rin GILLE et Félise jadis sa femme, en la rue aux Raalles

➤ en ce lieu, leur part de l'essart qui fut à BERGEROT, contenant 1/2 quartier, entre Simon GILE et Thomas MUSNIER à cause de sa femme

➤ en ce lieu leur part d'1 quartier 1/2 de jardin qui fut à P.re GILLE [AD 10 - 24 H 115 & 118]

B. Jean l'aîné ou le vieux, de Courcelles, ! 1504-1513, † /1518, ∞ à NN., ! en 1518

Jean GILLES paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy entre 1504 et 1506. Jean GILLES le vieux ou l'aîné, de Courselles, paye entre 1507 et 1513. La veuve de Jean GILLES paye en 1518, ses héritiers en 1528 et 1529⁵²³.

C. Guillaume, signe: G Gilles avec paraphe, manouvrier et vigneron, laboureur à Courclain, ! en 1571-1618, † /1616, ∞ /1583 à Michelle PAILLONET, † /1616, peut-être fille de Pierre P.

En 1571, Guillaume GILLES, manouvrier à Saint-Aubin, et Guillaume RICHARD, achètent des terres à Etienne VOITERIN et Jeanne MIGOURDIN, sa femme⁵²⁴.

Guillaume GILLES, paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1574 et 1585⁵²⁵.

En 1575, Guillaume GILLES, à Courclain, achète à Nicolas ROZÉ une maison et jardin à Courclain⁵²⁶.

En 1575, Guillaume GILLES, à Courclain, achète des terres à Marthe et Michelle DUCHAT, épouses de Jean AUBERT et Claude LE MYRE⁵²⁷.

523 Jehan GILLES paye à Saint-Aubin en 1504 et 1505 pour les cens de quatre arpents de terre assis au chemin de la "Tre.", pour deux arpents et demi de terre ou environ assis en la Fosse au Loup; il paye à La Chapelle en 1505 pour un demi arpent de vigne qu'il a acquis de Roline servante de feu Jehan PELLEZ; il paye à Saint-Aubin et à La Chapelle en 1506 pour ses cens; Jehan GILLES le vieux ou l'aîné, de Courselles, paye à Saint-Aubin en 1507, 1510, 1511 et 1513 pour ses cens; en 1513, Jehan SIMON paye pour six arpents de terre acquis de Jehan GILLES l'aîné et Colin GALLOIS et Jehan MERCIER; Henry LORANS paye en 1513 pour une mesure pour un (son?) syre (?) Jehan GILLES; en 1517, Jehan SIMON paye pour quatre arpents de Jeh. GILLE et de Collin GALLOIS III quartiers; la veuve de Jehan GILLES paye en 1518; ses hoirs payent en 1528 et 1529 [AD 10 - E* 2880]

524 Le 26.9.1571, Estienne VOICTRIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, à cause de Jehanne MIGOURDIN sa femme, vend à Guillaume RICHARD et Guillaume GILLES, manouvriers demeurant à Saint-Aubin, 15 cordes de vigne à Saint-Aubin en "les vignes de la Garennes" [AD 10 - E* 2877]

525 Guillaume GILLES paye censive à Saint-Aubin en 1574-1585 [AD 10 - E* 2881]

526 Le 6.1.1575, Nicolas ROZÉE, boulanger demeurant au Paraclet, vend à Guillaume GILLES, demeurant à Saint-Aubin, une maison couverte de fer, jardin et accin à Courclain, entre Nicolas MOSARD et l'acheteur, les pastures de Courclain et les héritiers de POPILLARD le jeune, naguère acquise de Nicolas QUINCON.

Reçu dudit acheteur 2 obligations, une de Jeh. HUGUENIN le jeune du 30.8.1573 et une de Nicolas QUINSSON du 17.8.1573 [AD 10 - E* 2877]

527 Le 3.5.1575, Jehan AUBERT, manouvrier demeurant à La Chapelle-Godefroy, et Marthée LE CHAT, sa femme,

En 1580, Guillaume GILLES achète des terres à Jean BARBOTIN et Nicole MOSART⁵²⁸.

En 1580, Guillaume GILLES, manouvrier et vigneron à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail d'un quartier de terre⁵²⁹.

En 1581 et 1582, Guillaume GILLES, manouvrier à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin, plus tard reprise par les héritiers^{530, 531, 532, 533, 534}. Il déclare entre autre une maison à Courclain. Il signe "Gilles" avec paraphe.

En 1586, Guillaume GILLES, manouvrier à Courclain,

à cause d'elle, et Claude LE MYRE, cordonnier demeurant à Nogent/Seine, et Michelle LE CHAT sa femme, à cause d'elle, vendent à Guillaume GILLES, manouvrier demeurant à Courclain:

- ledit AUBERT, sa femme, et ladite veuve (!), 1/2 quartier de terre à Courclain, chargé de 10 sols de rente envers les héritiers de feu Collin SYMON
- ledit LE MYRE, sa femme et ladite veuve, 7 cordes de terre à Courclain

Les vendeurs signent, leurs femmes ne savent pas signer. [AD 10 - E* 2877]

528 Le 1.4.1580, Jehan BARBOTIN et Nicole MOSART, sa femme, demeurant à Nogent/Seine, vendent à Guillaume GILLES, manouvrier demeurant à Courclain, 1/2 quartier de terre [AD 10 - E* 2877]

529 Le 15.2.1580, Guillaume GILLES, manouvrier et vigneron à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail d'1 quartier de terre [AD 10 - 24 H 105]

530 Le 10.6.1582, déclaration de Guillaume GILLES, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, pour une maison, chambre, étable, jardin, cour et accin à Courclain, voisin de Nicolas MOSARD, tisserand [AD 10 - 24 H 65]

531 Le 10.6.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Guillaume GILLES, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, qui signe "Gillet", déclare:

- une maison, chambre, étable, jardin, cour et accin contenant 1 quartier à Courclain, entre Nicollas MUSSART, tisserand, et une cour, les héritiers de Jehanne DE CRANCEY et les pastures
- 1 arpent de terre
- 7 cordes de terre
- 1 quartiers de vigne [AD 10 - 24 H 118]

532 Le 10.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Guille. GILLES, manouvrier à Saint-Aubin, qui signe "Gilles" avec paraphe:

- une maison, chambre, étable, jardin, cour et accin contenant 1 quartier à Courclain, entre Nicollas MOSARD tisserand, et la cour, les héritiers de Jehanne DE CRANCEY et les pastures (plus tard aux héritiers) [AD 10 - 24 H 93]

533 En 1575/1576, Guillaume GILLES déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- une maison, jardin, cour et accin contenant 1 quartier à Courclain, entre Nicollas MOSART tisserand et la cour, les pastures et les héritiers de Jehanne DE CRANCEY, en 1623 aux héritiers, c'est la maison que Michel AUBERT à prise à rente de GEORGIN

échange des terres avec Germain VOITERIN⁵³⁵.

En 1587, Guillaume GILLES, vigneron et manouvrier, achète des terres à Pierre MOREAU et Jeanne BROQUART, sa femme, et Hilaire DESQUAINS et Geneviève BROQUART, sa femme^{536, 537}.

En 1588, Guillaume GILLES achète à Nicolas DONDEAU et Jacqueline POPILLARD sa femme, un quartier de terre où il y a une mesure⁵³⁸.

De 1593 à 1599, Guillaume GILLES paye sa contribution au censier du Seigneur de Saint-Aubin. Il paye pour des achats fait sur de nombreux particuliers de Saint-Aubin⁵³⁹.

En 1597, Guillaume GILLES, manouvrier achète des terres à Jeanne GALLOIS, veuve de Jean HUGUENIN⁵⁴⁰.

En 1600, Guillaume GILLES, laboureur à Saint-Aubin, achète des terres à Jean ANCEAU et la veuve de Michel ANCEAU⁵⁴¹.

En 1600, Guillaume GILLES, vigneron à Saint-Aubin achète des terres à Courclain à Nicolas MERCIER et

Edmée BALLIGAUT, sa femme⁵⁴².

En 1604, Guillaume GILLES, vigneron à Courclain, fait un échange avec Michel MERCIER⁵⁴³.

En 1604, Guillaume GILLES, vigneron à Courclain, achète des prés à François GALLOIS l'aîné⁵⁴⁴.

En 1605, Guillaume GILLES et Pierre PILLAVOINE, vigneron à Saint-Aubin, achètent des terres à Claude MERCIER⁵⁴⁵.

En 1611, Guillaume GILLES fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁵⁴⁶. Il déclare des propriétés en commune avec Pierre PILLAVOINE à Courclain. Il signe "G Gilles" avec paraphe.

-
- 1 arpent de terre à Courclain
 - 7 cordes de terre
 - 1 quartier de vigne [AD 10 - 24 H 118]

534 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 10.6.1582 de Guille. GILLES, manouvrier demeurant à Saint-Aubin pour:

une maison, chambre, étable, jardin, cour et accin contenant environ un quartier au lieudit de Courclain, entre Nicollas MOSARD tisserand et la cour, les hoirs Jehanne DE CRANCEY et les pastures

une autre de pièce de terre contenant un arpent de terre ou environ faisant hache par les deux bouts, entre Barbe LE MIRE et Nicollas MOSARD tisserand, le chemin de Nogent et les pastures

une autre pièce de terre contenant 7 cordes ou environ, entre les hoirs Jehanne DE CRANCEY et une petite ruelle, Nicollas MOSARD tisserand, et lesdits hoirs

une pièce de terre contenant un quartier ou environ, entre Jehan MIGORDIN et Siret MARCOT, le chemin de la Croisette et les terres de Postières

Déclaration pour les Dames du Paralet [AD 10 - E* 2875]

535 Le 25.6.1586, Germain VOITERIN, vigneron demeurant à Saint-Aubin, échange avec Guillaume GILLES, manouvrier demeurant à Courclain:

- (G. G.) 1/2 quartier de pré à Saint-Aubin à "la vigne des Garennes", 3 quartiers de terre à Saint-Aubin, 18 cordes de terre au même finage, 1/2 quartier de terre au même finage
- (G. V.) 1/2 quartier de terre à Saint-Aubin à "la vigne ...", 1 quartier de terre à "la terre au Masle", 1/2 quartier de terre, 20 cordes de terre [AD 10 - E* 2877]

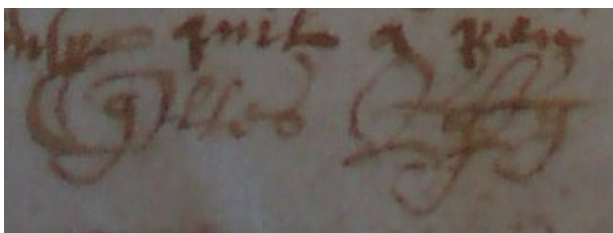
536 Le 22.6.1587, Pierre MOREAU, vigneron, et Jehanne BROQUART sa femme, et Hilaire DESQUAINS, manouvrier, et Genevieve BROQUART, sa femme, vendent à Guillaume GILLES, vigneron demeurant audit lieu, 1/2 quartier de terre labourable à Courclain près la grange qui fut à feu Jehan GALLOIS dit Bruyant, entre Denis REGNAULT et Jeh. HUGUENIN, ladite grange et le chemin de La Chapelle, plus 8 cordes de terre au même lieu [AD 10 - E* 2877]

537 Le dernier.9.1587, Hilaire DESQUAINS, manouvrier demeurant à Courclain, et Geneviève BROQUART, sa femme, à cause d'elle, qui ne sait pas signer, vendent à Guillaume GILLES, manouvrier au même lieu, la moitié d'1/2 arpent 1/2 quartier de terre labourable à Saint-Aubin, au lieudit "le perrier à la haulte d...", entre Pierre CHAUMART et les héritiers de Claude GAYET, le chemin d'Orleans et les terres du couvent du Paralet [AD 10 - E* 2877]

538 Le 12.12.1588, Nicolas DONDEAU, pastre des bêtes à cornes de Crancey, et Jacqueline POPILLARD sa femme, à cause d'elle, qui ne savent pas signer, vendent à Guillaume GILLES, vigneron demeurant à Courclain, 1 quartier de terre labourable en laquelle il y a une mesure assis à Courclain, à coté de l'acquéreur et de la mesure qui fut à feu Jehan GALLOYS dit Bruyant [AD 10 - E* 2877]

539 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Guille. GILLES paye censive en 1593, 1595, 1596, 1597, 1598; il paye pour Barbe LE MIRE en 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598; il paye à la décharge de Lynard POTHIER en 1593; il paye à la décharge de Islaire DESQUAINS, héritier de Pierre BROQUART en 1593; il paye pour Claude GAINGNEUR en 1595, 1596, 1597; il paye au lieu de Jacques GARNIER pour un demi arpent de terre assis au dessus de Courclain en 1595, 1596, 1597; il paye en l'acquis de Jehan MAROTTE pour un quartier de terre qu'il a acquis de lui assis au dessus de Courclain en 1596 et 1597 - il doit lods et ventes -; il paye en l'acquit de la veuve Gaond ASSELIN pour un demi quartier de terre et une petite portion d'aulnois qu'il a acquis d'elle en 1598 - il doit lods et ventes -; il paye à la décharge de Michel MAUCLERT pour acquêt d'un quartier et demi de terre en deux pièces en 1599 - doit lods et ventes -; il paye à la décharge de Nicolas MERCIER pour un quartier et demi de terre assis "au poirier la haulte doux" en 1599 - il doit lods et ventes - (barré); Guille. GILLES paye en 1600 pour 2 années sans préjudice des défaut et amendes, 1601, 1602, 1603, 1604; Guille. GILLES paye en 1604 à la décharge des héritiers Edmée BRIGEON - il doit lods et ventes -; Guille. GILLES et Pierre PILLAVOINE payent à la décharge de Jehan SEURTIN en 1605 - ils doivent lods et ventes -; Guille. GILLES paye en 1605 à la décharge de Jehan LOYRET et à la décharge de Martin GRAND - il doit lods et ventes -; Guille. GILLES paye en 1606, 1608, 1609 et 1611; Guille. GILLES paye en l'acquet (à la décharge) de Edmé VALLÉE en 1607 et 1610, et en l'acquet de Claude GUMERY en 1607 [AD 10 - E* 2883]

540 Le 7.9.1597, Jeanne GALLOIS, veuve de feu Jehan HUGUENIN, demeurant à Courclain, vend à Guillaume



Dans le même censier, Hilaire DESQUAINS déclare une maison de Guillaume GILLES où il fait sa demeure⁵⁴⁷.

Entre 1601 et 1611, Guillaume GILLES fait plusieurs

déclarations au censier du seigneur de Saint-Aubin⁵⁴⁸.

Entre 1612 et 1615, Pierre et Denis GILLES font une déclaration commune au censier du seigneur de Saint-Aubin. Denis GILLES paye censive jusqu'en 1623. En 1618, il paye avec Joseph LOYRET⁵⁴⁹, ⁵⁵⁰.

En 1616, Pierre et Denis GILLES partagent leurs héritages à Saint-Aubin, La Chapelle-Godefroy et Marnay, échus de Guillaume GILLES leur père et Michelle PAILLONET, leur mère⁵⁵¹.

Guillaume GILLES est cité pour avoir repris avec d'autres une maison que Jean HUGUENIN le jeune

GILLES, manouvrier audit lieu, 1 quartier de terre labourable à Courclain au lieudit "l'ouche Guillaume Gilles" [AD 10 - E* 2877]

541 Le 1.7.1600, Jean ANCEAU, substitut du procureur fiscal en la Mairie de Saint-Aubin et Jehanne SUYNOT, veuve de feu Michel ANCEAU, vendent à Guillaume GILLES, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 5 quartiers de terre labourable et une vigne de présent en friche à Saint-Aubin, au lieudit "les vignes des Garennes" et 1/2 quartier de terre labourable près du même lieu. Lesdits ANCEAU et GILLES signent, les femmes ne savent pas signer. Mention de ladite SUYNOT (barré, remplacé par ADAM), autorisée par son mari [AD 10 - E* 2877]

542 Le 18.11.1600, Nicolas MERCIER, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy, et Edmée BALLIGAULT, sa femme, qui ne savent pas signer, vendent à Guillaume GILLES, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui signe "G Gilles" avec paraphe, 1 arpent de terre labourable à Courclain [AD 10 - E* 2877]

543 Le 24.10.1604, Guillaume GILLES, vigneron demeurant à Courclain, et Michel MERCIER, laboureur à Bernière, Nogent/Seine, qui signent, échangent:

- (G. G.) 3 quartiers de terre labourable en "la foche"
- (M. M.) 3 quartiers de terre labourable en 2 pièces au lieudit "le poirier à la haul" à Saint-Aubin et "les Croix Prinses" à La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E* 2877]

544 Le 18.12.1604, François GALLOIS l'aîné, laboureur demeurant à Saint-Aubin, vend à Guillaume GILLES, vigneron demeurant à Courclain, 1/2 arpent de pré en la prairie de Marnay, au lieudit "Le Gr...te" et 1 quartier de terre à Saint-Aubin au lieudit "Les Closeaux". A faire ratifier par Catherine DESPENSIER, sa femme. [AD 10 - E* 2877]

545 Le 27.3.1605, Claude MERCIER, manouvrier demeurant à La Chapelle-Godefroy - à faire ratifier par sa femme Jehanne MORIN -, vend à Guillaume GILLES et Pierre PILLAVEYNE, vigneron à Saint-Aubin, 5 quartiers de terre à Saint-Aubin au lieu "La Mat..." qu'il a eu par échange de Honorable Homme Jehan SURTIN. Guillaume GILLES signe et les autres ne savent pas signer. [AD 10 - E* 2877]

546 Déclaration du 24.2.1611 de Guillaume GILLES, qui signe "G Gilles" avec paraphe (et Denis GILLES dans le titre), pour:

- une maison contenant 1 chas, ensemble le jardin de devant icelle maison, cour, aisance et appartenances à Corclain, paroisse de Saint-Aubin, entre ledit GILLES et ledit GILLES, le même et la pasture grasse
- une pièce de terre contenant trois quartiers audit Corclain, entre Jehan POTIER et Michel MERCIER, le

chemin de Marigny et ledit GILLES

- une pièce de terre contenant six quartiers en ce même lieu, entre Charle NUGAULT, écuyer, Sieur de St-Aubin et Guille. DESCUNS, ledit GILLES et le chemin de Marigny
- en ce même lieu, un quartier de terre entre ledit DESCUNS et les hoirs François PINEZ, ledit GILLES et le chemin de Marigny
- en ce même lieu, demi-arpent entre Michel MERCIER et Guille. MIGORDIN, ledit GILLES et le chemin de Marigny
- en ce même lieu un demi-arpent de terre entre les hoirs M.e Jehan GUION et ledit GILLES, le Sieur dudit St Aubin et la pasture grasse
- au dessus de ce même lieu au lieudit la terre à la Soche un quartier et demi de terre, entre les hoirs feu Jehan SURTIN et Pierre PILLAVOINE, Guille. DESCUNS et le chemin de Marigny
- en ce même lieu, un quartier et demi de terre, entre les hoirs feu Estienne LEFEBURE et les hoirs Germain VOITERIN, la terre de l'église dudit St Aubin et le chemin de Marigny
- en ce même lieu un quartier de terre entre Jehan SIMON et Guille. MIGORDIN, le Sieur de St Aubin et le chemin de Marigny
- en ce même lieu une pièce de terre contenant trois quartiers entre Jehan SIMON et les hoirs feu Pierre CHOMART, Guille. MIGORDIN et le chemin de Marigny
- en ce même lieu une pièce de terre contenant cinq quartiers et demi, entre les hoirs feu Pierre CHOMART et Edme CANLET, la terre St Pere et le chemin de Marigny
- une autre pièce de terre contenant trois quartiers au lieudit les Haie Pierre, entre Guille. DESCUNS et la terre du Paraclat & la terre St Pere, la terre du couvent et le chemin de Marigny
- au dessous de ce même lieu une pièce de terre contenant 20 cordes, entre Hierosme DANGLUSE et Louis MERAT, la terre du couvent et la terre de feu M. Denis ANGENOST & cette de la Gueette
- une autre pièce de terre contenant demi-arpent demi-quartier au lieudit Paradis, entre Guille. DESCUNS et le même, Hubert AUBERT et la terre du couvent
- une autre pièce de terre contenant un quartier au lieudit le Vener..., entre la terre du couvent et les hoirs Pierre CHAULMARD, la terre de M.e Denis ANGENOST et la pasture grasse
- une pièce de terre contenant 7 quartiers faisant hache

déclarait en 1576⁵⁵² et 1582^{553, 554}.

En 1623, Denis GILLES et les héritiers de Pierre GILLES détiennent avec d'autres deux maisons à Courclain que les héritiers de feu Jean GALLOIS déclaraient en 1532⁵⁵⁵.

Cette maison de Courclain est venue des héritiers de Jean GALLOIS, à Pierre GALLOIS, puis à Jean HUGUENIN le jeune, époux de Jeanne GALLOIS, qui l'a vendue en 1597 à Guillaume GILLES.

En 1642, Pierre LOIRET, drapier, et Marie GILLES sa femme, et Jean BLANCHARD, maître pâtissier, et Denise GILLES sa femme, lesdites GILLES issues de

au dessus et au dessous au lieudit les vignes des garennes, entre Jehan GALLOIS & autre et Louis MERAT, Nicollas VOITERIN & autre et ledit VOITURIN & autre

- en ce même lieu une autre pièce de terre contenant 30 cordes, entre David ROZE et Nicollas VOITURIN, la veuve Jacques GARNIER et ledit VOITERIN
- une autre pièce de terre audit finage, au lieudit les Clouseaulx, contenant cinq quartiers, entre Louis MERAT et Louvet PHELIPE à cause de sa femme, la terre de l'église et le chemin ferrant
- une autre pièce de terre contenant un quartier à Corclain, entre François de FLEZ et les hoirs Jehan SURTIN, ledit de FLEZ et Guille. DESCUNS
- une autre pièce de terre à Corclain contenant trois quartiers, entre Maître Nicollas COUSIN et le même, l'accin de feu Xpofle LALEM.T et le chemin de Nogent
- une autre pièce de terre en ce même lieu contenant trois quartiers, entre la terre de l'église de la Chapelle et François BEGAT, Maître Oudin MOREAU et le chemin de Nogent
- une autre pièce de terre contenant un quartier au lieudit le puis au ladre, entre François de FLEZ et le chemin tendant à Fontenne Macon, ledit GILLES et le chemin de Nogent
- une autre pièce de terre en ce même lieu contenant 7 quartiers, entre les hoirs feu Jehan SURTIN et ledit GILLES, les hoirs feu M.e Jehan GUION et le chemin de Fontenne Macon
- une autre pièce de terre contenant demi-arpent 7 cordes en ce même lieu, entre Jehan PILLAVOINE et Guille. MIGORDIN & le chemin de Macon, Guille. DESCUNS et les hoirs Pierre CHOMART
- une autre pièce de terre contenant cinq quartiers au lieudit les Gravettes, entre Pierre PILLAVOINE et Jehan POTIER, la terre du couvent et le chemin de Macon
- une autre pièce de terre contenant demi-arpent 16 cordes en ce même lieu, entre la terre du couvent et le Sieur de Saint Aubin, les hoirs Pierre CHOMART et Michel MERCIER
- une autre pièce de terre contenant 8 cordes à Corclain, entre le Sieur de Saint Aubin et Louis MERAT, Guille. DESCUNS et Pierre PILLAVOINE
- une autre pièce de terre contenant trois quartiers au Gravette, entre Michel MERCIER et les hoirs Jehan SURTIN, la terre Saint Jehan et le chemin de Macon
- une autre pièce de terre contenant un quartier et demi en ce même lieu, entre Michel MERCIER et les hoirs

Guillaume GILLES, vendent à Michel GEORGIN une maison à Courclain^{556, 557, 558}.

En 1623, les héritiers de Guillaume GILLES, puis Louis MERAT à cause de sa femme (fille de Guillaume GILLES) sont cités pour des terres autrefois aux héritiers de Jacques ROUSSAT^{559, 560}.

Guillaume GILLES est peut-être apparenté à Claude MICHEL car, en 1623, ses héritiers reprennent une maison déclarée en 1582 par Claude MICHEL^{561, 562}. L'épouse de Claude MICHEL est marraine du fils aîné de Guillaume GILLES.

Guillaume GILLES et Michelle PAILLONET sont les

Pierre CHOMARD, la terre du couvent et le chemin de Macon

- une autre pièce de terre en ce même lieu contenant un quartier, entre Jehan POTIER et Fiacre DAOUST, Guille DESCUNS et la terre de M.e Denis ANGENOST
- une autre pièce de terre au lieudit La Matre contenant un arpent demi-quartier, entre Pierre PILLAVOINE et Guille. DESCUNS, la terre de la seigneurie et la terre de la cure
- une pièce de vigne au lieudit la poirier la Oudoulx contenant un arpent, entre Pierre PILLAVOINE et Jehan POTIER, M.e Oudin MOREAU & autre et le chemin de Macon
- une autre pièce de vigne en ce même lieu contenant demi-arpent, entre Pierre PILLAVOINE et le même, la terre du couvent et le chemin de Macon
- une maison de laquelle ledit GILLE fait grange à Corclain, entre d'Ylaire DESCUNS et le même, Pierre PILLAVOINE et la voie commune, ensemble le tout aisance et appartenance d'icelle
- la troisième partie dont les 4 font le tout d'un quartier d'aulnois à Corclain partant avec Pierre PILLAVOINE, entre les hoirs Estienne LE FEBURE et Ylaire DESCUNS, les hoirs Estienne LE FEBURE et la pasture
- la troisième partie dont les 4 font le tout d'un quartier et demi d'aulnois à Corclain partant avec ledit PILLAVOINE, entre Ylaire DESCUNS et le même, Louis MERAT et la rivière
- une autre pièce de pré et aulnois en ce même lieu contenant demi-quartier, entre les hoirs Estienne LEFEBURE et Pierre PILLAVOINE, les hoirs M.e Denis ANGENOST et la rivière
- une autre pièce de pré et aulnois en ce même lieu, contenant demi-quartier, entre Jehan POTIER et les hoirs Estienne LEFEBURE, les hoirs ANGENOST et la rivière
- une autre pièce d'aulnois et saussois au lieu de Corclain, contenant trois quartiers ou environ faisant hache outre la rivière, entre la pasture grasse et Pierre PILLAVOINE, la voie commune & ce qui est outre la rivière, Ylaire DESCUNS et Pierre PILLAVOINE
- une pièce de pré et aulnois à Corclain contenant trois quartiers, entre François de FLEZ et Michel MERSIER, la voie commune et la rivière
- une maison contenant 3 chas, cour, jardin, accin et terre à faire chénevière et terre labourable contenant 6 quartiers ou environ faisant hache, entre une maison appartenant audit GILLES et la cour fermant à icelle

parents de:

Denis, b 9.10.1583, p A... POL..., et Jean HUGUENIN le jeune, m Jeanne épouse de Claude MICHEL, ∞ à Marie ROULLET
 Pierre, b 12.11.1587, p Pierre PALLONET et Nicolas GRILLOT, m Jeanne DIRESENE, ∞ à Jeanne SURTIN
 Lupienne, ∞ à Louis MERAT

∞(2) /1616 à Jeanne BOULAINNE, ∞(1) à Jacques LABONNE, ∞(3) /1626 à Claude COLLET l'aîné

maison & Jehan POTIER, la pasture et ledit GILLES

- une maison contenant 3 chas proche celle ci-dessus à Corclain, entre Edmé CANLET & jardin & terre à faire chénevière, Jehan POTIER et la cour commune à ladite maison & autres voisins

Déclaration de deux portions de terre appartenant à Denis GILLES fils dudit Guille. GILLES.

- une pièce de terre audit finage au lieudit la grosse pierre contenant un arpent, entre Pierre PILLAVOINE et Guille. DESCUNS, la pasture grasse et le chemin ferrant
- en ce même lieu un quartier de terre, entre les hoirs M.e Jehan GUION et les hoirs Germain VOITURIN, la pasture grasse et le chemin ferrant

Taxé à 8 deniers 7 sols de cens. [AD 10 - E* 2875]

547 Le 12.8.1611, Hillaire DESQUINS, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, commissaire à la requête de Charles et Laurent NUGAULT, écuyers, seigneurs de Saint-Aubin, prend le bail des héritages saisis:

- une maison où il y a un moulin à foulon à draps à Pierre PILLAVOYNE
- une maison à Courclain à Edmé CAULAY, tisserand en toile
- une maison à Courclain, et une autre maison à Guillaume GILLE, où il fait sa demeure
- une maison à Courclain à Guillaume HUGUENIN
- une maison à Courclain à Jean et Pierre POTHIER
- une maison à Courclain à Nicolas DROUART

Mention d'un requête de David ROSE, Edmé CAULLEY, Noël GUILLAUME, Simon JUBLLOT et Nicolas GRISLARD l'aîné [AD 10 - 24 H 65]

548 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Guille. GILLES paye pour l'acquêt qu'il a fait de Hilaire DESQUAINS en 1601; Guille. GILLES paye en 1602-1605, 1607-1611; Guille. GILLES paye pour sa grange en 1606; Pierre PILLAVOYNE pour l'héritage Jehan POPILLART avec Guille. GILLES en 1607 [AD 10 - E* 2883]

549 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Denis et Pierre GILLES payent en 1612 [AD 10 - E* 2883]

550 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Denis GILLES paye en 1616-1623. En 1618, Denis GILLES paye avec Joseph LOYRET. En 1620, Denis LECLERC paye à la décharge de Denis GILLES pour un quartier de terre assis près la Grosse Pierre. Laurent MASSEY paye en 1620 à la décharge de Denis GILLES pour trois quartiers de terre assis au Poirier Hast...

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

C.1. Denis⁵⁶³, signe: D Gilles avec paraphe, laboureur à Courclain, ! en 1612-1626, ∞ 25.11.1607 à Marie ROULLET, ne sait pas signer, de Nogent/Seine, fille de Pierre R.

Denis GILLE paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1614. Il paye avec Pierre GILLES (son frère)⁵⁶⁴.

En 1626, Denis GILLES, laboureur à Courclain et Marie ROULLET, sa femme vendent des terres au seigneur de Saint-Aubin. Il signe "D Gilles" avec paraphe⁵⁶⁵.

Denis GILLES et Marie ROULET sont les parents de:

Denis et Pierre GILLES payent en 1612-1615. Denis GILLES paye en 1616-1623

551 Le 2.12.1616, partage entre Pierre GILLES et Denis GILLES, son frère, des maisons, cours, jardins, ... assis à Saint-Aubin, La Chapelle-Godefroy et Marnay échus par le décès et trépas de feu Guillaume GILLES leur père et Michelle PAILLONET leur mère:

- une maison couverte de paille à Courclain à 4 chas, entre les pastures grasses de Saint-Aubin et le jardin d'icelle, Pierre GILLES et les héritiers de feu Jean PORTIER et Pierre PORTIER
- 1/2 arpent 1/2 quartier de vigne à La Chapelle-Godefroy au lieudit "Les Croix"
- 1/2 arpent de vigne pris en une pièce d'1 arpent à Saint-Aubin au lieudit "le poirier à la Haudoulx", entre Denis GILLES et Pierre PORTIER
- 1 quartier de vigne pris en une pièce d'1/2 arpent au même lieu
- 3 quartiers 1/2 de vigne pris en une pièce de 7 quartiers à Saint-Aubin en "les vignes des Garennes"
- 1/2 arpent 1/2 quartier de terre pris en une pièce de 5 quartiers à Saint-Aubin en "les Clousiaux"
- 1/2 arpent 17 cordes de terre
- 1 quartier 1/2 de terre pris en une pièce de 3 quartiers à Saint-Aubin
- 1 quartier 1/2 de terre pris en une pièce de 3 quartiers au même lieu
- 8 cordes de terre au même lieu
- 1/2 arpent 1/2 quartier de terre pris en une pièce de 5 quartiers en "les Gravattes"
- 1 quartier 1/2 de terre pris en une pièce de 3 quartiers au même lieu
- 1 quartier de terre à "Paradis"
- 1/2 arpent 1/2 quartier au même lieu
- 1 arpent de terre pris en une pièce de 2 arpents à Saint-Aubin en "Le Puis"
- 1 quartier 1/2 au même lieu
- 1/2 arpent 19 cordes pris en une pièce de 5 quartiers à Saint-Aubin en "Valesart"
- 3 quartiers au même lieu
- 8 cordes au "Vanerat"
- 1 quartier au même lieu
- 1/2 arpent à Corclain
- 3 quartiers au même lieu pris en une pièce de 5 quartiers
- 1 arpent pris en une pièce de 2 arpents à Corclain
- une portion de jardin peuplé d'arbres fruitiers à Courclain
- 1 quartier 1/2 de pré, saulsois et aulnois pris en une

Guillaume, b 21.3.1612, p Nicollas DROART et Guillaume HUGENIN, m Jehanne épouse de Pierre GILLE

Fiacre, b 30.8.1620, p Francois GALOIS et Edmé QUAULET, m Jehanne PHILIPPE

Marie, b 28.8.1624, m Lupienne JEROSSE, p Sébastien LE GALLOIS

C.2. Pierre, vigneron à Corquelain, ! en 1612-1617, † entre janvier et mai 1617, ∞ à Jeanne SURTIN, ! en 1612-1617, fille de Jean S. et Marguerite DESQUAINS, ∞(2) en 1617 à Joseph LOIRET

En 1615, Pierre GILLES achète la moitié d'une maison

pièce de 3 quartiers à Corclain

- 15 cordes de pré, saulsois et aulnois pris en une pièce de 1 quartier 1/2 partant avec Pierre PILLAVOYNE
- 1/2 arpent de pré, saulsois et aulnois pris en une pièce d'1 arpent à Corclain
- 1/2 quartier de pré, saulsois et aulnois pris en une pièce d'1 quartier
- 1/2 arpent de pré pris en une pièce d'1 arpent à Marnay en "le got an blanc"
- 1 quartier de pré au même lieu
- 1/2 arpent 6 cordes de terre pris en une pièce d'1 arpent "en la Matre" à Saint-Aubin
- 15 cordes de pré, saulsois et aulnois à Courcain à partir avec Pierre PILLAVOYNE

L'acte est signé "D Gilles" avec paraphe et "J Loiret" avec paraphe

En 12.1616, billet de partage pour Denis GILLES (comme son frère ci-dessus):

- une maison couverte de paille à 3 chas à Courclain, entre une cour commune et le jardin d'icelle, Edmé CAULAY et un jardin
- une maison servant de grange à Courclain, entre la veuve et les héritiers d'Ylaire DESCUNS et ledit DESCUNS, Pierre PILLAVOYNE et la Grande Rue commune
- ...

Il signe "D Gille" avec paraphe [AD 10 - E* 2877]

552 Le 7.1.1576, déclaration de Jehan HUGUENIN le jeune et Barbe LE MIRE, veuve de Laurens HEROST, pour une maison appartenant aux hoirs de Pierre GALLOYS, plus tard reprise par la femme de Claude COLLET le jeune, les héritiers de Guille. GILLES et Edmé CAULLET [AD 10 - 24 H 93]

553 Le 2.6.1582, déclaration de Jehan HUGUENIN, le jeune, tisserand en toile, plus tard reprise par la veuve de Guille. HUGUENIN et Guille. GILLES [AD 10 - 24 H 93]

554 Révision du censier de Saint-Aubin en 1623, déclaration pour une maison de Jehan HUGUENIN le jeune, tisserand, reprise par Claude COLLET à cause de sa veuve, Michel AULBERT et (?) Guille. GILLES [AD 10 - 24 H 118]

555 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

Le 13.9.1530 et 21.4.1531, les héritiers de feu Jehan GALOIS déclarent 1 accin avec 2 maisons, grange, oche et jardin à Correclain, entre les héritiers de Guille. GALOIS et Jehan.ot GALOIS, les pastures communes et le chemin de Nogent

Le 3.5.1532, Jehan MIGORDIN, Jehan GALOIS l'aîné et Claude GALLOIS, héritiers de feu Jehan GALOIS,

à Léonard POTIER⁵⁶⁶.

En 1616, Pierre GILLES, vigneron à Courclain, achète le quart de la maison de feu Jean POTIER à son fils Léonard POTIER⁵⁶⁷.

En 1617, Pierre GILLES, vigneron à Courclain, et Jeanne SURTIN sa femme, interviennent dans un contrat de succession de Jean SURTIN et Marguerite DESQUAINS, parents de Jeanne⁵⁶⁸.

En 1617, Jeanne SURTIN, veuve de Pierre GILLES, est nommée tutrice de leurs enfants alors que Denis GILLES, leur oncle, est leur curateur⁵⁶⁹. En 1617, Joseph LOYRET, second époux de Jeanne SURTIN

déclarent un accin avec 2 maisons, grange et oche à Courclain, entre les héritiers de Guille. GALOIS et Jehan.ot GALOIS, les pastures communes et le chemin de Nogent. Ledit MIGORDIN et Jehan BROCCUART avec les hoirs Jehan LE PIED payent, et depuis Pierre GALOIS (plus tard à Edmé QUAULAY à cause de sa femme, Denis GILLES et les hoirs Pierre GILLES, Claude COLLET à cause de sa femme et autres; en 1643 à Michel AUBERT et Simon GALLOIS, barré)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Jehan MIGORDIN et Jehan GALOIS, héritiers de feu Jehan GALOIS, font la même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

556 En 1645, Michel AUBERT acquiert de Guillaume BLANCHARD et N. LOIRET 2 maisons auparavant à Guillaume GILLES et Léonard POTIER [AD 10 - 24 H 65]

557 Le 18.1.1642, Pierre LOIRET, drapier, et Marye GILLES sa femme, et Jehan BLANCHARD, maître pâtissier à Nogent/Seine, et Denise GILLES sa femme, lesdites GILLES issues de Guillaume GILLES, vendent à Michel GEORGIN, vigneron demeurant au Clos de Marnay, une maison couverte de paille à Corquelain, à coté de Monsieur J. GUICHON, entre le jardin et les patures grasses, un jardin, une autre maison à Corquelain et quelques héritages à Corquelin pour 350 livres [AD 10 - 24 H 65 & 105]

558 Le 18.1.1642, Pierre LOIRET et Marie GILLES sa femme, et Jean BLANCHARD et Denise GILLES sa femme vendent à AUBERT des biens issues de Guillaume GILLES, et déclarés le 10.6.1582 [AD 10 - 24 H 65]

559 Le 16.1.1583, déclaration de Jehan SOMMILLON, charron, et Louet ROSSART, subrogé au lieu de Michel MERCIER dit Begue, tuteurs et curateurs de Jehan(ne), Jacques, Guyon et Michel ROSSART, mineurs de feu Jehan ROSSART et Martine THOMAS, épouse en secondes noces dudit SOMMILLON, et Jehan ROSSART, en son nom, plus tard reprise par Louis MERAT à cause de sa femme, puis à M. DE FLAIR. Une autre déclaration de Jehan ROSSART, neveu dud. Louet ROSSART, pour 1/3 maison, plus tard aux héritiers de Guille. GILLES [AD 10 - 24 H 93]

560 Révision du censier de Saint-Aubin en 1623, déclaration de Jehan SOMMILLON, charron, et Loupvet ROUSSAT, tuteur de Jehanne, Jacques, Guyon et Michel ROUSSAT, reprise par Louis MERAT à cause de sa femme et les mineurs de Claude GRAND [AD 10 - 24 H 118]

561 Le 11.6.1582, déclaration de Claude MICHEL, pour une maison plus tard reprise par les hoirs Guille. GILLES

devient à son tour tuteur des enfants de Pierre GILLES⁵⁷⁰.

Pierre GILLES et Jeanne SURTIN sont les parents de:

[AD 10 - 24 H 93]

562 Révision du censier de Saint-Aubin en 1623, déclaration pour une maison de Claude MICHEL, reprise par les hoirs Guille. GILLES [AD 10 - 24 H 118]

563 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Denis GILLES paye censive en 1611 [AD 10 - E* 2883]

564 Denis GILLES paye censive à Saint-Aubin en 1612-1614 [AD 10 - E* 2881]

Denis et Pierre GILLES payent censive à Saint-Aubin en 1612-1614 [AD 10 - E* 2881]

565 Le 1.5.1626, Denis GILLES, laboureur à Courclain (qui signe "D Gilles" avec paraphe) et Marie ROUSLET, qui ne sait pas signer, vendent à Laurent NUGAUT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, 2 arpents de terre [AD 10 - 2E 66/6]

566 Le 16.3.1615, Léonnart POTHIER, laboureur demeurant à Quincey, vend à Pierre GILLES, laboureur et vigneron demeurant à Courclain, la moitié d'une maison à un chas, moitié d'étable servant de grange, moitié de terre à faire chénevière, le tout acquis de Jehan ROUSSAT le jeune et une mesure où soulait ci-devant une grange bâtie à Courclain, proche les maisons et héritages dudit acquéreur et des acquis de Jehan et Jacques MIGOURDIN, et de Jehan ROUSSAT. Mention des héritiers de feu Jehan HUGUENIN [AD 10 - E* 2877]

567 Le 29.9.1616, Léonard POTHIER, qui signe, laboureur demeurant à Quincey, et Pierre POTHIER, qui ne sait pas signer, serviteur domestique de Madame du Paraclet échangent:

- (L. P.) 1/2 arpent 16 cordes en la prairie de Quincey, en une pièce d'1 arpent 16 cordes, partant avec ledit Pierre POTHIER
- (P. P.) le quart d'une maison couverte de paille, étable servant de grange, le quart d'une mesure, le quart d'une terre à faire chénevière à Courclain, à partir par indivis avec Pierre GILLES, laboureur demeurant à Courclain, et les héritiers de feu Jehan POTHIER, lieu acquis par lui pendant son mariage avec Jacqueline SIMON jadis sa femme, mère dudit Pierre POTHIER.

Le 4.10.1616, Léonard POTHIER, laboureur demeurant à Quincey, vend à Pierre GILLES, vigneron demeurant à Courclain, la quatrième partie d'une maison couverte de paille, étable, grange, un quart de mesure, un quart de terre à faire chénevière à Courclain à partir avec ledit GILLES et les héritiers de feu Jehan POTHIER, laquelle quatrième partie le vendeur a naguère eu par échange avec Pierre POTHIER son fils [AD 10 - E* 2877]

568 Acte du 20.1.1617 de Pierre GILLES, vigneron à Courclain, et Jehanne SURTIN sa femme, Quentin, Quentine, Margueritte et Jehan SURTIN, enfants et

Marie, mineure en 1617, (†) 15.8.1648 Nogent/Seine, ∞ 24.2.1631 Nogent/Seine à Pierre LOIRET, drapier à Nogent/Seine
Denise, b 18.4.1614, m Denise GRILLATE et Jehanne DE BOULOGNE, p Denis GILLES, frère du père, ! en 1642, ∞ en 2.1632 Nogent/Seine à Jean BLANCHARD, pâtissier à Nogent/Seine
Quantin, b 2.12.1615, p et m Quantin SORTIN, Foye MERAT, Michel AUBERT

D. Jean le jeune, manouvrier, lieutenant en la Mairie de Saint-Aubin, ! en 1643-1653, (†) 20.1.1665, infirme, ∞ 29.11.1642 à Françoise CAVOT, fille d'Etienne C.

En 1652, Jean GILLES le jeune, manouvrier à Saint-Aubin, intervient dans un contrat comme héritier à cause de sa femme de feu Etienne CAVOT⁵⁷¹.

En 1653, Jean GILLES le jeune, manouvrier à Saint-Aubin, passe un contrat pour faire les moissons de

héritiers de feu Jehan SURTIN et Marguerite DESQUAINS, assités de Martin TROTIN, portant fort pour Fiacre SURTIN, frère mineur, pour chacun 1/6 de la succession à La Chapelle Godefroy. Signent "P Gilles" avec paraphe, "M Trotin" avec paraphe, "Q Surtin" avec paraphe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/3]

569 Le 2.5.1617, extrait du greffe de la mairie de Saint-Aubin nommant Jeanne SAULTIN, veuve de Pierre GILLES, tutrice de leurs enfants mineurs, et Denis GILLES, leur oncle, curateur.

Le 2.5.1617, le procureur fiscal de la terre et seigneurie de Saint-Aubin pour dation et curation de Marye et Denise GILLES, filles mineures de feu Pierre GILLES et Jeanne SEURTIN à l'encontre de ladite SEURTIN, Hubert AULBERT, Jean AULBERT, Pierre PHELIPPE, Nicolas DROUART, Denis GILLES, François GALLOYS l'aîné et Isaac GALLOYS, sergent, tous proches parents et alliés des mineurs. Ladite SEURTIN leur mère est tutrice, Denis GILLES leur oncle paternel est curateur [AD 10 - E* 2877]

570 Le 26.12.1617, devant le procureur fiscal de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, pour subrogation de tutelle aux corps et biens des mineurs de feu Pierre GILLES et Jeanne SEURTIN.

Les parents sont Joseph LOYRET, Denis GILLES, Hubert et Jean AUBERT, Pierre PHILIPPE, Sébastien DESPORTES. Jeanne SEURTIN est à présent la femme dudit LOYRET

Sont comparus Hubert et Jean AUBERT, François GALLOYS l'aîné, ledit LOYRET, Sébastien DESPORTES et PHILIPPE. Joseph LOIRET est nommé tuteur.

Joseph LOYRET signe, Jeanne SEURTIN ne sait pas signer. En présence d'Isaac GALLOYS, sergent. L'acte est signé "Dondeau" [AD 10 - E* 2877]

571 Le 9.5.1652, Claude PARISOT, laboureur à Tremblay et Jean GILLES le jeune, man. à Saint-Aubin, héritiers à cause de leurs femmes de feu Estienne CAVOT, laboureur à Romilly, portant fort pour Estienne CAVOT, manouvrier à Saint-Aubin, vendent à Jean GUESDON, charron au faubourg de Nogent pour un accin appartenant audit PARISOT, GILLES, CAVOT et à Michel CAVOT, demeurant à Romilly, pour sa 4^{ème} partie [AD 10 - 2E 66/14]

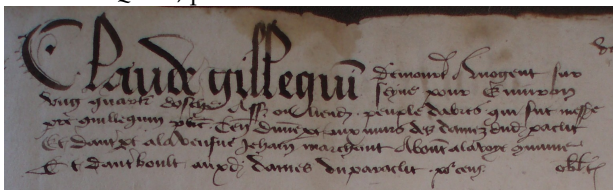
Jean GUILLOT à Fontaine-Mâcon⁵⁷².

Jean GILLES et Françoise CAVOT sont les parents de:
 Françoise, b 2.9.1646, p Estienne CAVOT, m
 Margueritte fille de † Nicolas MAISTRE,
 probablement ∞ 11.7.1667 à Léger PRESSORT,
 d'Avant-lès-Marcilly
 Jacques, b 1.5.1649, p Jean GALOIS, m Helene
 NUGAULT, Damoiselle de St Aubin

GILLEQUIN

A. Claude, de Nogent/Seine, ! en 1488-1502

Dans le censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin de 1488-1490, Claude GILLEQUIN, de Nogent/Seine, déclare plusieurs héritages qui furent à Messire Pierre GILLEQUIN, prêtre⁵⁷³.



Claude GILLEQUIN paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1502⁵⁷⁴.

GILLET

A. Edmé, tisserand, ° ca 1643, (†) 25.4.1688

GILLOPÉ

Famille fondée par Claude, marchand à Courceroy, venu à Saint-Aubin après en être devenu le receveur.

A. Claude, Honorable Homme, signe: Gilloppé avec paraphe, marchand à Courceroy, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, ! en 1640-1651, (†) 25.9.1652 en l'église, ∞ à Honnête Gillette LE FEUBRE, signe: Gillette Le Feuvre, ! en 1655, ° ca 1615, (†) 15.2.1687, ∞(2) à Maître Claude GALLION, procureur "p... les parties" et chirurgien, fille d'Etienne L. et Catherine GUYON

En 1642, Claude GILLOPÉ, marchand à Courceroy, prend le bail de la terre de Saint-Aubin⁵⁷⁵.

En 1643, Monsieur GILLOPÉ est assigné comme témoin avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans une procédure des Eaux-et-Forêts de Nogent/Seine⁵⁷⁶.

En 1643, Honorable Homme Claude GILLOPÉ, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, comparait dans un contrat⁵⁷⁷.

En 1646, Claude GILLOPÉ, marchand, est témoin avec d'autres habitants de Saint-Aubin⁵⁷⁸.

En 1651, Claude GILLOPÉ, fermier et admodiateur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, et Gillette LEFEBURE sa femme, prennent le bail de la terre de Saint-Aubin. Ils signent "Gilloppé" avec paraphe et "Gillette Lefebure"⁵⁷⁹.

Dans un acte de 1655 intervient Jean PONCE, serviteur domestique de Honnête Femme Gillette LEFEBURE, veuve de Honorable Homme Claude GILLOPÉ, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin⁵⁸⁰.

575 Le 9.1.1642, Claude GILLOPÉE, marchand à Courceroy, prend le bail de la terre de Saint-Aubin. Mention d'un contrat du 24.10.1641 avec Laurent NUGAULT et Jehanne PARASTRE sa femme [AD 10 - E* 2888]

576 Dans un acte des eaux-et-forêts du 21.2.1643 comparaissent pour Saint-Aubin: Monsieur LAURENCEAU, Madame BARDY, Claude ROZÉ, Nicolas MASSEY, Jehan DUREAU, Jehan EDMARD, Claude DUDICT LIEU, Monsieur GILLOPÉ, Jehan SIMON, Nicolas GALLOYS l'aîné, Charles PILLAVOYNE, Renos COLLAS, Anthoine BOSSU, Anthoine THOMAS et Bon CLEREAU [AD 10 - E* 2803]

577 Le 16.7.1643, apparaissent dans un contrat Maître Simon LE FEBURE, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, et Honorable Homme Claude GILLOPÉ, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2872]

578 Le 11.4.1646 comparaissent Claude GILPE, marchand, Jehan GILLES, lieutenant en la mairie, Bon CLEREAU, procureur, Sebastien FONTAINE, greffier, Nicolas MAISTRE, sergent en la mairie, Turpin COURTOIS, Charles PIBACOUR, Michel PONCE, ... [AD 10 - E* 2864]

579 Le 19.5.1651, Claude GILLOPÉ, fermier et admodiateur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, époux de Gillette LEFEBURE, prend le bail de la terre de Saint-Aubin. L'acte est signé "Gilloppé" avec paraphe et "Gillette Lefebure" [AD 10 - E* 2888]

580 Le 3.4.1655, interviennent Jacques BAILLET, arpenteur juré à Saint-Aubin, assisté de Monsieur François BARDY, greffier en la Mairie de Saint-Aubin et Jean PONSE, serviteur domestique de Honnête Femme

572 Le 1.7.1653, Jean GILLES le jeune, manouvrier à Saint-Aubin, s'engage par contrat à faire les moissons de Jean GUILLOT à Fontaine-Mâcon [AD 10 - 2E 66/14]

573 En 1488-1490, Claude GILLEQUIN demeurant à Nogent, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

➤ un quartier d'osche peuplé d'arbres qui fut à Messire P.re GUILLEQUIN p.re, entre les murs des dames du Paraclet et la veuve Jehan MARCHANT, la voie commune et les dames du Paraclet

➤ un accin, jardin et mesure en la Grand Rue qui fut audit Messire P.re, entre la communauté et le pavé commun, le veuve Jehan MERCIER et -

Le tout fut à Messire P.re GUILLEQUIN, prêtre [AD 10 - 24 H 115 & 118]

574 Claude GILLEQUIN paye cens à Saint-Aubin en 1491 (3 fois) et 1494 pour ses héritages de Saint-Aubin; en 1498-1499, il doit pour ses héritages dudit Saint-Aubin, et doit pour deux terres; il paye à La Chapelle en 1502 [AD 10 - E* 2880]

Claude GILLOPÉ et Gillette LE FEBURE sont les parents de:

Marie, Honnête, ! en 1645-1647, probablement ∞ / 1664 à Gervais VERNIER, demeurant à Fontaine-Mâcon, † / 1686

En 1688, Honnête Femme Marie GILLOPÉ, veuve de Gervais VERNIER, laboureur à Fontaine-Mâcon, baille des terres, prés et bois à Courceroy. Elle signe "Marie Gilopé"⁵⁸¹.

Claude, ° 10.1.1644, b le 7.2, acte signé le 12.2, p Messire Claude LE BOUTHILLIER, conseiller du Roy en tous ses conseils, commandeur et grand trésorier des ordres de sa Maïesté et seigneur de St Aubin, signe: C Bouthillier, m Haute et Puissante Dame Marie DE BRAGELOIGNE, signe: M de Brageloigne, épouse du parrain, (†) 22.5.1646 dans l'église

Antoine, ° 1.11.1646, b le 4, p Maistre Anthoine POUGEOISE, Maire dudit St Aubin, m Honneste Anne ROUSSEAU, veuve de Maistre Edmé MARTIN

Jean, b 9.5.1649, p Jean GILOPÉ, m Jeanne DUPONT, (†) 18.4.1665 dans l'église

Nicolas, b 22.10.1651, p Charle PILLAVOINE, m Toussaine DUCHAT

Edmée, b 18.6.1654, p Philbert LE FEUBRE, m Edmée DE BESANSON, ! en 1663

GILLOTTE

Famille originaire de Quincey et dont quelques descendants habiteront Pont et Nogent/Seine.

A. Gilles, signe: G Gillote avec paraphe, marchand laboureur à Quincey, notaire en 1507-1512, ! en 1500-1541, ° ca 1469, probablement ∞ à une fille de Jean LE HUCHER et Félicon

En 1500, dans une procédure opposant les religieuses du Paraclet aux dames de Nogent/Seine au sujet des droits de pâture pour les troupeaux des religieuses du Paraclet à Saint-Aubin et Quincey, plusieurs habitants de Quincey sont entendus comme témoins en l'hôtel de Gilles GILLOTTE à Quincey⁵⁸².

Gillette LEFEBURE, veuve de Honorable Homme Claude GILLOPPE, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, pour l'arpentage de la moitié de la seigneurie de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2859]

581 Le 1.6.1688, Honorable Homme Jean GILLOPÉ, chirurgien, et Estienne RUELLE, qui ne sait pas signer, manouvrier, demeurant à Courceroy, retiennent à titre de loyer de Honnête Femme Marie GILLOPÉ, veuve de Gervais VERNIER, laboureur demeurant à Fontaine-Mâcon, 15 arpent de terre labourable à Courceroy, plus 3 arpents 1/2 de pré et 3 quartiers de bois à Courceroy. L'acte est signé "Marie Gilopé", "Jean Gilloppé" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/29]

582 Le 6 ou 16.8.1500, enquête à la requête des religieuses du Paraclet contre Marguerite et Charlotte d'Armagnac, dames de Nogent et Pont/Seine, au sujet des droits de pâturage des troupeaux des religieuses à Saint-Aubin et Quincey sur les terres et jusqu'aux murs du Parc de Pont (dont elles ont été déboutées en 1540) par Guyon

Gilles GILLOTTE paye sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1507 et 1520. Entre 1510 et 1513, il paye avec Jean HUCHER, Jean MERLIN et Jean DE VIGNES (fils et gendres de Jean HUCHER) pour un demi arpent de terre et vigne⁵⁸³.

En 1507 et 1512, Gilles GILLOTTE apparaît comme notaire de la prévôté⁵⁸⁴, ⁵⁸⁵. Il signe "G Gillote" avec paraphe.

En 1520, Gilles GILLOTTE est assigné avec d'autres habitants de Quincey comme témoin dans une enquête relative à des dégradations dans la garenne de Pont/Seine⁵⁸⁶.

En 1521, dans un témoignage, Jean GALLOIS dit Monsieur mentionne un article de 10 à 12 arpents de bois essarté par feu Thévenin DUCLOS, laboureur

COIFFART, lieutenant du Prévôt de Troyes.24.8.1500, vers 7 heures du matin, les témoins sont auditionnés en l'hôtel de Gillet GILLOTTE à Quincey:

➤ les témoins contre les demoiselles: Félicon ROMILLY, Jehan GALLOYS l'aîné, Jehan BONHOMME l'aîné, Thibault GAULTIER, Jehan BELLEMERE, Aubin CHOSAT, Jehan MATURIN, Jehan DE LA FONTAINE, Jehan GALLOYS dit Guillemynot, Huguenin LE PIED, Martin HUGUENIN, Jehan GRANT HOMME, Guynot PETIT PIED et Simonnet BROQUART

➤ les témoins pour les demoiselles: Maître Denis GROMART, Jehan BONHOMME le jeune, Jehanin HUGUENIN, Jaquot MOREMBERT, Perrin CHARPENTIER, Jaquin MECHIN et Jaquin CHEVRIER [AD 10 - E* 2860 & 24 H 66]

583 Gillet GILLOTTE paye cens à Saint-Aubin en 1507; il paye en 1510 pour un quartier de terre avec P.re DUCLOS; il paye en 1513 pour cens et en 1520; il paye en 1510, 1511 et 1513 avec Jehan HUCHER, Jehan MERLIN et Jehan DE VIGNES pour un demi arpent de terre et vigne [AD 10 - E* 2880]

584 Le 1.6.1507, devant Gilles GILLOTTE et Etienne DUCLOS, notaires de la prévôté, Michel POISIEULX dit Cadorat, seigneur de Puisieulx, Fojon et Quincey, baille un sault auquel soulait un moulin à Marant DE COMPTE, demeurant à Quincey [AD 10 - 24 H 94]

585 Le 1.7.1512, devant Claude POUGEOISE, garde des sceaux de Nogent avec Estienne DUCLOS et Gilles GILLOTTE, notaires jurés, qui signent "G Gillote" avec paraphe et "E Duclos" avec paraphe, Jean PILLAVOINE, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet, représentées par Messire Jehan DORIGNY, prêtre, le bail des dîmes de Saint-Aubin. Caution: Jaquin MIGORDIN, demeurant audit lieu [AD 10 - 24 H 100]

586 Dans une sentence du 10.2.1520 pour dégradation de la garenne de Pont sont appointés les parties suivantes: Gillet LIETARD, Jeh. GUILLE., Gillet PAYEN, Pierre COUSTUR., Phle BONNERAT, la veuve Thomas MOTET, la veuve Estien. DU CLOZ, Jeh. ROSE, Clement BAILLIGAUT, la veuve Jehan DES MASSUES, la veuve P.re DU CLOS, P.re DU CLOS le jeune, Gillet GILLOTTE, George BARBOTIN, Denis DU CLOS, Mathurin COURONNEAU, Jehan COURONNEAU, Jehan LE HUCHER, tous en personne sauf la veuve DU CLOZ représentée par sa fille [AD 10 - E* 2821]

demeurant à Quincey, repris 4 ans auparavant par Gilles GILLOTTE et d'autres habitants de Quincey (Georges BARBOTIN, Pierre DUCLOS le jeune, feu Pierre DUCLOS, feu Jean DES MASSUES, Gillot PAYANT, Messire Etienne DRU)⁵⁸⁷.

Dans plusieurs censier de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraclet entre 1530 et 1532, Gilles GILLOTTE déclare:

- 1 quartier 1/2 de vigne^{588, 589}
- 3 quartiers de terre avec Jean VOITERIN, qui les avait achetés de Jean HUCHER^{590, 591}

En 1535, Gilles GILLOTTE de Quincey est témoin dans une enquête⁵⁹².

En 1541, Gilles GILLOTTE, marchand laboureur à Quincey comparait comme témoin dans une enquête sur un droit de chasse. Il déclare être âgé de 72 ans environ⁵⁹³. Il serait donc né vers 1469.

Les enfants de Gilles GILLOTTE sont cités parmi les héritiers de Jean HUCHER. Il s'agit de Gilles GILLOTTE, à Pont/Seine, cité en 1562⁵⁹⁴, Louis GILLOTTE, laboureur à Quincey et Noëlle GILLOTTE, veuve de Jean PAYANT. Ces deux derniers se déclarent en état de vieillesse et débilité en 1573⁵⁹⁵.

587 Le 29.12.1521, enquête sur la fin et limites de la Garenne de Pont, du procureur du roi contre Michel DE POISIEU, chevalier, seigneur de Fojon, de Dame Marguerite DE VELU, sa femme. Information pour grosses entreprises de dégâts faits en la garenne de Pont. Comparait:

➤ Jehan GALLOIS dit Monsieur, laboureur à Saint-Aubin, âgé de 50 ans ~. Il dit être né à Saint-Aubin, où il demeure depuis sa naissance, et que depuis 30 ans il a fréquenté la garenne. Il y a 6 ans environ, feu Thevenin DUCLOS, en son vivant laboureur demeurant à Quincey, pris et retint à titre de cens ou rente du Sieur ou Dame de Fojon, 10 à 12 arpents de bois, et qu'il fit essarter et mettre en nature de labour. Depuis 4 ans, un nommé Gillet, Gillet GILLOTTE, George BARBOTIN, Pierre DUCLOS le jeune, feu Pierre DUCLOS, feu Jehan DES MASSUES, Gillot PAYANT, Messire Estienne DRU et autres, demeurant à Quincey, ont pris des seigneur ou dame de Fojon environ 100 arpents de terre, à essarter. Il cite Monsieur DE PAROIS, procureur des seigneur ou dame de Fojon, il y a 5 ou 6 ans. Il cite feu Jehan DES MASSUES, en son vivant fauconnier des sieur ou dame de Fojon, qui fut trouvé par les garenniers de ladite garenne il y a 6 à 8 ans à tendre des lacets et collets, et fut fait prisonnier et mener à Nogent où il fut condamné à l'amende par les officiers dudit lieu [AD 10 - E* 2813]

588 Déclaration au terrier du 15.9.1530 de Gillet GILLOTTE pour 1 quartier 1/2 de terre [AD 10 - E* 2875]

Louis, laboureur à Ferreux ou Quincey, ° ca 1512
Noëlle, de Quincey, ∞ à Jean PAYANT, † /1573
Gilles, demeurant à Pont/Seine, ! en 1562

A.1. Louis, laboureur à Ferreux ou Quincey, ! en 1548-1573

En 1548, Louis GILLOTTE, laboureur à Quincey, comparait comme témoin dans une enquête menée à Saint-Aubin. Il se dit âgé d'environ 36 ans, donc né vers 1512⁵⁹⁶.

589 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Gillet GILLOTTE déclare 1 quartier 1/2 de vigne au Houssoy [AD 10 - 24 H 81bis]

590 Déclaration au terrier du 15.9.1530 de Gilles GILLOTTE et Jehan VOITERIN pour 3 quartiers de terre [AD 10 - E* 2875]

591 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Gillet GILLOTTE et Jehan VOICTERIN pour 3 quartiers de terre au Houssoy, entre les mêmes et les hoirs Symonnet BROCARD, le grand chemin de Nogent et audit VOICTERIN par acquêt de Jehan HUCHER [AD 10 - 24 H 81bis]

592 Le 29.6.1535, Gillet GILLOT (ou Guillot GILLETTE, à Quincey) est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

593 Le 21.11.1541, dans une enquête sur l'étendue de la Garenne de Pont, est entendu comme témoin à Nogent/Seine, en l'hôtellerie de Noël LE MADRE où pend l'enseigne de la corne de bœuf:

Gillet GILLOTTE, marchand laboureur à Quincey, âgé de 72 ans environ, témoin pour Laurent NUGAULT. Il est demeurant au village de Quincey depuis 50 ans ou environ.

- il témoigne sur le droit de justice, censive, lods et ventes, défauts et amendes
- il a oui dire un nommé feu ROMILLY, demeurant à Saint-Aubin, mort il y a 18 ans, âgé comme il le disait de sept-vingt (140 !) ans environ que les seigneurs de Saint-Aubin jouissaient de ces terres sans trouble par les officiers de Nogent/Seine
- et un nommé feu DE LA FONTAINE, demeurant à Saint-Aubin, mort il y a 20 ans environ, âgé comme il le disait de 100 ans environ, sur le droit de chasse des seigneurs de Saint-Aubin
- il y a 3 ou 4 ans, il a vu Jehan BAIGNAULT et Jehan PREVOSTAL qui ont fait couper un endroit de bois taillis près de la Muette, vendu par les officiers du roi
- il a vu 36 ans auparavant les religieuses du Paraclet mener leurs bêtes dans ce bois [AD 10 - E* 2860]

594 Le 8.5.1562, Edmé GUILLEMART à cause de sa femme et Symon DOSSANGE à cause de sa femme, demeurant à Quincey, Loys GILLOTTE demeurant à Ferreux, Hillaire LA RIBLE et Eugénie DU CLOZ veuve de Claude GARNIER, à cause d'elle, Gilles GILLOTTE demeurant à Pont/Seine, la veuve de Jehan HUCHER à cause de son dit feu mari, la veuve d'Ambroise SYMON demeurant à Saint-Aubin, Nicolle veuve de Georges HUOT demeurant audit Nogent à cause de Guyon GAULTIER, la veuve d'Estienne MERLIN de Saint-

A.2. Gilles, demeurant à Pont/Seine, ! en 1562

A.2.A. (?) Gilles ou **Christophe**, Monsieur, chirurgien à Pont/Seine, † /1597, ∞ /1573 à Honnête Femme Martine ou Marguerite LE DANIEL, ! en 1597 à Pont/Seine, (†) en 1.1632 Nogent/Seine, fille de Maître L. D. et Agnès LE DUCHAT

Christophe GILLOTTE est parrain à Pont/Seine les 8.1.1574 et 21.7.1580.

Marguerite LE DANIEL, veuve de Christophe GILLOTTE, Maître chirurgien à Pont/Seine, reprend par retrait lignager la moitié du fief de Maugis à

Crancey⁵⁹⁷. Le fief de Maugis est sans doute issu de sa famille maternelle, car Claude LE DUCHAT est en 1536 seigneur de Maugis⁵⁹⁸.

En 1597, la veuve et les enfants de Christophe GILLOTTE interviennent dans le terrier de Pont/Seine⁵⁹⁹.

Christophe GILLOTTE et Marguerite LE DANIEL sont les parents de:

Aubin à cause dudit défunt, Martin THIERRY, Pierre COLLET tant en son nom et comme se faisant et portant fort pour Didier CALLOT son frère, Jehan BRIGEON défendus le 17.6.1558 par Benoist TIXERRAND, sergent royal au bailliage, Maître Nicolas BARBETTE leur procureur, Maître Jehan ANDRY leur procureur, défendus auparavant par Maître Jehan BERTIN, possesseurs et détenteurs du gagnage des Mergers par rente viagère des abbesses du Paraclet, d'environ 9 x 20 arpents moyennant 12 grands septiers de blé plus un autre gagnage appelé La Chaulme, avec maison, accin et 20 arpents pour 20 sols tournois de rente viagère, par baux faits aux prédécesseurs des défendeurs. Mention de 6 boisseaux de froment et 14 1/2 boisseaux d'avoine, 11 boisseaux de froment, 11 1/2 boisseaux de seigle, 11 1/2 boisseaux d'orge, 11 1/2 boisseaux d'avoine, arrérages d'us depuis 1558 pour le gagnage de La Chaulme. Signé "Bureau".

Un autre acte du 29.5.1569. [AD 10 - 24 H 100]

595 Le 16.1.1574, Anthoine DU ROCHERET, écuyer, seigneur de la Petite Aulne et de la Punbaudière (?), conseiller du roi notre sire, bailli de Nogent/Seine, pour une requête du 10.7.1573, de Loys GILLOTTE, laboureur demeurant à Quincey et Nicolle (ou Noëlle) GILLOTTE, veuve de Jean PAYANT aussi demeurant audit lieu, à l'encontre des abbesses du Paraclet, a dit que pour leur vieillesse, débilité et impuissance et autres causes et raisons à plein mentionnées en leur requête au jour de bail à eux fait par les abbesses à leurs aïeux desdits GILLOTTE du gagnage des Mergers et La Chaulme, nonobstant la dernière vie qui restait encore à présent en leurs personnes, remettent le bail, promettent payer les arrérages, cesser les troubles, prendre fait et cause pour les abbesses. Sont présents Loys GILLOTTE et LARGENTIER son procureur, portant fort pour Noëlle sa sœur, le 15.1.1574. Signé "Jehanne CHABOT" et "Maitre Jehan ANDRY, prêtre".

Rendu le bail fait à feu Jehan HUCHER et Félicon sa femme le 6.4.1488 contre un grand muids de blé, 2 grands livres de cire et 20 sols tournois. [AD 10 - 24 H 100]

596 Le 27 ou 30.10.1548, enquête et examen de témoins par Guillaume BERTHELMY, conseiller du roi, à la requête de Noble Homme Laurens NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin:

Loys GUILLOTE, laboureur demeurant à Quincey, âgé d'environ 36 ans.

➤ Il connaît depuis 25 ans et plus Pierre PONCE, laboureur à Quincey (Pierre PONCE, laboureur demeurant à Quincey, natif d'Avant. 16 à 18 ans sont et plus il est demeurant à Quincey et que lors et au

temps de 5 ans sont et plus, ledit PONCE était serviteur domestique des abbesses du Paraclet. En 1544-45, il tenait à ferme des religieuses du Paraclet les dîmes qu'elles ont à Quincey. Ledit PONCE et ses enfants ont été nourris en l'Abbaye du Paraclet)

- Il connaît Jehan CAILLEY l'aîné, laboureur audit village dont il est compère pour avoir tenu un enfant d'icelui CAILLEY sur les fonds. En mars 1543, ledit CAILLEY a été condamné par le Mayeur de Quincey à 20 sols d'amende pour parjure avec Jehan LE NAIN.
- Il a été greffier de Quincey l'espace de 10 ans.
- Il connaît Didier ADAM pour avoir demeuré en la maison d'icelui ADAM et avoir été à l'école lors et au temps qu'il y demeurait. Il cite Nicolas ADAM, fils de Didier, serviteur en l'Abbaye du Paraclet (Didier ADAM, en son vivant demeurant au village de Tremblay. Il fut Maire il y a 30 ans et plus. Quelque peu auparavant son décès qui fut 3 ou 4 ans sont et plus, il tomba en grande fortune et nécessité pour raison du feu qui vint en sa maison - le jour de la Toussaint il y a 18 ou 19 ans -. Il se retira en la maison du Capitaine et la femme dudit ADAM allait demander pain et vint en l'Abbaye du Paraclet pour autant qu'il avait fait service en l'Abbaye de tout leurs temps et jeunesse et qu'un des enfants dudit ADAM demeurait en l'Abbaye) [AD 10 - E*2809]

597 Sentence du bailli de Troyes portant adjudication par retrait lignager de la moitié du fief de Maugis à Martine LE DANIEL, veuve de Christophe GILLOTTE, maître chirurgien à Pont/Seine, le 17.6.1610. Contrat de vente de la seigneurie de Maugis par Martine LE DANIEL à Jacques DE HARLAY le 13.8.1612 [AD 10 - E* 2894]

598 Claude LE DUCHAT est cité seigneur de Maugis en 1536 [AD 10 - E* 2928]

599 Dans le terrier de Pont/Seine de 1597 apparaissent Martine LE DANIEL, veuve de Maître Cristople GILLOTE, et Maître Gilles GILLOTE, Claude BREJON à cause de Denise GILLOTE sa femme, et Agnée GILLOTE, veuve de Phillippe BELIN, ses enfants. Plus loin apparaît Xpofle GILLOTTE, maître chirurgien demeurant à Crancey [AD 10 - 29 H 14]

François, ° 3.2.1573 Pont/Seine, b le 4, m Mademoiselle DE FO...ON, p Guillaume MARTIN le jeune et Jehan DONDEAU
 Christophe ou Gilles, ∞ à Nicole GUYON
 Denise, ∞ à Claude BREJON ou BRIGEON
 Agnès, b 7.10.1580 Pont/Seine, p M.e Félix BELIN, doyen, m Claude THONNELIERE et Margueritte LE CLERC, ∞ à Philippe BELIN, † / 1597

A.2.A.1. Christophe ou **Gilles**, Maître, Noble et Scientifique Personne, chirurgien à Pont/Seine puis Marnay, docteur en médecine à Nogent/Seine, bachelier/licencié en médecine de l'Université de Paris, ! en 1618-1634, (†) 9.12.1636 Nogent/Seine, ∞ à Nicole GUYON, fille de Pierre G., bailli de Pont/Seine

En 1618, Gilles GILLOTTE, docteur en médecine à Nogent/Seine, prend le bail d'un grand corps de logis couvert de tuiles à Nogent/Seine. Il signe "G Gilotte" avec paraphe⁶⁰⁰.

En 1634, Noble Homme Maître Gilles GILLOTTE, docteur en médecine à Nogent/Seine, héritier de feu Honnête Femme Martine LE DANIEL, sa mère, vend une rente⁶⁰¹.

En 1634, Noble Homme Maître Gilles GILLOTTE, docteur en médecine à Nogent/Seine, reçoit un paiement pour la vente des ormes d'un jardin à Pont/Seine. Il signe "G Gilotte" avec paraphe⁶⁰².

En 1636, dans le terrier de Foujon, Anne HERMAND fait une déclaration comme jouissant des droits de Dame Nicole GUYON, veuve de Maître Gilles GILLOTTE⁶⁰³.

600 Le 5.1.1618, Gilles GILLOTTE, docteur en médecine à Nogent/Seine, prend le bail d'un grand corps de logis couvert de tuiles à Nogent/Seine. Il signe "G Gilotte" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/3]

601 Le 26.4.1634, Noble Homme Maître Gilles GILLOTTE, docteur en médecine demeurant à Nogent/Seine, héritier de feu honnête femme Martine LE DANIEL, sa mère, vend à Honorable Homme Félix BEGAT, marchand demeurant à Nogent/Seine, 12 livres 17 sols de rente faisant partie de 17 livres 13 sols 4 deniers de rente constituée au profit de feu Demoiselle Denise NUGAULT, veuve de feu Noble Homme Maître Jehan DUCHAT par feu Nicolas COURCIER (?) et feu Barbe ROBART sa femme, demeurant à Nogent/Seine, le 3.6.1588 devant BERTIN, et transportée à ladite LE DANIEL par Maître Jacques DUCHAT, héritier de ladite NUGAULT pardevant COUSIN & LARGENTIER le 2.11.1619. Claude BUGNOT, marchand à Bernière, sa femme, et leurs consorts, sont héritiers des feus COURCIER et ROBERT le 20.9.1627 [AD 10 - 2E 66/8]

602 Le 11.11.1634, Jacques BARAT, charron à Pont/Seine, reconnaît une dette envers Noble Homme Maître Gilles GILLOTTE, docteur en médecine demeurant à Nogent/Seine, pour 60 livres restant sur 120 pour la vente des ormes d'un jardin à Pont/Seine. Il signe "G Gilotte" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/8]

603 Dans le terrier de Foujon de 1636, déclaration n° 127 de Anne HERMAND, jouissant des droits de Dame Nicolle GUYON, veuve de Maître Gilles GILLOTTE [AD

Gilles GILLOTTE et Nicole GUYON sont les parents de:

Françoise, cm 29.7.1618⁶⁰⁴ à NN. PIERRON

Pierre, ∞ à Jeanne CHOUARD

Catherine, b 13.8.1606 Nogent/Seine, p Hon. Ho.e Jehan GUILLERMEAU, marchand, m Katherine fille de M.e Jehan GUYON, procureur du Roy en l'élection et magasin à sel et Eaux et Forestz de Nogent et Pont sur Seyne & Magdelaine fille de M.e Pierre REGNAULT, contrerolleur en ladite élection

Nicole, b 4.11.1607 Nogent/Seine, p Noble Ho.e et Sage M.e Nicolas COUSIN, licentié en loix, conseiller du Roy, lieuten. particulier au baill. de Nogent et Pontz sur Seyne, m Honneste Dame Denise BRIGEON épouse de Noble Personne Jacques LE DUCHAT & Marie fille de M.e Estienne DROUEN, apotic., sans doute Honnête Fille, directrice de La Charité, † 21.1.1689 Nogent/Seine, (†) le 22⁶⁰⁵, âgée d'environ 74 ans

Gilles, b 26.9.1609 Nogent/Seine, p M.re Raoul ROUSSEAU, procureur & Anthoine fils de Hon. Ho.e Anthoine LE FEBURE, m Anne fille de M.re Hector BERTIN, proc.

Gilbert ou Philbert, ° ca 1611, ∞ à Marguerite GUICHON

Jeanne, b 10.7.1616 Nogent/Seine, p M.e Noël MAROYS, avocat du Roy, m Marie fille de Monsieur JANVIER & Denise LE DUCHAT

Gilles, b 5.1.1618 Nogent/Seine, p Jean DU ROCHERET, M.e des Eaux et Forests à Nogent & Jean PIERRE, m Margueritte REGNAULT

Marie, b 2.11.1621 Nogent/Seine, p Gille BERTIN, m Marie GUYON

A.2.A.1.A. Gilbert ou **Philbert**, Maître, Messire, Noble, docteur en faculté de médecine, demeurant en la ville de Nogent/Seine, ! en 1640-1645, ! en 1667 à Gélannes, † /1695, ∞ 3.5.1649 Nogent/Seine à Marguerite GUICHON, de Nogent/Seine, fille de Maître Claude G. et Françoise LEGRAND

En 1649, afin de pouvoir se marier, Gilbert GILLOTTE et Marguerite GUICHON demandent une dispense. Ils sont tous les deux descendants d'Etienne LE DUCHAT. Ils arguent que les parties de leur

10 - E* 2960]

604 Dans un contrat de mariage du 29.7.1618 (déchiré) sont cité "... PIERRON, advocat en ... Nogent, son frère ... audicien en l'élection dud. Nogent ... et ladite GILLOTTE dud. Sr GILLOTTE son père et ... Maître Pierre GUYON, conseiller du roi, bailli de Pont sur Seine, oncle de ladite Françoise, et Honne. Claude BRIGEON, marchand demeurant aud. Nogent, aussi son oncle, Honnête Femme Martine LE DANIEL, aïeule et Nicolle LE DANIEL grand tante de Françoise, Blaise PIERRON. L'acte est signé "G. Gilotte", "B. Pierron", "Françoise Gilotte", "Martine Le Danel", "P Guyon", "Pierron", ... [AD 10 - 2 E 66/3]

605 Témoins: Nobles Hommes Pierre GILLOTTE, lieutenant G.n.al, Estienne MASSEY, lieutenant aux Eaux-et-Forests, Daniel GILLOTTE, eslu, Philbert GILLOTTE, ses neveux

condition sont trop peu nombreux dans la région⁶⁰⁶,
⁶⁰⁷.

En 1667, Philibert GILLOTTE, médecin, intervient dans le censier de Gélannes, comme oncle des héritiers de Pierre GILLOTTE et Jeanne CHOUART⁶⁰⁸.

En 1688, Maître Thibault DUMONDE, avocat en parlement à Sens, époux de Demoiselle Françoise GILLOTTE, procureur de Pierre Philbert GILLOTTE, son beau-frère, cavalier dans la compagnie du Comte d'Argenteuil, s'accordent à propos de la succession de Samuel LEGRAND, son oncle, avocat en parlement⁶⁰⁹.

La succession de Philibert GILLOTTE est réglée par

606 Dispense de consanguinité du 26.4.1649 pour le mariage de Maître Gilbert GILLOTTE, docteur en faculté de médecine, et Marguerite GUICHON, de Nogent. Déposent:

- Honnête Femme Dame Anne BARBETTE, femme d'Hector BELIN, procureur au bailliage de Nogent, âgée de 77 ans environ, qui déclare que Estienne LE DUCHAT avait 2 filles Agnée et Marie. Agnée épouse de Maître Christophle GILLOTTE, d'où Gilles GILLOTTE, époux de Nicolle GUYON, d'où Maître Gilbert GILLOTTE. Marie, épouse de Maître Anthoine LEGRAND, d'où Samuel, époux de Marguerite BARBETTE, d'où Françoise, épouse de Maître Claude GUICHON, d'où Marguerite GUICHON.
- Denise GILLOTTE, épouse de Honorable Homme Claude BRIGEON, marchand à Pont/Seine, âgée de 58 ans, qui déclare que Estienne LE DUCHAT avait 2 filles Agnée et Marie. Agnée épouse de Maître LE DANIEL, d'où Martine, épouse de Maître Christophe GILLOTTE, d'où Maître Gilles GILLOTTE, époux de Nicolle GUYON, d'où Maître Gilbert GILLOTTE. Marie, épouse de Maître Anthoine LEGRAND, bailli de Nogent, d'où Samuel, époux de Marguerite BARBETTE, d'où Françoise, épouse de Maître Claude GUICHON, d'où Marguerite GUICHON.
- Noble Homme M. Jacques PERRIN, conseiller du roi et son avocat au bailli. de Nogent, âgé de 68 ans, qui connaît feu Marie LE DUCHAT pour avoir épousé sa petite-fille Jehanne BARBETTE; Maître Samuel LEGRAND, bailli de Treignel, était son fils, oncle de ladite BARBETTE, et icelui LEGRAND a épousé Marguerite BARBETTE, cousine germaine de ladite Jehanne BARBETTE, que du mariage LEGRAND-BARBETTE est issue Françoise LEGRAND, épouse de Maître Claude GUICHON, vivant avocat et procureur du roi à Pont/Seine, d'où Marguerite GUICHON. Martine LE DANIEL, épouse de Maître Christophle GILLOTTE, chirurgien à Pont et Marie LE DUCHAT, aïeule de ladite Jehanne BARBETTE, que ladite LE DANIEL était sa nièce; du mariage GILLOTTE-LE DANIEL est issu Maître Gilles GILLOTTE, docteur en médecine, époux de Nicolle GUYON [AD 10 - G 4475]

607 Dans le fichier Chandon [AD 10], la fiche LE DUCHAT mentionne "CDM Ant. LE GRAND x Marie fa Jac. ec. Pont SS P Jac. Sgr de la Villeneuve CaumGrand"

608 Dans le terrier de Gélannes, le 25.6.1667, Noble Homme Maître Pierre GILLOTTE, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Nogent, Jean-Baptiste GILLOTTE, avocat en parlement, Estienne MASSEY, grenetier au grenier à sel à cause de Demoiselle Barbe

deux contrats établis en 1695⁶¹⁰ et 1697⁶¹¹.

Gilbert GILLOTTE et Marguerite GUICHON sont les parents de:

- Marguerite, b 27.11.1649 Nogent/Seine, p François QUENTIN, m Margueritte COUSIN
- Philbert, b 11.3.1651 Nogent/Seine
- Claude (M), b 7.1.1662 Nogent/Seine, p Claude MOREAU, m Marie HARLUISON
- Joseph, b 25.12.1662 Nogent/Seine, p Adrian PERRIN, m Denise DESPLAT
- Philbert, b 26.4.1664 Nogent/Seine, p Simon LEFEBURE, m Françoise Edmée GILLOTTE
- Jean, b 25.8.1666 Nogent/Seine, p Jean-Baptiste Gaston GILLOTTE, m Anne LEFEBURE
- Edmée Françoise, signe, Demoiselle, marraine le 16.9.1668 à La Chapelle-Godefroy, ∞ à Maître Thibault DUMONDE, avocat en parlement à Sens

A.2.A.1.B. Pierre, Noble Homme, Maître, conseiller du roi, lieutenant criminel de l'élection de Nogent/Seine, avocat en Parlement, † /1662, ∞ 4.2.1630 Nogent/Seine à Demoiselle Jeanne CHOUARD, † 2.8.1662 Nogent/Seine, (†) le 3

En 1664⁶¹² et 1666⁶¹³, les enfants de Noble Homme

GILLOTTE, et Marie GILLOTTE, émancipée par justice, sous l'autorité de Noble Homme Maître Philbert GILLOTTE, docteur en médecine, demeurant à Nogent/Seine, son oncle et curateur, fondé de procuration de Philibert GILLOTTE, son neveu, aussi émancipé par justice, tous héritiers de Noble Homme Pierre GILLOTTE, leur père, conseiller du roi, lieutenant criminel de l'élection de Nogent et feu Demoiselle Jeanne CHOUART, leur mère, déclarent:

- 1/2 arpent de terre à La Grosse Saille
 - 1/2 arpent de terre en 2 pièces, à la voie Bernaise et à La Croix Mignon
- Ils signent "J B Gillotte" avec paraphe, "J Gillotte", "E Massey" avec paraphe, "S Lefebure", "Marie Gillotte", "J Gillotte" [AD 10 - 2 6 G 107*]

609 Le 13.3.1688, Maître Thibault DUMONDE, avocat en parlement demeurant à Sens, époux de Demoiselle Françoise GILLOTTE, procureur de Pierre Philbert GILLOTTE, son beau-frère, cavalier dans la compagnie du Comte d'Argenteuil, s'accordent à propos de la succession de Samuel LEGRAND, son oncle, avocat en parlement [AD 10 - 2 E 66/29]

610 Le 23.12.1695, acte de succession de Philibert GILLOTTE [AD 10 - 2 E 66/32]

611 Le 9.8.1697, acte de succession de Philibert GILLOTTE [AD 10 - 2 E 66/34]

612 Le 29.6.1664, Pierre et Jean-Baptiste GILLOTTE, avocats en parlement et consorts, héritiers de Demoiselle Jeanne CHOUART, veuve de Noble Homme Pierre GILLOTTE, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Nogent/Seine [AD 10 - 2 E 66/18]

613 Le 6.7.1666, interviennent Noble Homme Maître Pierre GILLOTTE, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage, Estienne MASSEY, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de Nogent/Seine, Philbert GILLOTTE, docteur en médecine, au nom de Maître Philbert GILLOTTE son oncle et tuteur de Demoiselle Marie GILLOTTE, émancipée par justice, épouse de Edmé

Maître Pierre GILLOTTE, conseiller du roi et lieutenant criminel en l'élection de Nogent/Seine, et de Jeanne CHOUARD, sa femme, interviennent dans un contrat.

Pierre GILLOTTE et Jeanne CHOUARD sont les parents de:

- Pierre, b 7.9.1636 Nogent/Seine, p Pierre GUION, m Marie DE RAVAUULT, qui signent
- Marie, b 24.10.1638 Nogent/Seine
- Jean-Baptiste Gaston, b ? .12.1641 Nogent/Seine
- Philbert, b 16.7.1645 Nogent/Seine
- Edmé, b 8.6.1647 Nogent/Seine
- Marie, Demoiselle, b 25.12.1649 Nogent/Seine, ∞ 7.2.1668 Nogent/Seine⁶¹⁴ à Edmé DESPLAT, avocat en parlement, ° ca 1641
- Marguerite, b 18.2.1652 Nogent/Seine

GIRARD

A. Pierre, ! en 1502-1506, † 1506/1507, ∞ à NN., ! en 1507, fille de Jean LARGENTIER

Pierre GIRARD paye cens à Saint-Aubin en 1502 à cause de sa femme, fille de Jean LARGENTIER. Jean ANCEAU paye pour lui entre 1504 et 1506 (à cause de ses terres et moulin de Cormont), pour sa veuve en 1507 et pour ses héritiers en 1520⁶¹⁵.

B. Jean, signe J Girard avec paraphe, vigneron, manouvrier, ! en 1602-1609

En 1602, Jean GIRARD, manouvrier, vigneron à Saint-Aubin prend de l'Abbaye du Paraclét le bail d'un arpent de terre. Il signe "J Girard" avec paraphe⁶¹⁶. En 1655, Lupien COURTOIS, vigneron à Saint-Aubin, est condamné à en payer les droits⁶¹⁷.

DESPLATZ, avocat en parlement, ledit Pierre GILLOTTE se porte fort pour Noble Homme Maître Jean Baptiste Gaston GILLOTTE, avocat en parlement, héritiers de feu Jeanne CHOUART, veuve de Noble Homme Maître Pierre GILLOTTE, conseiller du roi, lieutenant criminel en l'élection de Nogent/Seine [AD 10 - 2 E 66/19]

614 Témoins: M.re Philbert GILLOTTE, docteur en médecine, curateur et oncle de l'épouse, M.re Pierre GILLOTTE, con.er du roi, lieutenant général, frère, M.re Gaston GILLOTTE, avocat en parlement, frère

615 Pierre GIRARD paye cens à Saint-Aubin en 1502 (2 fois) à cause de sa femme fille de Jehan LARGENTIER; il paye en 1504, 1505 et 1506 par les mains de Jh. ANCEAU à cause de ses terres et moulin (Cormont, en marge); la veuve de Pierre GIRARD paye en 1507 par les mains de Jeh. ANCEAU; ses hoirs payent en 1518, 1519 pour leurs cens, et 1520 par les mains de Jeh. ANCEAU d. Theru [AD 10 - E* 2880]

616 Le 25.10.1602, Jehan GIRARD, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière emphytéotique des religieuses du Paraclét, 1 arpent de terre à Pothièrre, et s'engage à en amener les raisins au pressoir de l'Abbaye. Il signe "J. Girard" [AD 10 - 24 H 118]

617 Le 25.10.1602, Jehan GIRARD, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui signe "J Girard" avec paraphe, prend des religieuses du Paraclét, le bail d'un arpent de terre à

Jehan GIRARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1602 à 1610. Il paye pour:

- une maison à Courmont acquise de Jean FONTAINE
- un acquit de Jean LANGUARD à Cormont
- pour un quartier de vigne en Houssoy acquis de Jean MERCIER le jeune (payé par Jérôme DANGLURE en 1611)
- pour sa maison qui dépend du fief de Cormont et pour une mesure dépendant dudit Cormont⁶¹⁸.

Entre 1604 et 1609, Jean GIRARD déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin une maison à Courmont. Jean BOSSUOT a acquis cette maison en 1610⁶¹⁹.

En 1609, Jean GIRARD déclare une maison à Cormont et 74 cordes de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il signe "J Girard" avec paraphe⁶²⁰.

Pothièrre, à condition d'y planter de la vigne et d'aller pressurer les raisins en provenant au pressoir de l'abbaye du Paraclét.

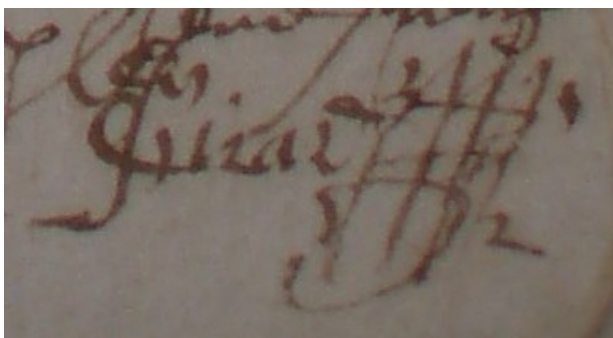
Sentence du 19.10.1655 contre Lupien COURTOIS, vigneron demeurant à Saint-Aubin, à payer les droits [AD 10 - 24 H 66]

618 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Jehan GIRARD paye censive en 1602 à la décharge de Jehan FONTAINE pour une maison qu'il a acquise de lui en Cormont - il doit lods et ventes -; Jehan GIRARD paye en 1603, 1604; Jehan GIRARD paye en l'acquêt de Jehan LANGUARD à Cormont en 1605 - il doit lods et ventes -; Jehan GIRARD paye en l'acquêt de Jehan MERCIER le jeune pour 1 quartier de vigne en Houssoy en 1605, 1606, 1607, 1608; Jehan GIRARD paye à Cormont en 1606, pour sa maison qui dépend du fief de Cormont en 1607 et 1610, et pour une mesure dépendant dudit Cormont en 1607; Jehan GIRARD paye en 1609; Jehan MARCIER le jeune paye en l'acquêt de Jehan GIRARD à Cormont en 1605 - il doit lods et ventes -; Hiérosme DANGLURE paye en 1611 à la décharge de Jehan GIRARD pour un quartier de vigne au lieudit le Houssoy [AD 10 - E* 2883]

619 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Jehan GIRARD paye à cause d'une maison (et d'une mesure) dépendant du fief de Cormont qui fut à feu LANGEARD en 1604-1609; Jehan BOSSUOT paye pour une maison dépendant du fief de Cormont qu'il a acquise de Jehan GIRARD en 1610; Jehanne JANNERAT paye pour la maison qui fut à Jehan GIRARD pour deux années en 1611 [AD 10 - E* 2883]

620 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 7.11.1609 de Jehan GIRARD, qui signe "J Girard" avec paraphe, pour:

- une maison, cour, jardin et accin contenant demi-arpent ou environ à Saint-Aubin lieudit Cormont, entre Nicollas MIGORDIN et ledit GIRARD, un chemin tirant au Pa... (Paradis ?) et la rue de Cormont
- un demi-arpent de terre et mesure en ce même lieu, entre ledit GIRARD et une ruelle, ledit chemin et ladite rue de Cormont
- un quartier de vigne audit Saint-Aubin lieudit Le Houssat, entre Nicollas SIMON et Jehan ROUSSET, Jehan DIRENE et le chemin de Marigny
- un total de 75 cordes de terres [AD 10 - E* 2874]



C. Pierre, dit "le Grand Pierre", manouvrier, ! en 1593-1612

En 1593, Pierre GIRARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour les terres de Nicole CHEVRIER⁶²¹.

En 1602, Pierre GIRARD, manouvrier à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail d'un demi arpent et un demi quartier de terre⁶²².

Pierre GIRARD est le père de:

Marie, marraine le 2.4.1609 d'une fille de Nicolas ANCEAU, le 28.6.1614 d'un fils de Claude COLLET le jeune et en 12.1614 d'un fils de Jacques CAULAY.

GIROST

A. Jean, † /1491

Les héritiers de Jean GIROST payent censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1491 et 1495⁶²³.

B. Laurent, notaire, marchand à Nogent/Seine, ! en 1531-1541

En 1531 et/ou 1534, Honorable Homme Laurent GIROST, marchand demeurant à Nogent/Seine prend de l'Abbaye du Paraclet le bail pour 19 ans de 32 arpents de terre à Saint-Aubin et Fontaine-Mâcon⁶²⁴, ⁶²⁵. Ce bail est transporté à Laurent

621 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pierre GIRARD paye censive pour les terres Nicole CHEVRIER en 1593 [AD 10 - E* 2883]

622 Le 28.10.1602, Pierre GIRARD, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière emphytéotique des religieuses du Paraclet, représentées par Honorable Homme François DE FLERS, receveur desdites dames, 1/2 arpent 1/2 quartier de terre à Pothière, faisant partie d'une pièce de 5 quartiers, et s'engage à en amener les raisins au pressoir de l'Abbaye [AD 10 - 24 H 118]

623 Les hoirs feu Jehan GIROST payent cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494 pour leurs terres de la Courte Voye; ils payent en 1495 [AD 10 - E* 2880]

624 Le 1.5.1531, Charlotte DE COULLIGNY, humble abbesse de l'Abbaye du Paraclet, baille à Honorable Homme Laurent GIROST, marchand demeurant à Nogent-sur-Seine, 32 arpents de terre pour 9 ans [AD 10 - 24 H 100]

625 Le 1.5.1534, les abbeses du Paraclet baillent à Honorable Homme Laurens GIROST, marchand demeurant à Nogent/Seine, 32 arpents de terre en 2 pièces, l'une de 20 arpents et 3 quartiers à Fontaine-

GUESDON en 1543⁶²⁶.

En 1541, Laurent GIROST est clerc et notaire juré⁶²⁷.

GOBELET

A. Jean, ∞ à Claudine

Jeanne, b 28.12.1617, m Janne JUBLOT, p Foye MERAT, m Françoise MASSEY

probablement ∞(2) 13.4.1625 à Anne MARDON

Michelle, b 1.2.1625, p Michel MERCIER, m Nicole VEZON

GOBILLON

A. Jean, juge de la Mairie de Saint-Aubin en 1538

En 1548, Jean TROTIN, greffier en la justice de Saint-Aubin, fait référence à un condamnation prononcée 10 ans auparavant par le juge de la Mairie de Saint-Aubin, Jean GOBILLON⁶²⁸.

GOBINOT

Famille originaire de Pommereaux

A. Jean l'aîné, ! en 1535

En 1535, Jean GOBINOT l'aîné est assigné comme témoin dans une enquête⁶²⁹.

Mâcon, l'autre de 11 arpents et 1 quartier à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

626 Le 1.4.1531, Honorable Homme Laurent GIROST, marchand demeurant à Nogent/Seine prend des religieuses du Paraclet le bail d'une terre.

Le 19.6.1543, transport de 32 arpents de terre au lieudit "Les carreaux" par les religieuses du Paraclet à Maître Sébastien GUESDON sur Laurent GIROST, marchand demeurant à Nogent, qui en a pris bail pour 19 ans [AD 10 - 24 H 100]

627 Le 19.10.1541, devant Laurent GIROST et Antoine NAUDINOT, clercs notaires jurés, comparaissent Honorables Hommes Claude LARGENTIER, procureur et Jehan DE SAINT AMOUR, receveur de Nogent/Seine [AD 10 - E* 3031]

628 Dans une enquête du 27.10.1548 à Saint-Aubin intervient Jehan TROTIN, greffier en la justice de Saint-Aubin, âgé de 45 ans. Il déclare qu'il y a 23 ans ou environ qu'il est greffier en la justice de Saint-Aubin. Il connaît depuis 25 ans feu Jehan CHEVRIER, mort il y a 5 ou 6 ans, demeurant à Saint-Aubin, qui fut condamné il y a 10 ans par le juge de la Mairie de Saint-Aubin Jehan GOBILLON à 10 sols d'amende pour parjure à propos de la vente d'une jument à Jehan ROUSSAT, de La Chapelle-Godefroy [AD 10 - E*2809]

629 Le 29.6.1535, Jehan GOBINOT l'aîné est témoin dans un procès verbal d'enquête au sujet d'un bois taillis appartenant aux seigneurs de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860 & 2813]

B. Guillaume ou Claude, manouvrier à Pommereaux, † /1685, ∞ à Jeanne MUSNIER

Jeanne, ° ca 1647, p Jean BOUTET, ∞ 19.11.1674 Saint-Hilaire à Jean CAIN, ° ca 1647, fils de Jean C., laboureur à Pommereaux, et Sirette ADAM

Anne, b 10.11.1650 Saint-Hilaire, p Nicolas BOUTET, m Anne MEUSNIERE

Toussaint, ∞ 6.2.1679 Saint-Hilaire à Marguerite ADAM, fille d'Edmé A. et Claude CADET

Pierre (fils de Pierre), b 1.8.1657 Saint-Hilaire, p Toussaint CAIN, m Anne MIGNOT

Nicole (fille de Pierre), b 2.8.1657 Saint-Hilaire, p Laurent GUINAND, m Nicole RIVIERE

Claude, ° ca 1658/1660, ∞ à Scholastique REGNAULT

B.1. Claude, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, cabaretier, ! en 1688

En 1688, Claude GOBINOT, vigneron à Saint-Aubin fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin⁶³⁰.

En 1688, Claude GOBINOT, vigneron à Saint-Aubin passe un accord avec Sébastien BATAILLE, pour un passage qu'il a sur l'héritage dudit BATAILLE⁶³¹.

En 1688, Claude GOBINOT, vigneron à Saint-Aubin, vend un demi arpent de terre à Pommereaux à Toussaint GOBINOT, vigneron à Pommereaux⁶³².

∞ 5.11.1685 à Scholastique REGNAULT, ° ca 1658, (†) 17.6.1688, fille de Jean R., tailleur d'habits, et Etiennette ADAM, † /1685

Claude, ° 13.6.1688, b le 14, p Claude GALLION, chirurgien, signe: C Gallion, m Charlotte REGNAUT, ne sait pas signer

∞(2) 26.7.1688 à Marguerite GALLOIS, (†) 29.7.1698 Marnay/Seine⁶³³, fille de Pierre G., † /1688 et Barbe RIVIERE, † /1688

Claude, ° & b 19.4.1689, p Claude MASSEY, boulanger au couvent du Paraquet, signe: Claude Massey, m Anne CAREAU, épouse d'Estienne BAZIN, mareschal

GOIX

A. Henri, † /1711, ∞ à Louise DOYEN, originaire de Saint-Ayoul de Provins, ° ca 1658, † 14.6.1713, (†) le 15 Claude, de Quincey, ° ca 1683, ∞ à Jeanne HERLUISON

Etienne (F), ne sait pas signer

A.1. Claude, ne sait pas signer, ∞ 16.11.1711⁶³⁴ à Jeanne HERLUYSON, ne sait pas signer, ° ca 1692, fille d'Edmé H., † /1711, et Edmée BABELIN

Edmée, ° 14.10.1712, b le 16, p François MASSEY, boucher, ne sait pas signer, m Edmée HERLUISON

Barbe, ° 4.8.1714, b le 5, p Jean GUILLEMARD, signe: Jean Guillemard, m Barbe JACOB, signe: Barbe Jacob

Jeanne, ° 28.5.1716, b le 29, p Jean MAUREAU, signe: Jean Moreau, m Jeanne MASSEY, ne sait pas signer

Claude, ° 31.7.1718, b le 2.8, p Jean MASSÉY, signe: Jean Masséy, m Marie Charlotte PAULHAUT, signe: Marie Charlotte Paulhaut

Edmé, ° 21.9.1720, b le 22, obiit 11.5.1721, (†) le 12, p Edmé ROSÉ, ne sait pas signer, m Nicolle HERLUYSON, ne sait pas signer

Marie Anne, ° 22.8.1722, b le 23, p François GRILLAT, signe: François Grillat, m Marie Anne HADOT, signe: Marie Anne Hadot

GOMMERAT

A. Edmé, signe: Gommerat, recteur des écoles, ! en 1720, ∞ à Marie LE MOINE

Laurent, ° & b 3.7.1721, p Laurent COLLET, signe: Laurent Collet, m Honnête Femme Edmée HARLUYSON, signe: Edmée Harluyson

GOMY

A. Léger, ne sait pas signer

Léonard, originaire de Saint-Sulpice-les-Champs, ° ca 1646, † 19.9.1701, (†) le 20⁶³⁵

En 1689, Léonard GOMY, maçon, du pays de la Haute Marche, s'oblige à construire 4 chambres au foulon de Saint-Aubin. Il ne sait pas signer⁶³⁶.

634 Témoin: Jean GOUBAUT, ne sait pas signer, oncle de l'époux

635 Témoin: Jacques LAURENT, mason, du même pays, ne sait pas signer

636 Le 28.8.1689, Léonard GOMY et Léonard TALLEBOT, qui ne savent pas signer, maçons du pays de la Haute Marche, s'obligent envers Claude GALLION, maître chirurgien demeurant à Saint-Aubin, pour lui faire construire 4 chambres au foulon de Saint-Aubin, proche le pont. Il signe "Gallion" avec paraphe [AD 10 - 2 E

630 En 1688, déclaration de Claude GOBINOT, vigneron à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 105]

631 Le 17.1.1688, accord entre Sébastien BATAILLE, hôtelier à Saint-Aubin et Claude GOBINOT, vigneron à Saint-Aubin, pour un passage qu'il a sur l'héritage dudit BATAILLE [AD 10 - 2 E 66/29]

632 Le 20.7.1688, Claude GOBINOT, vigneron demeurant à Saint-Aubin, vend à Toussaint GOBINOT, vigneron à Pommereaux, 1/2 arpent de terre à Pommereaux en 3 pièces, plus la part qui peut lui appartenir en 2 chas de maison et autres vieux bâtiments et mesure à Pommereaux. Personne ne sait signer [AD 10 - 2 E 66/29]

633 Témoin: Toussaint GOBINOT, beau-frère

GOUBAULT

A. NN.

Sont frères et sœur:

Claude, ∞ à Barbe PICOTINE

Nicolas, ∞ à Henriette

Marguerite, marraine le 8.2.1607 d'un fils de Claude GOUBAULT, son frère, et le 26.2.1607 d'un fils de Nicolas GOUBAULT, son frère

A.1. Claude, signe, Maître, praticien, ! en 1599-1623, ∞ à Barbe PICOTINE, ! en 1642

Claude GOUBAULT habite la maison de Nicole HUCHER à Saint-Aubin en 1599. Il paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1602 à 1610⁶³⁷.

En 1610, Claude GOUBAULT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin, entre autre pour une maison⁶³⁸.

Claude GOUBAULT paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1623⁶³⁹.

66/30]

637 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicole HUCHER paye censive pour la maison où demeure Claude GOUBAULT pour 4 années sans préjudice d'autres années et sans d...sion en 1599; Claude GOUBAULT paye en 1602, en 1605 pour 3 années, en 1606, en 1608 pour 2 années, en 1609 et 1610; Jehan DIRESME paye en l'acquêt de C. GOUBAULT en 1606 [AD 10 - E* 2883]

638 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 11.7.1610 de Claude GOUBAULT, qui signe "Claude Goubault", pour:

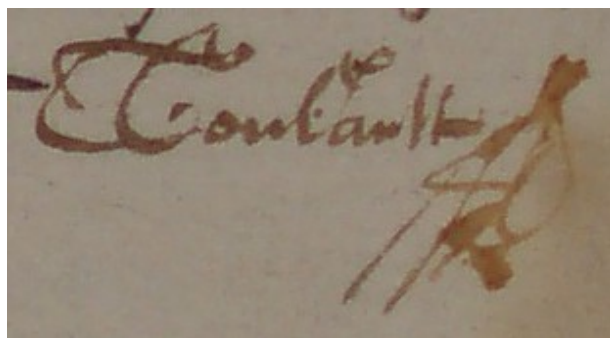
- une maison à Saint-Aubin contenant deux chas, étable devant, entre Jehan QUINSSON et Ambroise BARBOTIN, avec l'aisance d'une rue derrière attenant à ladite maison, entre la rue commune et ledit BARBOTIN, proche de l'église dudit lieu
- 18 cordes de terre à faire chénevière proche d'illec, entre Guion JUCHAT et la commune du champ au Billeux, la veuve et héritiers Jehan POPILLARD et Claude COLLET l'aisnel
- trois quartiers de terre au lieudit en Postière, partie planté en vigne, entre Nicolas GOUBAULT et Estienne MARTAT & autres, la terre du Paraquet et le chemin tendant aux Mergers
- demi-arpent tant terre au vigne en ce même lieu, entre Jehan QUINSSON et Guillaume MIGOURDIN, la terre du Paraquet et le chemin des Mergers
- un total de 1 arpent et 43 cordes de terre [AD 10 - E* 2874]

639 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Claude GOUBAULT paye en 1612-1615, 1618-1623. En 1621-1622, Claude GOUBAULT paye à la décharge de Jacques CAULAY pour un arpent de vigne en Pothière. Claude GOUBAULT paye la moitié de Jehan et Pierre POTHIER en 1621

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Claude GOUBAULT et Girard DROUAT payent en 1622 au lieu de la veuve Jehan POPILLART pour une maison et jardin à la Migourdine. Jehan et Pierre POTHIER



En 1622, Maître Claude GOUBAULT, praticien à Saint-Aubin, achète à Jean POPILLARD la moitié d'une maison. Il signe⁶⁴⁰.

En 1642, la veuve de Claude GOUBAULT déclare une maison au censier du seigneur de Saint-Aubin⁶⁴¹.

Claude GOUBAULT et Barbe PICOTINE sont les parents de:

Maurice, ° ca 1607, ! en 1616, ∞ à Jeanne SIMON

Nicolas, b 8.2.1607, p Nicolas NUGAULT, écuyer, fils de Charles N., et Michel GALLOYS, m Marguerite GOUBAULT, sœur du père, (†) 12.9.1626

Etiennette, b 14.4.1614, p Estienne GRILOT, m Barbe fille d'Edmé CAULAY et Barbe fille de David ROUZE

Nicole, b 14.4.1614, p Nicollas GALLOYS, m Denise épouse de Guillaume MIGORDIN et Jehanne épouse de Jehan BENOIST, peut-être Nicole fille de Claude GOUBAULT, ! en 1617-1618, peut-être ∞ /1642 à Jean GARSONNAT

Laurent, ° ca 1615, ∞ à Nicole SIMON

Jean, b 15.5.1618, p Jehan MORTAT et Bastien FONTEYNE, m Loyse GRILLATTE

En 1660, Laurent GOUBAULT déclare 18 cordes, provenant de la succession de ses père et mère, Claude GOUBAULT et Barbe PICOTINE⁶⁴².

payent en 1621 par Claude GOUBAULT

640 Le 24.6.1622, Jean POPILLARD, manouvrier demeurant au Port lès Nogent, qui ne sait pas signer, et Margueritte LE MERLE sa femme, à cause de son droit de douaire, vendent à Maître Claude GOUBAULT, praticien demeurant à Saint-Aubin, qui signe, la moidié d'une maison à 2 chas, une cheminée et four, grenier, petite étable, couverts de paille, petite cour, petit jardin et terre à faire chénevière à partir l'autre moitié avec Nicolas et Girard DROUARD, entre la maison seigneuriale de Saint-Aubin & la grande rue de Saint-Aubin et une petite ruelle commune aux voisins, Jean QUINSSON et la grande ruelle commune, la chénevière appelée "le jardin de la Migourdine", ladite moitié de maison échue audit POPILLARD par le décès de feu Jean POPILLARD son père [AD 10 - E* 2878]

641 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît la veuve Claude GOUBAUD pour sa maison [AD 10 - E* 2879]

642 Déclaration du 23.3.1660 de Laurent GOUBAULT pour 18 cordes, de la succession de ses père et mère Claude GOUBAUT et Barbe PICOTINE [AD 10 - E* 2876]

A.1.A. Maurice, vigneron, manouvrier, ! en 1642-1673, (†) 19.12.1676, ∞ /1637 à Jeanne SIMON, † & (†) 19.11.1652, probablement fille de Nicolas S. et Anne

En 1642, Maurice GOUBAULT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁶⁴³.

En 1651, Maurice GOUBAULT reçoit avec d'autres habitants de Saint-Aubin le paiement pour l'abbatage de chênes⁶⁴⁴.

En 1657, Maurice GOUBAULT et ses enfants déclarent 5 arpents 25 cordes de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁶⁴⁵.

En 1673, Maurice GOUBAULT, vigneron à Saint-Aubin, est mentionné propriétaire d'une portion de la maison de Jean MOREAU, à Saint-Aubin, rue Pescheloche⁶⁴⁶.

Maurice GOUBAULT et Jeanne SIMON sont les parents de:

Charlotte, ° ca 1637, ∞ 28.11.1661 à Sébastien PROTIN, vigneron

Pierre, b 21(?) .6.1641, p Pierre BARDY, m Françoise DESQUINS

Claude, ne sait pas signer, serviteur domestique de Monsieur TONNELIER, charretier, laboureur, ! en 1689, b 8.1.1645, p H. Hoe. Claude GILOPPÉ, receveur de la terre et seigneurie de St Aubin, signe: Giloppé, m Honneste Fille Barbe LE FEUBRE, demeurant à Pont sur Seine, signe: Barbe le Feubre, † 27.2.1710 Nogent/Seine, ∞ 23.7.1680 Nogent/Seine à Claude ou Jeanne GABU, ° 24.8.1656 Nogent/Seine, y † 29.12.1708, fille de Edmé G., manouvrier, et Anne ou Jeanne GOBINOTTE⁶⁴⁷

En 1712, Claude GOUBAULT, laboureur à Nogent/Seine, François et Sébastien GOUBAULT, ses frères, compagnons cordonniers à Nogent/Seine, interviennent pour l'inventaire de la succession de feu Claude GOUBAULT et Jeanne GABUT, leur père et mère^{648, 649}.

643 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Morice GOUBAUD [AD 10 - E* 2879]

644 Le 3.6.1651, paiement pour abbatage de chênes à Estienne BABELIN, Pasquier ROZÉ, Maurice GOUBOS et Jullien VOITTEIN [AD 10 - E* 2803]

645 Déclaration du 9.7.1657 de Maurice GOUBAULT et ses enfants, pour 5 arpents, 25 cordes [AD 10 - E* 2876]

646 Le 3.12.1673, Jean MOREAU du Grand Parfond, demeurant à Nogent loue à Estienne VAILLANT, vigneron à Saint-Aubin une maison à Saint-Aubin, rue Pescheloche, sauf la portion appartenant à Maurice GOUBAULT, vigneron à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/24]

647 Ascendance de Françoise SAINTON, "Champagne Généalogie" n° 88, 3e trimestre 2000

648 Le 14.2.1712, Claude GOUBAULT, laboureur à Nogent/Seine et François et Sébastien GOUBAULT, ses frères, compagnons cordonniers à Nogent/Seine, interviennent à propos de l'inventaire de la succession de feu Claude GOUBAULT et Jeanne GABUT, leur père et mère [AD 10 - 2E 66/41]

649 A Nogent/Seine, Claude GOUBAULT et Jeanne GABUT sont les parents de:

Jeanne, ! en 1695, b 30.7.1647, p Jean SIMON, m Marie fille de Claude ROZEY, ∞ 11.1.1666 à Nicolas GUENIN, vigneron, † /1695

En 1695, Jeanne GOUBAULT, veuve de Nicolas GUENIN, manouvrier, vend un quartier et demie de terre à Saint-Aubin. Elle ne sait pas signer⁶⁵⁰.

Marie, b 27.2.1651, p Laurent MASSEY, m Marie GILOPÉ

A.1.B. Laurent, signe: L Goubault avec paraphe, vigneron, manouvrier, ! en 1642-1662, (†) 3.1.1675, ∞ à Nicole SIMON, ° 1621, † 30.9.1693 "subitem.", (†) le 1.10, fille de Samuel S. et Jeanne GALLOIS

En 1642, Laurent GOUBAULT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il intervient comme héritier de Samuel SIMON (son beau-père)⁶⁵¹.

En 1644, Laurent GOUBAULT, vigneron à Saint-Aubin prend un bail⁶⁵².

En 1650, Laurent GOUBAULT, manouvrier à Saint-Aubin, Léonard ANCEAU et Jean DUREAU, prennent de l'Abbaye du Paraquet le bail des gros dîmes de Saint-Aubin⁶⁵³.

En 1657, Laurent GOUBAULT, vigneron, déclare 4 arpents 78 cordes de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁶⁵⁴.

En 1662, Laurent GOUBAULT, Jean NICOLAS, Léonard ANCEAU et Jean GUILLEMARD, à Saint-Aubin, prennent de l'Abbaye du Paraquet le bail des dîmes de grains de Saint-Aubin. L'acte est signé "L Goubault" avec paraphe⁶⁵⁵.

➤ Claude (M), ° 19.9.1681, b le 21

➤ Jean François, ° & b 22.7.1683

➤ Sébastien, ° 30.1.1686, b le 31

650 Le 24.10.1695, Jeanne GOUBAULT, veuve de Nicolas GUENIN, manouvrier de présent à Mou...eaux, vend à Jean MAISTRE, vigneron demeurant à Saint-Aubin, 1 quartier 1/2 de terre à Saint-Aubin en 2 pièces, aux petites garennes et aux longues royes. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/32]

651 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Laurent GOUBAUD, héritier de Samuel SIMON à cause de sa femme [AD 10 - E* 2879]

652 Le 12.3.1644, Laurent GOUBAULT, vigneron à Saint-Aubin, prend un bail [AD 10 - E* 2865]

653 Le 24.7.1650, Léonard ANCEAU, Laurent GOUBAULT, manouvriers demeurant à Saint-Aubin, et Maître Jean DUREAU, maire en la justice de Quincey, demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paraquet, représentées par Maître Claude PAIN, agent des religieuses, le bail des gros dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

654 Déclaration du 21.7.1657 de Laurent GOUBAULT, vigneron, pour 4 arpents, 78 cordes [AD 10 - E* 2876]

655 Le 23.6.1662, Jean NICOLAS, Laurent GOUBAULT, Léonard ANCEAU et Jean GUILLEMARD, demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paraquet le bail des dîmes de grains de Saint-Aubin. L'acte est signé: "Jehan Nicolas" avec paraphe, "L Goubault" avec paraphe, "J Guillemar" avec paraphe. Léonard ANCEAU ne sait pas signer. [AD 10 - 24 H 100]

Sans doute vers 1695, les héritiers de Nicole SIMON, veuve de Laurent GOUBAULT, font une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Ce sont Laurent COLLET à cause de Marie GOUBAULT sa femme, Jérémie PETIT à cause d'Anne GOUBAULT sa femme, Guillaume GRILLAT fils de Jeanne GOUBAULT et Etienne GRILLAT⁶⁵⁶.

Laurent GOUBAULT et Nicole SIMON sont les parents de:

Jeanne, ° ca 1639, † 31.10.1694, (†) le 1.11⁶⁵⁷, ∞ 21.6.1661 à Etienne GRILLAT⁶⁵⁸, vigneron, manouvrier
 Marie, b 3.2.1641, p Jehan GALLOYS, m Marie ROSÉE
 Claude, b 1.4.1643, p Honorable Homme Claude GILOPPÉ, receveur de la terre de St Aubin, m Jehanne LAURENCIO
 Guillaume, b 28.6.1645, p Guillaume BLANCHARD, marchand, signe: Blanchard, m Marie GILOPPÉ, fille de H. Hoe. Claude G., receveur de St Aubin, ∞ à Marguerite GUYOT
 Jeanne, b 4.10.1646, p Jean QUINSON, m Jeanne QUINSON, sœur du parrain, (†) 23.11.1646
 Gillette, b 17.10.1647, p Noble Claude LAURENCEAU, con.er du Roy et esleu en l'élection de Nogent sur Seine, m Honneste Gillette LE FEUBRE, épouse de H. Hoe. Claude GILOPPÉ, receveur de la terre et seigneurie de St Aubin
 Sébastienne, b 20.1.1649, p Léonard ANSEAUX, m Léger LEGRAND
 Blaisette, b 5.2.1651, p Maistre Jean DUREAU, m Marie MASSEY
 Nicole, baptisée au logis par la baille et les cérémonies appliquées le 8.2.1652, p Voirin RENAULT, m Jeanne VOITRIN
 Anne, ne sait pas signer, b 8.3.1653, p Nicolas ANCEAU, m Anne RENAULT, † 16.1.1719, (†) le 17, a reçu le sacrement des infirmes, ∞ 17.1.1680 à Jérémie PETIT, ne sait pas signer, maréchal et cabaretier, hôtelier, de Marnay, ° ca 1637/1655, † 11.11.1709, (†) le 12, fils d'Etienne P., † /1680, et Jeanne GRIFFON, † /1680
 Marquette, ne sait pas signer, ° ca 1654, † & (†) 8.12.1719, † subitement, ∞ 2.7.1680 à Laurent COLLET, signe: L Collet, vigneron, manouvrier, ° ca 1654/1655, † 15.12.1709, (†) le 16, fils de Guy C. et Marie MASSEY, † /1680
 Michel, vigneron, b 1.10.1654, p M.r BARDY, lieuten.t, m Chaterine GALLOIS, † & (†) 27.3.1670
 Denise, b 29.5.1658, p Honora. Hoe. Claude GALION, m Denise CRASSIN, (†) 28.10.1675
 Pierre, b 2.8.1660, p Pierre PILLAV., m Anne BAILLET

A.1.B.1. Guillaume, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, ! en 1678-1684, † 24.7.1687, (†) le 25

En 1678, Guillaume GOUBAULT, vigneron à Saint-Aubin, déclare des vignes prises en bail de l'Abbaye du Paraclet. Il ne sait pas signer⁶⁵⁹.

En 1681, Guillaume GOUBAUT, vigneron à Saint-Aubin, achète avec Edmé VAILLANT à Jacques GUILLEMARD un demi arpent de terre à Saint-

657 Témoin: Laurent COLLET, témoin, beau-frère

658 En 1688, déclaration d'Estienne GRILLAT pour un bail de Jeanne, fille de feu Laurent GOUBAULT [AD 10 - 24 H 105]

659 Le 18.9.1678, Guillaume GOUBAULT, qui ne sait pas signer, vigneron à Saint-Aubin, déclare 1 quartier 6 cordes de vigne à Potière prises en bail des religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 105]

656 Déclaration non datée des héritiers de Nicole SIMON, veuve de Laurent GOUBAULT, pour 1 arpent, 87 cordes 1/2, représentés par Laurent COLLET à cause de Marie GOUBAULT sa femme, Jérémie PETIT à cause d'Anne GOUBAULT sa femme, Guillaume GRILLAT fils de Jeanne GOUBAULT et Estienne GRILLAT [AD 10 - E* 2876]

Aubin⁶⁶⁰. En 1683, Guillaume GOUBAULT, vigneron à Saint-Aubin passe un contrat avec Pierre PROTIN à propos de cette vente⁶⁶¹.

En 1683, Guillaume GOUBAULT vend à André GUILLEMARD le bail fait audit GOUBAULT par Jacques GUILLEMARD, d'une maison⁶⁶².

En 1684, Guillaume GOUBAULT est assigné comme témoin avec d'autres vignerons et bûcherons de Saint-Aubin à propos d'un conflit sur les bois de Marnay⁶⁶³.

∞ 1.7.1669 à Marguerite GUYOT, de Saint-Martin de Pont/Seine, (†) 23.7.1678, fille de Martin G., † /1669, et Etiennette DAURÉE, † /1669

Guillaume, ° 19.12.1670, b le 21, p Jean MORAIS dit du portail, m Edmée GILLOPPE

Hélène, ne sait pas signer, b 1.9.1672, p François BAILLET, arpenteur, m Helene VALÉE, ! en 1691

Jeanne, ne sait pas signer, ° ca 1674, ∞ 13.6.1715 à Charles POIRIER, d'Avant-lès-Marcilly, ne sait pas signer, ° ca 1659/1660, † 13.2.1721, (†) le 14, a reçu le sacrement des infirmes, ∞(1) à Anne BERNARD

Denise, ° 6.11.1675, b le 7, p Claude FONTAINE, lab., m Jeanne VION, épouse de Adrian BOISIN, musnier

∞(2) 24.4.1679 à Nicole ou Marie QUINSON, ° ca 1661/1663, fille de Claude Q., † /1679, et Françoise ROGER, ∞(2) 24.10.1689 à André ROY, signe: Andry Roy, de Marnay/Seine, ° ca 1667, fils de Jean R.,

660 Le 28.12.1682, Jacques GUILLEMARD, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, vend à Edmé VAILLANT et Guillaume GOUBAULT, vignerons demeurant audit lieu, un demi arpent en pleux à Saint-Aubin. Ils ne savent pas signer. Le produit de la vente est payé à Honorable Homme Jean POCHINOT, marchand [AD 10 - 2E 66/28]
661 Le 20.1.1683, contrat entre Pierre PROTIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et Guillaume GOUBAULT, vigneron demeurant audit lieu, à propos de la vente faite par Jacques GUILLEMARD, manouvrier à Saint-Aubin, d'un demi arpent de vigne en pleux à lui appartenant tant au profit dudit GOUBAULT que d'Edmé VAILLANT, vigneron demeurant à Saint-Aubin, par contrat du 28.12.1682. Ledit PROTIN se prétendant parent dudit GUILLEMARD était sur le point de faire assigner ledit GOUBAULT en matière de retrait. Personne ne sait signer.

Le même jour, Guillaume GOUBAULT, qui ne sait pas signer, vigneron demeurant à Saint-Aubin, vend à André GUILLEMARD, qui signe "André Guillemard", laboureur audit lieu, le bail à loyer fait par Jacques GUILLEMARD, aussi vigneron à Saint-Aubin, d'une maison à 2 chas. [AD 10 - 2E 66/28]

662 Le 20.1.1683, Guillaume GOUBAULT, vend à André GUILLEMARD, vigneron à Saint-Aubin, le bail fait audit GOUBAULT par Jacques GUILLEMARD, vigneron à Saint-Aubin, d'une maison. L'acte est signé "André Guillemard" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/28]

663 Le 17.6.1684, assignation de témoins pour un conflit sur les bois de Marnay: Jean QUINCON, Linard ANCEAU, Edmé VAILLANT, Pierre MASSEY et Guillaume GOUBAULT, vignerons et bûcherons à Saint-Aubin [AD 10 - E* 3015]

berger, † /1689, et Françoise GRILLAT, ne sait pas signer

Anne, ne sait pas signer, ° & b 6.5.1684, p Hieremye PETIT, mareschal, m Anne CAILLÉ, épouse de Claude FONTAINE, lab., ∞ 20.10.1704 à Charles ROUSSAT, ne sait pas signer, manouvrier, ° ca 1680, † 12.3.1720, (†) le 13, fils de Charles R., manouvrier, et Marguerite JACQUES

Nicole, ° & b 2.11.1686, p André THIREAU, hostelier, dem. à l'enseigne du Dauphin à Nogent, m Jeanne QUINSON, ne sait pas signer, fille de † Claude Q. et Françoise ROGER

A.2. Nicolas, meunier du moulin de Saint-Aubin, ! en 1607-1633

Nicolas GOUBAULT paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1607 à 1611⁶⁶⁴ et de 1614 à 1615⁶⁶⁵.

En 1633, Nicolas GOUBAULT, meunier du moulin de Saint-Aubin, est condamné à payer la pension du moulin⁶⁶⁶.

∞(1) /1607 à Henriette

Claude, b 26.2.1607, p Claude GOUBAULT et Jean GILLE, m Marguerite GOUBAULT, sœur du père

∞(2) 10.5.1609 à Claudine VOITERIN, fille de Germain V., † /1609

Richard, b 8.2.1612, p Denis LE CLER et David ROUSE, m Claudine JUBÉLOT

Françoise, b 1.2.1616, m Françoise MASSEY, épouse de Jehan GILLE et Jehanne ROZEE, p Maurice fils de Claude GOUBAULT, probablement ∞ Saint Jacques 1633 à David DROIT

Etiennette, , ° ca 1619, (†) 24.2.1679, ∞ 25.11.1641 à Pierre MAITRE, † /1673

Nicole, (†) 19.9.1626

Jeanne, ! en 1642

En 1642, Jeanne GOUBAULT et Pierre MAISTRE (époux d'Etiennette GOUBAULT) font chacun une déclaration comme héritiers de Claude VOITRIN. Jeanne GOUBAULT intervient comme fille de ladite VOITRIN⁶⁶⁷.

664 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicolas GOUBAULT paye censive pour 3 années en 1607 et pour 4 années en 1611 [AD 10 - E* 2883]

665 Nicolas GOUBAULT paye censive à Saint-Aubin en 1614 et 1615 [AD 10 - E* 2881]

666 Le 10.3.1633, sentence du bailliage de Nogent pour les religieuses du Paraclet contre Nicolas GOUBAULT, meunier du moulin de Saint-Aubin, qui le condamne à payer la pension du moulin [AD 10 - 24 H 93]

667 Dans le censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Pierre MESTRE, héritier de Claude VOITERINE puis Jehanne GOUBAUDE, héritière et fille de ladite VOITERINE [AD 10 - E* 2879]

B. Laurent, peut-être Claude, † /1654, ∞ à Barbe, (†) 18.10.1654 devant le croix du cimetière

GOURMAND

A. Pierre, manouvrier, † /1669, ∞ à Nicole BEAUNE, ° ca 1609, (†) 12.10.1669, "a reçu tous les sacremens dans l'église coe. une bonne mere acoustumé de ... unir les enfans et avec une cognoissance parfaite et resigna.on entiere a la volonté de dieu"

A.1. (?) Pierre, manouvrier, vigneron, ° ca 1635, (†) 12.4.1675, ∞ 4.7.1666 La Chapelle-Godefroy à Marie GRILLAT, ° ca 1631, (†) 29.1.1681, fille de Jean G. et Nicole MOREAU

Marie GRILLAT est sans doute sage-femme. En 1680, elle est cité pour avoir "baptisé en cas de nécessité" Charles ROUSSAT.

Pierre GOURMAND et Marie GRILLAT sont les parents de:

Marie, b 13.4.1667, p Pierre VAILLANT, m Marie GALLOIS

Pierre, b 26.3.1670, p Pierre MATRY, manouvrier, ville de Nogent sur Seine, ne sait pas signer, m Catherine PINEÉ, ne sait pas signer

GRAFFAULT

A. NN.

Christophe, Honnête Homme, signe: C Graffault, ° ca 1661, ∞ 27.2.1691 à Demoiselle Marie GUION, signe: Marie Guion, de Saint-Martin de Pont/Seine, ° ca 1656

Nicolas, Vénérable et Discrète Personne Maître, signe: N Graffault, père chapelain à Pont/Seine

B. Thomas, couvreur en tuiles, demeurant à Troyes, rue de la petite tannerie, paroisse Saint-Jacques

∞ à Nicole AUMONT, ne sait pas signer

Jacques, ° ca 3.1694, † 27.5.1695, (†) le 28

GRAILLET

A. Jacques, écuyer, procureur du roi en l'élection et magasin à sel de Provins, ! en 1575

En 1575, Jacques GRAILLET, écuyer, procureur du roi en l'élection et magasin à sel de Provins, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet⁶⁶⁸.

668 Déclaration au terrier de 1575 de Jacques GRAILLET, procureur du roi en l'élection et magasin à sel de Provins, écuyer [AD 10 - 24 H 118]

GRANJON

A. Jacques, cardeur de laine, de Saint-Gervais de Trainel

∞ 24.11.1692 à Claude CORNUAT, ne sait pas signer, ∞(1) à Pierre GALLOIS, fille d'Etienne C. et Nicole ROSEY

GRAND HOMME

Famille originaire de Marnay/Seine, cité à Saint-Aubin et La-Chapelle-Godefroy depuis la fin du XVème siècle.

A. Félix, † /1491

De 1491 à 1498, les héritiers de feu Félix GRAND HOMME payent censive au seigneur de Saint-Aubin. Ils payent pour leurs héritages de Courclain⁶⁶⁹.

B. Jean l'aîné, de Marnay/Seine, † /1491

De 1491 à 1494, Jacquin MERLIN paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour les héritiers de Jean GRAND HOMME l'aîné, de Marnay/Seine⁶⁷⁰.

C. Jean dit Pelletier, laboureur, sergent des parc et garenne de Pont/Seine de 1476 à 1483, procureur du seigneur de Saint-Aubin, ! en 1491-1521, de Marnay/Seine, ° ca 1437/1441, † ca 1521

De 1491 à 1496, Jean GRAND HOMME dit Pelletier alias Jean LE PELLETIER paye censive au seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy⁶⁷¹.

669 Les hoirs de feu Félix GRAND HOMME paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1496 pour leurs héritages de Correclain (LE GALLOIS, en marge); Jehan GALLOIS l'aîné paye à Saint-Aubin en 1491 (3 fois), 1496 (3 fois) et 1498 pour les héritages qu'il a acquis des hoirs de feu Félix/Félicot LE GRAND HOME; Jeh. GALLOIS le moyen paye à Saint-Aubin en 1495 à cause de son père pour les héritages qui furent au GRANT Felix [AD 10 - E* 2880]

670 Jehan GRANT HOMME dit pelletier paye cens à La Chapelle en 1491 pour V arpents de terre attenant aux hoirs Jeh. GRANT HOMME l'aîné et à Guynot PETIT PIED; Jaquin MERLIN paye en 1493 pour les terres de feu le GRAND HOME de Marnay qui montent à XV arpents; la censive des hoirs de feu le GRAND HOMME l'aîné de Marnay est payée à Saint-Aubin en 1491 et 1494 par Jaquin MERLIN (pour plusieurs héritages acquis à Saint-Aubin, en 1491, barré); les hoirs de feu le GRANT HOMME l'aîné de Marnay payent à Saint-Aubin en 1491 "à Saint-Martin"; Jaqui. MERLIN paye en 1495 pour XV arpents de terres qui furent au GRAND HOME et en 1496 (2 fois) pour les hoirs feu Jeh. GRAND HOMME; Guille. NUGAULT (le grenetier) paye en 1496 (2 fois) pour XXXV arpents de terre arrable qu'il a acquis de Jeh. GRAND HOMME; Felicot ROSSAT paye en 1495 et 1496 pour XIII arpents de terre arrable qu'il a acquis de Jeh. GRAND HOMME assis en la Garenne; Collin GALLOIS paye à La Chapelle en 1500, 1502 et 1504 pour une pièce de terre qu'il a acquise du GRANT HOMME de Marnay [AD 10 - E* 2880]

671 Jehan GRANT HOMME dit pelletier paye cens à La Chapelle en 1491 pour V arpents de terre attenant aux

Jean GRAND HOMME, de Marnay/Seine, paye censive à Saint-Aubin entre 1496 et 1513, à La Chapelle-Godefroy entre 1500 et 1521⁶⁷².

En 1500, dans une procédure opposant les religieuses du Paraclet aux dames de Nogent/Seine au sujet des droits de pâture à Saint-Aubin et Quincey, Jean GRAND HOMME, laboureur à Marnay/Seine, est assigné comme témoin. Il dit être âgé de 63 ans. Il déclare avoir toujours demeuré à Marnay/Seine depuis son plus jeune âge. Il a été sergent des parc et garenne de Pont/Seine pendant 7 ans continuel finis environ 17 ans auparavant⁶⁷³.

Dans un témoignage recueilli en 1541, Pierre PARASTRE l'aîné, marinier à Marnay, cite feu LE PELLETIER de Marnay/Seine, mort environ 20 ans auparavant, âgé de 80 ans environ, procureur du

seigneur de Saint-Aubin⁶⁷⁴.

D. Jean, laboureur à La Chapelle-Godefroy, ! en 1526-1535, ° ca 1489 Marnay/Seine, ∞ ca 1524 à NN., ∞(1) à Laurent LE MERLE

Jean GRAND HOMME paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1526 et 1528, à La Chapelle-Godefroy entre 1532 et 1533. Il paye avec Martin HUGUENIN et Philippe DESPANCIER⁶⁷⁵.

En 1535, Jean GRAND HOMME, laboureur à La Chapelle-Godefroy, comparait dans une procédure au profit du seigneur de la Croslière. Il dit être âgé de 46 ans environ, et être natif de Marnay/Seine. Il demeure depuis 20 ans au manoir de la Croslière où il a succédé à Laurent LEMERLE dont il a épousé la veuve 11 ans auparavant⁶⁷⁶.

En 1536, Jean GRAND HOMME est cité avec d'autres dans une audition de témoins^{677/678}.

Dans une liste des habitants de La Chapelle-Godefroy établie en 1541 est cité Jean GRAND HOMME⁶⁷⁹.

hoirs Jeh. GRANT HOMME l'aîné et à Guynot PETIT PIED, et pour ses vignes; il paye à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494; Jehan LE PELETIER paye en 1496 pour sa m... à Saint-Aubin; Felisot ROUSART paye en 1496 pour ses terres qu'il a acquises de Jeh. PELETIER pour XIII arpents [AD 10 - E* 2880]

672 Jehan GRANT HOMME paye cens à Saint-Aubin en 1496 (2 fois) pour ses terres; Jehan GRANT HOMME de Marnay paye cens à Saint-Aubin en 1499; il paye cens à Saint-Aubin en 1500 pour huit arpents de terre séant près de la Courte Voye; il paye en 1500 et 1502 à La Chapelle pour la part de ses terres et de ses vignes; il paye à Saint-Aubin en 1502 pour un arpent et pour VIII arpents de terre séant à Courte Voye; il paye à Saint-Aubin en 1504 pour ses terres assises en la Garenne; Jhe. GRANTHOME de Marnay paye à La Chapelle en 1504, 1505 et 1506 pour ses terres et vignes; il paye en 1507 pour VIII arpents de terre; Jehan GRANT HOMME de Marnay paye à Saint-Aubin en 1510, 1511, 1513, à La Chapelle en 1518; Jehan GRAND HOME de Marnay paye en 1521 à La Chapelle pour tous ses acquis et pour "lapoin... de paris" [AD 10 - E* 2880]

673 Le 6 ou 16.8.1500, enquête à la requête des religieuses du Paraclet contre Marguerite et Charlotte d'Armagnac, dames de Nogent et Pont/Seine, au sujet des droits de pâturage des troupeaux des religieuses à Saint-Aubin et Quincey sur les terres et jusqu'aux murs du Parc de Pont (dont elles ont été déboutées en 1540) par Guyon COIFFART, lieutenant du Prévôt de Troyes.24.8.1500, vers 7 heures du matin, les témoins sont auditionnés en l'hôtel de Gillet GILLOTTE à Quincey:

Jehan GRAND HOMME, laboureur, âgé de LXIII (63) ans environ, demeurant à Marnay. Il a dès son plus jeune âge toujours été et demeuré à Marnay.

➤ Il dit avoir été sergent des parc et garenne de Pont par 7 ans continuel finis il y a environ 17 ans. Il cite Simonnet BROCARD et Jehan BELLEMERE (témoins de la confiscation des vaches des religieuses par les officiers des dames de Nogent)

➤ dans son jeune âge, il dit avoir oui dire à feu Gillet DE COMMERCY, demeurant à La Chapelle Godefroy, un appelé Guillemyn LE GALOIS, George BARBOTIN et autres biens anciens que la garenne de Pont s'étendait seulement au dedans des murs du parc [AD 10 - 24 H 66 & E* 2860]

674 Dans une enquête du 21.11.1541 sur un droit de chasse comparait Pierre PARASTRE l'aîné, marinier à Marnay, âgé de 50 ans environ. Il cite Jehan PELLE de Marnay qui avait des terres à Saint-Aubin. Il cite feu LE PELLETIER demeurant à Marnay, mort il y a environ 20 ans, âgé de 80 ans environ, procureur du seigneur de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2860]

675 Jehan GRANT HOMME paye cens à Saint-Aubin en 1526, 1527, 1528; il paye en 1532 et 1533 à La Chapelle, seul et avec Martin HUGUEGNIN; il paye en 1533; il paye avec Martin HUCGUENI. et Philippe DESPANCIER en 1533 à La Chapelle [AD 10 - E* 2880]

676 Le 10.4.1535, devant Denis ANGENOUST, procureur du roi, bailli de Nogent/Seine, à la diligence et poursuite de Claude LARGENTIER, seigneur de la Croslière, comparait:

➤ Jehan GRANT HOMME, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy, âgé de 46 ans environ, natif de Marnay, mais demeurant depuis 20 ans au manoir du fief de la Croslière et La Chapelle-Godefroy, lors tenait à ferme dudit LARGENTIER le labourage dudit lieu, comme ayant succédé aux droits de feu Laurens LEMERLE dont il avait épousé la veuve depuis 11 ans [AD 10 - E* 3051]

677 Dans un acte du 24.6.1536, comparait parmi les fermiers des seigneurs de Saint-Aubin:

➤ des terres en blé que Phles DESPENCIER de La Chapelle, qu'il dit lui appartenir à cause d'un échange avec Jehan GRANT HOMME contenant 1 arpent

➤ des terres tenues par Phelippes DESPENCIER, Jehan GRANT HOMME, Colin SYMON et les MACE de Nogent [AD 10 - E* 2860]

678 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Jehan GRAND HOMME, Jeh. COZAS LESPOIX, Jehan SEMILLON, Philippe DESPENCIER, les hoirs Jeh. LA PIED, Jehan CHAPPELOT, Jehan SENESTRE, la veuve Jeh. HUGUENIN, Maître Laurent NUGAULT, Colas FORNICOY, Martin MORIN, Jehan BOURIONNE, Jehan LE GRAND dit Renard, Jehan LE BLANC, la veuve Girard COLET, les hoirs Jeh. MARTIN, Remy DODINET et Martin HUGUENIN [AD 10 - E* 2801]

679 Jehan GRANT HOMME est cité dans une liste

GRATÉ

A. Jean, laboureur à Saint-Loup-de-Bufferigny, ! en 1569-1572, (†) 5.1.1584 Ferreux⁶⁸⁰

En 1569, Claude DESQUAINS paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour lui et Jean GRATÉ. Son nom est cité en 1572 dans les déclarations de Japhet COURONNEAU et de Nicolas MAISTRE⁶⁸¹.

En 1571, Jean GRATÉ, laboureur à Saint-Loup-de-Bufferigny, vend au seigneur de Saint-Aubin, ses droits dans une pièce de terre en La Garenne partagée par indivis avec Marguerite MERLIN et les héritiers d'Alexis MERLIN⁶⁸². Jean GRATÉ a sans doute épousé la sœur d'Alexis et Marguerite MERLIN.

En 1574, Martin TROTIN (gendre d'Alexis MERLIN) déclare au censier de Saint-Aubin la moitié d'une maison acquise de Jean GRATÉ⁶⁸³.

Probablement ∞ à NN. MERLIN

Catherine, marraine le 17.9.1577 à Saint-Loup-de-Bufferigny d'un fils de Nicolas NICARDIER Barbe, ∞ 18.11.1581 Ferreux à Claude GARNIER, fils de Jean G.

B. Jacques, signe: Jacque Grate avec paraphe, meunier, parrain à La Chapelle-Godefroy le 14.10.1663, ∞ /1658 à Catherine ROZÉ, fille de Paquet R.

Anne, b 4.7.1658, p Jean FROU, m Anne GALOIS
Claude, b 8.5.1664, p Honorable Homme Claude GALLION, m Martine LA FOSSE

GREGOIRE

A. Nicolas, ∞ à Jeanne PARISOT⁶⁸⁴

B. NN.

François, tondeur, originaire de L...eaux (?), † 24.8.1703, (†) le 25, garçon, "passant par St Aubin y est tombé malade"

Jean, ne sait pas signer

GRESSÉ

Jean, Louis et Edmée GRESSÉ, épouse d'Etienne BENOIST sont probablement frères et sœur.

A. Jean, ne sait pas signer, vigneron, ! en 1634, ∞ à NN., (†) 13.12.1642

En 1634, Jean GRESSÉ, vigneron à Saint-Aubin, passe un marché avec Claude LARGENTIER⁶⁸⁵. Il ne sait pas signer.

∞(2) 27.4.1643 à Catherine COLAS, sans doute ∞(1) à Jean ou Guillaume RABOT, † /1641

Jeanne, b 22.4.1646, p Jean fils de François GALLOYS, m Jeanne fille de Claude DUDIT LIEU

Anne, b 3.5.1648, p Pasquet DIRESNE, m Pasquette BRETARD

B. Louis, vigneron, ! en 1649-1650

En 1649, Louis GRESSÉ, vigneron à Saint-Aubin, intervient comme héritier à cause de sa femme de feu Aubin FONTAINE. Il déclare avec Sébastien FONTAINE et Marquette, belle-mère dudit GRESSÉ, veuve d'Aubin FONTAINE, une maison à Saint-Aubin⁶⁸⁶.

d'habitants de La Chapelle-Godefroy le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

680 Ses exécuteurs testamentaires sont Claude GARNIER et Jeanne DESQUAINS

681 Claude DESQUAINS paye censive à Saint-Aubin pour lui et Jehan GRATTEY en 1569; Japhet CORONNEAU paye pour 1 quartier de terre acquis de Jehan GRATTEY en 1572; Nicolas MAISTRE paye pour lui et ses enfants à la décharge de Jehan GRATTEY en 1572 [AD 10 - E* 2881]

682 Le 24.11.1571, Jehan GRATEZ, laboureur demeurant à Saint-Loup-de-Bufferigny, vend à Nicolas NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, une petite pièce de terre près de la Garenne de Saint-Aubin et tout les droits qu'il peut avoir en une autre pièce de terre audit lieu, partant par indivis avec Marguerite MERLIN et les héritiers d'Alexis MERLIN, entre ladite garenne et les héritiers de feu Anthoine PROTEAU, la pièce ci-dessus et les héritiers d'Estienne MERLIN [AD 10 - E* 2858]

683 Déclaration du 26.5.1574 de Martin TROTIN pour:

- 1/2 maison acquise de Jehan GRATTEY
- des héritages de feu Alexis MERLIN, avec ses co-héritiers
- 1/3 de chambre
- 1/3 de 1/2 de croppe et étable
- des héritages de Jehan TROTIN, "mon père" [AD 10 - E* 2875]

684 Déclaration non datée de Nicolas GREGOIRE et Jeanne PARISOT, sa femme, pour 60 cordes [AD 10 - E* 2876]

685 Le 8.2.1634, Jehan GRESSÉ, vigneron à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, fait un marché avec Claude LARGENTIER, tabellion royal à Nogent [AD 10 - 2E 66/8]

686 Le 4.6.1649, Louis GRESSÉ, vigneron à Saint-Aubin, héritier à cause de sa femme du défunt Aubin FONTAINE, vigneron à Saint-Aubin, possède avec Sébastien FONTAINE, aussi vigneron audit lieu, et Marquette, belle-mère dudit GRESSÉ, veuve d'Aubin FONTAINE, une maison couverte de paille à Saint-Aubin

En 1650, Louis GRESSÉ, vigneron à Saint-Aubin, époux de Geneviève FONTAINE cède à Edmé MAUCLERC, un bail à rente fait par feu Aubin FONTAINE, son beau-père⁶⁸⁷.

∞ à Geneviève FONTAINE, fille d'Aubin F., ° ca 1624, ∞(2) 2.12.1684 à François BALLIGAULT, charpentier, ° ca 1625/1634

Pierre, b 26.3.1645, p Pierre MARTIN, signe: Pierre Martin, m Barbe DANTIGNY

Edmée, b 11.8.1647, obiit, p Jean FONTEINE le jeune, m Jeanne fille de Sébastien FONTEINE

GRIFFON

A. Jean, ! en 1502

En 1502, Jean GRIFFON paye censive au seigneur Saint-Aubin⁶⁸⁸.

B. Nicolas, ! en 1628 à La Chapelle-Godefroy

En 1628, Nicolas GRIFFON est cité à La Chapelle-Godefroy dans une procédure⁶⁸⁹.

GRILLAT

La famille GRILLAT de Saint-Aubin semble fondée au début du XVIème siècle par Jacquin GRILLAT.

A. Jacquin, ! en 1518-1541, † /1559, ∞ à NN., ! en 1559-1566

Jacquin GRILLAT paye régulièrement sa contribution au censier du seigneur de Saint-Aubin entre 1518 et 1533. En 1526 et 1527, il paye avec Claude CHEVRIER et Jean VOITRIN pour la vigne de Guillot GALLOIS. En 1529, il paye avec Claude CHEVRIER et Jean BROQUART l'aîné. En 1529, il paye pour les héritiers de Richard BLANCHART et pour les héritiers de la VOITERINE⁶⁹⁰.

[AD 10 - 2E 66/13]

687 Le 25.11.1650, Louis GRESSÉ, vigneron à Saint-Aubin, époux de Geneviève FONTAINE, cède à Edmé MAUCLERC, drapier à Nogent, un bail à rente fait à feu Aubin FONTAINE, son beau-père, et sa femme [AD 10 - 2E 66/13]

688 Jehan GRIFFON paye cens à Saint-Aubin en 1502 (2 fois) pour acquis fait du grenetier [AD 10 - E* 2880]

689 A La Chapelle-Godefroy, le 11.3.1628, procédure contre Jean BRUN, Lupprien PARISOT, Nicolas GRIFFON, Edmé et Claude les PARASTRE [AD 10 - E* 2815]

690 Jacquin GRILET/GRILLOT paye censive à Saint-Aubin en 1518 pour sa vigne, en 1519, 1520; il paye en 1520 pour un quartier de vigne assis à la côte Saint-Aubin; il paye en 1526 pour sa vigne; il paye avec Claude CHEVRIER et Jehan VOICTRIN pour la vigne Guillot GALLOIS en 1526 et 1527; il paye avec Claude CHEVRIER et Jeh. BROQUART l'aîné en 1529; il paye en 1527, 1528 et 1529; il paye en 1529 pour les hoirs Richart BLANCHART et pour les hoirs à la VOICTURINE; il paye en 1533 pour son pré et pour quartier et demi de terre [AD 10 - E* 2880]

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraclet entre 1530 et 1532, Jacquin GRILLAT déclare un quartier de vigne au Houssoy^{691, 692}.

Jacquin GRILLAT paye censive à l'Abbaye du Paraclet pour une vigne au Houssoy entre 1535 et 1538⁶⁹³.

En 1536, Jacquin GRILLAT comparait dans une audition de témoins⁶⁹⁴.

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541 est cité Jacquin GRILLAT⁶⁹⁵.

La veuve de Jacquin GRILLAT paye censive à Saint-Aubin entre 1559 et 1566, ses enfants et héritiers payent en 1559 et Jacques BENOIST payent pour eux en 1569⁶⁹⁶.

Jacquin GRILLAT est certainement le père de Jean et Nicolas GRILLAT qui sont cités frères dans le censier de Saint-Aubin de 1561 et 1562.

Jean l'aîné
Nicolas
une fille

A.1. Nicolas, ! en 1559-1562

Nicolas GRILLAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1562. Il paye avec son frère Jean GRILLAT en 1561 et 1562⁶⁹⁷.

691 Censive de l'Abbaye du Paraclet du 15.9.1530, déclaration de Jaquin GRILLARD pour 1 quartier de vigne au Houssoy [AD 10 - E* 2875]

692 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan BROCARD déclare 1 quartier de vigne au Houssoy

Le 3.5.1532, Jacqui. GRISLAT déclare 1 quartier de vigne au Houssoy, plus ledit Jaquin a acquis par échange de Jehan BROQUART l'aîné 1/2 quartier au même lieu

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

693 Jacquin GRILARD/GRILLARD/GRISLARD déclare 1 quartier de vigne au Houssoy entre 1535 et 1538 dans le censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin. En 1535, GRILART est cité tant pour rente que censive, payées par sa fille [AD 10 - 24 H 118]

694 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Michau BENOIST, Jacquin GRILLARD et Colinet SIMON [AD 10 - E* 2801]

695 Jacquin GRILLET est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

696 La veuve de Jacquin GRILLOT paye censive à Saint-Aubin en 1559-1566; les hoirs de Jacques GRILLOT payent censive pour leur père en 1559; Jacques BENOIST paye pour eux en 1569 [AD 10 - E* 2881]

697 Nicolas GRILLOT paye censive à Saint-Aubin en 1559-1562; il paye pour fort-à-faire en 1559; il paye avec son frère Jehan GRILLOT pour fort-à-faire en 1561-1562 [AD 10 - E* 2881]

A.1. (?) Nicolas dit l'avocat⁶⁹⁸, † en 1571-1582

En 1566, GRILLAT dit l'avocat, à Saint-Aubin, passe un contrat avec Denis VILLAIN, à Marnay⁶⁹⁹.

En 1571, Zacarie VILLEMAIN vend à Nicolas BARBETTE les 3 sixièmes d'un de bois, dont l'autre moitié appartient à Françoise EURART ou CAVAS, femme dudit BARBETTE, en indivis avec Pierre ROUSSAT et GRILLAT l'avocat, avec une part acquise de Jean MOSARD l'aîné, époux de Denise GUMERY, à cause d'elle⁷⁰⁰. Ce bois provient de la famille GUMERY.

En 1582, Nicolas GRILLAT dit l'avocat reprend avec d'autres la déclaration des héritiers d'Ambroise SIMON⁷⁰¹.

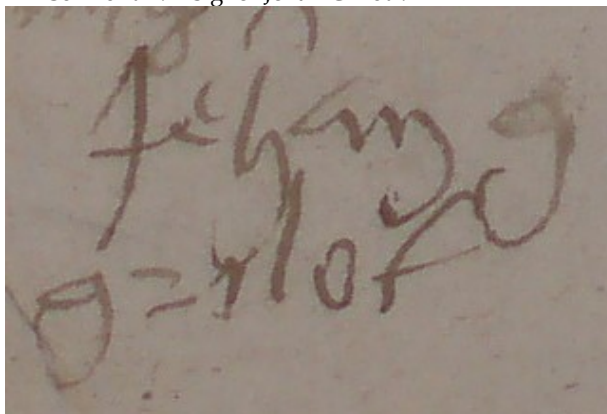
A.2. Jean, l'aîné à partir de 1574, signe: Jehan Grilot, † en 1559-1577, † /1593

Jean GRILLAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1573. Entre 1561 et 1564, il paye avec Guyon GAUTHIER et Jean POPILLART. En 1561 et 1562, il paye avec son frère Nicolas GRILLAT. Il est sans doute le Jean GRILLAT l'aîné qui paye entre 1574 et 1577⁷⁰².

En 1564, Jean GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet le bail d'un quartier et demi de terre à condition de la planter en vigne⁷⁰³.

En 1572, Jean GRILLAT déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin une maison rue de

Cormont⁷⁰⁴. Il signe "Jehan Grilot".



En 1575, Jean GRILLAT l'aîné fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin. Il possède entre autre deux maisons⁷⁰⁵.

Jean GRILLAT l'aîné est mort avant 1593, date à laquelle ses héritiers font une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁷⁰⁶.

698 Révision du censier de Saint-Aubin en 1623, déclaration de Jehanne CHAULMART veuve de Claude SOMMILLON, reprise par Fiacre ROUSSAT, par Collin GRILLAT dit Laurat, par Ambroise BARBOTIN [AD 10 - 24 H 118]

699 Un acte du 13.5.1707 fait mention d'un contrat de 1566 entre Denis VILLAIN demeurant à Marnay et GRILLAT dit l'avocat demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2802]

700 Le 30.11.1571, Zacarie VILLEMAIN vend à Nicolas BARBETTE, praticien à Nogent, 3/6 de bois, l'autre moitié à Françoise EURART ou CAVAS, femme dudit BARBETTE, en indivis avec Pierre ROUSSAT et GRILLOT l'advocat, avec une part acquise de Jean MOSARD l'aîné, époux de Denise GUMERY à cause d'elle [AD 10 - E* 3048]

701 En 1582, déclaration des héritiers d'Ambroise SIMON, plus tard reprise par Jehan SIMON, Guille. MIGOURDIN, Nicolas GRILLAT dit l'avocat, et Jehan BOSSUOT et Françoise MEROSSE à cause des mineurs de Jehan POTHIER [AD 10 - 24 H 93]

702 Jehan GRILLOT paye censive à Saint-Aubin en 1559; il paye avec Guyon GAUTHIER et Jehan POPILLART en 1561-1564; il paye avec son frère Nicolas GRILLOT pour fort-à-faire en 1561-1562; il paye pour Saint-Jehan de Sens en 1561-1573; Jehan GRILLOT l'aîné paye en 1574-1577; il paye à la décharge de Jehan COLAS en 1562 [AD 10 - E* 2881]

703 Le 29.5.1564, Jean GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet 1 quartier 1/2 de terre à condition de la planter en vigne et d'en pressurer les raisins au pressoir de l'Abbaye [AD 10 - 24 H 105]

704 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 21.10.1572 de Jehan GRILLAT, qui signe "Jehan Grilot", pour:

- un quartier et demi de terre à la Louvière entre Jehan VALLEE et Nicolas ROUSSAT, le grand chemin de Marigny et -
- un quartier de vigne devers les peleux, entre plusieurs et plusieurs, Nicolas ROUSSAT et Jacques BENOIST
- en ce même lieu, un quartier et demi de vigne, entre les héritiers de Jehan GILLES et Jehan MIGORDIN, la veuve Jacques CHEVRIER et Pierre BROCARD
- un quartier de vigne à Fort-à-Faire, entre la veuve Denis et Ament GALLOIS, le seigneur de St Aubin et -
- un quartier 8 cordes de terre au Champs à la Cave, entre les héritiers Alexis MERLIN et la veuve Fiacre MILLAT, le grand chemin de Marigny et le Seigneur de St Aubin
- un quartier et demi de pré, saussois et maison, entre les Seigneurs de St-Aubin et la veuve Nicollas COHAN, les fossés du château et le pavé commun
- un arpent et demi de terre à faire chénevière et maison en la rue de Cormont, entre les héritiers Alexis MARLIN et Pierre MAROTE, le grand chemin de Marigny et le pavé commun
- trois quartiers de vigne en la rue de Cormont, entre Jacques BENOIST et Estienne VOICTERIN, le chemin de la Croisate et Jacques BENOIST
- un quartier et demi de vigne aux Essards, entre Estienne VOICTERIN et plusieurs, le chemin de la Croisate et les terres de Potière
- Taxé à 1 denier 2 sols de cens. [AD 10 - E* 2875 & 2882]

705 Le 3.5.1575, dans un censier de l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (repris les 16.9.1615 et 2.5.1616), Jehan GRILLOT l'aîné, qui signe "Jehan Grilot", déclare:

- 1 quartier 1/2 de vigne à Pothière
- 1/2 arpent de vigne à Courmont [AD 10 - 24 H 118]

706 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, les hoirs Jehan GRISLAT l'aîné payent censive en 1593, 1594, en 1596 pour 2 années, en 1599 sans préjudice des années précédentes et 1600 [AD 10 - E* 2883]

A.2.A. (?) Jean le jeune, ! en 1574-1575, † /1589, ∞ à NN.

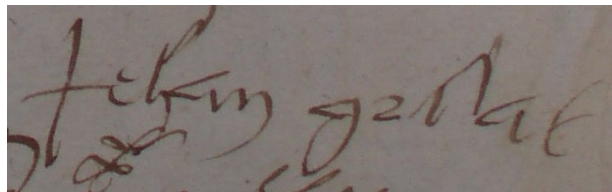
En 1574, Jean GRILLAT le jeune fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il détient plusieurs héritages à cause de sa femme dont le sixième d'une maison^{707, 708}.

Jean GRILLAT le jeune paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1574 à cause de sa femme, et en 1575⁷⁰⁹.

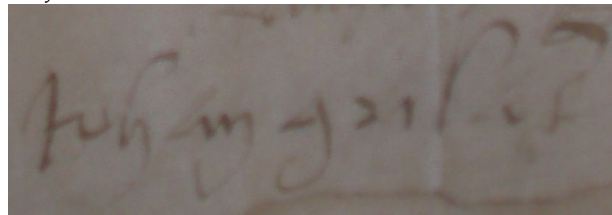
Jean GRILLAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1578 et 1585⁷¹⁰.

En 1583, Jean GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, achète à Jean MARATTE et Antoinette BOURJONNE, un demi-quartier de terre en "La Tavelle". Il signe "Jehan Grillat"⁷¹¹. En 1584, Jean GRILLAT, vigneron à

Saint-Aubin, revend cette terre à Guillaume MIGOURDIN⁷¹².



En 1589 de Nicolas SOMILLON et Jean ROUSSAT l'aîné, tuteur des enfants mineurs de feu Jean GRILLAT le jeune, Paquet GRILLAT et Nicolas GRILLAT, vigneron et manouvrier à Saint-Aubin, se déclarent détenteurs d'un quartier et demi de terre en l'Essart, provenant du bail fait en 1564 à feu Jean GRILLAT (l'aîné), à Saint-Aubin⁷¹³. En 1623, Paquet GRILLAT reprend les héritages déclarés en 1575 par Jean GRILLAT l'aîné⁷¹⁴.



En 1608 et 1609, Paquet GRISLAT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin pour les héritiers de Jean GRILLAT.

En 1623, Paquet GRILLAT reprend les héritages

demeurant à Saint-Aubin, et Anthoinette BOURGENNE, qui ne sait pas signer, vendent à Jehan GRISLOT, vigneron demeurant à Saint-Aubin, 1/2 quartier de terre faisant la moitié d'un quartier en "La Tavelle". L'acte est signé "Jehan Marotte" avec paraphe et "Jehan Grillat" [AD 10 - 24 H 109]

712 Le 13.8.1584, Jehan GRISLAT, vigneron demeurant à Saint-Aubin, délaisse par droit de retrait lignager à Guille. MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 1/2 quartier de terre labourable faisant la moitié d'1 quartier à La Tavelle qu'il a naguère acquis de Jehan MARATTE, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et Anthoinette BOURGEONE sa femme, le 2.11.1583. L'acte est signé "Guillaume Mygordin" et "Jehan Grilat" [AD 10 - 24 H 93]

713 Déclaration du 21.9.1589 de Nicolas SOMILLON et Jehan ROUSSAT l'aîné, au lieu de Jehan DEH..., tuteur des enfants mineurs de feu Jehan GRILLAT le jeune, Pasquet GRILLAT et Nicolas GRILLAT, vigneron et manouvrier demeurant à Saint-Aubin, détenteurs d'un quartier 1/2 de terre en l'Essard, provenant du bail fait le 29.5.1564 à feu Jehan GRILLAT, demeurant à Saint-Aubin. Nicolas SOMILLON signe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 24 H 105]

714 En 1575/1576, Jehan GRILOT l'aîné, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ un quartier et demi de vigne en l'Essard, entre Jeh. MERCYER le jeune et le chemin, Ponthière et le chemin de la Croysette (en 1623 à Pacquet GRILLARD)

➤ demi-arpent de vigne au lieudit en Cormont, entre Estienne VOYTERIN et Jacques BENOIST, sur la terre Bureau (?) et sur le chemin de la Croyate (en 1623 à Pacquet GRILLARD)

Il signe "Jehan Grislat" [AD 10 - 24 H 118]

707 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Jehan GRILLOT le jeune à cause de sa femme pour 8 articles dont 1/6 de maison, grange, étable, court, jardin et accin entre Barbe SYMON veuve de Claude MOSART et Jehan COLLET à cause de sa femme [AD 10 - E* 2882]

708 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 8.6.1574 de Jehan GRILOT le jeune, pour:

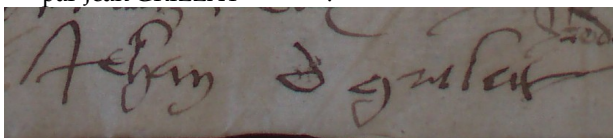
- demi-arpent de terre en la terre Bon Pas, entre Barbe SYMON et -, Michel MERCIER et Messieurs
- demi-arpent de terre en La Tavelle, entre Estienne HUYARD et Sébastien MAROTE, le chemin de l'Estrier et - (chargé audit Léonnard POTIER)
- un quartier de terre ou environ au dessus de la maison de feu Jehan SYMON, entre Jehan GALLOIS et Claude DAVOST, sur le chemin de Marigny et -
- un quartier de terre en dessous de la justice d'Avans, entre Jehan GALLOIS et Claude DAVOST, les hoirs Alexis MERLIN et - (barré)
- demi-arpent de terre aux Gravattes, entre Estienne HUYARD à cause de sa femme et les terres de l'Hostel Dieu de Nogent, le chemin tendant à Pontz et les terres du couvent
- demi-quartier de terre ou environ en la coste des vignes du St Aubin, entre Laurens LE MADRE et Claude DAVOST, Nicolas MAISTRE et -
- un quartier de vigne en la coste des vignes de Saint-Aubin, entre les hoirs Alexis MERLIN et Barbe SYMON, Jacques BENOIST et - (vendu à Jehan ADAM l'aisnel)
- 20 cordes de terre environ audit St Aubin près le chemin de l'Estrier, entre Claude DAVOST et Jehan GALLOIS, les terres des Mergers et -
- une part dont les six parts font le tout d'une maison, grange, étable, cour, jardin et accin, la totalité entre Barbe SYMON veuve de feu Claude MOSART et Jehan COLLET à cause de sa femme, la rue commune et -
- Taxé à 1 denier 7 sols de cens et 1/2 boisseau d'avoine. [AD 10 - E* 2875 & 2882]

709 Jehan GRILLOT le jeune paye censive à Saint-Aubin à cause de sa femme en 1574; il paye en 1575 [AD 10 - E* 2881]

710 Jehan GRILLOT paye censive à Saint-Aubin en 1578-1585 [AD 10 - E* 2881]

711 Le 2.1.1583, Jehan MARATTE, manouvrier

déclarés en 1582 au censier de l'Abbaye du Paraclet par Jean GRILLAT^{715, 716, 717}.



Ces mentions d'héritages établissent non seulement que Paquet & Nicolas GRILLAT sont les fils de Jean GRILLAT le jeune, mais sans doute aussi les petits-fils de Jean GRILLAT l'aîné.

Jean GRILLAT le jeune est le père de:

- Paquet, vigneron, ∞ à Catherine
- Nicolas, manouvrier

A.2.A.1. Paquet, vigneron, ! en 1599-1623, ∞ à Catherine (ADAM ?)

Paquet GRILLAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1599 à 1611. Il paye pour les héritiers de Jean GRILLAT chaque année de 1601 à 1609. Paquet GRILLAT paye comme héritier de défunt Jean BENOIST chaque année de 1605 à 1609⁷¹⁸.

En 1602, Paquet GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin⁷¹⁹.

715 Le 4.5.1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclet pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jehan GRILAT, qui signe, déclare:

- 1 quartier 1/2 de vigne en l'Essart
 - 1/2 arpent 1/2 quartier à Cormont [AD 10 - 24 H 118]
- 716 En 1575/1576, Jehan GRISLAT déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- 1 quartier 1/2 de vigne en l'Essart, en 1623 à Pacquest GRILLARD
- 1/2 arpent 1/2 quartier de vigne à Courmont, en 1623 au même [AD 10 - 24 H 118]

717 Le 4.5.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Jehan GRILAT, qui signe "Jehan Grilat":

- un quartier et demi de vigne à Saint-Aubin en l'Essart, entre Ysaac GALLOIS et un chemin, sur Postière et au chemin de la Croyssette (plus tard à Paquet GRILLARD)
- demi-arpent demi-quartier audit finage, lieudit Cormont, entre Estienne VOYTERIN et Jacques GRILET, sur la chemin de la Croyssette et Jacques GARNYER (plus tard à Paquet GRILLARD) [AD 10 - 24 H 93]

718 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Pasques GRISLAT paye censive pour un demi-arpent demi-quartier de terre tant aux garennes que au Houssoy acquis de Xpofle MERLIN et autres en 1599 pour 3 années; Pasquet GRISLAT paye en 1600; Pasquet GRISLAT paye pour les hoirs Jehan GRISLAT chaque année de 1601 à 1609; Pasquet GRISLAT paye à la décharge de feu Martin TROTIN pour un arpent en 1601, 1602; Pasquet GRISLAT paye comme héritier de défunt Jehan BENOIST chaque année de 1605 à 1609; Pasquet GRISLAT paye en 1610 et 1611 [AD 10 - E* 2883]

719 Le 25.10.1602, Pasquet GRISLARD, vigneron demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière emphytéotique des religieuses du Paraclet, 1/2 arpent de

En 1609, Paquet GRILLAT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il détient entre autre une maison à 2 chas rue de Cormont, à coté de Nicolas GRILLAT le jeune⁷²⁰.

En 1609, Paquet GRILLAT et Jacques ADAM (son beau-frère), marguilliers, font une déclaration pour l'Eglise de Saint-Aubin au censier du seigneur de Saint-Aubin⁷²¹.

Paquet GRILLAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1623. Il paye pour Fort-à-Faire, comme David ROSEY & Nicolas GRILAT l'aîné, Jean ROUSSAT l'aîné et Claude COLLET l'aîné⁷²².

L'épouse Catherine de Paquet GRILLAT est probablement la fille de Jean ADAM le jeune, dont

terre à Pothière, et s'engage à en amener les raisins au pressoir de l'Abbaye. Il ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 118]

720 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 3.10.1609 de Pasquet GRILLAT, qui ne sait pas signer, pour:

- une maison contenant 2 chas, ensemble le jardin et terre à faire chénevière, à Saint-Aubin, lieudit la rue de Cormont, entre les S.rs dudit lieu et Nicolas GRILAT le jeune, plusieurs et ladite rue
- trois quartiers de terre au dessus de ladite maison, entre la terre du couvent et -, lesdits S.rs et sur le chemin de Marigny
- trois quartiers de vigne audit Saint-Aubin au lieudit Le Houssoy, entre Jehan SYMON et Nicolas SOMILLON, Jehan DIRESENE et le chemin de Marigny
- un quartier de demi de terre audit Saint-Aubin au lieudit Fort-à-Faire, entre David ROUSET et Claude COLLET l'esné, lesdits S.rs et sur Ponthière
- trois quartiers de terre en La Tavelle, entre Jehan GALLOYS et Nicolas VEZOU, P.re MEROSSE et -
- un quartier de terre en ce même lieu, entre Pierre MEROSSE et Nicolas VEZOU, sur les terres des Mergers et Jehan GALLOYS lieu.
- un quartier de terre au lieudit La Tavelle, entre Fiacre ROUSAT et Nicolas GRILAT le jeune, plusieurs et les vignes du Paraclet
- un quartier de terre près d'illec, entre David ROUSEY et Guille. MIGORDIN et Samuel SYMON et les vignes du Paraclet
- 9 cordes de terre sur ledit finage, entre la veuve Xpofle MERLIN et Jehan DIRESENE, sur le chemin de Marigny et ledit GRILAT
- demi-arpent six cordes de terre au lieudit Voinerat (?), entre Guille. MIGORDIN et Guyon JUCHAT, Jacques ADEM et sur le chemin de la Croyssette
- un total de 4 arpents et 2 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E* 2874]

721 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 9.11.1609 de l'église de Saint-Aubin par Pasquet GRILLOT et Jacques ADEM, marguilliers, pour 26 arpents et 57 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E* 2874]

722 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Pasquet GRISLAT paye en 1612-1615, 1618-1623

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Pasquet GRISLAT et consorts payent en 1616 pour Fort-à-Faire

Paquet GRILLAT reprend plusieurs héritages déclarés au censier de Saint-Aubin de 1582⁷²³. Paquet GRILLAT est parrain le 7.7.1606 d'un fils de Jacques ADAM et Jacques ADAM est parrain le 25.9.1608 de son fils David.

Paquet GRILLAT est le père de:

Denise, ! en 1607, ∞ à Pierre POTIER

Dans le censier de Saint-Aubin de 1703, il est fait mention d'une terre autrefois à Pierre POTIER (fils de Pierre), héritier de Denise GRILLAT sa mère, fille de Nicolas GRILLAT⁷²⁴. Denise fille de Paquet GRILLAT est marraine le 2.5.1607 d'une fille de Claude COLLET le jeune.

Jean, ! en 1615, sans doute ∞ à Nicole MOREAU

Jean fils de Paquet GRILLAT est parrain le 19.6.1615 d'une fille d'Edmé MOUCHIN. Pierre et Jean POTIER sont cités plusieurs fois aux baptêmes des enfants de Jean GRILLAT et Nicole MOREAU.

David, b 25.9.1608, p David ROUZE et Jacque ADAM, m Katherine fille de Charle CHERAULT

probablement ...

Catherine, ∞ à Fiacre GUILLAUME

Pierre POTIER est cité héritier de Paquet GRILLAT et Fiacre GUILLAUME, époux de Catherine GRILLAT est cité pour avoir repris une terre autrefois à Paquet GRILLAT⁷²⁵. Catherine GRILLAT est marraine d'un enfant de Jean POTIER. Denise GRILLAT, est marraine d'enfants de Fiacre GUILLAUME et de Jean GRILLAT

Jeanne, ∞ à Claude COLLET

Parmi les parrains et marraines des enfants de Jeanne

GRILLAT et Claude COLLET figurent Denise, fille de Paquet GRILLAT, Catherine GRILLAT, Pierre PORTIER et Fiacre GUILLAUME, tous enfants et gendres de Paquet GRILLAT.

probablement ...

Nicolas, ∞ à Jeanne MASSEY

Parmi les parrains et marraines des enfants de Nicolas GRILLAT et Jeanne MASSEY figurent Paquet GRILLAT, Jeanne GRILLAT et Pierre POTIER. Nicolas GRILLAT est parrain d'un enfant de Catherine GRILLAT et Fiacre GUILLAUME.

A.2.A.1.A. (?) Jean, signe Jehan Grilat, vigneron, ! en 1623-1638, probablement ° ca 1593, † 25.6.1671, (†) le 26

Probablement en 1623, Jean GRILLAT et François MEROSSE détiennent un quartier de mesure rue Chèvre déclaré en 1532 par Jacquinet MERCIER⁷²⁶.

En 1630, Jean GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, prend de la veuve du seigneur de Saint-Aubin le bail d'une vache mère de 8 ans⁷²⁷. Il signe "Jehan Grilat".

En 1638, le nom de Jean GRILLAT apparaît plusieurs fois lors de l'arpentage des vignes de l'Abbaye du Paraclet⁷²⁸.

En 1664, Jean GRILLAT vigneron à Saint-Aubin, prend le bail de vignes⁷²⁹.

∞ à Nicole MOREAU ou MONIOT

723 Le 9.6.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclet, intervient Jehan ADAM le jeune, qui signe "Jehan Adam" avec paraphe:

- pour une maison et grange à 3 chas et accin rue de Courmont, entre Jehan MERCIER et le jardin du moulin, les héritiers de feu Claude FONTE. et les héritiers de feu P.re DENYS (plus tard à Jacques ADAM)
- 3 pièces de terre (plus tard à Jacques ADAM)
- 1 quartier de terre à Courmont (plus tard à Guille. MIGOURDIN)
- 2 pièces de terre (plus tard à Pasquet GRILLART)
- 1 pièce de terre (plus tard vendue à Jehan FONTAINE)
- 1 pièce de terre (plus tard à Jacques ADAM) [AD 10 - 24 H 93]

724 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaissent Nicolas VAILLANT et Jean ROZÉ, pour un acquis d'Edmé MERGER, foulonnier à Quincey, dont il jouissait au lieu de Pierre POTIER, héritier de Denise GRISLAT sa mère, fille de Nicolas GRISLAT [AD 10 - 24 H 58]

725 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclet à Pothière et en Lessard. En l'Essart:

Déclaration des hoirs Paquet GRILLART, c'est Pierre PORTIER qui est héritié, plus tard à Fiacre GUILLAUME [AD 10 - 24 H 105]

726 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jacquinet MERCYER déclare 1 quartier de mesure et pré rue Chèvre

Le 3.5.1532 est cité Jacquinet MERCIER pour 1 quartier de mesure rue Chèvre (plus tard à François MEROSSE et Jean GRILLAT)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

727 Le 24.6.1630, Jehan GRISLART (qui signe "Jehan Grilat"), vigneron à Saint-Aubin, prend à titre de croît de Demoiselle Adrienne DE BAR, veuve de Laurent NUGAULT, une vache mère de 8 ans pour 3 ans [AD 10 - 2E 66/7]

728 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration d'Anthoine BOSSUOT, provenant ci-devant de Jean GRILLART, plus tard à Laurens MASSEY

Déclaration de J. GRILLART, plus tard c'est EDRY qui en jouit

Déclaration de J. GRILLART, ledit GRILLAT l'a vendu à Jehan FONTAINE et ledit FONTAINE à Jehan GILLE

En l'Essart:

une pièce vacante, c'est J GRILLAT qui la défriche [AD 10 - 24 H 105]

729 Le 23.8.1664, Jean GRISLAT, vigneron demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière annuelle et perpétuelle des religieuses du Paraclet 3 quartiers de vigne à Potière et s'engage à en amener les raisins au pressoir de l'Abbaye [AD 10 - 24 H 118]

Françoise, b 7.2.1624, p Francois LE GALLOIS, m Denise GRILLARD

Pierre, b 7.2.1627, p Pierre PORTIER, m Anne BENOIST

Jean, b 27.2.1630, p Edmé fils d'Aubin FONTAINE, m Denise épouse de François GALLOIS

Paquet, b 19.12.1631, p Jean POTIER, m Claude épouse de Sébastien FONTAINE

Marie, b 6.12.1633, p Pierre POTIER, m Marie épouse de Jean POTIER, peut-être (†) 29.1.1681, ∞ /1667 à Pierre GOURMANT, manouvrier, † /1680

Nicole MOREAU est sans doute morte avant 1640 car après cette date on retrouve Jean GRILLAT, sans doute le même, époux de Barbe MASSON.

∞ /1640 à Barbe MASSON⁷³⁰ ou CARIE, fille de Zacharie M. et Edmée

Guyon, b 12.7.1640, p Jehan GUYON, m Sébastienne PARMENTIER, ∞ à Jeanne LASNERET

Barbe, b 20.2.1646, p Louys GRESSEY, m Barbe RIVIERE, épouse de Pierre GALLOIS, (†) 7.10.1659

Edmé, b 3.3.1648, p Jean GALLOIS, m Jeanne FONTAINE

Claude (M), b 14.9.1649, p Claude CHARONNAT, m Jeanne LE COUTTEUX

Marthe, b 5.4.1651, p Pasquet DIRESNE, m Marte VERNIER

Michel, b 14.4.1654, p Michel VALÉE, m Phalette BOSUO, ∞ à Jeanne DANTIGNY

En 1697, Jean GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, fils de feu Guyon GRILLAT et Jeanne LASNERET, et Jeanne DANTIGNY, veuve de Michel GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, renoncent à un bail⁷³¹.

A.2.A.1.A.1. Guy, manouvrier, vacher, vigneron, ! en 1679, (†) 22.12.1680, (†) sous le portique de l'église, ∞ à Jeanne GENNERAT, LAURETTE, ANNERET ou LASNERET, ° ca 1641, † 3.5.1696, (†) le 4

En 1679, Guyon GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, déclare des terres à Saint-Aubin⁷³².

En 1699, Edmé GRILLAT, soldat au régiment du roi en la compagnie de Monsieur de BILLY, vend à Jean GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, la moitié d'une maison dont les deux autres quarts appartiennent audit acquéreur et à Françoise GRILLAT, sa sœur⁷³³. Il s'agit sans doute de la maison de Guy GRILLAT, partagée entre ses quatre enfants.

Dans le censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin de 1703, Jean GRILLAT, manouvrier et Jacques LAURENT, maçon à Saint-Aubin, époux de Jeanne GRILLAT, déclarent des héritages appartenant à Jeanne LASNERET, veuve de Guyon GRILLAT⁷³⁴.

Guyon GRILLAT et Jeanne LASNERET sont les parents de:

Edmé, ° 27.12.1666, b le 28, p Edmé GALLOIS, m Nicole OUILLE, ∞ à Etiennette ANCEAU

Jean, ne sait pas signer, b 24.11.1668, p Jean GALLOIS, laboureur, m Genevifve POTHIER

Jeanne, ne sait pas signer, ° & b 6.2.1673, p Michel GRILLAT, m Jeanne FONTAINE, veuve de Louys D'ANTIGNY, ∞ 1.3.1699 à Jacques LAURENT, compagnon maçon puis maçon, ° ca 1671, fils de Michel L., maçon, † /1699, et Antoinette BARBIN; ∞(2) 15.6.1707 à Guillaume BOUY, berger, ne sait pas signer, ° ca 1684, fils d'Edmé B., † /1707, et Jeanne MEROSSE, ne sait pas signer

Françoise, ° ca 1676, † et (†) 26.2.1700

A.2.A.1.A.1.A. Edmé, ne sait pas signer, soldat au régiment du roi en la compagnie de Monsieur de BILLY, milicien, ∞ 20.9.1701 à Etiennette ANCEAU, ne sait pas signer, ° ca 1663, fille de Jérôme A., ne sait pas signer, ° ca 1663, ∞(1) à Simon MOUZARD, manouvrier

A.2.A.1.A.1.B. (?) Jean, ne sait pas signer, manouvrier, vigneron, ! en 1694-1695, ∞ à Edmée LARIBE, † 15.8.1718, (†) le 16, fille de Jérôme L. et Anne REGNAULT

En 1694, Jean GRILLAT, manouvrier à Saint-Aubin, achète les trois sixième d'une maison à Saint-Aubin provenant du douaire d'Anne CATHELINET, veuve de Jérôme LARIBE (son beau-père)⁷³⁵.

730 Une Barbe MASSON, (†) 14.2.1648 Saint-Aubin

731 Le 12.3.1697, comparaisent:

➤ Jean GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, fils de feu Guyon GRILLAT, ayant renoncé à sa succession et à celle de sa mère Jeanne LASNERET

➤ Jeanne DANTIGNY, veuve de Michel GRILLAT, vigneron demeurant à Saint-Aubin, ayant renoncé à la communauté de son mari

à propos d'un bail fait par les religieuses du Paraquet à:

➤ Jean GRILLAT de 2 pièces de vignes, une provenant de la succession vacante de feu Michel GRILLAT, l'autre exploitée par Jeanne LASNERET, en friches

➤ Jeanne DANTIGNY, 2 pièces de vigne autrefois exploitées par Michel GRILLAT [AD 10 - 24 H 105]

732 Le 31.12.1679, Guyon GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, déclare être en propriétaire de 1/2 quartier de pré à Saint-Aubin, redevable de rente envers Pompée DARNOUL. Il ne sait pas signer [AD 10 - 2E 66/27]

733 Le 18.12.1699, Edmé GRILLAT, soldat au régiment du roi en la compagnie de Monsieur de BILLY, vend à Jean GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, la moitié d'une maison, les 2 autres quarts appartiennent audit acquéreur et à Françoise GRILLAT, sa sœur. Personne ne sait signer [AD 10 - 2E 66/36]

734 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît Jean GRILLAT, manouvrier, assisté de Jacques LAURENT, maçon à Saint-Aubin, époux de Jeanne GRILLAT, pour un bien appartenant à Jeanne LANERÉE, veuve de Guyon GRILLAT, et des biens appartenant aux hoirs de Guyon GRILLAT [AD 10 - 24 H 58]

735 Le 13.4.1694, Jacques DIMANCHE, couvreur de paille à Saint-Aubin, et Jeanne LARIBE, sa femme, vendent à Jean GRILLAT, manouvrier à Saint-Aubin, 3/6 d'une maison à Saint-Aubin du douaire de Anne CATHELINET, veuve de Hierosme LARIBE. Personne ne sait signer [AD 10 - 2 E 66/32]

En 1695, Jean GRILLAT fait une déclaration pour des terres à Saint-Aubin⁷³⁶.

Jean GRILLAT et Edmée LARIBE sont les parents de:

Nicolas, ° & b 28.3.1692, p Nicolas VAILLANT, signe: Nicolas Vaillant, fils d'Edmé V., manouvrier, et Sirette COLLET, m Edmée fille de Jean MAISTRE et Fallette BAZIN, ∞ à Françoise GALLET

Susanne, ° & b 20.3.1695, obiit 17.1.1695.1.17, p Edmé GRILLAT, milicien, ne sait pas signer, m Suzanne GUILLEMARD, ne sait pas signer, fille d'André G., lab., et Anne GRILLAT

Aubin, b 14.10.1697, p Aubin GUILLEMARD, manouvrier, signe: Aubin Guillemard, m Catherine ROSÉ, ∞ à Marguerite ADAM

Edmée, ° 29.1.1700, b le 30, p Laurent ROZÉ, manouvrier, ne sait pas signer, m Edmée ANCEAU, ne sait pas signer, (†) 9.11.1700

Catherine Marguerite, ° 16.12.1702, b le 17, "dument baptizée à la maison [...] par Françoise VERNIER pour peril de mort ce qui nous a esté certifié par Jeanne DANTIGNY qui y estoit présente", p Edmé DIMANCHE, signe: E Dimanche, m Catherine MUGUET, ne sait pas signer

François, ° 16.8.1704, b le 17, p Francois BLANCHARD, signe: Francois Blanchard, m Charlotte QUAINSON, ne sait pas signer

A.2.A.1.A.1.B.1. Nicolas, signe: Nicolas Grillat, ∞ 17.2.1716 à Françoise GALLET, ne sait pas signer, de Ferreux, ° ca 1690, fille de Jacques G., † /1716, et Barbe VIOLEAU

A.2.A.1.A.1.B.2. Aubin, ne sait pas signer, ∞ 27.11.1719 à Marguerite ADAM, ne sait pas signer, de Marnay, ° ca 1696, fille d'Antoine A., † /1719, et Elisabeth SALIS

Aubin, ° & b 17.9.1720, p Anthoine ADAM, de Marnay, signe: Anthoine Adam, m Elisabeth ADAM, ne sait pas signer

Louis, ° 20.3.1722, b le 21, p Honnête Personne Louïs BLASQUE, receveur de la terre et seigneurie de St Aubin, signe: L Blasque, m Honnête Femme Edmée HARLUYSON, signe: Edmée Harluyson, † & (†) 21.9.1722

Edmée, ∞ 16.7.1749 Saint-Aubin à François GRILLAT, fils d'Edmé G. et Anne BONHENRY, de Saint-Martin-La-Fosse⁷³⁷

A.2.A.1.A.2. Michel, manouvrier, vigneron, (†) 5.8.1694, ∞ 5.7.1683 à Jeanne D'ANTIGNY, ne sait pas signer, ° ca 1661, fille de Louis D., † /1683, et Jeanne FONTAINE

En 1703, Jeanne DANTIGNY, veuve de Michel

⁷³⁷ Le 16.7.1749 à Saint-Aubin, mariage sans aucune opposition entre François GRILLAT, fils de feu Edmé G. et feu Anne BONHENRY, de Saint-Martin-La-Fosse, avec Edmée GRILLAT, fille de Aubin G. et feu Marguerite ADAM de Saint-Aubin.

L'absence de dispense démontre qu'il n'y a pas de proche parenté avec la famille GRILLAT issue de Paquet GRILLAT-Marguerite MERLIN dont François GRILLAT est issu (le 3.2.1723 à Saint-Martin-de-Bossenay, mariage de Edmé GRISLARD, fils de Barthelemy G. et Anne PICARD avec Anne BONHENRY, fille de François B. et feu Jeanne DURAND)

⁷³⁶ Déclaration du 10.7.1695 de Jean GRILLAT pour 40 cordes [AD 10 - E* 2876]

GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin⁷³⁸.

Michel GRILLAT et Jeanne DANTIGNY sont les parents:

Marie, ° 17.6.1686, b le 18, p Guillaume GRILLAT, ne sait pas signer, m Marie ANCEAU, ne sait pas signer, (†) 5.10.1694

Gabriel, ° ca 1689, ∞ à Edmée COLLET

A.2.A.1.A.2.A. Gabriel, ne sait pas signer, domestique de Madame du Paraclet, de Quincey, ∞ 5.7.1712 à Edmée COLLET, signe: Edmée Collet, ° ca 1694, fille de Laurent C., † /1712

Jeanne, ° 18.10.1713, b le 19, obiit et (†) 22.10.1713, p Nicolas GRILLAT, m Jeanne DANTIGNY, ne sait pas signer

Gabriel, ° & b 30.3.1715, p Laurent COLLET, signe: Laurent Collet, m Honnête Femme Edmée HERLUYSON, signe: Edmée Harluyson

Catherine, ° 12.10.1716, b le 13, p Claude ROSÉ, signe: Claude Rosé, m Catherine VIOLOT, pourière du Paraclet, ne sait pas signer, † et (†) 14.7.1721

Susanne, ° & b 6.11.1718, p François GRILLAT, signe: François Grillat, m Susanne MOREAU, ne sait pas signer

Marie, ° 2.11.1721, b le 3, p Jean COLLET, signe: J Collet, m Marie ANCEAU, ne sait pas signer, † 16.10.1722, (†) le 17

A.2.A.1.B. (?) Nicolas, vigneron, ! en 1623-1657

Il est sans doute le Nicolas GRILLAT cité en 1623 pour avoir repris plusieurs héritages déclarés au censier de Saint-Aubin de 1532:

➤ avec Laurent MASSEY (son beau-père), un arpent de terre venant des héritiers de Jean MERLIN⁷³⁹

➤ avec Jean DIRESNE, 5 quartiers de terre rue de Courmont venant de Pierre SOMILLON⁷⁴⁰

⁷³⁸ Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît Jeanne DANTIGNY, veuve de Michel GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 8]

⁷³⁹ Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan MERLIN déclare:

➤ 1/2 arpent de terre en Bruslé

➤ 1/2 arpent de vigne au Houssoy

Le 3.5.1532, Ambroise SIMON, Estienne MERLIN et Jehan CALLOT (CALET), héritiers de Jehan MERLIN déclarent:

➤ 1/2 arpent de terre en Bruslé (Laurent MASSEY et Nicolas GRILLAT tiennent en 1623)

➤ 1/2 arpent de vigne au Houssoy (Jean GUILLEMARD tient 1 quartier en 1623)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

⁷⁴⁰ Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Pierre SOMMILLON déclare:

➤ 5 quartiers de terre rue de Cormont

➤ 3 petites aires plus 2 petites pièces de terre à faire chènevière rue de Cormont

➤ sa maison et accin en ladite rue, contenant environ 6 quartiers, d'une part et d'un bout aux hoirs Jehan

➤ un arpent et demi de vigne venant des héritiers de Jean HUCHER⁷⁴¹

En 1638, Nicolas GRILLAT déclare des vignes lors de l'arpentage des vignes de l'Abbaye du Paraclet⁷⁴².

En 1642, Nicolas GRILLAT déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin une maison à Courmont héritée de son père⁷⁴³.

En 1651, Nicolas GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, vend à Jean SIMON, des terres venues par échange de Régnauld COLAS et Anne SIMON, sa femme, et la vingtième partie d'une maison à Saint-Aubin⁷⁴⁴. Il signe "Nicolas Grilat" avec paraphe.

En 1651, Nicolas GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, et Jeanne GENNERAT, sa femme, vendent des terres à Saint-Aubin à Jean LECLERC⁷⁴⁵. Il signe "Nicolas

CHOSSIN, d'autre part à lui-même, d'autre à ladite rue

Le 3.5.1532, Pierre SOMILLON déclare:

➤ 5 quartiers de terre rue de Cormont (plus tard à Guillaume MIGOURDIN pour 1 quartier, Estienne VOITERIN pour 1/2 arpent, Nicolas GRILLAT et Jean DIRESNE pour 1 quartier et RAPHAEL dit Binet pour 1 quartier)

➤ 3 petites aires rue de Cormont (en 1623 à Jean ROUSSAT, Jacques ADAM et Fiacre ROUSSAT)

➤ une maison et accin rue de Cormont, contenant environ 6 quartiers, d'une part et d'un bout à Jehan SYMON, d'autre part à lui-même, d'autre à ladite rue (en 1623 à Jean ROUSSAT l'aîné et sa fille et Fiacre ROUSSAT, en 1643 à Barbe ROUSSATTE fille dudit ROUSSAT)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

⁷⁴¹ Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Guillaume DUREAU, Ambroise SYMON, Jehan DE VIGNES et la veuve Thevenin DU CLOZ déclarent 1 arpent 1/2 de vigne au dessous du Houssoy

Le 3.5.1532, Guillaume DUREAU, Ambroise SIMON, Jehan DEVIGNES et la veuve Thevenin DUCLOZ déclarent 1 arpent 1/2 de vigne au dessous du Houssoy (en 1623 à Colin GRILAR et autres)

Dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

⁷⁴² Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclet à Pothièrre et en Lessard.

En l'Essart:

Déclaration de Nicolas GRILLART [AD 10 - 24 H 105]

⁷⁴³ Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Nicollas GRILLARD, héritier de son père d'une demeure en Courmont, et pour sa maison [AD 10 - E* 2879]

⁷⁴⁴ Le 30.9.1651, Nicolas GRILAT (signe "Nicolas Grilat" avec paraphe), vigneron à Saint-Aubin, vend à Jean SIMON, laboureur à Saint-Aubin, des terres venues par échange Régnauld COLAS et Anne SIMON sa femme, et la vingtième partie d'une maison à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/13]

⁷⁴⁵ Le 25.1.1651, Nicolas GRILAT (signe "Nicolas Grilat" avec paraphe), vig. à Saint-Aubin, et Jeanne GENNERAT,

Grilat" avec paraphe.

En 1656, Nicolas GRILLAT et Laurent GRILLAT (son fils) sont cités dans un compte pour avoir presté trois jours à faire des routes et porter des chênes⁷⁴⁶.

En 1657, Nicolas GRILLAT, vigneron, déclare des terres au censier du seigneur de Saint-Aubin avec ses enfants à cause de feu Louise MASSÉ, sa femme⁷⁴⁷.

La descendance de Nicolas GRILLAT est évoquée dans plusieurs contrats établis entre 1702 et 1703.

En 1702, les descendants de Nicolas GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, déclarent une maison de 3 chambres basses à Saint-Aubin. Il s'agit de:

- Nicolas GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, son fils
- les enfants d'Alexandre GAUTHIER, maréchal à Saint-Aubin, et feu Marie CHALLY, petite-fille de Nicolas GRILLAT
- les enfants de Jean ROY et Françoise GRILLAT, fille de Nicolas GRILLAT: Edmée ROY, épouse de Claude BOURDAIN, maréchal, Françoise ROY, épouse de Nicolas JANNET, manouvrier au Port-lès-Nozeau et André ROY, manouvrier à Saint-Aubin^{748, 749}

sa femme, vendent à Honorable Homme Jean LECLERC, m.d à Nogent, des terres à Saint-Aubin [AD 10 - 2E 66/13]

746 Dans un compte du 28.9.1656 sont cités Nicolas et Laurent GRILLAT pour 3 jours à faire les routes et porter les chênes [AD 10 - E* 2803]

747 Déclaration du 15.7.1657 de Nicolas GRILLAT, vigneron, et ses enfants à cause de feu Louise MASSE, sa femme, pour 1 arpent, 55 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

748 Le 6.12.1702, Nicolas GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, au nom et comme héritier de feu Nicolas GRILLAT, son père, vivant vigneron à Saint-Aubin, et Alexandre GAUTHIER, maréchal à Saint-Aubin, au nom et comme tuteur des enfants mineurs de lui et feu Marie CHALIE, héritière de feu Nicolas GRILLAT, son aïeul, reconnaissent être possesseur avec Claude BOURDAIN, maréchal, et Nicolas JANNET, manouvrier au Port-lès-Nozeau, à cause de Edmée ROY, femme dudit BOURDAIN, et Françoise ROY, femme dudit JANNET, héritière de Françoise GRILLAT leur mère, qui l'était de Nicolas GRILLAT, son père, et André ROY, leur frère, manouvrier à Saint-Aubin, d'une maison à Saint-Aubin consistant en 3 chambres basses. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/38]

749 Le 11.11.1702, Nicolas GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, héritier de feu Nicolas GRILLAT, son père, vivant vigneron à Saint-Aubin, Alexandre GAUTHIER, maréchal à Saint-Aubin, au nom et comme ayant épousé Marie CHALIE, sa femme, qui était héritière de Catherine GRILLAT sa mère, laquelle était héritière de feu Nicolas GRILLAT, son père, et André ROY, manouvrier à Saint-Aubin, au nom et comme héritier de Françoise GRILLAT, sa mère, qui était héritière de feu Nicolas GRILLAT, son père, se reconnaissent propriétaires avec Claude BOURDIN, maréchal au Port-lès-Nogent, au nom et comme ayant épousé Edmée ROY, et Nicolas JANNET, manouvrier audit Port, ayant épousé Françoise ROY, héritière de feu Françoise GRILLAT, d'une maison à deux

En 1703, les enfants de Jean ROY et Françoise GRILLAT rétrocèdent à Alexandre GAUTHIER leur part d'une maison provenant de la succession de Nicolas GRILLAT⁷⁵⁰.

∞ à Louise MASSEY, ° ca 1604, (†) 24.4.1644, fille de Laurent M. et Marie PINET

Nicolas, b 13.4.1625, p Nicolas MASSÉ, m Jehanne GRILLAS, (†) 21.10.1626

Paquet, b 21.4.1630, p Pasques GRILLAT, m Catherine GALLOIS

Laurent, b 19.8.1631, p Pierre POTIER, m Jeanne BALLIGAULT

Jean, b 27.8.1634, p Jean FONTAINE, m Françoise fille de Claude DESQUIN, ∞ à Jeanne MOREAU

Nicolas, ne sait pas signer, b 1.3.1640, p Nicolas MASSÉ, m Margueritte POINSSOT, ∞ à Martine SABOT

Claude, fils de Nicolas GRILLAT est parrain le 2.2.1648 d'un fils de Michel VALLÉE

Denis, ° ca 10.1643, (†) 3.4.1644

∞(2) 9.5.1644 à Marguerite FONTEINE, ° ca 1604, (†) le 4.6.1644, sans doute ∞(1) à François MERCIER, (†) 22.5.1642

∞(3) /1645 à Jeanne ou Geneviève JENNERAT, (†) 29.3.1651

Catherine, b 9.10.1645, p Claude GRILLAT, m Catherine GALLOIS, (†) 22.12.1677, ∞ 6.11.1665 à Edmé CHAILLY, vigneron, laboureur

Jean, b 26.12.1650, p Jeanne GENDRA, m Jeanne SIMON

Françoise, ne sait pas signer, ∞ à Jean ROY, berger

probablement ∞(4) à Nicole

Adrien, baptisé par la baille le 29.11.1654, b le 31, p M.e Adrian CHASIRANT (?), m Honneste Fe Marie GUERARD

probablement ∞(5) 18.10.1656 à Jeanne LORAINÉ

A.2.A.1.B.1. Jean, ne sait pas signer, tisserand de toile, ! en 1664-1680, ° ca 1633, (†) 19.7.1682, ∞ à Jeanne MOREAU, ° ca 1629, (†) 11.12.1679

En 1656, Jean GRILLAT achète du bois avec d'autres⁷⁵¹.

En 1658, Jean GRILLAT, tisserand en toile à Saint-chas sise à Saint-Aubin. Mention de contrats du 2.4.1686 devant DONDEAU, notaire à Nogent, du 9.5.1635 devant PARASTRE, notaire, du 29.10.1671 devant LEFEBURE, notaire à Nogent. Ils ne savent pas signer.

Le 4.11.1703, Claude BOURDIN, Nicolas JANNET et leurs épouses confirment le contrat, seul signe "Claude Bourdin" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/38]

750 Le 29.10.1703, Nicolas JANNET, manouvrier au Port-lès-Nozeaux, époux de Françoise ROY, Claude BOURDAIN, maréchal audit Port, époux de Edmée ROY, et André ROY, manouvrier à Saint-Aubin, rétrocèdent à Alexandre GAUTHIER, maréchal à Saint-Aubin, leur part dans une maison à Saint-Aubin, venant de la succession de Nicolas GRILLAT. L'acte est signé "Claude Bourdin" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/38]

751 Le 11.3.1656, vente de bois à Jehan GRILLAT, Claude CHARONNAT, Edmé BOUTET, Léonnard MERSIER et Jehan DENTIGNY [AD 10 - E* 2803]

Aubin, âgé de 25 ans, est témoin pour un délit⁷⁵².

En 1664, Jean GRILLAT, tisserand en toile à Saint-Aubin, et Jeanne MOREAU, sa femme, vendent à Jean LE CLERC, des terres à Fontaine-Mâcon dont le tiers appartient à Barbe GAMBIER⁷⁵³. Barbe GAMBIER était l'épouse de Jean MOREAU à Fontaine-Mâcon.

En 1677, Jean GRILLAT, tisserand à Saint-Aubin, et Jeanne MOREAU, sa femme, vendent des prés à Saint-Aubin à Guyon COLLET. Ils ne savent pas signer⁷⁵⁴.

En 1680, Jean GRILLAT, tisserand en toile à Saint-Aubin, en son nom et comme tuteur des enfants mineurs de lui et de feue Jeanne MOREAU vend des vignes à Guyon COLLET⁷⁵⁵.

Jean GRILLAT et Jeanne MOREAU sont les parents de:

Jean, b 3.6.1659, p Jean MOREAU, m Marye NICOLAS

Anne Marie (fille de Nicole), b 20.5.1664, p Nicolas GRISLAT, m Anne Marie, de Nogent sur Seine Marie (sans doute la précédente), ne sait pas signer, à Faverolles, à Nogent en 1683, ∞ 30.7.1684 Quincey à Jean VALLÉE, † /1698

Jeanne, b 5.12.1666, p Jean FROUT, m Jeanne NOTINE

Michel, ° & b 30.5.1668, p Michel ANCEAU, m Marie FROU, ∞ à Marie SCENON

Anne, ne sait pas signer, ° & b 1.12.1670, p Martin TONNELIER, m Anne MERCIER, † 25.1.1695

Edmée, ° 2.8.1673, b le 3, p Edmé FONTAINE, tixerant, ne sait pas signer, m Edmée ROZEY, ne sait pas signer, fille de Pierre R.

A.2.A.1.B.1.A. Michel, ne sait pas signer, manouvrier, ! en 1697-1708, ∞ à Marie SCENON

En 1697, dans une vente, Michel GRILLAT, manouvrier à Saint-Aubin, est cité pour avoir acquis d'Edmée ROZEY une partie d'une place où il y avait

une étable, à Saint-Aubin⁷⁵⁶.

En 1698, Michel GRILLAT, manouvrier à Saint-Aubin, puis Marie GRILLAT, sa sœur, veuve de Jean VALLÉE, manouvrier à Faverolles, vendent chacun séparément la moitié d'une maison à Saint-Aubin, provenant de la succession de feu Jean GRILLAT, leur père, à Simon PRUDHON^{757, 758}.

En 1708, Michel GRILLAT, manouvrier, s'oblige avec d'autres habitants du Paraclet envers l'Abbaye du Paraclet pour les dîmes de Saint-Aubin⁷⁵⁹.

Michel GRILLAT et Marie SCENON sont les parents de:

752 Dans une information du 2.10.1658, sont témoins pour un délit Jean NICOLAS, cabaretier à Saint-Aubin, âgé de 45 ans, et Jean GRILLAT, tisserand en toile demeurant à Saint-Aubin, âgé de 25 ans [AD 10 - E* 2821]

753 Le 3.6.1664, Jean GRILLAT, tisserand en toile demeurant à Saint-Aubin, et Jeanne MOREAU, sa femme, vendent à Jean LE CLERC, laboureur demeurant à Nogent, et Marie BOSSUOT, sa femme, les 2/3 d'une portion de terre à faire chénevière, assis à Mâcon, l'autre 1/3 est à Barbe GAMBIER. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/18]

754 Le 1.5.1677, Jean GRILLAT, tisserand demeurant à Saint-Aubin, époux de Jeanne MOREAU, vend 11 cordes et 1/3 de 2 cordes de prés à Saint-Aubin à Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/26]

755 Le 13.2.1680, Jean GRILLAT, tisserand en toile à Saint-Aubin, en son propre et tuteur des enfants mineurs de lui et de feue Jeanne MOREAU vend à Guyon COLLET, vigneron à Saint-Aubin, 33 perches de vigne faisant le tiers d'un arpent à Saint-Aubin, au lieudit "le chemin de Marigny". Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/27]

756 Le 11.2.1697, Pierre ROZEY, laboureur à Origny, vend une place où il y avait une étable, à Saint-Aubin, à Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, à partager avec Michel GRISLAT, manouvrier à Saint-Aubin, acquéreur d'Edmée ROZEY, sœur du vendeur; les héritages viennent de son estoc comme héritier de Jeanne SIMON, sa mère [AD 10 - 2 E 66/34]

757 Le 4.1.1698, Marie GRISLAT, qui ne sait pas signer, veuve de feu Jean VALLÉE, manouvrier, demeurant à présent à Faverolles, vend à Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, la moitié d'une maison en très mauvais état - l'autre moitié est à Michel GRISLAT, frère de la vendeuse - à Saint-Aubin, de la succession de feu Jean GRISLAT, son père. L'acte est signé "S Prudhon" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/35]

758 Le 14.12.1698, Michel GRISLAT, qui ne sait pas signer, manouvrier à Saint-Aubin, vend la moitié d'une maison à Saint-Aubin, à Simon PRUDHON, qui signe "S Prudhon" avec paraphe, laboureur à Saint-Aubin. L'autre moitié est à l'acquéreur, acquise de Marie GRISLAT, sœur du vendeur [AD 10 - 2E 66/35]

759 Le 11.7.1708, Michel GRILLAT, manouvrier, François GRILLAT, laboureur, Aubin GUILLEMARD et Pierre COLLET, manouvrier, demeurant à Saint-Aubin, s'obligent solidairement avec Maurice GEOFFROY envers les religieuses du Paraclet pour les dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

Nicolas, ° & b 5.4.1697, obiit 6.4.1697, p Nicolas VAILLANT, signe: Nicolas Vaillant, m Marie GRILLAT, ne sait pas signer, tante
 Michel, ° & b 29.6.1698, p Michel BABELIN, laboureur, signe: Michel Babelin, m Nicolle GRILLAT, ne sait pas signer, † et (†) 10.7.1706
 Marie, b 20.6.1700, p Jean BUSSOT, ne sait pas signer, m Marie COLLET, ne sait pas signer
 Jean Edmé, ° 22.6.1704, b le 24, p Jean BUYSSOT, domestique du Paraclet, signe: Jean Buysot, m Edmée LAURENT, domestique dudit lieu, signe: E Laurent, † 13.7.1711, (†) le 14
 Marie, ° 5.12.1706, b le 7, p Claude SCENON, ne sait pas signer, frère de la mère, m Marie COLLET, ne sait pas signer
 Charles, ° & b 4.11.1709, p Charles BUISSOT, m Anne BOURGOIN

A.2.A.1.B.2. Nicolas, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier aux Varennes les Marnay, ° ca 1636, † 1.6.1704, (†) le 2⁷⁶⁰, ∞ /1682 à Martine SABOT, ° ca 1654, † 13.8.1714, (†) le 14

Nicole, ne sait pas signer, ° 6.12.1682 Marnay/Seine, b le 7, ∞ 26.11.1703 à Martin HERLUIZON, d'Avon-la-Pèze, ne sait pas signer, manouvrier, ° ca 1681, fils de Gervais H., ne sait pas signer, manouvrier, et Simone MARCHERAT

Nicolas, ° & b 19.8.1685, p Nicolas BARNY, manouvrier, dem.t à Nogent sur Seine, m Françoise ROY

Pourrait-il être le Nicolas GRILLAT, manouvrier, ∞ à Edmée GIRARD, cités dans un bail en 1674⁷⁶¹.

A.2.A.2. Nicolas l'aîné, signe: Nicolas Grillat, vigneron, ! en 1592-1615, probablement ∞ 28.2.1588 à Barbe MAISTRE, fille de Jean M., † /1588

En 1592, Nicolas GRILLAT l'aîné, à Saint-Aubin, échange des terres avec Nicolas COCHEPAIN^{762, 763}.

Nicolas GRILLAT l'aîné paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1593 à 1611. En 1593, Nicolas COCHEPIN paye pour Jean GRILLAT, pour un acquis de Nicolas GRILLAT. De 1593 à 1597, il paye avec Jean DIREsNE⁷⁶⁴.

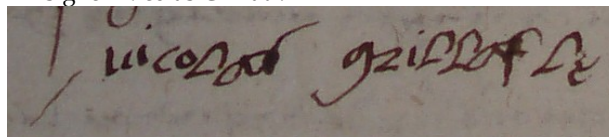
En 1601, Nicolas GRILLAT l'aîné passe un contrat avec l'Abbaye du Paraclet⁷⁶⁵.

En 1601, Nicolas GRILLAT l'aîné, vigneron à Saint-Aubin, prend un bail de l'Abbaye du Paraclet. En 1657, ce bail est repris par Nicolas MASSÉ, Claude, Guyon et Edmé COLLET (fils de Jeanne GRILLAT)⁷⁶⁶.

En 1605-1612, Nicolas GRILLAT l'aîné et David

ROSEY font une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁷⁶⁷.

En 1609⁷⁶⁸, Nicolas GRILLAT l'aîné fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il détient entre autre une maison rue de Courmont. Il signe "Nicolas Grillat".



Nicolas GRILLAT l'aîné paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1623. David ROSEY, puis sa

763 Le 19.5.1552 (ou plutôt 1592), échange entre Nicolas COCHEPAIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, époux de Margueritte ADAM, pour 5 quartiers de terre à Courmont, et Nicolas GRILLOT l'aîné, demeurant audit lieu, pour 9 cordes de terre au Houssoy [AD 10 - 24 H 109]

764 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicolas GRISLAT paye censive en 1593; Nicolas COCHEPIN paye en l'acquit de Nicolas GRISLAT pour Jehan GRISLART en 1593 - il doit lods et ventes -; Jehan DIREsNE paye pour Nicolas GRISLAT en 1593, 1594; Nicolas GRISLAT l'aîné paye à la décharge de Xpofle MERLIN pour un quartier de terre qu'il a pris à rente de Claude GAINGNEUR - il doit les lods et ventes, défauts et amendes -; Jehan DIREsME et Nicolas GRISLAT (l'aîné) payent en 1593 et 1594, eux à la décharge de Nicolas ROUSSAT; Jehan COLLET paye pour et en l'acquit de Collas GRISLAT et Jehan DIREsNE pour une maison assise à Cormont acquise puis un demi-an en 1595; Nicolas GRISLAT l'aîné paye en 1596, 1598 - il doit lods et ventes -, 1599; il paye avec Jehan DIREsNE, lui à la décharge de Nicolas ROUSSAT et Xpofle MERLIN en 1596 - il doit lods et ventes -; Jehan DIREsME paye tant pour lui Michel ANCEAU, Jean FANIN et Nicolas GRISLAT en 1596; Nicolas GRISLAT l'aîné paye en 1597; il paye avec Jehan DIREsNE en 1597; il paye à la décharge de Claude FONTEINE et consorts en 1597; il paye à la décharge de Nicolas SOMILLON à cause de sa femme pour une portion de la maison qu'il a acquise de lui en 1597; Nicolas GRISLAT l'aîné paye chaque année de 1600 à 1611; Nicolas GRISLAT l'aîné paye à la décharge de Fiacre ROUSSAT en 1609 [AD 10 - E* 2883]

765 Le 13.8.1601, devant Louis PIERRE et Centurion COUSIN, contrat entre les religieuses du Paraclet et Nicolas GRILLARD l'aîné [AD 10 - 24 H 66]

766 Le 13.8.1601, Nicolas GRILLAT l'aîné, vigneron à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière des religieuses du Paraclet, le bail de 3 quartiers de terre à Saint-Aubin.

Le bail est repris le 18.4.1657 par Nicolas MASSE, Claude, Guion et Edmé COLLET. Ils renouvellent le bail avec ses conditions, comme celle d'aller en pressurer les vendanges au pressoir de l'Abbaye [AD 10 - 24 H 93]

767 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Claude DOURY paye par les mains de David ROZET et Nicolas GRISLAT l'aîné pour les hoirs Nicolas THEVENIN en 1605-1607; Nicolas GRISLAT l'aîné et David ROZER payent en l'acquis des hoirs Nicolas THEVENIN en 1608-1612 [AD 10 - E* 2883]

768 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 17.10.1609 de

760 Témoins: Martin HERLUISON, ne sait pas signer, gendre, Michel GRILLAT, ne sait pas signer, neveu

761 Le 1.1.1674, Nicolas GRILLAT, manouvrier à Saint-Aubin, et Edmée GIRARD, sa femme - qui ratifie le 7.1 -, qui ne savent pas signer, prennent à titre de rente foncière perpétuelle 1/2 quartier de terre à Saint-Aubin de Geneviève POSSOT [AD 10 - 2 E 66/25]

762 Le 19.5.1552 (ou plutôt 1592), échange entre Nicolas COCHEPAIN, manouvrier à Saint-Aubin et Nicolas GRISLOT l'aîné [AD 10 - 24 H 105]

veuve, et Nicolas GRILLAT payent ensemble⁷⁶⁹.

B. ou A.2.A.2. (?) Nicolas

Paquet, fils de Nicolas GRILLAT, parrain en 12.1614 d'un fils de Jacques CAULAY

B. ou A.2.A.2. (?) Nicolas le jeune dit Dupuis, ! en 1603-1615

En 1603, le nom de Nicolas GRILLAT le jeune dit Dupuis est évoqué dans un contrat⁷⁷⁰.

En 1610-1611, Nicolas GRILLAT le jeune paye censive à Saint-Aubin⁷⁷¹.

En 1615, Jean COLLART et Jeanne LAUSSEROYS, sa

Nicolas GRISLAT l'aîné, qui signe "Nicolas Grillat", pour:

- une maison contenant un chas, et une croppe au bout, cour, jardin et accin contenant un quartier ou environ, rue de Cormont, entre les Sieurs de St Aubin et les mêmes, les mêmes et la rue de Cormont
- demi-arpent de terre au lieudit Cormont, entre l'église de Saint-Aubin et Pasquet GRISLAT, les Dames et Abbesses du Paraclet et la ruelle des vignes
- un quartier en ce même lieu entre les hoirs feu M.e Jehan GUION et Estienne VOICTERIN, Pasquet GRISLAT et Jacques ADAN
- un quartier au lieudit La Tavelle, entre les Sieurs de St Aubin et Fiacre ROUSSAT, les vignes du Paraclet et -
- un quartier au lieudit Fort-à-F.e, entre David ROUSEY et Jehan GALLOIS, les terres de Messieurs de St Aubin et Messieurs les FORET
- un quartier de vigne au lieudit Le Houssoy acquis de Claude FONTAINE, entre Jehan ROUSSAT lesnel et Samuel SIMON, les Sieurs de St Aubin et le chemin de Marigny
- un quartier de vigne au lieudit Le Houssoy faisant hache, entre Jehan DIREsNE et ledit GRISLAT à cause du bail à rente qui lui en a été fait par Claude COLLET lesnel, le chemin de Marigny et les hoirs Lié VOICTERIN, la hache aboutissant sur Claude COLLET le jeune et sur Pontière
- un quartier de vigne au lieudit les vignes de la cure, acquis de Fiacre ROUSSAT, entre M.r le curé de St Aubin et François MERAUSSE, les S.rs de St Aubin et le chemin de Marigny
- un demi-quartier de terre proche de la rue de Cormont, entre Jehan DIREsNE et Claude COLLET le jeune, Ambroise BARBOTTIN et Pasquet GRISLAT
- trois cordes d'aulnois au lieudit la rue Chevre, entre les Sieurs de St Aubin et Nicolas GRILLAT le jeune, la rivière d'Ardusson et Jehan DIREsNE
- un quartier de terre au lieudit Cormont, acquis de Gérard THEVENIN, entre Dvid ROUSEY et Claude DOURY, les hoirs feu M.e Jehan GUION et le chemin de Marigny
- un quartier 20 cordes au lieudit le verger, acquis de Gérard THEVENIN, entre M.r de St Aubin lesné et David ROUSEY, le chemin de la Chaume et sur les prés à David ROUSEY & ledit GRISLAT
- un demi-quartier au lieudit le verger, tant terre que pré, acquis dudit THEVENIN, entre les Dames du Paraclet et Jehan FONTAINE, le chemin de la Chaume et -
- 30 cordes de pré aulnois en ce même lieu, acquis dudit

femme, vendent au seigneur de Saint-Aubin, le tiers d'une maison en indivis avec Jean DESPENCIER et Nicolas GRILLAT dit Dupuis. Il promet de faire ratifier la vente par Claude COLLART, sa sœur⁷⁷².

B. Nicolas le jeune, ne sait pas signer, vigneron, ! en 1593-1614, † 1614/1615, ∞ à NN., ! en 1615-1623, peut-être héritière d'Alexis MERLIN

En 1593 et 1594, Nicolas GRILLAT le jeune fait une déclaration au censier de Saint-Aubin à cause de sa femme⁷⁷³.

En 1602, Nicolas GRILLAT le jeune, vigneron à Saint-

THEVENIN, entre ledit ROUSEY & la petite commune et les mêmes, la rivière d'Arducon et M.r de St Aubin lesnel & ledit GRISLAT même

- trois quartiers de vigne en deux pièces; la première contenant demi-arpent au lieudit Pontière, entre Pasquet DIREsNE et Guion DUCHAT, Charles SIRAUTL et plusieurs; l'autre pièce contenant un quartier en ce même lieu, entre ledit DUCHAT et Claude SOMMILLON, ledit SIRAUTL et plusieurs, que ledit GRISLAT a pris à rente et censive des religieuses du Paraclet
- un arpent au lieudit Pontière, entre Pasquet DIREsNE et Jacques SOMMILLON, ledit SIRAUTL et plusieurs, acquis de Fiacre ROUSSAT
- un quartier et demi de vigne au lieudit Houssoy que ledit GRISLAT a pris à rente de Claude COLLET lesnel, entre Jehan HEMART et ledit GRISLAT, le même et le chemin de Marigny
- demi-arpent de terre proche de la Chaume, entre David ROUSEY et Hierosme DANGLUSE, Jehan GILLES et le chemin de la Chaume, acquis de Gérard THEVENIN
- un total de 5 arpents et 90 cordes 1/2 de terre [AD 10 - E* 2874]

769 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Nicolas GRISLAT paye en 1612-1615, 1618-1623. Nicolas GRISLAT paye en 1623 en l'acquit de François MEROSSE Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

David ROZÉE et Nicolas GRISLAT l'ainé payent en 1612-1615. La veuve David ROZÉE paye avec Nicolas GRISLAT l'ainé en 1616-1617, 1620-1623. Nicolas GRISLAT paye en 1618-1619.

770 Le 22.7.1603, David ROSAY, vigneron demeurant à Saint-Aubin, prend en rente perpétuelle de Guillaume MIGOURDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 1/2 arpent de terre au Houssoy, à coté de Nicolas GRISLOT le jeune dit Dupuis [AD 10 - 24 H 109]

771 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, Nicolas GRISLAT le jeune paye pour 1/2 arpent de terre assis en la Tavelle (sur les arrérages) qu'il doit en 1610-1611; Nicolas GRISLAT paye en l'acquêt des hoirs Blaise PIERRE en 1612 [AD 10 - E* 2883]

772 Le 1.4.1615, Jehan COLLART, laboureur au faubourg de Nogent et Jehanne LAUSSEROYS sa femme, qui ne savent pas signer, vendent à Laurent NUGAULT, seigneur de Saint-Aubin, 1/3 de mesure et 1/3 de saulsois en indivis avec Jehan DESPENCIER et Nicolas GRISLART dit Dupuis, plus une mesure où il y avait une

Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin⁷⁷⁴.

En 1609, Nicolas GRILLAT le jeune, à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il détient entre autre une maison à 3 chas, dont il a acquis le tiers de Martin TROTIN, et qu'il partage en indivis avec les héritiers d'Alexis MERLIN⁷⁷⁵.

En 1610, Nicolas GRILLAT le jeune fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁷⁷⁶.

En 1613, Nicolas GRILLAT le jeune, vigneron à Saint-Aubin, prend de Guillaume MIGOURDIN le bail à

rente perpétuelle de terres⁷⁷⁷. Il ne sait pas signer.

Nicolas GRILLAT le jeune paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1612 et 1614. Sa veuve paye entre 1615 et 1623⁷⁷⁸.

En 1623, la veuve et les héritiers de Nicolas GRILLAT le jeune, les héritiers de Martin TROTIN et d'autres tiennent l'oche BARBOTIN, où il y a une maison en la Grande Rue, déclarée en 1532 par Jean TROTIN et d'autres⁷⁷⁹.

maison, grange, jardin et terre à faire chénevière, plus de nombreuses terres à Saint-Aubin. A faire ratifier par Claude COLLART sa sœur. L'acte est signé "Nugault" [AD 10 - 2E 66/3]

773 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Nicolas GRISLAT le jeune à cause de sa femme paye censive en 1593, 1596 pour deux années; il paye au lieu de Marin RICOURT en 1593, 1596; Nicolas GRISLAT le jeune paye chaque année de 1597 à 1611 - en 1600, il doit lods et ventes -; ledit GRISLAT paye pour l'acquêt qu'il a fait de Pierrot ROUSSAT et autres en 1599 - il doit lods et ventes - [AD 10 - E* 2883]

774 Le 25.10.1602, Nicolas GRISLARD le jeune, vigneron demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière emphytéotique des religieuses du Paraclet, 1/2 arpent de terre à Pothière, et s'engage à en amener les raisins au pressoir de l'Abbaye. Il ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 118]

775 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 30.10.1609 de Nicolas GRISLAR le jeune, demeurant à Saint-Aubin, pour:

- une maison à Saint-Aubin consistant en 3 chas, accin, jardin, et la troisième partie d'une cour et accin attenant à ladite maison et jardin, acquis par ledit GRISLAT de Martin TROTIN, partant par indivis avec les hoirs d'Alexis MERLIN
- un quartier de terre au dessous de Corclain, entre ... (ladite mesure ?) et Hubert AULBERT, le chemin de Marigny et plusieurs
- un autre quartier de terre en ce même lieu, entre Pierre PILLAVOYNE et -, le chemin de Marigny et un chemin allant à Corclain
- la moitié de cinq quartiers en ce même lieu, entre Jeh. SIMON et Guillaume MIGORDIN, le chemin de Marigny et le chemin de Courclain
- demi-arpent au lieudit Potières, entre les S.rs de St Aubin et les hoirs feu M.e Jeh. GUYON, Jeh. DIRESENE et le chemin allant aux Mergers
- demi-arpent au lieudit La Tavelle, entre Jeh. COLLARD et les hoirs Germain VOICTERIN, sur François DE FLEZ et plusieurs
- un quartier au lieudit La Tavelle, entre Pasquet GRISLAT et Guillaume MIGORDIN, les vignes du Paraclet et plusieurs
- un quartier de vigne au lieudit l'Oschoy, entre les hoirs Lyé VOICTERIN et les hoirs Xpofle MERLIN, les terres de Pothières et le chemin de Marigny
- un quartier 9 cordes de terre au lieudit l'Oschoy, entre David ROZE et Claude COLLET le jeune, les S.rs de St

Aubin et le chemin de Marigny

- 15 cordes de vigne en ce même lieu, entre Claude COLLET le jeune et Nicolas SOMILLON, Jeh. DIRESENE et le chemin de Marigny
- 18 cordes de terre au lieudit la rue de Cormont, entre Estienne VOICTERIN et Martin TROTTIN, le chemin de Marigny et Ambroise BARBOTTIN
- un quartier de terre en ce même lieu, entre Jeh. ROUSSAT et lesdits S.rs, un chemin allant au moulin de St Aubin et les hoirs feu GUYON
- demi-quartier de terre à faire chénevière au lieudit le Courty Popillart, entre Martin TROTTIN (ou SURTTIN ?) et un chemin ... (d'angle ?) à la rue, un autre chemin allant droit au moulin et -
- demi-arpent de terre au lieudit les Meurs Huot, entre David ROZE et la veuve Jehan MIGORDIN, un chemin allant au Paraclet et Jeh. DIRESENE
- 18 cordes de terre au liedit Le Chaillot, entre Jeh. SIMON et les hoirs Lyé VOICTERIN, le chemin de Troyes et plusieurs
- demi-quartier de terre au dessus de la maison d'Aulbin FONTAINE, entre Nicolas MAISTRE et François GALLOYS l'ainé, lesdits S.rs et le chemin allant au Paraclet
- 20 cordes de terre au lieudit les Garennes, entre Jeh. PHILIPPON et Jeh. POTHIER, Guillaume DESQUAINS et Xpofle MERLIN
- un quartier de terre au même lieu, entre Quentin MAROTE et plusieurs, Guille. DESQUAINS et -
- 8 cordes de terre au même lieu, entre Symon JUBELOT et Martin TROTTIN, les hoirs Germain VOICTERIN et -
- demi-quartier de pré au dessous de la maison de Jeh. DIRESENE, entre ledit DIRESENE et la rivière d'Ardusson, lesdits S.rs et la rivière
- cinq cordes de pré près de la maison d'Edmé PASTOUREAU, entre ledit PASTOUREAU et -, la rivière et Jeh. COLLARD
- un total de 5 arpents et 18 cordes [AD 10 - E* 2874]

776 Censier de Saint-Aubin de 1610 de Nicolas GRISLAT le jeune [AD 10 - E* 2883]

777 Le 25.4.1613, Nicolas GRISLAT le jeune, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend à rente perpétuelle de Guillaume MIGORDIN, laboureur (marchand dans le titre) demeurant à Saint-Aubin, qui signe, 18 cordes d'accin où il y a plusieurs arbres au "Champ aux Billieux" [AD 10 - 24 H 109]

778 Dans les censives de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

C. Jacques (voir GAILLARD), ! en 1575-1582

En 1575/1576⁷⁸⁰ et 1582^{781, 782}, Jacques GRILLAT ou GAILLARD déclare avec Jacques GARNIER au censier du seigneur de Saint-Aubin 2 maisons

Nicolas GRISLAT le jeune paye censive à Saint-Aubin en 1612-1614, en 1614 il paye pour Saint Jehan de Sens. La veuve Nicolas GRISLAT (le jeune) paye en 1615, 1618-1623

Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1612-1623 [AD 10 - E* 2881]

Nicolas GRISLAT le jeune paye en 1612-1615. La veuve Nicolas GRISLAT le jeune paye en 1617-1623

779 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les hairs de Georges BARBOTIN déclarent une maison et accin en la Grand Rue, entre les héritiers Claudine COURTOYSE et Jehan DE LA FONTAINE, la Grand Rue et le chemin aux Billeux

Le 3.5.1532, la veuve Gimonne, Jehan TROTIN, Pierre MARCHAULT, La Gauthiere, La Morine Julienne, la veuve NOEE déclarent une maison et accin en la Grand Rue, entre les héritiers Claudine COURTOYSE et Jehan DE LA FONTAINE, la Grand Rue et le chemin aux Billeux, payé par Jehan TROTIN pour 2 parts sur 6 (en 1623 c'est l'oche BARBOTTIN que la veuve et les héritiers de Nicolas GRILLAT le jeune et les hairs Martin TROTIN et d'autres tiennent, en 1643 à la Naudiere et Jehan COLAS à cause de sa femme)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, la veuve Gimone, Jacquin (Jean) COURTIN (CORTIN), P.re MARECHAULT, La Gauthier, La Morine, Julienne, la veuve NOEL (NOEE) déclarent ladite maison [AD 10 - 24 H 81bis]

780 En 1575/1576, Jacques GARNIER et Jacques GRISLAT déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclat:

- 2 maisons, cour et jardin entre la veuve de feu Noël ROUSSAT et Guille. MIGORDIN, les héritiers de feu Lionnet DUPUYS et la rue, en 1623 à la veuve et aux héritiers de Jehan SIMON
- une terre à faire chénevière, en 1623 aux mêmes
- une grange et 1/2 quartier au dessus des maisons, en 1623 aux mêmes
- 7 quartiers de vigne à Courmont, en 1623 aux mêmes [AD 10 - 24 H 118]

781 En 1582, dans le terrier l'Abbaye du Paraclat pour Saint-Aubin (révisé en 1673), Jacques GARNIER et Jacques GRILLARD/GAILLARD, déclarent:

- 2 maisons, cour et jardin en un tenant, entre la veuve de feu Nohel RESSART et Guillaume MIGOURDAIN, les héritiers de feu DUPUYS et la rue, plus une portion de terre à faire chénevière
- une grange et accin contenant 1/2 quartier au dessous des maisons, le tout en la Grand Rue ou rue Peschelosche

D. Etienne, ! en 1614-1620, à La Chapelle-Godefroy, † en 1634 à La-Chapelle-Godefroy de la contagion, ∞ à Quentine SORTIN, marraine à La Chapelle-Godefroy le 18.4.1624, peut-être fille de Jean S. et Marguerite DESQUAINS

En 1619, Louis MERAT paye censive au seigneur de Saint-Aubin à la décharge d'Etienne GRILLAT, à cause de Quentine SORTIN sa femme⁷⁸³.

E. Paquet, signe P Grilat avec paraphe, vigneron à La Chapelle-Godefroy en 1626-1642 puis à Saint-Aubin en 1645-1657, ° ca 1597, probablement (†) 8.1.1667 dans le cœur de l'église, ∞ à Marguerite MERLIN, † /1669^{784, 785}

En 1623, Paquet GRILLAT et la veuve de Jean SYMON détiennent un pièce de terre au Houssoy déclarée en 1532 par Jean VOITERIN⁷⁸⁶.

En 1623, Paquet GRILLAT reprend une maison déclarée en 1582 par Jean MERCIER alors que Jean

-
- 7 quartiers de vigne et terre en Courmont [AD 10 - 24 H 118]

782 Le 13.11.1582, parmi les déclarations de particuliers des censives dues à l'Abbaye du Paraclat, interviennent Jacques GARNIER et Jacques GRILLART:

- 2 maisons, cour et jardin, entre la veuve feu Noël ROSSART et Guill. MIGOURDIN, les héritiers de feu Lionnet DUPUYS et la rue (plus tard à la veuve Jehan SIMON)
- 7 quartiers de vigne en 3 pièces (plus tard à la même) Mention de Sirette (?) et M. GUION

Sont cités Jehan GRILLART et la veuve et héritiers de feu Nicolas GRILLART [AD 10 - 24 H 93]

783 Louis MERAT paye censive à Saint-Aubin en 1619 à la décharge de Estienne GRILLAT à cause de Quentine SORTINE sa femme, à la décharge de Esmé MERLIN à cause de Geneviève MERCIER sa femme; Michel MERCIER paye en 1620 pour un aquis de Nicolas TROUSSILLON, Edmé MERLIN, Jehan AUBERT, Estienne GRISLAT et Quentin SORTIN et Xpofle VERNIER [AD 10 - E* 2881]

784 Une Margueritte MERLIN, (†) 21.6.1667 Ferreux ou Saint-Loup

785 Une Margueritte MERLIN, veuve, † & (†) 6.12.1650

786 Censier de l'Abbaye du Paraclat à Saint-Aubin:

Le 3.5.1532, Jehan VOITERIN déclare:

- 1 quartier de terre au Houssoy
- 1 pièce de terre d'1/2 arpent et 1 quartier au dessous du Houssoy (en 1623, Pasquet GRILLAT, la veuve Jehan SYMON et autres tiennent)
- 1 pièce de terre rue Chèvre contenant maisons, prés, terres, jardins et chénevière, de 3 arpents 1/2 entre les héritiers ST AMOUR et les héritiers Jehan MERLIN, Jehannin CHEUVRYER et autres, une petite commune et Claude GUENARD, sur laquelle Pierre VAULO.NNE (AUBONNE, BAUBONNE) a une maison et Jehan CHASTY a une maison (en 1623, la veuve Claude COLLET et ses enfants et Jean BAZIN tiennent)
- 1 arpent au Seillons

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, Jehan VOITERIN déclare les articles 1., 2. et 3. [AD 10 - 24 H 81bis]

MERCIER de La Chapelle-Godefroy en reprend une autre^{787, 788}.

En 1626, Paquet GRILLAT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, achète des prés à Michel AUBERT⁷⁸⁹. Il signe "P Grilat" avec paraphe.

En 1635, Paquet GRILLAT, vigneron à La Chapelle-Godefroy achète les droits de succession de Marthe VALLÉE, fille de feu Jean à Antoine MOUCHIN et Marie VALLÉE, sa femme, héritière de ladite Marthe VALLÉE⁷⁹⁰. Il signe "P Grilat" avec paraphe.

En 1642, Paquet GRILLAT fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁷⁹¹.

En 1642, Paquet GRILLAT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, âgé d'environ 45 ans, intervient dans un contrat⁷⁹². Il signe "P Grilat" avec paraphe.

En 1645, Paquet GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, âgé de 48 ans, est témoin avec d'autres habitants de Saint-Aubin dans une procédure⁷⁹³.

787 Le 28.10.1582, déclaration de Jehan MERCIER, plus tard reprise par Pacquet GRILLART pour une maison, et Jehan MERCIER de La Chapelle, pour une autre [AD 10 - 24 H 93]

788 En 1575/1576, Jehan MERCIER déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- une maison à 2 chas et accin rue de Cormont, entre ladite rue et Jehan ADAM le jeune, les héritiers de Claude FONTEINE et l'aisance de la maison, en 1623 Pasquet GRILLART en joui
- 1/2 quartier de pré, saussois et aulnois rue aux Rasle, en 1623 aux MERSIER
- 1 quartier de vigne à Courmont, en 1623 Jean ANCEAU occupe [AD 10 - 24 H 118]

789 Le 11.11.1626, Michel AUBERT, vigneron à La Chapelle Godefroy, qui ne sait pas signer, vend à Pasquet GRISLAT, vigneron audit lieu (qui signe "P Grilat" avec paraphe), un quartier de pré, aulnois, saussois [AD 10 - 2E 66/6]

790 Le 25.1.1635, Anthoine MOUCHIN (signe "Anthoine Mouchin"), man. à la Chapelle Saint-Michel, et Marie VALLÉE, sa femme, à cause d'elle, héritière de Marthe VALLÉE, fille de feu Jeh. VALLÉE, vendent à Pasquet GRISLAT (signe "P Grilat" avec paraphe), vigneron à La Chapelle, les droits de succession [AD 10 - 2E 66/9]

791 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Pacquet GRILLARD pour un acquis de Claude ROUSAT, pour une maison rue au Charron, pour un acquis d'Anthoine MOUCHIN, comme tuteur de Michel ... (MERLIN ?) [AD 10 - E* 2879]

792 Le 29.10.1642, témoignage de Linard BRUN, maçon à la Chapelle Saint-Michel, 50 ans, et Pasquet GRILLAT (signe "P Grilat" avec paraphe), vigneron audit lieu, ca 45 ans puis Nicolas GUICHARD, vigneron à La Chapelle-Godefroy, ca 60 ans, pour Jehan NUGAULT, écuyer, seigneur de la Croslière. Il est question de Didier BARBETTE, Hiérosme LARIBBE et HERLUISON [AD 10 - 2E 66/11]

793 Le 2.8.1645 comparaisent Jean QUINCON, laboureur à Saint-Aubin, 76 ans, Pasquet GRISAT, vigneron à Saint-Aubin, 48 ans, Jacq. CAULAY, vigneron à Saint-Aubin, 60 ans, Nicolas VOCTURIN, vigneron à Saint-Aubin, 72 ans, Claude ROUSSAT, à Godefroy, 55

En 1647, Paquet GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, échange au seigneur de La Chapelle-Godefroy des terres à la Chapelle-Godefroy contre une maison et des terres à Courclain⁷⁹⁴. Il signe "P Grilat" avec paraphe.

En 1648, Paquet GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin achète des terres à Guillaume DESQUAINS⁷⁹⁵. Il signe "P Grilat" avec paraphe.

En 1656, Paquet GRILLAT intervient avec d'autres habitants de Saint-Aubin pour un paiement⁷⁹⁶.

En 1657, Paquet GRILLAT prend de l'Abbaye du Paraclet le bail d'une vigne⁷⁹⁷.

Paquet GRILLAT est probablement un fils d'Etienne GRILLAT, époux de Quentine SORTIN. Etienne semble en effet être le premier représentant de la famille GRILLAT à la Chapelle-Godefroy où il s'est installé vraisemblablement après son mariage avec Quentine SORTIN, issue d'une ancienne famille de la Chapelle-Godefroy.

Paquet GRILLAT et Marguerite MERLIN sont les parents de:

ans. Temoins: Pierre LOIRET et Jehan BLANCHARD [AD 10 - E* 2864]

794 Le 11.12.1647, Jean NUGAULT, écuyer, seigneur de la Chapelle Godefroy échange une maison et des terres à Courclain, avec Pasquier GRISLAT (signe "P Grilat" avec paraphe), vigneron à Saint-Aubin, contre une maison à Courclain et des terres contre des terres à la Chapelle.17.8.1648, Marguerite MERAT, épouse de Michel GALLOIS, agrée au contrat d'échange. Elle ne sait pas signer [AD 10 - 2E 66/12]

795 Le 24.8.1648, Guillaume DESQUAINS, vigneron à La Chapelle Godefroy, qui ne sait pas signer, vend à Pasquier GRILAT, vigneron à Saint-Aubin (signe "P Grilat" avec paraphe), 1/2 quartier de terre à Saint-Aubin. Marguerite THURAT, femme de Guillaume DESQUAINS, ratifie la vente le 21.9. Elle ne sait pas signer [AD 10 - 2E 66/12]

796 Le 27.1.1656, paiement à la veuve Jean SIMON. Les BARDYS, Pierre, Jehan et François GALLOIS, Martin THONNELIER, Fiacre GESENE, Pasquet GRILLAT, le sieur GALLION, Jehan ROUSSAT, Charle PILLAVEINE, Jehan FONTAINE et Pierre ROZÉ de Saint-Aubin [AD 10 - E* 2803]

797 Le 7.4.1657, Pasquet GRISLAT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet, représentées par Vénérable et Discrète Personne Maître Jacques DU FAUX, agent des affaires de Mesdames du Paraclet, le bail à rente d'une pièce de vigne à Pothière [AD 10 - 24 H 118]

Marie, † en 1634 La-Chapelle-Godefroy, de la contagion
 Edmée, † en 1634 La-Chapelle-Godefroy, de la contagion
 Claude, ° ca 1629, ∞ à Marguerite BENOIST
 Pascal, b 6.2.1634 La Chapelle-Godefroy, p Camelien BENOIST, signe, m Jeanne VESOUTTE, ne sait pas signer, épouse de Hubert TROTIN, ∞ Marie ADAM
 Louise, b 25.8.1636 La Chapelle-Godefroy, p Jacque PANIER, ne sait pas signer, m Perrette NODIN, ne sait pas signer, fille de † Michel NODIN
 Michel, ∞ à Anne GENNERAT
 peut-être Etienne, ∞ à Jeanne GOUBAULT

E.1. Claude l'aîné, signe: C Grilat avec paraphe, manouvrier à La Fosse, vigneron à Saint-Martin-de-Bossenay, laboureur à Saint-Aubin, marguillier de l'église de Saint-Martin-de-Bossenay, parrain à La Chapelle-Godefroy le 19.9.1641, † en 1667-1698, ° ca 1629, † 13.10.1699, (†) le 14, en présence de ses autres enfants et neveux soussignés

En 1667, Claude GRILLAT, manouvrier à La Fosse, baille 32 cordes de vignes à La Chapelle-Godefroy, au lieu de Beauregard. Il signe "C Grilat" avec paraphe⁷⁹⁸.

En 1694, Claude GRILLAT, laboureur à La Fosse, prend un bail⁷⁹⁹.

En 1695, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne GRILLAT, et Catherine MEUNIER, veuve d'Edmé GRILLAT, demeurant au Bassin, paroisse de Saint-Martin-de-Bossenay, reçoivent une rente due à Marguerite BENOIST, épouse de Claude GRILLAT, leur mère et belle-mère⁸⁰⁰.

En 1696, Claude GRILLAT, laboureur à La Fosse, prend le bail de 28 à 30 arpents de terre à Saint-Aubin. Il signe "C Grilar" avec paraphe⁸⁰¹.

En 1698, Claude GRILLAT l'aîné, laboureur à La Fosse passe un accord avec André GUILLEMARD,

laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne GRILLAT, fille dudit GRILLAT et feu Marguerite BENOIST. L'acte fait état de Claude GRILLAT, de Saint-Loup-de-Buffigny, Edmé GRILLAT, Barthélémy GRILLAT, Nicolas GROSMARD, époux de Lupienne GRILLAT, et Françoise GRILLAT, tous demeurant à La Fosse, enfants dudit Claude GRILLAT l'aîné⁸⁰².

En 1701, Barthélémy GRILLAT, Pierre PIQUARD, époux de Françoise GRILLAT, Nicolas GROSMARD, époux de Lupienne GRILLAT, Jean MARIN, tuteur des enfants mineurs de lui et Marie GRILLAT, tous laboureurs et manouvriers à La Fosse, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne GRILLAT, Catherine MEUNIER, manouvrière à Courclain, tutrice des enfants mineurs d'elle et Edmé GRILLAT, tous héritiers de Claude GRILLAT, laboureur à Courclain, leur père, beau-père et grand-père, se partagent des vignes à La Chapelle-Godefroy et des terres à Bossenay et Saint-Loup⁸⁰³. La même année, les mêmes cèdent toutes les rentes dûes sur la succession de Claude GRILLAT à Liesse DUBOIS, veuve dudit Claude GRILLAT, laboureur à Courclain⁸⁰⁴.

En 1701, Edmé DESQUAINS, vigneron à Courclain, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet une vigne chargée de rente envers les héritiers de Claude GRILLAT, laboureur à Courclain⁸⁰⁵.

802 Le 15.2.1698, accord entre Claude GRISLAT l'aîné, laboureur à La Fosse et André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux de Anne GRISLAT, fille dudit GRISLAT et feu Marguerite BENOIST. Sont cités: Claude GRISLAT, à Saint-Loup, Edmé GRISLAT, Barthélémy GRISLAT, Nicolas GROSMARD, époux de Lupienne GRISLAT, Françoise GRISLAT, tous demeurant à La Fosse, enfants dudit GRISLAT [AD 10 - 2 E 32/46]

803 Le 17.2.1701, partage entre Berthelley GRISLAT, Pierre PIQUARD, époux de Françoise GRISLAT, Nicolas GROSMARD, époux de Lupienne GRISLAT, Jean MARIN, tuteur des enfants mineurs de lui et Marie GRISLAT, tous laboureurs et manouvriers à La Fosse, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne GRISLAT, Catherine MEUNIER, manouvrière à Courquellin, tutrice des enfants mineurs d'elle et Edmé GRISLAT, héritiers de Claude GRISLAT, laboureur à Corquelin, leur père, beau-père et grand-père, pour des vignes à La Chapelle-Godefroy et des terres à Bossenay et Saint-Loup [AD 10 - E 32/46]

804 Le 29.10.1701, Nicolas GROSMARD, époux de Lupienne GRISLAT, Pierre PIQUARD, époux de Françoise GRISLAT, Jean MARIN le jeune, tuteur des enfants mineurs de lui et Marie GRISLAT, manouvriers et laboureurs à La Fosse, Catherine MEUNIER, tutrice des enfants mineurs d'elle et Edmé GRISLAT, laboureur à La Fosse et André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne GRISLAT, cèdent toutes les rentes dûes sur la succession de Claude GRISLAT à Liesse DUBOIS, veuve de Claude GRISLAT, laboureur à Courclain [AD 10 - E 32/46]

805 Le 30.11.1701, Edmé DESQUENT, vigneron à Corquelin, déclare une vigne chargée de rente envers les héritiers de Claude GRISLAT, laboureur à Corquelin. L'acte est signé "E Desquains" avec paraphe [AD 10 - 2E

798 Le 5.6.1667, Claude GRILLAT, manouvrier à La Fosse, donne en bail à rente à Claude DESQUAINS, vigneron à Corquelin, paroisse de Saint-Aubin, 32 cordes de vignes à La Chapelle-Godefroy, au lieu de Beauregard. L'acte est signé "C Grilat" avec paraphe et "Claude Desquains" [AD 10 - E 66/20]

799 Le 8.8.1694, Claude GRISLAT, laboureur à La Fosse prend un bail de Honorable Homme Hiérosme VILLAIN [AD 10 - 2 E 32/44]

800 Le 10.8.1695, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne GRISLAT, et Catherine MEUNIER, veuve d'Edmé GRISLAT, demeurant au Bassin, paroisse de Saint-Martin-de-Bossenay, reçoivent d'Edmé GROSMARD, laboureur à La Fosse, une rente due à Marguerite BENOIST, épouse de Claude GRISLAT, leur mère et belle-mère [AD 10 - 2 E 32/45]

801 Le 5.2.1696, Claude GRILLAT, qui signe "C Grilar" avec paraphe, laboureur à La Fosse, prend ce Noble Homme Pierre THONNELIER, docteur en médecine et bourgeois de Paris, le bail de 28 à 30 arpents de terre à Saint-Aubin [AD 10 - 2 E 66/33]

∞ 1.7.1652 à Marguerite BENOIST, b 8.2.1633 Saint-Loup-de-Buffigny, p Jehan PARIAT, fils de Jehan, m Damoiselle Marie NN., (†) 2.2.1688 Saint-Martin-de-Bossenay, fille de Pierre B. et Marguerite FOURÉ

Claude, b 14.5.1653 Saint-Loup-de-Buffigny, p Anthoine BENOIST et Claude COURJON

Lupienne^{806, 807, 808}, ne sait pas signer, ° ca 1654, ∞ 20.6.1672 Saint-Martin-de-Bossenay⁸⁰⁹ à Simon HUON, ° ca 1645, du Moulin Rouge d'Ossey, fils de † Jean H. et Jeanne BOSSUAT, manouvriers; ∞(2) 4.2.1688 Saint-Martin-de-Bossenay⁸¹⁰ à Nicolas GROSMARD, fils de Nicolas G., † /1688 et Lupienne DAOUST

Anne, ne sait pas signer, ! en 1694, b 14.1.1657 Saint-Martin-de-Bossenay, p Pasquet GRILLART, m Anne BENOIST, † 1.3.1713, (†) le 2 dans l'église, ∞ 10.2.1676 à André GUILLEMARD, signe: André Guillemard, boulanger, laboureur, ° ca 1654, fils de Jean G. et Catherine GALLOIS, † /1676

En 1694, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, et Anne GRISLAT, sa femme, vendent une rente sur la succession de Marguerite BENOIST, femme de Claude GRISLAT, père et mère de ladite Anne. Il a acquis les droits de Pierre PIQUARD et Françoise BENOIST, sa belle-sœur⁸¹¹.

Claude, ne sait pas signer, b 19.10.1658 Saint-Martin-de-Bossenay, p Nicolas HUON, m Marie fille de Denis BOSSUAT, † /1689, ∞ 5.3.1685 Saint-Martin-de-Bossenay à Sirette BENOIST, fille de Pierre B. et Jeanne BELON, ∞(2) 19.1.1689 à Antoine MEUSNIER

Edmé, laboureur à Saint-Martin-de-Bossenay, ! en 1685, b 13.3.1662 Saint-Martin-de-Bossenay, p Edmé GROSMART, m Quantine fille de Claude BOSSUAT, (†) 13.5.1692 Saint-Martin-de-Bossenay, ∞ 5.3.1685 Saint-Martin-de-Bossenay à Catherine MEUSNIER, fille de Jean M., † /1685, et Barbe BOULART

En 1685, Edmé GRILLAT, intervient dans un contrat avec Catherine MEUNIER, sa femme, et Antoine et Lupienne MEUNIER, tous enfants et héritiers de feu Jean MEUNIER et Barbe BOULARD⁸¹².

En 1709, Catherine MEUNIER, veuve d'Edmé GRILLAT, servante du Sieur LEGER, fait une vente avec ses filles Marguerite et Catherine GRILLAT⁸¹³.

Barthélémy, manouvrier puis laboureur à La Fosse, ! en 1697-1698, b 29.4.1664 Avant-lés-Marcilly, p Barthélémy GENNERAT, m Marie ROBIN, (†) 30.11.1713 Saint-Martin-de-Bossenay, ∞ /1698 à Anne PICARD

En 1697⁸¹⁴ et 1698⁸¹⁵, Barthélémy GRILLAT, laboureur à La Fosse, intervient dans deux contrats notariés.

Marie, b 11.6.1666 Saint-Martin-de-Bossenay, p Jean fils de Jean MARIN, m Marie fille de Joannas FERDINANT, de Saint-Loup-de-Buffigny, † 4.12.1695 Saint-Martin-de-Bossenay, (†) le 5, y ∞ 12.7.1683 à Jean MARIN le jeune, demeurant à La Fosse, fils de Jacques M., † /1683, et Marguerite RAVIDA

un enfant moribond, ° et † 12.8.1667 Saint-Martin-de-Bossenay

Charles, °, b et † 12.8.1667 Saint-Martin-de-Bossenay, p Charles FOURREY, m Jeanne BENOIST

807 Le 25.4.1706, partage entre André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne GRISLAT, Pierre PIQUARD, laboureur, époux de Françoise GRISLAT, Barthelémy GRISLAT, manouvrier, Jacques DE COURSELLE, manouvrier, époux de Chaterine GRISLAT, se faisant fort pour Marguerite GRISLAT sa belle-sœur, demeurant à La Fosse, Jean MARIN, manouvrier à Corduan, tuteur des enfants mineurs de lui et Marie GRISLAT, tous héritiers pour 1/5 de Lupienne GRISLAT, épouse de Nicolas GROSMARD, laboureur à La Fosse [AD 10 - 2 E 32/48]

808 Le 3.11.1709, partage entre Claude BUYSOT, meunier à Saint-Aubin, Pierre PIQUARD, laboureur, époux de Françoise GRISLAT, ayant les droits acquis de André GUILLEMARD, époux d'Anne GRISLAT, Barthelémy GRISLAT, manouvrier, Jean MARIN, manouvrier, tuteur des enfants mineurs de lui et Marie GRISLAT, Jacques DE COURSELLE, manouvrier, époux de Chaterine GRISLAT, se faisant fort pour Marguerite GRISLAT sa sœur, tous demeurant à La Fosse, tous héritiers de Lupienne GRISLAT, morte sans héritiers [AD 10 - 2 E 32/48]

809 Témoins: Claude GRILLART, père de la fille, Pierre BENOIST, grand-père de la fille, signe, Barthélémy NOEL, beau-père du garçon, ne sait pas signer

810 Avec dispense de consanguinité au 3ème degré pour ledit GROSMART et au 4ème degré pour ladite GRILLART

811 Le 20.5.1694, Andry GUILMARD, laboureur à Saint-Aubin, et Anne GRISLAT, sa femme, vendent à Honnête Femme Jeanne BENOIST, veuve de Pierre THOMAS, de Quincey, une rente sur la succession de Marguerite BENOIST, femme de Claude GRISLAT, père et mère de ladite Anne, ayant les droits de Pierre PIQUARD et Franche BENOIST, fille dedits Marguerite BENOIST et Claude GRISLAT [AD 10 - 2 E 32/44]

812 Le 4.5.1685, contrat de Edmé GRISLAT, époux de Catherine MEUNIER, et Anthoine et Lupienne, enfants et héritiers de feu Jean MEUNIER et Barbe BOULARD [AD 10 - 2 E 32/43]

813 Le 28.2.1709, Chaterine MEUNIER, veuve d'Edmé GRISLAT, servante du Sr LEGER, receveur de la terre de Rozière, mère et tutrice de Marguerite GRISLAT sa fille, et Jacques DE COURSELLE, manouvrier à La Fosse, époux de Chaterine GRISLAT, font une vente à Hubert GUINANT et consorts [AD 10 - 2 E 32/48]

814 Le 27.12.1697, contrat de Barthélémy GRISLAT, laboureur à La Fosse [AD 10 - 2 E 32/45]

815 Le 12.10.1698, contrat de Barthélémy GRISLAT, laboureur à La Fosse [AD 10 - 2 E 32/46]

32/46]

806 Le 16.10.1705, testament de Lupienne GRILLARD, épouse de Nicolas GROSMARD, laboureur, gisant en son lit malade [AD 10 - 2 E 32/47]

Jean, b 15.7.1668 Saint-Martin-de-Bossenay, p Jean, fils de Pierre BENOIST, vigneron, m Sirette, fille de Louis BRUANT, vigneron, (†) 4.9.1668 Saint-Martin-de-Bossenay

Françoise, b 17.11.1669 ou 1670 Saint-Martin-de-Bossenay, p Edmé, fils de Simon BERTINAT, manou., m Françoise fille de Nicolas DAOUST, manouvrier, ∞ à Pierre PIQUARD

Marguerite, b 21.11.1671 Saint-Martin-de-Bossenay, p Edmé, fils d'Edmé BENOIST laboureur à la Fosse, m Suzanne BENOIST, épouse de Jean GILBERT, manouvrier à Saint-Loup-de-Buffigny, † le 30

∞(2) 20.10.1688 Saint-Martin-de-Bossenay à Liesse DUBOIS, ° ca 1643, † 3.1.1703 Quincey, (†) le 4, ∞(1) à Thomas JANNERAT, d'Avant-lès-Marcilly

E.2. Paquet ou Pascal, signe: Paschal Grillat, huilier, vigneron, laboureur, ! en 1679-1699, ° ca 1639, (†) 17.4.1699, (†) en l'église, "après avoir tesmoigné une entiere soumission à la volonté de dieu"

Paquet GRILLAT, laboureur, déclare 7 arpents, 53 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁸¹⁶.

En 1679, Paquet GRILLAT, laboureur à La Chapelle-Godefroy est condamné avec d'autres habitants de Saint-Aubin à payer à l'Abbaye du Paraclet les arrières d'un bail de vignes⁸¹⁷.

En 1687, Paquet GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin prend le bail d'une vieille maison à Saint Aubin. Il signe "Paquet Grillat"⁸¹⁸.

En 1693 et 1694, Paquet GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin fait un échange avec Martin BENOIST, fils de

feu Pierre. Il signe "Paquet Grillat"^{819, 820}.

En 1697, Paquet GRISLAT, laboureur à Saint-Aubin, se déclare possesseur avec Martin BENOIST, vigneron à La Chapelle-Godefroy, de terres à Saint-Aubin. Il signe "Paquet Grillat"⁸²¹.

En 1697, Paquet GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin, prend de la fabrique de Saint-Aubin le bail de terres à Saint-Aubin. Il signe "Paquet Grillat" avec paraphe⁸²².

En 1698, Paquet GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin, échange avec Claude GRILLAT, manouvrier à Saint-Aubin, une maison à Saint-Aubin contre une autre, dans le lot de partage d'Anne GALLOIS, mère de Claude et femme de Paquet. Il signe "Paquet Grillat" avec paraphe⁸²³.

En 1699, Paquet GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin, achète des terres à Claude GRILLAT, manouvrier à Saint-Aubin. Il signe "Paquet Grillat"⁸²⁴.

En 1699, Marie ADAM, veuve de Paquet GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin, tutrice de François et Laurent GRILLAT, ses enfants, héritiers pour un quart de leur père, passe un accord avec Claude GRILLAT et Michel VAILLANT, époux d'Anne GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, Claude et Anne GRILLAT, enfants du 1er lit de Paquet GRILLAT, héritiers pour un quart de la succession. André GUILLEMARD, est curateur de Laurent et François

819 Le 26.11.1693, Pasquier GRISLAT, qui signe "Paquet Grillat", laboureur demeurant à Saint-Aubin, et Martin BENOIST, qui ne sait pas signer, manouvrier à La Chapelle-Godefroy, échangent:

- Pasquier GRISLAT donne 1 arpent de terre planté en vigne à La Chapelle-Godefroy, à Beaugard
- Martin BENOIST donne 1 arpent de terre et vigne en 4 pièces à Saint-Aubin [AD 10 - 2 E 66/32]

820 Déclaration au terrier de Saint-Aubin de 1694 de Martin BENOIST, fils de feu Pierre B., pour échange avec Pasquet GRILLAT, laboureur; en 1703 Martin BENOIST acquitte une terre pour les enfants de Pasquet GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 118]

821 Le 17.11.1697, Martin BENOIST, vigneron à La Chapelle-Godefroy, et Pasquet GRISLAT, laboureur à Saint-Aubin, se déclarent possesseurs de terres à Saint-Aubin, redevables envers la fabrique de La Chapelle-Godefroy, représentée par Edmé DRU, marguillier. L'acte est signé "Paquet Grillat" [AD 10 - 2 E 66/34]

822 Le 25.6.1697, Pasques GRISLAT, laboureur à Saint-Aubin, prend de la fabrique de Saint-Aubin, représentée par Simon PRUDHON, laboureur à Saint-Aubin, marguillier, le bail de terres à Saint-Aubin. L'acte est signé "Paquet Grillat" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/34]

823 Le 30.6.1698, Pasquet GRILLAT, qui signe "Paquet Grillat" avec paraphe, laboureur à Saint-Aubin, et Claude GRILLAT, qui ne sait pas signer, manouvrier à Saint-Aubin, échangent une maison à Saint-Aubin contre une autre, dans le lot de partage d'Anne GALLOIS, mère de Claude et femme de Pasquet [AD 10 - 2 E 66/35]

824 Le 12.1.1699, Claude GRILLAT, manouvrier à Saint-Aubin, vend des terres à Pasquet GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin. L'acte est signé "Paquet Grillat" [AD 10 - 2 E 66/36]

816 Déclaration non datée de Pasquet GRILLAT, laboureur, pour 7 arpents, 53 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

817 Le 24.1.1679, condamnation à payer aux religieuses du Paraclet les lods et ventes et 29 années d'arrérage et à renouveler leur bail au même conditions, comme d'amener leur vendange au pressoir de l'Abbaye, pour des vignes à Potier, de:

- Jean ANCEAU, manouvrier à Saint-Aubin
- Sébastien et Pierre PROTIN, laboureurs audit Saint-Aubin
- Nicolas MACE et Jacques VAILLANT, manouvriers à Saint-Aubin
- Toussaint BAZIN, laboureur
- François MAITRE et Etienne VAILLANT demeurant audit lieu
- Paquet GRILLAT, laboureur demeurant à La Chapelle-Godefroy

représentés par Maître Jean ROY leur procureur [AD 10 - 24 H 93]

818 Le 17.4.1687, Vénérable et Discrète Personne Maître Nicolas DAMAS, qui signe "N Damas", prêtre curé du Plessis Saint-Jean, baille à Pasquier GRISLAT, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe "Paquet Grillat" une vieille maison "presque mesure et prest de tomber en ruynes seize au lieu de Saint Aubin" rue aux Charrons [AD 10 - 2 E 66/29]

GRILLAT (ses neveux)⁸²⁵.

En 1703, les héritiers de Paquet GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin sont poursuivis par les religieuses du Paraclet comme détenteurs d'une vigne à Pothière, auparavant possédée par Pierre BENOIST et sa femme^{826, 827}.

∞ à Anne GALLOIS, (†) 18.10.1668, fille de François G.

Marie, b 9.4.1659, p Edmé GALOIS, m Marye GALOIS, dem. à Marnay, fille de Jean G.

Anne, b 14.2.1661, baptisée par la baille, la baptisée, p Michel GRISLART, m Anne TONNELIER

Claude, b 9.5.1663, baptisé par la baille par nécessité, p Claude GALLION, m Jeanne GUILLEMARD, ∞ à Scholastique LARIBE

Anne, ne sait pas signer, b 18.7.1666, p Claude GALLION le jeune, m Anne MAUCLERT, ∞ 22.1.1692 à Michel VAILLANT, ne sait pas signer, laboureur, manouvrier, ° ca 1669, fils de Jacques V., laboureur, et Marie ANCEAU

∞(2) 25.11.1669 à Marie ADAM, ne sait pas signer, d'Avant-lès-Marcilly, ! en 1699, ° ca 1646, † & (†) 2.10.1701, fille de Louis A. et Louise DUCHAT

Louise, ° 20.12.1670, b le 21, p Nicolas BLAMPIGNON, boulanger, m Lotiÿse ADAM, tante

Jacques, ° 10.6.1672, b le 12, p Jacques BALLIGAULT, m Hélène VALÉE

François, b 31.1.1677 La Chapelle-Godefroy, p François THOMAS, ne sait pas signer, m Margueritte GALLOIS, ne sait pas signer, ∞ à Charlotte SIMONNET

Thomas, ° & b 9.10.1678 La Chapelle-Godefroy, p Thomas MIGOURDIN, signe, m Légère ROSEY, ne sait pas signer, mort jeune

Laurent, ° 1.7.1680, b le 2, p Laurent BALLIGAULT, vigneron, ne sait pas signer, m Charlotte REGNAULT, ne sait pas signer, † 21.1.1714, (†) le 22⁸²⁸

E.2.A. Claude, ne sait pas signer, manouvrier, vigneron, collecteur des tailles en 1702, ! en 1695-1708, ° ca 1663, † 20.4.1721, (†) le 21

En 1695, Claude GRILLAT, manouvrier, déclare au censier du seigneur de Saint-Aubin 1 arpent, 36 cordes et demie de terre⁸²⁹.

En 1699, François GRILLAT, garçon à Saint-Aubin, prend de Claude GRILLAT, son frère, vigneron à Saint-Aubin, le bail de sa part d'une maison à Saint-Aubin, comme héritier pour un quart de Paquet GRILLAT leur père, où il est décédé⁸³⁰.

En 1702, Claude FONTAINE et Claude GRILLAT, collecteurs des tailles à Saint-Aubin, interviennent dans un contrat notarié⁸³¹.

En 1703 apparaît Claude GRILLAT, manouvrier à Saint-Aubin, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet un acquis de François BAILLET⁸³².

828 Témoins: Claude GRILLAT, ne sait pas signer, frère, François GRILLAT, signe: François Grillat, frère, André GUILLEMARD, signe: André Guillemard, cousin germain

829 Déclaration du 30.6.1695 de Claude GRILLAT, manouvrier, pour 1 arpent, 36 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

830 Le 9.8.1699, François GRILLAT, garçon à Saint-Aubin, prend de Claude GRILLAT, son frère, vigneron à Saint-Aubin, le bail de sa part d'une maison, comme héritier pour 1/4 de Pasquet GRILLAT leur père, à Saint-Aubin, où il est décédé [AD 10 - 2E 66/36]

831 Le 19.10.1702, apparaissent Maître Edmé HERLUISON, receveur de la terre et seigneurie de Saint Aubin, Edmé VAILLANT, vigneron, Théodore GUILLAUME, manouvrier, Claude ANCEAU, manouvrier, Pierre PROTIN, vigneron, Nicolas ANCEAU, vigneron, Michel HEDRY, vigneron, Pierre MUGUET, manouvrier, Claude ROZÉ, François BLANCHARD, aussi vigneron, Jean MAISTRE, manouvrier, Michel ANCEAU, greffier, Laurent BALIGAULT, vigneron, Simon PRUDHON, syndic, Claude FONTAINE et Claude GRILLAT, collecteurs des tailles, Jean MOREAU, laboureur, admodiateur des dîmes, André GUILLEMARD, laboureur. L'acte est signé: "E Herluison" avec paraphe, "Claude Rozé", "S prudhon" avec paraphe, "Laurent Balligault" [AD 10 - 2 E 66/38]

832 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît Claude

825 Le 24.5.1699 interviennent pour accord Marie ADAM, veuve de Pasquet GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin, tutrice de François et Laurent GRILLAT, ses enfants, héritiers pour 1/4 de leur feu père, Claude GRILLAT et Michel VAILLANT, vigneron à Saint-Aubin, Anne GRILLAT, femme dudit VAILLANT, Claude et Anne GRILLAT, enfants du 1er lit de feu Pasquet GRILLAT, héritiers pour 1/4 de la succession. L'acte est signé "François Grillat" avec paraphe.

Inventaire des biens de la communauté GRILLAT-ADAM le 4.5.1699, avec André GUILLEMARD, curateur de Laurent et François GRILLAT [AD 10 - 2E 66/36]

826 Le 20.6.1703, les héritiers de Paquet GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin déclarent une terre auparavant à Pierre BENOIST et sa femme [AD 10 - 24 H 93]

827 Le 20.6.1703, poursuite au profit des religieuses du Paraclet contre les héritiers de Pasquet GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, détenteurs de vigne à Potier ci-devant possédée par Pierre BENOIST et sa femme [AD 10 - 24 H 93]

En 1708 Claude GRILLAT, manouvrier à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet comme fils et héritier en partie de Paquet GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin, et aux droits de Martin BENOIST, laboureur à La Fosse⁸³³.

∞ 28.6.1688 à Scholastique LARIBE, ne sait pas signer, ° ca 1665/1666, (†) 7.9.1696, "avec une entière résignation aux ordres de dieu", fille de Jérôme L., couvreur en paille, et Anne REGNAULT, † /1688

Claude, b 8.6.1689, p Claude VAILLANT, m Marie BABELIN, signe: Marie Babelin

Françoise, ° & b 8.11.1694, obiit 11.11.1694, p Michel VAILLANT, lab.r, ne sait pas signer, m Françoise VERNIER, ne sait pas signer, épouse de François DANGLUZE, manouvrier

∞(2) 29.10.1696⁸³⁴ à Edmée VAILLANT, ne sait pas signer, fille de Jacques V. et Marie ANCEAU

Geneviève, ne sait pas signer, ° 10.1.1698, b le 12, p François GRILLAT, laboureur, signe: François Grillat, m Geneviefve PROTIN, ∞ 11.1.1717 à Antoine JALLOTA, ne sait pas signer, de Saint-Martin de Pont/Seine, ° ca 1688, fils de Jacques J., † /1717, et Berthe GUERET

Edmé, ° 19.10.1700, b le 24, p Edmé GUILLEMARD, signe: Edmé Guillemard, m Edmée LAURENT, ne sait pas signer

Marie Anne, ° 2.6.1702, b le 4, p Jean BUISSOT, signe: Jean Buisot, m Marie GALLOIS, domestique de M.r ... GEAY à Bernière, ne sait pas signer

Pascal, ° 10.11.1703, b le 11, p Claude FONTEINE, vigneron, ne sait pas signer, m Edmée ... ENA..., ne sait pas signer, † & (†) 24.7.1707

Jean, ° 13.11.1704, b le 16, p Jean DORÉ, domestique de Simon PRUDHON, laboureur, ne sait pas signer, m Jeanne ANCEAU, ne sait pas signer, † & (†) 2.10.1705

Laurent, ° & b 15.12.1705, p Laurent COLLET, signe: L Collet, m Edmée ANCEAU, ne sait pas signer, † & (†) 11.5.1707

Edmé, ° 8.2.1709, b le 10, p Edmé DIMANCHE, m Edmé THOMAS, servante domestique de Simon PRUD'HON, recev. de la terre et seig. de St Aubin, ne sait pas signer, † 1.7.1709, (†) le 2

Edmée, ° 14.1.1713, b le 15, p Anthoine BOCHER, ne sait pas signer, m Marie MAISTRE, ne sait pas signer, (†) 20.3.1713

E.2.B. François, signe: François Grillat, laboureur, vigneron, ! en 1702-1710

En 1702, François GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin, fils de feu Paquet GRILLAT, aussi laboureur à Saint-

Aubin, intervient dans un contrat notarié. Il signe "François Grillat" avec paraphe⁸³⁵.

En 1707, François GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin, baille une étable et grange. Il signe "François Grillat" avec paraphe⁸³⁶.

En 1708, Michel GRILLAT, manouvrier, François GRILLAT, laboureur, Aubin GUILLEMARD et Pierre COLLET, manouvrier, demeurant à Saint-Aubin, s'obligent solidairement envers l'Abbaye du Paraclet pour les dîmes de Saint-Aubin⁸³⁷.

En 1710, André GUILLEMARD, François GRILLAT et Laurent BALLIGAULT, tous laboureurs à Saint-Aubin, prennent de l'Abbaye du Paraclet le bail de 122 arpents de terre au lieudit "les terres du petit couvent"⁸³⁸.

∞ 14.2.1702⁸³⁹ à Charlotte SIMONNET, ne sait pas signer, de Marnay, ° ca 1674/1676, † 12.11.1722, (†) le 13, a reçu le sacrement des infirmes, fille de Thomas S., manouvrier, † /1702, et Toussainte SUINOT

François, ° 25.12.1702, b le 26, p Honneste Garson Edmé GUILLEMARD, signe: Edmé Guillemard, Barbe JAQUOT, signe: Barbe Jacquot

Claude (M), ° 15.11.1705, b le 16, p Claude MASSEY, ne sait pas signer, m Jeanne ROSÉ, ne sait pas signer

E.3. Michel, ! en 1667-1681, † 26.2.1691 Avant-lès-Marcilly, (†) le 27

En 1667, Michel GRILLAT, manouvrier aux Ormeaux, achète trois quartiers du terre aux Ormeaux. Il ne sait pas signer⁸⁴⁰.

En 1681, Michel GRILLAT, vigneron à Saint-Loup-de-

835 Le 15.8.1702, déclaration de François GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin, fils de feu Pasquet GRILLAT, aussi laboureur à Saint-Aubin. Il signe "François Grillat" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/38]

836 Le 11.9.1707, Michel VAILLANT, manouvrier à Saint-Aubin, prend de François GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin, le bail d'une étable et grange. L'acte est signé "François Grillat" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/39]

837 Le 11.7.1708, Michel GRILLAT, manouvrier, François GRILLAT, laboureur, Aubin GUILLEMARD et Pierre COLLET, manouvrier, demeurant à Saint-Aubin, s'obligent solidairement avec Maurice GEOFFROY envers les religieuses du Paraclet pour les dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

838 Le 30.12.1710, André GUILLEMARD, François GRILLAT, Laurent BALLIGAULT, tous laboureurs demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paraclet le bail de 6 vingt 2 arpents de terre au lieudit "les terres du petit couvent" [AD 10 - 24 H 58]

839 Témoins: André GUILLEMARD, signe: André Guillemard, cousin de l'époux, Edmé GUILLEMARD, signe: Edmé Guillemard, cousin de l'époux, François THOMAS, ne sait pas signer, parrain de l'époux, Michel (?) VAILLANT, ne sait pas signer, beau-frère de l'époux, Claude GRILLAT, ne sait pas signer, frère de l'époux

840 Le 29.9.1667, Estienne MOSARD, cordier aux Ormeaux, vend à Michel GRILLAT, manouvrier audit lieu, 3 quartiers du terre aux Ormeaux. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 32/20]

GRISLAT, manouvrier à Saint-Aubin, pour un acquis de François BAILLET, héritier de Louis BAILLET [AD 10 - 24 H 58]

833 Dans un terrier du 14.2.1708 apparaît Claude GRILLAT, manouvrier à Saint-Aubin, fils et héritier en partie de Paquet GRILLAT, laboureur à Saint-Aubin, aux droits de Martin BENOIST, laboureur à La Fosse, présent [AD 10 - 24 H 58]

834 Bans publiés à Saint-Aubin et Saint-Laurent de Nogent/Seine

Buffigny, passe un contrat notarié avec Pierre PIQUART, vigneron à Saint-Loup-de-Buffigny⁸⁴¹.

∞ 11.2.1663 à Anne, Gonde ou Edmée GENNERAT, d'Avant-lès-Marcilly, fille de Laurent G. et Marie LAUSSEROIS, † 7.11.1683 Avant-lès-Marcilly, (†) le 8

Michel, b 16.1.1665 Avant-lès-Marcilly, p Michel GENDRAT, m Marie MASSEY

Edmé, b 2.11.1666 Avant-lès-Marcilly, p Edmé BIGERT, m Sebastienne SIMONNET

Laurent, b 1.11.1667 Avant-lès-Marcilly, p Laurens SIMON, m Agne LAUXAUROIS, y (†) 8.11.1668

Louis, b 15.5.1674 Avant-lès-Marcilly, p Michel BLASQUE, m Claude BLASQUE

Marie, b 3.6.1677 Avant-lès-Marcilly, p Jacque CRAMAILLE, m Marie GENNERAT

∞(2) à Sirette COLLARD, veuve, ∞(3) 12.11.1696 Avant-lès-Marcilly à Vincent PRESSORTS, ° ca 1646

E.4. (?) Etienne⁸⁴², ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, jardinier, ! en 1669-1695, probablement ! en 1699 à Pommereaux, ° ca 1634/1645, † & (†) 31.12.1709, ∞ 21.6.1661 à Jeanne GOUBAULT, ne sait pas signer, ° ca 1639, † 31.10.1694, (†) le 1.11, fille de Laurent G. et Nicole SIMON

En 1669, Etienne GRILLAT et Jeanne GOUBAULT sa femme, demeurant à Saint-Aubin, prennent un bail⁸⁴³.

En 1674, Etienne GRILLAT et d'autres vigneron à Saint-Aubin, font un marché avec Pompée DARNOUL, pour façonner ses vignes. Il ne sait pas signer⁸⁴⁴.

En 1694, Etienne GRISLAT, vigneron à Saint-Aubin, intervient dans un contrat notarié⁸⁴⁵.

En 1695, Etienne GRILLAT déclare 58 cordes au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il possède la moitié d'une maison dont l'autre moitié est à Guillaume GRILLAT et autres⁸⁴⁶.

En 1699, Etienne GRILLAT, vigneron à Pommereaux, vend des vignes à Saint-Aubin. Il ne sait pas signer⁸⁴⁷.

En 1717, Marie ADAM, veuve d'Etienne GRILLAT, vigneron à Saint-Aubin, tutrice de leurs enfants mineurs, reconnaît avoir une maison à Saint-Aubin, rue aux Charons, dont le droit est payé par Jacques GUYOT, fils du premier mariage de Marie ADAM. Elle ne sait pas signer⁸⁴⁸.

Etienne GRILLAT et Jeanne GOUBAULT sont les parents de:

Guillaume, ° & b 16.3.1662, p Guillaume GOUBAULT, m Anne TONNELIER, ∞ à Marie COLLET

Claude, b 27.12.1663, p Claude GALLION le jeune, m Edmée GILLOPÉ

Marguerite, b 4.4.1667, p Jacque BLOND, m Marguerite MAISTRE

Jeanne, ° & b 9.3.1670, p Edmé DESQUINS, manouvrier, ne sait pas signer, m Marguerite GUYOT, ne sait pas signer

Gillette, ° & b 5.3.1673, † quelque temps après, p Jean BABELIN, m Gillette GOUBAULT

Jean, ° ca 1.1677, (†) 22.6.1678 Nogent/Seine

Armand Léon, † 3.2.1681 Nogent/Seine, (†) le 4

∞(2) 25.4.1695 à Marie ADAM, ne sait pas signer, ! en 1717, ° ca 1670, ∞(1) à Jacques GUYOT, foulonnier, ne sait pas signer, ° ca 1670, fille d'Edmé A. et Claude CADET

841 Le 8.2.1681, contrat entre Pierre PIQUART, vigneron à Saint-Loup, héritier de feue Edmée PIQUART, femme de Charles SARDIN, sa cousine, morte sans héritier, et Michel GRISLAT, vigneron à Saint-Loup.

Le 14.2.1685, Simon MARIN, mercier de Mont-de-Bailly rétrocède à Michel GRISLAT, manouvrier à Saint-Loup, une maison. Est cité Jacques FONTAT, beau-père dudit MARIN [AD 10 - 2 E 32/43]

842 Edmé GUILLEMARD, signe: Edmé Guillemard, fils d'André G. et Anne GRILLAT, est cité parent de Estienne GRILLAT, ° ca 1634, † & (†) 31.12.1709, époux de Marie ADAM

843 Dans un inventaire de Jacques PARASTRE en 1675 à Marnay figure un contrat de bail à rente du 30.9.1669 par Estienne GRILLAT et Jeanne GOUBAULT sa femme, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 83 H 1]

844 Le 11.2.1674, Pasquier DIRESNE, Martial CORAT, Anthoine ADAM, Pierre MASSEY, Michel GALLOIS et Estienne GRILAT, tous vigneron à Saint-Aubin, font un marché avec Pompée DARNOUL, pour façonner ses vignes. Lesdits DIRESNE, GALLOIS et GRILAT ne savent pas signer, l'acte est signé "Anthoine Adam" avec paraphe, "Pierre Massey" avec paraphe, "M Corar" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/25]

845 Le 5.7.1694, Claude GALLET, laboureur demeurant à Saint-Pierre-de-Bossenay, tuteur des enfants mineurs de feu Jean GALLET, laboureur demeurant à Saint-Aubin, pour les créanciers de la succession, intervient dans un contrat pour la vente de terres emblavées par le feu Jean

GALLET, à:

- Laurent BALIGAULT, cabaretier à Saint-Aubin
- Hieremye PETIT, cabaretier à Saint-Aubin
- Léonard ANCEAU, laboureur à Corquelin
- Estienne GRISLAT, vigneron à Saint-Aubin
- Claude BEIGNOT, marchand à Nogent
- André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin
- Jean MENEURET, tisserand en toile à Ferreux

L'acte est signé "C Gallet" et "André Guillemard" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/32]

846 Déclaration du 14.11.1695 de Estienne GRILLAT, pour:

- 1/2 maison, l'autre à Guillaume GRILLAT et autres

- un total de 58 cordes [AD 10 - E* 2876]

847 Le 29.3.1699, Estienne GRILLAT, vigneron à Pommereaux, paroisse de Saint-Hilaire, vend à Léonard ANCEAU, laboureur à Corquelin, paroisse de Saint-Aubin, des vignes à Saint-Aubin. Personne ne sait signer [AD 10 - 2E 66/36]

848 Le 12.5.1717, Marie ADAM, qui ne sait pas signer, veuve d'Estienne GRISLAT, vigneron à Saint-Aubin, tutrice de leurs enfants mineurs, reconnaît avoir une maison à Saint-Aubin, rue au Charons, dont le droit est payé par Jacques GUYOT, fils du premier mariage de Marie ADAM [AD 10 - 2 E 66/43]

Jean, ° & b 11.3.1696, p Jean ROSÉ, manouvrier, ne sait pas signer, m Edmée MUISSOT, ne sait pas signer

Anne, b 13.6.1700, p Denis BUSSOT, signe: Denis Bussot, m Anne ...

E.4.A. Guillaume, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, ! en 1695-1703, † /1709, ∞ 17.1.1690 à Marie COLLET, de Quincey, fille de Guy C., † /1690, et Marie MASSEY, † /1690

En 1695, Guillaume GRILLAT déclare 1 arpent, 69 cordes de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il possède entre autre la moitié d'une maison et la cinquième partie d'une grange⁸⁴⁹.

En 1703, Jérôme COLLET, manouvrier, et Guillaume GRILLAT, fils d'Etienne GRILLAT, aussi manouvrier à Saint-Aubin, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet un bien venant de Guillaume GOUBAULT. Ledit Jérôme COLLET fait une déclaration lieu de Guillaume GRILLAT, lui même au lieu de Guyon COLLET (son beau-père)⁸⁵⁰.

Guillaume GRILLAT et Marie COLLET sont les parents de:

Hélène, ° 24.3.1691, b le 25, p Claude ANCEAU, ne sait pas signer, fils de † Jean A. et Estienne BABELIN, m Helenne GOUBAULT, ne sait pas signer, fille de † Guillaume G. et † Margueritte GUYOT

Jeanne, ° 29.12.1692, b le 30, p Jean MAISTRE, vigneron, ne sait pas signer, m Jeanne GOUBAULT, ne sait pas signer, épouse d'Estienne GRILLAT, † 10.3.1707, (†) le 11

Marie, ° & b 5.3.1696, p Gabriel MAISTRE, manouvrier, signe: Gabriel Maistre, m Marie ROSÉ

Geneviève, ° 13.5.1698, b le 14, p Francois GRILLAT, laboureur, signe: Francois Grillat, m Genevieve COLLET, servante au chateau de Pontz sur Seyne, ne sait pas signer, tante

Edmé, b 8.8.1700, p Edmé HARQUIN, ne sait pas signer, m Edmée COLLET, ne sait pas signer, † 12.8.1707, (†) le 13

Nicolas, ° 7.12.1703, b le 9, p Nicolas VAILLANT, vigneron, signe: Nicolas Vaillant, m Edmée ADAM, ne sait pas signer, † 4.12.1709, (†) le 5

Anne, ° 20.3.1707, b le 21, p Pierre PETIT, signe: P Petit, m Anne BOURGOUIN, signe: Anne Bourgouin, † & (†) 15.12.1711

F. Paquet le jeune

Paquet GRILLAT le jeune déclare 89 cordes au censier du seigneur de Saint-Aubin⁸⁵¹.

Voir aussi Paquet DIRESNE, alias GRILLAT

GRILLET

A. Edmé, de Bourdenay, "passant par St Aubin", ∞ à Anne PORTIER

Hélène, ° ca 1701, † & (†) 27.12.1709

GROMART

A. Simon, † /1498

Les héritiers de feu Simon GROMART payent censive à Saint-Aubin en 1498 et 1499⁸⁵².

B. Denis, Maître, prêtre curé de Saint-Aubin, ! en 1488-1504, † 1504/1511

En 1488, Maître Denis GROMART, prêtre, fait une déclaration au terrier de Saint-Aubin pour 20 arpents de terre qu'il a pris de l'église du Paraclet⁸⁵³.

En 1500, Maître Denis GROMART est témoin dans une procédure opposant les religieuses du Paraclet aux dames de Nogent/Seine au sujet des droits de

849 Déclaration du 10.7.1695 de Guillaume GRILLAT pour:

➤ 1/2 maison

➤ 5ème partie d'une grange

➤ un total d'1 arpent, 69 cordes [AD 10 - E* 2876]

850 Dans un terrier du 7.2.1703 apparaissent Hiérosme COLLET, manouvrier, et Guillaume GRILLAT, fils d'Etienne GRILLAT, aussi manouvrier à Saint-Aubin, pour un bien qui procède de Guillaume GOUBAULT.

Ledit Hiérosme COLLET au lieu de Guillaume GRILLAT, lui même au lieu de Guyon COLLET [AD 10 - 24 H 58]

851 Déclaration non datée de Pasquet GRISLAT le jeune pour 89 cordes [AD 10 - E* 2876]

852 Les hoirs de feu Symon GROMARS payent rente à Saint-Aubin en 1498-1499 [AD 10 - E* 2880]

853 En 1488-1490, Maître Denis GROMART, prêtre, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

➤ ~ 20 arpents de terre qu'il a pris de l'église du Paraclet, au bois de Pothière et les Mergers, de la terre du Mesirier [AD 10 - 24 H 115]

pâturage⁸⁵⁴, ⁸⁵⁵.

Maître Denis GROSMART, prêtre curé de Saint-Aubin paye censive à Saint-Aubin entre 1491 et 1504. Ses héritiers payent en 1511 et 1513, par les mains de Monsieur Robert GROSMART⁸⁵⁶.

C. Robert, Monsieur, ! en 1507

Monsieur Robert GROSMART paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1505 et 1507. En 1507, il paye pour les héritages de feu sa mère⁸⁵⁷.

854 Maître Denis GROSMART est témoin lors d'une procédure du 6.8.1500 [AD 10 - E* 2860]

855 Procédure entamée le 16.8.1500 opposant les religieuses du Paraclet à Marguerite et Charlotte D'ARMAGNAC, dames de Nogent/Seine au sujet des droits de pâturage pour les troupeaux des religieuses du Paraclet à Saint-Aubin et Quincey.

Le 24.8.1500, vers 7 heures du matin, les parties se transportent à Quincey en l'hôtel de Gillet GILOTTE pour entendre les témoins des religieuses:

➤ Maître Denis GROSMART [AD 10 - 24 H 66]

856 Maître Denis GROSMART, prêtre curé de Saint-Aubin paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494 pour sa plante et plusieurs autres terres séant aux Mergers; il paye en 1491 et 1496 (2 fois) pour sa plante (sa vigne assise en la côte Saint-Aubin), pour un arpent de terre assis en Chalot, pour un arpent assis auprès les vignes de Saint-Aubin; il paye en 1491 et 1494 pour trente arpents de pré en la Tavelle (à cause de Ma. CORTOIS, en marge); Maître Denis GROSMART, curé de Saint-Aubin, paye en 1493 pour sa plante, pour un arpent en Chalot, pour un autre arpent appartenant de la vigne aux Roussat, pour trente arpents de terre séants en la Tavelle; il paye en 1494, 1495 (2 fois); Maître Denis GROSMART paye en 1498 et 1499 pour ses terres déclarées en papier censier; il paye en 1498 à cause des hoirs de feu P.rin GILLET; il paye en 1500, 1502 (2 fois) pour trois arpents assis en plusieurs lieux; il paye en 1504 pour cens; ses hoirs payent en 1511 tant pour les oches que pour sa vigne, payé par Monsieur Robert GROSMART; ses hoirs payent en 1513 pour les oches et un arpent de terre et Michau BENOIST paye pour la vigne acquise d'eux [AD 10 - E* 2880]

857 Monsieur Robert GROSMART (barré) paye cens à Saint-Aubin en 1505 et 1506 pour deux années pour ses terres et vignes; il paye en 1507 pour les héritages de feu sa mère, pour sa vigne et un arpent; Collin SYMON paye pour lui en 1507; Jehan SIMON paye en 1517, de Monsieur Robert GROSMART, 1 arpent [AD 10 - E* 2880]

GUENARD

A. Claude, ! en 1511-1520, † 1520/1526

Claude GUENARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1511 et 1520. Il paye en 1511 et 1513 pour trois quarts et Jean MERCIER de Nogent/Seine pour un quart des terres qui furent à Claudine COURTOISE. Il paye encore en 1519 pour sa part des terres de Claudine COURTOISE. Les héritiers de feu Claude GUENARD payent entre 1526 et 1529, Claude GUENARD paye pour eux en 1528 et Mathieu fils de Claude GUENARD en 1529⁸⁵⁸.

Il est sans doute le Claude GUENARD, cité avec Nicolas GUENARD, Maître sergent des Eaux-et-Forêts, dans un témoignage de la fin de XVIème siècle⁸⁵⁹.

Claude GUENARD est le père de:
probablement Claude
Mathieu, ! en 1529

A.1. (?) Claude, marchand à Nogent/Seine, ! en 1527-1543

Claude GUENARD paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1527 et 1528. En 1528, il paye pour deux parts sur cinq des terres du moulin, et pour les héritiers de feu Claude GUENARD⁸⁶⁰.

Dans plusieurs censiers de Saint-Aubin établis pour l'Abbaye du Paraclet entre 1530 et 1531, Claude GUENARD déclare un moulin⁸⁶¹.

En 1536, Claude GUENARD de Nogent/Seine, comparait dans une audition de témoins⁸⁶².

En 1543, Claude GUENARD, marchand à Nogent/Seine, vend une rente⁸⁶³.

858 Jehan MERCIER de Nogent paye cens à Saint-Aubin en 1511 et 1513 pour un quart et Claude GUENARD pour trois quarts des terres qui furent à Claudine COURTOISE; Claude GUENARD paye cens à Saint-Aubin en 1519 pour sa part des terres Claudine COURTOISE; il paye en 1520; les hoirs de feu Claude GUENARD payent en 1526, 1529 et en 1528 par les mains de Claude GUENARD; Mathias fils de Claude GUENARD paye à Saint-Aubin en 1529 [AD 10 - E* 2880]

859 Dans un acte du XVIème siècle (1555 ?) à Saint-Aubin, comparait Pierre LE PIED, vigneron à La Chapelle-Godefroy, âgé d'environ 60 ans, qui cite Nicolas GUENARD, maître sergent des eaux et forêts, et Claude GUENARD [AD 10 - E* 2815]

860 Claude GUENARD paye censive à Saint-Aubin en 1527; en 1528, il a payé pour deux parts dont les cinq font tout des terres du moulin; il paye en 1528 pour les hoirs de feu Claude GUENARD [AD 10 - E* 2880]

861 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin: Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Claude GUESNARD déclare le moulin [AD 10 - 24 H 81bis]

862 Dans une audition de témoins de 1536 comparaissent Jehan GALLOYS, les hoirs de Jeh. DE LA FONTAINE, Claude GUENARD de Nogent [AD 10 - E* 2801]

863 Le 12.5.1543, Claude GUENARD, marchand demeurant à Nogent vend aux religieuses du Paraclet une rente foncière sur une maison située à Saint-Aubin,

A.2. Mathias, Maître sergent des Eaux-et-Forêts de Nogent/Seine, ! en 1543-1548

En 1543, Mathias GUENARD, Maître des Eaux-et-Forêts de Nogent/Seine passe une reconnaissance pour des terres prises en bail de l'Abbaye du Paraclet en 1540^{864, 865}.

En 1548, dans un témoignage, il est fait mention de terres appartenant à Mathias GUENARD et Liénard CHEVEUX⁸⁶⁶.

En 1574, dans une procédure il est fait mention du droit de rente d'un demi-arpent de vigne et un demi-arpent de terre à Pothière, que payait feu Mathias GUENARD, sergent des Eaux-et-Forêts de Nogent/Seine⁸⁶⁷.

GUENIN

A. Nicolas, signe: Nicolas Guenin, vigneron, manouvrier, de Saint-Martin de Quincey, garde des bois du Paraclet, ! en 1662-1669, ° ca 1638

En 1662, Nicolas GUENIN, garde des bois du Paraclet, est assigné comme témoin dans une enquête concernant le droit de chasse dans le bois du Tillet. Il est âgé de 24 ans environ⁸⁶⁸.

En 1669, Nicolas GUENIN et Michel GALLOIS, manouvriers à Saint-Aubin, font convention avec Honnête Femme Jeanne POSSOT pour faucher l'herbe de la ferme de l'Isle-lès-Pont/Seine. Il signe "Nicolas

lieudit La Chaulme [AD 10 - 24 H 93]

864 Le 14.5.1543, reconnaissance de Mathias GUENARD, Maître des Eaux et Forests de Nogent pour 2 arpents de terre pris des religieuses du Paraclet en 1540 [AD 10 - 24 H 105]

865 Copie collationnée par LANGLOIS, sergent commissaire d'un bail à prise de rente de Mathias GUENARD, Maître sergent des eaux-et-forêt de Nogent de 2 arpents faisant partie de 70 arpents à Potier, le 14.3.1543, devant NAUDINOT et TIXERANT, notaires, pour y faire planter une vigne [AD 10 - 24 H 66]

866 Dans une enquête du 3.11.1548 à Saint-Aubin intervient Pierre JEHANNOT, manouvrier à Gélannes, âgé de 54 ans, à propos de terres appartenant à Mathias GUENARD et Lyenard CHEVEUX [AD 10 - E*2809]

867 Le 8.2.1574, procédure entre les religieuses du Paraclet et Jacques MOREAU, condamné à payer la moitié du droit de rente d'1/2 arpent de vigne et 1/2 arpent de terre à Pothière, comme feu Mathias GUENARD, sergent des Eaux-et-Forêts de Nogent/Seine [AD 10 - 24 H 93]

868 Le 23.3.1662, dans une audition de témoins concernant le droit de chasse dans le bois du Tillet comparait:

- Nicolas GUENIN, garde des bois du Paraclet, âgé de 24 ans ~.
- Richart QUINSSON, vigneron et manouvrier, âgé de 45 ans, témoin d'un échange entre Nicolas GUENIN et Antoine CATELINET dit Dubourg, sergent de la justice de Marnay, pour un délit de coupe de bois [AD 10 - 24 H 131]

Guenin⁸⁶⁹.

∞ 25.6.1663 à Anne ROUSSAT, † 25.10.1665, (†) le 26 Paul, b 19.4.1664, p Paul DU PARACLET, m Claudine PREVOST

∞(2) 11.1.1666 à Jeanne GOUBAULT, fille de Maurice G. et Jeanne SIMON

Léonard, b 16.9.1668, p Léonard LARIBBE, de Nogent, m Marie ENPRIN, de Nogent
Claude, ° & b 13.8.1672, p Claude BUISSOT, m Scolastique PROTIN

GUERET

A. Pierre, ∞ à Jeanne COURPETTE⁸⁷⁰

Barbe, b 4.12.1656, p Edmé VAILLAN, m Margueritte ADAM

GUERIN

A. Louis, Honorable Homme, marchand à Nogent/Seine, † /1667, ∞ à Sébastienne CHOUART

Marie, ! en 1661, ∞ 7.2.1667 La Chapelle-Godefroy à Joseph MARCHERAT, fils d'Honorable Homme Nicolas M., marchand à Nogent/Seine, † /1667, et Honnête Femme Jeanne ROUSSEAU, † /1667

GUEROU

A. Nicolas, Honorable Homme, ° ca 9.1625, † 17.3.1715 au presbytère, a reçu le sacrement des infirmes, (†) le 18⁸⁷¹ dans l'église

Charles, Vénérable et Discrete Personne Maître, signe: C Guerou, prêtre curé de Saint-Aubin
Nicolas, Maître, signe: N Guerou, probablement procureur de la justice de Saint-Aubin, ! en 1712

En 1712, Nicolas GUEROU obtient l'office de procureur de la justice de Saint-Aubin⁸⁷².

GUESDON

A. Sébastien, Maître, receveur de l'Abbaye du Paraclet en 1532-1540, ! en 1530-1540

En 1530, Honorable Homme Sébastien GUESDON

869 Le 20.6.1669, Nicolas GUENIN, qui signe "Nicolas Guenin", et Michel GALLOIS, qui ne sait pas signer, manouvriers à Saint-Aubin, passent une convention avec Honnête Femme Jeanne POSSOT, veuve de Honorable Homme Félix BÉGAT, marchand à Nogent, pour faucher l'herbe de la ferme de l'Isle les Pont/Seine [AD 10 - 2 E 66/21]

870 Peut-être apparentée à "La Courpette", (†) 22.10.1651/jour de la commémoration des morts 1651

871 Témoins: ses deux fils et M.re GUEROU, doyen de Pont et curé de ...an Lotiay, signe: Guerou

872 Le 12.9.1712, Nicolas GUEROU obtient l'office de procureur de la justice de Saint-Aubin, vacant par la mort de Jean BABELIN [AD 10 - E* 2890]

prend des religieuses du Paraclet le bail à vie d'une terre⁸⁷³.

Sébastien GUESDON est cité receveur de l'Abbaye du Paraclet de 1532 à 1540⁸⁷⁴.

GUEU

A. Pierre, ! en 1541

Dans une liste des habitants de Saint-Aubin établie en 1541 est cité Pierre GUEU⁸⁷⁵.

B. Nicolas, couvreur d'estrain à Ferreux, ! en 1545

En 1545, Nicolas GUEU, couvreur d'estrain à Ferreux, rend une terre à Ferreux⁸⁷⁶.

C. NN., d'où probablement ...

Jacquette, ∞ à Pierre SUYNOT
Pierre, ∞ à Jacqueline ANCEAU
probablement Thibault

En 1572, Pierre SUINOT et Thibault GUEU, tuteurs des enfants de feu Pierre SUINOT et feu Jacqueline GUEU, font une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Ils déclarent entre autre les cinq sixièmes d'une maison, la moitié d'une grange, et une chambre basse dans la maison qui fut à feu Pierre GUEU⁸⁷⁷.

C.1. (?) Pierre, ! en 1559-1566, † /1572

Pierre GUEU paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1559 et 1566. Il paye pour les héritiers DAMAS entre 1562 et 1566. Il paye pour sa femme, veuve d'Etienne MERLIN en 1563. Pierre MAROTTE (qui a épousé la veuve de Pierre GUEU) paye à cause du douaire de Pierre GUEU en 1576⁸⁷⁸.

873 Le 1.4.1530, Honorable Homme Sébastien GUESDON prend des religieuses du Paraclet le bail à vie d'une terre [AD 10 - 24 H 100]

874 Mention des comptes des receveurs du Paraclet:

- Pasquier LE COUTURIER, 1497-1499
- Messire Benoist BENOIST, 1518-1525
- Sébastien GUESDON, 1532-1540 [AD 10 - 24 H 66]

875 Pierre GUEU (ou GOUET) est cité dans une liste d'habitants de Saint-Aubin le 25.10.1541 [AD 10 - E* 2860]

876 Le 1.3.1545, Nicolas GUEU, couvreur d'estrain demeurant à Ferreux, délaisse par droit de retrait lignager à Noël EURAD, laboureur demeurant à Saint-Aubin et fils légitime de feu Jehan EURAD, capable pour ...rer par ledit droit de retrait, un demi-arpent de terre à Ferreux contre 6 livres tournois [AD 10 - 24 H 118]

877 Déclaration du 21.10.1572 des enfants mineurs de feu Pierre SOUYNOT et feu Jacq.te GUEU pour:

- 5/6 de maison
- 1/2 grange
- une chambre basse dans la maison qui fut à feu P.re GUEU

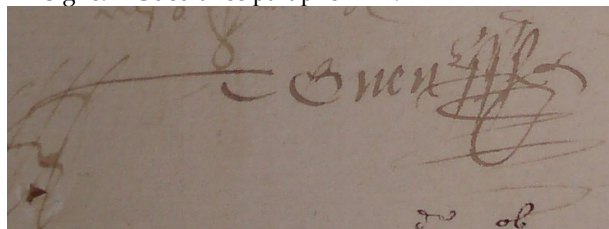
P.re SOUYNOT et Thibault GUEU sont tuteurs des enfants [AD 10 - E* 2874]

878 Pierre GUEU paye censive à Saint-Aubin en 1559-1561; il paye pour les hoirs DAMAS en 1562-1566; il paye pour sa femme, veuve d'Estienne MERLIN en 1563; Pierre MAROTTE paye à cause du douaire de Pierre

∞(1) à Barbe, ∞(1) à Etienne MERLIN

∞(2) à Jacqueline ANCEAU, fille de Georges A., ∞(2) à Pierre MIGOURDIN, † /1572, ∞(3) à Pierre MAROTTE

En 1572, Jean GUEU fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il est le fils mineur de feu Pierre GUEU et Jacqueline ANCEAU, à présent veuve de Pierre MIGOURDIN. Il déclare le sixième d'une maison, partagée avec les enfants mineurs de feu Pierre SUINOT et feu Jacqueline GUEU. Déclaration faite par Thibaut GUEU, manouvrier à Saint-Aubin. Il signe: T Gueu avec paraphe^{879, 880}.



Pierre GUEU et Jacqueline ANCEAU sont les parents de:

Jean, ! en 1572

GUEU en 1576 [AD 10 - E* 2881]

879 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Jehan GUEU, fils mineur de P.re GUEU et Jacqueline ANCEAU, à présent veuve de P.re MIGOURDIN, pour 5 articles dont 1/6 de maison, croupe, étable, cour et jardin partant avec les enfants mineurs de P.re SOUYNOT et feu Jacqueline GUEU, entre les hoirs Ambroise SYMON et les hoirs Estienne VOITURIN [AD 10 - E* 2882]

880 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 21.10.1572 de Jehan GEU, fils mineur de feu Pierre GEU et Jacqueline ANCEAU, à présent veuve de Pierre MIGORDIN, pour:

- la sixième partie d'une maison dont les six font le tout, croupe, étable, cour, jardin, partant ladite sixième partie avec les enfants mineurs de Pierre SOUYNOT et défunte Jacqueline GEU, mère d'iceux mineurs, entre les hoirs Ambroise SYMON et les hoirs Estie. VOYTERIN, sur la voie commune et la rivière d'Arduisson
- un quartier de terre au finage de St Aubin au lieudit les Haye P.res, entre la veuve Denis BENOIST et Thibault GEU, sur le grand chemin de Marigny et -
- une autre pièce de terre labourable audit finage au lieudit Cormontcontenant demi-quartier, entre Maître Jeh. ANDRY, p.tre et Jeh.nne SOUYNOT, Jacq. BENOIST et -
- un pièce de vigne contenant un quartier au finage dudit St Aubin au lieudit Cormont, entre Thibault GEU et Nouel EURAST, le chemin et -
- demi-quartier de pré au finage dudit St Aubin au lieudit près la rue Chevre, près la maison de Jeh. MERSIER, entre ladite Jehanne SOUYNOT et les hoirs Estienne VOYTERIN, sur la rivière d'Arduisson et sur la rue Chevre
- Taxé à 3 sols de cens.

Déclaration faite par Thibaut GEU, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, qui signe "T Gueu" avec paraphe [AD 10 - E* 2875]

C.1.A. Jean, ! en 1573

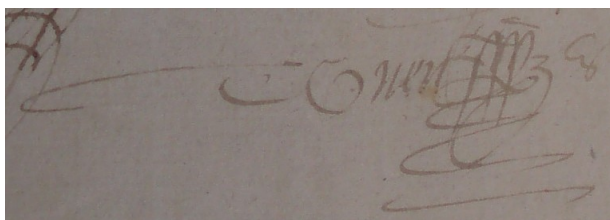
Thibault GUEU paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Jean GUEU en 1573⁸⁸¹.

Michel ANCEAU paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Jean GUEU en 1593⁸⁸².

C.2. (?) Thibault, signe: T Gueu avec paraphe, laboureur, manouvrier, ! en 1566-1574

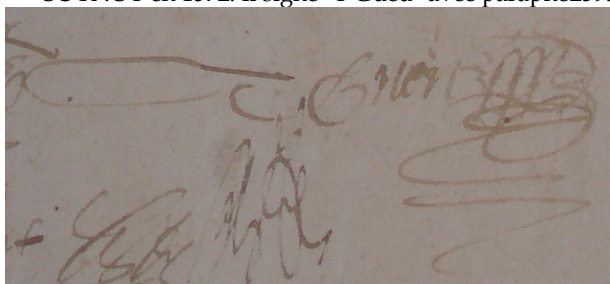
Nicolas MAISTRE paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour Thibault GUEU en 1566. Jean POPILLART paye pour Thibault GUEU en 1573. Thibault GUEU paye pour Jean GUEU en 1573⁸⁸³.

En 1572, Thibault GUEU fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin. Il déclare entre autre un chas de maison rue aux Rasles, qui appartenait à feu Jacques ROUSSAT et que SOMMILLON lui a vendu et échangé. Il signe "T Gueu" avec paraphe^{884, 885}.



En 1572, Thibault GUEU, laboureur à Saint-Aubin, achète la moitié d'un accin à Jean MAROTTE⁸⁸⁶.

Thibault GUEU est tuteur des enfants de feu Pierre SUYNOT en 1572. Il signe "T Gueu" avec paraphe²⁵⁹.



En 1574, Thibault GUEU et Jean PETIT, laboureur et manouvrier, prennent de l'Abbaye du Paracllet le bail pour 9 ans d'une maison⁸⁸⁷.

D. Gérald, ∞ à Barbe

Nicole, b 6.12.1570, p Nicolas fils de † Etienne MERLIN, m Nicole épouse de Jean NN. et NN. fille de Jean GRAND dit Regnart

E. Jacques, ne sait pas signer ou signe Jacques Gueu, laboureur, manouvrier à Origny-le-Sec, † 1688/, fils d'André G. et Jeanne ROSEY, ∞ 1.8.1655 Origny-le-Sec à Adrienne ROSEY, (†) 5.6.1666 Origny-le-Sec "morte de mort violente ayant esté tuée d'un coup de pied de cheval [...] estant trépassée coe. on la rapportait du champs ou elle avait esté frappée", fille de † Nicolas R.

Augustin, b 11.4.1656 Origny-le-Sec, p Augustin COTTERET, m Jeanne ROSEY

∞(2) 5.7.1666 Origny-le-Sec à Edmée MERAT⁸⁸⁸, b

Jehan GRILLAT, la veuve Martin MIGORDIN et -

➤ 10 cordes de vigne en ce même lieu, entre ledit Nicolas MESTRE et plusieurs, Ysac GALLOYS et -

➤ Taxé à 7 sols 2 oboles de cens. [AD 10 - E* 2875]

886 Le 18.10.1572, Jehan MAROTTE, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, vend à Thibault GUEU, qui signe "T Gueu" avec paraphe, laboureur demeurant audit lieu, la moitié d'un accin contenant 1 quartier, à prendre attenat d'une ruelle, le tout entre les héritiers de Georges ANCEAU et une ruelle commune, la rivière d'Arduisson, transporté à Nicolas NUGAULT le 20.6.1573. [AD 10 - E* 2858]

887 Le 6.3.1574, Thibault GUEUX, laboureur, qui signe, et Jean PETIT, manouvrier, qui ne sait pas signer, demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paracllet, représentées par Vénérable et Discrète Personne Maître Jehan ANDRY prêtre curé de Saint-Martin, leur procureur, le bail pour 9 ans d'une maison à 2 chas, étable au milieu, couverte de "feurre", au lieu de La Chaume [AD 10 - 24 H 93]

888 † 20.11.1652 à Origny-le-Sec, (†) le 21, d'Adriane épouse de Jacques GUEU

881 Thibault GUEU paye censive à Saint-Aubin pour Jehan GUEU en 1573 [AD 10 - E* 2881]

882 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Michel ANCEAU paye censive pour Jehan GUEU en 1593 [AD 10 - E* 2883]

883 Nicolas MAISTRE paye censive à Saint-Aubin à la décharge de Thibault GUEU en 1566; Jehan POPILART paye pour Thibault GUEU en 1573; Thibault GUEU paye pour Jehan GUEU en 1573 [AD 10 - E* 2881]

884 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Thibault GUEU, pour 7 articles dont:

➤ un chas de maison, étable, "seuls" à porcs, jardin, rue aux Raasles, qui appartient à feu Jacques ROUSSAT entre Nicolas MAISTRE et les hoirs Jehan ROUSSAT

➤ un échange avec Jeh. SOMMILLON [AD 10 - E* 2882]

885 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 21.10.1572 de Thibault GEU, qui signe "T Gueu", pour:

➤ un chas de maison, étable devant, "seulx" à porcs, jardin derrière, contenant demi-arpent ou environ, à St Aubin, rue aux Rasles, laquelle maison et accin soulait et appartient à feu Jacq. ROUSSAT, entre Nicolas MESTRE et les hoirs Jehan ROUSSAT, les pastures et la rue aux Rasles (SOMMILLON lui a vendu et échangé)

➤ demi-quartier de jardin et accin au finage dudit Saint-Aubin, "près les cortiz St Jeh.", entre les hoirs de feu Colin SYMON et la voie commune, la même et les hoirs Jacq. CHEVRIER

➤ un demi-arpent de terre labourable au finage de Saint-Aubin au lieudit au dessus de la rue aux Rasles, entre les hoirs Sébastien MAROTTE et Nicolas MESTRE, lesdits hoirs MAROTTE et les vignes, de laquelle pièce ledit GEU a échangé un demi-quartier à Jeh. SOMILLON

➤ une pièce de terre audit finage contenant 18 cordes en La Tavelle, entre Marquet MARLIN (GILLE barré) et Jeh. SYMON, sur les terres du Paracllet et -

➤ une autre pièce au finage dudit St Aubin au lieudit La Tavelle contenant un demi-arpent 16 cordes environ, entre la veuve Jacq. CHEVRIER et les terres de l'église dudit St Aubin, les terres du mesureur et -

➤ un quartier dix cordes de vigne au finage de St Aubin lieudit la coste de St Aubin, entre Nicolas MESTRE et

10.11.1644 Origny-les-Sec, p Martin ROZÉ, m Edmée BILLOU, (†) 30.5.1709 Origny-le-Sec, inhumée dans la Chapelle de la Vierge, en présence de ses enfants, parents et amis, fille de Denis M. et Jeanne ROSEY

Brice, b 2.3.1659 Origny-le-Sec, p Brice DUCHAT, m Marie fille de Jean ROSEY, laboureur

Jean, ° 9.7.1662 Origny-le-Sec, b le 10, p Jean JACQUINELLE, m Barbe fille de Jacques ROBIN

Jacques, b 2.8.1664 Origny-le-Sec, p Jacques fils de Louys ROSEY, m Jeanne CONTAT, (†) 14.10.1669 Origny-le-Sec

Martine, signe: Martine Gueux, d'Origny, b 11.11.1668 Origny-le-Sec, p refusé à cause de son ignorance, m Martine fille de Claude ROSEY, témoins: Denys fils de Claude CHANTEREAU, Louet BILLOU, ∞ 1.2.1688 à Michel ANCEAU, Maître, signe: M Anceau, greffier en la justice et mairie de Saint-Aubin, procureur en la justice de Saint-Aubin, tailleur d'habits, ° ca 1643/1644, † 4.6.1710, (†) le 5, fils de Léonard A., ne sait pas signer, manouvrier, et Louise MAISTRE, † /1688

Pierre, b 2.9.1676 Origny-le-Sec, p Pierre MERAT, m Jeanne BILLOU, (†) 16.6.1681 Origny-le-Sec, dans l'église

Claude (M), ° 18.2.1679 Origny-le-Sec, b le 19, p Claude DUCHAT, m Martine CHAMBRILLON

Hélène, b 31.7.1682 Origny-le-Sec, p Pierre ROSEY, m Helaine JACQUINELLE

F. Jeanne, de Saint-Aubin, ∞ 2.7.1663 Ferreux à Nicolas DEVIGNE

GUIBERT

A. Claude, † /1714, ∞ à Anne P...

Guillaume, ° ca 1684, ∞ à Edmée PETIT

A.1. Guillaume, ne sait pas signer, ° ca 1684, † 21.6.1715, (†) le 22, a reçu le sacrement des infirmes, ∞ 28.5.1714 à Edmée PETIT, ne sait pas signer, ° ca 1696, fille de Jérémie P., † /1714, et Anne GOUBAUT, ne sait pas signer

Edmée, ° & b 31.1.1715, p Pierre PETIT, signe: P Petit, m Edmée GUILLAUME, ne sait pas signer, (†) 18.2.1715

GUICHARD

La famille GUICHARD semble originaire de La Chapelle-Godefroy. On trouve toutefois de nombreux représentants de cette famille à Fontaine-Mâcon.

A. Benjamin, ! en 1518-1521 à La Chapelle-Godefroy

Benjamin GUICHARD paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy en 1518, 1521 et 1522⁸⁸⁹.

889 Benjamin (ou Gamy, Jamin) GUICHART paye censive à Saint-Aubin en 1518, 1521 et 1522 à La Chapelle [AD 10 - E* 2880]

B. Edmé, † /1644

Claude (F), ne sait pas signer, probablement ∞ 3.9.1646 à Claude BONNET, de Nogent/Seine

C. Jean, cordonnier, ! en 1631

En 1631, Jean GUICHARD, cordonnier à Saint-Aubin, prend le bail d'une maison à Jean POTIER⁸⁹⁰.

Jean GUICHARD est le père de:

Anne, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy le 2.3.1664

D. Nicolas, vigneron à La Chapelle-Godefroy, ! en 1623 à La Chapelle-Godefroy, ° ca 1582, † 16.4.1648 La Chapelle-Godefroy, (†) le 17

En 1622 et 1623, Nicolas GUICHARD, de La Chapelle-Godefroy, et Charles JUBLET, sont poursuivis pour avoir chassé dans les garennes de Pont/Seine. Il sont retenus prisonniers à la Conciergerie^{891, 892, 893, 894, 895}.

En 1623, Nicolas GUICHARD est condamné à l'amende pour une coupe de bois⁸⁹⁶.

En 1642, Nicolas GUICHARD, vigneron à La Chapelle-Godefroy, âgé d'environ 60 ans, est témoin dans une enquête pour le seigneur de La Croslière⁸⁹⁷.

890 Le 17.11.1631, Jean POTHIER, charron demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend d'Honorable Homme Jean BARDY, de Quincey, qui signe, le bail emphytéotique d'une maison, cour, jardin, droits, aisances et appartenances à Saint-Aubin, couverte de paille, avec 2 chambres basses, grenier, grange, étables, 2 étages, "seux" à porcs, entre la veuve et les héritiers de Nicolas SYMON et la Grand Rue, plus une terre à faire chénevière à partir avec la veuve SIMON. Mention de Jehan GUICHART, cordonnier demeurant à Saint-Aubin, auquel le bailleur fait bail. [AD 10 - 24 H 105]

891 Le 19.3.1658 (!), sentence contre Nicolas GUICHARD, demeurant à La Chapelle-Godefroy, et Charles JUBLOT, prisonniers en la prison de la Conciergerie du Palais, pour avoir été en la garenne du Paraclet chasser avec furêts, à payer 10 livres. Appel de la sentence du 4.1. [AD 10 - 24 H 66]

892 Dans un acte du 19.3.1622, appel de Nicolas GUICHARD, demeurant à La Chapelle-Godefroy, et Charles JUBLET, prisonniers à la Conciergerie pour avoir chassé dans les garennes de Pont [AD 10 - E* 2811]

893 Le 19.3.1622, arrêt sur l'appel de Nicolas GUICHARD, demeurant à La Chapelle-Godefroy, et Charles JUBLET, prisonniers à la Conciergerie pour délit de chasse dans les garennes de Pont [AD 10 - 24 H 45]

894 Le 19.3.1622, arrêt du Parlement sur l'appel de Nicolas GUICHARD, demeurant à La Chapelle-Godefroy, et Charles JUBLET, prisonniers à la Conciergerie pour avoir chassé dans la Garenne [AD 10 - E* 2943]

895 Dans un acte du 29.3.1622 sont cités Charles JALLOT et Nicolas GUICHARD, de La Chapelle-Godefroy, poursuivis pour avoir chassé dans les bois [AD 10 - E* 2811]

896 Le 10.5.1623, Nicolas GUICHARD, à La Chapelle-Godefroy, est condamné à l'amende pour coupe de bois [AD 10 - E* 2815]

897 Le 29.10.1642, témoignage de Linard BRUN, masson

En 1652, François VACHÉ, manouvrier à La Chapelle, époux de Marie GUICHARD, Simon MAROT, vigneron à Saint-Aubin, époux de Jeanne GUICHARD, et Michelle GUICHARD, émancipée par justice, belle-sœur dudit MAROT, son tuteur, enfants de feu Nicolas GUICHARD et Michelle HERLUISON, interviennent dans un contrat notarié pour une maison⁸⁹⁸.

En 1654, Simon MAROT, manouvrier à Saint-Aubin, époux de Jeanne GUICHARD, et Robert JACQUES, manouvrier à la Chapelle Godefroy, héritiers de feu Nicolas GUICHARD, vigneron à la Chapelle-Godefroy, et Michelle HERLUISON, partagent une maison à 5 chas à La-Chapelle-Godefroy avec Claude LE PAGE, époux de Marie GUICHARD, veuve de François VACHER, co-héritier de la succession. Le même jour, les mêmes se partagent 5 quartiers et demi de terre à La Chapelle-Godefroy⁸⁹⁹.

∞ à Michelle HERLUISON⁹⁰⁰

à la Chapelle Saint-Michel, 50 ans, et Pasquet GRILLAT (signe "P Grilat" avec paraphe), vigneron audit lieu, ca 45 ans puis Nicolas GUICHARD, vigneron à La Chapelle-Godefroy, ca 60 ans, pour Jehan NUGAULT, écuyer, seigneur de la Croslière. Il est question de Didier BARBETTE, Hiérosme LARIBBE et HERLUISON [AD 10 - 2E 66/11]

898 Le 21.4.1652, François VACHÉ, man. à La Chapelle, époux de Marye GUICHARD, Symon MAROT, vig.n à Saint-Aubin, époux de Jehanne GUICHARD, Michelle GUICHARD, émancipée par justice, belle-sœur dudit MAROT, son tuteur, enfants de feu Nicolas GUICHARD et Michelle HERLUISON, interviennent pour une maison [AD 10 - 2E 66/14]

899 Le 7.4.1654, Simon MAROT, manouvrier à Saint-Aubin, époux de Jeanne GUICHARD, et Robert JACQUES, manouvrier à la Chapelle Godefroy, héritiers de feu Nicolas GUICHARD, vigneron à la Chapelle-Godefroy, et Michelle HERLUISON, avec feu François VACHER et Marie GUICHARD, co-héritier de la succession, se partagent une maison à 5 chas à La-Chapelle-Godefroy.

Le même jour, partage de 5 quartiers 1/2 de terre à La Chapelle-Godefroy entre Simon MAROT, vigneron à Saint-Aubin, époux de Jeanne GUICHARD, Claude LE PAGE, époux de Marie GUICHARD (veuve de François VACHER) et Robert JACQUES, manouvrier demeurant à la Chapelle-Godefroy, époux de Michelle GUICHARD, héritiers de feu Nicolas GUICHARD, vigneron à la Chapelle-Godefroy et Michelle HERLUISON [AD 10 - 2E 66/15]

900 Une Michelle ARLUISON, † & (†) 30.4.1651 Saint-Aubin

Germain, ∞ 12.2.1638 La Chapelle-Godefroy à Anne MONÇOR (?)

Jean, b 15.6.1621 La Chapelle-Godefroy, p Jehan fils de † Jehan GEORGIN, m Jehanne PETILLON

Jeanne, ∞ 13.2.1635 La Chapelle-Godefroy à Simon MAROT, manouvrier à Saint-Aubin

Michelle, ne sait pas signer, marraine à La Chapelle-Godefroy les 4.9.1650, 28.4.1655, b 16.9.1633 La Chapelle-Godefroy, p Caméliam BENOIST, vigneron, signe, m Quentine POPILAR, signe, fille de Nicolas POPILAR, manouvrier, ∞ /1655 à Robert JACQUES, manouvrier à La Chapelle-Godefroy

Marie, ∞(1) à François VACHER; ∞(2) 1650/1654 à Claude LE PAGE

E. Nicolas, ∞ à Nicole CHARBONNET

Nicole, ° 4.4.1702, b le 6, p Nicolas NOEL, domestique au Paraclet, ne sait pas signer, m Nicolle GALLOIS (?), ne sait pas signer, servante de M.r HERLUISON, receveur de la terre et seigneurie de St Aubin, † 18.6.1704, (†) le 19

Marie Anne, ° 13.11.1705, b le 15, p Claude MASSEY, ne sait pas signer, m Marie Anne BOYET, ne sait pas signer

Nicolas Jacques, ° 1.4.1708, b le 2, obiit et (†) 15.9.1708, p Jacque OUDIN, boucher au Paraclet, m Catherine ROSEY, ne sait pas signer

F. Jean le jeune, ne sait pas signer, manouvrier, vigneron à La Chapelle-Godefroy, ! en 1681, parrain à La Chapelle-Godefroy le 12.2.1662, b 23.11.1623 Fontaine-Mâcon, m Jeanne SOUINOT, p Jehan CHAPELOT, & Jehan MAROYS, † & (†) 22.7.1689 La Chapelle-Godefroy, fils d'Edmé G. et Paquette SUYNOT

En 1681, Jean GUICHARD et Pierre GUYOT, manouvriers à La Chapelle-Godefroy, prennent un bail⁹⁰¹.

En 1693, Etienne JUILLET, manouvrier à Tremblay, époux de Jeanne GUICHARD, et Anne GUICHARD, fille de feu Jean, vigneron à La Chapelle-Godefroy, se portant fort pour Robert MAROT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, époux de Claude GUICHARD, vendent un quartier de terre à Fontaine-Mâcon. Elles ne savent pas signer⁹⁰².

901 Le 7.4.1681, Jean GUICHARD et Pierre GUYOT, manouvriers demeurant à La Chapelle-Godefroy, qui ne savent pas signer, prennent de Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Maître Claude PARASTRE, conseiller du roi, contrôleur en l'élection de Nogent/Seine, le bail à titre de loyer de 6 arpents 3 quartiers de terre labourable à La Chapelle-Godefroy, en 2 pièces à La Haute Fosse et Le Chesne Guenard. L'acte est signé "Marie Mauclerc" [AD 10 - 2E 66/27]

902 Le 31.1.1693, Estienne JUILLET, manouvrier demeurant à Tremblay, époux de Jeanne (ou Anne) GUICHARD, Anne (ou Jeanne) GUICHARD, fille de feu Jean, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, qui ne savent pas signer, portant fort pour Robert MAROT, vigneron demeurant à La Chapelle-Godefroy, époux de

∞ 14.8.1653 Fontaine-Mâcon à Marguerite CHAUMARD, † 28.3.1666 La Chapelle-Godefroy, (†) le 29, fille d'Hubert C.

Anne (aussi appelée DAUVET ou COURBONNET), ne sait pas signer, b 3.8.1653 Fontaine-Mâcon, p Jean MOREAU, m Anne BESANCON/BEZANCON, † 5.6.1709 Avant-lès-Marcilly, (†) le 6, ∞ 9.11.1676 La Chapelle-Godefroy à Etienne JUILLET, de la paroisse d'Avant, ne sait pas signer, ° ca 1645, † 23.3.1709 Avant-lès-Marcilly, (†) le 24, fils de Claude J. et Louette CHARPANTIER

Jean, ° ca 1655, (†) 6.4.1675 La Chapelle-Godefroy
Christophe, b 18.3.1657 Fontaine-Mâcon, p M.e Christophe VERNIER, lieutenant de ce lieu, m Anne BELLOT

∞(2) 29.6.1666 La Chapelle-Godefroy⁹⁰³ à Anne BLANC

Edmé, b 7.7.1667 La Chapelle-Godefroy, p M.e Edmé GUYOT, lieutenant en la justice de ce lieu, m Marguerite FRANCOISE, ne sait pas signer, épouse de Jean GALLOIS, meunier, † 19.6.1689 La Chapelle-Godefroy, (†) le 20

Claude (F), ° & b 5.4.1669 La Chapelle-Godefroy, p Nicolas MASSEY, m.re boucher, dem.t à Nogent sur Seyne, signe, Claude PICARD, signe, fille de Pierre PICARD, cabaretier, dem.t audit lieu de Nogent, sans doute ∞ à Robert MAROT

GUICHON

A. Jean, ! en 1573-1578

Jean GUICHON paye censive au seigneur de Saint-Aubin de 1573 à 1578. Il paye pour les héritiers de Jesse MERCIER et il paye à cause de sa femme⁹⁰⁴.

B. Hubert, signe: J Guichon avec paraphe, Maître, prêtre curé de Saint-Aubin en 1621-1622

En 1621 et 1622, Maître Hubert GUICHON, prêtre curé de Saint-Aubin, intervient dans plusieurs documents. Il signe "J Guichon" avec paraphe⁹⁰⁵.

Claude GUICHARD, vendent à Honnête Personne Pierre HERLUISSON, chirurgien demeurant à Fontaine-Mâcon, un quartier de terre à Fontaine-Mâcon. L'acte est signé "P Herluison" avec paraphe.

Le 30.3.1693, Robert MAROT et Claude GUICHARD ratifient la vente. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/32]

903 Témoins: Jean BLANS et Pierre GUYOT

904 Jehan GUICHON paye censive à Saint-Aubin pour les hoirs de Jesse MERCIER en 1573; il paye à cause de sa femme en 1575-1576; il paye en 1577-1578 [AD 10 - E* 2881]

905 Le 13.10.1621, mention de Maître Hubert GUICHON, prêtre curé de Saint-Aubin, qui signe "J Guichon" avec paraphe.

Le 10.11.1622, reçu de Hubert GUICHON, prêtre, à Maître Bon CLEREAU, pour Madame du Paracllet.

Le 5.10.1622, transaction entre Maître Hubert GUICHON, prêtre curé de Saint-Aubin, et Maître Bon CLEREAU, en

GUILLAUME

La famille GUILLAUME semble avoir été fondée par Noël, qui épouse en 1588 à Saint-Aubin une fille de Sébastien DIRESENE. Fiacre et Noël GUILLAUME, cités frères en 1643, sont sans doute ses fils. Toutefois, on ne trouve aucune autre trace d'un Noël GUILLAUME après 1633; Fiacre semble plutôt avoir été le frère de Nicolas GUILLAUME qui a pu avoir été appelé Noël par confusion avec son père dans l'acte de 1643.

A. Colin, ! en 1507

En 1507, Jean DOURY paye censive au seigneur de Saint-Aubin pour un saussois qu'il a acquis de Collin GUILLAUME⁹⁰⁶.

B. Noël, ne sait pas signer, manouvrier, ! en 1595-1612, (†) ?12.1633, ∞ 30.1.1588 à Jeanne DIRESENE, fille de Sébastien D., † /1588

En 1606, Noël GUILLAUME, manouvrier à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paracllet le bail d'un demi-arpent de terre planté en vigne à Pothière et s'engage à en amener les raisins au pressoir de l'Abbaye. Il ne sait pas signer⁹⁰⁷.

Noël GUILLAUME paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1595. Il paye pour un quartier de terre qu'il a eu de Nicolas MIGOURDIN. Jean DIRESENE paye pour Noël GUILLAUME en 1595⁹⁰⁸.

En 1609, Noël GUILLAUME, manouvrier à Saint-Aubin, déclare 25 cordes de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁹⁰⁹.

Noël GUILLAUME paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1612⁹¹⁰.

l'absence de Maître Jehan BARDY

Le 30.9.1621, mention de Maître Hubert GUICHON, prêtre curé de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 11]

906 Jeh. DORY paye censive en 1507 pour un saussois qu'il a acquis de Collin GUILLM. [AD 10 - E* 2880]

907 Le 19.12.1606, Noel GUILLAUME, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière emphytéotique des religieuses du Paracllet 1/2 arpent de terre édifié en vigne à Pothière et s'engage à en amener les raisins au pressoir de l'Abbaye. Il ne sait pas signer [AD 10 - 24 H 118]

908 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Noel GUILLE. paye censive pour un quartier de terre qu'il a eu de Nicolas MIGOURDIN en 1595 - il doit lods et ventes -; Jehan DIRESENE paye pour Noel GUILLE. en 1595; Noel GUILLE. paye pour un quartier de terre en la coste des Garennes en 1610 [AD 10 - E* 2883]

909 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 29.9.1609 de Noel GUILLAUME, qui ne sait pas signer, manouvrier demeurant à St-Aubin, à cause de Jehanne DIRESENE, sa femme, pour:

➤ un quartier de terre audit Saint Aubin au lieudit les garanes, entre Pasquet DIRESENE et Jehan DIRESENE, plusieurs et sur les terres des garanes

➤ un total de 25 cordes de terre [AD 10 - E* 2874]

910 Noel GUILLAUME paye censive à Saint-Aubin en 1612 [AD 10 - E* 2881]

B. (?) NN.

En 1643, Noël ou Michel GUILLAUME et Fiacre GUILLAUME, son frère, déclarent au censier de l'Abbaye du Paraclet une maison appartenant en 1575 à Jean LAURENT, boulanger à Saint-Aubin^{911, 912}.

Sont frères:

Noël, ! en 1643, Michel ou plutôt Nicolas

Fiacre, ! en 1643

B.1. Fiacre, vigneron, ! en 1623-1657, ° ca 1582, (†) en 1662

En 1623, Jacques ADAM et Fiacre GUILLAUME sont cités ensemble pour avoir repris une maison déclarée en 1532 par Jean ROMILLY l'aîné⁹¹³ et une autre maison déclarée en 1532 par Martin MIGOURDIN et la femme et héritiers de Jacques MIGOURDIN⁹¹⁴.

En 1638, Fiacre et Nicolas GUILLAUME déclarent ensemble 3 pièces de vigne au censier de l'Abbaye du Paraclet⁹¹⁵.

En 1644, Fiacre GUILLAUME est assigné avec d'autres témoins de Saint-Aubin pour une enquête sur le bois de Pont/Seine. Il est absent et sa fille répond pour lui⁹¹⁶.

En 1657, Fiacre GUILLAUME, vigneron, déclare 3 arpents, 89 cordes et demie de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁹¹⁷.

En 1703, Pierre MUGUET déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet un bien de Claude CHARONNAT, acquis de rétrocession de Geneviève GUILLAUME, veuve de Sébastien MEROSSE, héritière de Fiacre GUILLAUME, son père⁹¹⁸.

∞ à Catherine GRILLAT, probablement fille de Paquet G.

Etiennette, ∞ à Edmé BOUTET

Jacques, b 26.3.1615, p Jacques CAULAY et Nicolas GRILLAT, m Denise GRILLATTE

Jeanne, b 16.5.1618, m Jehanne MERLINE, p Claude SOMILLON, m Janne GRILLATTE, peut-être (†) 2.10.1671 (60 ans), ∞ 13.7.1642 à Jean BAZIN, † /1671

Geneviève, sage-femme, mendiante, ° ca 1617, (†) 9.8.1697⁹¹⁹, "a tesmoigné une grande résignation à la volonté de dieu", ∞ 17.11.1662 à Sébastien MEROSSE, de Crancey, † /1697, ∞(1) à Hélène LIBRÉ, (†) 12.9.1662 Crancey (50 ans et plus)

Claude, ∞ à Denise BLANCHARD

B.1.A. Claude, vigneron, bûcheron, ! en 1654-1655, (†) 2.5.1663

En 1654, Claude GUILLAUME, vigneron à Saint-

914 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les hoirs Martin MIGORDIN déclarent:

➤ une maison et accin entre les hoirs Pierre GIRARD et Jacques MIGORDIN

➤ 1 arpent de vigne au Houssoy

Le 3.5.1532, Martin MIGORDIN et la femme et héritiers de Jacques MIGORDIN déclarent une maison et accin, payé par Martin MIGORDIN en son nom et se faisant fort pour ses co-héritiers (en 1623 à Fiacre GUILLAUME et Jacques ADAM, en 1643 à Guillaume le petit MIGOURDIN)

Dans un censier non daté, Martin MIGORDIN et la femme et héritiers de Jacques MIGORDIN déclarent:

➤ une maison et accin entre les hoirs Pierre GIRARD et Jacques MIGORDIN

➤ 1 arpent de vigne au Houssoy [AD 10 - 24 H 81bis]

915 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de Fiacre et Nicolas GUILLAUME (3 fois) [AD 10 - 24 H 105]

916 Dans une assignation de témoins concernant le bois de Pont le 25.5.1644 apparaissent Saint-Aubin :

➤ Aubin et Edmé FONTAINE, père et fils

➤ Jean BASIN, vigneron, parlant à Edmé FONTAINE son voisin

➤ Fiacre GUILLAUME, parlant à sa fille

➤ Maître Claude LAURENCEAU, élu en l'élection de Nogent

➤ Jean DROUART, manouvrier, parlant à Julien VOICTERIN proche voisin

➤ Richard QUINSON, parlant audit Julien VOICTERIN

➤ Jean LENFANT, vigneron, parlant à Fiacre DIRESNE

➤ Anthoine BOSSUAT parlant à sa femme

➤ Fiacre CAILLÉ, parlant à sa sœur [AD 10 - E* 2811]

917 Déclaration du 16.9.1657 de Fiacre GUILLAUME, vigneron, pour 3 arpents, 89 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

918 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît Pierre MUGUET, manouvrier à Saint-Aubin pour un bien à Claude CHARONNAT, acquis de rétrocession de Geneviève GUILLAUME, veuve de Sébastien MEROSSE, héritière de Fiacre GUILLAUME, son père [AD 10 - 24 H 58]

919 En présence de ses neveux et nièces

911 Déclaration au terrier de 1575 de Jehan LAURENT, boulanger à Saint-Aubin, pour une maison, plus tard à Nohel GUILLAUME et Fiacre, son frère, en 1643 [AD 10 - 24 H 118]

912 Révision du terrier de Saint-Aubin en 1623, déclaration de 1576 de Jehan LAURENT, boulanger à Saint-Aubin, reprise par Michel GUILLE., reprise par Edmé FONTANE, reprise par Guille. MIGOURDIN [AD 10 - 24 H 118]

913 Censier de l'Abbaye du Paraclet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan ROMILLY l'aîné déclare une maison, accin et jardin entre les hoirs Thibault GAULTIER et les hoirs Jacquin MIGORDIN, la voie commune et Estienne VOITERIN

Le 3.5.1532, Jehan ROMILLY l'aîné déclare une maison et accin, Gillette veuve de feu Colin dit COLAS (peut-être DU CLOS ?) se fait fort dudit ROMILLY (en 1623 à Jacques ADAM et Fiacre GUILLAUME)

Dans un censier non daté, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

Aubin, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet un demi-arpent de vigne à Pothière⁹²⁰.

En 1655, Claude GUILLAUME et d'autres bûcherons de Saint-Aubin sont cités dans une recette des coupes de bois⁹²¹.

En 1683, Geneviève, fille de feu Claude GUILLAUME, vigneron à Saint-Aubin, et Denise BLANCHARD, sa mère, assistée de sa dite mère, toutes deux de présent au service des religieuses du Paraclet, prennent de l'Abbaye du Paraclet le bail pour 99 ans d'une maison à deux chas rue de Courmont. Elles savent pas signer. Un acte de 1699 fait état d'une place où il y avait autrefois une maison, abandonnée par Geneviève GUILLAUME qui a laissé démolir la maison⁹²².

∞ 25.11.1653 à Denise BLANCHARD, ne sait pas signer, au service des abbesses du Paraclet, probablement fille de Guillaume B.

Claude, b 6.9.1654, p Claude ROSEY, m Jeanne PICHON, ∞ à Edmée VOITRIN

Geneviève, servante au Paraclet, b 15.6.1657, p Edmé ROZÉ, m Genevieve GUILLAUME, ∞ à Hugues MEZARD

Nicolas, ne sait pas signer, au Mériot, b 15.1.1660, p Nicolas ROBELIN, m Jaquette SOMILLON

Théodore, ° & b 28.1.1662, p Honorable Homme Théodore DE ROUSSET, huissier royale de Nogent, m Anne THONNELIER, ∞ à Marguerite RENVOYÉ

B.1.A.1. Claude, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, ! en 1674, † 20.2.1696, (†) le 21, "a tesmoigné une parfaite résignation à la volonté de dieu"

En 1674, Claude fils de Claude GUILLAUME et Antoine fils de Fiacre CAILLÉ, vigneron à Saint-Aubin, passent un marché avec le seigneur de

Fontenay et La Croslière⁹²³.

En 1696, Jean MAISTRE, vigneron à Saint-Aubin, promet de payer la dernière quittance de sa part de la moitié du loyer des bois taillis que ledit MAISTRE tenait avec feu Claude GUILLAUME⁹²⁴.

En 1708, Charles ROUSSAT, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail d'une pièce de terre abandonnée depuis 20 à 25 ans et d'une pièce délaissée en friche par Claude GUILLAUME, manouvrier à Saint-Aubin, héritier de Claude GUILLAUME son père⁹²⁵.

∞ 6.2.1679 à Edmée VOITRIN, ° ca 1653/1660, † 16.11.1690, (†) le 17, fille de Nicolas V., † /1679, et Marguerite MAISTRE

Marie, b 23.4.1680, "baptisée en cas de nécessité par Claude GALLION, m.e chyrurgien", p Claude fils de † Matt. BAILLET, m Marie VOITRIN, tante, † 19.5.1697, (†) le 20

Nicolas, ° & b 19.9.1684, p Nicolas GUILLAUME, m Edmée EURAT

Marie, ° 13.12.1686, b le 14, p Claude LAURENT, lab., m Marie BABELIN

Jeanne, ° & b 21.10.1690, p Claude ANCEAU, ne sait pas signer, m Jeanne THOMAS, ne sait pas signer

∞(2) 12.2.1691 à Françoise ROY, demeurant à Bernière, paroisse Saint-Laurent de Nogent/Seine, fille de Jean R. et Françoise GRILLAT, ne sait pas signer

Claude, ° & b 15.12.1691, obiit, p Lonet CHAILLÉ, manouvrier, ne sait pas signer, m Anne GRILLAT, ne sait pas signer

Françoise, ° 14.3.1693, b le 15, p Edmé GUILLEMARD, signe: Edmé Guillemard, avec paraphe, fils d'André G. et Anne GRILLAT, m Marie CHAILLY, ne sait pas signer, fille de † Edmé C. et † Catherine GRILLAT

Claude, ° & b 26.3.1695, p Claude DIRESENE, manouvrier, ne sait pas signer, m Marie ADAM, ne sait pas signer, épouse de Paschal GRILLAT

B.1.A.2. Théodore, ne sait pas signer, manouvrier, vigneron, syndic en 1700, ! en 1688-1700

En 1688, Théodore GUILLAUME, vigneron à Saint-

920 Le 29.6.1654, Claude GUILLAUME, vigneron demeurant à Saint-Aubin, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

➤ 1/2 arpent de vigne à Pothière [AD 10 - 24 H 118]

921 Le 14.6.1655, recette des coupes de bois de Anthoine BLENCHARD, Bonifasse CHEUREAU, Hiérosme LARIBE, Esmé ROSÉ, Edmé BOUTET, Claude GUILLAUME, Simon MAROT, Nicolas CADET, Michel VALÉE, Jehan DESJARDINS, Jehan RIVIERE, Aubin ANCEAU, Guillaume et Blaise LARIBE, Guion COLLET, tous bûcherons [AD 10 - E* 2803]

922 Le 12.5.1683, Geneviève GUILLAUME, fille de feu Claude G., vigneron demeurant à Saint-Aubin, et Denise BLANCHARD, sa mère, assistée de sa dite mère, toutes deux de présent au service des religieuses du Paraclet, et ne savent pas signer, prend des religieuses du Paraclet un bail emphytéotique de 99 ans pour une maison à deux chas couverte de chaume, cour, jardin, accin contenant 3 quartiers, rue de Courmont

Le 24.12.1699, Claude ROSEY, vigneron demeurant à Saint-Aubin, prend des religieuses du Paraclet un bail de 9 ans pour une place où il y avait autrefois une maison, abandonnée par Geneviève GUILLAUME qui a laissé démolir la maison [AD 10 - 24 H 118]

923 Le 2.11.1674, Antoine fils de Fiacre CAILLÉ, Claude fils de Claude GUILLAUME, vigneron à Saint-Aubin, font un marché avec Pompée DARNOUL, écuyer, seigneur de Fontenay et La Croslière [AD 10 - 2E 66/25]

924 Le 26.8.1696, Jean MAISTRE, vigneron à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, promet de payer à Honorable Homme Jean BABELIN, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, qui signe "J Babelin" avec paraphe, 49 livres pour dernière quittance de sa part de la moitié du loyer des bois taillis que ledit MAISTRE tenait avec feu Claude GUILLAUME [AD 10 - 2E 66/33]

925 En 1708, Charles ROUSSAT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend des religieuses du Paraclet le bail d'une pièce abandonnée depuis 20 à 25 ans et d'une pièce délaissée "en pleux" par Claude GUILLAUME, manouvrier à Saint-Aubin, héritier de Claude GUILLAUME son père [AD 10 - 24 H 58]

Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- pour sa tante Geneviève GUILLAUME, veuve de Sébastien MÉROSSE
- pour son frère Nicolas GUILLAUME, demeurant au Mériot, et Claude GUILLAUME, leur père⁹²⁶.

En 1700, Théodore GUILLAUME, intervient comme syndic des habitants de Saint-Aubin⁹²⁷.

En 1703, Théodore GUILLAUME, vigneron à Saint-Aubin, déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet:

- un acquis de Geneviève GUILLAUME (sa tante), veuve de Sébastien MEROSSE
- des biens comme héritier de Claude GUILLAUME, son père.
- avec Pierre MOREAU et Nicolas VAILLANT, ledit VAILLANT aux droits de Simon PRUDHON, lui-même aux droits de Gabriel BENOIST (époux de Barbe MOREAU) un bail fait par Anne AUBERT, veuve de Claude MOREAU (leurs parents et beaux-parents)⁹²⁸.

En 1703, Denis BUISSOT déclare au censier de l'Abbaye du Paraclet un acquis de Théodore GUILLAUME, qui procède de Claude GUILLAUME⁹²⁹.

∞ 26.6.1685 à Marguerite RENVOYÉ, ° ca 1657, (†) 27.9.1686, "elle a été très constante pendant sa longue maladie et a reçu les sacrem. avec beaucoup de devotion et une entière resignation a la volonté de Dieu", fille de François R., † /1685, et Pierrette PHILIPPON

926 En 1688, déclaration de Théodore GUILLAUME, vigneron à Saint-Aubin:

- pour sa tante Geneviève GUILLAUME, veuve de Sébastien MÉROSSE
- pour son frère Nicolas GUILLAUME, demeurant au Mériot, de Claude GUILLAUME leur père [AD 10 - 24 H 105]

927 Le 27.6.1700, interviennent plusieurs habitants de Saint-Aubin avec Théodore GUILLAUME, syndic, et Michel ANCEAU, greffier [AD 10 - 2E 66/37]

928 Dans un terrier du 7.2.1703 apparaît Théodore GUILLAUME, vigneron à Saint-Aubin, pour un acquis de Geneviefve GUILLAUME, veuve de Sébastien MEROSSE, et comme héritier de Claude GUILLAUME son père.

Ledit Théodore GUILLAUME, Pierre MOREAU et Nicolas VAILLANT, vigneron à Saint-Aubin, ledit VAILLANT aux droits de Simon PRUDHON, lui-même aux droits de Gabriel BENOIST, pour un bail d'Anne AUBERT, veuve de Claude MOREAU [AD 10 - 24 H 58]

929 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît Denis BUISSOT, menuisier à La Chaulme, pour un acquis de Théodore GUILLAUME, qui procède de Claude GUILLAUME [AD 10 - 24 H 58]

Edmée, ° 21.3.1686, b le 22, "baptisée à la maison par Geneviefve GUILLAUME sage fe. en cas de nécessité", p Pierre MOREAU, vigneron, m Edmée VOITRIN, épouse de Claude GUILLAUME, vigneron, † & (†) 10.3.1692

∞(2) 28.10.1686 à Simone MOREAU, ° ca 1665, † 3.2.1715, (†) le 4, fille de Claude M., † /1686, et Anne AUBERT

Edmé, ° & b 7.10.1687, p Edmé fils de Edmé VAILLANT, vigneron, m Marie fille de M.e Jean BABELIN, p.r fiscal, et Dame Jeanne BILLOU, † & (†) 19.1.1702

Geneviève, ° 20.2.1690, b le 21, p Anthoine MASSEY, ne sait pas signer, m Geneviefve PROTIN, ne sait pas signer

Denis, ° 12.1.1692, b le 13, p Denis BUYSSOT, m Jeanne RENVOYÉE, † 17.3.1704, (†) le 18

Claude, ° 18.3.1694, b le 19, p Claude ANCEAU, manouvrier, ne sait pas signer, m Edmée LANGOT, La Chapelle Godefroy, ne sait pas signer, ∞ à Edmée MASSÉY

Edmée, ne sait pas signer, ° 9.11.1695, b le 10, p Jean MOREAU, lab.r, ne sait pas signer, m Edmée MAISTRE, ne sait pas signer, fille de Jean M. et Fallette BAZIN, ∞ 3.2.1717 à Edmé HEDRIT, ne sait pas signer, ° ca 1687, fils de Michel H., † /1717, et Marthe VOITRIN, ne sait pas signer

Marie, ne sait pas signer, ° 19.2.1697, b le 20, p Michel BABELIN, lab.r, signe: Michel Babelin, m Marie MASSEY, ne sait pas signer, ∞ 21.11.1719 à François DANTIGNY, signe: François Dantigny, ° ca 1697, fils de Fiacre D., † /1719, et Marie MOUTON, ne sait pas signer

Jean, signe: Jean Guillaume, ° & b 1.2.1699, p Jean BUYSSOT, ne sait pas signer, fils de Claude B., menuisier, et Anne NOEL, m Anne PETIT, ne sait pas signer, fille de Hierosme P., cabartier, et Anne GOUBAULT, † & (†) 7.11.1719, a reçu le sacrement des infirmes

Jeanne, b 10.4.1701, p Lupien PRUDON, signe: L Prudhon, fils de Simon P., m Jeanne PETIT, ne sait pas signer, fille de Hieremie P., † & (†) 1.10.1701

B.1.A.2.A. Claude, signe: Claude Guillaume, ∞ 29.1.1720 à Edmée MASSÉY, ne sait pas signer, ° ca 1698, fille de Edmé M., † /1720, et Marie VOITRIN, ne sait pas signer

Marie, ° & b 15.1.1721, obiit 17.2.1721, (†) le 18, p Denÿs BOIVIN, La Chapelle Godefroy, ne sait pas signer, m Marie ANCEAU, ne sait pas signer

B.2. (?) Nicolas, ! en 1635-1642, † & (†) 18.11.1650

En 1635, un jugement en faveur de l'Abbaye du Paraclet condamne le seigneur de Saint-Aubin de ne plus à l'avenir faire procéder par saisie sur les blés et farines qui seront conduits par les meuniers du moulin de l'Abbaye du Paraclet, avec main-levée des saisies faites sur Nicolas GUILLAUME et Nicolas VOITRIN⁹³⁰.

930 Le 29.10.1635, suite au jugement pour les religieuses

En 1638, Nicolas GUILLAUME, déclare une vigne au censier de l'Abbaye du Paraquet. HEDRY reprend cette vigne. Dans le même censier, Fiacre et Nicolas GUILLAUME déclarent ensemble 3 pièces de vignes⁹³¹.

En 1642, Nicolas GUILLAUME fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin⁹³².

En 1643, Nicolas GUILLAUME reprend une maison et accin rue au Rasles déclarée en 1532 par Joachim GILLES et reprise en 1623 par Denis LECLERC⁹³³.

∞ à Jeanne GERMAIN

Antoinette, b 13.9.1626, p Anthonesne BOSSUOT, m Catherine GRILLAR, épouse de Fiacre GUILLE.

Geneviève, ! en 1646

Barbe, b 27.1.1630, p Guillaume MIGOURDIN, m Barbe GOUBAULT

Perrette, b 1.6.1634, p Pierre fils de † Jean BARBOTIN, m Marie épouse de Gérard DE ROY, probablement (†) 25.10.1677 (ca 46 ans), ∞ /1665 à Pierre GALOIS, drapier

Pierre, b 6.6.1641, p Pierre MESTRE, m Jehanne GOUBAULT

C. Jean, ∞ 10.2.1630 à Anne DISEME (?)

D. Jean, † /1715, ∞ à Marie COURTOIS

Michel, de Nogent/Seine, ° ca 1685, ∞ à Sire COLLET

D.1. Michel, ne sait pas signer, manouvrier, † 30.1.1716, (†) le 31, a reçu le sacrement des infirmes, ∞ 3.7.1715 à Sire COLLET, ne sait pas signer, ° ca 1687/1688, fille de Louis C. et Marie MALLEVAL, ∞(2) 24.11.1718⁹³⁴ Avant-lès-Marcilly à Fiacre PONCE, ne sait pas signer, manouvrier, demeurant à Avant-lès-Marcilly, ° ca 1682, ∞(1) à Anne CHASSEIGNE NN. (F), ° 9.5.1716, "dûment baptisée à la maison par Françoise VERNIER sage femme, à cause du danger de mort", (†) 10.5.1716

E. Edmé, † /1716, ∞ à Marie PENAILLE, † /1716

Claire, ne sait pas signer, ° ca 1692, ∞ 12.10.1716 à Jean ROHAR, ne sait pas signer, ° ca 1668, ∞(1) à Anne BEGAT

GUILLEMARD

La famille GUILLEMARD semble être originaire de

du Paraquet contre Jehan NUGAULT, écuyer, seigneur en partie de Saint-Aubin, de ne plus à l'avenir faire procéder par saisie sur les blés et farines qui seront conduits par les meuniers du moulin de l'Abbaye du Paraquet avec main-levée des saisies faites sur Nicolas GUILLAUME et Nicolas VOITERIN.

Annonce faite à:

- Jean NUGAULT, absent, parlant à Nicolas ANCEAU son proche voisin
- Maître Denis DONDEAU, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Saint-Aubin, parlant à Denis son fils
- Richar GARNIER, fermier des défauts et amendes de cette justice, parlant à Maître Bon CLEREAU son voisin [AD 10 - 24 H 66]

931 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraquet à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Déclaration de Nicolas GUILLAUME, plus tard, c'est EDRY qui en jouit

Déclaration de Fiacre et Nicolas GUILLAUME (3 fois) [AD 10 - 24 H 105]

932 Dans un censier de Saint-Aubin de 1642 apparaît Nicollas GUILLAUSME [AD 10 - E* 2879]

933 Censier de l'Abbaye du Paraquet à Saint-Aubin:

Les 13.9.1530 et 21.4.1531, les hoirs de Collin GILLES déclarent une maison, accin et pourpris rue aux Rasles, entre Jehan GALLOIS et Colin SYMON, les héritiers Guillaume NUGAUX (?)

Le 3.5.1532, Joachim GILLES déclare une maison et accin rue au Rasles (en 1623 à Denis LECLERC, en 1643 à Nicolas GUILLAUME)

Le 18.6.1548 et dans un censier non daté, Joachim GILLES déclare une maison, accin et pré rue au Rasle, entre la veuve Thibault BROCARD et la veuve Jehan VOTON, la dite rue et ... [AD 10 - 24 H 81bis]

934 Témoins: Louis COLLET, signe: Louis Collet, père de l'épouse, Claude PROTIN, signe: C. Protin, Pierre COLLET, signe: 'Pierre Collet'

Quincey^{935, 936, 937, 938} où Jean GUILLEMARD et Jeanne DRESNE vivaient au début du XVII^e siècle. Toutefois, au cours du XVI^e siècle sont cités à Saint-Aubin deux membres de cette famille: Edmé, héritier de Jehan LE HUCHER, et Gilles.

A. Jean, laboureur à Quincey, ! en 1552

En 1552, Jean GUILLEMARD, laboureur à Quincey, vend un demi-arpent de terre à Quincey qu'il avait naguère acquis d'Edmond DOSSY, tisserand de toile à Quincey, et Catherine BALLIGAULT, sa femme, à elle advenu par le décès de Madeleine PAYANT sa mère, en droit de retrait lignager⁹³⁹.

935 Le 21.5.1538, lors d'un interrogatoire, Mathurin LANGLOYS, manouvrier à Quincey, âgé de 36 ans ~, cite Pierre GUILLEMARD, Jean PAYEN et Jehan COLLARD [AD 10 - E* 2801]

936 Un Claude GUILAMART ∞ 16.1.1588 Quincey à Jacqueline, fille de feu François MARLIN

937 A Nogent/Seine:

- Anthoine, fils de feu Charles GUILLIEMART, de Quincey, ∞ 28.5.1581 Denise, fille de Jean CHARPENTIER, d'Avant
- Nicolas, fils de feu Charles GUILLIEMART, de Quincey, ∞ 25.6.1581 Jehanne, fille de feu Edmé PICART, de Ferreux

A Quincey:

- Claude, fils de Charles GUILMARD est parrain le 7.10.1583
- Charlotte, fille de Gilles GUILLEMARD est marraine le 3.1.1584

A Ferreux:

- Nicole fille de feu Charles GUILLEMARD, ∞ 31.1.1574 Gabriel fils de feu Tristan FRANÇOIS
- Charles GUILLEMARD, (†) 5.11.1573, ses exécuteurs testamentaires sont Anne, sa veuve, et Jehan COUSTURIER

938 Le dernier.2.1529, comparaissent pour dégradation en la garenne de Pont: Gillet LYETART, Jehan GUILLE. (GUILLEMAR), Gillet PAYEN, Pierre COUSTURIER, Phle BONNERAT, la veuve de Thomas MOTET, la veuve d'Estienne DU CLOZ, Jehan ROSEY, Clément BAILLIGAULT, la veuve de Jehan DES MASSUES, la veuve de P.re DU CLOZ, Pierre DU CLOZ le jeune, Gillet GALLOIS, George BOURBOTIN, Denis DU CLOS, Maturin COURONNEAU, Jehan COURONNEAU, Jehan LE HUCHER [AD 10 - E* 2801]

939 Le 18.10.1552, Jehan GUILLEMARD, laboureur à Quincey, vend à Honorable Homme Claude AYMERY, sergent royal à Nogent, 1/2 arpent de terre à Quincey qu'il avait naguère acquis d'Edmon DOSSY, tisserand en toile à Quincey, et Katherine BALLIGAULT, sa femme, à cause d'elle, en droit de retrait lignager.

Le 30.9.1552, Edmon DOSSY, tisserand en toile demeurant à Quincey, âgé de 25 ans ~, à cause de Katherine BALLIGAULT - qui ratifie la vente le 10.10.1552 -, sa femme, vendent à Honorable Homme Claude AYMERY, sergent royal aux bailliage et prévôté de Nogent/Seine, 1/2 arpent de terre à Quincey advenu à ladite Katherine par le décès de Magdeleine PAYANT sa mère [AD 10 - E* 2938]

B. Edmé, ! en 1558-1562 à Quincey ou Saint-Aubin, ∞ à une petite-fille de Jean LE HUCHER

En 1558 et 1562, Edmé GUILLEMARD, à cause de sa femme, et consorts, héritiers de Jean HUCHER s'opposent à l'Abbaye du Paraclet à propos d'un bail pris en 1488 par ledit HUCHER (voir la fiche de Jean HUCHER).

En 1559, Edmé GUILLEMARD prend du roi un bail de 23 arpents de terre à Quincey, et un autre bail de 28 arpents⁹⁴⁰.

En 1559, Edmé GUILLEMARD et Pierre BARBOTIN, laboureurs à Quincey, sont cautions de Jean BALLIGAULT, meunier, pour le bail du moulin du Paraclet⁹⁴¹.

C. Gilles, ! en 1594-1621

En 1594, Gilles GUILLEMARD figure parmi les héritiers de Maître Nicole DESQUAINS (oncle de son épouse)⁹⁴².

Dans le terrier de Quincey de 1620-1621, Gilles GUILLEMARD, manouvrier à Quincey, déclare 8 arpents 28 cordes de terre à Quincey. Il partage un septième d'une aulnois avec Guillaume THOMAS, Nicolas DU POING, les héritiers de Claude BARBOTIN, Guillaume DU CLOS et d'autres⁹⁴³.

∞ à Charlotte DUCLOS, marraine le 3.1.1584 à Quincey, fille de Nicolas D.

Charlotte, marraine le 3.1.1584 à Quincey

D. Jean, vigneron, manouvrier, ! en 1623-1643, ! parrain les 6.4.1614 et 22.7.1615 à Quincey, ° ca 1590, (†) 7.3.1645

En 1623, Jean GUILLEMARD est cité pour avoir repris un demi-arpent de vigne au Houssoy déclaré

940 Le 6.8.1559, Edmé GUILLEMARD prend du roi le bail de 23 arpents de terre à Quincey. Le même prend le bail de 28 arpents au même [AD 10 - E 113]

941 Le 11.6.1559, Jehan BALLIGAULT, meunier demeurant au moulin du Paraclet prend des religieuses du Paraclet le bail pour 9 ans du moulin du Paraclet, avec Sainctin COUSTURIER, foulon de draps demeurant à Quincey, son gendre. Sont cautions: Edmé GUILLEMARD et Pierre BARBOTIN, laboureurs demeurant à Quincey [AD 10 - 24 H 3]

942 Déclaration du censier de 1594 des hoirs de M. Nicolle DESQUAINS: Jehan MAROTTE pour 2 parts, Jehan SEURTIN, Quentin DUCLOS, Gille GUILLEMARD, Guille. DUCLOS, Agnes DUCLOS et Guille. DESQUAINS [AD 10 - E* 2883]

Note:

- Jehan SEURTIN, époux de Marguerite DESQUAINS
- Quentin, Guillaume, Charlotte (épouse de Gilles GUILLEMARD) et Agnès DUCLOS enfants de Nicolas D. et Barbe DESQUAINS

943 Dans le terrier de Quincey de 1620-21, Gille GUILLEMARD, manouvrier à Quincey, déclare le 10.5.1620, 8 arpents 28 cordes de terre à Quincey. Il possède une maison à 2 chas, 1/7 d'aulnois avec Guillaume THOMAS, Nicolas DU POING, les hoirs Claude BARBOTIN, Guillaume DU CLOUST et d'autres [AD 10, E prov 157-158 & E* 2933]

en 1532 au censier de l'Abbaye du Paraclét par les héritiers de Jean MERLIN⁹⁴⁴.

En 1643, Jean GUILLEMARD, intervient avec d'autres bûcherons de Quincey et Saint-Aubin⁹⁴⁵.

La déclaration de Jean GUILLEMARD au censier du seigneur de Quincey est payé par Jean CAILLÉ (son gendre) de 1647 à 1651, sa veuve en 1652, et Jean FONTAINE, époux de la veuve en 1653⁹⁴⁶.

∞ /1623 à Jeanne DIRESNE, probablement (†) 17.11.1652

Jean, b 24.9.1623 Quincey, p Jehan DUREAU, m Marie THOMAS, ∞ à Catherine GALLOIS

Charlotte, ne sait pas signer, ! en 1644, probablement ∞(1) à Jean CAILLIÉ, ∞(2) /1653 à Jean FONTAINE

En 1653, Jean FONTAINE intervient dans le censier de Quincey pour avoir épousé la veuve de Jean CAILLÉ⁹⁴⁷.

Guillaume, b 6.1.1631 Quincey, p Guillaume LARIBLE, m Louise GUILLEMARD

Claude (F), b 29.1.1634 Quincey, p Claude BROCC, m Claude JOUET

Aubin, b 24.3.1636 Quincey, p Aubin ANCEAU, m Jehanne CAILLE, ∞ à Edmée CHARPENTIER

D.1. Jean, signe J Guillemar avec paraphe, laboureur, tailleur d'habits, ! en 1648-1662, (†) 6.7.1675

Jean GUILLEMARD est cité pour avoir repris des vignes déclarées en 1638 par Jean L'ENFANT d'une part et la veuve de Claude FONTAINE d'autre part⁹⁴⁸.

944 Censier de l'Abbaye du Paraclét à Saint-Aubin: Les 13.9.1530 et 21.4.1531, Jehan MERLIN déclare:

➤ 1/2 arpent de terre en Bruslé

➤ 1/2 arpent de vigne au Houssoy

Le 3.5.1532, Ambroise SIMON, Estienne MERLIN et Jehan CALLOT (CALET), héritiers de Jehan MERLIN déclarent:

➤ 1/2 arpent de terre en Bruslé (Laurent MASSEY et Nicolas GRILLAT tiennent en 1623)

➤ 1/2 arpent de vigne au Houssoy (Jean GUILLEMARD tient 1 quartier en 1623)

Le 18.6.1548 et dans deux censiers non datés, même déclaration [AD 10 - 24 H 81bis]

945 Le 7.3.1643, apparaissent Jehan BARBOTIN, Jehan VOUCOLOURS et son fils, Aubin ANCEAU et ses enfants, Ambroise et Hiérosme et Guillaume LARIBE et son gendre, et Charles FONTAT, bûcherons; Jehan GUILLEMARD, Mathieu BAILLET, Claude COLLET et son frère, bûcherons [AD 10 - E* 2803]

946 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Jean GUILLEMARD paye en 1646, Jean CAILLÉ en 1647-1651, sa veuve en 1652, Jean FONTAINE, époux de la veuve en 1653 [AD 10 - E* 2932]

947 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, Jean CAILLÉ, laboureur, paye en 1648-1651, sa veuve paye en 1652-1653, Jean FONTAINE a épousé la veuve en 1653 [AD 10 - E* 2932]

948 Le 7.12.1638, Jacques BAILLET, mesureur et arpenteur juré demeurant à Saint-Aubin, arpente les vignes des religieuses du Paraclét à Pothière et en Lessard. A Pothière:

Entre 1646 et 1654, Jean GUILLEMARD, Jean CAILLÉ et Etienne GENNERAT payent la contribution de Louise GUILLEMARD au censier du seigneur de Quincey⁹⁴⁹.

En 1648, Jean GUILLEMARD représente Sébastien FONTAINE, poursuivi devant la justice de Saint-Aubin pour un délit de bois⁹⁵⁰.

En 1652, Jean GUILLEMARD, tailleur d'habits à Saint-Aubin, prend le bail d'une maison dans le faubourg de Nogent/Seine. Il signe "J Guillemar" avec paraphe⁹⁵¹.

En 1662, Jean GUILLEMARD et trois autres habitants de Saint-Aubin prennent de l'Abbaye du Paraclét le bail des dîmes de grains de Saint-Aubin. Il signe "J Guillemar" avec paraphe⁹⁵².

∞ 3.7.1645 à Catherine GALLOIS, ne sait pas signer, † 29.11.1667, "subitement", (†) le 30, fille de François G., signe: F Gallois, et Denise LE ROUX

Déclaration de J. LENFANT, plus tard à Jean GUILLEMARD

En L'Essart:

Déclaration de la veuve Claude FONTAINE, plus tard à Jean GUILLEMARD [AD 10 - 24 H 105]

949 Dans le censier de Quincey de 1646-1654, la déclaration de Louise GUILLEMARD est payée par Jean CAILLÉ, Jean GUILLEMARD et Estienne GENNERAT [AD 10 - E* 2932]

950 Dans une enquête du 11.2.1648 sont cités:

➤ Sébastien FONTAINE. On a trouvé en sa maison, dans un petit bas coté du logis, 62 pieds de jeune chêneaux de 7 à 8 pieds. Il est représenté par Jehan GUILLEMARD.

➤ François GALLOYS, à Saint-Aubin, parlant à sa femme. On a trouvé sous une petite écurie une charrette avec 2 ridelles de bois de chêne qui est toute neuve, longue de 15 à 16 pieds, et 2 gros limons de chêne de 16 à 17 pieds de long, cachés de foin. Estienne BABELIN est cité gardien.

➤ Jehan PARASTRE, demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - E* 2821]

951 Le 9.4.1652, Jean GUILLEMARD (signe "J Guillemar" avec paraphe), tailleur d'habits à Saint-Aubin, prend de Anne VIAT, veuve de Jean DONDEAU, m.d à Nogent, le bail d'une maison dans le faubourg de Nogent [AD 10 - 2E 66/14]

952 Le 23.6.1662, Jean NICOLAS, Laurent GOUBAULT, Léonard ANCEAU et Jean GUILLEMARD, demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paraclét le bail des dîmes de grains de Saint-Aubin. L'acte est signé: "Jehan Nicolas" avec paraphe, "L Goubault" avec paraphe, "J Guillemar" avec paraphe. Léonard ANCEAU ne sait pas signer. [AD 10 - 24 H 100]

Jacques, b 17.5.1646, p Noble Jacques POUGEOISE, Sieur de Blesme, exempt des gardes du corps du Roy et lieutenant pour sa Maiesté à Nogent sur Seine, m Honneste Marthe POUGEOISE, fille de Maistre Anthoine P., prévost de Marnay sur Seine, Maire de La Chapelle Godefroy et de St Aubin

Jean, b 10.3.1648, p Jean fils de Francois GALLOIS lesnel, m Margueritte MERAT

Jeanne, b 29.12.1650, p Edmé GALOIS, m Jeanne PILLARD, ∞ 26.11.1668 à Nicolas PARISOT, bachoteur, marinier à Marnay, voiturier par eau à Pont/Seine, d'où Jean, ° & b 5.11.1671 Marnay/Seine, y (†) 8.12.1671⁹⁵³ et Marie Madeleine, ° 19.3.1674 Marnay/Seine, b le 20⁹⁵⁴

André, b 1.12.1653, p Edmé PILAVOINE, m Charlotte BOSSU, ∞ à Anne GRILLAT

En 1703, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet comme héritier de Jean GUILLEMARD, son père⁹⁵⁵.

Jacques, b 6.5.1656, p Jacque PICHON, m Marye GALOIS

Charlotte, b 11.1.1658, p Honora. Hoe. François BARDY, m Charlotte BARDY, sœur du parrain

Michel, b 15.12.1659, p Michel ANCEAU, m Charlotte PILLAVOINE

Gillette, b 14.12.1662, p M.r LE FEBURE, Maire de St Aubin, m Gillette LE FEBURE, épouse de M.e Claude GALLION

∞(2) 12.7.1671 à Sire BAZIN, ° ca 1631

D.1.A. André⁹⁵⁶, signe: André Guillemard avec paraphe, boulanger, laboureur, ! en 1679-1710, ∞ 10.2.1676 à Anne GRILLAT⁹⁵⁷, ne sait pas signer, de Saint-Loup-de-Buffigny, paroisse de Ferreux, ° ca 1655/1658, † 1.3.1713, (†) le 2 dans l'église, fille de Claude G. et Marguerite BENOIST

En 1679, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux de Anne GRILLAT, vend des terres à Saint-Aubin. Lui signe "André Guillemard" avec paraphe, elle ne sait pas signer⁹⁵⁸.

En 1680, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin vend à Jean BABELIN un quartier et demi de terre, puis un demi-arpent de terre à Saint-Aubin. Il signe "André Guillemard" avec paraphe. La même année, Jeanne GUILLEMARD, veuve de Nicolas PARISOT, voiturier par eau à Pont/Seine, vend un demi-arpent de terre au même Jean BABELIN. Elle ne sait pas signer⁹⁵⁹.

En 1681, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-

Aubin, époux de Anne GRILLAT, vend 1 quartier de terre à Saint-Aubin. Lui signe "André Guillemard" avec paraphe, elle ne sait pas signer⁹⁶⁰.

En 1681, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, vend deux quartiers de terre à Saint-Aubin. Il signe "André Guillemard" avec paraphe⁹⁶¹.

En 1683, Guillaume GOUBAULT, vend à André GUILLEMARD, vigneron à Saint-Aubin, le bail d'une maison fait audit GOUBAULT par Jacques GUILLEMARD, vigneron à Saint-Aubin. L'acte est signé "André Guillemard" avec paraphe⁹⁶².

En 1688, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-

957 André GUILLEMARD, signe: André Guillemard, et Edmé GUILLEMARD, signe: Edmé Guillemard, sont cités cousins de Francois GRILLAT, ° ca 1677, fils de Paschal G., laboureur, † /1702 et Marie ADAM, ∞ 14.2.1702 à Charlotte SIMONNET; André GUILLEMARD, signe: André Guillemard, est cité cousin germain de Laurent GRILLAT, ° ca 1680, † 21.1.1714, (†) le 22, fils de Paschal GRILLAT, † /1714, et Marie ADAM, frère de Claude GRILLAT, ne sait pas signer, et François GRILLAT, signe: François Grillat

958 Le 12.3.1679, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux de Anne GRILLAT - qui ratifie la vente le 30.11.1679, et ne sait pas signer -, vend à Jacqueline COLLET, qui ne sait pas signer, veuve de Mathieu BAILLET, vivant vigneron demeurant audit lieu, 1/2 arpent de terre labourable à La Chaume, à Saint-Aubin. L'acte est signé "André Guillemard" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/27]

959 Le 1.7.1680, André GUILLEMARD, laboureur demeurant à Saint-Aubin (signe "André Guillemard" avec paraphe) vend 1 quartier 1/2 de terre à Saint-Aubin, au lieudit "les pastures", à Maître Jean BABELIN, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Aubin (signe "J Babelin" avec paraphe)

Même date, mêmes personnes pour 1/2 arpent de terre à Saint-Aubin, lieudit "les longues Royes"

Le 1.7.1680 Jeanne GUILLEMARD (qui ne sait pas signer), veuve de Nicolas PARISOT, voiturier par eau à Pont/Seine, vend 1/2 arpent de terre au lieudit "les pastures" au même Jean BABELIN [AD 10 - 2E 66/27]

960 Le 26.1.1681, André GUILLEMARD, laboureur demeurant à Saint-Aubin, époux de Anne GRILLAT - qui ratifie la vente le 11.2.1681 -, vend à Jacqueline COLLET, veuve de Mathieu BAILLET, vivant laboureur demeurant audit lieu, 1 quartier 1/2 de terre en 1 pièce à Saint-Aubin, au lieudit le chemin de la vennerie ou les chaillots. L'acte est signé "André Guillemard" avec paraphe, les femmes COLLET et GRILLAT ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/27]

961 Le 13.7.1681, André GUILLEMARD, laboureur demeurant à Saint-Aubin, vend à François MAISTRE, charron demeurant audit lieu, 2 quartiers de terre à Saint-Aubin, à La Chaume. L'acte est signé "André Guillemard" avec paraphe, François MAISTRE ne sait pas signer [AD 10 - 2E 66/27]

962 Le 20.1.1683, contrat entre Pierre PROTIN, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, et Guillaume GOUBAULT, vigneron demeurant audit lieu, à propos de la vente faite par Jacques GUILLEMARD, manouvrier à Saint-Aubin, d'un demi-arpent de vigne en pleux à lui

953 Témoins: Nicolas PARISOT, bachoteur à Marnay, père, Jean GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, grand-père

954 Le père est absent, en voyage en la ville de Paris

955 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, héritier de Jean GUILLEMARD, son père [AD 10 - 24 H 58]

956 André GUILLEMARD, signe: André Guillemard, est cité cousin germain de Marthe GUILLEMARD, ° ca 1676, † 31.1.1705 "subitement", (†) le 1.2

Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet, le bail de terres à Pothière, provenant de Jean GUILLEMARD, son père. Il signe "André Guillemard"⁹⁶³.

En 1690, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, prend le bail de terres à Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy. Il signe⁹⁶⁴.

En 1694, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, intervient dans un contrat notarié. Il signe "André Guillemard" avec paraphe⁹⁶⁵.

En 1694, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, achète des terres à Saint-Aubin⁹⁶⁶.

En 1694, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, rétrocède la moitié d'un bail fait avec Laurent

BALLIGAULT. Il signe "André Guillemard" avec paraphe⁹⁶⁷.

En 1695, André GUILLEMARD, laboureur, déclare 29 arpents 79 cordes de terre au censier du seigneur de Saint-Aubin⁹⁶⁸.

En 1698, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne GRILLAT, vend plusieurs pièces de terre à Saint-Loup-de-Boffigny, à Rigny-la-Noneuse, à La Fosse, ... Il signe "André Guillemard" avec paraphe⁹⁶⁹.

En 1700, André GUILLEMARD, laboureur est témoin avec d'autres habitants de Saint-Aubin lors de la présentation du curé de Saint-Aubin. Il signe "André Guillemard" avec paraphe⁹⁷⁰.

En 1701, Jean MOREAU et André GUILLEMARD obtiennent de l'Abbaye du Paraclet l'admodiation de 22 pièces de terre⁹⁷¹.

En 1702, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, prend le bail de terres à Saint-Aubin. Il signe "André Guillemard" avec paraphe⁹⁷².

En 1705 et 1710⁹⁷³, André GUILLEMARD, laboureur à

appartenant tant au profit dudit GOUBAULT que d'Edmé VAILLANT, vigneron demeurant à Saint-Aubin, par contrat du 28.12.1682. Ledit PROTIN se prétendant parent dudit GUILLEMARD était sur le point de faire assigner ledit GOUBAULT en matière de retrait. Personne ne sait signer.

Le même jour, Guillaume GOUBAULT, qui ne sait pas signer, vigneron demeurant à Saint-Aubin, vend à André GUILLEMARD, qui signe "André Guillemard", laboureur audit lieu, le bail à loyer fait par Jacques GUILLEMARD, aussi vigneron à Saint-Aubin, d'une maison à 2 chas. [AD 10 - 2E 66/28]

963 Le 19.9.1688, André GUILLEMARD, laboureur demeurant à Saint-Aubin, qui signe "André Guillemard", prend des religieuses du Paraclet, le bail de terres à Pothière, provenant de Jean GUILLEMARD, son père [AD 10 - 24 H 105]

964 Le 13.3.1690, Simon PARISOT, écuyer, seigneur du Plessy, demeurant à Moulin, en son nom et portant fort pour Dame Elizabeth PARISOT, sa sœur, épouse de Monsieur Jean D'ESTANAYE, seigneur dudit Moulin, donne à titre de rente foncière à André GUILLEMARD, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 6 à 7 arpents de terre à Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy, auparavant baillées à Laurent GALLOIS, laboureur demeurant à Saint-Aubin. Il signe "André Guillemard" avec paraphe [AD 10 - 2E 66/30]

965 Le 5.7.1694, Claude GALLET, laboureur demeurant à Saint-Pierre-de-Bossenay, tuteur des enfants mineurs de feu Jean GALLET, laboureur demeurant à Saint-Aubin, pour les créanciers de la succession, intervient dans un contrat pour la vente de terres emblavées par le feu Jean GALLET, à:

- Laurent BALIGAULT, cabaretier à Saint-Aubin
- Hieremye PETIT, cabaretier à Saint-Aubin
- Léonard ANCEAU, laboureur à Corquelin
- Estienne GRISLAT, vigneron à Saint-Aubin
- Claude BEIGNOT, marchand à Nogent
- André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin
- Jean MENDRETT, tisserand en toile à Ferreux

L'acte est signé "C Gallet" et "André Guillemard" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/32]

966 Le 16.5.1694, Honorable Homme Claude JULLIOT, maître boulanger demeurant à Nogent/Seine, vend à André GUILLEMARD, laboureur demeurant à Saint-Aubin, 3 arpents de terre en 3 pièces à Saint-Aubin. Ils signent "André Guillemard" avec paraphe, "C Julliot" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/32]

967 Le 2.5.1694, André GUILLEMARD, laboureur demeurant à Saint-Aubin, rétrocède à Léonard ANCEAU, qui ne sait pas signer, laboureur demeurant à Corquelin, la moitié d'un bail fait par la justice de Saint-Aubin avec Laurent BALLIGAULT, de 2 pièces de pâture. L'acte est signé "André Guillemard" avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/32]

968 Déclaration au terrier du 26.6.1695 de André GUILLEMARD, laboureur, pour 29 arpents 79 cordes. Une autre déclaration non datée pour 37 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

969 Le 12.1.1698, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne GRISLARD, vend à Martin BENOIST, vigneron à La Chapelle-Godefroy, 6 quartiers de terre à Saint-Loup, 5 danrées à Rigny, d'autres à La Fosse, ... L'acte est signé "André Guillemard" avec paraphe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/35]

970 Le 18.5.1700, présentation du curé de Saint-Aubin; témoins: André GUILLEMARD, laboureur, Pierre MOREAU, vigneron, Edmé GUILLEMARD, manouvrier, Léonard ANCEAU, marguillier, Jacques VAILLANT, manouvrier, Claude BOURDIN, maréchal, et Loup CHAILLY. L'acte est signé "André Guillemard" avec paraphe, "Pierre Moreau" avec paraphe, "Claude Bourdin" avec paraphe, "Edmé Guillemard" avec paraphe, les autres ne savent pas signer [AD 10 - 2 E 66/37]

971 Le 22.7.1701, 22 pièces de terre sont admodiées par les religieuses du Paraclet à Jean MOREAU et André GUILLEMARD [AD 10 - 24 H 100]

972 Le 30.10.1702, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, prend à titre de ferme de Simon LEFEBURE, étudiant en l'Université de Paris, des terres à Saint-Aubin; l'acte est signé "André Guillemard" avec paraphe et "S Lefebure" [AD 10 - 2 E 66/38]

973 Le 30.12.1710, André GUILLEMARD, François GRILLAT, Laurent BALLIGAULT, tous laboureurs demeurant à Saint-Aubin, prennent des religieuses du Paraclet le bail de 6 vint 2 arpents de terre au lieudit "les

Saint-Aubin, époux de Anne GRILLAT, prend avec d'autres particuliers de Saint-Aubin le bail de 140 arpents de terre à Saint-Aubin⁹⁷⁴.

En 1705, André GUILLEMARD, laboureur, obtient avec deux autres particuliers de Saint-Aubin l'adjudication de 82 arpents de terre sur Fontaine-Mâcon, La Chapelle-Godefroy et Saint-Aubin⁹⁷⁵.

En 1706, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne GRILLAT, baille des terres⁹⁷⁶.

En 1708, André GUILLEMARD, vigneron à Saint-Aubin, qui signe, prend de l'Abbaye du Paraclet le bail de 3 pièces de terre⁹⁷⁷.

André GUILLEMARD et Anne GRILLAT sont les parents de:

Susanne, ne sait pas signer, b 31.1.1677, p Marin TROUILLET, m Suzanne BENOIST, de St Loup, paroisse de Ferreux, épouse de Jean GILBERT, ! en 1715-1718^{978, 979}, ∞ 3.2.1701 à Claude LAURENT, signe: Claude Laurent, laboureur, demeurant à Cocquelain, ° ca 1671, † 24.11.1711, (†) le 25

terres du petit couvent' [AD 10 - 24 H 58]

974 Le 22.6.1705, Jean MOREAU, laboureur à Saint-Aubin, époux de Jeanne BABELIN, et André GUILLEMARD, époux d'Anne GRILLAT, aussi laboureur à Saint-Aubin, prennent le bail de 7 x 20 arpents de terre.

Le 24.6.1707, Jean MOREAU, laboureur à Saint-Aubin, prend le bail de 7 x 20 arpents.

Le 30.12.1710, André GUILLEMARD, François GRILLAT et Laurent BALLIGAULT, laboureurs à Saint-Aubin, prennent un bail [AD 10 - 24 H 58]

975 Le 4.7.1705, adjudication à Jean MOREAU, laboureur, Michel HEDRY, vigneron, à Saint-Aubin, pour eux et André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, de 82 arpents de terre sur Fontaine-Mâcon, La Chapelle-Godefroy et Saint-Aubin, de la succession de Gabriel VOISIN et Marie NAUDINOT, sa femme [AD 10 - 2 E 66/39]

976 Le 6.5.1706, André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, époux d'Anne GRILLAT, fait un bail à Pierre PIQUARD, laboureur à La Fosse [AD 10 - 2 E 32/48]

977 En 1708, André GUILLEMARD, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui signe, prend des religieuses du Paraclet le bail de 3 pièces de terre délaissées par feu Jean GALLOIS, cordier demeurant à Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 58]

978 Le 24.1.1715, Suzanne GUILLEMARD, veuve de Claude LAURENT, laboureur à Saint-Aubin, tutrice de leurs enfants mineurs, fait un échange avec Claude MARTIN, Sieur de la Martinière.

Un autre acte du 14.12.1714 cite:

- André GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, aïeul maternel à cause de sa femme
- Jean BUSSORS, manouvrier à Saint-Aubin, curateur d'Edmé LAURENT, enfant du premier lit dudit feu et Marie JEANNERAT
- Claude BAILLET, jardinier à La Chapelle-Godefroy, tuteur dudit Edmé et curateur des enfants
- Jean JAQUEMARD, maréchal à Saint-Aubin, oncle maternel des mineurs
- Edmé GUILLEMARD, laboureur à Saint-Aubin, oncle des mineurs
- François GRILLARS, laboureur à Saint-Aubin, cousin maternel des mineurs [AD 10 - 2 E 66/42]

979 Le 20.11.1718, intervient Suzanne GUILLEMARD, veuve de Claude LAURENT, laboureur à Corquelin, ayant renoncé à la communauté des biens entre elle et son mari, tutrice de leurs enfants [AD 10 - 2 E 66/43]

Edmé, ° 19.4.1678, b le 20, p Edmé MARIN, m Charlotte REGNAULT, ∞ à Anne GENNERAT
Jeanne, ° 11.6.1680, b le 13, "baptisée en cas de nécessité par Geneviefve GUILLAUME, sage fe., épouse de Sebastien MEROSSE", p Nicolas JACQUOT, valet au Paraclet, signe: Nicolas Jacquot, m Jeanne BILLOU, épouse de Jean BABELIN, ∞ 20.1.1699 à Jean JACQUEMARD, maréchal-ferrant, ° ca 1669, fils de Charles J., † /1699, et Anne BRENARD, † /1699

Nicole, ne sait pas signer, ° & b 6.12.1683, p Laurent SIMON, lab., m Lupienne GRILLAT, tante, ∞ 27.11.1703 à Pierre ADAM, signe: Pierre Adam, de Saint-Hilaire, ° ca 1675, fils de Léonard A., laboureur, et Jeanne QUIN

Marguerite, ne sait pas signer, ° & b 1.1.1686, p Jean HAM, musnier, la Chapelle Godefroy, m Marguerite RALLÉ, épouse de Antoine TRICHÉ, lab., dem.t à Marnay, ∞ 16.2.1711 à Jérôme BENOIST, ne sait pas signer, de Saint-Loup-de-Buffigny, ° ca 1679, † 17.4.1718, (†) le 18, "il avait fait ses dévotions le dimanche précédent", ∞(1) à Marie BENOIST; ∞(2) 4.7.1719 à Jean DESJARDINS, Quincey, signe: Jean Desjardins, ° ca 1689, fils de Guillaume D., † /1719 et Nicole BILLOU, † /1719

Marie, ne sait pas signer, ° 25.5.1688, b le 26, p Nicolas DOZÉ/DORÉ, laboureur, ne sait pas signer, m Marie BABELIN, ∞ 9.10.1713 à Jacques SENESTRE (?), de La Chapelle-Saint-Nicolas, ° ca 1673, ∞(1) à Anne LHERMITTE

Anne, signe: Anne Guillemard, ° & b 13.12.1689, p Edmé VAILLANT, vigneron, ne sait pas signer, m Anne GALLOIS, ne sait pas signer, épouse de Laurent BALLIGAUT, ∞ 14.11.1719 à Léonard ADAM, ne sait pas signer, de Saint-Hilaire, ° ca 1687, fils de Léonard A., † /1719, et Jeanne QUIN

Etiennette, signe: Estiennette Guillemard, ° 30.8.1692, b le 31, p Pierre MOREAU, manouvrier, signe: Pierre Moreau, m Estiennette MASSEY, ne sait pas signer, épouse de Claude DIRESENE, ∞ 13.7.1722 à Simon PARISOT, signe: S Parisot, d'Avant-lès-Marcilly, ° ca 1677, ∞(1) à Anne FAJOLE

Jean, signe: Jean Guillemard, ° & b 4.11.1694, p Jean COLLET, manouvrier, signe: Jean Collet, m Jeanne, ne sait pas signer, épouse de Pierre BOIVIN, meusnier

Edmée, ne sait pas signer, ° 31.12.1696, b 1.1.1697, p Adrien HUET, berger, ne sait pas signer, m Edmée ROY, ne sait pas signer, épouse de Nicolas BOURDIN

D.1.A.1. Edmé⁹⁸⁰, Honnête Garçon, signe: Edmé Guillemard, avec paraphe, manouvrier, laboureur

∞ 18.5.1711 à Anne GENNERAT, ° ca 1692, † 27.11.1714, (†) le 28, fille de Claude G., † /1711, et Jeanne BABELIN

Edmé Charles, ° 29.10.1714, b le 30, p André GUILLEMARD, signe: André Guillemard, m Anne G... (?), de Quincey, ne sait pas signer

∞(2) 9.7.1715 à Charlotte GALLION, ne sait pas signer, ° ca 1694, fille de Claude G., † /1715, et Catherine BARDY, signe: Catherine Bardy

D.1.B. (?) Jacques, manouvrier à Saint-Aubin, ! en 1682

En 1681, Jacques GUILLEMARD, manouvrier à Saint-Aubin, vend un demi-arpent de terre à Saint-Aubin⁹⁸¹.

D.2. Aubin, ne sait pas signer, vigneron, manouvrier, (†) 22.7.1689, "avec une grande résignation à la volonté de Dieu et une grande patience par ... que luy contait la maladie", cm 14.1.1668⁹⁸², à Catherine CAILLÉ, ne sait pas signer, fille de Fiacre C., † /1668, et Barbe BOSSUOT

En 1679, Aubin GUILLEMARD, vigneron, et Jean GALLOIS, cordier, de Saint-Aubin, déclarent un demi-arpent de vigne en l'Essart pris en bail de l'Abbaye du Paraclet⁹⁸³.

En 1695, Edmée CHARPENTIER, veuve d'Aubin GUILLEMARD, déclare 2 arpents, 13 cordes et demie au censier du seigneur de Saint-Aubin⁹⁸⁴.

En 1703, Aubin GUILLEMARD, manouvrier à Saint-Aubin, déclare un bien échu de feu Aubin GUILLEMARD, par rétrocession d'Edmée CHARPENTIER, veuve d'Aubin GUILLEMARD, sa mère⁹⁸⁵.

∞ 5.7.1673 à Edmée CHARPENTIER, de Quincey, ° ca 1650/1653 Avant-lès-Marcilly, † 15.6.1713, (†) le 16, fille d'Edmé C. et Anne COLLINET

981 Le 28.12.1682, Jacques GUILLEMARD, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, vend à Edmé VAILLANT et Guillaume GOUBAULT, vigneron demeurant audit lieu, un demi-arpent en pleux à Saint-Aubin. Ils ne savent pas signer. Le produit de la vente est payé à Honorable Homme Jean POCHINOT, marchand [AD 10 - 2E 66/28]

982 Le 24.1.1668, contrat de mariage de Aubin GUILLEMARD, vigneron à Saint-Aubin, majeur d'ans, ne sait pas signer, avec Catherine CAILLÉ, ne sait pas signer, fille de feu Fiacre C., vigneron à Saint-Aubin, et Barbe BOSSUOT, assistée de Jean DURANT, maître d'école à Sordun, son beau-père, signe "J Duran" avec paraphe. L'époux apporte dans la communauté tous les meubles à lui échus par le décès de Jean GUILLEMARD, son père [AD 10 - 2E 66/20]

983 Le 2.11.1679, Jean GALLOIS, cordier, et Aubin GUILLEMARD, vigneron demeurant à Saint-Aubin, déclarent 1/2 arpent de vigne en l'Essart baillé aux religieuses du Paraclet [AD 10 - 24 H 105]

984 Déclaration du 29.6.1695 d'Edmée CHARPENTIER, veuve d'Aubin GUILLEMARD, pour 2 arpents, 13 cordes 1/2 [AD 10 - E* 2876]

985 Dans un terrier du 8.2.1703 apparaît Aubin GUILLEMARD, manouvrier à Saint-Aubin, par rétrocession d'Edmée CHARPENTIER, veuve d'Aubin GUILLEMARD, sa mère, pour un bien venu de feu Aubin GUILLEMARD [AD 10 - 24 H 58]

980 Edmé GUILLEMARD, signe: Edmé Guillemard, est cité parent de Estienne GRILLAT, ° ca 1634, † & (†) 31.12.1709, époux de Marie ADAM

Marthe, ne sait pas signer, ° 14.7.1674, b le 15, "baptisée en cas de péril par Nicole SUINOT, sage fe.", p Jean BABELIN, cabaretier, signe: J Babelin, m Marthe VERNIER, † 31.1.1705 "subitement", (†) le 1.2, ∞ 7.1.1705 à Pompée FAITRE, de La Chapelle-Godefroy, ne sait pas signer, ° ca 1675, fils de Jérôme F., manouvrier, † /1705, et Nicole JACOPIN

Aubin, ° 21.1.1679, b le 22, p Claude DE LA BASTONNIERE, m Edmée PILLAVOYNE, ∞ à Jeanne JEANNARD

Jean, ° & b 9.3.1683, p Jean GILLET, de Marnay, m Louyse CHARPENTIER, sœur de la mère

D.2.A. Aubin, signe: Aubin Guillemard, manouvrier, vigneron, sergent en la mairie de Saint-Aubin, ! en 1687-1708, ∞ 16.1.1702⁹⁸⁶ à Jeanne JEANNARD, ne sait pas signer, de Saint-Martin de Pont/Seine, ° ca 1674, fille de Thomas J., signe: T Jeannard, et Anne CHARPENTIER

En 1687, Aubin GUILLEMARD, vigneron à Saint-Aubin, prend de l'Abbaye du Paraclet, le bail de 3 pièces de terre. Il ne sait pas signer⁹⁸⁷.

En 1708, Aubin GUILLEMARD et trois autres manouvriers de Saint-Aubin, s'obligent solidairement envers l'Abbaye du Paraclet pour les dîmes de Saint-Aubin⁹⁸⁸.

Aubin GUILLEMARD et Jeanne JEANNARD sont les parents de:

Marie Jeanne, ° 31.10.1702, b le 1.11, "baptisée à la maison pour peril de mort par Françoise VERNIER, sage femme, signe: F Vernier", p Pierre COLLET, signe: Pierre Collet, m Marie JEANNARD, ne sait pas signer

Jeanne, ° 18.3.1704, b le 19, p Laurent SIMON, d'Avant, signe: L Simon, m Marthe GUILLEMARD, ne sait pas signer, † 1.3.1707, (†) le 2

Aubin, ° 25.2.1706, b le 26, p Denis François BUYSSOT, menuziner, signe: Denis François Buisson, m Barbe JACQUOT, signe: Barbe Jacquot

Claude, ° & b 18.1.1708, p Claude QUINSON, m Anne COLLET, ne sait pas signer

Jeanne, ° 30.1.1712, b le 31, p Maurice GEOFFROY, m Jeanne PARASTRE

Edmée, ° 2.4.1715, b le 3, p Nicolas MERCIER, domestique du Paraclet, signe: N Mercier, m Honnête Femme Edmée HARLUYSON, signe: Edmée Harluyson

GUILLEMIN

A. Claude, de Nogent/Seine, ! en 1488

En 1488, Claude GUILLEMIN, de Nogent/Seine, fait une déclaration au censier de l'Abbaye du Paraclet⁹⁸⁹.

GUMERY

Ancienne famille de Nogent/Seine^{990, 991}.

A. Jean, Maître, ! en 1559

En 1559, Jean GUMERY prend du seigneur de Saint-Aubin le bail de 15 arpents et demi de terre en la garenne, à la séparation de Saint-Aubin et Quincey. La même année, Maître Jean GUMERY prend un autre bail de 29 arpents⁹⁹².

B. Laurent, † /1562, ∞ à NN., ! en 1562

La veuve de Laurent GUMERY paye censive au

986 Témoins: Claude TROUVÉ, signe: Claude Trouvé, parent de l'époux et Pierre SIMON, ne sait pas signer, oncle de l'époux

987 Le 25.9.1687, Aubin GUILLEMARD, vigneron demeurant à Saint-Aubin, qui ne sait pas signer, prend des religieuses du Paraclet, le bail de 3 articles [AD 10 - 24 H 105]

988 Le 11.7.1708, Michel GRILLAT, manouvrier, François GRILLAT, laboureur, Aubin GUILLEMARD et Pierre COLLET, manouvrier, demeurant à Saint-Aubin, s'obligent solidairement avec Maurice GEOFFROY envers les religieuses du Paraclet pour les dîmes de Saint-Aubin [AD 10 - 24 H 100]

989 Déclaration au terrier de 1488 de Claude GUILLEMIN de Nogent pour :

- 1 quartier d'oche au lieudit peuple de bien
- un accin, jardin et mesure en la Grande Rue [AD 10 - 24 H 115]

990 Le 16.1.1545, Claude BARBETTE, fils de feu Noble Homme Didier BARBETTE l'aîné, demeurant à Troyes, vend à Gillet GUMERY le jeune, marchand à Nogent/Seine, 5 quartiers de terre à Nogent/Seine [AD 10 - 6 H 586]

991 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Claude GUMERY paye censive en 1593; Guille. GILLES paye en 1607 en l'acquêt de Claude GUMERY [AD 10 - E* 2883]

992 Le 6.8.1559, Jehan GUMERYE prend de Laurent NUGAULT le bail de 15 arpents 1/2 de terre en la garenne, à la séparation de Saint-Aubin et Quincey. Maître Jehan GUYMERY prend un autre bail de 29 arpents [AD 10 - E 113]

seigneur de Saint-Aubin en 1562⁹⁹³.

C. Pierre, manouvrier à Saint-Parre-lès-Verdun, ! en 1569

En 1569, Hubert MAROIS, marchand chausseleur à Nogent/Seine, vend pour Pierre GUMERY, son oncle, manouvrier à Saint-Parre-les-Verdun, à Zacarie VILLEMMAIN, vigneron à La Chapelle Godefroy, la sixième partie d'un bois à La Croslière, partagé en indivis avec Jean GUMERY, Claude GUMERY et autres, et advenus audit Pierre GUMERY par le décès de Jean GUMERY, son neveu. La même année, Honorable Homme Claude GUMERY, marchand à Nogent/Seine, vend la sixième partie d'un bois à Zacarie VILLEMMAIN, advenu par le décès de Jean GUMERY, son cousin. En 1571, Zacarie VILLEMMAIN vend à Nicolas BARBETTE les trois sixièmes d'un bois, l'autre moitié à Françoise EURART ou CAVAS, femme dudit BARBETTE, partagé en indivis avec Pierre ROUSSAT et GRILLAT dit l'avocat, avec une part acquise de Jean MOSARD l'aîné, époux de Denise GUMERY, à cause d'elle⁹⁹⁴.

GUYART

A. Jean l'aîné, † /1491

Jean GUYART l'aîné paye censive au seigneur de Saint-Aubin et La Chapelle-Godefroy en 1491. Il paye pour sa maison. Guillaume NUGAULT paye à Saint-Aubin en 1496 pour les censives de la maison qu'il a acquise de Jean GUYART l'aîné. Jacquin BARBOTIN paye en 1491 pour la maison de feu Jean GUYART. Robin GUIOT dit "Duver.ch" paye en 1493 pour sa part de l'héritage qui fut à GUYART l'aîné. Thomas MUSNIER paye en 1500 pour censive de sa maison qui fut à GUYART. La veuve de Jean GUYARD paye en 1513⁹⁹⁵.

993 La veuve de Laurens G...MERY paye censive à Saint-Aubin en 1562 [AD 10 - E* 2881]

994 Le 8.7.1569, Hubert MAROIS, marchand chausseleur à Nogent, vend pour Pierre GUMERY, son oncle, manouvrier à Saint-Parre les Verdun, à Zacarie VILLEMMAIN, vigneron à La Chapelle Godefroy, 1/6 de bois à La Croslière, en indivis avec Jean GUMERY, Claude GUMERY et autres, advenus audit Pierre GUMERY par le décès de Jean GUMERY, son neveu.

Le 18.9.1569, Honorable Homme Claude GUMERY, marchand à Nogent, vend à Zacharie VILLEMMAIN, 1/6 de bois advenu par le décès de Jean GUMERY, son cousin.

Le 30.11.1571, Zacarie VILLEMMAIN vend à Nicolas BARBETTE, praticien à Nogent, 3/6 de bois, l'autre moitié à Françoise EURART ou CAVAS, femme dudit BARBETTE, en indivis avec Pierre ROUSSAT et GRILLOT l'avocat, avec une part acquise de Jean MOSARD l'aîné, époux de Denise GUMERY à cause d'elle [AD 10 - E* 3048]

995 Jehan GUIART l'aîné paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois); il paye coutume en 1491 pour sa maison; Jaquin MERLIN paye en 1491 pour les prés GUIART; Jehan GUIART de la Chapelle paye à Saint-Aubin pour sa maison et héritage qu'il a à ladite Chapelle (barré);

Jean GUYART l'aîné est le père de:
Guyot

A.1. Guyot, ! en 1491-1527 à La Chapelle-Godefroy

Guyot GUYART paye censive au seigneur de La Chapelle-Godefroy de 1491 à 1527. Il paye pour sa maison qui fut à son père Jean GUYAT et ses terres et prés assis à la Chapelle-Godefroy. Il paye en 1507 pour un quartier de terre aquisite de Martin HUGUENIN. Il paye en 1518 et pour ses enfants. Il paye en 1527 pour Rémi HUGUENIN⁹⁹⁶.

B. Frominet, ! en 1491-1494

Frominet GUYART paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1491 et 1494 pour sa plante⁹⁹⁷.

Jehan GUIART l'aîné paye à Saint-Aubin en 1491, pour des biens tenu par LARGENTIER (barré); il paye en 1491 pour sa maison (le grenetier, en marge) et en 1494 (le grenetier, en marge); Guille. NUGAULT (le grenetier) paye à Saint-Aubin en 1496 (2 fois) pour les censives des héritages qu'il a acquis de Jeh. GUIART l'aîné et (1 fois) pour la maison qu'il a acquise de Jeh. GUIART; Jaquin BARBOTIN paye en 1491 pour la maison de feu Jeh. GUIART; Robin GUIOT dit "Duver.ch" paye cens à Saint-Aubin en 1493 pour sa part de l'héritage qui fut à GUIART l'aîné; Thomas MUSNIER paye en 1500 pour censive de sa maison qui fut à GUIART et pour la censive de ladite oche; la veuve de Jehan GUILLARD paye en 1513 pour cens et rente [AD 10 - E* 2880]

996 Guyot GUYART paye cens à La Chapelle en 1491 pour sa maison qui fut à son père et ses terres et prés assis à la Chapelle; il paye à Saint-Aubin en 1496 pour la maison qui fut à Jn GUIART son père, payé à la Chapelle; Guillot GUIART paye en 1500, 1502, 1504, 1505 et 1506 à La Chapelle pour la censive de sa maison; Guillot GUINART paye en 1507 à La Chapelle pour un quartier de terre acquise de Martin HUGUENIN; il paye à La Chapelle en 1518, seul, et pour ses enfants; il paye à La Chapelle en 1527 pour Remy HUGUENIN; il paye en 1521 à La Chapelle pour son accin et pour sa vigne [AD 10 - E* 2880]

997 Frominet GUIART paye cens à Saint-Aubin en 1491 (2 fois) et 1494 pour sa plante et pour sa plante d'un demi-arpent (tenu par Xpofle TREZE en 1494) [AD 10 - E* 2880]

GUYON^{998, 999}

A. Jean, Maître, Monsieur, seigneur du fief de Besançon, avocat en parlement et procureur du roi en l'élection de Nogent/Seine, (†) 30.3.1655/1658 "à sa place, proche la chapelle Ste Margue...", fils de Jean G., procureur du roi en l'élection, magasin à sel et eaux-et-forêts de Nogent/Seine¹⁰⁰⁰ et Pont/Seine et Gillette PIERRON, ∞ /1619 à Demoiselle Jeanne VARON, † & (†) 5.6.1650

En 1629, Maître Jean GUYON, avocat en parlement, seigneur du fief de Bezançon, rend foi et hommage au seigneur de Saint-Aubin. Il signe "J Guyon" avec paraphe¹⁰⁰¹.

En 1645, Maître Jean GUYON, procureur au bailliage de La Mothe-Thilly et en la justice et Mairie de Saint-Aubin, y demeurant, déclare avoir été garde des bois du parc de Pont/Seine, et avoir été assisté de Maître Lupien DAOUST, demeurant à Quincey¹⁰⁰².

998 Dans les coutumes de Saint-Aubin de 1594-1612, en 1600, "j'ay receu la part de Maître GUYON par mon ferm. sur ce que ledit GUYON me doit des dus BLANCHARD qu'il a eu de moy"; en 1605 Pierre GAULTROYS paye pour 1 q. 8 c. de terre assis aux Garennes dont il en paya une à Monsieur GUYON; "nous avons receu de la p.n.te année 1608 trois septiers cinq b. 1 t. avoyne de laquelle j'ay receu la part de Madame GUYON et de mon frère avec la mienne qu'il faut déduire sur ce que lad. GUYON me doit tant de la rente de Br... que des emblaveures qu'ils eurent de moy en l'année 1596" [AD 10 - E* 2883]

999 Dans le terrier de Pont/Seine de 1597 apparaît Claude HEMARD pour une maison (chambre basse, chambre haute et grenier) qui fait partie de la maison de feu Maître Jehan GUYON, assise en la Grande Rue [AD 10 - 29 H 14]

1000 Le 23.10.1599, Guillaume MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin, prend à titre de rente foncière, annuelle et perpétuelle de Maître Jehan GUYON, procureur du roi pour les Eaux-et-Forêts, élection, grenier à sel de Nogent/Seine demeurant audit lieu, d'une maison couverte de paille, chambre à feu, étable, grenier, grange aussi couverte de paille, cour, jardin, accin, aisance et appartenance et 20 cordes de terre, entre Jehan SYMON et ?, ledit accin et le "Saultereau", plus 1/2 arpent de terre en 3 pièces et 1 arpent de pré et aulnois en 4 pièces, dont 4 cordes faisant la moitié de 8 cordes partant avec Guille. DESQUAINS.

Le 3.12.1607, Honnête Femme Gillette PIERRON, qui signe "Gillette Pierron", veuve de feu Honnête Homme Maître Jehan GUYON, vivant procureur du roi, en son nom et tutrice de leurs enfants mineurs, reconnaît un paiement fait par Guille. MIGORDIN, laboureur demeurant à Saint-Aubin (mention de Nicolas SYMON) [AD 10 - 24 H 93]

1001 Le 22.9.1629, Maître Jehan GUYON, avocat en parlement, seigneur du fief de Bezançon, rend foi et hommage à Charles NUGAULT, écuyer, seigneur de Saint-Aubin. Il signent: Nugault et J Guyon avec paraphe [AD 10 - 2 E 66/7]

1002 Le 12.1.1645, Maître Jehan GUYON, procureur au bailliage de La Mothe-Thilly et en la justice et Mairie de

Jean GUYON et Jeanne VARON sont les parents de:

Marguerite, b 27.8.1619 Nogent/Seine

Jean, signe: Jean Guyon, ! en 1645, peut-être ∞ à Anne COURTOIS

Philibert, b 14.4.1624, p Phyllebert GUYON, m Dam.elle Marie NUGAUT

Marie, Honnête, ! en 1646

A.1. (?) Jean, manouvrier et sergent, procureur, † 23.8.1664, (†) le 24, † /1679, ∞ à Anne COURTOIS, b 22.4.1631 Avant-lès-Marcilly, p Michel PONCE, m Anne, épouse de Claude LE CLERC et Edmée fille de Jean RIVIERE, fille d'Edmé C. et Jeanne, (†) 8.2.1681, "fut surprise par la mort subite"

Michel, boulanger, b 8.2.1654, p Michel BARDY, m Anne MASSÉ, ∞ 2.3.1683 à Anne MENARD, ° ca 1668, fille de Jean M., manouvrier, † /1683, et Anne PARISOT

Philibert, ne sait pas signer, cardeur, manouvrier, b 14.3.1655, p Philibert GUYON, m Anne LE FEURE, de Nogent, ∞ 17.10.1679 à Marie PARISOT, ne sait pas signer, de Saint-Martin de Pont/Seine, ° ca 1649, ∞(1) à Jean MENARD

Edmé, b 9.7.1657 Avant-lès-Marcilly, p Edmé QUENTIN, m Jeanne COURTOIS

Jean, b 4.4.1660 Avant-lès-Marcilly, p Anthoine RIVIERE, m Marie LE CLERD

A.1. (?) Jean, ∞ à Anne/Jeanne LECOQUE, ∞(2) Saint-Martin d'hiver 1641 Avant-lès-Marcilly à Urbain D'ESREZ, Officier en la Grande Louveterie de France¹⁰⁰³

Geneviève, ° 24.3.1662, b le 25, p Jean GILLOPÉ, m Genevifve FONTAINE

GUYOT

A. Jean, ! en 1518-1531

Jean GUYOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1518 et 1519¹⁰⁰⁴.

En 1531, un jugement est prononcé contre Jean GUYOT¹⁰⁰⁵.

B. Gilles, † /1559, ∞ à Catherine ANCEAU, ! en 1559-1568, ∞(2) à Jean TROTIN

En 1560, une sentence est prononcée contre Catherine,

Saint-Aubin, y demeurant, déclare avoir été garde des bois du parc de Pont, assisté de Maître Lupien DAOUST, demeurant à Quincey. Les 14.4.1624 et 16.10.1624, nomination de Lupien DAOUST à l'office de garde des parcs et garennes du bailliage de Pont/Seine, en remplacement de Jehan DUREAU. Le 22.4.1624, résignation de Jehan DUREAU, garde des parcs et garennes de Pont, au profit de Lupprien DAOUST, natif de Fereulx en Champagne [AD 10 - E* 2820]

1003 Témoins: Mathieu COLLIN et Thomas ANDRÉ

1004 Jehan G...YOT paye censive à Saint-Aubin en 1518 "et a payé po.r l'an v dix neuf" [AD 10 - E* 2880]

1005 Le 5.9.1531, extrait de la justice de Saint-Aubin contre Jehan GUILLOT, adjourné par Jean BRUN, sergent. Les chevaux du défendeur pris par le sergent mangeant de l'avoine en terre [AD 10 - E* 2890]

veuve de Gilles GUYOT¹⁰⁰⁶.

La veuve de Gilles GUYOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin en 1559 et 1562. Les héritiers de Gilles GUYOT payent en 1561 et 1563. Jean TROTIN paye à cause de sa femme, veuve de Gilles GUYOT en 1568¹⁰⁰⁷.

Gilles GUYOT et Catherine ANCEAU sont les parents de:

Odard, ∞ à Jeanne DESQUEENS

B.1. Odard, demeurant à la Chaulme, ! en 1571-1585

En 1572, Odard GUYOT, à La Chaulme, fait une déclaration au censier du seigneur de Saint-Aubin pour une maison à La Chaulme^{1008, 1009}.

Odard GUYOT paye censive au seigneur de Saint-Aubin entre 1571 et 1573, et en 1585. En 1584, il paye avec Lazare LARIBBE (son beau-frère)¹⁰¹⁰.

∞ 3.7.1570 à Jeanne DESQUEENS, de Saint-Hilaire, (†) 1.6.1581, fille de Pierre D.

∞(2) 2.11.1581¹⁰¹¹ à Gabrielle LA RIBBE, fille de Marquette L., † /1581

C. Loupvet, ! en 1593, † /1596, ∞ à Jeanne MERCIER

Loupvet GUYOT est parrain en 1581 d'une fille d'Hilaire MERCIER.

Loupvet GUYOT paye censive au seigneur de Saint-

1006 Le 19.7.1560, sentence du bailliage de Nogent au profit des religieuses du Paraclet contre Catherine, veuve de Gilles GUYOT, qui condamne cette dernière à passer une nouvelle reconnaissance pour une rente sur une maison au lieudit La Chaume et à payer 5 années de rente échues [AD 10 - 24 H 93]

1007 La veuve de Gilles GUYOT paye censive à Saint-Aubin en 1559, 1562; ses hoirs payent en 1561, 1563; Jehan TROTIN paye à cause de sa femme, veuve de Gilles GUYOT en 1568 [AD 10 - E* 2881]

1008 Déclaration au censier de Saint-Aubin du 4.10.1572 de Odard GUIOT, demeurant à La Chaulme, pour:

- une maison, étable et "seul" à porcs à La Chaulme, aisance et appartenance d'icelle, contenant demi-arpent de terre, entre le S.r de Saint Aubin et un chemin commun, le S.r de Saint Aubin et Alexis DE BEAULNE
- une portion de terre avec un petit copon de pré, au dessous de l'héritage ci-dessus, le tout contenant 10 cordes, entre les religieuses du Paraclet et Denis LARRIBE, la rivière d'Arduisson et le chemin tendant dudit St Aubin au Paraclet
- Taxé à 2 sols de cens, 3 deniers de rente et 2 poules.

Girard DANGLURRE tient à présent les héritages et maison [AD 10 - E* 2875]

1009 Censier de NUGAULT à Saint-Aubin en 1570-1580: déclaration de Odart GUYOT, demeurant à La Chaulme, pour 2 articles dont une maison, étable, "seu" à porcs, aisance et appartenance à La Chaulme [AD 10 - E* 2882]

1010 Odard GUYOT paye censive à Saint-Aubin en 1571-1573 et 1585; il paye avec Lazare LARIBBE en 1584 [AD 10 - E* 2881]

1011 Témoins: Martin TROTIN, Jean FONT. (FONTAINE) le jeune, Lié VOIETRIN

Aubin en 1593 pour les héritiers de Nicolas MILLET. Germain VOITRIN paye pour un acquit de la veuve de Loupvet GUYOT pour dix huit cordes ou environ de terre en 1596 et 1597¹⁰¹².

En 1608, Noël GAULTIER, pauvre mendiant à Saint-Denis en France, et Marguerite GUYOT, sa femme, vendent à Simon JUBELOT, la succession mobilière et immobilière échue à la dite GUYOT par le décès de feu Loupvet GUYOT et Jeanne MERCIER, sa mère, vivant demeurant à Saint-Aubin, soit une mesure où il y avait une maison à présent en ruine à Saint-Aubin, à partager avec Claude GUYOT et Marthe GUYOT, sœur de la dite Marguerite^{1013, 1014}.

En 1609, Etienne MARTAT fait une déclaration au censier de Saint-Aubin comme tuteur des enfants mineurs de feu Loupvet GUYOT. Ils détiennent 2 parts sur 3 d'une mesure et prés en la Grande Rue¹⁰¹⁵.

Loupvet GUYOT et Jeanne MERCIER sont les parents de:

1012 Dans les censives de Saint-Aubin de 1594-1611, Louvet GUYOT paye censive pour les hoirs Nicolas MILLET en 1593; Germain VOICTERIN paye en l'acquit de la veuve Louvet GUYOT pour dix huit cordes ou environ de terre assis en ce même lieu en 1596 et 1597 - il doit lods et ventes -; Estienne MARTAT paye pour les enfants (hoirs) de Louvet GUYOT pour leur maison au dessous du Couvent chaque année de 1601 à 1610 [AD 10 - E* 2883]

1013 Le 14.6.1608, Noël QUAUTIER, pauvre mendiant de la paroisse Saint-A... à Saint-Denis en France, et Marguerite GUYOT, sa femme, d'après le certificat du vicaire de Château-Neuf, de présent à Nogent/Seine, vendent à Symon JUBELOT, manouvrier demeurant à Saint-Aubin, la succession mobilière et immobilière échue à ladite GUYOT par le décès et trépas de feu Loupvet GUYOT et Jehanne MERCYER, sa mère, vivant demeurant à Saint-Aubin, soit une mesure où soulaît avoir une maison à présent en ruine à Saint-Aubin, à coté des héritiers de Pierre GAUTHIER, plus des terres, à partager avec Claude GUYOT et Marthe GUYOT, sœur de la dite Marguerite [AD 10 - 24 H 109]

1014 Le 19.1.1611, Symon JUBELOT, manouvrier à Saint-Aubin, fait une vente à Guillaume MIGOURDIN. Mention Claude GUYOT et Marguerite sa sœur, épouse de Noé GAUTHIER [AD 10 - 24 H 109]

1015 Déclaration de censive à Saint-Aubin le 3.10.1609 des hoirs de Loupvet GUYON pour:

- une mesure et pré sur le finage de Saint-Aubin, au lieudit la Grande Rue près le Pave, entre Jacques SOMILLON à cause de sa femme et Claude COLLET l'aîné, la rivière d'Arduisson et le pave (2 parts sur 3)
- 16 cordes de terre ou environ pris en un quartier au lieudit La Tavelle, entre les hoirs feu M.e Jehan GUYON et Jehan DIRESNE, sur les terres des Mergers et - (deux parts)

Estienne MARTAT, qui ne sait pas signer, est tuteur de ses enfants mineurs [AD 10 - E* 2874]

Claude (M), ! en 1609-1611
 Marthe, ! en 1611, ∞ à Denis FROMON¹⁰¹⁶
 Marguerite, ! en 1609-1611, ∞ à Noël GAUTHIER
 ou GOSSIER, pauvre mendiant de Saint-Denis
 en France

D. NN.

Jean, ! en 1669
 Martin, ∞ à Etiennette DAURÉE

D.1. Martin, † /1699, ∞ à Etiennette DAURÉE, † /1669

Eloy, ! en 1669
 Marguerite, de Saint-Martin de Pont/Seine, (†)
 23.7.1678, ∞ 1.7.1669 à Guillaume GOUBAULT,
 vigneron, fils de Laurent G. et Nicole
 SIMONNE

E. Louvet, manouvrier, ∞ Cécile, (†) 10.10.1677

F. Louis, ne sait pas signer, de Trainel, ∞ à Gervaise CHAPUIS, de Trainel

Louis, b 13.8.1657, p Nicolas VOITRIN, m Marie
 HENCEAU, témoin, Jean HUIDAT, de Trenel,
 qui signe pour le père

G. Jacques, ne sait pas signer, cardeur de laine, drapier, foulonnier, ! en 1692, ° ca 1657, (†) 12.2.1694 proche la croix du cimetière, ∞ à Marie ADAM, ne sait pas signer, ° ca 1670, fille d'Edmé A. et Claude CADET, ∞(2) 25.4.1695 à Etienne GRILLAT, ne sait pas signer, vigneron, ° ca 1645

En 1692, Jacques GUYOT, foulonnier à Courclain, prend pour 9 ans le bail d'outils servant au foulon. Il ne sait pas signer¹⁰¹⁷.

Jacques GUYOT et Marie ADAM sont les parents de:

Claude (M), ° 23.11.1689, b le 24, † 28.11.1689, p
 Claude LORENT, laboureur, signe: Claude
 Laurent, m Marie BABELIN, signe: Marie
 Babelin, fille de M.e Jean B., procureur fiscal, et
 Jeanne BILLOU

Marie, ° 14.1.1691, b le 15, p Claude MASSEY,
 boulanger au couvent du Paraquet, signe:
 Claude Massey, m Charlotte PILAVOYNE, ne
 sait pas signer, épouse de Claude BAILLET,
 laboureur

Jacques, ° 19.3.1693, b le 20, p Claude LAURENT,
 lab., signe: Claude Laurent, m Genevieve
 PROTIN, ∞ à Jeanne DIRESNE

G.1. Jacques, signe: J G, ∞ 14.11.1718 à Jeanne DIRESNE, ne sait pas signer, ° ca 1695, fille de Pierre D., † /1718, et Catherine GALLOIS

Jean Jacques, ° 17.2.1720, b le 18, obiit et (†)
 11.7.1721, p Jean GRILLAT, signe: Jean Grillat,
 m Marie ANCEAU, ne sait pas signer

Jacques Claude, ° 28.10.1721, b le 29, obiit et (†)
 29.10.1721, p Claude MASSÉY, signe: Claude
 Masséy, m Marie GRILLAT, ne sait pas signer

H. Pierre, ne sait pas signer, manouvrier, vigneron à La Chapelle-Godefroy, parrain à La Chapelle-Godefroy les 15.4.1657, 19.10.1664 et 19.5.1666, ! en 1681-1690, ° ca 1638, † & (†) 11.9.1695 La-Chapelle-Godefroy "après avoir reçu les S.ts Sacrem. avec une grande résignation à la vol.té de D."

En 1681, Pierre GUYOT et Jean GUICHARD,
 manouvriers à La Chapelle-Godefroy, prennent un
 bail¹⁰¹⁸.

En 1690, Pierre GUYOT, vigneron à La Chapelle-
 Godefroy, s'oppose dans un procès à Pierre PROTIN
 et Edmé FONTAINE, à propos d'un leg de la
 succession de Gervaise DESQUINS, femme dudit
 GUYOT¹⁰¹⁹.

∞ à Gervaise DESQUINS, ne sait pas signer, marraine
 à La Chapelle-Godefroy le 16.1.1663, fille de
 Guillaume D. et Marguerite THEURAT

1016 Le 26.5.1617, Mattre GUYOT, veuve de Denis FROMON, demeurant à Paris, rue du Grenier Sainte Ladre, et Marguerite GUYOT (sa sœur d'après une note au dos de l'acte), femme de Noël GOSSIER, demeurant à Paris, en la Place Royale, vendent à Honorable Homme Guillaume MIGORDIN, marchand laboureur demeurant à présent au Paraquet, 16 cordes à prendre en 1 quartier en "La Tavelle" [AD 10 - 24 H 93]

1017 Le 3.4.1692, Jacques GUYOT, foulonnier demeurant à Corquelin, qui ne sait pas signer, prend à titre de loyer et pension d'argent de Honorable Homme Adrien VIOLAINE, maître apothicaire à Nogent, qui signe "A Violene", 4 paires de forets à tondre draps, une demi-cent de carton, un cent de croisses à chardon, le tout servant au foulon, pour 9 ans, contre 100 sols par an [AD 10 - 2E 66/31]

1018 Le 7.4.1681, Jean GUICHARD et Pierre GUYOT, manouvriers demeurant à La Chapelle-Godefroy, qui ne savent pas signer, prennent de Marie MAUCLERC, veuve de Noble Homme Maître Claude PARASTRE, conseiller du roi, contrôleur en l'élection de Nogent/Seine, le bail à titre de loyer de 6 arpents 3 quartiers de terre labourable à La Chapelle-Godefroy, en 2 pièces à La Haute Fosse et Le Chesne Guenard. L'acte est signé "Marie Mauclerc" [AD 10 - 2E 66/27]

1019 Le 17.5.1690, Pierre PROTIN, vigneron à Saint-Aubin, et Edmé FONTAINE, tisserand en toile demeurant à Marnay, d'une part, et Pierre GUYOT, vigneron à La Chapelle-Godefroy, d'autre part, sont en procès pour lequel une sentence de la justice de La Chapelle-Godefroy a été rendue le 29.3.1690. Il consentent que les legs portés au testament de feu Gervaise DESQUINS, femme dudit GUYOT, soient exécutés selon la sentence. Ils ne savent pas signer [AD 10 - 2E 66/30]